Class D392
Book .K6

ÉTUDES

DE

DIPLOMATIE

CONTEMPORAINE

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

ÉTUDES

DE

DIPLOMATIE

CONTEMPORAINE

LES CABINETS DE L'EUROPE EN 1863-1864

PAR

M. JULIAN KLACZKO

Julian "

PARIS

FURNE, JOUVET ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

1866

V392
.K6

390958
29

CBe. 20 Mar. 30

Les *Études* suivantes ont paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*, au lendemain même des graves complications européennes qui signalèrent les années 1863 et 1864. On a cru que, réunies en volume, ces *Études* ne laisseraient pas d'offrir encore quelque intérêt, qu'elles pourraient surtout contribuer à mieux faire apprécier les vicissitudes de la politique contemporaine, les mécomptes du passé et les tristesses de l'heure présente. Il serait malaisé de le nier, en effet : nous sommes loin à cette heure des perspectives que semblait ouvrir à la justice et au droit la guerre de Crimée, des promesses que paraissait contenir l'affranchissement de l'Italie. Les transactions diplomatiques des années 1863 et 1864 ont, en partie révélé, en partie créé une situation toute nouvelle, pleine d'amertume et dont les intérêts généraux

de l'Europe seront encore longtemps et douloureusement affectés.

Ce sont précisément les transactions diplomatiques de ces années 1863 et 1864 qui forment le principal objet de ce livre. On a essayé de bien déterminer le rôle, les intérêts et les vues de chacun des cabinets dans les diverses et importantes questions, — les affaires de Pologne, de Danemark, d'Allemagne, — qui sont venues tour à tour occuper la scène du monde pendant une période courte, mais très-accidentée et au plus haut degré instructive. Outre les nombreuses pièces officielles publiées par les gouvernements respectifs — et parmi lesquelles il faut placer en première ligne les volumineux *state-papers* anglais et les papiers d'État communiqués au *rigsraad*, — l'auteur a pu mettre à profit plusieurs documents inédits et quelques renseignements précieux et authentiques qui jettent une vive lumière sur certains faits. C'est à l'ensemble de ces informations variées et sûres qu'est dû le récit qu'on va lire et auquel des juges compétents ont bien voulu reconnaître le mérite d'une sincérité parfaite et d'une scrupuleuse exactitude.

Décembre 1865.

SOMMAIRES

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

LES ALLIANCES DEPUIS LE CONGRÈS DE PARIS ET L'INSURRECTION POLONAISE.

I.

Coup d'œil rétrospectif. — La guerre de Crimée. — Première cause des mésintelligences entre la France et l'Angleterre. — Congrès de Paris : rapprochement entre la France et la Russie (1856). — Accord des deux cabinets de Paris et de Saint-Pétersbourg dans les questions des principautés danubiennes, du Monténégro et de la Serbie (1856-1859). — Complications italiennes : le prince Gortchakov propose un *Congrès* (1859). — Services rendus à la France par la Russie pendant la guerre d'Italie. — Avantages et inconvénients pour la France d'une intimité avec la Russie. — Annexion de la Savoie et rupture de l'entente anglo-française (1860). — Profits que retire la Russie de cette nouvelle situation : circulaire du 20 mai 1860 au sujet des chrétiens d'Orient. — Entrevue des souverains du Nord à Varsovie et embarras de la diplomatie française (octobre 1860). — La Russie devient plus amicale, mais aussi plus exigeante. — Symptômes d'une alliance franco-russe et vives inquiétudes de l'Europe (1861-1862). — La coupole du Saint-Sépulcre à Jérusalem et la réception faite au baron Budberg (décembre 1862) 3

II.

Le mouvement polonais pendant les années 1861-1862. — L'attitude des grandes puissances devant cette agitation. — Langage tenu par lord Palmerston et lord Russell. — Circulaire confidentielle du comte Rechberg. — La Prusse dissuade le cabinet de

Saint-Pétersbourg de toute concession. — Extrême réserve du cabinet des Tuileries. — Voyage du prince Orlov à Varsovie. — Le recrutement et l'insurrection (janvier 1863).— Jugement de la diplomatie européenne sur les causes de l'insurrection. — Perplexités du gouvernement français : paroles prononcées par M. Billault, le 5 février 1863. — Progrès de l'insurrection. — Annonce d'une convention militaire entre la Russie et la Prusse pour la suppression du mouvement polonais. 34

III.

Impression produite par la nouvelle de la convention militaire du 8 février. — Mobiles et vues de M. de Bismark : étranges confidences faites pendant un bal de la cour. — La Russie mécontente du retentissement donné par M. de Bismark à la convention militaire du 8 février : curieuse dépêche de M. de Tegoborski. — *L'article secret.* — La France engage une action diplomatique au sujet de la convention et invite l'Angleterre et l'Autriche à se joindre à sa démarche. — Jugement sur cette démarche. — Mot de lord Cowley sur le *grand coupable.* — Le comte Rechberg et lord Russell refusent de s'adjoindre au cabinet des Tuileries. — Lord Russell cherche à éclaircir et à assoupir en même temps l'incident de la convention. — Petit acte de haute comédie joué par sir A. Buchanan et M. de Bismark. — Lord Russell renonce à poursuivre la *soi-disant* convention. — M. Drouyn de Lhuys abandonne l'incident. — Sens équivoque du mot « question européenne. » 51

CHAPITRE II.

LES CABINETS DANS LA QUESTION POLONAISE. — TENTATIVES SÉPARÉES ET REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES.

I.

Le cabinet anglais adresse des représentations directes à la Russie au sujet de la Pologne, et invite la France à suivre son exemple. — Embarras et hésitations du cabinet des Tuileries. — Motifs de ces hésitations. — Lettre autographe de l'empereur des Français au tsar Alexandre. — Fausses idées entretenues à Paris sur l'état des esprits en Russie et la possibilité des concessions. — Discours significatif de M. Billault du 20 mars 1863. — La tentative personnelle auprès du tsar ayant échoué, l'empereur des Français se tourne vers l'Autriche. — Attitude gardée par l'Autriche devant l'insurrection polonaise. — Sa « connivence » en Galicie : dépêche confidentielle de M. Tegoborski. — Langage diplomatique du cabinet de Vienne. — Mission du prince Metternich (mars 1863). 73

II.

Intérêts de l'Autriche dans la question polonaise. — *Memorandum* autrichien de 1814 sur la Pologne. — La politique du cabinet de Vienne avant et après 1831. — Difficultés que présentait l'hypothèse de la cession de la Galicie. — Objections produites à Vienne contre une alliance avec la France et une guerre pour la Pologne. — Com-

pensations qu'on pouvait offrir à l'Autriche. — Fautes commises dans cette négociation. — Efforts de l'Angleterre pour faire échouer la mission du prince Metternich : langage de lord Russell au comte Apponyi. — Retour du prince Metternich à Paris : « la situation n'est pas encore *mûre.* » 98

III.

Conduite de l'Angleterre dans la question polonaise en 1863, et encouragements donnés par elle à l'insurrection. — Politique constante du cabinet de Saint-James à l'égard de la Pologne. — Vues de lord Russell. — Ce qu'aurait pu faire la France pour dégager la situation. — Dans l'espoir d'amener encore l'Autriche à une action commune, la France se décide à suivre, en attendant, lord Russell dans son système de remontrances à l'adresse de la Russie. — Répugnances du gouvernement français à se placer sur le terrain des traités de 1815. — Désaccord dès le début. — La *Grand Remonstrance* organisée par lord John Russell. — Tiédeur des puissances de second et de troisième rang. — Timidités de la Suède et imprévoyance du Danemark; triste langage de l'Italie; noble conduite du saint-siége. — Les diverses phases de l'intervention diplomatique des trois puissances (avril-août). — Le prince Gortchakov clôt brusquement la discussion (7 septembre). 123

CHAPITRE III.

M. DE BISMARK ET L'ALLIANCE DU NORD.

I.

Effets désastreux pour la Pologne de l'intervention diplomatique de l'Europe. — Les devoirs de l'Occident envers la Pologne à la suite de cette ingérence. — Opinion de lord Malmesbury sur l'opportunité d'une rupture diplomatique avec la Russie. — Résultats probables d'une pareille rupture pour la Pologne et le Danemark. — Les instincts et la morale de notre époque. — Action du général Zamoyski à Londres. — Projet de déclarer la Russie déchue de ses droits sur la Pologne. — Portée et valeur d'une pareille déclaration. — Lord Russell adopte ce projet : discours de Blairgowrie (26 septembre 1863). — Langage significatif du comte Rechberg. — L'Angleterre refuse de donner des garanties à l'Autriche si elle se joignait à la déclaration de déchéance. — La France est prête à faire la déclaration à la suite de l'Angleterre. — La dépêche anglaise contenant la déclaration est expédiée pour Saint-Pétersbourg. — Brusque intervention de M. de Bismark. — Habiles manœuvres de M. de Bismark pendant tout le cours des négociations avec la Russie. — Il menace lord Russell, au dernier moment, d'un *casus belli* et d'une déclaration de déchéance contre le roi de Danemark. — Le cabinet de Saint-James recule. — La déclaration de déchéance est arrêtée en route par le télégraphe. — Nouvelle dépêche anglaise du 20 octobre 1863 : lord Russell se déclare *satisfait* et clôt le débat. — Lettre confidentielle de M. de Bismark : *l'entente des trois puissances a cessé d'exister;* perspectives sérieuses pour le rétablissement de l'alliance du Nord. 153

II.

Négociations incessantes entre la France et l'Autriche au sujet de la Pologne pendant l'été 1863. — Mission du cardinal Reisach à Vienne (juillet). — Entrevue de Gastein : le roi de Prusse échoue dans ses efforts d'attirer l'Autriche dans une alliance du Nord. — Instructions données à M. de Gramont d'obtenir du cabinet de Vienne une déclaration catégorique au sujet de la Pologne. — Diversion imprévue : la *journée des princes* à Francfort (août). — Insinuations de lord Clarendon auprès de l'empereur François-Joseph. — Surprise et appréhensions de la France. — Bruits d'un subit rapprochement entre la France, la Russie et la Prusse. — Langage inconsidéré de la presse officieuse en France. — Avortement de la *journée des princes*. — M. de Rechberg se ranime pour la question polonaise (septembre). — Nouvelle tentative de reconstituer l'alliance du Nord : le grand-duc Constantin échoue dans sa mission à Vienne. — Dernière et hautaine réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg aux trois puissances intervenantes. — Réserve de la France et inquiétude de l'Autriche. — Le projet anglais d'une déclaration de déchéance et son avortement (octobre). — M. de Rechberg fait une démarche conciliante auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg. — Nouvelle et pressante note française à la cour d'Autriche pour l'engager dans une action commune contre la Russie. — Nouvelle diversion imprévue : la proposition d'un *congrès*. — Le discours impérial du 5 novembre et les voyages du marquis Pepoli. — Mort du roi Frédéric VII de Danemark (15 novembre). — Bonheur de M. de Bismark : l'alliance du Nord est maintenant assurée 182

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

LES DUCHÉS DE L'ELBE ET LES INTERVENTIONS ANGLAISES.

I.

Une séance de la chambre prussienne en 1849. — Origines et progrès du *slesvig-holsteinisme*. — Une propagande littéraire aboutissant à une invasion armée. — Services rendus par la monarchie danoise aux lettres et aux sciences germaniques pendant le XVIII^e^ et le XIX^e^ siècle. — L'université de Kiel. — Le professeur Dahlmann et sa grande découverte. — Le *credo* du *slesvig-holsteinisme*. — Les Augustenbourg. — Faiblesse du roi Christian VIII pour les Augustenbourg et la propagande allemande. — Les familles gouvernantes dans le Danemark et l'aristocratie holsteinoise. — Première tentative de la Prusse sur les duchés en 1848. — Concert des puissances pour maintenir l'intégrité de la monarchie danoise. — Les arrangements de 1850-1852 et le traité de Londres. — Imprévoyance de la diplomatie européenne. — Le principe de nationalité. — Un armistice au lieu d'une paix. — Réveil du conflit depuis 1859. — Fausse sécurité du Danemark. — *La dépêche de Gotha* (24 septembre 1862). 217

II.

Les interventions anglaises dans le conflit dano-allemand depuis 1848. — Langage de lord Russell en janvier 1862. — Brusque changement pendant son séjour à Gotha. — La dépêche du 24 septembre 1862. — Motifs probables de ce revirement. — Enthousiasme de l'Allemagne pour la dépêche de Gotha. — *Lettre patente* du roi Frédéric VII concernant le Holstein (30 mars 1863) et violentes protestations de l'Autriche et de la Prusse. — Nouvelle intervention de lord Russell. — Dépêche anglaise du 31 juillet. — Langage de lord Palmerston : *le Danemark ne combattra pas seul.* — Lord Russell croit pouvoir compter sur un accord avec la France. — Amertumes nées de la conduite de l'Angleterre dans la question polonaise et avertissement donné à M. Grey par M. Drouyn de Lhuys (septembre). — Pour maintenir l'accord avec la France lord Russell imagine de déclarer l'empereur de Russie déchu de ses droits sur la Pologne. — Menaces de M. de Bismark. — Le *Bund* vote une exécution fédérale contre le Danemark (1er octobre). — *Minute* stipulée, le 14 octobre, entre M. de Bismark et sir A. Buchanan : la Prusse empêchera l'exécution fédérale et acceptera la *médiation* de l'Angleterre. — En échange, lord Russell retire sa déclaration de déchéance contre l'empereur de Russie et la remplace par la dépêche *satisfaite* du 20 octobre. — La dépêche anglaise expédiée, M. de Bismark change d'attitude et presse l'exécution fédérale contre le Danemark. — Lamentations de lord Russell à sir A. Buchanan : il renonce à la *médiation.* — Diversion opérée par le discours impérial du 5 novembre et la proposition d'un *congrès*. 252

CHAPITRE II.

UNE EXÉCUTION FÉDÉRALE ET UNE OCCUPATION PACIFIQUE.

I.

Le projet d'un congrès. — Réponse acerbe de lord Russell. — Ses efforts pour amener les diverses puissances à rejeter la proposition française. — Attitude curieuse de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. — Mot du prince Gortchakov sur la *parfaite harmonie* entre les quatre gouvernements. — Aggravation de la crise danoise pendant cette campagne de lord Russell contre le projet d'un congrès. — Mort de Frédéric VII (15 novembre 1863). — Caractère de ce roi. — La constitution de novembre et les protestations subites de l'Autriche et de la Prusse. — Le prétendant Augustenbourg et la lettre de l'empereur Napoléon III. — Opinion de M. de Rechberg sur les *droits* du prétendant. — Effervescence de l'Allemagne. — Lord Russell reprend son œuvre de médiation. — Une *demi-mesure* suggérée par M. de Bismark : une exécution fédérale dans le Holstein garantira implicitement les droits du roi Christian IX sur ce duché. — Le prince Gortchakov partage l'avis de M. de Bismark. — Lord Russell s'y résigne. — Mission spéciale de lord Wodehouse. — Le cabinet de Copenhague se soumet, révoque la patente du 30 mars et fait évacuer le Holstein. — Les troupes du *Bund* sur l'Eider (décembre 1863). 281

II.

Perplexités de l'Autriche dans le conflit dano-allemand. — Ce qui la décide à suivre la politique de M. de Bismark. — L'Autriche et la Prusse demandent l'abrogation préalable de la constitution de novembre. — Efforts désespérés de lord Wodehouse à Copenhague pour obtenir cette abrogation. — Nouvelle *demi-mesure* suggérée par M. de Bismark : une *occupation pacifique* du Slesvig garantira implicitement l'intégrité de la monarchie danoise. — Le prince Gortchakov partage l'avis de M. de Bismark. — Lord Russell proteste, adresse un télégramme menaçant à Berlin (1er janvier 1864), renonce à la médiation isolée de l'Angleterre et en appelle à une conférence spéciale des signataires du traité de Londres. — Le cabinet des Tuileries montre peu d'empressement pour une conférence spéciale. — Langage suppliant du comte Cowley. — Impassibilité de M. Drouyn de Lhuys. — Circulaire française du 4 janvier 1864 aux États secondaires de l'Allemagne : le traité de Londres qualifié d'*œuvre impuissante*. — Dépit de lord Russell et nouvelles propositions au cabinet des Tuileries. — Diversion en Allemagne : grandeur et décadence des petits États germaniques 312

III.

La *troisième Allemagne* et le triumvirat de MM. de Beust, de Pfordten et de Dalwigk. — Hautes aspirations de M. de Beust. — La politique nationale du *fará da se*. — Entrevue de Munich (18 décembre 1863). — Arrivée du prétendant à Kiel (30 décembre). — Les *terzines* indignées de sir A. Paget. — Remontrances de lord Russell aux petits États et réponse insolente de M. de Beust. — M. de Bismark promet à lord Russell de le venger : l'Autriche et la Prusse *prendront en leurs mains* l'exécution fédérale. — Coup d'État du 14 janvier 1864 à Francfort : la Confédération germanique terrifiée et écartée. — Singulières illusions de la diplomatie britannique sur cette campagne de M. de Bismark contre la diète fédérale. — Le lendemain de son coup d'État à Francfort, M. de Bismark envoie un *ultimatum* de guerre au cabinet de Copenhague. — Lord Russell s'adresse de nouveau à la France pour obtenir « son concert et sa coopération. » — M. Drouyn de Lhuys demande des explications. — Ce que lord Russell entendait par ces mots de « concert et coopération. » — Dérision incroyable. — Invasion du Slesvig. — Le cabinet de Saint-James demande aux deux puissances allemandes si elles entendent maintenir l'intégrité de la monarchie danoise. — Note austro-prussienne du 31 janvier 1864, en réponse à cette question. — Lord Russell « laisse à l'avenir le soin de déchiffrer le vrai sens de cette réponse. » 340

CHAPITRE III.

LE DÉMEMBREMENT D'UNE MONARCHIE.

I.

Sollicitude générale des puissances pour le Danemark en 1848. — Abandon général en 1864. — L'Autriche conquérante malgré elle. — La Suède et ses velléités : étrange logique de M. de Manderström. — Le cabinet de Saint-Pétersbourg et ses complaisances pour M. de Bismark. — Profond désaccord entre la France et l'Angleterre.

— Reproches adressés à la France au sujet de sa politique d'abstention. — Injustice de ces reproches. — Les rapports nécessaires entre l'Angleterre et l'Allemagne. — Jugement sur la conduite de l'Angleterre envers le Danemark. 361

II.

Anarchie morale de l'Europe. — Attitude que pouvait prendre la France dans le conflit dano-allemand. — Faux calculs de la France par rapport à l'Angleterre, aux États secondaires de l'Allemagne et à l'insurrection polonaise. — Comment M. de Bismark déjoue ces calculs. — Exaspération des États secondaires : *Conférence de Wurzbourg* (18 février). — Les divers voyages du général Manteuffel auprès des cours de l'Allemagne. — Sa mission à Vienne. — *Déclaration-proposition* à la diète de Francfort (25 février) et déroute complète des États secondaires. — Mort du roi de Bavière. — Suite de la mission du général Manteuffel à Vienne : réconciliation de l'Autriche avec la Russie. — Proclamation de l'état de siége en Galicie (29 février) : l'insurrection polonaise définitivement écrasée. 383

III.

La campagne du Slesvig et l'invasion du Jutland. — Léger rapprochement qui s'opère entre la France et l'Angleterre à la suite de la mission du général Manteuffel. — Négociations au sujet d'une conférence (mars et avril). — Le carnaval et une descente de la Courtille : Garibaldi en Angleterre. — Ouverture des conférences de Londres (25 avril). — Armistice (9 mai). — Les puissances allemandes répudient franchement le traité de Londres. — La France et l'Angleterre proposent le partage du Slesvig. — L'Autriche et la Prusse proclament les droits du duc d'Augustenbourg (28 mai). — Joie de M. de Beust. — Assurance du prétendant. — L'incident Oldenbourg (2 juin). — Impossibilité de toute entente. — Clôture de la conférence (25 juin) et reprise des hostilités. — Les débats dans les chambres anglaises et le *vote of censure* (2-9 juillet). — Entrevues de Berlin, de Kissingen et de Carlsbad (9-23 juin). — Dernières tentatives de la France en faveur du Danemark (juillet). — Préliminaires signés à Vienne le 1er août : le Danemark fait abandon complet du Holstein et du Slesvig. — Moralité de cette douloureuse histoire : dépêche de sir A. Buchanan du 28 novembre 1863 417

PREMIÈRE PARTIE

manifestation éclatante et seulement beaucoup trop passagère de la solidarité qui, malgré les rivalités du moment et les apparentes divergences, devrait toujours exister entre les grands États vraiment européens. Le monde chrétien des temps passés a eu plus qu'on ne le pense la conscience de son unité morale, le sentiment de constituer un Occident libre et civilisé en opposition à un Orient barbare et envahisseur. Or ce noble et magnifique sentiment, qui a créé toutes les grandes choses de l'histoire, qui anime aussi bien l'*Iliade* et les livres d'Hérodote que les chants de Roland et du Cid, semblait revivre en quelque sorte dans cette croisade contre le tsar, où la France s'était jetée la première avec son esprit de courageuse initiative, où l'Angleterre n'avait pas tardé à la suivre, réfléchie, mais tenace, où l'Autriche elle-même, longtemps expectante et indécise, semblait à la fin devoir entrer avec tout le poids de ses influences germaniques. Peu importe que, dans cette croisade toute moderne, les noms et même les symboles aient étrangement changé, et qu'au lieu de combattre le Turc on l'ait défendu. Ce n'en fut pas moins l'ancienne et légitime lutte de l'Occident contre l'Orient, car c'était la Russie qui représentait l'Orient avec ses traits distinctifs de l'omnipotence de l'État sur l'individu, de la confusion du temporel et du spirituel, et de la tendance à la domination universelle. Aussi ce court effort de 1853-55 procura-t-il à l'Europe des avantages réels et qu'on ne devrait point déprécier. Il a écarté, momentanément du moins, un danger immense pour l'équilibre du monde et l'indépendance des États; il a de plus mis fin à l'espèce de dictature morale que l'empereur Nicolas n'avait que trop longtemps exercée dans les conseils des empires au détriment de toutes les causes libérales. Enfin, — et ce n'est pas à coup sûr le moindre mérite de cette campagne de Sébastopol, —

au sortir d'un vaste ébranlement social et de ces épouvantables luttes civiles où l'âme humaine risque tant de se perdre et de s'affaisser, il a donné un noble élan aux esprits et éveillé le sens des grands intérêts du monde moderne. Si la guerre de Crimée n'a pas porté tous les fruits que la cause de la liberté et de la civilisation avait le droit d'en attendre, si elle est restée seulement une date au lieu de devenir une époque, c'est qu'elle a été brusquement interrompue, violemment arrêtée au moment décisif. Trois ans avant l'Italie, l'Europe entière a eu, elle aussi, son Villafranca, et un Villafranca encore bien plus regrettable.

Nous touchons ici à une des causes, à la cause principale peut-être qui amena la dissolution du grand faisceau occidental. On était au printemps de 1855, et la chute prévue de Sébastopol faisait naturellement penser au nouveau champ de bataille que l'on aurait à choisir pour la continuation de la lutte si heureusement commencée. Il était dans la logique, il était dans les nécessités morales de cette guerre, entreprise pour la défense des intérêts de l'Occident, de soustraire non-seulement la Turquie au joug de la Russie, mais d'essayer aussi d'arracher à ce joug l'antique boulevard de la civilisation, ces *marches* de l'Occident qui portent le nom de Pologne, et dont la destruction a fondé la dangereuse prépondérance de l'empire des tsars. Le gouvernement français apprécia sainement cette situation : il songeait à inscrire le nom de la Pologne dans le programme des alliés. Il voulait donner à une entreprise si coûteuse un but sympathique et capable d'entraîner la nation ; il voulait « passionner la guerre, » comme on le disait alors dans les sphères politiques de Paris. Le cabinet des Tuileries n'avait pas encore, à l'époque dont nous parlons, cette vive répugnance contre toute invocation des traités

de Vienne qui plus tard devait apporter tant de difficultés aux négociations de 1863 ; il se plaça résolûment alors sur le terrain de 1815, et chargea son ambassadeur à Londres de sonder à cet égard les dispositions du cabinet de Saint-James. La dépêche de M. Drouyn de Lhuys, du 26 mars 1855, exposait d'une manière claire et précise le côté *légal* de la question polonaise, démontrant que « les conditions qui furent faites à l'empereur Alexandre Ier, quand l'Europe consentit à la réunion de la plus grande partie du duché de Varsovie à l'empire russe sous le nom de royaume de Pologne, avaient un caractère strictement obligatoire. Elles constituaient pour les cabinets une compensation nécessaire à une acquisition qui donnait à la Russie des positions formidables au cœur de l'Europe centrale. » Le tsar s'était affranchi de ces obligations, l'Europe avait protesté à plusieurs reprises sans vouloir cependant troubler la paix pour demander une réparation immédiate ; « mais puisque la Russie elle-même a, de plein gré, rompu cette paix au maintien de laquelle nous avons sacrifié de justes griefs, puisqu'elle nous a forcés à prendre les armes pour empêcher de sa part une nouvelle violation du droit, le moment nous semble venu de se rappeler les engagements qu'elle avait pris avec l'Europe relativement au royaume de Pologne, et dont elle s'est affranchie. » Lord Clarendon trouva « qu'une pareille initiative était impolitique et impraticable en cette circonstance. » Il est de règle chez les hommes d'État de la Grande-Bretagne de ne pas se lier d'avance par des engagements quelconques dans la conduite des négociations. Du reste, ce que désirait surtout alors l'Angleterre, c'était d'affaiblir la puissance russe en Asie ; la Circassie, par exemple, l'intéressait à ce moment beaucoup plus que la Pologne, et c'est ainsi que le gouvernement français échoua dans sa tentative du printemps de 1855. Avec le

développement de la guerre pourtant, il n'est pas douteux que la question ne fût revenue et ne se fût imposée plus impérieusement au cabinet de Londres ; mais la moitié de Sébastopol venait d'être prise, la politique française fut tentée, alors comme depuis, de prendre un demi-succès du moment pour l'accomplissement d'une œuvre entreprise d'abord en vue du grand avenir ; puis la disparition de Nicolas avait enlevé le principal obstacle à des ouvertures de paix, car il fut dans la destinée de cet homme d'être aussi fatal à la Pologne par sa longue vie que par sa mort subite, *cujus pari exitio vigui ceciditque*. Le cabinet des Tuileries fit cependant encore, dans l'automne de la même année (dépêche du 15 septembre), une nouvelle démarche en faveur de cette nation, « dans la mesure pratique du possible. » Il voulut faire « du rétablissement du royaume de Pologne, dans les conditions stipulées par le congrès de Vienne, un des objets essentiels des négociations de la paix, aussitôt qu'elles deviendraient possibles, en même temps qu'une des bases fondamentales de cette paix. » « Le gouvernement de l'empereur se plaît à espérer, ajoutait M. Walewski dans sa dépêche à M. de Persigny, que celui de Sa Majesté Britannique, envisageant au même point de vue cette importante question, n'appréciera pas moins la nécessité de la comprendre dans les futures négociations de la paix, et n'hésitera pas à réunir ses efforts aux nôtres pour obtenir le redressement d'un acte contre lequel la conscience des gouvernements et des peuples n'a cessé de protester, car le temps n'a pu en affaiblir ni l'iniquité ni les funestes conséquences. » Il est curieux d'étudier la réponse que fit le cabinet de Saint-James à cette « communication importante, » ainsi que s'est plu à l'appeler lord Cowley dans sa correspondance avec le principal secrétaire d'État. Lord Clarendon trouva encore cette fois que le mo-

ment n'était pas « opportun. » L'Angleterre, qui devait bientôt se plaindre si amèrement de l'empressement de la France pour mettre fin à la guerre, craignit « que les gouvernements des deux pays ne perdissent l'appui de l'opinion publique, si l'on savait que la reconstitution de la Pologne était une condition *sine qua non* de la paix ! » Du reste, disait lord Clarendon, « une grande illusion s'est dissipée : on sait maintenant que la Russie peut être attaquée sur son propre territoire avec succès; son prestige militaire est détruit. » Et de cette faiblesse de l'empire des tsars le ministre anglais ne concluait pas à la nécessité d'en profiter pour le bien de la Pologne, d'accomplir « un devoir » (ainsi qu'il l'appelait lui-même) d'autant plus impérieux qu'il était devenu facile. La conclusion de l'homme d'État britannique était tout autre et assurément bien étrange. Il redoutait que de nouvelles concessions demandées à la Russie n'effarouchassent l'Europe et ne la soulevassent contre les alliés ! Il pensait « qu'on commençait à s'alarmer de la force imposante présentée à l'Europe par l'union de l'Angleterre et de la France, et qu'on n'épargnerait aucun effort, qu'on ne reculerait devant aucun moyen pour tenter de rompre cette alliance !... » La France n'insista plus. « S. M. l'Empereur, écrit lord Cowley, me dit qu'il ne demandait rien de nouveau, aucune modification de la carte, mais simplement ce qui fait partie du droit international général de l'Europe... Il est décidé à abandonner la solution de ces questions à la marche générale des événements [1]. » La marche des événements ou plutôt une pensée conçue depuis quelque temps, et qui s'était

1. La correspondance diplomatique au sujet de la Pologne pendant la guerre de Crimée et le congrès de Paris a paru en partie dans les pièces présentées par le gouvernement au Corps législatif et au Sénat au mois de mars 1863 ; d'autres extraits en ont été donnés dans le journal ministériel *the Globe* du 14 juin 1864.

déjà fixée à cette époque, conduisait vers la solution d'une autre question. L'appel fait au Piémont de rejoindre les alliés en Crimée avait été, dès 1855, une réponse aux tergiversations de l'Autriche et une promesse pour la patrie de Manin. Or, pour l'entreprise qu'on méditait en Italie, et où il était à peine permis de compter sur une neutralité ombrageuse de l'Angleterre, il fut jugé utile de se ménager de bonne heure l'amitié de la Russie...

La paix fut donc décidée et un peu hâtée, et le congrès de Paris présenta un spectacle qui, au premier abord, ne laissait pas d'étonner. La puissance la plus conciliante, la plus amicale même envers la Russie, fut la France, qui avait supporté le plus grand poids de la guerre, et qui avait pensé un moment à porter l'attaque au cœur même de l'empire des tsars. L'Angleterre, qui, d'abord récalcitrante, avait fini par entrer dans la guerre avec ses passions et n'en sortait qu'avec hésitation et regret, mettait dans ses procédés envers le plénipotentiaire russe beaucoup de retenue et quelque peu de rudesse. L'Autriche, qui n'avait rien fait et rien risqué, se montra la plus exigeante et la plus méticuleuse. C'est alors aussi que lord Clarendon se ressouvint de la Pologne, dont il n'avait voulu rien entendre pendant l'année précédente, et tenta d'introduire cette question au congrès. On a fait un reproche au gouvernement français de ne pas s'être saisi de l'occasion ainsi offerte, de n'avoir pas appuyé fortement la démarche du plénipotentiaire anglais, et recherché une discussion qu'il avait été le premier à recommander quelques mois auparavant. Eh bien, nous ne saurions partager ce grief, ni souscrire à un jugement sévère à cet égard. Il était trop évident que la tentative de lord Clarendon ne fut qu'une simple manœuvre, et il le prouva du reste par l'empressement qu'il mit à retirer sa proposition. Si

l'Autriche eût été tant soit peu habile et prévoyante, elle se serait emparée de la circonstance, elle aurait plaidé une cause qui était d'accord avec ses intérêts et les traités, pour lesquels elle professait un si grand respect, et certes la France n'aurait pu alors se dispenser de lui donner sa voix. Qui sait? la question polonaise aurait peut-être été posée à ce congrès de Paris à la place d'une autre... Mais l'Autriche se tut, et lord Clarendon se contenta de la déclaration du comte Orlov : que l'empereur Alexandre « avait résolu de rendre aux Polonais tout ce dont on venait de lui parler. » On sait comment ces promesses furent tenues dans la suite. Il faut remarquer seulement, pour la moralité à tirer de tout cet incident, que le cabinet britannique n'a jamais jugé utile ou *opportun*, pas même pendant les années si agitées de 1861-62, de rappeler à la Russie les engagements du comte Orlov, les déclarations que l'Angleterre elle-même avait alors provoquées. Seule, la France se souvint, dans une occasion unique, il est vrai, des promesses faites par le plénipotentiaire russe au congrès de Paris : au sortir de l'entrevue de Stuttgart (1857), Alexandre II dit à son entourage, et d'un ton à la fois étonné et blessé, ces paroles significatives, qui furent bientôt connues au dehors : « On a osé me *parler Pologne*[1] ! »

Les événements n'en devaient pas moins suivre la pente qu'ils avaient prise pendant le congrès de Paris, et révéler de

1. On lit dans l'*Exposé de la situation de l'empire* (1863), page 108 : « Dès 1857, Sa Majesté (Napoléon III), désirant mettre à profit, dans un intérêt d'ordre et de paix, la confiance qui unissait si heureusement les deux cabinets (de France et de Russie), s'était sentie portée, par la sincérité même de son estime et de son amitié pour l'empereur Alexandre, à recommander l'état de la Pologne à la sollicitude de la cour de Russie. Ce langage était digne d'être compris par le souverain qui allait donner, en émancipant les serfs, un témoignage éclatant de sa sagesse. Les faits n'ont que trop montré depuis l'opportunité de ces suggestions, et ils témoignent chaque jour combien on doit regretter qu'elles n'aient pas été écoutées. »

plus en plus un rapprochement graduel entre la France et la Russie. Un moment il avait paru cependant que l'ancien faisceau allait être renoué ou maintenu, alors qu'onapprit qu'une triple alliance venait d'être signée entre la France, l'Angleterre et l'Autriche (15 avril 1856), afin de veiller au nouvel ordre de choses en Orient et d'empêcher que le traité du 30 mars, imposé à la Russie, ne reçût quelque atteinte ; mais bientôt, dans les arrangements successifs des diverses difficultés que fit surgir l'exécution de quelques-unes des clauses de ce traité du 30 mars (Bolgrad, Ile des Serpents, navigation du Danube, etc.), on vit les arguments ou les interprétations du plénipotentiaire russe appuyés presque constamment par le plénipotentiaire de la France. Dans les différentes et nombreuses conférences et commissions qui se suivirent en ces années 1856-59 pour le règlement des questions pendantes, la distribution des voix fut presque invariablement celle-ci : l'Angleterre et l'Autriche d'un côté, et de l'autre la France et la Russie, appuyées d'ordinaire par la Prusse, qui ne séparait guère ses intérêts de ceux de son alliée du Nord dans les relations extérieures. Ce qui fut plus grave et fut surtout remarqué, c'est que cette concordance de vues entre les cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg se manifestait principalement sur ce terrain même d'Orient encore chaud des boulets de la guerre, sur ce terrain d'où la Russie avait dû d'abord, dans la pensée des alliés de 1853, être complétement exclue, et où elle reprenait maintenant influence et racines, modestement, il est vrai, et sous l'ombre protectrice de la France. Il est vrai aussi que les alliés avaient à cette époque pensé également à améliorer la condition intérieure de l'empire ottoman, que l'Angleterre elle-même avait alors parlé de l'utilité et de la nécessité de « réformer le Turc, » et que l'entente nouvelle entre la France et la Russie semblait presque toujours

avoir cet objet pour but. Réformer le Turc ! La chose n'était guère facile malgré tous les *hatt-humayoum*. « Pour réformer le Turc, disait malicieusement un ambassadeur français à Constantinople, il faudrait d'abord commencer par l'empaler. » Sans aller assurément jusque-là, sans vouloir la mort du juste Osmanli, la France désirait cependant rendre quelque vie et quelque autonomie aux diverses populations chrétiennes que recouvrait la couche officielle de la domination musulmane, — et la pensée fut aussi généreuse que prévoyante même dans son principe. Ce que le gouvernement français avait alors surtout à cœur, c'était d'amener la fusion politique de ces deux principautés de la Moldavie et de la Valachie, qui (disait un mémorandum de la France présenté déjà à l'époque des conférences de Vienne en 1855), « issues de la même race, parlant la même langue, ayant la même religion, et, à de légères différences près, les mêmes institutions et les mêmes lois, étaient invitées en quelque sorte par la nature à s'unir. » L'Angleterre s'était d'abord associée à la proposition ; mais après la tournure que les affaires générales commençaient à prendre depuis le congrès de Paris, et devant l'empressement de la Russie à voter pour l'union, lord Cowley recula, et fit cause commune avec l'Autriche et la Turquie dans leur opposition. De guerre lasse, on finit par accepter une combinaison qui assimilait complétement l'administration dans les deux pays, tout en maintenant leur séparation. C'était, comme plus tard en Italie, le projet de confédération substitué à l'idée de l'unité ; mais alors aussi fut donné sur les bords du Danube le premier exemple de cette politique qui devait bientôt s'exercer sur une bien plus vaste échelle dans la Toscane et l'Émilie. La double élection du prince Couza fut en effet le premier essai de cette diplomatie populaire qui, plus unie et conséquente que la

diplomatie officielle, et aidée en sous-main quelque peu par une puissance amie, se plaisait à confondre les combinaisons des hauts plénipotentiaires et hauts contractants, et venait proclamer à la face du monde un fait accompli de par le suffrage de la nation. Et de même les considérations que le gouvernement français fit valoir alors pour la reconnaissance de ce fait accompli ne différèrent pas de beaucoup de celles qui plus tard furent données en faveur des annexions italiennes : elles semblent presque comme le cadre tracé d'avance d'une fameuse brochure. « Comment annuler l'acte qui vient de se passer? disait la France. Par le pays? Il ne s'y prêtera jamais. Il faudra donc recourir à des mesures d'exécution, et dans ce cas qui en sera chargé? La Porte seule? L'Autriche conjointement avec la Porte, etc.?... En supposant donc qu'on prononçât l'annulation du vote passé, les moyens d'exécution feraient entièrement défaut, et cette décision serait frappée de nullité... » Ce fut là le côté piquant, pour ainsi dire *initiateur*, de ces affaires de principautés, où la France finit par triompher de l'opposition des cabinets de Saint-James et de Vienne avec l'aide de celui de Saint-Pétersbourg. — Nous ne parlerons que pour mémoire d'une autre complication, celle du Monténégro, dont le prince, ancien protégé et salarié du tsar, était venu visiter le souverain de la France après la paix de Paris, et eut dès son retour des démêlés avec le sultan, à la suite desquels l'*Algésiras* et l'*Impétueuse* parurent devant Raguse. Des vaisseaux français dans les eaux d'Orient pour menacer la Turquie, à la grande mortification de l'Angleterre et de l'Autriche, aux grands applaudissements de la Russie, et tout cela deux ans à peine après la guerre de Crimée!... Le spectacle ne manquait pas assurément d'originalité et indiquait le profond changement survenu depuis cette époque. — Quant à la petite révolution par laquelle

les Serbes voulurent se donner de nouveau pour prince le vieux Miloch Obrénovitch à la place d'Alexandre Kara Géorgévitch, et qui devint aussi le sujet de négociations entre les puissances, elle n'était pas sans présenter quelque analogie avec les événements des provinces danubiennes. Ce que la *skouptchina* (assemblée nationale) de Kragouïévatz reprochait surtout au prince dépossédé, c'était d'avoir montré trop de sympathies pour les alliés dans la guerre de 1853; cela n'empêcha pas le cabinet des Tuileries de favoriser le nouveau changement de règne, et la Porte eut beau protester contre les décisions de la *skouptchina*, sa protestation eut beau être trouvée très-légitime par l'Angleterre et l'Autriche, elle n'en fut pas moins amenée à reconnaître les vœux de la Serbie. — On ne saurait évidemment entrer ici dans tous les détails de ces complications orientales. Il a suffi de relever les deux traits qui en ressortent presque constamment à cette époque : les votes populaires annulant les arrangements de la diplomatie et l'accord de la France et de la Russie pour respecter ces votes, deux traits qui devaient bientôt se détacher avec bien plus de relief encore dans les affaires d'Italie.

Lorsque surgirent bientôt, en effet, les complications italiennes, la Russie multiplia les témoignages de ses bons rapports avec le cabinet des Tuileries, et se prêta volontiers à des habiletés diplomatiques qui avaient pour but d'amener la guerre sans la rendre générale. « Nos relations avec la France sont cordiales, » répondit le prince Gortchakov à lord Napier, chargé par son gouvernement de sonder les dispositions de la Russie dans des occurrences aussi graves. L'Angleterre faisait alors son possible pour empêcher la guerre d'Italie d'éclater, — quitte à se proclamer plus tard la libératrice de la péninsule et à faire des pèlerinages vers Garibaldi. — Lord Cowley,

envoyé avec un certain fracas en mission à Vienne, s'évertuait à découvrir les bases possibles d'un accommodement, et déjà le cabinet de Saint-James se flattait de l'espoir d'avoir enchaîné la tempête, quand le prince Gortchakov vint subitement proposer un *congrès* et prononcer ce mot fatal qui semble maintenant destiné à devenir le signal d'un sauve qui peut parmi les plénipotentiaires, et comme la traduction diplomatique du verset de la Bible : *Dicunt, pax, pax, et non est pax !* Ce mot, on s'en souvient, opéra son charme alors comme depuis. Lord Derby se plaignit amèrement de l'affreux tour que lui avait joué la proposition venue de Saint-Pétersbourg, et on n'a jamais douté en Angleterre qu'elle n'eût été amenée par un coup de télégraphe parti de Paris. Il est singulier, dans tous les cas, de voir ainsi le vice-chancelier russe colporter le premier ce remède infaillible, cette panacée universelle, qui plus tard devait être si souvent recommandée pour tous les maux chroniques de l'Europe. Ce qui est beaucoup plus instructif, c'est de relire maintenant, à la lueur des expériences récentes, la circulaire du 27 mai 1859, par laquelle le prince Gortchakov faisait l'apologie du congrès, tel qu'il l'avait proposé. « Ce congrès, disait-il, *ne plaçait aucune puissance en présence de l'inconnu :* le programme en avait été tracé d'avance. L'idée fondamentale qui avait présidé à cette combinaison *n'apportait de préjudice à aucun intérêt essentiel. D'une part, l'état de possession territoriale était maintenu,* et d'autre part il pouvait sortir du congrès *un résultat qui n'avait rien d'exorbitant ni d'inusité dans les relations internationales.* » Pesez bien chaque mot de cette apologie : n'y trouvez-vous pas la plus curieuse et la plus substantielle critique, faite pour ainsi dire par anticipation, du projet de congrès que, cinq ans plus tard, vers la fin de 1863, la France devait présenter à l'Europe?... Ce fut

aussi dans cette même circulaire du 27 mai 1859 que le prince Gortchakov fit la leçon à la Confédération germanique, lui donna le conseil de ne pas secourir l'Autriche, et lui en dénia même le droit, vu qu'elle n'était « qu'une combinaison purement et simplement défensive. » Le remuant et bouillant M. de Beust riposta vertement le 15 juin ; « il avait une mission à remplir, » et il prouva d'une manière péremptoire que la Confédération germanique était *un grand tout*, indissolublement uni pour la défensive comme pour l'offensive. M. de Beust était-il bien sûr du fait, et prendrait-il encore sur lui de maintenir sa thèse devant ces remparts de Rendsbourg, d'où le général Hake, le soldat de la Confédération germanique, a été expulsé par le prince de Prusse?...

La brusque proposition d'un congrès inacceptable au moment où l'Angleterre préparait un accommodement déplaisant, l'inquiétude inspirée ensuite à la Confédération germanique dans ses velléités belliqueuses, telles furent les deux et très-réelles preuves de bonne volonté que le cabinet de Saint-Pétersbourg donna à celui des Tuileries pendant la guerre d'Italie. En somme, et jusqu'à la paix de Villafranca, la France a retiré des profits véritables de ses relations amicales avec la Russie : grâce à ces relations, elle a pu passer les Alpes sans la crainte d'une guerre générale, elle a pu réaliser sa pensée favorite de l'union des principautés danubiennes, et ce dernier essai a éveillé dans plus d'un esprit l'idée d'un accord possible, désirable même, entre ces deux empires pour le règlement général de la question d'Orient. Il y a eu alors, il y a encore aujourd'hui beaucoup d'amis de ces populations chrétiennes de la Turquie qui, en face de la politique d'immobilité prêchée et pratiquée par l'Angleterre en cette question d'une manière si constante et souvent si coupable, ne verraient pas avec trop de

déplaisir l'influence moscovite s'y accroître, et l'y salueraient même avec transport. Qu'on y prenne garde cependant ! Les *humanitaires* de notre temps qui, par désir de réformer le Turc, accepteraient volontiers la coopération de la Russie, nous rappellent parfois ces *philosophes* du XVIII^e^ siècle qui, par enthousiasme pour la tolérance, applaudissaient aux entreprises de Catherine II sur la Pologne. L'idée française, juste au fond et généreuse, de constituer lentement les libres autonomies des divers peuples chrétiens de la Turquie, la Russie l'accepte en toute assurance, car elle sait bien que, de la manière dont ce système peut être réalisé à l'heure qu'il est, il ne fait qu'affaiblir de plus en plus le « malade, » sans cependant rendre les petits États qu'on détache successivement de l'empire ottoman assez vivaces, assez forts par eux-mêmes, pour qu'ils puissent un jour opposer une résistance sérieuse à son ambition séculaire. L'expérience en cours d'exécution en ce moment avec ces mêmes principautés danubiennes, le triste spectacle que nous y voyons, tout cela n'est-il pas fait pour décourager quelque peu, et prétendrait-on encore aujourd'hui, ainsi qu'on l'a pensé et proclamé en 1859, que par l'union de la Moldavie et de la Valachie on ait précisément élevé « une barrière infranchissable contre les empiétements possibles de la Russie ? » Combien autre eût été le résultat, si cette œuvre se fût accomplie de concert avec l'Autriche et l'Angleterre, si cette dernière puissance y était entrée avec ses capitaux, son esprit d'entreprise et sa volonté tenace ! Car, disons-le franchement, ce n'est qu'avec l'accord de l'Autriche, et surtout de l'Angleterre, que la France parviendra à créer en Orient des choses sérieuses et durables ; avec l'aide de la Russie, elle n'y établira jamais que des constructions éphémères, pompeuses, il est vrai, pour un moment, mais qui n'auront aucun fondement solide, et finiront

tôt ou tard par s'écrouler et aplanir seulement la voie à la conquête moscovite. Il est vrai que le concours de l'Angleterre est difficile à obtenir, ici comme partout ailleurs, et que pour y arriver la politique française aura à s'imposer une patience, un sang-froid, une indulgence à toute épreuve pour certaines idiosyncrasies. « Nous vivons dans des temps épais (*the fatness of these times*), disait Hamlet, où il faut demander pardon de sa vertu, où il faut se tordre et se morfondre pour obtenir la permission de faire quelque bien. » Et ces paroles du prince de Danemark, elles sont surtout applicables à l'*épaisse* Angleterre de nos jours... Hélas ! ce n'est cependant qu'à cette seule condition que la France peut faire quelque bien réel en Orient. Et puis, s'il était si facile de faire le bien, où en serait le mérite ?

Une courte réflexion se place encore ici. Ces petites connivences avec la Russie, elles pouvaient être sans danger, elles pouvaient être même de quelque profit pour la France, tant que celle-ci conservait la haute position que lui a value la guerre de Crimée, le prestige dont l'entourait l'œuvre libératrice au delà des Alpes ; tant qu'elle se montrait, en un mot, aussi désintéressée que forte, et ne donnait prise à aucune accusation de politique égoïste et envahissante. Que serait-ce cependant si la France venait à avoir un moment de faiblesse, si elle cédait à une tentation et mettait ainsi contre elle l'Europe en défiance ? L'amitié du cabinet de Saint-Pétersbourg ne deviendrait-elle pas alors plus exigeante et onéreuse, et n'imposerait-elle pas des sacrifices qu'on n'aurait certes point accordés si la liberté d'action fût restée complète ?... La réponse à cette question est d'autant plus aisée à faire qu'elle se trouve bien clairement indiquée dans les événements qui suivirent la paix de Villafranca. La France laissa un jour, à une

certaine occasion, soupçonner le désintéressement de sa politique, et il est curieux d'observer l'avantage immense que la Russie a su immédiatement retirer d'une pareille situation.

On devine que nous voulons parler de l'annexion de la Savoie. Il n'est pas douteux que l'annexion se serait faite logiquement et d'elle-même en quelque sorte, pour peu qu'on eût eu de la patience et de la modération. Telle qu'elle s'est accomplie, avec les réticences à la fois et les brusqueries dont on a peut-être encore gardé le souvenir, elle ne put qu'ébranler profondément les relations du cabinet des Tuileries avec les gouvernements européens. La France ne combattait donc pas pour une idée seule ! Cette idée pouvait finir par s'appeler du nom de deux ou trois départements des Alpes ! Tel fut le cri de tous ses ennemis, et il ne trouva que trop facilement de l'écho parmi les jaloux, plus nombreux encore que les ennemis. Sans doute un conflit immédiat n'était pas à craindre malgré les diatribes violentes de lord Palmerston : « à moins d'être une sangsue, disait le *Times*, qui donc verserait du sang pour ce pot de lait cassé ? » Mais quant au fiel, il coula bientôt à pleins bords. La France a eu beau vouloir apaiser la Grande-Bretagne, la flatter dans ses intérêts protestants par une manifestation célèbre contre le pouvoir temporel du pape [1], et dans ses intérêts matériels par un traité de commerce : l'Angleterre n'en garda pas moins sa rancune profonde, et bientôt lord Russell vint faire au parlement la funeste déclaration que son pays « ne devait pas se séparer du reste des nations de l'Europe, qu'il devait être toujours prêt à agir avec les divers États, s'il voulait ne pas redouter aujourd'hui telle annexion, et demain entendre parler de telle autre. » Ce fut là l'oraison funèbre de l'alliance

1. La brochure : *le Pape et le Congrès*.

anglo-française, telle qu'on l'avait connue pendant la guerre de Crimée, l'annonce solennelle d'une rupture, qui ensuite a pesé si douloureusement sur les destinées de l'Europe...

La Russie ne protesta pas contre l'annexion de la Savoie, elle déclara même n'y voir qu'une « transaction régulière, » mais elle profita du moment pour faire sa rentrée éclatante dans la politique européenne et pour remettre sur le tapis la question.... de l'empire ottoman ! Le 4 mai 1860, le prince Gortchakov convoquait chez lui les ambassadeurs des grandes puissances afin d'examiner avec eux la situation « douloureuse et précaire » des chrétiens de la Bosnie, de l'Herzégovine et de la Bulgarie, et bientôt une circulaire du vice-chancelier (20 mai) insista pour la réunion d'une conférence afin de remanier les stipulations établies par le traité de Paris. « Le temps des illusions est passé, s'écriait dans cette circulaire le prince Gortchakov; toute hésitation, tout ajournement, amèneraient de graves inconvénients, » et il s'emparait même de l'affranchissement récent de l'Italie comme d'un argument pour l'indépendance future des populations qui éveillaient toute sa sollicitude : « Les événements accomplis à l'occident de l'Europe ont retenti dans tout l'Orient *comme un encouragement et comme une espérance !...* » Qu'on veuille bien méditer toute la gravité aussi bien que toute la hardiesse de cette démarche du cabinet de Saint-Pétersbourg. Ainsi, quatre ans à peine après la guerre de Crimée, la Russie revenait de nouveau parler au monde du « malade », et pour le faire, elle ne s'abritait plus, comme dans les conférences et commissions de 1856-59, sous la protection et le langage de la France : elle allait toute seule et prenait l'initiative du débat ! Ainsi cette puissance, à laquelle une dépêche française avait autrefois si justement conseillé d'avoir un peu moins de souci des chrétiens d'Orient et un

peu plus de commisération pour les millions de catholiques polonais qu'elle opprimait elle-même avec une violence si féroce, elle faisait de nouveau retentir et trembler l'Europe de ses émotions pour les Bosniaques, les Herzégoviniens et les Bulgares ! L'empereur Nicolas semblait sortir de sa tombe et reprendre une œuvre à peine interrompue. Et de même, dans un document émané un peu plus tard de la chancellerie russe, semblait aussi revivre cet autre côté de l'omineuse politique qu'avait si longtemps représentée le défunt tsar : cette prétention du Romanov d'être le pontife de l'ordre, le gardien jaloux des principes conservateurs en Europe. Dans sa note au prince Gagarine, à Turin (10 octobre 1860), le cabinet de Saint-Pétersbourg jugeait en effet plus que sévèrement les changements survenus dans l'Italie méridionale, parlait des « lois éternelles sans lesquelles ni l'ordre, ni la paix, ni la sécurité ne peuvent exister en Europe, » et accusait le gouvernement sarde « de marcher avec la révolution pour en recueillir l'héritage. »

Ce n'est pas assez : dans cette seule année 1860, le cabinet de Saint-Pétersbourg devait regagner presque tout le terrain perdu depuis la guerre de Crimée : ce fut une année de grâce particulière pour la Russie, car ce fut une année de méfiance universelle contre la France. Lord Palmerston déclarait alors « ne vouloir plus donner une main à l'ancien allié qu'en tenant l'autre sur le bouclier de la défense ; » il armait ses « *volontaires* » au milieu de fanfares et de discours terribles, et la gracieuse reine elle-même venait à Édimbourg tirer de sa royale main, aux grands applaudissements des *ladies* de tout rang, un coup de carabine Withworth. L'Angleterre se donnait l'air d'avoir peur pour bien faire trembler ceux qu'elle prétendait menacés par la France. La Suisse se démenait tumultueusement ; le *National Verein* jurait de mourir pour

la défense du Rhin, et il n'est pas jusqu'à ces honnêtes et paisibles Belges qui ne crussent devoir affirmer dans une adresse au roi que « si leur indépendance était menacée, ils sauraient se soumettre aux plus dures épreuves. » Au-dessus de ces frayeurs populaires s'agitaient les conciliabules des souverains : les princes allemands se réunissaient à Bade, et l'empereur des Français crut opportun de les surprendre en quelque sorte au milieu de leurs délibérations en faisant ce « rapide voyage » dont le *Moniteur* promettait « de très-heureux résultats. » — « Il ne fallait rien moins que la *spontanéité* d'une démarche aussi significative, ajoutait la feuille officielle, pour faire cesser ce concert unanime de bruits malveillants et de fausses appréciations. En effet, l'empereur, en allant expliquer franchement aux souverains réunis à Bade comment sa politique ne s'écarterait jamais du droit et de la justice, a dû porter dans des esprits aussi distingués et aussi exempts de préjugés la conviction que ne manque pas d'inspirer un sentiment vrai expliqué avec loyauté. » Il paraîtrait cependant que la conviction ne l'avait pas emporté complétement sur les préjugés, car, à la suite de la réunion de Bade il y en eut une autre à Tœplitz, entre l'empereur d'Autriche et le régent de Prusse, où l'on convint encore d'une troisième, qui devait avoir lieu à Varsovie avec l'empereur de Russie. Le tsar accepta le rendez-vous ; on était déjà loin de ce printemps de 1859 où la Russie retenait les princes allemands et les arrêtait court dans leur emportement contre la France ; aujourd'hui elle voulait bien écouter leurs plaintes et partager à quelques égards leurs inquiétudes. L'émotion fut assez vive aux Tuileries, et il y eut un moment où lord Russell lui-même craignit d'avoir trop bien réussi et trembla pour le sort de l'Italie. Il n'en fut rien cependant, et l'entrevue tant redoutée de Varsovie ne devait

avoir pour résultat que de faire ressortir la haute position que la Russie venait de reconquérir. Le temps était alors aux antithèses et aux jeux de mots : *Defence not defiance!* disait lord Palmerston en passant en revue ses *volontaires*, et c'est aussi dans le même esprit que l'empereur Alexandre II déclarait au duc de Montebello « que ce n'était pas de la *coalition*, mais bien de la *conciliation* qu'il allait faire à Varsovie. » Les formes conciliantes ne manquèrent pas en effet à la dépêche par laquelle le prince Gortchakov « invitait le gouvernement français à lui faire connaître dans quelle mesure il croirait pouvoir seconder les efforts qu'allait tenter la Russie pour prévenir la *crise dont l'Europe était menacée;* » mais, si polies que fussent ces formes, elles ne cachaient pas moins une légère sommation de s'expliquer. Le cabinet des Tuileries répondit par un *memorandum* qui devait être soumis aux souverains réunis à Varsovie et qu'accompagnait en outre une lettre autographe pour le tsar. Le *memorandum* prenait avant tout « l'engagement catégorique de ne donner aucun appui au Piémont dans le cas où l'Autriche serait attaquée en Vénétie ; » il maintenait en outre la validité absolue de l'annexion de la Savoie, « lors même que le Piémont viendrait à perdre les acquisitions qu'il a faites en dehors des stipulations de Villafranca et de Zurich.» Les cabinets de Vienne et de Berlin firent leurs remarques sur plusieurs points du *memorandum* et les adressèrent... au vice-chancelier russe, qui les transmit à Paris avec la demande de nouveaux éclaircissements plus explicites et plus rassurants.

En somme, la diplomatie française se montra, dans ce difficile moment, aussi active que circonspecte ; mais elle fut loin de se trouver parfaitement à l'aise, quoiqu'on ait dit. Et s'il est vrai, ainsi qu'il a été affirmé dans le temps, « que la France, bien qu'absente de l'entrevue de Varsovie, en avait néanmoins

été l'*âme*, » il faudrait ajouter que ce fut là une âme tout près d'être quelque peu en peine. Aucun résultat positif ne sortit cependant de cette rencontre des trois souverains du Nord : c'est tout au plus si on échangea des vues sur l'éventualité du réveil de la question polonaise ; mais l'Autriche échoua complétement dans ses efforts pour amener la Russie à une action commune dans les affaires d'Italie. C'est que l'empereur Alexandre n'était, au fond, allé à Varsovie que dans un intérêt tout particulier ; il n'y avait voulu faire ni de la coalition, ni de la conciliation, mais tout simplement un acte d'influence, la démonstration de sa force. Il était flatté de voir ces souverains, ces princes allemands venir dans l'ancienne capitale de la Pologne pour y délibérer sur la situation générale et y recevoir le mot d'ordre : cela rappelait les beaux jours de l'empereur Nicolas. D'un autre côté, il était bien aise aussi de faire sentir à la France tout le prix de son amitié, de lui faire comprendre que ses services avaient maintenant leur valeur, beaucoup plus grande, peut-être même leur tarif... Les pièces habiles qui émanèrent successivement de la chancellerie de Saint-Pétersbourg indiquent d'une façon curieuse la marche toujours ascendante de la Russie depuis la paix de Paris. Dans la première de ces circulaires célèbres, elle déclarait « ne point bouder, mais se recueillir ; » dans la seconde, à l'occasion des complications italiennes, elle sortait déjà « de la réserve qu'elle s'était imposée depuis la guerre d'Orient. » Après l'annexion de la Savoie, « sa conscience lui reprochait de garder plus longtemps le silence sur l'état malheureux des chrétiens en Orient, etc. » Enfin, dans le mois d'octobre 1860, elle est le porte-voix des intérêts généraux de l'Europe, l'intermédiaire qui demande des explications au cabinet des Tuileries. Protégée modeste de la France et pleine de « réserve » jusqu'à

la guerre d'Italie, elle monte à ce moment au rang d'une « amie précieuse, » pour devenir, après l'entrevue de Varsovie, l'alliée importante et presque indispensable, car, notons-le bien, c'est précisément au lendemain de l'entrevue de Varsovie que l'alliance franco-russe commence à s'accuser nettement, à prendre des aspects sérieux et parfois même inquiétants pour l'Europe. Cette alliance, la Russie la désirait ardemment, elle était son rêve. Pour plaire à la France, elle voulut bien oublier vite sa note au prince Gagarine et reconnaître l'Italie, elle amena même la Prusse à une reconnaissance pareille ; mais d'un autre côté elle était maintenant bien résolue à ne plus accepter de rôle secondaire, à garder sa part d'influence marquée, à se faire une large part dans les grandes combinaisons de l'avenir.

Qu'on ne l'oublie pas non plus, il se passait alors dans l'intérieur même de l'empire des tsars un mouvement qui devait, par sa nature, beaucoup contribuer à propager, à justifier, à idéaliser en quelque sorte le nouveau système d'alliances qui essayait de s'établir. A l'avénement de l'empereur Alexandre II, la Russie était devenue tout à coup libérale et réformatrice : elle le disait, et on la croyait volontiers. La mesure qui émancipait les paysans avait gagné au successeur de Nicolas l'admiration et la reconnaissance de tous les gens de bien. On n'approfondit pas trop le caractère et la portée de cette mesure ; on ne se demanda point par exemple si, au lieu de créer des hommes libres et responsables, le tsar n'organisait pas plutôt un vaste communisme plus commode à manier pour la bureaucratie et les chefs militaires : on s'en tint au seul mot d'émancipation, et il avait certes de quoi charmer et éblouir. De grandes entreprises en outre inaugurées simultanément en Russie pour un vaste réseau de chemins de fer et de canaux, diverses créations d'usines, d'institutions de crédit, etc., y atti-

raient les capitaux de l'étranger, et, à leur suite, la disposition naturelle à espérer beaucoup pour ce pays, à promettre et à trouver bien des choses brillantes là où on allait commencer des affaires d'or. Des mariages contractés avec des familles moscovites par quelques hommes considérables de l'Occident servirent également à établir une communauté d'intérêts, à créer des centres attrayants et actifs d'une propagande politique en faveur de la Russie. L'opinion politique cédait volontiers à ce courant nouveau, principalement en France, et les froissements continuels qu'on avait à subir du côté de l'Angleterre, les justes amertumes nées de l'expédition de Syrie, faisaient ressortir avec d'autant plus d'éclat l'amabilité et la sociabilité des Russes. Quant aux Russes eux-mêmes, ils furent aussi charmés qu'enorgueillis de la situation qui venait de leur être faite si subitement. Esclaves d'hier, ils s'entendaient proclamer « progressistes » et réformateurs, les amis de la liberté italienne, de toutes les libertés du monde. Vaincus de Sébastopol, ils se voyaient respectés de nouveau, hautement considérés et devenus les alliés de la France. L'idée d'une action commune avec la France les exaltait, et dans un élan de sincère enthousiasme ils se croyaient à la veille d'un partage du monde[1].

1. Vers la fin de 1862 parut en Allemagne un écrit des plus remarquables et que les agitations seules de l'année suivante ont pu jusqu'ici rejeter dans l'ombre. C'était l'œuvre d'un diplomate russe célèbre dans la littérature politique, le même dont le livre sur la *Pentarchie*, publié il y a bientôt vingt ans, eut alors un retentissement qui ne s'est pas encore tout à fait perdu. Le nouvel ouvrage du *pentarque* a pour titre *les Cabinets et les Alliances de l'Europe* (*Europa's Cabinete und Allianzen, vom Verfasser der Pentarchie,* Leipzig, Wigand, 1862); il trace le nouveau programme d'une politique universelle, avec ce mélange de mysticisme et de ruse, de grandeur visionnaire et de minutie pratique qui est le propre de la *métapolitique* moscovite, et la fait parfois ressembler aux étonnantes conceptions de l'ordre des jésuites, dont M. Michelet a si finement discerné le caractère fan-

Les constellations politiques aussi bien que les illusions et les engouements de l'opinion publique, les influences du dedans comme celles du dehors, conspiraient donc à l'envi pour créer une situation nouvelle, pleine de mystères et faites pour causer des inquiétudes aux divers États. Ce n'est pas toutefois que le cabinet des Tuileries n'ait cherché à garder la liberté du choix et qu'il n'ait essayé à plusieurs reprises de renouer avec les

tasque et « halluciné » à côté de vues très-réalistes et très-positives. L'auteur prend pour point de départ le changement « radical » introduit dans les rapports des cabinets et des peuples par la révolution de février et l'établissement du second empire. L'ancienne pentarchie est dissoute et ne peut plus être restaurée. « On se tromperait étrangement si l'on croyait que les rapports actuels des États et des nations et les principes courants du droit des gens se maintiendront encore longtemps. Tout, au contraire, démontre jusqu'à la dernière évidence qu'il n'y a d'avenir possible que pour de *grands complexes d'États*, dont chacun serait basé sur une puissante nationalité et sur la nécessité manifeste de constituer un corps distinct (p. 3). » Ces *complexes d'États* se résument en trois races, — les races romane, germanique et slave, — auxquelles correspondent trois centres de gravitation, la France, la Prusse et la Russie. L'Autriche est une « nécessité à coup sûr, — mais une nécessité bien surprenante, puisque pendant les treize dernières années elle a dû lutter quatre fois pour son existence même (p. 177). » L'Angleterre dépérit dans son égoïsme brutal; et quant à l'alliance anglo-française, lit-on p. 80, « ce fut là, pendant un moment, une magnifique duperie, et le rideau est déjà tombé, grâce à Dieu, sur cette comédie d'intrigue : il est temps de monter une autre pièce avec la Grande-Bretagne, pour laquelle son grand poëte Shakespeare a depuis longtemps indiqué le titre : *Taming of the shrew* (*la Grondeuse mise à la raison*). » La misérable et « soi-disant » question polonaise (lit-on plus loin, p. 286) ne peut pas faire obstacle à une union indiquée par la force des choses (l'alliance franco-russe). Là ne se bornent pas les rêveries du publiciste moscovite. La frontière du Rhin, la question romaine, la question d'Orient, lui inspirent des pages non moins curieuses. La France a besoin de la frontière du Rhin (p. 144); elle a encore bien plus besoin de la solution de la question d'Orient, car la question d'Orient, dont on fait si méchamment une ambition russe, n'est tout simplement qu'un intérêt éminemment français, *la question de la liberté de la Méditerranée* (p. 317), et pour assurer cette liberté la France doit revenir le plus tôt possible sur sa « fatale aberration » du congrès de Paris et travailler à rouvrir le Bosphore à la marine russe (p. 259). Dans cette question d'Orient, c'est la France qui a des intérêts matériels; la Russie, tant calomniée, n'y a que des intérêts moraux, religieux : « elle ne demande pas Constantinople, elle ne demande

autres puissances. C'est évidemment une telle pensée qui l'avait guidé dans l'offre faite de la couronne mexicaine à un archiduc d'Autriche ; ce fut aussi le motif peut-être de plus d'une expédition lointaine entreprise de concert avec l'Angleterre. Ces tentatives ne réussirent guère. Par un cercle vicieux et fatal, les défiances de l'Europe ne servirent qu'à resserrer les liens entre la cour de France et celle de Russie, et ce rapproche-

que Sainte-Sophie, et non pas pour elle-même, mais pour l'Église orthodoxe (p. 300). » Sur ce terrain religieux même, les vues de la France et de la Russie sont appelées à coïncider d'une manière vraiment providentielle. « La situation du tsar envers le patriarcat de Constantinople a son corollaire maintenant dans la situation de l'empereur de l'Occident vis-à-vis de la papauté de Rome. Napoléon III exerce à l'heure qu'il est avec un plein droit son patronage sur Rome. Toutefois, — le maintien de la papauté à Rome étant devenu impossible, et, de l'autre côté, la nécessité pour le chef de l'Église latine de posséder en souverain un point quelconque du globe étant également démontrée, — l'antique Jérusalem ne s'offre-t-elle pas d'elle-même comme la place prédestinée où devraient régner les deux chefs des deux Églises catholiques, et n'est-ce pas là tout le fond de la question d'Orient (p. 302-5)? » — « Le rapprochement paisible et mutuel des deux Églises, latine et grecque, n'est-ce pas là le but le plus élevé à assigner à une alliance entre deux empires chrétiens (p. 259)? » Cette alliance, la Russie l'attend, mais ne la précipite pas; sa politique se résume dans le mot d'Hamlet : *the readiness is all* (p. 133). La Russie centuple ses forces, augmente ses acquisitions en Asie, développe sa marine, l'émancipation des paysans lui procurera des armées plus nombreuses qu'elle n'en a jamais eu, des richesses incalculables; la blessure de Sébastopol est guérie depuis longtemps, et le tsar peut dire le mot du grand-visir après le désastre de Lépante : « On s'est donné la peine de nous raser la barbe; eh bien, la joue est lisse pour le moment, mais la barbe repoussera demain (p. 245). » — « La Russie peut se suffire pleinement; elle n'a aucun besoin de rechercher des alliances, et c'est précisément le moment le plus favorable pour en stipuler une (p. 246). » Enfin l'auteur conclut par ces paroles (p. 328) : « *C'est sur l'union franco-russe que repose pour l'avenir l'équilibre de l'Europe et de toute politique universelle*, jusqu'à ce que la paix du monde soit définitivement établie et garantie au moyen d'une *triple alliance des monarchies universelles* (*universalmächte*). Que Dieu hâte cette dernière et définitive alliance! Ce ne seraient pas seulement les trois races principales du système européen, la race romane, germanique et slave, mais aussi les trois Églises chrétiennes qui trouveraient leur expression et leur conclusion (*abschluss*) dans cette *alliance des alliances*... »

ment, de plus en plus marqué, augmenta de nouveau les alarmes de l'Europe. Dans ces années 1861-62, il n'y eut pas un événement, petit ou gros, sur un point quelconque du globe, où l'on n'épiât quelque indice de la prétendue alliance. La Hongrie réclamait ses droits, la Serbie armait, le Monténégro était en feu, le parti avancé en Italie complotait, des armes étaient débarquées aux embouchures du Danube sous pavillon piémontais, et en tout et partout on voulut voir l'action combinée de la Russie et de la France. Des hommes qui passaient pour graves assuraient sérieusement à Londres qu'on avait attendu que l'affaire du *Trent* s'envenimât, et entraînât l'Angleterre dans une guerre avec l'Amérique, pour donner le signal d'un branle-bas dans tout l'Orient; ils soutenaient même que l'attaque des Serbes sur Belgrade et la révolution de Grèce n'étaient que des fusées parties tardivement d'une explosion générale qu'on aurait depuis longtemps préparée et ensuite contremandée après l'arrangement du différend anglo-américain. Il serait trop long de répéter tous les bruits étranges et même absurdes qui eurent cours à cette époque, et qui trouvèrent cependant des croyants. Encore, en 1863, au moment où la France cherchait à engager la Turquie dans une démarche pour la Pologne, ne se disait-on pas à Constantinople que l'ambassade russe, pour faire pièce à la France, avait donné au divan les preuves irrécusables d'un plan de partage qui aurait antérieurement reçu l'assentiment du cabinet des Tuileries? Certes il n'y a que le terrain fabuleux de l'Orient pour faire éclore et accepter de tels contes fantastiques. Disons-le cependant : en 1863, la diplomatie russe ne s'est pas fait faute de parler de certaines propositions concernant le remaniement de l'Europe qui lui auraient été soumises en un certain temps, et qu'elle aurait naturellement repoussées avec une vertu stoïque. On lit entre

autres le passage suivant dans une curieuse dépêche adressée, le 10 avril 1863, par le comte Russell à son ambassadeur lord Napier : « Le baron Brünnow me dit que les intentions de l'empereur (Alexandre) envers la Pologne étaient les meilleures et les plus bienveillantes, *mais qu'il y avait des projets en circulation pour refaire la carte de l'Europe ;* ces projets comprenaient des compensations pour la Russie. La Russie ne voulait entrer dans aucun de ces projets ; elle ne voulait aucune compensation, elle tenait aux arrangements territoriaux actuels en Europe, et le baron Brünnow finit par exprimer l'espoir que la Grande-Bretagne y tenait également. — Je lui répondis que c'était le désir de Sa Majesté; *mais la Russie elle-même n'a pas été inactive,* dans plusieurs cas, *en proposant* et en menant à exécution *des changements territoriaux...* »

Ainsi, intimité de jour en jour plus grande entre les deux cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg, travail sourd dans l'Orient, ombrages de l'Angleterre, inquiétudes de l'Autriche, appréhension universelle d'une conflagration plus ou moins prochaine, tel fut l'aspect général des affaires dans les deux années qui suivirent l'entrevue de Varsovie. Encore une fois, il est probable que la plupart des suppositions d'alors étaient purement gratuites, que les alarmes étaient plus qu'exagérées : manquaient-elles cependant complétement de raisons, et n'avaient-elles point quelque fondement au moins moral? Il sera permis sans doute de répondre par une réflexion ou plutôt par un souvenir. Quand en 1841, dans un temps déjà bien éloigné de nous, M. Guizot préparait la rentrée de la France dans le concert européen après la rupture de l'année précédente, il écrivait à M. de Bourqueney qu'une des principales considérations qui le décidaient à signer le protocole, « au prix de quelques ennuis de discussion dans les chambres, » était « *l'avan-*

tage de prévenir, entre l'Angleterre et la Russie, des habitudes d'intimité un peu prolongées[1]. » Ainsi cet homme d'état se trouvait déjà mal à l'aise à la vue d'un rapprochement fortuit entre la Russie et l'Angleterre : combien donc plus grand devait être le malaise de l'Europe devant des habitudes d'intimité beaucoup trop prolongées entre cette Russie, toujours la même, et une France devenue belliqueuse et entreprenante, entre les deux plus grandes puissances du continent, ayant toutes deux évidemment des aspirations très-vastes, gouvernées toutes deux par des volontés souveraines qui n'avaient aucun contrôle à subir, qui disposaient des plus fortes armées, et tout cela dans une époque si agitée par des idées de démocratie et de nationalité, alors que, comme le disait lord Palmerston dans le parlement, avec son *humeur* parfois trop cavalière, « la situation semblait grosse au moins d'une demi-douzaine de guerres respectables... » Il y a déjà un demi-siècle que le nonchalant et frivole Gentz écrivait : « Une alliance franco-russe serait la combinaison la plus dangereuse et la plus menaçante pour l'Europe. Si jamais cette comète de Tilsitt apparaissait pour la seconde fois à l'horizon, le monde périrait dans les flammes[2]. » Il était permis à l'auteur de la *Pentarchie* d'asseoir, en 1862, la politique de l'avenir sur l'union gallo-moscovite, et d'appeler de tous ses vœux la formation prochaine des trois *monarchies universelles* de la France, de la Russie et de la Prusse; mais cette fantasmagorie n'était point faite pour gagner les suffrages des vieilles dynasties, ni de tous ceux qui, dans notre vieille Europe, tenaient encore à la dignité de la vie individuelle et à la liberté de l'âme humaine !.....

1. Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, par M. Guizot, tome VI, p. 88.

2. Gentz, *Briefwechsel mit Müller*.

Au commencement de cette année 1862, se passait un petit fait que peu de personnes remarquèrent, qui semblait plutôt appartenir à l'histoire de l'architecture sacrée qu'au mouvement de la politique profane, mais qui n'en fit pas moins réfléchir quelques esprits méditatifs, ou, si l'on veut, superstitieux. Un protocole signé à Constantinople apprenait au monde chrétien que les deux empereurs de France et de Russie venaient de s'entendre pour reconstruire à frais communs la coupole du Saint-Sépulcre à Jérusalem[1]. Le pape, appuyé par l'Autriche, avait offert de prendre exclusivement à sa charge les réparations de la coupole ; mais la demande de Rome, venue trop tard, avait été écartée... Certes, la question des saints lieux peut paraître peu sérieuse à plus d'un homme grave et exempt de préjugés : c'est d'elle néanmoins que sortit la guerre de Crimée, c'est elle qui renferme dans une forme plastique, oserons-nous dire, la grande lutte civilisatrice entre l'Occident latin et l'Orient byzantin. Or, que ces lieux saints mêmes eussent été choisis pour une œuvre commune à la France et à la Russie, cela ne révélait-il pas toute une situation ? Cette coupole ne semblait-elle pas être le couronnement symbolique d'un édifice encore voilé ?... Il faut se hâter de quitter ces régions trop mystiques pour rentrer dans les réalités officielles. Vers la fin de la même année (11 décembre 1862), l'empereur des Français, recevant en audience publique le nouvel ambassadeur de Russie, M. le baron de Budberg, s'exprimait

1. L'article 1[er] du protocole portait que « la nécessité de prévenir la ruine imminente de la coupole du Saint-Sépulcre étant de notoriété publique, il serait pourvu sans retard à la reconstruction de cet édifice à frais communs, et par portions égales, par la France, la Russie et la *Turquie*... » L'article 3 prescrivait aux architectes « d'éviter, dans la décoration de la nouvelle coupole, toute inscription ou tout emblème qui serait de nature à provoquer les susceptibilités d'aucune des communions chrétiennes. »

ainsi : « Je n'ai qu'à me féliciter des rapports qui existent entre l'empereur de Russie et moi. Ils ont d'autant plus de chance de durée qu'ils sont nés d'une sympathie mutuelle et des véritables intérêts des deux empires. En effet, j'ai pu apprécier l'élévation d'esprit et la droiture de cœur de votre souverain, et je lui ai voué une amitié sincère... »

Deux mois plus tard éclatait cette insurrection de Pologne, qui devait ébranler si profondément les rapports entre la France et la Russie et devenir le point de départ d'un grand changement dans les relations des États et dans les affaires de l'Europe. On ne s'étonnera pas des développements où l'on vient d'entrer sur les diverses phases qui ont précédé cet événement, car elles seules en expliquent la gravité et l'importance. Elles seules aussi expliquent les hésitations que dut éprouver d'abord le gouvernement français avant de se prononcer sur une question qui lui imposait en quelque sorte une transformation soudaine et complète dans sa politique générale.

II.

Le mouvement polonais pendant les années 1861-1862. — L'attitude des grandes puissances devant cette agitation. — Langage tenu par lord Palmerston et lord Russell. — Circulaire confidentielle du comte Rechberg. — La Prusse dissuade le cabinet de Saint-Pétersbourg de toute concession. — Extrême réserve du cabinet des Tuileries. — Voyage du prince Orlov à Varsovie. — Le recrutement et l'insurrection (janvier 1863). — Jugement de la diplomatie européenne sur les causes de l'insurrection. — Perplexités du gouvernement français : paroles prononcées par M. Billault, le 5 février 1863. — Progrès de l'insurrection. — Annonce d'une convention militaire entre la Russie et la Prusse pour la suppression du mouvement polonais.

Cette explosion de la Pologne, bien qu'amenée brusquement par la fatale mesure du recrutement, n'en fut pas moins précédée, on le sait, de deux années d'agitation pleines d'incidents dramatiques et de poignantes péripéties qui n'avaient pas laissé d'émouvoir de temps en temps l'Europe, sans trop la préoccuper cependant, et il est curieux d'observer l'attitude que gardèrent les diverses puissances pendant cette première période de revendications pacifiques et de répressions sanglantes, mais partielles. Avec ce goût depuis longtemps contracté de faire la leçon aux rois et aux peuples, avec ce badinage libéral et parfois même révolutionnaire dans les questions lointaines qui leur avait valu plus d'un succès auprès du brave John Bull, et peut-être bien aussi avec l'arrière-pensée d'embarrasser quelque peu le gouvernement français dans ses inclinations russes par l'évocation fréquente et sympathique du nom de la Pologne, les ministres de la reine Victoria ne se firent pas faute de blâmer sévèrement dans les chambres tel procédé de l'administration russe envers ce malheureux pays et d'exprimer leurs vives sollicitudes pour le sort d'un peuple si cruelle-

ment éprouvé. Il est juste de reconnaître que ce langage leur était en quelque sorte imposé par l'opinion publique en Angleterre, qui ne se montrait nullement avare de manifestations en faveur de la Pologne, soit dans de nombreux *meetings*, soit dans les principaux organes de la presse. Aussi lord Russell déclarait-il dans la chambre des lords (mai 1861) ne pouvoir se défendre de présager un avenir glorieux et libre à une nation qui, malgré tant de calamités et de persécutions, a su conserver intact le sentiment de la patrie; et une année plus tard (4 avril 1862), au moment même où le système de répression à Varsovie prenait des formes de plus en plus décidées et violentes, lord Palmerston rappelait ingénieusement la fable du voyageur et de son manteau : « Plus l'*âpre vent du nord* soufflait avec violence pour lui enlever ce vêtement, plus le voyageur le serrait autour de lui et s'efforçait de le retenir. » Tel aussi paraissait au noble vicomte le Polonais avec son « indomptable, inextinguible, inépuisable amour de son pays; » mais en même temps lord Palmerston se hâtait de prémunir le « voyageur » contre les dangereuses illusions et les périls d'une marche trop précipitée. Il prenait soin de lui rappeler qu'à une autre époque déjà, au temps de Napoléon Ier, il avait eu tort de compter « qu'un rayon de soleil » allait tomber sur lui et venir à son aide; « il ne convint pas à cette époque à la politique de la France de rétablir la Pologne. » Enfin le chef du cabinet britannique déclarait solennellement que dans tous les cas ce n'est pas l'Angleterre qui entreprendrait de lutter contre le vent. Du reste, tous ces discours, plus ou moins chaleureux, étaient plutôt à l'adresse de l'Angleterre et de la France que de la Russie, et lord Palmerston ne songea nullement à les appuyer par voie diplomatique, en rappelant par exemple au cabinet russe les stipulations des traités, ne fût-ce

même que les engagements pris au congrès de Paris par le comte Orlov. Quant à l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique près la cour de Saint-Pétersbourg, lord Napier, il disait à qui voulait l'entendre qne les affaires polonaises l'*ennuyaient*.

Moins bruyante à coup sûr et d'une impassibilité très-étudiée même, mais au fond beaucoup plus significative, fut, pendant tout ce temps, l'attitude du gouvernement autrichien. L'agitation polonaise, on se le rapelle, avait eu son point de départ dans cette entrevue même de Varsovie, où l'empereur François-Joseph avait vainement essayé d'amener le tsar à une conformité de sentiments et de projets pour l'avenir : il était dès lors tout naturel qu'on vît à Vienne sans trop de déplaisir les événements justifier si vite les raisons et les appréhensions qu'on avait fait valoir sans succès auprès de l'empereur Alexandre à Varsovie, et la Russie éprouver à son tour, à ses dépens, les inconvénients de ce principe des nationalités qu'elle avait, sans trop de conteste, laissé triompher au delà des Alpes. C'est ce que ne manquèrent pas en effet de relever les organes plus ou moins accrédités du gouvernement autrichien, et la parabole de la paille et de la poutre se trouva alors complaisamment citée par des personnages haut placés qui du reste et d'ordinaire ne s'inspiraient guère de l'Évangile dans le maniement des affaires humaines. Le cabinet de Vienne ne se borna pas toutefois à ce contentement intime et éphémère, à la jouissance pour ainsi dire platonique d'une rancune : il eut ses prévisions et fit ses calculs. Dès le mois de mars 1861, — à une époque où la plupart des gouvernements s'accordaient à ne voir dans les premières manifestations de Varsovie qu'un accident sans portée, facilement réparable par quelques concessions administratives, — M. de Rechberg, dans une dépêche confidentielle adressée à quelques-uns de ses principaux agents

à l'étranger, attirait déjà leur attention sur la gravité des scènes qui venaient d'avoir lieu en Pologne. S'écartant pour cette fois du langage habituel à la chancellerie de Vienne en face de tout mouvement populaire, le ministre autrichien assignait à l'agitation de Varsovie une haute valeur morale et le caractère d'un événement qui pouvait avoir des conséquences « incalculables » dans la politique générale de l'Europe. Une phrase textuelle de cette circulaire portait que le mouvement polonais était « probablement destiné à gagner en force et en étendue et à ébranler tous les pays compris entre la Baltique et la mer Noire... » Le désir rendait ici M. de Rechberg singulièrement perspicace. La question italienne, celle de la Vénétie surtout, loin d'en être arrivée à l'état de calme où elle se trouve maintenant, semblait alors urgente et brûlante ; les relations de jour en jour plus intimes entre les deux cours de Saint-Pétersbourg et des Tuileries faisaient appréhender une vaste combinaison où le cabinet de Vienne n'aurait certes pas trouvé son compte. Rien ne devait donc être plus agréable à l'Autriche que cette agitation de Varsovie, qui, en s'étendant et en se fortifiant, ne pouvait avoir que l'un de ces deux effets : ou faire réfléchir la Russie et l'amener à des vues plus « saines » en matière de certains principes préconisés à Paris et à Turin, ou l'occuper au moins à l'intérieur et la paralyser au moment d'une conflagration générale. Ce qui, à coup sûr, eût le moins plu à Vienne, c'est que le mouvement polonais se fût par impossible laissé apaiser au sein d'une conciliation quelconque. Une pareille œuvre de conciliation fut tentée par moments, — d'une manière incohérente, il est vrai, et avec de brusques retours à des compressions implacables, — mais dans une direction cependant qui était de nature à inquiéter quelque peu le gouvernement autrichien. L'homme qui, à Varsovie,

représentait ce côté idéologique de la politique russe était précisément alors ce marquis Wielopolski, dont la haine violente contre l'Autriche n'était un secret pour personne, et qui, depuis les funestes massacres de Galicie, avait toujours prêché à ses compatriotes la nécessité de se fondre avec les Russes dans un grand empire slave et de venger sur les Habsbourg l'oppression séculaire de toute une race. Le prince impérial que le marquis avait sollicité et obtenu pour lieutenant du royaume, et qui devait prêter à la nouvelle administration le prestige de son nom et de son autorité, le grand-duc Constantin, passait, lui aussi, pour l'ami, le chef même de ces slavophiles ardents de Moscou qui ne cessaient de méditer sur « la grande mission de la Russie. » Aussi les journaux de Cracovie et de Léopol eurent-ils toute liberté de ruiner le système du marquis Wielopolski dans son principe, de censurer sévèrement toutes les mesures de son administration, d'attiser le feu qui n'était que trop près d'éclater en un incendie violent, — et les plaintes réitérées et amères du gouvernement russe au sujet du langage des organes polonais en Galice ne trouvèrent à Vienne qu'une fin de non-recevoir habilement abritée sous les conditions du régime libéral inauguré tout récemment. Enfin l'on verra bientôt quelle indulgence inaccoutumée, quelle compassion peu ordinaire rencontra décidément à son début, de la part des autorités autrichiennes, cette insurrection polonaise qui plus tard devait recevoir son coup de grâce par la proclamation de l'état de siége en Galicie.

Tandis que l'une des deux grandes puissances de l'Allemagne se renfermait ainsi dans une impassibilité avisée et expectante, la Prusse au contraire n'avait point hésité à s'immiscer dès le début dans les affaires de Varsovie d'une manière active, quoique indirecte, en prenant part aux embarras crois-

sants du gouvernement russe, et en lui prodiguant des avertissements et des conseils. Habituée depuis longtemps, et malgré toutes les vicissitudes de son régime intérieur, à s'identifier avec la Russie dans les grandes questions européennes, animée d'ailleurs contre l'élément polonais d'une haine instinctive, invincible, et qui, grâce au développement de la politique aussi bien que de la philosophie allemandes, tend de plus en plus à devenir réfléchie et rationnelle, la monarchie de Frédéric le Grand verra toujours avec humeur, si ce n'est même avec effroi, la résurrection, ne fût-ce que partielle, d'un peuple qui autrefois a été son suzerain, et dont elle avait plus que tout autre appelé et consommé la ruine. La cour de Berlin ne cessait donc de peser sur le gouvernement russe dans le sens de la répression, de le dissuader de tout système conciliant et réparateur ; elle alla jusqu'à lui dénoncer dans les agitations polonaises une influence étrangère, une machination soigneusement ourdie et entretenue par une puissance qui se disait faussement amie, et le roi Guillaume usa de son ascendant personnel sur l'esprit assez vacillant de l'empereur Alexandre pour le disposer à une sévérité « salutaire. » Avec l'entrée aux affaires de M. de Bismark (24 septembre 1862), les conseils de la Prusse devinrent plus pressants ; les exhortations « d'en finir » redoublèrent d'intensité, et bientôt M. de Theremin, consul prussien à Varsovie, agent discret, très-actif sous les dehors d'une lourdeur toute germanique, et qui n'avait cessé d'avoir sa part d'influence dans les conseils du grand-duc Constantin, put mander à son chef que tout allait à souhait et approchait d'un dénoûment satisfaisant. Il resterait peut-être à rechercher si, en plaidant de la sorte le système de la rigueur en Pologne, M. de Bismark ne faisait que céder à la disposition générale de ses compatriotes, à son humeur per-

sonnelle, assez portée vers ce qu'il appelait des « coups vigoureux, » ou si déjà, dans l'esprit fertile du ministre, la catastrophe prévue à Varsovie ne se présentait pas comme le point de départ très-désirable d'une complication générale dont il avait grand besoin ; mais le fait en lui-même ne saurait être l'objet du moindre doute. On a sur ce point le propre aveu de M. de Bismark. Quand plus tard, en effet, lord John Russell résolut d'associer à ses représentations en faveur de la Pologne tous les signataires du traité de Vienne, il chargea en conséquence son ambassadeur à Berlin de porter aussi auprès du ministre prussien l'invitation du cabinet de Saint-James. « M. de Bismark m'a répondu, — écrivit sir A. Buchanan au chef du *foreign office* sous la date du 4 avril 1863, — qu'il était impossible à la Prusse de changer la politique qu'elle suivait depuis deux ans. Après avoir, pendant tout ce temps, averti l'empereur de Russie des conséquences inévitables des encouragements aux aspirations nationales de la Pologne, la Prusse ne peut lui demander maintenant d'accorder aux Polonais l'autonomie qu'on réclame. » Ce langage avait au moins le mérite de la franchise, et M. de Bismark devait bientôt encore avoir la satisfaction insigne de voir sir A. Buchanan, passablement scandalisé de ces paroles au mois d'avril, venir au mois de novembre lui rappeler ces mêmes paroles dans un sens tout à fait approbateur, les trouver saines et justes, et s'en prévaloir comme d'un puissant argument contre le projet de congrès inopinément soulevé alors par la France... Étrange retour des choses, des hommes, et des mots surtout, chez une diplomatie aussi puritaine !

Quant au gouvernement français, dont il nous reste à parler, il est hors de doute, quoi qu'en aient pu dire certaines insinuations parties de Berlin, que l'agitation polonaise l'avait

désagréablement surpris dès l'abord, et n'avait pas laissé même de l'importuner par la suite. Il semblerait que dès les premiers temps, et tout en n'attribuant aux manifestations de Varsovie que le caractère d'une effervescence momentanée, le cabinet des Tuileries ait eu le vague pressentiment que la question polonaise pourrait venir déranger un jour des plans depuis longtemps combinés, le faire violemment sortir de la route qu'il s'était tracée depuis la paix de Paris. Le bruit qui déjà se faisait autour de cette question, les souvenirs et les sympathies qu'elle éveillait, tendaient dans tous les cas à ébranler le crédit si désirable et si habilement ménagé du tsar « généreux » avec lequel on voulait à tout prix rester en bon accord. Le gouvernement français, obtempérant sans trop de difficultés aux prières assez pressantes de M. de Kissélev, alors ambassadeur à Paris, publia donc dans le *Moniteur* du 23 avril 1861 une note qui, dans sa partie essentielle et importante, n'était en quelque sorte que la paraphrase d'une circulaire qu'avait adressée un mois auparavant (20 mars) le vice-chancelier russe à ses légations à l'étranger. La note du *Moniteur* mettait la presse et l'opinion publique en garde contre « la supposition que le gouvernement de l'empereur encourageait des espérances qu'il ne pourrait satisfaire. Les idées généreuses du tsar sont un gage certain de son désir de réaliser les améliorations que *comporte l'état de la Pologne*, et il faut faire des vœux pour qu'il n'en soit pas empêché par des manifestations irritantes. » C'est là la seule parole officielle que le gouvernement français ait prononcée sur les événements de Pologne pendant tout le courant des années 1861 et 1862. Du reste, la bonne harmonie entre les deux cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg était un de ces faits patents et indubitables de la politique européenne que personne ne pouvait ignorer, et que

la Pologne ignorait moins que personne. Il suffit de rappeler ici les paroles prononcées par le prince Czartoryski dans son discours du 29 novembre (deux mois avant l'explosion), discours qui fut promptement répandu en Pologne et y eut un grand retentissement. Le prince dissuadait ses compatriotes de toute tentative d'une lutte armée ; il les adjurait de subir leur triste sort en martyrs, de subir jusqu'à ce recrutement qui déjà se dressait alors, menaçant et sinistre, devant les yeux de la nation éplorée. « En présence de l'état actuel de l'Europe, disait le prince, *des alliances qui s'y préparent et des communautés d'intérêt qui s'y établissent*, nul homme sensé ne saurait admettre qu'un soulèvement en Pologne pourrait, à l'heure qu'il est, trouver un appui quelconque à l'étranger... »

Une chose cependant a lieu d'étonner : c'est que le gouvernement français n'ait pas profité de l'intimité de ses rapports avec la cour de Saint-Pétersbourg, — de l'ascendant qu'il avait dans les conseils du tsar, de l'espèce de fascination qu'exerçait alors sur toute imagination russe la seule perspective de l'alliance française, — pour obtenir une amélioration sérieuse au sort de la Pologne, pour persuader, imposer en quelque sorte la modération et la clémence, pour empêcher du moins certaines mesures dont les conséquences fatales n'étaient que trop faciles à prévoir. Un langage conciliant, cela va sans dire, mais ferme cependant et significatif, ne serait point peut-être resté sans effet : il aurait dans tous les cas fait honneur aux sentiments et à la prévoyance du cabinet des Tuileries ; mais, comme il en arrive presque toujours dans des alliances purement matérielles et un peu contre nature, on évita toute explication franche dans la crainte de faire éclater une profonde divergence morale. C'était alors un axiome généralement reçu dans les chancelleries françaises que le cabinet des Tuileries

marchait d'accord avec la Russie dans toutes les questions,... excepté la question polonaise, et on n'eut pas l'air de se douter que cette exception emportait au fond et à elle seule toute la règle. Le consul de France à Varsovie reçut pour instructions de dissuader les Polonais de toute entreprise dangereuse et de les amener à la conciliation ; mais en même temps M. le duc de Montebello ne fut nullement mis en mesure d'insister auprès de la cour de Saint-Pétersbourg afin qu'elle rendît de son côté cette conciliation possible. Sans doute il était juste et politique de prêcher la modération aux Polonais, mais il l'était bien moins de s'en tenir vis-à-vis des Russes à une réserve tout à fait intempestive. On ne sortit pas de cette réserve même devant l'annonce de cette effroyable mesure de conscription (septembre 1862) que tout le monde s'accordait à regarder comme un défi téméraire porté à la patience d'une nation malheureuse et exaspérée, une mesure que l'opinion publique de l'Europe, que la presse indépendante de tous les pays signalait et condamnait d'avance comme la provocation la plus inhumaine à une lutte inévitable et inégale. Chose triste à dire et bien faite pour ébranler la confiance dans la diplomatie si affairée de nos temps, au moment où la cour de Saint-Pétersbourg préparait cette œuvre d'iniquité, aucun des gouvernements qui bientôt devaient en déplorer les suites malheureuses et en faire le sujet des plaintes réitérées, aucun de ces gouvernements ne jugea à propos d'adresser à ce sujet des représentations préventives. Chacun garda le silence, par embarras, par malveillance ou bien par *ennui*, comme lord Napier. « Je me fais une règle, écrivait encore le 24 février 1863 cet ambassadeur au comte Russell, je me fais une règle de ne jamais entamer aucune discussion sur les affaires polonaises avec le ministre (Gortchakov)... » Seule, la Prusse n'avait cessé de parler de

ces affaires à Saint-Pétersbourg, et l'on sait malheureusement dans quel sens. Il faut le dire cependant : il se trouva alors un homme, un diplomate, qui s'émut à l'idée de l'épouvantable catastrophe dont la Pologne était menacée, qui fit un effort spontané, inutile, hélas! mais honorable, pour prévenir ce grand malheur, et ce diplomate fut un Russe. Le prince Orlov, le fils de l'ancien plénipotentiaire russe au congrès de Paris, qui de son poste à Bruxelles suivait depuis longtemps avec intelligence et anxiété la tragédie qui se déroulait sur les bords de la Vistule, quitta de son propre mouvement la Belgique à la nouvelle du coup de vigueur qu'on projetait, et se dirigea en toute hâte sur Varsovie. Il comptait sur l'ascendant de son nom, sur la renommée d'un homme honnête et loyal entre tous, enfin sur l'amitié que lui portait le grand-duc Constantin pour ébranler ce dernier dans sa résolution fatale. Il y réussit un instant; mais bientôt les avis contraires prévalurent. On était convaincu de la nécessité, de l'utilité de la mesure, « l'abcès était mûr et demandait une prompte opération; » on répondait d'ailleurs du succès et on était tout étonné des frayeurs exagérées du prince, frayeurs que les hommes « sensés, » que les résidents des puissances étrangères eux-mêmes étaient loin de partager [1]. Le grand coup fut donc frappé à Varsovie, le 15 janvier 1863, dans la nuit, ou, pour employer l'euphémisme officiel, « d'une à huit heures du matin. » Et quelques jours après le cabinet des Tuileries recevait de son ambassadeur auprès d'une grande cour d'Allemagne une dépêche télégraphique conçue à peu près dans les termes

1. Il est remarquable, en effet, que le colonel Stanton, par exemple, agent anglais à Varsovie, ne se montra d'abord nullement ému de la conscription et fut bien près d'en féliciter le gouvernement russe. Voyez sa dépêche en date du 19 janvier 1863.

suivants : « Une insurrection vient d'éclater en Pologne ; quelle doit être mon attitude ? »

Malgré l'abstention de la diplomatie, malgré le fameux article du *Journal officiel* de Varsovie, qui assurait que les malheureuses victimes du guet-apens nocturne avaient témoigné « de l'empressement et la bonne volonté, de la gaîté et de la satisfaction d'aller se former à l'école d'ordre que leur ouvrait le service militaire russe ; » enfin malgré la communication étonnante adressée de Saint-Pétersbourg le 26 février à tous les télégraphes de l'Europe, « que les Polonais avaient projeté une *Saint-Barthélemy* contre les Russes, » les gouvernements de l'Occident, pas plus que l'opinion publique, ne prirent le change sur le caractère et la moralité de « l'opération » qui venait d'être faite sur une nation chrétienne et en plein XIX^e^ siècle. « J'ai demandé au comte Rechberg ce qu'il pensait du soulèvement, écrit lord Bloomfield au comte Russell sous la date du 29 janvier ; il m'a expliqué que, d'après les renseignements qu'il avait reçus, le gouvernement russe en était en partie la cause. » M. Murray mande de son côté de Dresde (30 janvier) : « Autant que j'ai pu m'en assurer, l'insurrection n'a pas été organisée ou préparée par les chefs politiques du parti anti-russe. » L'agent consulaire à Varsovie, M. Stanton, très-hostile d'abord aux insurgés, et qui puisait ses informations aux sources russes et prussiennes, ne peut cependant écarter (11 février) la remarque qui suit : « A la vérité, milord, un certain nombre de personnes pensent que le gouvernement (russe) a fait son possible pour amener la situation présente, dans l'intention expresse de se faciliter la destruction des sentiments nationaux par un massacre général de tous ses adversaires... » Le langage de l'ambassadeur de Sa Majesté Britannique à la cour de Saint-Pétersbourg est encore

bien plus significatif, et mérite de nous arrêter quelques instants. Lord Napier ne faisait pas mystère de son profond attachement à la Russie, et nous avons déjà parlé du peu de plaisir qu'il prenait aux affaires polonaises. Il s'était lié d'une manière très-intime avec le marquis Wielopolski pendant le séjour de ce dernier à Saint-Pétersbourg (en 1862), et, dans ses lettres adressées à quelques membres de l'émigration polonaise qui lui étaient particulièrement connus, il n'avait cessé de réclamer leur appui pour « son noble ami, homme éminent et savant (*learned*), et qui lui rappelait à certains égards *les anciens chanceliers de France.* » Et toutefois, dès le premier moment, il n'hésite pas à caractériser la mesure prise par le marquis Wielopolski, « la seule erreur grave de cet homme d'État, » dans les termes les plus sévères : « On a eu le dessein de faire une razzia complète de la jeunesse révolutionnaire en Pologne, de comprimer les esprits les plus énergiques et les plus dangereux dans l'étreinte du service militaire russe ; c'était simplement un plan pour se débarrasser de l'opposition, et la déporter en Sibérie et dans le Caucase... *Le résultat est déplorable, mais il est tout naturel* (26 janvier). » Quand, quelques jours plus tard, le *Journal officiel de Saint-Pétersbourg*, abandonnant tout à coup la thèse odieuse d'une Saint-Barthélemy dont les Polonais auraient commencé l'exécution, et que le gouvernement n'avait fait qu'étouffer, avouait franchement que la conscription était une mesure *anomale*, mais inévitable, pour le maintien de l'autorité russe en Pologne, et rappelait le fameux adage : « La légalité nous tue, » lord Napier s'empressa de communiquer au chef du *foreign office* l'étrange apologie de l'organe officiel et de l'accompagner de ces remarques éloquentes (7 février) : « Le gouvernement russe avoue que son autorité ne peut être maintenue par la stricte

légalité. « La légalité *nous tue,* » dit-il, et il confesse que le recrutement a dû être employé comme un moyen de disperser, de bâillonner et de réduire à l'impuissance des adversaires politiques. Dans mon humble opinion, ni l'existence préalable d'une conspiration ni le but de détruire les plans révolutionnaires ne peuvent justifier la mesure d'un recrutement arbitraire... C'est une exception si flagrante et si choquante au système général, qu'elle tend à ébranler la confiance publique dans la sincérité et la loyauté (*consistency*) du gouvernement russe, et éveille des appréhensions fâcheuses sur sa politique future dans d'autres questions (*in other respects*). » Lord Napier résume ainsi son opinion sur les conséquences de la victoire que la Russie s'est flattée d'obtenir « en provoquant et en étouffant l'insurrection : » — « Sans doute, dit-il, beaucoup de patriotes polonais seront tués ou envoyés dans les provinces asiatiques, ou laissés dans un long esclavage militaire, et les forces matérielles du parti révolutionnaire peuvent être diminuées pour un temps; mais pour chaque patriote tué, réduit au silence ou enfermé, cent peut-être se lèveront dans la génération nouvelle, qui aura accepté ce récent héritage de haines et de vengeances... » Le comte Russell répondit à l'ambassadeur (11 février), dans ce style laconique et sentencieux qui lui plaît tant, qu'il partageait complétement ses vues. « Aucun raisonnement ne peut donner le droit de changer la conscription en proscription (*to turn conscription in proscription*), de condamner des hommes au service mllitaire parce qu'ils sont soupçonnés de projets révolutionnaires; la sécurité de l'innocence est ainsi détruite d'un seul coup. » Lord John ne se fit pas faute de répéter son heureux jeu de mots de *conscription* et *proscription* en plein parlement, et ce mot restera.

Il est permis de croire que le gouvernement français portait

au fond, et dans son for intérieur, le même jugement que lord Russell sur la catastrophe de Varsovie; mais, très-engagé dans le système d'une entente avec la Russie, désireux de ne pas rompre un accord si soigneusement entretenu, il s'enferma d'abord dans une réserve absolue, et ce silence forcé en face d'une émotion publique très-vive dans les premiers moments, peut-être bien aussi le dépit de n'avoir rien fait pour empêcher de si douloureux événements, ne laissèrent pas de lui causer une certaine irritation. Cette irritation se trahit dans le langage de M. Billault, alors qu'interpellé au corps législatif (séance du 5 février 1863) sur le soulèvement polonais, le ministre sans portefeuille le qualifia durement comme l'œuvre des « passions révolutionnaires. » Les passions révolutionnaires! c'était, en effet la seule explication que la cour de Saint-Pétersbourg voulut bien donner de cette lutte inégale et sanglante qu'elle avait tout fait pour provoquer; elle n'épargnait pas non plus aux Polonais les reproches obligés de démagogie et de socialisme [1], tout en ne négligeant pas, là où une telle argumentation pouvait avoir de l'effet, de dénoncer leurs tendances aristocratiques et cléricales... « Le gouvernement de l'empereur, ajoutait encore M. Billault, est trop censé, il est trop jaloux de sa dignité et de celle de la France, pour laisser répéter pen-

1. Lord Napier écrit sous la date du 19 février 1863 : « Le prince Gortchakov me dit que pas un propriétaire foncier de quelque importance n'avait pris part à la révolte, *dont le caractère socialiste* était démontré par la proclamation du comité de Varsovie, qui accorde aux paysans la pleine propriété des terres qu'ils occupent... » Nous sommes loin de vouloir défendre en tous points cette proclamation; après tout cependant, elle stipulait une indemnité pour les anciens possesseurs du sol et respectait les droits acquis. Que devrait alors penser le prince Gortchakov des ukases du 2 mars 1864 et de l'œuvre de M. Miloutine, dont M. Léonce de Lavergne a si bien démontré le caractère subversif, bouleversant toute notion de justice et de propriété, et qui restera comme le monument éclatant du socialisme russe en Pologne? — Voyez la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1864.

dant quinze ans, dans une adresse, des paroles inutiles et des protestations vaines. » Sans vouloir discuter la justesse de cette censure infligée aux votes de la France parlementaire, il sera cependant permis de faire remarquer qu'elle contenait, dans tous les cas, l'engagement implicite que les paroles ne seraient plus désormais inutiles ni les protestations vaines, si la France était jamais amenée de nouveau à parler et à protester !... Il est vrai qu'on était loin alors de prévoir une éventualité si embarrassante, et qu'on espérait bientôt se trouver en face d'un fait accompli qui rendrait les récriminations superflues. Contrairement toutefois aux prévisions des ennemis aussi bien que des amis de la Pologne, l'insurrection tardait à disparaître ; elle prenait même de jour en jour des proportions plus grandes. C'est que la malheureuse nation était trop désespérée, et sa jeunesse, ces *outlaws* de la conscription, trop ardente et trop vaillante ; c'est que le gouvernement russe ne revenait nullement sur ses pas, n'essayait rien pour gagner le parti modéré et ne faisait que le pousser malgré lui dans les bras de la résistance par ses dédains et par ses barbaries[1] ; c'est, enfin, que les autorités autrichiennes en Galicie, devenues tout à coup indolentes et oubliant sans doute des instructions précises, ne gar-

1. « Quoique ce fût peut-être trop de dire, — écrit l'agent anglais de Varsovie le 4 mars, — que le gouvernement désire pousser le parti modéré à une opposition active, cependant aucun effort n'a été fait pour gagner son appui, et pas la moindre proposition n'a eté adressée à aucun membre éminent de ce parti... » Quelques jours plus tard (11 mars), le colonel Stanton mande : « Tous les membres indépendants du conseil d'État de ce royaume présents à Varsovie ont donné leur démission. Cette démarche de la part des nobles et des *gentlemen*, qui n'ont accepté la nomination au conseil qu'après beaucoup d'insistance et contre leurs propres inclinations, mais dans l'espoir de pouvoir être utiles à leur patrie en faisant adhésion au gouvernement, ne peut pas étonner aujourd'hui, ces messieurs n'ayant jamais été consultés depuis l'explosion du mouvement, ni en conseil, ni individuellement, sur les mesures pour restaurer la tranquillité, mais au contraire ayant été traités par le gouvernement presque avec une indifférence étudiée... »

daient pas trop sévèrement les frontières et n'empêchaient pas toujours les envois d'armes, de munitions et de volontaires d'arriver au camp de Langiewicz. En face d'une lutte si prolongée et opiniâtre, de l'émotion publique toujours croissante, des débats retentissants des chambres anglaises, le gouvernement français se trouva dans une situation « perplexe, » pour employer l'expression d'un document officiel[1]. Cette situation était d'autant plus pénible, que, dans les rapports intimes où l'on se trouvait alors avec la Russie, il était difficile de dégager toute responsabilité, ne fût-ce même que par un de ces verdicts solennels qui n'empêchent pas, il est vrai, l'iniquité de s'accomplir, mais qui n'en sont pas moins une satisfaction et une consolation morales, tant pour la victime immolée que pour le juge proclamant le droit éternel. On se demandait si on pourrait encore longtemps affecter une indifférence qui commençait à peser lourdement, lorsque tout à coup surgit un incident qui devint le signal d'une volte-face complète dans l'attitude gardée jusqu'alors, le point de départ d'une grande campagne diplomatique qui devait tenir l'Europe en haleine pendant de longs mois, mettre en mouvement toutes les chancelleries du monde, et ne servir en définitive, hélas! qu'à démontrer le profond désaccord des puissances de l'Occident et à grossir en Pologne le torrent de sang et de larmes..... Le 8 février 1863, la Prusse avait signé une convention secrète avec la Russie dans la pensée d'étouffer l'insurrection de Pologne. M. de Bismark venait d'entrer en scène.

1. « Nos *perplexités* au milieu d'événements dont l'opinion du pays etc. » *Exposé de la situation de l'empire* (1863), p. 108.

III.

Impression produite par la nouvelle de la convention militaire du 8 février. — Mobiles et vues de M. de Bismark : étranges confidences faites pendant un bal de la cour. — La Russie mécontente du retentissement donné par M. de Bismark à la convention militaire du 8 février : curieuse dépêche de M. de Tegoborski. — *L'article secret.* — La France engage une action diplomatique au sujet de la convention et invite l'Angleterre et l'Autriche à se joindre à sa démarche. — Jugement sur cette démarche. — Mot de lord Cowley sur le *grand coupable.* — Le comte Rechberg et lord Russell refusent de s'adjoindre au cabinet des Tuileries. — Lord Russell cherche à éclaircir et à assoupir en même temps l'incident de la convention. — Petit acte de haute comédie joué par sir A. Buchanan et M. de Bismark. — Lord Russel renonce à poursuivre la *soi-disant* convention. — M. Drouyn de Lhuys abandonne l'incident. — Sens équivoque du mot « question européenne. »

L'étonnement et l'inquiétude que causa dans les sphères diplomatiques la démarche si imprévue du cabinet de Berlin ne tinrent pas tant au fait lui-même de l'assistance prêtée à la Russie qu'aux motifs supposés d'un pareil concert. Ces motifs, on ne pouvait sérieusement les chercher dans les craintes que l'insurrection polonaise aurait inspirées à la Prusse pour la conservation du grand-duché de Posen ; les possessions polonaises de la Prusse et de l'Autriche étaient évidemment hors de cause pour le moment : l'insurrection se proposait de tirer de ces provinces des secours considérables en argent, munitions et volontaires, mais ne songeait nullement à les entraîner dans une lutte funeste et insensée contre leurs gouvernements respectifs. M. de Rechberg, dans ses conversations avec lord Bloomfield, ambassadeur anglais à Vienne (dépêche du 12 février), « ne voyait aucune raison sérieuse pour s'alarmer au sujet de la Galicie, » et de son côté sir Andrew Buchanan mandait de Berlin au comte Russell (14 février) « qu'aucun mou-

vement de quelque importance ne s'est encore manifesté dans le grand-duché (de Posen); l'on croit que les chefs de l'insurrection ne veulent pas qu'aucun soulèvement ait lieu dans cette province ni en Galicie. » Ajoutons que les chefs de l'insurrection maintinrent cette sage politique jusqu'au bout et ne se départirent jamais de leur programme, où ils avaient déclaré ne vouloir faire la guerre qu'à la Russie seule. Sans doute il était loisible à M. de Bismark de prendre quelques mesures de précaution à Posen, de surveiller cette province, d'y réunir même trois corps d'armée, quoique un tel déploiement de forces eût déjà paru à M. de Rechberg « beaucoup trop considérable; » le ministre prussien pouvait de plus se réserver de rendre à la Russie ces services discrets, rarement avoués, mais importants, et dont il n'a cessé, en effet, de la favoriser pendant toute la durée de la lutte et longtemps après que la convention avait été déclarée « lettre morte. » De là cependant à un traité formel, dont on annonçait avec fracas la conclusion, tout en tenant secrets les points qu'il stipulait, la distance était trop grande pour ne pas laisser de place à des conjectures alarmantes. Sir Andrew Buchanan fut assez porté d'abord à ne voir dans la manœuvre de M. de Bismark qu'un expédient parlementaire. « Il n'est pas impossible, écrit-il le 14 février, que le principal objet du gouvernement soit de trouver un prétexte raisonnable pour augmenter les dépenses de l'armée en opposition au vote qui peut avoir lieu dans la chambre des députés en vue d'une réduction du budget. » Bientôt cependant les suppositions du même diplomate vont plus loin, et sa dépêche du 21 février finit par une remarque qui nous semble contenir le vrai mot de l'énigme. « Il ne faut pas oublier, dit sir A. Buchanan, que le parti féodal auquel M. de Bismark est lié est très-désireux de conclure une union avec la Russie, dans l'espoir que

l'alliance des trois puissances du Nord, rompue par la guerre de Crimée, pourra être éventuellement rétablie. »

Arrivé au pouvoir par une sorte de coup d'État absolutiste et depuis lors en lutte constante avec les chambres, qu'il ne faisait qu'insulter ou proroger, en lutte avec le pays, qui ne se lassait pas d'acclamer les députés opposants, M. de Bismark-Schönhausen ne s'était jamais fait illusion sur les difficultés de sa position et avait aussi, dès le début, et avec la franchise impertinente qu'il aime parfois à mêler aux allures ordinaires d'un politique dédaigneux et insondable, indiqué la voie par laquelle il comptait sortir de l'impasse constitutionnelle où la monarchie se trouvait engagée. On se rappelle peut-être encore les paroles qu'il laissa échapper au sein d'une commission de la chambre six jours après qu'il eut formé son ministère (30 septembre 1862), paroles remarquables à coup sûr, et qui eurent, aussitôt prononcées, un retentissement immense. Après avoir parlé du nombre effrayant « d'existences catilinaires » en Allemagne et des « frontières défavorables (*ungünstige*) de la Prusse, » le président du cabinet s'était écrié : « Ce n'est pas par les discours parlementaires et les votes des majorités, mais par *le fer et le feu* que se résoudront les grandes questions du temps! » *Le fer et le feu!* ou, pour parler un langage moins gothique et moins féodal, de graves complications européennes, une conflagration plus ou moins générale et une bonne guerre nécessairement glorieuse, voilà en effet les moyens qui semblaient les plus propres à débarrasser l'Allemagne des « existences catilinaires, » à en finir avec les discours et les votes des majorités, et peut-être bien aussi à rendre les frontières de la Prusse moins « défavorables. » Ces complications, M. de Bismark n'avait cessé de les poursuivre dans tout incident qui surgissait. C'est ainsi qu'il se jeta avec impétuosité

dans le conflit hessois et donna au monde le plaisant spectacle d'un ministre faisant avancer ses armées dans un État voisin pour y forcer le prince à la plus stricte observation du régime parlementaire, tout en gouvernant lui-même en dehors de la constitution et au moyen des impôts prélevés contrairement au vote de la chambre. C'est ainsi qu'il prit dès le début une attitude hautaine et provoquante dans la question toujours pendante du Slesvig-Holstein, et ne dédaigna pas de flatter sur ce point les passions populaires du pays, qu'il bravait volontiers partout ailleurs. C'est ainsi enfin qu'il afficha pour l'unité de l'Allemagne une ardeur pétulante qui ne concordait guère avec sa position de conservateur et le mettait en divergence marquée avec son propre parti, car les *hommes de la croix* n'étaient jusque-là que très-médiocrement portés vers ce qu'on est convenu d'appeler au delà du Rhin « la régénération de la grande patrie. » Ce serait peut-être faire trop d'honneur au génie machiavélique du ministre prussien que de supposer déjà, dans les conseils de « vigueur » envers les Polonais qu'il n'avait cessé de donner à la Russie vers la fin de l'année 1862, un désir d'amener des événements fertiles en conséquences; mais il est sûr dans tous les cas que, l'insurrection polonaise une fois déchaînée, il s'en empara avec une hâte fiévreuse et se promit bien de s'en servir avec résolution et audace.

A quelle fin? A plus d'une peut-être, car le ministre prussien avait l'esprit et la conscience également larges pour admettre des solutions diverses et même contradictoires. Les journaux d'outre-Rhin[1] citaient à cet égard, dans le temps, un curieux entretien entre M. de Bismark et le vice-président de

1. Voyez, entre autres, la *Gazette de Cologne* du 22 février 1863.

la chambre, l'honorable M. Behrend, et que ce dernier n'a point démenti. Hautain et persifleur envers les corps constitués, le chef du cabinet de Berlin ne dédaigne pas, en effet, de s'épancher parfois devant tel député dans une conversation familière, de l'éblouir et peut-être aussi de l'éconduire par le déploiement brillant des aperçus d'une politique extraordinaire (*géniale*, comme disent nos voisins de l'autre côté du Rhin) et féconde en expédients. Et c'est ainsi que M. de Bismark aurait entretenu M. Behrend, dans un bal de la cour, vers le milieu de février 1863, de l'opposition « inintelligente » que lui faisait la chambre dans la question polonaise. « Cette question peut être résolue, disait-il, de deux manières : ou il faut étouffer promptement l'insurrection de concert avec la Russie et arriver devant les puissances occidentales avec un fait accompli, ou bien on pourrait laisser la situation se développer et s'aggraver, attendre que les Russes fussent chassés du royaume ou réduits à invoquer un secours, *et alors procéder hardiment et occuper le royaume pour le compte de la Prusse ;* au bout de trois ans, tout là-bas serait germanisé... » — « Mais c'est un propos de bal qu'on veut bien me tenir ? se serait écrié à ce moment le vice-président stupéfait. » — « Non, aurait été la réponse ; je parle sérieusement de choses sérieuses. Les Russes sont las du royaume, l'empereur Alexandre me l'a dit lui-même à Saint-Pétersbourg. Du reste on pourrait aussi contenter les Polonais, n'établir, par exemple, qu'une union personnelle ; les députés de Posen n'iraient plus siéger à Berlin, mais à Varsovie... » Là se seraient arrêtées ces confidences surprenantes, et malgré tout ce qu'elles semblent avoir de fantastique, on aurait tort de n'en vouloir tenir aucun compte. Il ne faut pas oublier que la Prusse a, elle aussi, ses souvenirs et ses regrets, que le pays actuellement nommé royaume de 1815 avait formé

primitivement une part du butin des Hohenzollern dans le démembrement de la Pologne et n'en avait été détaché qu'à la suite des guerres de l'empire. Enfin il est bon de rappeler que plus d'un grand patriote de la *grande Allemagne* avait déjà fait entendre l'axiome géographique et providentiel qu'il fallait germaniser jusqu'à la Vistule (*bis an die Weichsel wird germanisirt*)!... Les bruits d'une occupation éventuelle du royaume par les Prussiens ont surgi à diverses reprises pendant cette année agitée de 1863, et nous savons pertinemment que, dans les premiers mois de 1864 encore, diverses tentatives furent faites par les agents de M. de Bismark pour amener les Polonais à s'adresser à Berlin afin d'obtenir « des conditions avantageuses. » Toutefois les ingénieuses combinaisons développées devant les yeux étonnés de M. Behrend pendant la fameuse rencontre au bal ne furent probablement dans l'esprit de M. de Bismark qu'une brillante hypothèse propre à prouver aux autres, et peut-être à lui-même, que l'œuvre qu'il s'était proposée pouvait aussi avoir son côté « romantique. » Au fond, cette œuvre était des plus classiques et rentrait dans les traditions du grand art consacré par le temps. Chef des hobereaux (*junker*) et pour ainsi dire mandataire du parti de la croix, il devait avant tout travailler à la réalisation de la pensée favorite de ce parti, au rétablissement de l'alliance des trois cours du Nord, de cette digue salutaire contre tout esprit subversif, si malheureusement rompue depuis la guerre « impie » de Crimée. Et quelle plus belle occasion de mener à bonne fin cette bonne œuvre qu'une insurrection de Pologne, de cette Pologne dont le sang a de tout temps servi de ciment entre les trois puissances copartageantes? M. de Bismark feignit donc devant le soulèvement polonais, dès le début, une frayeur démesurée qu'il espérait rendre communicative : il parla à M. Buchanan

de la défaite probable des Russes dans le royaume [1], expédia en toute hâte ses généraux à Varsovie et à Saint-Pétersbourg pour conclure une convention, et ne manqua pas de s'adresser aussi à l'Autriche afin de conjurer en commun le commun danger.

Ce qu'il y a surtout de remarquable et de piquant dans cette transaction qui émut tant la diplomatie de l'Occident, c'est que l'initiative en appartenait exclusivement au ministre prussien, et que la fameuse convention causa d'abord à la Russie la même surprise qu'elle devait quelques jours plus tard provoquer dans l'Europe entière. Déjà sir A. Malet, l'habile agent anglais à Francfort, se doutait de cette vérité quand il écrivit au comte Russell, sous la date du 20 février : « M. de Bismark est accusé de donner au gouvernement russe *une assistance qui ne lui était pas demandée, et qui en fait est mal accueillie ;* » mais toute incertitude à cet égard disparaît quand on lit la dépêche confidentielle qu'adressa M. de Tegoborski à M. d'Oubril, ambassadeur russe à Berlin, le 4 février, à la première nouvelle de l'envoi des généraux prussiens pour la conclusion d'une convention [2]. Le directeur de la chancellerie diplomatique du grand-duc Constantin à Varsovie déclare ne pouvoir se rendre un compte bien exact des motifs de la dé-

1. « ... On previous occasions he (M. de Bismark) always spoke of the probability of the Russian army in Poland proving too weak to suppress the insurrection. » Dépêche de sir A. Buchanan, 21 février 1863.

2. Les dépêches de M. de Tegoborski expédiées de Varsovie le 4 février ont été interceptées par les insurgés : nous avons devant nous les originaux mêmes de ces dépêches, et nous nous en servirons encore dans la suite. Pour la curiosité du fait, nous reproduisons ici *in extenso* le passage dont il est parlé dans le texte, sans rien changer à ce français passablement moscovite :

« *Varsovie, 23 janvier (4 février) 1863.* Mon cher ami, je n'ajoute que quelques lignes à mon expédition d'aujourd'hui pour vous dire que les dispositions sont prises pour loger tous les messieurs qui nous arrivent de Berlin et que nous attendons demain. Tout en reconnaissant la courtoisie de la mission de ces mes-

marche de M. de Bismark ; il n'y a point péril en la demeure, et on n'en est pas à avoir besoin de la coopération des troupes étrangères. Tout ce qu'il importait pour le moment, c'est que la Prusse surveillât bien les frontières, et M. de Tegoborski parle avec humeur de l'éclat inutile donné à toute l'affaire par une mission bruyante, et qualifie toute l'idée de malheureuse... Mais cet éclat, M. de Bismark le cherchait précisément, pour en imposer au monde, pour surprendre et compromettre les puissances copartageantes, pour « faire le tour, » si on veut bien nous passer cette expression, et pendant qu'on le priait ainsi de Varsovie de s'en tenir simplement à la surveillance de ses frontières, il faisait adresser une circulaire aux journaux[1] qui leur défendait de donner aucune indication sur toute concentration des troupes prussiennes qui pourrait avoir lieu « soit pour la défense de la frontière *ou pour une action directe dans un État voisin...* » En vérité, quand on regarde de plus près la manœuvre du ministre prussien, on ne peut se défendre d'en admirer la décision et l'audace, alors surtout que l'on pense à sa réussite finale. Ne l'oublions pas en effet, le but que M. de Bismark poursuivait si ardemment en février 1863, et qui lui échappa au premier moment, il devait néanmoins l'atteindre encore vers la fin de la même année, après

sieurs, nous ne pouvons pas nous rendre un compte exact de ce qui l'a motivée. Il n'y a pas de *pericolo* (sic !) *in mora*, et nous n'en sommes pas à avoir besoin de la coopération des troupes étrangères. Pour le moment, tout ce qu'il importe, c'est que la Prusse garde ses frontières autant qu'elle peut, afin que les insurgés ne puissent pas trouver un refuge chez elle. Il me semble donc que la mission de trois militaires est trop donner d'importance à une affaire sur laquelle on pourrait s'entendre avec un seul parfaitement bien. Si je suis bien renseigné, c'est M. de Tettau qui a eu la malheureuse idée d'aller à Berlin, qui aurait inquiété le gouvernement prussien et fait le diable beaucoup plus noir qu'il n'est en effet. Je vous serais donc bien obligé si vous pouviez nous faire parvenir les renseignements que je vous ai demandés par mon télégramme secret d'aujourd'hui... TEGOBORSKI. »

1. Citée dans la dépêche de sir A. Buchanan du 21 février.

maintes circonvallations et détours... Pour le moment cependant, il échoua dans sa tentative, et l'impétuosité même qu'il y mit ne contribua pas probablement peu à l'échec. L'Autriche, qui n'est guère impétueuse de sa nature, et qui en outre avait à ces moments d'autres vues dans la question polonaise, répondit à l'invitation du ministre prussien par un refus péremptoire; quant à la Russie, tout en ne voulant pas rebuter ouvertement la seule puissance qui se prononçait pour elle d'une façon si éclatante dans une circonstance difficile, elle n'en fut pas moins péniblement affectée et choquée de se voir proclamée si *malade* par un ami décidément trop zélé, et s'arrangea de manière à ne voir dans la grande conception de Berlin qu'un simple arrangement « pour la sécurité des frontières. » En somme, dans cette première tentative, M. de Bismark fut débouté aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Vienne, et en se retournant vers Berlin il s'y trouva tout à coup non-seulement en face des clameurs de la chambre, dont il se souciait fort peu, il est vrai, mais aussi en face des réclamations de la France, dont il fallut bien tenir quelque compte.

Ainsi qu'on l'a indiqué plus haut, à la nouvelle de la convention du 8 février, le gouvernement français s'était décidé à sortir du silence qu'il avait jusque-là soigneusement gardé sur les affaires de Pologne, et à donner le signal d'un vaste échange de notes. Était-ce seulement la compassion, violemment comprimée jusqu'à ce moment, mais réelle cependant, pour les malheurs de la Pologne, qui le disposait ainsi à l'action? ou bien la démarche de la Prusse lui inspirait-elle des inquiétudes d'un autre genre et de nature à l'affecter dans des intérêts encore plus directs ou plus généraux? Il paraît certain que dès l'abord on assignait à la convention du 8 février une portée beaucoup trop grande, celle en un mot que lui souhaitait sans

doute le parti de la croix et que lui avait voulu donner M. de Bismark, mais qu'en réalité elle n'avait point réussi à acquérir. On se disait notamment à Paris qu'outre les arrangements militaires le traité en question contenait encore un *article secret* [1], et on allait jusqu'à soupçonner que cet article avait spécialement trait à l'Italie ou à la France. Quoi qu'il en soit, le 17 février M. Drouyn de Lhuys adressait au baron de Talleyrand, ministre de France à Berlin, une dépêche où, après avoir parlé de la « réserve » dans laquelle le gouvernement français s'était renfermé jusqu'alors « à l'égard des troubles survenus en Pologne, » il exprimait le regret d'être « appelé sur ce terrain » par l'arrangement que le cabinet de Berlin venait de conclure avec la Russie. « L'existence même d'un accord écrit à ce sujet est à elle seule un événement d'une gravité incontestable... Mais l'inconvénient le plus grave de la résolution prise par la Prusse, c'est d'évoquer en quelque sorte la question polonaise elle-même. Le cabinet de Berlin n'accepte pas seulement la responsabilité des mesures de répression adoptées par la Russie, il réveille l'idée d'une solidarité entre les différentes populations de l'ancienne Pologne. Il semble inviter les membres séparés de cette nation à opposer leur union à celle des gouvernements, à tenter en un mot une insurrection véritablement nationale. » Quelques jours plus tard (21 février), et après des pourparlers avec lord Cowley, le ministre des

1. Voyez la dépêche de lord Napier du 5 février, citée plus loin, page 69, en note. Voyez aussi les débats de la chambre des lords du 11 juin 1863. Le comte de Carnavon fait observer que « le noble comte Russell n'a rien dit touchant l'*article secret*. Il serait bien aise de savoir si son noble ami peut donner à la chambre quelques éclaircissements sur la nature de cet article ou communiquer là-dessus d'autres dépêches. » Le comte Russell répond « qu'il a entendu parler diversement de la nature de l'article dont il s'agit, mais qu'il n'a reçu aucune information sur laquelle il puisse compter, ou qu'il puisse communiquer au parlement. »

affaires étrangères de France écrivait au baron Gros à Londres, afin d'engager le cabinet de Saint-James à une démarche commune auprès de la cour de Berlin. « La vivacité du sentiment public en Angleterre, les déclarations anciennes du gouvernement de Sa Majesté Britannique et les principes de sa politique m'autorisent à penser, disait M. Drouyn de Lhuys, que le langage tracé à sir Andrew Buchanan sera en parfait accord avec celui que tiendra M. de Talleyrand ; mais je me demande si l'expression orale de notre manière de voir est en rapport avec la gravité de l'acte que nous avons à apprécier, et s'il ne serait pas nécessaire de donner à la manifestation de notre opinion une forme moins fugitive et plus déterminée. » A cet effet, le ministre français envoyait un *projet de note identique* qui reproduisait en substance les arguments développés dans la dépêche à M. de Talleyrand, projet auquel le ministre se déclarait prêt, du reste, à faire subir toutes les modifications qui seraient jugées convenables, et il exprimait à la fin l'espérance de recevoir également pour cette démarche le concours de l'Autriche, « qui a suivi une ligne différente de celle de la Prusse, et aurait à tous égards intérêt à en décliner plus complétement encore la solidarité en s'associant à nos appréciations... » Quant au gouvernement russe, quant à l'auteur principal et originel du « conflit, » le cabinet des Tuileries s'étudiait en quelque sorte à le mettre hors de cause, et à ne l'entretenir de la question qui faisait la grande préoccupation du moment que d'une manière toute privée et amicale. En effet, dans une dépêche adressée le 18 février à M. le duc de Montebello, M. Drouyn de Lhuys se plaisait à rappeler les liens d'amitié qui unissaient les deux cours, à constater « le loyal et sincère désir qu'a toujours eu le gouvernement impérial d'épargner au cabinet russe les *embarras inhérents aux affaires de*

Pologne ; » mais en même temps il faisait remarquer que « la question polonaise avait plus qu'aucune autre en France le privilége d'éveiller des sympathies également vives dans tous les partis, » sympathies dont il était impossible de ne pas tenir compte. « Tout en condamnant hautement tout ce qui ressemblerait à des procédés anarchiques ou révolutionnaires, » le gouvernement français devait donc *faire des vœux* pour que rien ne vînt rendre sa position plus difficile vis-à-vis du cabinet de Saint-Pétersbourg et créer une situation qui pourrait devenir « pénible » aussi bien à la France qu'à la Russie elle-même. Du reste nulle allusion au traité conclu avec la Prusse, nulle mention non plus de la récente mesure du recrutement ni du système général pratiqué en Pologne. En somme, la France avait plutôt l'air d'exposer à la Russie « ses perplexités, » en la priant de ne pas les augmenter, que de lui faire des reproches et de la rappeler au respect de l'humanité et du droit.

Telle fut la première passe d'armes du cabinet des Tuileries dans cette campagne diplomatique, et on a beaucoup admiré la dextérité et la finesse qu'il aurait montrées en cette occasion. Cette habileté, au jugement de quelques-uns, aurait surtout consisté dans l'à-propos avec lequel on s'était saisi du prétexte de la convention prussienne, pour élever la question polonaise au-dessus d'une controverse sur « une mesure d'administration intérieure » et lui conférer un caractère européen. Il est permis néanmoins de faire quelques réserves quant au mérite de cette tactique, et si au surplus, dans des négociations qui avaient eu malheureusement tant de causes d'insuccès, on était sommé d'indiquer celle qui fut la plus fatale, on aurait peut-être quelque raison de la chercher précisément dans la manière même dont le débat fut originairement engagé. Et d'abord, au point de vue de la morale et de la justice, n'y

avait-il pas quelque chose de spécieux et d'équivoque à passer ainsi à côté de la Russie et à ne vouloir s'en prendre qu'à la Prusse seule? Sans doute la conduite de la Prusse était bien répréhensible et son empressement à offrir ses honteux services dans une œuvre inique méritait d'être stigmatisé ; mais qu'était tout cela en comparaison des actes de la Russie, du déni de justice, de lumières, de civilisation et de vie même qu'elle n'avait cessé d'opposer à la Pologne depuis trente ans, de sa dernière mesure de conscription et de la guerre implacable qu'elle faisait en ce moment à une population déjà si cruellement éprouvée? Lord Cowley n'avait-il pas raison de demander pourquoi on s'acharnait tant contre celui qui ne faisait en définitive qu'aider indirectement et incidemment l'exécuteur, tandis qu'on « laissait le *grand coupable* comparativement en dehors du blâme[1]?... » Dans l'espèce, comme disent les légistes, en ce qui regarde cette convention même du 8 février, dont on s'obstinait à faire le chef unique du procès, n'était-il pas évident aussi que la Russie en était responsable à l'égal au moins de la Prusse, et qu'un traité synallagmatique conclu entre deux puissances ne saurait être mis à la charge d'une seule de ces puissances et à l'exclusion de l'autre, si ce traité est contraire au droit des gens et aux intérêts de l'Europe[2]? Qu'il était étrange, au surplus, le point de vue général auquel se plaçait le cabinet des Tuileries en déclarant (dans la dépêche

1. « J'ai répété (à M. Drouyn de Lhuys) ce que je lui avais dit avant mon départ pour Londres, qu'il a été impossible au gouvernement de Sa Majesté d'accepter la proposition de Son Excellence relativement à la note indentique à adresser au gouvernement prussien, parce qu'en mettant, quoique avec justice, la conduite de la Prusse sous un jour répréhensible, elle laissait le plus grand coupable comparativement en dehors du blâme. Le gouvernement de Sa Majesté se croyait obligé de s'adresser aux gouvernements prussien et russe à la fois. » (Lord Cowley au comte Russell, 16 mars 1863.)

2. Lord Cowley s'exprime ainsi dans sa lettre du 21 février, en rendant compte

au baron Gros) que « les douloureux incidents de la résistance des populations à une *mesure d'administration intérieure* n'avaient pu être envisagés que d'un point de vue d'humanité, » et que ce n'est que l'arrangement signé le 8 février « qui est venu inopinément donner à cette crise un caractère politique ! » N'était-ce pas là renoncer prématurément à tout droit de remontrance pour le cas où la convention du 8 février viendrait à être abandonnée de manière ou d'autre? n'était-ce pas jouer trop complaisamment le jeu même de la Russie, qui n'a cessé de prétendre que le régime pratiqué par elle en Pologne était une question tout intérieure à laquelle les puissances étrangères n'avaient rien à voir? La conservation de la Pologne est un intérêt éminemment européen, et c'est pour s'assurer cet avantage que l'Europe entière, tout en consacrant en 1815 l'œuvre néfaste des partages, avait stipulé pour les diverses parties de l'ancienne Pologne « une représentation et des institutions nationales » (art. 1[er] du traité de Vienne); or, quand un gouvernement lié par ces stipulations fait tout son possible, selon le mot de lord Napier, « pour *provoquer* et étouffer une insurrection » dans une partie de cette Pologne, quand, sous le prétexte d'un recrutement, il inaugure une véritable et épouvantable proscription dans un pays qui d'après les traités aurait dû jouir d'une constitution, de chambres et d'une armée nationale..., en vérité c'est pousser trop loin la complaisance que de prétendre ne voir en tout cela que « des mesures d'ad-

à lord Russel de la dépêche que M. Drouyn de Lhuys venait d'envoyer au baron Gros et dont il lui avait fait lecture : « Il serait inutile d'entrer dans les détails de cette dépêche. Je dirai simplement que, *pendant que la position du gouvernement russe*, dans les domaines duquel existe l'insurrection qui a donné lieu à cette convention, *engage M. Drouyn de Lhuys à s'abstenir d'exprimer aucune opinion sur ce document*, Son Excellence rappelle au gouvernement russe, etc. » Lord Cowley se montre ici piquant jusqu'à la malice.

ministration intérieure ! » Quant au côté pratique du système adopté alors par la France, on a quelque peine à comprendre comment on a pu avoir un moment l'espoir de lui gagner l'adhésion de l'Angleterre, comment surtout on a pu se flatter d'obtenir pour lui le concours de l'Autriche. Sans doute l'Autriche est la rivale séculaire de la Prusse : elle était bien aise à ce moment de faire acte d'un libéralisme peu coûteux, et, une fois engagée dans une action sérieuse, elle n'aurait peut-être pas reculé devant la perspective de trouver M. de Bismark *en seconde ou troisième ligne* parmi les adversaires à combattre ; mais compter que l'Autriche participerait à un plan de campagne combiné uniquement contre la Prusse, qu'elle engagerait d'emblée une lutte directe avec une puissance germanique sans aucun avantage réel pour elle-même et avec la seule certitude de recueillir immédiatement les imprécations de toute l'Allemagne pour sa trahison et son alliance avec « l'ennemi héréditaire, » c'était là se méprendre singulièrement sur la position, les vues et les nécessités politiques de l'empire des Habsbourg. La faute principale cependant et vraiment calamiteuse de ce système, nous ne l'avons pas encore indiquée : c'est qu'en essayant de détourner ainsi contre la Prusse l'orage soulevé par l'insurrection de Pologne, on ne donnait par malheur que trop d'aliment à des soupçons toujours en éveil et à des craintes soigneusement entretenues. On trouva en Allemagne, en Angleterre même, que ce détour pris pour arriver au cabinet de Saint-Pétersbourg à travers le cabinet de Berlin était trop étrange pour ne pas cacher une ruse de guerre, et on se demanda si « l'idée » pour laquelle la France se préparait à combattre ne finirait point d'aventure cette fois par s'appeler le Rhin ?...

Aussi le comte Rechberg ne manqua-t-il pas de décliner

péremptoirement la proposition française, sous le prétexte passablement spécieux que l'Autriche « ne pouvait pas blâmer officiellement une convention dont elle s'était bornée d'abord à décliner la solidarité. » Quant à lord Russell, il se montra, chose singulière, aussi avisé que logique, et sa conduite fut non-seulement habile, mais eut toutes les apparences d'une grande droiture. Il traîna d'abord en longueur [1], tâcha avant tout de s'assurer de la véritable portée de la convention, éluda une démarche commune avec le cabinet des Tuileries dans cette affaire, envoya pour sa part des représentations à M. de Bismark, et fit tout son possible pour éteindre l'incendie de ce côté, pour se persuader à lui-même et aux autres que la convention était abandonnée, était devenue « lettre morte; » mais en même temps il résolut de s'en prendre au *grand coupable*, d'interpeller directement la Russie sur sa conduite en Pologne, et demanda ingénument à la France (2 mars) si elle ne comptait pas suivre son exemple, la mettant ainsi en demeure de se prononcer dans un sens qu'elle avait toujours évité... *Tu non pensavi ch' io loico fossi!* aurait pu dire à cette occasion, avec certain diable de Dante, l'austère et sentencieux comte Russell.

Hâtons-nous, à l'exemple de lord John, de vider tant bien que mal le débat sur la convention prussienne, procès curieux, où l'on n'est jamais parvenu à se mettre en possession du corps du délit. Dans ses conversations avec lord Bloomfield (dépêche du 12 février), le comte Rechberg supposait « que le principal objet de la convention était de faciliter le passage des troupes russes à travers la Prusse pour entrer en Pologne, et d'établir

1. Il est remarquable en effet que lord Russell ne demanda au baron Gros que le 2 mars (c'est-à-dire un jour après que la circulaire française avait déjà annoncé l'avortement du plan d'une note identique) copie du *projet de note* dont il avait eu connaissance dès le 24 février. Voyez le *blue book* sur les affaires de Pologne, n° 63 (mai, 1863).

une ligne commune de conduite en face de l'insurrection. » M. le comte de Goltz, au contraire, et M. le baron de Budberg assuraient à M. Drouyn de Lhuys (dépêche au baron de Talleyrand du 17 février) « que l'objet de cet acte était de maintenir la sûreté des relations commerciales et d'empêcher le pillage des caisses de la douane. » — « Autant que j'ai pu le savoir, écrit de son côté sir Andrew Buchanan en date du 14 février, il a été convenu... que les troupes russes ou prussiennes auront la liberté de poursuivre les insurgés sur le territoire de l'un ou de l'autre gouvernement. Les chemins de fer prussiens devront aussi être mis à la disposition des autorités russes pour transporter les troupes à travers le territoire prussien d'un point du royaume de Pologne à un autre. Le gouvernement, en outre, pense à donner dans un cas de nécessité *une assistance armée* au gouvernement russe pour la répression de l'insurrection dans le royaume... » La version est de nouveau tout autre dans la bouche du prince Gortchakov, qui vient un matin « entretenir spontanément « lord Napier du « récent arrangement » (dépêche du 21 février). « L'*accord* signé par lui *avec l'agent militaire prussien* (*car*, ajoute lord Napier, *il ne voulait pas l'appeler une convention*) n'avait de caractère ni de signification politique d'aucune sorte ; c'était un simple arrangement pour le maintien de la sécurité sur les frontières des deux pays. Les insurgés avaient l'habitude de tomber sur les postes de douane, etc. — J'ai demandé au prince Gortchakov si l'*accord* assurait à chacune des parties contractantes en général le droit de pénétrer sur le territoire de l'autre dans le cours de ses opérations. — Le vice-chancelier m'a répondu *assez vaguement* ; il m'a paru qu'il voulait faire dépendre le droit de traverser les frontières *des projets des insurgés contre les postes de douane...* »

Il était évident que le seul moyen de voir clair dans une affaire où le douanier russe couvrait sans cesse et si étrangement le soldat auxiliaire prussien, c'était de se procurer une copie de la convention, et c'est ce qu'enjoignit effectivement lord Russell à son ambassadeur à Berlin dès le 18 février : il en fit même la demande formelle à M. de Bismark dans sa note du 2 mars; mais alors se joua un petit acte de haute comédie, où celui qui prit sur lui le rôle de dupe ne fut pas pour cela le moins avisé et le moins initié au dénoûment de la pièce. M. de Bismark répond d'abord à l'ambassadeur anglais (21 février) « qu'il lui communiquera cette convention aussitôt qu'il recevra le consentement de la Russie pour la rendre publique, » et entre dans quelques détails « vagues » sur les points stipulés par le traité. Avide d'informations, sir A. Buchanan s'adresse à M. de Thile, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères. « M. de Thile prétend que la convention se rapporte exclusivement à l'action des autorités militaires sur les frontières. Et, comme je lui dis que M. de Bismark m'avait parlé de la possibilité pour la Prusse de prendre des mesures actives dans l'intérieur du royaume pour la répression de l'insurrection, il me répondit qu'il ne pouvait dire quelles étaient les intentions de M. de Bismark, *et s'il songeait à conclure une autre convention avec la Russie*, mais qu'il pouvait me donner l'assurance que *la convention récemment signée* ne contenait aucune stipulation pour une pareille éventualité... » Le 27 février, l'ambassadeur anglais (dépêche de la même date) revint à la charge auprès de M. de Bismark pour obtenir la communication du traité; mais le ministre lui répondit « qu'il ne pouvait la faire sans le consentement de M. d'Oubril (envoyé de la Russie). » Et à cet endroit il n'est pas inutile de rapporter ce que lord Napier avait mandé une semaine auparavant (dépêche

du 21 février) concernant le prince Gortchakov. « Le vice-chancelier n'a pas offert de me montrer la convention ; mais il m'a dit que l'empereur désirait qu'elle fût publiée, et si cela n'a pas été fait, c'est à *cause des objections élevées d'un autre côté*... » En attendant cette permission de M. d'Oubril, le ministre prussien déclarait cependant vouloir donner à l'ambassadeur anglais lecture des diverses stipulations du traité, « et M. de Bismark *me lut*, écrit piteusement sir A. Buchanan, *sur un texte allemand qu'il traduisait en français, ce qu'il me présentait comme le contenu* de la convention ; il me dit qu'elle était rédigée d'une manière informe, non divisée en articles... » Enfin, sur les instances réitérées et sur la demande formelle de lord Russell dans sa note du 2 mars, M. de Bismark déclare à sir A. Buchanan (dépêche du 7 mars). « que pour le satisfaire *tout à fait*, il lui lirait la convention même. » — « Il me l'a présentée alors et lue ; *autant que je puis juger d'un document que je n'ai pas tenu réellement entre les mains*, je crois qu'il ne contient pas d'autres stipulations que celles qu'il avait déjà mentionnées... » Quand on prend si bien son parti de tels procédés, on prouve suffisamment, ce nous semble, que malgré l'insistance on n'a nulle envie de trop presser et de trop approfondir [1]. Ce n'est pas toutefois que lord Russell ait laissé échapper l'occasion favorable pour faire entendre quelques

1. Il paraît cependant qu'il s'est trouvé un mortel assez heureux pour voir enfin la fameuse convention, et que ce favori de la fortune ne fut autre que l'ambassadeur français à la cour de Saint-Pétersbourg ! Lord Napier écrit en effet au comte Russell, sous la date du 5 mars : « Le duc de Montebello m'a répondu qu'il avait vu la convention, qui a été conçue a peu près dans le sens annoncé antérieurement par le prince Gortchakov. L'*article secret* obligeait simplement les parties contractantes à une communication mutuelle de nouvelles relativement au progrès du mouvement. » On tenait donc enfin l'*article secret !* Et lord Napier d'ajouter : « Comme je n'aime pas m'exposer à un refus, *je n'ai pas exigé du prince Gortchakov de me montrer la convention !* »

hautes maximes de droit des gens : « Il est évident, disait-il dans sa note du 2 mars, que, si les troupes russes ont la liberté de suivre et d'attaquer les insurgés polonais sur le territoire prussien, le gouvernement de Prusse devient partie dans la guerre qui sévit actuellement en Pologne. Si la Grande-Bretagne permettait à un vaisseau de guerre fédéral d'attaquer un navire confédéré dans les eaux britanniques, la Grande-Bretagne deviendrait partie dans la guerre entre le gouvernement fédéral des États-Unis et celui des confédérés... » A cela M. de Bismark répondait (dépêche de sir A. Buchanan du 5 mars) « que le cas était bien différent; dans son opinion, les mesures que le gouvernement russe emploie pour supprimer l'insurrection ne peuvent pas être justement considérées comme une guerre où deux nations seraient engagées, et *par conséquent* on ne saurait dire que la Prusse est devenue partie dans une guerre entre la Russie et la Pologne, si ses troupes avaient ordre d'agir de concert avec celles de la Russie sur la frontière. » Le ministre de Guillaume Ier n'était pas en peine de distinctions ingénieuses, et quant à ces Polonais, par exemple, qu'il faisait saisir et livrer aux Russes, il se donna la satisfaction de répéter le fameux *distinguo* que son collègue le comte Eulenburg avait déjà fait entendre dans la chambre prussienne, à savoir que ces malheureux n'ont pas été « livrés à la Russie » (*ausgeliefert*), mais « expulsés par la frontière russe » (*ausgewiesen*)! — explication, dit sir A. Buchanan, « qui a excité une grande indignation dans la chambre. » Mais lord John Russell était fermement résolu à ne s'indigner de rien; ce qu'il désirait, c'était d'obtenir une déclaration formelle que le malencontreux traité était annulé purement et simplement : « Pourquoi, demandait-il (6 mars), le gouvernement prussien n'abandonnerait-il pas un arrangement pour lequel il ne paraît

exister aucune nécessité? » Il n'obtint pas cependant une déclaration solennelle à ce sujet, et de guerre lasse il fit comme le prophète avec la montagne : il écrivit à sir A. Buchanan, le 11 mars, cette curieuse dépêche qui mit décidément fin à la négociation : « Comme il paraît... que la *soi-disant* (*so-called*) convention entre la Prusse et la Russie... est maintenant lettre morte,... *vous pouvez n'en plus demander copie!* » La pièce eut cependant son petit épilogue. Sir A. Buchanan écrit, le 14 mars, au comte Russell qu'il a reçu sa dépêche du 11 et a fait part à M. de Bismark de la résolution du gouvernement de Sa Majesté de ne plus insister « sur la soi-disant convention devenue lettre morte ; » puis l'ambassadeur anglais ajoute ingénument qu'aucun des deux gouvernements n'ayant déclaré mettre fin à la convention, il est à présumer que dans ses parties avouées *elle continuera d'être exécutée comme par le passé!*... C'est ce qui eut lieu en effet pendant toute la durée de l'insurrection.

Quant au gouvernement français, il avait déjà depuis longtemps renoncé à toute tentative de ce côté, et une circulaire de M. Drouyn de Lhuys aux agents diplomatiques de l'empereur, à la date du 1er mars, avait prononcé en quelque sorte l'oraison funèbre de l'incident prussien. La circulaire maintenait toujours le point de vue français; mais, en face du refus opposé par l'Angleterre et l'Autriche, elle déclarait que « le gouvernement de l'empereur n'a plus aucune suite à donner à une proposition qui supposait un accord. » — « La France, ajoutait M. Drouyn de Lhuys, n'en continuera pas moins à suivre ces événements avec le degré d'intérêt qu'ils sont faits pour inspirer. Nos devoirs à cet égard sont conformes à ceux des grandes puissances placées dans la même position que nous... » Cette dernière phrase mérite d'être notée : elle révèle déjà la pensée

qui bientôt trouva son expression beaucoup plus concise dans la fameuse formule « que la question polonaise était une question européenne. » Cette formule était destinée d'un côté à rassurer l'Europe et à l'engager dans une action commune, de l'autre elle devait ménager à la France une issue moins pénible, et rendre l'échec moins personnel pour elle, si l'action qu'elle appelait de tous ses vœux ne se réalisait pas.

CHAPITRE II.

LES CABINETS DANS LA QUESTION POLONAISE. — TENTATIVES SÉPARÉES ET REPRÉSENTATIONS COLLECTIVES.

I.

Le cabinet anglais adresse des représentations directes à la Russie au sujet de la Pologne, et invite la France à suivre son exemple. — Embarras et hésitations du cabinet des Tuileries. — Motifs de ces hésitations. — Lettre autographe de l'empereur des Français au tsar Alexandre. — Fausses idées entretenues à Paris sur l'état des esprits en Russie et la possibilité des concessions. — Discours significatif de M. Billault du 20 mars 1863. — La tentative personnelle auprès du tsar ayant échoué, l'empereur des Français se tourne vers l'Autriche. — Attitude gardée par l'Autriche devant l'insurrection polonaise. — Sa « connivence » en Galicie : dépêche confidentielle de M. Tegoborski. — Langage diplomatique du cabinet de Vienne. — Mission du prince Metternich (mars 1863).

Tout en mettant obstacle, comme on l'a vu, aux desseins de la France dans sa tentative contre la Prusse, en se laissant même volontiers de ce côté duper plus que de raison par M. de Bismark, l'Angleterre venait cependant de donner le premier exemple d'une démarche directe auprès du gouvernement de Saint-Pétersbourg en faveur de la Pologne, et de replacer ainsi la question sur le terrain véritable qu'on n'aurait jamais dû négliger ou esquiver. Le même jour en effet (2 mars 1863) où lord Russell écrivait, pour la forme et pour ainsi dire par acquit de conscience diplomatique, une note à l'adresse du cabinet de Berlin qui blâmait la convention du 8 février, le chef du

foreign office envoyait à lord Napier, avec ordre de la lire au prince Gortchakov et de lui en laisser copie, une dépêche qui donnait corps aux réclamations que les gouvernements de l'Europe pouvaient *légalement* adresser à la Russie. Au point de vue légal où l'on se plaçait, la dépêche n'avait qu'un seul tort, celui de faire porter uniquement les réclamations sur l'état du royaume, tort très-grave à coup sûr, puisque le traité de Vienne autorisait parfaitement à étendre la protection de l'Europe à l'ensemble des provinces polonaises soumises au sceptre des tsars. A part cependant cette omission, sans doute très-regrettable, le document anglais pourrait bien paraître un modèle de logique et de franchise. Le comte Russell y déplore l'insurrection qui vient d'éclater ; il ne doute pas du succès définitif de la force militaire, « mais ce succès, s'il doit être obtenu par une série de combats sanglants, entraînera une grande effusion de sang, un sacrifice déplorable de vies et de ruines. En outre, les actes de violence et de destruction commis des deux côtés engendreront des haines et des ressentiments qui aigriront pour un long avenir les relations entre le gouvernement russe et la race polonaise. » Le grand argument de la Russie, l'argument tsarien et démocratique par excellence, qu'elle avait pour elle les « masses » en Pologne, est écarté d'un trait. Lord Russell y montre les propriétaires fonciers et les classes moyennes profondément désaffectionnés, « et si les paysans, ajoute-t-il, ne sont pas au même degré mécontents, ils donnent cependant peu d'appui et de force au gouvernement russe. » La mesure de la conscription n'est mentionnée que comme la dernière expression du malaise général engendré par le régime maintenu dans le pays depuis 1832. « Le royaume de Pologne, poursuivait la dépêche, a été constitué et annexé à l'empire

russe par le traité de 1815, dont la Grande-Bretagne fut une des parties contractantes. Le désastreux état actuel des choses doit être attribué à ce fait, que la Pologne n'est pas dans la condition où les stipulations de ce traité voulaient qu'elle fût placée... Pourquoi Sa Majesté impériale ne mettrait-elle pas d'un coup fin à cette lutte sanglante en proclamant une amnistie immédiate et sans conditions, en déclarant en même temps son intention de replacer sans délai le royaume de Pologne en possession des priviléges politiques et civils qui lui furent octroyés par l'empereur Alexandre Ier, en exécution des stipulations du traité de 1815?... »

Le comte Russell ne perdit pas un seul instant pour communiquer (2 mars) à la France sa dépêche à lord Napier, en ajoutant « que le gouvernement de Sa Majesté apprendrait avec plaisir que le gouvernement impérial a écrit dans le même sens à l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg. » Trois jours plus tard (5 mars, dépêche à lord Cowley), le ministre anglais devenait encore plus pressant. Il avait eu un entretien avec le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche à Londres; celui-ci lui avait lu une communication du comte Rechberg au prince de Metternich, et lord Russell en avait retiré la conviction « que la ligne adoptée par l'empereur d'Autriche se rapprocherait graduellement de celle de l'Angleterre et de la France. » — « Le gouvernement de Sa Majesté est donc d'avis, ajoutait-il, que la prochaine démarche à faire serait d'inviter les puissances principales qui ont signé le traité de Vienne à concourir à conseiller à la Russie de revenir aux stipulations et à la politique du traité de Vienne à l'égard de la Pologne. » Déjà lord Bloomfield avait reçu l'ordre de demander ce concours au cabinet autrichien, et la même démarche était prescrite aux différents ambassadeurs de Sa Majesté près les cours

de Prusse, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Suède et des Pays-Bas.

La position de la France au début de cette nouvelle phase des négociations devenait très-embarrassée. Après sa première sortie dans la question de la convention prussienne, et malgré l'échec subi à cette occasion et le dépit qui en était naturellement résulté, il ne lui était guère plus loisible de rentrer, au sujet de la Pologne, dans le silence qu'elle avait gardé avant cet incident. En même temps lord Russell la mettait pour ainsi dire en demeure de se déclarer franchement contre la Russie, chose qu'elle avait toujours évitée, et de plus, cette déclaration, on lui proposait de la faire au nom de ces traités de 1815 qui lui inspiraient une répugnance plus ou moins fondée, mais invincible!... Aussi le ministre des affaires étrangères de France fit-il un accueil plus que froid aux ouvertures de lord Cowley (3 mars); il promit seulement d'envoyer à ses ambassadeurs à Berlin et à Saint-Pétersbourg la copie de la dépêche du comte Russell à lord Napier, « en leur faisant observer que le langage du gouvernement de la reine était *généralement* d'accord avec celui qui leur avait été prescrit. » Enfin, quand vint de Londres le projet d'une demande de concours aux signataires du traité de Vienne, le ministre français dit qu'il prendrait les ordres de l'empereur, et comme lord Cowley se rendait à Londres, il profita de ce départ pour différer toute réponse. Ce n'est que dans la seconde moitié de mars, et au retour de l'ambassadeur anglais (dépêches des 16 et 18), que M. Drouyn de Lhuys déclara que « la France avait déjà dit *séparément* à Saint-Pétersbourg tout ce qu'elle avait pu dire, » et déclina ainsi catégoriquement la proposition d'écrire une dépêche dans le sens de celle qui avait été adressée à lord Napier. Quant au projet d'une représentation que pourraient faire les signataires

du traité de Vienne, le ministre remarquait qu'une telle représentation, pour être efficace, devait être *collective,* ce qui rencontrerait probablement de graves difficultés. Le ministre n'insista pas même trop, pour le moment, sur cette nécessité d'une démarche *collective,* bien que lord Cowley semblât assez disposé à partager ses vues à cet égard. C'est que vers ce temps même, pendant tout ce mois de mars 1863, si gros de complications, le cabinet français avait ses regards tournés ailleurs; c'est qu'il avait noué, l'une après l'autre, deux négociations importantes dont il espérait tirer un profit plus réel et plus immédiat pour la Pologne que n'en promettait la démarche proposée par l'Angleterre, et qu'il convient d'étudier de plus près.

Soyons équitables avant tout, et gardons-nous bien des entraînements d'un système en apparence simple et net. Si logique, si franche que puisse paraître au premier abord la marche recommandée par l'Angleterre, il entrait, certes, dans les hésitations de la France à l'accepter une pensée plus élevée que la crainte égoïste de rompre irrémédiablement avec la Russie, un sentiment plus légitime que la simple répugnance d'en appeler aux traités de 1815 : il y entrait la préoccupation sincère et juste du bien véritable que cette tentative pourrait apporter à la Pologne. Un tel bien ne pouvait, en effet, sortir de représentations bruyantes et solennelles, comme les projetait lord Russell, à moins qu'on ne fût, en cas de rejet, fermement résolu à en appeler à la force. Or le gouvernement français en savait assez sur les dispositions de l'Angleterre pour ne pas compter sur elle dans cette extrémité, qu'il fallait bien prévoir. Et alors n'y avait-il pas à craindre qu'une démonstration, imposante il est vrai, mais non suivie d'effet, ne tournât non-seulement à la confusion des puissances intervenantes,

mais n'aggravât encore les malheurs de la Pologne, sur laquelle retomberaient dans ce cas infailliblement toutes les fureurs d'un ennemi irrité, mais non intimidé, blessé dans son orgueil, dans son amour-propre national, et rendu d'autant plus farouche contre la victime abandonnée de tout le monde? Les événements ultérieurs ne sont-ils pas venus, hélas! prouver avec trop d'éloquence combien fondées étaient ces craintes et ces prévisions? « Les représentations amicales adressées à la Russie ont été interprétées comme une intimidation et n'ont fait qu'envenimer la lutte,... » disait le discours impérial du mois de novembre 1863, et ce mot est à la fois la censure méritée de l'empressement de l'Angleterre au mois de mars et l'apologie irréfutable des hésitations de la France à cette même époque. Avant de s'engager dans la voie que lui indiquait le cabinet de Saint-James, il était bien naturel que la France réfléchît, qu'elle cherchât s'il n'y avait pas d'autres voies et d'autres moyens pour porter un secours efficace à une cause qui lui était chère, et que malgré tout elle était seule à vouloir, dans un cas donné, soutenir même au prix des sacrifices de la guerre.

C'est à la Russie d'abord que s'adressa la France d'une manière toute confidentielle et intime. Elle tâcha d'engager Alexandre II à quelque grand acte de réparation et de satisfaction envers les Polonais, acte qui, outre le mérite d'être spontané, l'aurait réconcilié avec l'Europe, lui aurait assuré cette alliance française à laquelle il disait attacher un si grand prix. Le cabinet des Tuileries se prévalut même de la démarche que méditait à ce moment l'Angleterre, et qu'il s'abstenait d'appuyer, pour démontrer au tsar la nécessité de prévenir une démonstration pareille par une initiative généreuse et hardie. « Nous serions les premiers, écrivait M. Drouyn de Lhuys le

9 mars, à féliciter la cour de Russie de l'usage qu'elle ferait de son initiative *pour rendre superflue toute représentation de la nature de celle que le cabinet anglais se propose de provoquer.* » Du reste, si le gouvernement français se sentait obligé en quelque sorte, par des rapports naguère encore intimes et cordiaux, à cet acte de bons procédés, il y eut aussi des considérations, des illusions, si l'on veut, qui pouvaient faire croire au succès possible d'une pareille tentative. Il est hors de doute, en effet, qu'on avait alors aux Tuileries, sur l'état des esprits en Russie, des notions qui étaient assurément très-loin de la vérité, et qu'une expérience prochaine devait singulièrement démentir, mais qui, à cette époque, furent partagées par un grand nombre de publicistes et d'hommes politiques. On avait tant parlé, et surtout laissé parler, du réveil de la Russie, de la formation dans ce pays d'un *grand parti libéral,* qu'on avait fini par y croire très-sérieusement et de très-bonne foi. On avait oublié avec quelle prodigieuse facilité la société moscovite sait recevoir et exécuter tout mot d'ordre venu d'en haut; on était loin de prévoir que ces mêmes libéraux de Moscou et de Saint-Pétersbourg, qui, lorsqu'il était de mode à Tsarkoë-Sélo de parler réforme et progrès, n'avaient jamais aux lèvres que les mots de liberté et de garanties constitutionnelles, — on ne prévoyait pas, dis-je, que ces mêmes hommes (à l'exception de quelques rares et loyaux esprits) s'exalteraient bientôt sur les avantages et les vertus d'un gouvernement « fort, » voteraient des adresses à Mouraviev, et surpasseraient en violence sauvage et en cruauté froide jusqu'à ces vieux généraux de Nicolas si décriés, *outherod the Herod,* comme dit Shakespeare. Ces libéraux, interpellés quelquefois en 1861 et en 1862 sur l'agitation polonaise, avaient répondu avec une légèreté insouciante, et comme si ces événements eussent été bien petits à

côté des questions tout autrement grandes et sérieuses qui s'agitaient pour la Russie, des merveilleuses choses qu'elle préparait et devant lesquelles disparaîtrait cette « misère » de Varsovie ; ils étaient allés parfois jusqu'à soutenir qu'on serait même tout prêt à « abandonner » la Pologne, pourvu que les Polonais se montrassent « raisonnables » sur la question des frontières. On se rappelle les paroles de M. de Bismark dans sa conversation avec M. Behrend, que les Russes étaient « las du royaume, » et c'est dans le même sens que s'exprimaient parfois certains jeunes diplomates russes, qui n'en furent pour cela que mieux vus et goûtés en France, dans quelques cercles très-hauts et très-intimes. Et de même qu'on avait en Europe des opinions très-erronées sur l'existence, la force et surtout la sincérité d'un grand parti libéral dans l'empire du tsar, on s'exagérait aussi les graves dangers que faisaient courir à cet empire les menées d'un parti soi-disant « anarchique et rouge. » Dans les années 1861-62, il y eut en effet quelques troubles en Russie, mais c'étaient de ces émeutes de paysans qui sont en quelque sorte passées à l'état chronique dans l'empire. Ces troubles, d'une portée toute locale, n'avaient aucun caractère politique. Vinrent ensuite quelques vastes incendies ; mais c'est là encore un phénomène très-ordinaire en Russie, — si normal et indigène même, qu'il y est désigné depuis des temps immémoriaux sous le sobriquet populaire et pittoresque du « coq rouge » (*krasnyi pétoukh*). Ajoutons quelques scènes tumultueuses parmi la jeunesse universitaire, telles qu'en voit chaque année presque toute *alma mater* de l'Allemagne : on aura ainsi épuisé la liste de ce qu'on appelait alors les « symptômes révolutionnaires » dans l'empire fondé par Pierre le Grand. Le gouvernement russe fit comme tant de gouvernements trop bien avisés de nos jours : il profita des calamités publiques et

des tapages scolaires pour dénoncer les « démagogues, » pour se débarrasser de quelques mécontents ; il fit fermer les universités et déporter un certain nombre de jeunes gens. Avec la jactance habituelle au radicalisme, les radicaux russes, qui étaient très-peu nombreux et vivaient pour la plupart à l'étranger, donnèrent des proportions démesurées à toute cette affaire, exagérant aussi bien la persécution que la force de leur « parti. » Le dirons-nous? les Russes qui venaient en France étaient presque flattés d'avoir, eux aussi, leur *Marianne :* c'était là une preuve évidente de civilisation avancée ; ils étaient surtout heureux de pouvoir parler de leurs « victimes politiques, » chose qu'ils n'avaient plus connue depuis le 14 décembre 1825. Les radicaux russes à l'étranger allaient même jusqu'à prétendre qu'ils avaient de nombreux adhérents dans l'armée, surtout parmi le corps d'officiers, et ce qui est remarquable, c'est que le gouvernement russe lui-même semblait croire à une pareille propagande et sérieusement la redouter. Une instruction secrète, adressée par M. Miloutine, ministre de la guerre, aux commandants supérieurs en 1862 et divulguée par le *Kolokol* de Londres, trahissait les préoccupations du gouvernement à cet égard ; elle contenait même l'étonnante injonction de faire surveiller, dans certains cas, la conduite des officiers supérieurs par les subalternes et même par les soldats[1]. Cette supposition, alors assez accréditée, que l'armée russe elle-même était travaillée par une propagande active, perce dans un passage curieux d'une dépêche de lord

1. Encore au mois d'avril 1863, un agent anglais envoyé à Cracovie écrivait dans le rapport qu'il fit de sa mission à lord Bloomfield : « Il paraît que le gouvernement russe suspecte beaucoup d'officiers d'être imbus de principes libéraux, et on dit que les soldats ont reçu l'ordre d'obéir à leurs sous-officiers et caporaux et de surveiller les officiers. » (Dépêche de lord Bloomfield du 9 avril. Rapport de M. Mounsey.)

Napier (7 février 1863), où, parlant de la funeste mesure de la conscription à Varsovie, l'ambassadeur anglais dit : « On peut encore se demander si le gouvernement russe *agit avec prudence* en consentant à incorporer tant d'éléments révolutionnaires dans son armée... » Enfin, au reçu de la nouvelle de l'insurrection polonaise, il se passa à Saint-Pétersbourg une scène militaire étrange et très-caractéristique. La vraie couleur locale de cette scène, il ne faut pas la chercher dans la relation officielle et arrangée du *Journal de Saint-Pétersbourg* du 27 janvier 1863, et qui a passé dans toutes les feuilles de l'Europe, mais bien dans le récit très-intéressant qu'en fait ce même lord Napier dans sa dépêche du 26 janvier :

« Hier, Sa Majesté (Alexandre II) passa en revue le régiment « d'Izmaïlov, dans le grand manége près du palais. Après la « parade, l'empereur, qui était à cheval, ayant fait former le « cercle autour de lui aux officiers du régiment ainsi qu'aux « officiers généraux de sa suite, parmi lesquels étaient les « grands-ducs Nicolas et Michel, leur fit part des nouvelles qui « lui étaient parvenues la veille des troubles de Pologne... En « terminant, l'empereur prononça une phrase remarquable au « sujet de la désaffection qui existe dans l'armée russe, dispo- « sition dont il s'est rencontré plus d'une preuve. Sa Majesté « dit que malheureusement on ne pouvait contester le fait; « mais il ajouta qu'il avait l'intime conviction que, s'il se trou- « vait forcé d'appeler ses troupes à porter secours à leurs cama- « rades en Pologne, il pourrait compter sur leur inébranlable « fidélité. Il avait lui-même commandé le régiment d'Izmaïlov « du temps de son père, et il savait qu'il pouvait avoir une en- « tière confiance en lui. Ce n'était pas seulement dans les « troupes de la garde qu'il avait cette confiance; il était con- « vaincu que le même sentiment de loyauté existait dans toute

« l'armée russe. — Cette allocution, qui fut accueillie avec des « acclamations enthousiastes, fut prononcée d'un ton si pathé- « tique et si émouvant que plusieurs officiers furent émus jus- « qu'aux larmes, et que le grand-duc Michel, dit-on, sanglo- « tait tout haut... »

Il était nécessaire d'entrer dans ces détails, car ils servent à rappeler une situation, ils servent surtout à expliquer une opinion qui a joué un rôle important à l'époque dont nous parlons. Cette opinion, en effet, a influé non-seulement sur la tentative du gouvernement français auprès de la cour de Saint-Pétersbourg dans les premiers jours du mois de mars 1863, mais sur les propositions mêmes que devait porter plus tard le prince de Metternich à Vienne dans la seconde moitié de ce mois. En un mot, les idées très-exagérées qu'on entretenait alors à Paris sur l'état des esprits dans l'empire du tsar avaient fait naître la croyance que la constitution d'une Pologne, très-restreinte il est vrai, mais réelle, pourrait être fortement appuyée par « l'opinion libérale » en Russie, pourrait même être concédée par Alexandre II, qu'on se figurait très-alarmé du progrès des tendances « anarchiques » dans ses provinces propres. Cette croyance se fait jour dans un passage très-significatif du discours prononcé par M. Billault au milieu de ce même mois (20 mars); il laisse assez bien voir l'ordre d'idées où se mouvait alors la politique française dans ses efforts pour la Pologne : « Est-ce que vous croyez, disait M. Billault dans le sénat, qu'il n'y a point pour la Pologne de très-légitimes espérances à attendre de ce qui se passe aujourd'hui en Russie? Est-ce que vous croyez que ce gouvernement, lancé dans une nouvelle voie par la volonté de son souverain, sera *assez aveugle*, assez peu intelligent de ses intérêts pour risquer une complication d'agitations intérieures et ne pas chercher, au contraire,

des *solutions* qui lui assurent le calme et la paix?... Cette grande puissance est la plus intéressée, je n'hésite pas à le dire, pour sa force, pour son repos, *pour la facilité de son action dans le monde*, à résoudre cette question convulsive de la Pologne. Quelle conduite peut lui inspirer la juste appréciation de ces événements? Je ne me prononce en aucune façon sur cette éventualité, non plus que sur *les puissants avis appuyés sur de si pressantes considérations;* je me borne à constater qu'il *y a là des intérêts évidents, offrant un point d'action sérieux...* »

Ces « avis appuyés sur de pressantes considérations » dont parlait le ministre sans portefeuille, cette « initiative » que conseillait à la Russie la dépêche de M. Drouyn de Lhuys citée plus haut, le gouvernement français les développait dans des pourparlers fréquents avec l'ambassadeur russe à Paris, dans des communications confidentielles envoyées à Saint-Pétersbourg, enfin dans une lettre autographe. On citait une parole que M. de Budberg recueillit à cette époque d'une bouche auguste, et qui résumait d'une manière pittoresque les idées et les conseils de la politique française à ce moment : « Il faut savoir se faire couper le bras à temps. » C'est que les vues de la France ne seraient allées à rien moins qu'à ce que la Russie fît abandon complet du royaume de 1815, qui serait devenu un état indépendant sous le sceptre du grand-duc Constantin, petit État il est vrai, mais qui avait des espérances du côté de la Galicie, voire de la Posnanie, en cas de complications à venir. Et en même temps, soit qu'il eût voulu donner plus de force à ses représentations à Saint-Pétersbourg, soit qu'il fût vraiment convaincu de la nécessité absolue « de faire quelque chose pour la Pologne, » — comme le disait le prince Napoléon dans son discours au sénat, — le gouvernement français montra une telle ardeur pour la cause polonaise dans cette première moitié

du mois de mars, que les rares amis de cette cause qui avaient une influence ou une position dans les hautes sphères crurent à une volonté très-arrêtée et prête à l'action dans l'éventualité d'un refus de la part de l'empereur Alexandre. « Ce qui pourrait arriver de *plus malheureux* pour vous, — disaient alors ces derniers aux Polonais, — ce serait que la Russie acceptât les demandes exprimées dans la lettre autographe. » Enfin le courrier de cabinet, attendu avec une grande impatience, arriva de Saint-Pétersbourg dans le soir du 9 mars, et le lendemain M. de Budberg était reçu en audience particulière. On lui fit entendre que la réponse russe contenait des propositions tout à fait inacceptables, et l'ambassadeur aurait été congédié par ces mots : « Dites à l'empereur votre maître que si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'étais forcé de me trouver dans un camp opposé au sien, j'en serais fâché et malheureux[1]. »

La tentative personnelle auprès de l'empereur Alexandre ayant ainsi échoué pour le moment, « il devenait nécessaire de suivre une autre voie, » ainsi que s'exprime un document officiel. C'est à ce moment, en effet, que le gouvernement français prit une résolution importante et même de la plus haute gravité, — la seule démarche du reste sérieuse et rationnelle qui eût été hasardée par l'Europe sympathique à la Pologne dans tout

1. Voici comment s'exprime, sur cet épisode des négociations directes avec la Russie, l'*Exposé sur la situation de l'Empire* (1863), page 104 : « Le cabinet français ne pouvait qu'approuver des demandes (il s'agit ici des demandes exprimées dans la dépêche du comte Russell du 2 mars dont il a été parlé plus haut) qui rentraient jusqu'à un certain point dans l'ordre d'idées plus général où il s'était placé lui-même ; mais, pour laisser à la Russie le mérite d'une entière spontanéité, il s'abstint de les appuyer directement... Nous avions signalé au cabinet russe l'intérêt qu'il avait à prévenir, en prenant résolûment l'initiative, les représentations diplomatiques ; mais nous n'avons obtenu aucune promesse, aucune assurance qui nous permît d'espérer un résultat satisfaisant d'une plus longue insistance personnelle. Il devenait nécessaire de suivre une autre voie. »

le cours des transactions que nous avons à raconter, et qui eût pu mener à une solution véritable, *si Pergama dextra, si mens non læva*... Tout en ne désespérant pas complétement de ramener encore la Russie par la persuasion dans la voie que lui avait indiquée la lettre autographe, et faisant de cette éventualité toujours désirée et regardée comme possible un des éléments mêmes de la combinaison nouvelle, le cabinet des Tuileries s'adressa à l'Autriche et entama avec elle une négociation qui semblait ouvrir à la question des horizons vastes et tout à fait inattendus. Déjà le 8 mars 1863 était parti de Paris pour Vienne M. Debrauz, agent obscur, mais actif, qui alors et depuis servit plus d'une fois d'*éclaireur* dans diverses affaires communes à l'Autriche et à la France, notamment dans les arrangements assez embrouillés qui concernaient la couronne mexicaine de l'archiduc Maximilien. Le 12 du même mois, quelques jours après l'arrivée de la réponse de l'empereur Alexandre à la lettre autographe, ce fut l'ambassadeur d'Autriche lui-même, ce fut le prince Richard de Metternich qui se dirigea précipitamment vers la capitale de François-Joseph, et l'opinion de l'Europe ne manqua pas, et avec raison, d'attacher à ce voyage une très-haute signification. Peu importe que ce diplomate distingué se soit rendu à Vienne, non point sur l'invitation du gouvernement français (ainsi qu'on l'avait pensé d'abord assez généralement), mais « sur l'appel spontané de son souverain, » comme crut devoir le déclarer M. Drouyn de Lhuys dans une circulaire du 24 mars, personne ne douta, et la conjecture fut pleinement confirmée dans la discussion du sénat, que le prince de Metternich n'emportât avec lui la pensée du cabinet des Tuileries dans ces graves occurrences. Il emportait avec lui en effet les destinées de la Pologne et les intérêts les plus délicats du monde.

C'est ici le moment de jeter un regard en arrière sur la conduite tenue par l'Autriche depuis deux mois, depuis l'explosion du soulèvement polonais, et d'indiquer la politique que cette conduite semblait révéler, et qui fut de nature à encourager la France dans sa tentative auprès du cabinet de Vienne. Il a été parlé précédemment de l'attitude gardée par le gouvernement autrichien pendant les années 1861-62 envers le mouvement polonais dans la période de démonstrations pacifiques et de revendications légales, attitude expectante, réservée, mais qui ne fut pas dénuée au fond d'une certaine bienveillance. Cette réserve sympathique prit le caractère d'une « connivence » marquée, — pour employer l'expression d'un diplomate russe, — aussitôt que le mouvement se fut changé en insurrection à la suite de la fatale mesure du 21 janvier. Les premières bandes insurrectionnelles s'étaient formées surtout près de la frontière galicienne, dans les palatinats de Radom, de Cracovie, de Sandomir et de Lublin, où le territoire montagneux favorisait la guerre de partisans, seule guerre à laquelle pouvaient songer les malheureux *outlaws*. En plus d'une occasion, soit qu'ils fussent acculés par des forces supérieures russes, soit que le manque de vivres et de munitions les eût réduits à la dernière extrémité, les insurgés cherchèrent, de désespoir, un refuge en Galicie..., et là, une surprise indicible les attendait. Au lieu d'être livrés, ou internés, ou pour le moins expulsés, — ce qu'ils auraient déjà regardé comme une grande faveur, — on les laissait passer, on les laissait même revenir et recommencer la guerre après s'être ravitaillés, reposés et renforcés d'un nombre respectable de *volontaires*, tous enfants de la Galicie, sujets de Sa Majesté Apostolique. Bientôt le cri que « l'Autriche laissait faire! » retentit dans tous les camps insurgés, et devint le signal d'un

espoir immense... C'est qu'en effet l'administration autrichienne en Galicie, d'ordinaire si soupçonneuse, si compassée et si froide, semblait tout à coup avoir perdu sa morgue, sa rudesse, ses violences et jusqu'au souvenir de certaines obligations internationales. Elle ne cachait pas son indignation contre les « horreurs » moscovites, elle pleurait sur l'affreux sort des Polonais, elle pleura, et elle fut désarmée, elle laissa même les autres prendre les armes, en les priant seulement de ne pas faire trop de bruit. Quant aux officiers autrichiens, le sentiment militaire leur commandait d'honorer une jeunesse brave, composée en grande partie de gentilshommes, et qui savait se battre et mourir. Du reste, depuis la guerre de Hongrie, la haine des Russes était des plus vivaces dans l'armée « noire et jaune, » et elle se fit jour à ce moment avec une grande intensité. Les soldats vendaient parfois leurs armes à ces « braves gens, » et, pour empêcher un trafic pareil, le commandant militaire proclama dans un ordre du jour que tout soldat qui *perdrait* son fusil payerait une amende de 15 florins; or, comme tout insurgé payait volontiers pour chaque fusil le double et le triple, la menace du commandant eut l'effet étonnant d'encourager le commerce. Cracovie présenta alors un spectacle étrange : dans les rues, dans les marchés, on ne faisait qu'amasser de la poudre, du plomb et des uniformes; on organisait des ambulances; il y avait des maisons qui portaient en toutes lettres l'inscription en polonais : « Effets pour l'armée nationale; » dans les carrefours, on inscrivait les *volontaires*, tout cela sous les yeux des autorités autrichiennes, au su de tout le monde, au su des Russes eux-mêmes, qui ne furent point naturellement les derniers à s'en apercevoir. Dès le 4 février 1863, M. de Tegoborski, chef de la chancellerie du grand-duc Constantin, écrivait dans une dépêche

confidentielle au baron de Budberg[1] : « Cette *connivence* de l'Autriche n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable dans l'histoire de cette insurrection; j'ai déjà signalé tout cela à Pétersbourg et à Vienne... » Il va sans dire que des plaintes furent adressées de Saint-Pétersbourg à Vienne; il va sans dire aussi qu'à Vienne on fut très-ému et blessé d'un pareil soupçon. « Le comte Rechberg (lit-on dans une dépêche de lord Bloomfield du 29 janvier) paraissait très-indigné (*seemed very indignant*) d'une telle insinuation; il a télégraphié immédiatement à M. de Thun (son ambassadeur à Saint-Pétersbourg) pour signifier que le gouvernement impérial serait très-reconnaissant de tout renseignement qui le conduirait à découvrir les personnes engagées dans de semblables complots dans les États autrichiens. » Les personnes engagées dans de semblables complots étaient probablement trop nombreuses pour qu'on eût pu les désigner toutes : elles formaient presque la totalité des employés civils et militaires de la Galicie, décidément frappés d'une indolence incurable, et qui permirent, par exemple, à Langiewicz de passer jusqu'à trois fois clandestinement par le territoire autrichien pour voler plus vite au secours d'un de ses corps menacés. Il est vrai que quand cet habile chef de partisans voulut essayer le même tour pour la quatrième fois, il fut reconnu et arrêté; mais il semble qu'on n'en

1. C'est une des dépêches interceptées par les insurgés dont il a été parlé plus haut. Le passage caractéristique mérite d'être cité *in extenso*. « C'est, à mon avis, le point le plus important (il s'agit du palatinat de Radom, où se trouvait alors Langiewicz), vu surtout les facilités que les insurgés rencontrent de la part des autorités autrichiennes, qui permettent que des individus armés quittent Cracovie et la Galicie pour se joindre aux bandes chez nous. J'ai déjà signalé tout cela à Ptbg (Pétersbourg) et à Vienne. Je vous prie cependant de garder ce détail pour vous seul. Encore hier nous avons reçu un rapport de la frontière, etc. Cette connivence de l'Autriche n'est pas ce qu'il y a de moins remarquable dans l'histoire de l'insurrection... »

sut pas trop gré à ceux qui avaient déployé à cette occasion un zèle peut-être maladroit : il est sûr du moins qu'ils ne furent point récompensés pour leur importante capture[1].

Pendant toute cette année 1863, la Galicie fut en réalité le refuge, le lieu de ravitaillement, le grenier, le dépôt et la vraie base d'opérations pour les chefs de l'insurrection : c'est là qu'ils allaient chercher de l'argent, des volontaires, des équipements et des armes. Les envois d'armes, cette question vitale pour l'insurrection, rencontraient, il est vrai, de fréquents empêchements : la plus grande partie était confisquée; une petite partie finissait cependant toujours par arriver, cela dépendait naturellement du hasard; mais le hasard se mon-

1. Rien de plus instructif à cet égard que la lecture d'une pièce insérée dans le *blue book*, nº 143 (mai 1863). C'est un rapport adressé sur l'état de Cracovie et de la Galicie au commencement du mois d'avril par l'agent anglais, M. Mounsey, et inclus par lord Bloomfield dans sa dépêche du 9 avril au comte Russell. Nous en extrayons les passages suivants :

« Conformément au désir que votre seigneurie m'a témoigné, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux tout ce que j'ai pu apprendre pendant mon très-court séjour à Cracovie relativement à l'état du sentiment public au sujet de l'insurrection polonaise... Toute personne ayant résidé vingt-quatre heures dans cette ville doit inévitablement arriver à la conclusion que les habitants sont pénétrés de la plus profonde sympathie pour le mouvement polonais et de la haine la plus prononcée contre la Russie et tout ce qui est russe; je crois que ces sentiments n'existent pas seulement à Cracovie, mais dans toutes les villes de la Galicie. Le peuple de Cracovie n'essaye même pas de cacher ses sentiments. Il les montre de différentes manières, par l'hospitalité, les soins et l'attention pour les blessés, etc. J'ai appris de bonne source qu'*un comité insurrectionnel est en permanence et tient séance en ville toutes les nuits. Il est chargé,* m'a-t-on dit, *d'organiser les bandes, de nommer leurs commandants, etc.,* et il est en *communication constante avec le comité de Varsovie* et avec ceux qu'on dit exister à *Lemberg et dans d'autres villes galiciennes. On m'a parlé ouvertement de ces démarches générales,* et beaucoup de personnes semblaient connaître son existence... Peu après la soumission de Langiewicz, les débris de son armée furent amenés à Cracovie au nombre de plusieurs centaines et enfermés dans le manége et autres bâtiments publics. *Avant la fin de la semaine, ils étaient presque tous libres et de l'autre côté de la frontière...* » Décidément l'Autriche laissait faire !

trait singulièrement intelligent en se réglant invariablement sur la température politique générale. On pourrait écrire l'histoire militaire de l'insurrection rien qu'en prenant pour guide les fluctuations de la diplomatie : à mesure que l'action diplomatique devenait plus forte ou plus faible, la frontière galicienne se rélargissait ou se resserrait, et à son tour l'insurrection languissait ou se ravivait subitement, — et ce jeu continua pendant toute une année. Triste jeu en fin de compte, car il sacrifiait des milliers de vies et de fortunes à ce misérable calcul d'infiniment petits qu'on nomme parfois pompeusement raison d'État, car il faisait involontairement penser à l'une des plus belles poésies populaires de la Pologne, où un pauvre oiseau, tour à tour relâché, ressaisi et cruellement torturé, pousse ce cri plaintif : « Enfants, vous jouez, et moi il s'agit de ma vie ! » Ajoutons encore, pour finir, que la preuve par le contraire, la *demonstratio per contrarium*, ne devait point manquer non plus à cette « connivence » dont parlait la dépêche confidentielle de M. de Tegoborski. L'année suivante, alors que M. de Bismark fut parvenu à amener un rapprochement complet entre les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg, il a suffi en effet à l'Autriche de prendre une seule mesure, de déclarer l'état de siége en Galicie, pour mettre d'un trait fin à l'insurrection dans la Pologne russe, qui ne put survivre un mois à ce coup mortel. Le gouvernement autrichien donnait par là une preuve péremptoire tout aussi bien de sa bonne volonté envers la Russie en 1864 que de ses dispositions plus qu'équivoques à son égard dans l'année précédente.

L'attitude diplomatique de l'Autriche aux débuts de l'insurrection polonaise, pour être beaucoup plus réservée et circonspecte que la conduite de son administration en Galicie, n'en

semblait pas moins marquée également au coin d'un esprit qui pouvait paraître nouveau et peu conforme aux traditions ordinaires du cabinet de Vienne. L'Autriche avait refusé d'entrer dans la convention russo-prussienne, et si elle avait ensuite également décliné toute participation dans les démarches de la France contre la Prusse au sujet de cette convention fameuse, cela tenait évidemment à d'autres raisons qu'à un sentiment d'hostilité pour la Pologne, et M. Drouyn de Lhuys lui-même se déclarait « satisfait » de la réponse du cabinet de Vienne à cet égard (dépêche de lord Cowley du 5 mars). A la suite de divers entretiens avec le comte Apponyi, ambassadeur de l'empereur François-Joseph à Londres, lord Russell écrivait au comte Cowley (5 mars) : « La déduction à faire est que *l'Autriche ne voit pas clairement son chemin* dans le sentier que lui montre le gouvernement français (d'une action diplomatique contre la Prusse) et qu'il ne faut pas la croire tout à fait opposée à la politique dont on lui présente le *contour* » (*averse to the policy of which an outline is presented to her*). Elle n'en voyait pas cependant plus clairement son chemin dans le sentier que lui montrait lord Russell, et les représentations qu'il voulait provoquer pour faire revenir la Russie aux stipulations du traité de Vienne n'étaient pas du goût du cabinet autrichien. « Si l'on se proposait d'appliquer à la Pologne les engagements pris par les puissances de 1815, *pourquoi n'insisterait-on pas sur toutes les stipulations de cette époque?* » avait demandé malicieusement le comte Rechberg à lord Bloomfield (dépêche du 26 février) au premier bruit d'une pareille velléité du cabinet de Saint-James, et c'était là une épigramme à l'adresse de lord John, le grand promoteur de la reconnaissance de l'Italie. Le ministre autrichien oubliait seulement que son gouvernement, lui aussi, n'était pas tout à fait sans reproche

devant ces traités, surtout en ce qui regardait la république de Cracovie. Quand le projet anglais fut formellement présenté au cabinet de Vienne, à la suite de la dépêche circulaire adressée par lord Russell le 4 mars à tous les signataires des traités de 1815, le comte Rechberg s'y montra très-récalcitrant. « Son excellence ne croit pas que la proposition du gouvernement de Sa Majesté obtienne du succès à Saint-Pétersbourg, écrivait lord Bloomfield les 8 et 9 mars; elle ajouta qu'elle ne croyait pas que l'établissement d'une représentation nationale dans le royaume de Pologne *nous rapprochât de la paix*, car il est impossible de dire jusqu'à quel point iraient les aspirations polonaises, si la restauration de leur nationalité était sérieusement appuyée du dehors. « Déjà dans une importante communication au prince de Metternich [1], écrite encore au mois de février, le ministre autrichien s'était exprimé de même sur le peu de probabilité d'obtenir un succès quelconque à Saint-Pétersbourg par des représentations *amicales*, « et *une invitation plus sérieuse* serait une mesure d'une telle gravité qu'on ne pourrait y recourir sans la plus mûre délibération. » M. de Rechberg ne repoussait donc pas d'emblée l'idée d'une invitation *plus sérieuse* à adresser à la Russie (comme il avait, par exemple, repoussé catégoriquement la proposition française au sujet de la Prusse), il la suscitait même en quelque sorte; il pensait seulement qu'elle demanderait une mûre délibération. Dans cette même communication, on trouve encore un autre passage beaucoup plus significatif. « En réponse aux observations confidentielles de l'ambassadeur de France quant aux *avantages probables* pour l'Autriche du contraste de sa conduite et de

1. Cette communication, destinée au cabinet des Tuileries, a été présentée aussi en copie par le comte Apponyi à lord Russell, qui la résume dans sa dépêche à lord Cowley du 21 mars.

celle de la Prusse et de la Russie envers les Polonais,... le gouvernement autrichien, sous ce rapport, aurait la plus grande répugnance à soulever *prématurément* les questions et les *éventualités* qui ne paraissent pas encore *imminentes.* » Ces questions et ces éventualités paraissaient donc seulement *prématurées*, mais non impossibles ni inadmissibles ; elles répugnaient uniquement parce qu'elles n'étaient pas encore imminentes !

Dès le 14 février, du reste, le gouvernement autrichien s'était empressé de démentir dans son journal semi-officiel divers « bruits absurdes qui couraient sur son compte, » et en particulier ceux qui allaient jusqu'à mettre en avant des conjectures touchant l'occupation du *trône de Pologne* (dépêche de lord Bloomfield du 15 février). Deux semaines plus tard, le comte Rechberg déclarait à l'ambassadeur anglais (dépêche du 26 février) « que l'Autriche avait pris pour ligne de conduite une indépendance complète, ce qu'il croyait le meilleur calcul pour la protection des intérêts de l'Autriche et le maintien de la paix en Europe ; *mais*, pendant qu'elle maintenait tous ses engagements internationaux, *elle se réservait le droit de changer d'attitude*, s'il lui devenait plus tard *avantageux* de le faire. » De quel côté s'opérerait alors ce *changement*, et de quelle manière saurait-il devenir *avantageux?* Comment se reconnaître en général au milieu de ce langage ondoyant et fuyant de la diplomatie autrichienne, qui se bornait seulement à affirmer que le rétablissement du royaume dans les conditions de 1815 « n'est pas suffisant pour pacifier la Pologne [1], » sans indiquer s'il fallait alors s'abstenir complétement, ou peut-être

1. Réponse du comte Rechberg au comte Russell, citée dans la dépêche de ce dernier à lord Cowley, du 21 mars.

bien faire quelque chose de plus?... Ce qui était évident toutefois, c'est que le cabinet de Vienne, malgré ses réserves, ses pudeurs, ses répugnances, ses allusions continuelles à « sa position particulière, » comme possesseur de la Gallicie, parlait toujours de « son désir de marcher d'accord avec la France et l'Angleterre, » ne se refusait pas à la discussion, la provoquait même, et semblait attendre quelque projet plus sérieux, plus « avantageux. » Ce qui était surtout évident, c'est que M. de Rechberg, tout en professant sa parfaite sécurité quant à la Galicie, croyait toujours à la durée, à l'extension et à la gravité du mouvement polonais. Chose curieuse et qui donne à réfléchir : dès le début de l'insurrection, et à un temps où personne au monde, pas même les Polonais, ne lui attribuait une vitalité quelconque, il se trouva deux premiers ministres de deux États différents, qui, par des motifs très-divers assurément et même contradictoires, s'accordaient cependant à lui prédire une longue et importante carrière. Déjà on connaît à cet égard les prévisions de M. de Bismark; quant à celles du comte Rechberg, elles frappent partout dans la correspondance de l'ambassadeur anglais, lord Bloomfield. « Son excellence m'a dit, — écrit-il le 5 février, — que l'insurrection dans le royaume prenait de plus vastes proportions qu'on ne s'y attendait la semaine dernière. » Le 12 février, « au sujet des nouvelles de la Pologne russe, le comte Rechberg me dit que les récits étaient contradictoires. Les succès des troupes impériales étaient importants; mais l'insurrection néanmoins s'étendait de tous côtés, et quoiqu'il pensât qu'on ne pouvait mettre en doute la répression finale du mouvement, il ne lui paraissait pas probable qu'on pût obtenir ce résultat avant longtemps. » Et encore le 8 mars : « Son excellence fit observer ensuite que le mouvement en Pologne, dont le gouvernement russe espérait se

rendre maître au moment où nous voici, était plus que jamais loin d'être arrêté, et que la position est devenue plus critique.... » La tête a dû quelquefois tourner au comte Russell au moment où il lisait ces appréciations de M. de Rechberg, car c'est précisément à ces mêmes dates que le résident anglais à Varsovie, le colonel Stanton, lui annonçait très-positivement qu'il n'y avait plus ou presque plus d'insurrection en Pologne !

Toutes ces connivences administratives et ces réticences diplomatiques dont l'Autriche faisait preuve à l'égard du soulèvement polonais pouvaient bien n'avoir au fond (et n'eurent très-probablement en effet) d'autre but que de narguer la Russie, « l'ennemie intime, » ainsi qu'on l'appelait à Vienne, et d'amener la rupture de l'alliance franco-russe, sujet de tant d'appréhensions; peut-être bien tendirent-elles aussi à fortifier en Allemagne, par les apparences d'un libéralisme que toute l'Europe célébrait alors à l'envi, l'influence autrichienne aux dépens de la Prusse, — et c'est cette dernière considération que lord Bloomfield semble regarder comme le principal mobile de la politique de M. de Rechberg en cette occurrence (dépêche du 12 février). Et toutefois il y avait dans la conduite du gouvernement autrichien, surtout dans sa tolérance en Galicie vis-à-vis de la « révolution, » quelque chose de si insolite, de si peu conforme aux habitudes et aux traditions de sa bureaucratie, de si hasardeux et provoquant à l'égard de la Russie, qu'on était irrésistiblement amené à y rechercher un motif plus sérieux que le simple désir de satisfaire une rancune ou de recueillir de la popularité. Un esprit éveillé, rompu aux affaires et qui se rendait un compte exact aussi bien des conditions de l'empire des Habsbourg que de ses intérêts et de ses craintes, du rôle surtout que le cabinet de Vienne a joué dans la de-

struction du royaume des Jagellons et des velléités qu'il a eues depuis à de certains moments dans la cause polonaise, — un tel esprit pouvait bien se demander s'il n'y avait pas là, et dans les circonstances présentes, l'indice de dispositions utiles à connaître, à encourager, et qui, rassurées et stimulées en même temps, seraient capables de donner une tournure décisive à la question, de devenir le salut de la Pologne.

II.

Intérêts de l'Autriche dans la question polonaise. — *Memorandum* autrichien de 1814 sur la Pologne. — La politique du cabinet de Vienne avant et après 1831. — Difficultés que présentait l'hypothèse de la cession de la Galicie. — Objections produites à Vienne contre une alliance avec la France et une guerre pour la Pologne. — Compensations qu'on pouvait offrir à l'Autriche. — Fautes commises dans cette négociation. — Efforts de l'Angleterre pour faire échouer la mission du prince Metternich : langage de lord Russell au comte Apponyi. — Retour du prince Metternich à Paris : « la situation n'est pas encore *mûre*. »

Il ne faut point oublier en effet que le partage de la Pologne au XVIII^e^ siècle n'a été dans les intérêts ni dans les désirs de l'Autriche, et qu'elle n'y avait souscrit qu'à contre-cœur, à la dernière extrémité, et pour ne pas laisser s'agrandir de redoutables voisins sans une compensation quelconque pour elle-même. On connaît la phrase célèbre qu'ajouta Marie-Thérèse de sa propre main en signant la convention avec la Prusse et la Russie pour le premier démembrement du malheureux pays. « *Placet*, — y lit-on, puisque tant et de savants personnages le veulent ainsi ; mais longtemps après ma mort on verra ce qui résulte d'avoir ainsi foulé aux pieds ce que jusqu'à présent on a tenu pour juste et pour sacré. » L'Autriche ne participa point au démembrement suivant, — qui fut, à coup sûr, encore plus inique, plus marqué au coin d'une violence et d'une ruse vraiment infernales que le premier. De toutes leurs possessions, c'est la Galicie que les Habsbourg s'étaient montrés toujours le plus portés à abandonner dans des instants critiques : ils cédèrent la moitié de cette province lors de

l'agrandissement du duché de Varsovie, et ils avaient pris en 1812 l'engagement par écrit de se dessaisir du reste en échange de l'Illyrie; mais c'est surtout au moment de la chute du premier empire, et alors que se débattirent entre les puissances alliées les délimitations territoriales de l'Europe, qu'il est curieux d'observer l'attitude prise par l'Autriche à l'endroit de la question polonaise. On ne saurait indiquer à ce propos rien de plus instructif ni même de plus surprenant que le *memorandum* présenté le 2 novembre 1814 au congrès de Vienne par le prince de Metternich, et qui n'a été révélé que tout récemment, dans cette année même de 1863[1]. On y lit en effet l'importante déclaration qui suit :

« 1° Animée des principes les plus libéraux et les plus con-
« formes à l'établissement d'un système d'équilibre en Europe,
« et opposée, depuis 1772, à tous les projets de partage de la
« Pologne, l'Autriche est prête à consentir au rétablissement
« de ce royaume, libre et indépendant de toute influence étran-
« gère, sur l'échelle de sa dimension avant le premier partage,
« en réservant aux puissances voisines le règlement des fron-
« tières respectives sur le principe d'une mutuelle convenance.
« 2° Admettant le peu de probabilité qu'un pareil projet puisse
« même être pris en considération par la cour de Russie, l'Au-
« triche accédederait également au rétablissemeet de la Pologne
« libre et indépendante dans les dimensions de 1791, sauf la
« réserve énoncée dans la proposition première. L'Autriche se
« prêterait, dans ce cas, à reconnaître des agrandissements

1. Ce document, de la plus haute importance, ne fut publié pour la première fois qu'en mai 1863, parmi les papiers du gouvernement présentés à la chambre des communes : *Correspondence relating to the negociations of the years 1814 and 1815 respecting Poland presented to the House of Commons by command of her majesty.* Voyez p. 27, *Inclosure* 2. *Memorandum by prince Metternich.*

« que la Russie et la Prusse croiraient se réserver sur le nou-
« veau royaume, et qui ne seraient pas incompatibles avec
« son existence comme corps politique indépendant... »

Ainsi, en 1814, au fameux congrès de Vienne, l'Autriche demandait le rétablissement de la Pologne dans ses limites de 1772, ou, à ce défaut, dans celles de 1791, et se déclarait prête à céder la Galicie immédiatement et sans compensation, dans le cas où l'une ou l'autre des deux propositions serait agréée... C'est là à coup sûr un indice, un précédent de la plus haute gravité; c'est là aussi une réponse au moins plausible à tous ceux qui, en 1863, traitaient de pure chimère toute supposition que l'Autriche pourrait, dans un moment donné, prêter la main à une œuvre de réparation envers la grande victime de 1772. On sait du reste que, vers ce même temps, vers la fin de 1814, le prince de Metternich contribuait de toutes ses forces à la formation de cette triple et secrète alliance entre l'Angleterre, la France et l'Autriche, alliance qui fut signée en effet le 3 janvier 1815, et avait pour but de résister à l'avidité démesurée du tsar Alexandre et du roi Frédéric-Guillaume; une pareille combinaison ouvrait certes des perspectives inattendues à la Pologne. Il y eut un moment où la guerre fut tout près d'éclater entre les alliés d'hier, quand le retour de l'île d'Elbe vint subitement réconcilier les quatre puissances et porter un coup mortel aux espérances des Polonais. Après Waterloo, l'accord fut bien plus facile au sein du congrès, et le nouveau partage fut scellé. La possibilité cependant d'une alliance de l'Autriche avec la France et l'Angleterre contre la Russie se représenta encore une fois à la pensée du prince de Metternich en 1828, lors de la guerre de Turquie. Ce fut là un des « magnifiques rêves » de cet homme d'État célèbre, qui eut parfois des idées justes dans la politique générale et craignit pour l'avenir

de l'Orient, dans les rares moments où il oubliait de craindre « l'esprit subversif » de l'Europe. Enfin, en 1831 le cabinet de Vienne avait montré pour l'effort des Polonais des dispositions qui ne furent pas précisément hostiles ; il fut même le seul à intervenir entre les belligérants au moyen d'une offre tardive, hélas ! de médiation. Tout cela, il est vrai, n'empêchait point le chancelier de l'empire et de l'État de signer la convention de München-Grätz, de faire peser un joug de fer sur la Galicie, d'y persécuter tout sentiment national, de hasarder même les horribles massacres de 1846 et d'effacer de ses propres mains le dernier vestige d'une indépendance polonaise par l'incorporation de la république de Cracovie. On était le prince Clément de Metternich après tout, c'est-à-dire l'homme qui a prononcé un jour cette fatale maxime rapportée par M. de Hormayr, « que la haute police est dans nos temps si étroitement liée à la politique qu'elle la domine en quelque sorte ! » Et cependant la pensée d'un rétablissement possible de la Pologne n'en continuait pas moins à tenter parfois l'imagination de plus d'un homme politique à Vienne, et il est remarquable que jusqu'en 1848 le gouvernement autrichien n'avait pas songé à élever une forteresse en Galicie, bien que les frontières fussent ouvertes de tous les côtés au royaume, tant il semblait regarder cette dépouille plutôt comme une possession à terme, bonne à pressurer, que comme une acquisition définitive. C'est que l'Autriche, en effet, n'a retiré du partage de la Pologne qu'un profit médiocre et bien peu en rapport avec les dangers que lui créa l'agrandissement de cette redoutable Russie, qui devint sa voisine immédiate et s'acheminait dès lors d'un pas lent mais fatal à la conquête de l'Orient. On regrettait de temps à autre, dans certains cercles politiques de la *Burg*, de n'avoir plus de « coussin » entre la vieille monar-

chie des Habsbourg et le jeune empire des tsars; on se rappelait que le voisin des anciens temps, le royaume des Jagellons, n'avait jamais inspiré de pareilles inquiétudes, et qu'il était resté en paix avec le saint empire romain depuis le XII^e^ siècle; on aurait encore pu se rappeler que ce royaume était même un jour accouru à la défense de Vienne. A partir de 1831 d'ailleurs, la situation créée à l'Autriche par la destruction de la Pologne se révéla sous un aspect nouveau et des plus menaçants, car c'est depuis lors que se dévoila pleinement et acquit une force à peine soupçonnée jusque-là cette propagande panslaviste qui, quoi qu'on ait dit, mettra encore en péril à un moment donné l'existence même de l'empire des Habsbourg. Or, dans ce monde, pour ainsi dire élémentaire, de la race slave que la Russie se prépare à absorber, la Pologne est la nation qui représente et maintient principalement le caractère d'une individualité historique; elle a ses traditions antiques, sa civilisation séculaire, « ses droits inscrits dans l'histoire et les traités, » ainsi que le disait une parole impériale; elle a de plus un attachement inébranlable à l'Église catholique, elle est même convaincue d'avoir, par ce rapport, une grande mission à remplir parmi les frères déshérités de la communion byzantine. Cette personnalité distincte, elle ne veut pas la perdre et la fondre en quelque sorte dans le grand tout et le grand vague de l'idée anté-historique de race. Ici comme partout, elle représente le génie individuel de l'Occident contre l'esprit despotique et niveleur de l'Orient; elle constitue par tout cela une barrière jusque-là encore infranchissable aux vues de la Russie, un obstacle invincible à l'union, même idéale, des peuples de la Slavie; elle recueille par cette obstination la haine des Moscovites, les inimitiés et jusqu'aux malédictions parfois des Slaves de l'Autriche et de la Turquie. L'année 1863 même offrait, sous

ce rapport, un spectacle assurément instructif, et qui devait faire réfléchir plus d'un esprit politique à Vienne. Pendant que l'insurrection polonaise éveillait les sympathies les plus cordiales parmi les Hongrois et même parmi les Allemands de l'empire des Habsbourg, les sentiments des sujets slaves de l'empire étaient bien partagés à cet endroit. Certains journaux de la Bohême et de la Croatie, certains organes *yougo-slaves*[1] traitaient l'insurrection avec haine et dénigrement; ils surpassaient même souvent en violence contre les Polonais les feuilles russes, et tandis que le *reichsrath* de Vienne applaudissait généralement à l'attitude du gouvernement dans la question polonaise et l'engageait de toutes ses forces à maintenir l'accord sur ce point avec l'Angleterre et la France, seuls les députés tchèques de cette assemblée tenaient un autre langage et ne cachaient pas leur hostilité pour le mouvement de Varsovie. Il est bon de rappeler aussi qu'on avait toujours remarqué une grande recrudescence dans la propagande panslaviste après chaque désastre de la Pologne contemporaine, après 1831, 1846, 1848 et 1856. Le panslavisme trouvait alors parmi les Polonais eux-mêmes quelques esprits emportés, ulcérés, qui, par désespoir et dépit, embrassaient cette « idée vengeresse, » et servaient avec d'autant plus de dévouement et de succès la cause prônée par la Russie qu'ils n'étaient pas des agents salariés, mais des auxiliaires sincères, des enthousiastes de la haine. Le marquis Wielopolski en est l'exemple le plus marquant, et il ne fallait pas être doué d'une grande faculté de divination pour prédire à cette propagande une nouvelle et redoutable extension, si la Pologne allait cette fois encore être abandonnée à la farouche vengeance de son oppresseur.

1. Ce nom désigne les Slaves du sud.

Envisagée à ce point de vue, la situation de l'Autriche, par rapport à la cause polonaise, n'était donc ni aussi simple ni aussi tranchée et « nécessairement et fatalement hostile » que voulaient bien l'affirmer des esprits superficiels, les *know-nothing* de la politique démocratique et apodictique de nos temps. Il y avait là évidemment un ordre d'idées favorable dont on pouvait tirer parti ; il y avait là, pour emprunter une expression de M. Billault, « des intérêts manifestes offrant un point d'action sérieux, » plus sérieux dans tous les cas qu'une tentative amicale faite auprès de la Russie, plus sérieux aussi assurément qu'une représentation collective au nom des traités de 1815 que recommandait obstinément l'Angleterre. Certes le cabinet des Tuileries fit preuve d'une judicieuse ouverture d'esprit, d'une remarquable hauteur de vues, d'une grande sûreté de coup d'œil, quand il calcula les chances qui se présentaient pour la Pologne du côté de l'Autriche. Disons-le encore, le gouvernement français ne pouvait donner aux Polonais de meilleur gage de sa bonne volonté, de son sincère désir de porter un secours efficace à leur infortune qu'en prenant ainsi la détermination subite d'entrer à leur sujet en négociation avec le cabinet de Vienne, de se rapprocher d'une puissance qu'il avait naguère combattue, et qui ne laissait pas de lui inspirer une certaine répugnance. Est-ce à dire pourtant que poser ainsi le problème, c'était déjà le résoudre, et qu'il suffisait seulement d'entrevoir et de plaider la possibilité d'une pareille solution pour en assurer aussitôt le succès ? Non, malheureusement. Nous n'avons développé jusqu'ici que le côté brillant et pour ainsi dire idéal de la situation de l'Autriche par rapport à la question polonaise : nous avons tenu à expliquer, à justifier la démarche du cabinet des Tuileries auprès de celui de Vienne dans la seconde moitié de mars 1863 ; il reste

maintenant à exposer brièvement les réalités bien moins encourageantes, les obstacles innombrables que devait rencontrer cette tentative du gouvernement français, et qui la firent échouer en effet.

En ce qui touche d'abord la cession de la Galicie, — le point de départ naturellement de toute action à entreprendre de concert avec l'Autriche en faveur d'une Pologne indépendante, — c'était là un sacrifice que seul un système de larges compensations aurait pu rendre acceptable au cabinet de Vienne. Bien que la part faite à l'Autriche dans les démembrements de la Pologne n'ait pas été en rapport avec les profits tout autrement grands qu'avaient retirés la Russie et la Prusse de cette œuvre de spoliation, il n'en est pas moins certain que la possession de la Galicie présente à la maison de Habsbourg des avantages précieux et qui ne pourraient pas être si facilement remplacés par un échange quelconque de territoire. Cette province maintient une communication très-essentielle entre Vienne et la Transylvanie, elle assure une ligne stratégique de la plus haute importance entre la capitale de l'empire et les populations fidèles des Saxons et des Roumains derrière la Hongrie, toujours douteuse et prête à s'ébranler, — et rien ne prouve mieux le prix qu'attachait de bonne heure le gouvernement autrichien à cette ligne stratégique que le soin qu'il avait mis à la compléter dès 1776 par l'acquisition de la Bukowine. Il n'épargna alors aucun effort pour obtenir du sultan la cession de ce terrain aride et inculte, mais qui avait le mérite de former le dernier anneau de cette chaîne d'étapes sûres qu'on avait gagnée quatre ans auparavant, et qui permettait de prendre toujours au revers ce peuple des Magyares, si fier et si amoureux de ses libertés. Les velléités qu'avait montrées le cabinet de Vienne, en 1814, d'abandonner immédiatement et même sans

compensation la Galicie, en vue de la restauration d'un grand État polonais indépendant, pouvaient, à certains égards, s'expliquer par les acquisitions nouvelles et inespérées qu'il venait de faire alors en Vénétie, en Dalmatie, dans le duché de Salzbourg, et surtout par la prépondérance exclusive qu'il s'était assurée en même temps dans la péninsule italienne, ce qui le faisait graviter au midi de l'Europe et le rendait moins soucieux de ses forces territoriales au nord; mais depuis ce temps l'Autriche s'était non-seulement familiarisée avec sa nouvelle fortune et ses dernières conquêtes, elle avait de plus, et tout récemment même, subi une perte immense, cédé le plus beau fleuron de sa couronne ; son influence dans le midi avait considérablement diminué, était probablement destinée à s'éteindre tout à fait, — ce qui devait maintenant lui rendre d'autant plus désirable l'augmentation ou tout au moins la conservation intacte de sa position au nord. Qu'on n'oublie pas non plus que la Galicie est de toutes les possessions de la maison de Habsbourg celle qui exige le moins de dépenses (c'est presque une maxime d'État, à Vienne, qu'il ne faut rien faire pour son développement matériel ou moral), et qui rapporte comparativement le plus de revenus. Qu'on n'oublie pas surtout que l'Autriche retire de cette partie de la Pologne cent mille hommes de troupes, cent mille soldats d'une bravoure incontestable et d'une fidélité qui jusqu'à ce moment n'a encore donné aucun sujet sérieux d'inquiétude. La perspective de perdre un pareil et si précieux contingent aurait sans doute fait réfléchir tout autre État dans tout autre temps; à plus forte raison devait-elle préoccuper un État comme l'Autriche et par un temps comme le nôtre. « On a vu plus d'une fois, — se répétait-on dans certains cercles politiques de Vienne pendant la mission du prince Richard de Metternich, — on a vu plus d'une fois

entreprendre une guerre pour acquérir une province, mais jamais pour en perdre une... — Pour en perdre deux, » — ajoutaient les plus fins et les plus soupçonneux en faisant allusion à Venise. Et de même, pour les grands intérêts de l'avenir, le rétablissement d'une Pologne indépendante semblait, à côté d'avantages incontestables, présenter des inconvénients égaux, sinon supérieurs. Essayons de résumer à ce sujet les réflexions que l'on trouve dans des lettres écrites à cette époque par des observateurs très-fins ou par des personnes qui avaient quelque influence dans les hautes sphères de Vienne.

« Sans doute, se disait-on à Vienne, la Russie est une voisine incommode, dangereuse même; mais qui voudrait cependant affirmer que la Pologne ne serait pas, elle aussi, incommode et dangereuse, bien qu'à un point de vue différent? Si la Russie est ambitieuse et conquérante, la Pologne ne sera-t-elle pas en revanche turbulente et révolutionnaire? A-t-elle jamais fait mystère de ses sympathies pour l'Italie, pour la Hongrie, pour toutes les causes « perturbatrices? » Il n'est pas même jusqu'à ce spectre du panslavisme que l'on soit certain « d'exorciser » par la restauration d'une Pologne, — car qui sait si le spectacle d'un État slave civilisé, indépendant et libéral, ne sera pas encore une cause de dissolution plus active pour les possessions slaves de l'Autriche que la tentation qui vient maintenant d'un empire fort, il est vrai, mais despotique et barbare? Du reste, pensait-on à Vienne, les dangers qui pourraient venir du côté de la Russie sont dans tous les cas encore bien lointains; ils avaient été notablement diminués, éloignés du moins par la guerre de Crimée; « une grande illusion s'était alors dissipée, » selon le mot de lord Clarendon, et plus d'un défaut de cuirasse avait été heureusement découvert dans ce redoutable empire des tsars, qui avait osé dire de

l'Autriche que « tout son corps n'était qu'un immense talon d'Achille. » Le danger véritable, présent, le péril imminent ne venait-il pas au contraire de la France, de cette France démocratique et expansive qui avait fait la guerre d'Italie, ravi aux Habsbourg le Milanais, favorisé la monarchie de Victor-Emmanuel, arboré partout le drapeau de la volonté populaire et fait résonner jusque dans l'Orient turc les mots de délivrance et de nationalité? Était-ce à l'Autriche de seconder maintenant les efforts du cabinet des Tuileries pour la création d'une Pologne indépendante, c'est-à-dire d'un État qui serait indubitablement « l'allié perpétuel » de cette France? Sans parler de l'état des finances, qui réclamait la paix, une guerre comme on la proposait ne mettrait-elle pas l'Autriche dans la dépendance la plus complète de la France? « Une guerre pour la Pologne, — écrivait alors un homme d'État autrichien, — serait la plus grosse des aventures; la tâche serait difficile, tout échec désastreux, et le succès lui-même n'amènerait que des soucis nouveaux. » Et en effet, se demandait-on dans la capitale de François-Joseph, était-ce bien à l'empire des Habsbourg de donner un pareil exemple de la restauration d'une nationalité? Il est vrai que la Pologne n'est pas une nationalité, mais une nation, qu'elle ne représente pas une de ces aspirations vagues sous lesquelles se cachent tant de malentendus et d'impossibilités politiques, qu'elle représente la tradition vivace d'un grand État chrétien qui a eu son existence séculaire, sa mission historique, sa raison d'être et sa nécessité dans l'équilibre du monde; mais, puisque les amis mêmes de la Pologne n'oublient que trop souvent cette distinction grave, essentielle, et confondent sa cause avec celle des *nationalités*, était-ce bien à l'Autriche, de favoriser un pareil *quiproquo*, à l'Autriche, qui n'est ni une nationalité ni même une nation, mais un gouver-

nement, c'est-à-dire une dynastie, une bureaucratie et une armée? Du reste n'a-t-on pas déjà retiré des complications polonaises tous les avantages désirables et *raisonnables* en payant le cabinet de Saint-Pétersbourg de sa monnaie italienne, en rendant l'alliance franco-russe pour un certain temps presque impossible et en raffermissant la position de Vienne contre Berlin dans la grande patrie allemande? Ne devait-on pas se contenter de ces succès modestes, mais réels, sans courir de périlleuses *aventures?* On objectera, il est vrai, — concluait-on enfin dans les salons de Vienne, — qu'un prince Clément de Metternich, un prince Félix de Schwarzenberg, auraient peut-être mis bien autrement à profit une pareille situation, et qu'un M. de Cavour l'aurait certainement *exploitée en grand ;* mais les temps du chancelier de l'empire et de l'État, aussi bien que ceux du prince de Shwarzenberg, étaient passés, « et c'était un grand bonheur pour l'Autriche de ne pas avoir un M. de Cavour. » Ceux qui voulaient être agréables ne manquaient pas d'ajouter que « c'était même là pour elle un grand *honneur*... »

Telles étaient généralement les objections que produisaient les esprits timides et circonspects, les hommes politiques capables au moins de peser le pour et le contre des projets qu'apportait à Vienne l'ambassadeur autrichien près la cour de France ; mais n'oublions pas qu'il se trouvait en outre à la *Burg* et dans les cercles influents de la capitale toute une légion san-fédiste de *vieux croyants*, élevés dans le respect de Dieu et du tsar, fermement convaincus que la Russie était de tout temps l'ordre par excellence, la France et la Pologne le mal incarné, et ceux-là n'admettaient pas même de discussion. Le moyen d'amener tant de vieux généraux et tant de vieilles douairières à brûler ce qu'ils avaient toujours adoré, surtout à

tolérer ce qu'ils avaient haï depuis leur enfance ? Il y eut, il est vrai, quelques esprits, même dans ces sphères exclusives, qui se laissèrent toucher par la considération qu'il s'agissait d'un peuple catholique persécuté sans miséricorde dans sa foi, ses autels et ses prêtres ; mais la grande majorité n'y prit aucune garde. Tous ces anciens dignitaires, feld-maréchaux, conseillers auliques et patriarches de la bureaucratie, hommes aux idées pétrifiées et souvent sans idées, décorés et parfois aussi « pensionnés » par le tsar, frémissaient à la seule pensée d'une guerre avec la Russie, trouvaient qu'on ne pactisait déjà que trop avec la « révolution » en Galicie, croyaient à un bouleversement complet et parlaient naïvement de la *fin du monde* qui approchait : n'en voyait-on pas, au fait, les symptômes indubitables, puisque « le saint-père lui-même s'était laissé séduire par la révolution, » et songeait à élever la voix en faveur des Polonais rebelles !... Ce qui est plus affligeant et prouve la fatalité inexorable qui n'a cessé de peser sur la Pologne, c'est que l'idée d'une guerre contre la Russie était repoussée avec autant d'énergie par l'élément réputé libéral du gouvernement autrichien que par les adorateurs de la « stabilité » d'avant 1848. M. de Schmerling, l'homme qui s'efforçait d'introduire un esprit nouveau dans la vieille monarchie des Habsbourg, n'était pas certes un enthousiaste de la Russie, et son cœur ne fut pas peut-être tout à fait fermé aux souffrances indicibles de la nation polonaise ; mais il tenait à la réussite de son œuvre, il craignait toute entreprise guerrière qui aurait entravé l'établissement déjà si pénible du régime parlementaire en Autriche, qui aurait peut-être rendu l'ancien ascendant au parti aristocratique et militaire, et il fut un des adversaires les plus décidés des projets français. L'éminent homme d'État s'est bien trompé dans ses calculs : il n'a

pas assez prévu que l'abandon de la Pologne en 1863 amènerait, comme en 1831, une recrudescence de réaction dans les cours du Nord qui deviendrait fatale à l'œuvre même qu'il avait voulu préserver par cet abandon. Du reste, nombre de libéraux en France partageaient alors l'opinion de M. de Schmerling par rapport à leur propre pays : ils furent contraires à toute guerre pour la Pologne, par la crainte qu'elle n'apportât un temps d'arrêt dans le progrès constitutionnel de la France. On a quelque peine à voir ce que, dans ce pays, la cause libérale a gagné à l'impunité laissée aux Mouraviev, et il est impossible de ne pas se rappeler au contraire que la guerre libératrice au delà des Alpes avait été suivie, pour la France elle-même, des décrets du 24 novembre...

Pour triompher à Vienne de tant d'obstacles, pour surmonter tant d'hésitations, pour rassurer et satisfaire des intérêts si complexes et si multiples, il aurait fallu à la diplomatie française une décision, une habileté, une persuasion peu ordinaire ; il aurait surtout fallu qu'elle apportât un plan aussi vaste que bien combiné dans ses détails. Certes on n'a pas ici la prétention ridicule de discuter les voies et les moyens qui auraient été propres à ce moment décisif: nous nous bornons à indiquer les nécessités manifestes qui s'imposaient dans ces occurrences à tout esprit réfléchi ; nous ne faisons du reste que résumer de nouveau à cet égard les conversations qui se tenaient alors dans les divers cercles politiques de la capitale de l'Autriche, les lettres qu'écrivaient vers ce temps des personnages fort au courant des affaires de Vienne, placés pour bien voir et bien juger. Ainsi il est évident que le seul moyen peut-être de réussir, c'était d'attaquer la question par son grand côté, de prendre pour objectif une Pologne indépendante dans des dimensions telles que les avait demandées le *memorandum* du prince

Metternich de l'année 1814. Des proportions plus modestes données à l'entreprise, toute combinaison bâtarde, au lieu de gagner le cabinet de Vienne, ne pouvaient que le refroidir. Le duché de Varsovie, par exemple, était sans doute une création du premier empire, et pouvait à bon droit prétendre à l'honneur d'être une idée napoléonienne; mais il est certain que ce n'était pas là une idée autrichienne, et que les Habsbourg n'avaient que faire d'une création peu viable qui n'aurait jamais constitué une forte barrière entre eux et l'empire des tsars, la seule considération qui devait les préoccuper dans l'hypothèse d'une restauration de la Pologne. Il est également incontestable que, pour réussir, la France aurait dû faire preuve d'un grand et loyal désintéressement, pratiquer, selon la belle parole du *poëte anonyme* de la Pologne, « cette vertu qui est la plus haute sagesse, » et s'abstenir de toute allusion à une rectification possible de ses frontières, — allusion qui ne pouvait qu'effrayer l'Autriche, laf aire craindre pour sa popularité en Allemagne et ajouter à ses appréhensions politiques les scrupules légitimes d'un patriotisme rendu méfiant. On aurait dû comprendre qu'une Pologne libre et indépendante sur la Vistule était un avantage plus grand pour la France, un empêchement plus efficace de toute coalition pour l'avenir, que telle acquisition de quelques nouveaux départements du côté du Rhin. L'Autriche se doutait bien de cette vérité, et ce fut là une des principales causes de ses hésitations; l'Angleterre, elle aussi, ne l'ignorait point et depuis longtemps : c'est là la source de sa tiédeur pour la cause polonaise...

Quant aux compensations à offrir à l'Autriche, c'était là assurément le point le plus délicat, mais aussi le plus essentiel de l'entreprise. Il y fallait un génie de combinaisons comme en avaient eu les grands politiques de la France, les Richelieu

et les Henri IV, uni à cet amour de la justice, à ce respect pour les nations, à cette préoccupation des intérêts légitimes de l'humanité et de la civilisation qui seuls, dans nos temps, peuvent rendre de pareils remaniements de la carte de l'Europe durables et féconds. Un des vœux les plus ardents alors de la cour de Vienne, était de combattre les visées prussiennes en Allemagne, d'assurer au descendant des Habsbourg l'*hégémonie* tant disputée dans la Confédération germanique, et la France se montra dès l'abord assez disposée à favoriser de pareilles aspirations. Il paraît en outre que la pensée de faire échanger à l'Autriche sa possession polonaise contre la Silésie a été sérieusement discutée, et certes la maison de Habsbourg ne pouvait que prendre en très-bonne part la proposition de récupérer une province catholique qu'elle avait légitimement possédée, et qui lui avait été ravie par la plus injuste et la plus perfide agression d'un ancien vassal. Toutefois il était peu expédient de présenter des arrangements partiels : tout plan sérieux devait nécessairement embrasser un vaste ensemble; la confiance et la coopération de l'Autriche n'étaient au prix que d'une complète entente sur tous les points litigieux, et le sort de la Pologne impliquait aussi celui de Venise. Des nouvellistes à effet ont prétendu qu'on avait agité à ce moment la question de livrer à l'Autriche les principautés danubiennes. Nous sommes persuadé qu'il n'en fut rien; un tel trafic eût été indigne de la France, indigne aussi de la cause qu'elle avait généreusement prise en main, — et la Pologne elle-même, si malheureuse qu'elle fût alors, et se débattant dans les étreintes de l'agonie, interrogée à cet égard, n'aurait pas hésité à répondre qu'elle ne demandait pas, qu'elle ne demanderait jamais sa délivrance au prix de l'esclavage d'un autre peuple. Mais il y avait du côté de la Turquie un point qu'indi-

quaient alors volontiers des esprits politiques à Vienne : il y avait là ce littoral oriental de l'Adriatique qui allait parfaitement aux convenances de l'Autriche, dont l'acquisition pourrait même seule la décider à se dessaisir de la ville des lagunes [1], — et cette combinaison ne blessait en rien ni l'indépendance des peuples ni les intérêts sacrés de la civilisation en Orient. La civilisation n'aurait eu qu'à gagner à voir les peuplades à demi sauvages et à demi païennes même de ce littoral distraites de la domination ottomane et confiées à la tutelle de l'Autriche ; et quant à la Turquie, elle était assez prête à l'abandon dont nous parlons, et avait même sa compensation à sa portée. La Circassie, à l'heure qu'il est, expropriée et dépeuplée par les Russes comme la Pologne, était, comme elle aussi, tout en feu au moment qui nous occupe ; elle livrait son combat suprême, en appelait au sultan, et le reconnaissait comme souverain. La Porte n'aurait pas mieux demandé que d'échanger contre ce pays caucasien son littoral adriatique, et cet échange aussi n'aurait été que légitime et aurait profité à la cause de l'humanité, car si les Turcs ne sont que « campés en Europe, » ils ont des racines encore bien solides, un long avenir même,

1. Si l'Autriche se décide jamais à faire abandon de la Vénétie, ce ne sera qu'en échange du littoral turc dont nous venons de parler, car lui seul alors lui permettra de maintenir sa puissance dans l'Adriatique. Il est vrai qu'une telle combinaison n'est possible qu'au moyen d'une guerre avec la Russie, et c'est ce que devraient ne pas oublier les hommes sérieux en Italie. — Quant à la pensée de voir l'Autriche céder un jour la Vénétie contre une forte somme d'argent et de grands avantages commerciaux (espoir dont les ministres de la péninsule amusent parfois maintenant leur public), c'est là une naïveté qui ne saurait arrêter un seul instant les esprits tant soit peu réfléchis. M. Gioberti la développait déjà, du reste, en janvier 1849, avec beaucoup d'emphase, devant le général Pelet, qui se trouvait alors en mission à Turin. Le savant militaire français répondit à l'abbé-ministre « qu'ayant étudié toute sa vie, pendant la guerre, comme pendant la paix, la politique générale de l'Europe, » il ne pouvait que tristement sourire à une pareille « utopie..... »

dans l'Asie musulmane, et la domination du sultan sur le Caucase eût été, dans tous les cas, plus rassurante pour l'Europe que celle des tsars. Il y avait donc alors, — telle fut au moins la conviction de quelques esprits intelligents à Vienne, — des matériaux sérieux pour une combinaison à la fois grande et juste ; il aurait fallu seulement les bien coordonner et les présenter en un imposant ensemble. Il est vrai que de pareils et vastes remaniements sur une si grande échelle supposaient la détermination de faire une guerre sérieuse à la Russie, une guerre à outrance ; ils supposaient de plus une coopération sincère, et, à certains égards même, active de la part de l'Angleterre. Néanmoins ce qu'il importait surtout, c'est que la France montrât à cette heure décisive la ferme volonté, la résolution inébranlable de secourir la Pologne coûte que coûte, qu'elle imposât au cabinet de Vienne par une attitude très-arrêtée, car c'était là le seul moyen capable de l'entraîner. L'Autriche était en ce moment encore trop éloignée de la Russie et de la Prusse, elle craignait encore trop l'opinion, alors très-ardente en faveur de la Pologne, pour qu'elle eût osé faire cause commune avec le prince Gortchakov et M. de Bismark, et d'un autre côté toute solution de la question polonaise affectait trop profondément ses intérêts les plus vitaux pour qu'elle ait pu se renfermer dans une inaction complète. Si la France eût montré la volonté d'agir, d'agir sur-le-champ et à tout prix, le cabinet de Vienne aurait peut-être adhéré, récalcitrant, mais en quelque sorte fasciné. Ce qui, dans tous les cas, était le moins fait pour triompher des hésitations de l'Autriche, c'était de lui montrer ses hésitations propres, de lui laisser le choix, voire l'initiative, de lui dire : « Marchez, je vous suivrai ! » au lieu de dire : « Je marche, suivez-moi !... » Il est peut-être étrange d'invoquer un poëte lorsqu'on discute les considérations si

peu poétiques de la diplomatie, et toutefois quiconque a un peu réfléchi sur les traditions et les habitudes de l'Autriche reconnaîtra la justesse des paroles que met Schiller dans la bouche d'un des compagnons de son Wallenstein : « S'il fallait attendre jusqu'à ce qu'à Vienne, sur vingt-quatre maux, on eût choisi le plus petit, on attendrait longtemps. Les affaires veulent être brusquées avec ces messieurs, et ils s'accommodent bien mieux là-bas d'une nécessité odieuse que d'un choix pénible [1]... » Bientôt, du reste, dans la question danoise, M. de Bismark devait prouver qu'il n'avait pas oublié ses *classiques* allemands, et qu'il savait aussi au besoin *brusquer les affaires* avec le cabinet de Vienne.

Au moment où l'ambassadeur d'Autriche près la cour des Tuileries s'acquittait à Vienne de sa mystérieuse mission, un personnage placé sur les marches du trône, le prince Napoléon, disait en plein sénat (19 mars) : « Soyez sûrs que l'empereur fera quelque chose pour la Pologne... Comment? par quels moyens? Je ne saurais le dire : *je n'ai pas devant moi le portefeuille de M. le prince de Metternich ;* mais l'empereur fera quelque chose pour la Pologne... » On voudra bien nous permettre de confesser à cet endroit la même ignorance qu'avouait alors ingénument une altesse impériale ; nous n'avons pas devant nous le portefeuille de M. le prince de Metternich, et nous avons vainement cherché dans les documents qui sont à la disposition du public le secret de la mission que remplissait alors ce diplomate distingué. A défaut d'un renseignement de

1. Wollte man's erpassen,
Bis sie zu Wien aus vier und zwanzig Uebeln
Das kleinste ausgewählt, man passte lange!
Frisch mitten durchgegriffen, das ist besser!
Sie finden sich in ein verhasstes Müssen
Viel besser als in eine bittre Wahl.

ce genre, force nous est d'en appeler à un souvenir. Le père du prince Richard de Metternich, le vieux chancelier de l'empire et de l'État, avait parfois l'habitude de dire : « Si on me proposait de rétablir la Pologne dans vingt-quatre heures, j'y souscrirais immédiatement ; mais pendant ces vingt-quatre heures j'aurais une peur terrible. » Or, on a laissé à l'Autriche bien plus de vingt-quatre heures pour souscrire au rétablissement de la Pologne; on lui a laissé un temps indéfini, pendant lequel elle a eu tout loisir d'avoir une peur terrible, — peur de la révolution, de la France, d'elle-même, peur aussi de l'Angleterre ! Car il n'est point malheureusement permis de douter que l'Angleterre n'ait mis alors tout en œuvre pour miner les projets de la France, pour détourner et même pour intimider l'Autriche. Lord Bloomfield n'épargna aucun soin afin de faire reculer M. de Rechberg, qui déjà, et de son propre mouvement, était si peu disposé à avancer. On le sut dans tous les cercles politiques de Vienne, on l'apprit aussi à Paris, et on s'y montra très-irrité contre le cabinet de Saint-James, qui d'un côté agitait si violemment l'opinion, ameutait toutes les chancelleries contre le tsar, voulait forcer la France de rompre en visière avec la Russie, et de l'autre empêchait tout effort sérieux pour assurer à la Pologne sa liberté et son indépendance. C'est que la Grande-Bretagne ne voulait pas d'une Pologne indépendante; elle ne voulait pas de la guerre en général, et en particulier d'une guerre qui aurait rapproché la France et l'Autriche et menacé dans son existence même la Prusse protestante. « Ingratitude, ton nom est diplomatie ! » aurait eu le droit de s'écrier ici Hamlet, surtout en sa qualité de prince du Danemark; car, dans les affaires du pauvre Danemark, le ministre de Guillaume Ier ne devait nullement savoir gré à lord John Russell des services que celui-ci

avait rendus à la Prusse dans les premiers mois de 1863...

L'action du *foreign office* à Vienne pendant la mission de M. de Metternich est soigneusement passée sous silence dans le *blue book* présenté au parlement. Le simple fait même de cette mission ne s'y trouve mentionné qu'une seule fois et comme par hasard. Il n'est point cependant difficile de suivre, en rapprochant quelques pièces publiées dans ce livre et datées de la seconde moitié de mars, les traces de la marche adoptée par l'Angleterre en face des projets de la France. Il y a surtout une curieuse dépêche de lord Russell à lord Bloomfield (17 mars) qui met bien en relief les vues et les préoccupations de l'Angleterre à ce moment, pourvu qu'on la lise à la lumière des dates et sans se laisser imposer par des phrases philanthropiques. Le principal secrétaire d'État y rend compte « d'une longue et intéressante conversation » qu'il vient d'avoir avec le comte Apponyi, ambassadeur d'Autriche. L'argument constant de l'Autriche contre l'invocation du traité de Vienne en faveur de la Pologne se rapprochait à certains égards de celui de la France, à savoir que l'exécution même de ce traité, si la Russie y consentait jamais, serait encore loin de contenter les Polonais, qui tôt ou tard demanderaient l'indépendance. « Depuis 1815, — disait M. Billault dans la séance du sénat du 19 mars, — depuis 1815, nous avons vu successivement essayer sur ce malheureux pays bien des systèmes. La constitution donnée par Alexandre Ier a abouti à la révolution de 1831; le système violent et oppressif pratiqué sous l'empereur Nicolas n'a pu ni dompter, ni anéantir cette nationalité résistante; les dispositions conciliantes de l'empereur Alexandre II viennent d'aboutir à une nouvelle insurrection. Si le gouvernement russe donne peu à cette nationalité souffrante, elle se tiendra pour opprimée, et restera profondément mécontente; s'il lui

concède beaucoup, elle usera de ce qui lui aura été donné pour reconquérir ce qui lui manquera encore. Les traités de 1815 ne sont donc pas une solution. » Et de même le comte Apponyi argumentait devant lord Russell (dépêche du 17 mars) « que si le traité de Vienne était complétement exécuté et si une diète et une administration nationales étaient établies à Varsovie, les Polonais ne seraient pas satisfaits. Le résultat serait un royaume de Pologne; mais un royaume de Pologne indépendant exigerait l'annexion de ses anciennes provinces, et si cette politique réussissait, la Galicie serait perdue pour l'Autriche. » Les prémisses de M. Billault et du comte Apponyi étaient donc en quelque sorte identiques; seulement, là où M. Billault concluait à la nécessité « de faire quelque chose, » et quelque chose de nouveau et de décisif, le comte Apponyi semblait penser que le mieux serait de ne rien faire du tout, ou plutôt le cabinet de Vienne ne donnait aucune conclusion, et paraissait l'attendre de la France et de l'Angleterre. Or, voici ce que répondait l'Angleterre : « J'ai dit au comte Apponyi, — écrit lord Russell dans la même dépêche, — que j'allais lui parler *franchement* à ce sujet. La Russie ne peut gouverner la Pologne que de deux manières. L'une était celle de l'empereur Nicolas : la tenir subjuguée et dégradée, détruire sa langue, la contraindre par la force à changer sa religion. Ces moyens répugnent à toutes les notions de justice et de clémence. L'autre était celle d'Alexandre I^er^ : la protéger contre la haine et la vengeance des Russes, en lui donnant la garantie des institutions populaires et d'une administration locale tout à fait distincte de celle de la Russie. Je crois qu'il n'y a pas de milieu entre un système d'oppression et celui d'un gouvernement libre et juste. *Je ne nie pas*, ai-je ajouté, que si la Pologne devait prospérer sous un tel régime, les aspirations à l'indé-

pendance seraient entretenues et pourraient peut-être se voir satisfaites *dans quinze ou vingt ans*; mais je n'hésite pas à avouer que, comparant les deux systèmes, le gouvernement de Sa Majesté *préférerait* de beaucoup *une paix immédiate* et une éclatante période de justice, de prospérité et de liberté, *avec l'espoir d'une indépendance finale du royaume de Pologne*, à la condamnation d'une Pologne russe à une sombre et néfaste période d'esclavage et de soumission qui serait suivie, peut-être dans peu de temps, d'une nouvelle éruption de haine et de vengeance. — Le comte Apponyi me dit qu'il comprenait mes vues, mais que l'Autriche, dans sa position, ne pouvait point les partager. »

Ainsi le comte Russell *se résignait* à voir dans quinze ou vingt ans la Pologne indépendante, pourvu que la paix fût immédiate, et cette résignation, il voulait la faire partager à la Russie, menacée dans son avenir, à l'Autriche, qui pensait à sa Galicie! — Après nous le déluge, après nous l'indépendance même de la Pologne, — semblait dire le bon lord John, comme Ézéchias, ce roi juste de la Bible, — pourvu que la tranquillité ne soit pas troublée, que rien ne soit changé du temps que nous vivons!... Voilà donc jusqu'où pouvait s'échauffer le cœur de l'Angleterre pour cette malheureuse nation, qu'elle ne cessait de recommander à la commisération de tous les gouvernements de l'Europe, et surtout de celui de la France! Aussi est-ce avec une satisfaction à peine contenue que lord Bloomfield mande bientôt au principal secrétaire d'État que les vœux du juste Ézéchias sont pleinement exaucés, que M. de Rechberg va même personnellement le rassurer à cet égard « et par le présent courrier; » le mot de *paix* revient à plusieurs reprises et avec accent dans cette dépêche de quelques lignes (19 mars) comme une note douce à répéter. « Le prince de

Metternich est encore ici; mais M. de Rechberg m'a de nouveau assuré aujourd'hui que *la politique de l'Autriche n'a subi aucune modification;* n'importe ce qui peut arriver, elle aura toujours en vue *les intérêts généraux de la paix.* Son Excellence dit encore qu'elle enverrait au comte Apponyi une courte dépêche par le présent courrier, relative à la visite du prince de Metternich à Vienne, et pour l'informer que la politique du gouvernement autrichien *reste sans changement...* »

Et toutefois le gouvernement autrichien n'avait pas ou se donnait l'air de n'avoir pas encore dit son dernier mot. Ce qui est sûr au moins, c'est que le prince de Metternich revint à Paris, non point découragé tout à fait, et surtout point décourageant. Il croyait seulement que la situation n'était pas encore « assez mûre; » il était persuadé que l'Autriche finirait par se résoudre, pourvu que l'insurrection durât encore deux mois, et le cabinet des Tuileries semblait partager cette croyance. « Le gouvernement autrichien, — disait M. Drouyn de Lhuys dans une circulaire qu'il adressait le 24 mars à ses agents au sujet du voyage du prince de Metternich, — maintient l'attitude qu'il a prise et à laquelle nous avons sincèrement applaudi; *sans devancer les événements, il s'en remet à eux du soin de lui inspirer ses résolutions ultérieures...* » Croyance fatale! elle contribua non-seulement à faire persévérer la France dans ses efforts diplomatiques, mais à stimuler la Pologne dans sa lutte sanglante, à lui faire mettre ses derniers enjeux dans un combat si inégal et si terrible...

Quoi qu'il en soit et quelles que pussent encore se montrer les « résolutions ultérieures » de M. de Rechberg, il était évident que, pour le moment du moins, la mission du prince de Metternich n'avait point abouti. La France avait échoué dans ses

deux tentatives auprès de la Russie et de l'Autriche, et elle se trouvait, vers la fin de mars 1863, à son point de départ des premiers jours du même mois : devant l'invitation que lui avait adressée l'Angleterre de faire à la Russie des remontrances communes au nom des traités de Vienne.

III.

Conduite de l'Angleterre dans la question polonaise en 1863, et encouragements donnés par elle à l'insurrection. — Politique constante du cabinet de Saint-James à l'égard de la Pologne. — Vues de lord Russell. — Ce qu'aurait pu faire la France pour dégager la situation. — Dans l'espoir d'amener encore l'Autriche à une action commune, la France se décide à suivre, en attendant, lord Russell dans son système de remontrances à l'adresse de la Russie. — Répugnances du gouvernement français à se placer sur le terrain des traités de 1815. — Désaccord dès le début. — La *Grand Remonstrance* organisée par lord John Russell. — Tiédeur des puissances de second et de troisième rang. — Timidités de la Suède et imprévoyance du Danemark; triste langage de l'Italie; noble conduite du saint-siége. — Les diverses phases de l'intervention diplomatique des trois puissances (avril-août). — Le prince Gortchakov clôt brusquement la discussion (7 septembre).

Ce fut, en 1864, la tactique favorite des publicistes et des hommes d'État de l'autre côté de la Manche de reprocher au gouvernement français le dernier martyre de la Pologne, et de se consoler de l'abandon honteux du Danemark par la pensée que la France a patiemment laissé immoler un peuple ami sur les bords de la Vistule et de la Wilia. L'organe de la *City* revenait alors avec complaisance sur ce douloureux sujet, et se donnait la joie de démontrer que les démarches « vacillantes et décousues » du cabinet des Tuileries n'ont contribué qu'à encourager les Polonais dans une résistance désespérée et à rendre la compression d'autant plus sanglante et cruelle. L'Angleterre semblait ainsi complétement oublier qu'elle a eu la plus grande part dans ces démarches « vacillantes et décousues, » et qu'elle a contribué plus que tout autre à grossir en Pologne le torrent de sang. On peut discuter la justesse des moyens employés par la politique française dans son inter-

vention pour la Pologne; on peut se demander si cette politique n'a point manqué d'à-propos, d'insistance ou d'audace à tel moment donné, mais on ne saurait être en doute ni sur le but qu'elle poursuivait, ni sur le désir sincère qu'elle avait de porter un secours réel à un peuple en détresse. La France a d'abord hésité à se prononcer dans la question polonaise, en partie, il est vrai, dans la crainte de « compromettre une des premières alliances du continent, » selon la parole d'un discours impérial, mais en partie aussi dans la juste prévision que de vaines protestations ne serviraient qu'à envenimer la lutte. Lorsque plus tard elle s'est décidée à sortir de l'abstention, elle avait commencé... par où devait finir l'Angleterre, par un appel à la « bienveillance et à la conciliation » du tsar; mais cet appel, fait au mois de mars 1863 par une puissance amie et alliée, avant toute représentation solennelle et dans le désir même de rendre une représentation de cette nature superflue, était à coup sûr bien plus naturel et digne que celui qu'adressait le comte Russell au mois d'octobre de la même année, après avoir multiplié les notes irritantes et pour clore piteusement un débat plein de provocations : le premier était inutile, mais légitime; le second ne fut que dérisoire. La tentative personnelle auprès de l'empereur Alexandre n'ayant point abouti, le gouvernement français avait essayé ensuite de conclure une alliance avec l'Autriche afin de délivrer la Pologne, et on a vu que l'attitude du cabinet de Saint-James fut une des principales causes qui firent échouer une combinaison aussi hardie que généreuse. Ce n'est qu'alors, et après avoir ainsi épuisé plus d'un moyen, que la France consentit à participer à la démarche recommandée avec tant d'insistance par le cabinet anglais, et s'engagea dans des représentations collectives et solennelles auprès de la Russie. Encore la France

ne se faisait-elle nullement illusion sur l'efficacité d'une pareille démarche : elle espérait seulement que l'insuccès même de cette campagne démontrerait et imposerait la nécessité des mesures coercitives, et elle était toujours prête à tirer l'épée pour peu que l'Autriche la secondât, pour peu que l'Angleterre n'y mît point absolument d'obstacles. Mais l'Angleterre, que voulait-elle, qu'espérait-elle, à quoi visait-elle par ses démonstrations bruyantes en faveur de la Pologne où elle avait devancé tout le reste de l'Europe? Cette espèce d'émeute diplomatique contre la Russie que provoquait lord Russell dans toutes les chancelleries du continent, cette sorte de *Grand Remonstrance* que le descendant des grands whigs portait à Saint-Pétersbourg au nom de l'Europe, les ministres britanniques pouvaient-ils raisonnablement croire qu'elle aurait le moindre effet tant que ne se montrerait pas le ferme dessein d'appuyer au besoin ces représentations par les armes? Les avertissements dans tous les cas n'ont pas manqué à ce sujet aux ministres anglais : M. Drouyn de Lhuys ne se lassait pas de les prodiguer; le comte Rechberg doutait dès le début que « la cour de Saint-Pétersbourg fût disposée à accepter des représentations amicales » et insinuait « une invitation plus sérieuse [1], » et toute la presse libérale du continent sentait et exprimait très-bien une conviction pareille [2]. Non moins con-

1. Dépêche du comte Rechberg au prince Metternich du 27 février, résumée dans la dépêche du comte Russell à lord Cowley du 21 mars 1863.

2. Voici comment s'exprimait M. Forcade dans la *chronique* de la *Revue des Deux Mondes* du 1er juillet 1863 : « L'inconséquence de l'Angleterre dans la question polonaise commence à embarrasser les Anglais eux-mêmes. Pour être logique, le cabinet anglais eût dû éviter de se mêler du conflit et d'y intervenir par des représentations diplomatiques. L'intervention diplomatique, si elle ne devait en aucun cas être soutenue par des mesures coercitives, devait aboutir à l'absurdité et à la confusion. Si, après avoir donné des conseils, revendiqué les prin-

cluante fut l'opinion des hommes politiques de la Grande-Bretagne elle-même. « Nous allons au-devant d'une humiliation ou d'une guerre, » disait à plusieurs reprises lord Cowley, et c'est dans des termes presque identiques que s'exprimait aussi lord Derby. « Si la Russie repoussait nos propositions, déclarait le chef du parti tory dans la séance de la chambre des lords du 13 juillet, nous nous verrions dans l'alternative de procéder par la force ou de dévorer une insulte. » Et le comte Grey résumait le débat par cette réflexion irréfutable : « L'intervention diplomatique, si elle ne doit pas être accompagnée par la force, ne fera qu'aggraver les maux de la guerre; puisqu'on ne veut pas intervenir par les armes, moins on interviendra par les avis, mieux cela vaudra... »

Des avocats intéressés auront beau célébrer le bon sens et la loyauté britanniques, tout esprit impartial reconnaîtra que l'Angleterre a fait en 1863 son possible pour blesser la Russie sans l'intimider, et pour pousser les Polonais au combat sans leur porter le moindre secours. On s'est parfois demandé à Londres, sur un ton de malice; de quel quartier serait venu à l'insurrection le conseil de *durer*,... question oiseuse et qui n'est qu'un misérable faux-fuyant! Ce conseil de durer, toute l'Europe le criait à l'insurrection, et la voix de l'Angleterre ne fut pas certes la plus faible dans ce chœur unanime. En voyant la France parler et

cipes du droit européen, tracé à la Russie une ligne de conduite, l'Angleterre était décidée en aucun cas à ne passer des paroles aux actes et à laisser écraser la Pologne, sa situation serait à la fois odieuse et ridicule. Plutôt que d'arriver à cette conclusion, mieux eût valu pour elle se tenir dès l'origine à l'écart des pourparlers diplomatiques. L'Angleterre ne pourra pas jouer longtemps avec impunité, sans dommage pour son crédit et la sécurité de ses intérêts dans le monde, ce rôle d'avocat sans conviction et sans force efficace, décidé d'avance à plaider tous les procès des nations opprimées et à les perdre avec une inertie égoïste. »

protester après avoir hésité et déclaré qu'elle ne parlerait jamais en vain, en voyant la fière Angleterre avec son grand ministre, qui avait pris pour devise le « *civis romanus sum*, » intervenir dans sa cause par des notes acerbes et de brûlants discours, en voyant tous les cabinets du monde en émoi et en besogne pour elle, que pouvait faire la Pologne, sinon persévérer dans la lutte et espérer le salut de la prolongation de la guerre? « Rien n'est plus horrible, — disait le comte Russell dans le parlement le 9 juin, — que la situation actuelle de la Pologne, rien n'est plus horrible que la conduite de la soldatesque russe. Il est pénible pour l'humanité de voir ce qui se passe dans ce pays, et *il ne faut pas que la diplomatie fasse des propositions oiseuses et sans chances de succès;* cela placerait les puissances de l'Europe dans une fausse position, si la Russie venait à réprimer l'insurrection. » Le mois d'auparavant (9 mai), le même ministre s'était écrié : « Soyez persuadé que l'opinion publique sera secondée énergiquement. Ce qui a eu lieu en Pologne en 1831-32, ces tentatives tyranniques qui ont passé presque inaperçues, ne pourraient maintenant se reproduire. » En entendant de telles déclarations, la Pologne n'était-elle pas en droit de croire que les tentatives d'un Mouraviev ne passeraient maintenant ni inaperçues ni impunies? Ou bien pense-t-on que cela devait être un motif de découragement pour les Polonais, quand un homme d'État aussi éminent, un conservateur si convaincu que lord Ellenborough, les adjurait de ne pas mettre bas les armes, de ne pas même consentir à un armistice? « Un armistice est absolument incompatible avec la situation actuelle, — disait le noble lord le 9 juin dans la chambre haute. — Si les Polonais mettent bas les armes, comment les reprendront-ils, supposé qu'ils ne soient pas satisfaits des arrangements de la diplomatie? Je conseille donc aux Polo-

nais de persévérer et non d'abandonner les armes. Le désespoir les a soulevés, et s'ils persistent, ils parviendront à leur but ou se concilieront le respect du monde civilisé... » En vérité, l'Angleterre a tort de vouloir provoquer une comparaison entre sa conduite envers la Pologne en 1863 et celle tenue alors par la France. Les efforts de la France, dans le mois de mars 1863, étaient aussi sérieux que discrets; ils se passaient dans le silence des cabinets et demeuraient un mystère pour le public; l'éclat, le retentissement et par suite l'encouragement pour l'insurrection furent du côté du projet anglais, qui s'imposa dans les premiers jours du mois d'avril. Aussi est-ce à ce moment que la malheureuse nation se jeta tout entière dans la lutte, qui jusqu'alors n'avait été soutenue que par les échappés de la conscription; c'est alors que le parti modéré fit acte d'adhésion à la résistance armée et en prit la direction, « que les pères suivirent les fils, » selon l'expression caractéristique d'une proclamation polonaise de ce temps, et que la Lithuanie s'insurgea. C'est alors aussi que le colonel Stanton, agent consulaire anglais à Varsovie et très-hostile d'abord aux insurgés, écrivit (7 avril) ces paroles prophétiques qu'aurait dû bien peser en sa conscience le comte Russell : « Il est à craindre, disait M. Stanton, que si la Pologne est laissée seule à se tirer d'affaires avec la Russie, si les grandes puissances ne prennent pas en main l'arrangement de la question, il ne restera à ce pays que désolation et ruine pour la génération présente, aussi bien que désastre quant au bonheur, à la prospérité et à la civilisation futurs... »

Il est vrai que, pour peu que les Polonais eussent pu garder leur sang-froid et réfléchir sans passion dans une crise si brûlante, ils auraient été amenés à rabattre beaucoup des espérances fondées sur l'intervention de lord Russell; s'ils avaient

de plus eu le loisir de consulter l'histoire et d'envisager la situation avec calme, ils seraient même peut-être bien vite arrivés à la désolante conviction que la résurrection de leur patrie n'avait précisément à l'occident aucun adversaire plus ancien et plus décidé que la Grande-Bretagne. Sans parler en effet de l'indifférence de l'Angleterre au XVIII^e^ siècle en face du partage de la Pologne (qu'un de ses ministres appela alors simplement *a curious transaction*, et que ne daigna même pas mentionner parmi les faits notables de l'année le discours du trône), il ne faut pas oublier que ce partage a été consacré par les traités de 1815, qu'il est même devenu la pierre angulaire de l'édifice que l'Angleterre a résolu de maintenir à tout prix. Aucune des puissances européennes n'est peut-être aussi intéressée que la Grande-Bretagne à la conservation telle quelle de l'ordre établi par le congrès de Vienne; aucune n'est passionnée à ce degré pour une œuvre qui a eu pour principale destination d'empêcher l'expansion de la France et d'établir sur le continent un équilibre essentiellement mécanique qui neutralise toutes les forces par une méfiance réciproque, assure aux États une paix pleine de malaise, et permet à la fière Albion de poursuivre sa glorieuse et fructueuse carrière en restant tranquille et remerciant Dieu, — *rest and be thankful !...* L'enthousiasme pour Garibaldi et la fameuse dépêche à M. Hudson ne doivent pas donner le change sur cette disposition fondamentale de la politique anglaise. Au début des complications italiennes, l'Angleterre n'a épargné aucun effort pour maintenir au delà des Alpes la domination de l'Autriche; elle déclarait n'avoir « ni un homme ni un shilling » pour la patrie de Dante et de Michel-Ange; elle n'est devenue sympathique à l'Italie qu'après le fait accompli, alors aussi que la situation se fut compliquée d'une question religieuse éminemment propre à

flatter les passions et les haines protestantes, alors surtout qu'à tort ou à raison on crut que l'unification de l'Italie, achevée malgré la France, pourrait un jour servir contre elle. La Grande-Bretagne, de même que la Prusse, ne se réconcilia pleinement avec l'idée d'une Italie indépendante que du moment où elle espéra y élever une nation ingrate, et M. Kinglake à Londres aussi bien que M. de Vincke à Berlin firent franchement valoir cette considération en plaidant la reconnaissance du nouveau royaume de Victor-Emmanuel. Encore ne faudrait-il pas non plus perdre de vue que le comte Russell a été le premier à promettre à l'Autriche la possession incontestée de la Vénétie, et à condamner la reine de l'Adriatique à une mort sans phrases. Quant à la Pologne, la politique anglaise est aussi brièvement que lumineusement résumée dans ce qu'écrivait lord Napier en 1862 à une notabilité de l'émigration polonaise en France : « Il serait insensé, il serait éminemment contraire à nos intérêts de restaurer une Pologne et de contribuer par cela à l'affaiblissement de la Russie. » Dans la même année, lord Derby s'était avancé jusqu'à « opiner, » pendant une discussion de la chambre haute, qu'il serait du « devoir » de l'Angleterre « de ramener les Polonais sous la domination russe, » si jamais ils essayaient de s'en affranchir, même par leurs propres forces! « Ce n'est pas l'affaire du gouvernement anglais, disait de son côté lord Russell dans les séances du parlement des 8 et 9 juin 1863, d'ériger un royaume de Pologne sur son ancienne base; ce n'est pas à nous de restaurer un grand État polonais ni de proposer cette combinaison à l'acceptation des puissances... » L'Angleterre peut désirer la diminution de l'influence moscovite en Asie, et la guerre de Crimée l'a satisfaite à certains égards sur ce point; mais quant à la puissance du tsar en Europe, elle y applaudit, elle y voit

un contre-poids salutaire à la prépondérance française. Que ce soit la possession de la Pologne qui constitue la principale force de l'empire russe en Europe, et que la conservation de cette possession ne soit pas en même temps dépourvue pour le gouvernement russe de certains graves embarras et de convulsions périodiques, c'est là un motif de satisfaction et de sécurité de plus pour l'Angleterre avisée : cet embarras, ces convulsions contiennent utilement l'empire des tsars et l'empêchent de devenir trop dangereux. Il est dans la fatalité poignante de la Pologne qu'elle ne puisse ni ressusciter ni mourir, et que cet état d'éternelle agonie soit précisément dans les parfaites convenances de l'Angleterre et de l'Autriche. L'extinction complète du sentiment polonais serait vue en effet avec aussi peu de faveur à Vienne qu'à Londres; la Russie deviendrait alors beaucoup trop forte, et, ce qui est plus grave, un rapprochement entre elle et la France ne serait plus dans ce cas tout à fait impossible. Heureusement l'esprit immortel de la nation polonaise est là pour rassurer, « cet esprit de nationalité polonaise, disait le comte Russell dans la séance du parlement du 13 juillet 1863, que *je crois* ne devoir mourir jamais, que *j'espère* ne devoir mourir jamais, attendu que ce serait une honte pour l'Europe qu'il mourût, » attendu surtout, aurait-on pu ajouter, que ce serait un grand mécompte pour l'Angleterre!... Diplomatiquement, ce triste calcul a trouvé son expression dans la célèbre formule qu'inventa lord Palmerston dans la séance du 27 février 1863, et qu'il devait plus tard répéter et varier à l'infini : « *Nous avons le droit d'intervenir en Pologne,* dit alors le chef du cabinet britannique, *mais nous n'en avons pas l'obligation.* » En d'autres termes, l'Angleterre ne renonce point à se servir du nom de la Pologne comme d'une arme, le cas échéant, dans le cas surtout d'une intimité

trop prolongée entre la Russie et la France, ainsi qu'on a pu le voir pendant le congrès de Paris ou dans les années 1861-62; mais, cet avantage une fois obtenu, à une certaine heure, elle est toute prête à abandonner la nation victimée à elle-même et à s'en rapporter pour le reste à « cet amour indomptable, *inextinguible*, inépuisable, des Polonais pour leur patrie [1], » auquel le noble vicomte n'a jamais manqué de rendre un hommage éclatant.

Est-ce à dire pourtant que tout n'ait été que jeu cruel et calcul perfide dans la conduite du cabinet de Saint-James en cette année 1863, et qu'aucun sentiment honorable et bon n'ait eu sa part dans la *Grand Remonstrance* que forgeait avec tant de ferveur lord John Russell? Non, assurément. « Il n'y a pas d'homme complet, » s'écrie le Richard III de Shakespeare en découvrant un trait de sensibilité, une lueur fugitive de pitié dans un de ses serviteurs les plus éprouvés; il n'y a pas non plus de principal secrétaire d'État *complet*, et lord John est le moins propre assurément à atteindre un pareil idéal, à répudier dans son sein ce *milk of human kindness* que reprochait la terrible lady Macbeth à son époux adoré. Le comte Russell n'aurait pas demandé mieux que d'alléger aux Polonais le poids de leurs chaînes, d'empêcher le retour d'horreurs semblables à la conscription de 1863, de leur rendre la domination étrangère supportable, de leur assurer les bienfaits d'un régime quelque peu régulier, des institutions même représentatives, pourvu qu'ils ne songeassent pas à l'indépendance, au moins durant les « quinze ou vingt ans » qu'il compte probablement encore vivre. Dans cette « juste mesure, » la bonté ou plutôt la bonhomie de lord John (qui est en cela l'expression fidèle du

1. Expressions de lord Palmerston dans la séance du 4 avril 1862 de la chambre des communes.

caractère britannique pris dans son sens général) s'étendait sur toute créature en Europe, non-seulement sur la Pologne, mais sur la Russie elle-même. « Pourquoi en effet, demandait le principal secrétaire d'État à l'ambassadeur du tsar, le baron Brünnow, pourquoi des institutions représentatives ne seraient-elles pas accordées en même temps au royaume de Pologne et à l'empire de Russie[1] ? » Et le comte Russell ajoute naïvement que, « comme le baron Brünnow n'était pas instruit des intentions du tsar à ce sujet, *il ne l'a pas pressé davantage!* » Mais il espérait beaucoup de la « pression » qu'exerceraient sur le tsar la diplomatie et « l'opinion publique de l'Europe. » Depuis le succès prodigieux qu'a eu sa dépêche à M. Hudson, l'honnête chef du parti whig, et avec lui presque tout le peuple anglais, était assez près de croire qu'il suffisait de l'opinion publique et d'une note virulente du *foreign office* pour obtenir la liberté d'un pays. Ils oubliaient seulement que la dépêche à M. Hudson, pour devenir efficace, pour ne pas même devenir ridicule, a dû être précédée d'une certaine guerre « parfaitement respectable, » pour parler le langage de lord Palmerston, où la France a laissé cinquante mille de ses braves sur le champ de la mort; mais l'Angleterre n'aime pas à se le rappeler, — et pourquoi le ferait-elle, puisque Garibaldi lui-même ne semble guère avoir souvenance de ce petit détail? Encore une fois, lord Russell fut très-sincère dans son désir de provoquer une amélioration au sort des Polonais dans les limites des traités établis et au moyen d'une correspondance diplomatique; il fut sincère également dans les efforts qu'il fit un peu plus tard pour amener une cessation des hostilités entre les belligérants. C'était là une préoccupation tout anglaise, car si de notre temps

1. Dépêche à lord Napier du 10 avril 1863.

la France est toujours prête à proposer un congrès avant la guerre, la Grande-Bretagne de son côté ne manque pas non plus de recommander une trêve aussitôt qu'il y a quelque part effusion du sang. Elle pressa et obtint une suspension d'armes pendant la guerre du Danemark ; elle insista avec ardeur sur une même mesure pendant la guerre de Pologne, et dans la crainte de voir « le gouvernement insurrectionnel » refuser cette proposition et suivre les conseils que lui adressait lord Ellenborough, elle fit sonner bien haut les menaces, et lord Palmerston déclarait « que la partie qui rejetterait l'armistice assumerait sur elle une grande responsabilité. » Le gouvernement insurrectionnel eut le bon esprit d'accepter la proposition anglaise[1] : ce fut la Russie qui la refusa ; mais lord Palmerston ne songea point alors à faire peser sa colère sur qui de droit. Il se contenta de dire au parlement : « C'est sur la Russie que retombe la responsabilité du rejet ; nous avons fait notre devoir... »

A considérer sans illusions et préjugés la politique de l'Angleterre dans la question polonaise, à la voir si étourdie et si légère à la surface, au fond si noire et désolante pour les espérances de la Pologne, on est presque tenté de déplorer que la France se soit engagée avec elle dans une action commune fatalement improductive, et on se demande s'il n'y avait pas pour le cabinet des Tuileries un moyen d'éclaircir la situation d'un coup, en s'épargnant à soi-même un travail fastidieux, aux Polonais une déception cruelle. Ce fut alors le moment le plus décisif pour l'insurrection en Pologne. Le premier acte de la sanglante tragédie y était précisément fini : Langiewicz venait de succomber dans les derniers jours du mois de mars,

1. Dépêche au prince Czartoryski, Varsovie, 10 juillet 1863, publiée dans le *Morning-Post*.

et, quoi qu'en pût dire lord Ellenborough, l'honneur était sauf : la jeunesse héroïque de Wengrow et de Wonchock avait suffisamment vengé l'outrage que lui avait lancé le *Journal officiel* de Varsovie. Sans doute le sort politique de la Pologne aurait été bien amer, même si elle se fût soumise immédiatement après la défaite de Langiewicz, mais elle aurait au moins été préservée de la ruine sociale et de la dépopulation en masse que devait plus tard, et après une année de guerre et de négociations, décréter contre elle un ennemi implacable et rendu furieux. Encore une fois, n'y avait-il pas alors pour la France un moyen de s'éviter à soi-même et à la Pologne les épreuves si décevantes et cruelles d'une intervention oiseuse qui devait décider ce malheureux pays à étendre la lutte meurtrière? Quelques mois avant ces événements (octobre 1862), et dans une intention dont on n'a pas ici à discuter l'opportunité, le gouvernement français avait voulu provoquer une intervention de l'Europe dans les affaires des États-Unis; il en avait fait la proposition formelle aux diverses puissances, et sur leur refus il s'était empressé de constater publiquement ses efforts aussi bien que les obstacles qu'il avait rencontrés. Une démarche analogue était-elle tout à fait impossible dans la question polonaise et au moment dont nous parlons? Après l'insuccès de la mission du prince de Metternich et devant l'invitation pressante de lord Russell de se joindre à ses représentations, le cabinet des Tuileries ne pouvait-il pas faire la déclaration solennelle et franche qu'une sommation péremptoire adressée en commun à la Russie et suivie au besoin de mesures coercitives le trouverait tout prêt, mais qu'il ne voulait pas participer à des notes timides, sans but, et qui ne sauraient qu'aggraver les malheurs de la Pologne? La réponse de Vienne et de Londres à une pareille proposition n'eût pas été douteuse; néanmoins, en la

provoquant, en la rendant publique, le gouvernement français aurait dégagé la situation de toutes les équivoques, il se serait assuré un moyen prompt et honorable de sortir d'une situation pleine d'obscurités et d'embûches, et il aurait en même temps sauvé en Pologne ce qu'hélas! il y avait encore à sauver... Il est vrai qu'une telle démarche aurait eu l'inconvénient de mettre en lumière la position de chacun, il est vrai aussi que l'opinion publique n'était pas encore peut-être assez préparée à un abandon si complet de la cause polonaise; mais ce qui probablement empêcha surtout de songer à un moyen si décisif, ce fut l'attitude problématique de l'Autriche. On ne cessait à Paris de se bercer de l'espoir que le cabinet de Vienne finirait par prendre une résolution vigoureuse; des hommes considérables, des diplomates autrichiens très-goûtés, continuaient de l'affirmer. A les en croire, il ne s'agissait que de gagner encore un peu de temps. Or ce temps, comment mieux le gagner et l'utiliser que par des représentations solennelles à la Russie que recommandait le cabinet de Saint-James? Cela ne servirait-il pas à dessiner plus clairement les dispositions des puissances, à compromettre de plus en plus l'Autriche, à engager l'Angleterre elle-même dans une action dont elle ne saurait répudier les conséquences? Le gouvernement français regarda donc dès lors avec plus de faveur les ouvertures que lui avait faites lord Cowley, et de son côté le comte Russell se montra plus accommodant sur certains points, à la suite même de l'échec que venait de subir sa tentative isolée du 2 mars 1863. En effet, la note que le chef du *foreign office* avait expédiée sous cette date à Saint-Pétersbourg au sujet de la Pologne n'a pas même eu les honneurs d'une réplique en forme de la part du cabinet russe. « Le vice-chancelier m'a déclaré, mandait lord Napier le 9 mars, que, par *esprit de conciliation*, il ne donnerait pas

de *réponse écrite* aux observations du gouvernement de sa majesté... » Le prince Gortchakov s'était borné à discuter la dépêche du 2 mars *oralement*, et de son point de vue, avec l'ambassadeur britannique, en laissant à ce dernier le soin, ou plutôt « en lui confiant le devoir de communiquer à sa seigneurie (lord Russell) les sentiments du cabinet russe à cette occasion, » et ces sentiments étaient une fin de non-recevoir très-catégorique. Peu satisfait d'un pareil résultat, lord Russell se déclara donc (dépêche au comte Cowley du 27 mars) « tout prêt à faire une représentation à la cour de Russie au nom de la Grande-Bretagne, de l'Autriche et de la France, » et c'est ainsi que fut inaugurée, dans la première partie du mois d'avril, l'action collective des trois puissances, que le cabinet des Tuileries n'aurait certes pas demandé mieux que de rendre aussi sincère et efficace qu'elle fut bruyante et stérile.

Une fois cependant engagé dans le système recommandé par l'Angleterre, il est à regretter que le gouvernement français ne l'ait pas adopté d'une manière pleine et entière, qu'il ne se soit pas placé d'emblée sur le terrain des traités de 1815 et n'en ait pas exigé l'exécution immédiate. On aurait ainsi gagné un point de départ fixe et précis pour les négociations ultérieures, et l'épreuve aurait été aussi prompte que décisive. Malheureusement le cabinet des Tuileries avait une répugnance profonde contre toute invocation de l'œuvre de 1815, et M. Drouyn de Lhuys (dépêche au baron Gros du 24 mars) se prévalut même de l'accueil fait par le cabinet russe à la note anglaise du 2 mars « pour ne pas insister sur un retour à l'exécution des actes du congrès de Vienne... et pour envisager plutôt la question polonaise du point de vue européen. » Ce n'était pas certes la considération du peu de faveur dont jouissaient auprès des Polonais les stipulations de Vienne qui enga-

geait ainsi le gouvernement français à éviter ce terrain avec tant de persistance, car les fameux « six points, » auxquels le cabinet des Tuileries devait donner plus tard son assentiment, pouvaient pour le coup encore bien moins prétendre à l'honneur d'être une « solution. » Ce ne fut pas non plus la crainte de voir renfermer exclusivement le débat dans les limites du royaume seul qui inspira ici la politique et le langage du ministre français, car le traité de Vienne autorisait, obligeait même l'Europe à comprendre dans ses réclamations l'ensemble des possessions polonaises de la Russie : lord Palmerston l'avait déjà établi dès 1831 dans une dépêche souvent citée à lord Heytesbury, et il maintenait son dire dans cette année même de 1863. « Le traité de Vienne, déclarait-il dans la séance du parlement du 20 juillet, nous donne le droit de demander que certains arrangements y consignés soient pris en faveur du royaume de Pologne *et des provinces polonaises*[1]. » Les répugnances manifestées par le gouvernement français pour un appel au grand pacte de 1815 provenaient, on s'en doute bien, de causes tout autrement intimes; elles tenaient à des scrupules et à des sentiments assurément honorables, mais que la froide raison ne saurait cependant reconnaître sans réserve. Et de fait, puisque l'austère lord Russell lui-même n'éprouvait aucun scrupule à invoquer le traité de Vienne, malgré la brèche qu'il lui avait faite par sa note à M. Hudson, pourquoi la France aurait-elle eu à cet égard des pudeurs par trop virginales, en souvenir de la campagne d'Italie et de l'annexion de la Savoie? La loi du 1815 est comme toute loi, même la plus respectable :

1. Il est caractéristique que le comte de Rechberg lui-même ne parlait jamais dans ses représentations à Saint-Pétersbourg du « *royaume*, » mais des « provinces polonaises soumises à la Russie. » Voyez entre autres sa dépêche au comte de Thun du 12 avril 1863.

le plus juste court le risque de pécher contre elle plus de sept fois sans cependant renoncer à ses avantages, et l'Autriche elle-même avait sous ce rapport la confiscation de la république de Cracovie à se reprocher. Quant à un ordre d'idées puisé dans des souvenirs pénibles, — depuis longtemps cependant effacés par des victoires, par des conquêtes glorieuses, — ce n'est pas certes à des hommes d'État qu'il convient de se renfermer dans le monde des souvenirs et de ne pas tenir compte de la réalité évidente. Or il est évident que, malgré toutes les légitimes douleurs qu'il rappelle, et malgré même toutes les graves atteintes qu'il a subies, le pacte de 1815 n'en constitue pas moins, et jusqu'à nouvel ordre, le droit international de l'Europe. On peut en signaler les inconvénients, en demander la modification, faire même des vœux pour une transformation radicale et complète; mais, dans les controverses de la diplomatie, il n'est point donné de le nier ou seulement de le vouloir ignorer, et la France elle-même, la France de notre temps, a dû pratiquer cette loi en plus d'une occasion mémorable. N'est-ce pas sur le traité de Vienne que se fondait en 1849 la dépêche célèbre de M. Brenier, qui protestait au congrès de Dresde contre le projet du prince Schwarzenberg de faire entrer l'Autriche avec toutes ses possessions non allemandes dans la confédération germanique? N'est-ce pas ce même traité qu'avait invoqué le cabinet des Tuileries dans ses efforts pour la Pologne pendant la guerre de Crimée? Les complications italiennes n'ont-elles pas également eu leur point de départ dans les réclamations de la France contre certaines positions prises par l'Autriche en Italie, et que n'autorisaient pas les stipulations de 1815? Enfin, et dans le cours même des négociations qui font le sujet de ce récit, dans sa dépêche du 3 août 1863 M. Drouyn de Lhuys ne devait-il pas être amené par la force des choses à

discuter *in extremis* avec le prince Gortchakov les conditions faites à la Pologne par le traité de Vienne, et à élaborer à ce sujet un *mémoire*[1] aussi substantiel que lumineux?

Mieux donc eût valu se placer de prime abord sur un terrain connu au moins, sinon très-large et solide, au lieu de chercher péniblement « un point de vue élevé » qui ne pouvait se trouver que dans une équivoque et un vague dont la diplomatie moscovite ne fut pas la dernière à s'apercevoir et à profiter. « L'ambassadeur de Russie m'a objecté, — écrivait le 17 avril M. Drouyn de Lhuys au duc de Montebello, — que notre communication ne paraissait pas préciser ce que nous désirons pour la Pologne, que nous nous bornions à invoquer les lois d'humanité et les intérêts européens, enfin que *les traités de 1815 pouvaient offrir un point de départ pour la discussion*, mais que les vues générales dans lesquelles nous nous renfermions n'indiquaient aucune solution déterminée. » Sans doute M. de Budberg ne cherchait ici que matière à discussion ou plutôt à chicane : la Russie ne songeait nullement à l'exécution loyale des traités ; mais c'était là une raison de plus pour l'exiger sans délai ni ambages. Qui sait? en se voyant si complétement secondée par la France et si péremptoirement déboutée par la Russie sur le terrain légal qui lui était cher avant tout, l'Angleterre se serait peut-être laissé entraîner, dans le premier moment et alors qu'elle n'avait pas eu encore le temps de se refroidir, à des mesures plus décisives. Dans tous les cas, on n'aurait pas rendu au prince Gortchakov le jeu si facile ; on ne se serait pas trouvé à chaque nouvel échange de notes avec Saint-Pétersbourg dans l'embarras et la nécessité pénible de se demander ce qu'on voulait et si l'on

1. Annexe à la dépêche adressée au duc de Montebello. *Documents diplomatiques* (novembre 1863), pages 57-60.

était encore uni; on n'aurait pas passé de longs mois à convenir de ces six points qui ne convenaient à personne. Les lenteurs si cruelles de la négociation dont se plaignait déjà M. Drouyn de Lhuys au mois de mai (dépêche au baron Gros et au duc de Gramont du 4), le manque d'harmonie dans les idées et le langage des trois cours intervenantes auquel le ministre français voulait vainement parer en proposant une convention ou un protocole (dépêche du 20 juin), tous ces inconvénients étaient la conséquence inévitable du refus originel de la France de se placer sur le terrain des traités. A mesure que se développaient les négociations, la divergence fondamentale entre les trois cabinets augmentait de relief pour former à la fin des disparates complètes. La France devenait toujours plus chaleureuse et plus « générale » dans ses plaidoiries pour la Pologne; l'Angleterre devenait toujours moins précise dans ses exigences d'un régime constitutionnel et représentatif; quant à l'Autriche, on a indiqué plus d'une fois son argumentation, aussi ingénieuse que constante. — Puisque, disait M. de Rechberg, les stipulations de 1815 ne sauraient satisfaire les Polonais, puisqu'ils ont besoin de l'indépendance, le mieux est de leur accorder le moins possible, de ne leur accorder même rien du tout... On se rappelle peut-être la scène délicieuse de la comédie de Shakspeare où le serviteur de Timon vient demander cinquante talents pour son maître en détresse à Lucius, que Timon avait autrefois obligé. « Cinquante talents! s'écrie Lucius, rien que cinquante? Mais tu plaisantes, mon bon Servilius! Ton maître a au moins besoin de cent talents : que ferait-il de cinquante? Je les refuse... » Eh bien! c'est à peu près le même raisonnement dont usait en 1863 Vienne à l'égard du peuple de Sobieski.

Le vague qui caractérisa dès l'origine l'action collective des

trois cours intervenantes influa nécessairement aussi sur la conduite des autres puissances, qui crurent devoir répondre soit à l'appel primitif et spécial du comte Russell (4 mars), soit à l'invitation que firent plus tard (17 et 22 avril) la France et l'Angleterre à tous les États de l'Europe indistinctement pour obtenir leur concours à Saint-Pétersbourg, — car de même que la France avait « généralisé » la question qui devait être portée devant le tsar, elle a voulu également étendre à « *tous les cabinets* » la demande d'appui moral que lord John n'avait d'abord adressée qu'aux seuls signataires du traité de Vienne. « L'intervention diplomatique de tous les cabinets, disait à ce sujet la circulaire de M. Drouyn de Lhuys, se justifie d'elle-même dans une question d'intérêt européen, et ils ne sauraient douter de l'influence, salutaire à tous égards, qu'exercerait certainement une manifestation unanime de l'Europe. » Sans être unanime, — la Belgique, entre autres, et la Suisse se récusèrent en prétextant de leur neutralité, les cours d'Allemagne se turent, et il a été parlé ailleurs de la curieuse réponse que fit à cette occasion M. de Bismark, — la manifestation ainsi provoquée ne manqua point de sembler au premier abord imposante. L'Espagne, le saint-siége, l'Italie, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, le Portugal, élevèrent tour à tour leur voix en faveur de la Pologne; le Grand Turc lui-même vint « faire de son côté sa profession de foi [1]. » « Sans avoir la moindre prétention de chercher à se mêler des affaires d'autrui, » la Porte Ottomane déclarait cependant que ses propres intérêts « la conviaient impérieusement à désirer que l'ordre et la tranquillité règnent partout et surtout chez ses voisins, » — et certes un pareil langage tenu par le « malade » dont

1. Dépêche à Khalil-Bey du 14 mai.

l'état venait encore naguère d'être dénoncé comme désespéré par le prince Gortchakov, ne manquait ni de piquant, ni d'une allure particulièrement blessante pour le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Et toutefois, à la regarder de près, cette grande *remontrance* des cabinets de l'Europe n'était guère de nature à inquiéter plus que de raison le vice-chancelier russe malgré ce qu'elle avait de solennel et même d'insolite dans les annales de la diplomatie. Il était évident que, dans l'incertitude où ils se trouvaient sur la portée et le sérieux de l'entreprise des trois cours intervenantes, les États secondaires ne songeaient qu'à s'acquitter d'un devoir de politesse envers la France et l'Angleterre, tout en s'étudiant à ne compromettre en rien leurs bons rapports avec la Russie.

En général, les puissances de second ou de troisième rang furent loin de briller par un excès d'émotion et de chaleur dans les notes qu'elles firent parvenir à Saint-Pétersbourg, et plus d'une parmi elles montra à cette occasion aussi peu de zèle pour la justice que peut-être même de prévoyance pour ses propres intérêts dans un avenir bien prochain. Nulle part, il est permis de le dire, la cause polonaise n'avait éveillé, depuis 1861, autant de sympathie que parmi les habitants de la Suède, et M. Jerningham, le ministre anglais à Stockholm, le constate dans ses divers rapports au comte Russell. Il parle tantôt (7 mars) de « *meetings* nombreux et enthousiastes auxquels ont assisté des membres de la chambre des nobles, des bourgeois et des paysans, et qui ont voté les résolutions les plus énergiques, » tantôt (30 mars) de la « sensation considérable qui s'est manifestée à propos de l'arrivée à Stockholm du prince Constantin Czartoryski, *reçu aussi cordialement par le souverain que par le peuple*... L'enthousiasme était à son comble... » Mais lorsque ces sentiments de la nation

scandinave et de son roi durent être formulés par le comte Manderström dans une note destinée au prince Gortchakov, ils y trouvèrent une expression assurément peu fidèle et conforme seulement à l'opinion du sénile ministre suédois, qui déclarait à M. Jerningham (dépêche du 17 mars) « considérer la prompte suppression de l'insurrection comme un bonheur pour la Pologne. » — L'État qui devait le premier et le plus douloureusement se ressentir bientôt des suites de l'abandon de la cause polonaise et du rapprochement opéré par cet abandon entre les trois puissances copartageantes, le Danemark, ne songeait alors qu'à s'assurer les bonnes grâces du tsar. Dans sa dépêche au baron de Plessen du 8 mai, M. Hall, le ministre des affaires étrangères à Copenhague, déclarait que, « si le gouvernement du roi venait à son tour exprimer ses vœux et témoigner son intérêt *pour le bonheur et la prospérité de l'empire russe*, c'est avant tout parce qu'il se rappelait combien de fois le Danemark avait pu constater l'intérêt que le gouvernement impérial lui portait et se féliciter de l'*efficacité* que le *pouvoir bien assis de la Russie* donnait nécessairement aux manifestations de cet intérêt. » M. Hall redoutait donc « les éventualités qui pourraient résulter de la prolongation de l'état actuel des choses en Pologne, » il redoutait « une grande commotion où le Danemark ne fût exposé à courir des chances funestes, » et il désirait « le plus vivement et le plus sincèrement *voir la Pologne déposer les armes* devant la générosité de l'empereur... » Le pouvoir « bien assis » de la Russie en 1864 a-t-il été d'une grande « efficacité » pour la conservation de la monarchie danoise? N'est-il pas plutôt permis de croire que la « grande commotion » qu'appréhendait M. Hall, que l'union et l'action énergique de la France et de l'Angleterre dans la question polonaise auraient préservé le Danemark de « chances

funestes, » auraient créé à M. de Bismark d'autres préoccupations et empêché l'invasion du Slesvig? — Quant à l'Italie, nul doute qu'elle n'eût suivi la France dans une guerre libératrice pour la Pologne : la vertu eût été alors une nécessité trop impérieuse pour ne pas exciter l'enthousiasme ; mais, appelée pour le moment à ne rendre hommage qu'à la justice, elle se montra au plus haut degré gênée, réservée et froide, et oublia un peu trop le droit éternel, son propre passé, bien récent cependant, et jusqu'au sang que les Polonais ont versé pour elle en maintes occasions. Dans sa dépêche du 7 mars au marquis Pepoli [1], le comte Pasolini exprima « la confiance que l'Empereur voudrait *persister* dans les concessions et les réformes *si malheureusement interrompues par la révolte ;* » il trouva même le moyen de faire quelque peu de la propagande panslaviste, assurément intempestive et déplacée dans une pareille circonstance, en appelant de ses vœux « la réconciliation des deux nations séparées par la foi et par l'histoire, mais *unies par l'affinité de races!* » Pour le coup, des instances de ce genre ne pouvaient pas prétendre à peser beaucoup sur les résolutions du tsar. « J'ai demandé au prince Gortchakov, écrit lord Napier le 6 avril, s'il a déjà répondu au gouvernement italien. Le vice-chancelier a répliqué que les observations orales du marquis Pepoli étaient faites avec si peu d'insistance (*had been so slight and occasional*), que c'est à peine s'il croyait devoir y prêter attention... » Seul, le souverain pontife ne marchanda point à la malheureuse nation les paroles et les témoignages d'une commisération profonde. Il ne se borna pas aux démarches officielles ; il envoya (juillet) le cardinal Reisach à Vienne, en mission confidentielle, écrivit plus d'une lettre

1. Résumée dans la dépêche de lord Napier du 2 avril.

touchante et chaleureuse à l'empereur François-Joseph, afin de l'engager à une action commune et énergique avec la France, et dans des prières publiques il proclama hautement et à la face du monde « soldat de la civilisation et de la foi » ce peuple en armes que les plus puissants de la terre n'ont pu se décider à déclarer « belligérant. » Encore l'année suivante, et alors que le silence des tombes s'était déjà fait depuis longtemps autour de la victime de Mouraviev, Pie IX ne craignait pas d'évoquer le nom de la Pologne malgré toutes les frayeurs du cardinal Antonelli, de protester devant Dieu et devant les hommes contre cette extermination de toute une race chrétienne qui s'accomplit au milieu du XIX^e^ siècle, et certes ce n'est pas lui qui, dans ce monde ou dans l'autre, aura à se reprocher « de s'être lassé de la pitié » et à crier ce *væ mihi quia tacui!* que rappelait son allocution émouvante.

On connaît les diverses phases successivement parcourues par l'intervention diplomatique des trois puissances, et il suffira de les rappeler ici avec toute la brièveté que mérite une négociation aussi vaine. Devant les premières notes (remises simultanément le 17 avril) et dans l'appréhension d'une action sérieuse encore possible [1], le cabinet russe jugea utile ne ne

1. De nombreux indices prouvent que le cabinet de Saint-Pétersbourg a eu quelques inquiétudes sérieuses dans les commencements de l'intervention, et on peut trouver dans les documents officiels les traces évidentes d'un certain changement de ton dans les faits et paroles du gouvernement russe à cette époque. On a vu que, vers le milieu du mois d'avril (dépêche de M. Drouyn de Lhuys au duc de Montebello du 16), M. de Budberg en appelait lui-même aux traités de 1815 « comme offrant un point de départ pour la discussion, » malgré le refus qu'avait opposé le prince Gortchakov à une pareille proposition de lord Russell dans le commencement du mois de mars. Devant l'intervention diplomatique imminente, le gouvernement russe se hâta de proclamer (12 avril) une amnistie, dérisoire il est vrai, jugée insuffisante par M. de Rechberg lui-même, mais qui ne laissa pas d'être significative. En même temps le vice-chancelier russe déclarait à lord Napier (dépêche du 6 avril) que le recrutement était abandonné : « le

pas retarder sa réponse (26 du même mois) et de lui donner une forme qui pût paraître conciliante. Le prince Gortchakov ne s'y refusa pas le plaisir, il est vrai, de retourner contre la diplomatie française sa propre formule, et de convenir que la question polonaise était *européenne* en effet, puisqu'elle était... révolutionnaire. « Les tendances révolutionnaires, fléau de notre époque, se concentrent aujourd'hui en ce pays (en Pologne); le mal dont il souffre actuellement n'est pas un fait isolé : toute l'Europe en est affectée, et tous les gouvernements devraient travailler de concert avec la Russie à apaiser ce désordre moral et matériel. » Le vice-chancelier russe ne négligea point non plus de prendre acte de l'opinion exprimée par le cabinet des Tuileries sur « l'insuffisance des combinaisons ima-

terme en était passé, » et il laissait l'ambassadeur anglais « sous cette impression qu'on n'avait pas envie de continuer le système. » Les procédés de la chancellerie moscovite devinrent d'une politesse exquise et parfois même excessive. Un jour (dépêche de lord Napier du 31 mars), le prince Gortchakov montra à lord Napier « l'extrait d'une feuille anglaise » où il était parlé « du traitement barbare infligé à un sujet britannique par un détachement russe en Pologne, » et lui annonça « qu'il allait immédiatement en référer en Pologne pour les renseignements. » On sait ce que les autorités autrichiennes en Galicie faisaient et surtout laissaient faire contre les Russes ; mais M. de Rechberg poussa la malice jusqu'à chercher querelle au gouvernement russe au sujet d'une incursion de quelques cosaques sur le territoire galicien dans la poursuite de quelques Polonais fugitifs. « Le gouvernement russe (écrit lord Bloomfield le 9 avril) se montre tout disposé *à faire des excuses* et à donner satisfaction pour ces actes illégaux... » Les appréhensions du cabinet de Saint-Pétersbourg sont évidentes à cette époque ; il est vrai aussi qu'à cette époque encore le langage de lord Russell n'avait pas ce caractère ultra-pacifique qu'il assuma depuis. « J'ai dit au baron de Brünnow, — écrit-il à lord Napier le 10 avril, — que la communication du gouvernement de la reine était d'une nature pacifique, mais que, ne voulant pas l'induire en erreur, je devais dire quelque chose de plus. Le gouvernement de Sa Majesté n'a que des intentions pacifiques, *mais cet état de choses peut changer,* l'insurrection en Pologne peut continuer et prendre de plus larges proportions ; il pourrait survenir des dangers et des complications qu'on n'entrevoit pas pour le moment... » Pourquoi lord John Russell n'a-t-il pas continué sur ce ton, qui aurait peut-être fait réfléchir la Russie?...

ginées jusqu'ici (c'est-à-dire les stipulations de 1815) pour réconcilier la Pologne avec la position qui lui a été faite, » et de trouver dans une telle déclaration « un motif de plus pour ne pas recommencer des expériences qui ont été une source de malheurs. » En même temps cependant la réponse russe avouait « l'opportunité d'aviser au moyen de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable. C'est précisément sur le choix des moyens qui peuvent conduire à ce résultat *qu'il serait désirable de s'entendre.* »

En somme, la Russie se montrait « disposée à un *échange d'idées,* » et les trois cours se mirent à l'œuvre pour formuler le programme de leurs demandes. Là commencèrent les embarras, suite inévitable de l'abandon de la seule base diplomatiquement fixe qu'avaient offerte les stipulations de Vienne, et l'Autriche usa de toute son habileté pour réduire le programme à l'état d'ombre, de cette ombre même d'institutions soi-disant nationales dont, à ce qu'elle assurait, jouissait la Galicie! C'est ainsi qu'après un travail de deux cruels mois (17 juin) furent élaborés les « six points » impossibles, irréductibles, que l'Autriche trouva cependant encore le moyen de réduire dans sa dépêche, que l'Angleterre acceptait comme un pis aller, et que la France admettait « *uniquement comme point de départ des conférences.* » Cette demande des conférences fut la seule chose tant soit peu sérieuse du programme ; encore l'Angleterre n'appelait-elle à ces conférences que les huit signataires du traité de Vienne [1] ; la France, au contraire, « aurait attaché du prix à ce que l'*Europe entière* fût appelée à participer aux

1. Il semblerait cependant que l'Angleterre se réservait de demander l'admission aux conférences « d'un représentant du gouvernement insurrectionnel. » Voyez le discours de lord Palmerston dans la chambre des communes (séance du 20 juillet 1863).

négociations, » tandis que l'Autriche déclarait seulement « n'avoir pas d'objections contre des pourparlers ou des conférences entre les huit puissances, *si la Russie en reconnaît l'opportunité.* » Lord Russell insista de plus sur « une suspension des hostilités ; » M. Drouyn de Lhuys recommanda « une pacification provisoire fondée sur le maintien du *statu quo* militaire ; » M. de Rechberg s'en tint « à former des vœux sincères pour que la sagesse du gouvernement russe parvînt à arrêter une déplorable effusion de sang. » La divergence entre les trois cours intervenantes éclatait ainsi sur chaque question importante, et bientôt on apprit que le cabinet des Tuileries avait vainement essayé de faire accepter à l'Angleterre et à l'Autriche, sous la forme d'une convention ou d'un protocole, « l'engagement de poursuivre de concert le règlement de l'affaire de Pologne par les voies diplomatiques ou autrement, s'il était nécessaire[1]. » En même temps, les ministres britanniques multipliaient dans le parlement les assurances qu'en aucun cas l'Angleterre ne ferait la guerre. La situation parut mûre au prince Gortchakov ; la saison était du reste assez avancée pour ôter jusqu'à la moindre appréhension de quelque « coup hardi : » il fit un retour offensif et rédigea ses réponses (13 juillet) dans ce style hautain et tranchant où excelle M. Hamburger, la grande plume du vice-chancelier russe. Le cabinet de Saint-Pétersbourg refusait l'armistice, refusait les conférences, déclinait la compétence des signataires du traité de Vienne, évinçait la France et l'Angleterre, et, — comme trait final, — déclarait vouloir entamer avec la Prusse et l'Autriche, à titre de puissances copartageantes, une *négociation séparée*... Cette dernière combinaison, qui remettait exclusive-

1. Dépêches au baron Gros et au duc de Gramont, 20 juin.

ment le sort de la Pologne entre les mains de ceux-là mêmes qui l'avaient partagée et opprimée, ne manquait certes pas d'ironie. Lord Napier (dépêche du 16 juillet) avoue ingénument que c'était là quelque chose « à quoi l'on ne s'attendait pas; » le duc de Montebello déclara une telle ouverture « insultante, tendant à une *rupture positive et immédiate,* » et l'ambassadeur anglais « partagea pleinement l'impression du duc. » La proposition parut trop forte à M. de Rechberg lui-même, et, « sans chercher l'intention secrète qui a pu diriger le prince Gortchakov, et avant de s'entendre avec les gouvernements d'Angleterre et de France, » il eut hâte de la repousser spontanément et « catégoriquement » dès le 19 juillet dans une dépêche au prince de Metternich. Cet empressement du cabinet autrichien, d'ordinaire si lent dans ses démarches, fit sensation et parut même de bon augure à quelques hommes d'une foi robuste. D'un autre côté, on répétait alors dans les cercles de Vienne un mot de M. de Rechberg qui présentait cet incident sous une couleur bien différente : « J'ai été très-pressé... *de retarder les autres,...* » aurait dit le ministre de François-Joseph à ceux que sa pétulance avait quelque peu étonnés. Quoi qu'il en soit, il est avéré, et M. Drouyn de Lhuys s'est fait un devoir de le reconnaître, « qu'il n'a pas dépendu du gouvernement autrichien que l'idée suggérée par le cabinet des Tuileries ne fût adoptée. » (Dépêche au duc de Gramont, 3 août.) Cette idée consistait dans une note signée collectivement par les trois puissances « qui aurait donné au cabinet russe la preuve de l'unité de vues qu'il a semblé mettre en doute, et *garanti à l'Autriche qu'on entendait rester solidaires des conséquences d'une politique commune.* » Ce fut lord Russell qui déclina ce projet et refusa à l'Autriche la garantie qu'elle avait réclamée. Le désarroi était complet; les puis-

sances écrivirent chacune séparément dans la première moitié du mois d'août (du 3 au 12) des dépêches dont la conclusion seule était identique, et cette conclusion rendait la Russie « responsable des graves conséquences que la prolongation des troubles de Pologne pourrait entraîner. » Le prince Gortchakov, dans sa réponse du 7 septembre, accepta cette responsabilité, et déclara « ne pas vouloir prolonger une discussion » évidemment sans but.

CHAPITRE III.

M. DE BISMARK ET L'ALLIANCE DU NORD.

I.

Effets désastreux pour la Pologne de l'intervention diplomatique de l'Europe. — Les devoirs de l'Occident envers la Pologne à la suite de cette ingérence. — Opinion de lord Malmesbury sur l'opportunité d'une rupture diplomatique avec la Russie. — Résultats probables d'une pareille rupture pour la Pologne et le Danemark. — Les instincts et la morale de notre époque. — Action du général Zamoyski à Londres. — Projet de déclarer la Russie déchue de ses droits sur la Pologne. — Portée et valeur d'une pareille déclaration. — Lord Russell adopte ce projet : discours de Blairgowrie (26 septembre 1863). — Langage significatif du comte Rechberg. — L'Angleterre refuse de donner des garanties à l'Autriche si elle se joignait à la déclaration de déchéance. — La France est prête à faire la déclaration à la suite de l'Angleterre. — La dépêche anglaise contenant la déclaration est expédiée pour Saint-Pétersbourg. — Brusque intervention de M. de Bismark. — Habiles manœuvres de M. de Bismark pendant tout le cours des négociations avec la Russie. — Il menace lord Russell, au dernier moment, d'un *casus belli* et d'une déclaration de déchéance contre le roi de Danemark. — Le cabinet de Saint-James recule. — La déclaraion de déchéance est arrêtée en route par le télégraphe. — Nouvelle dépêche anglaise du 20 octobre 1863 : lord Russell se déclare *satisfait* et clôt le débat. — Lettre confidentielle de M. de Bismark : *l'entente des trois puissances a cessé d'exister;* perspectives sérieuses pour le rétablissement de l'alliance du Nord.

A l'encontre des feuilles de la sibylle, les notes des puissances avaient augmenté de volume et perdu de leur prix à mesure que s'étaient prolongées les négociations avec la Russie. Si la France avait espéré d'abord que l'insuccès même de ces négociations démontrerait et imposerait aux alliés la nécessité des mesures coercitives, elle ne tarda pas à se convaincre de

l'inanité d'un pareil calcul, et de son côté lord Russell put bientôt constater l'effet inattendu et véritablement calamiteux de la *Grand Remonstrance* qu'il avait mis tant d'ardeur à organiser au mois de mars 1863. C'est sur la force morale, sur la manifestation unanime de l'Europe et la « pression » qu'elle ne manquerait pas d'exercer sur le cabinet de Saint-Pétersbourg, qu'avait compté le principal secrétaire d'État dans ses démarches pour la Pologne. Il ne réussit pas à rendre cette opinion publique de l'Occident ni bien chaleureuse, ni surtout bien formidable ; mais il parvint, par malheur, à éveiller une autre opinion publique à laquelle il n'avait guère songé, et qui se montra, elle, aussi tenace qu'implacable : il irrita la Russie dans son orgueil national, et y provoqua une épouvantable explosion des haines populaires contre la nation « rebelle. » Dès le début de la fatale campagne, lord Napier attirait du reste l'attention du ministre britannique sur les conséquences immédiates de la démarche des puissances. « Le premier signal d'une agitation patriotique vient d'être donné, lit-on dans la dépêche de cet ambassadeur du 5 avril 1863. L'assemblée de la noblesse de Saint-Pétersbourg a par acclamation adopté une adresse au tsar qui exprime sa détermination de défendre l'intégrité de l'empire. Les recrues des provinces russes arrivent avec une célérité peu habituelle, et sous l'impression d'une *guerre sainte* imminente... » Quelques jours plus tard (15 avril), lord Napier revenait sur l'effervescence toujours croissante contre « l'*agression polonaise* (comme ils la nomment) et l'ingérence de l'étranger. » C'est que l'expédient s'était tout naturellement offert au gouvernement du tsar d'opposer une démonstration à une autre, d'évoquer le sentiment moscovite contre le sentiment européen, et on reconnut bientôt que le moyen était d'une efficacité terrible. Inertes par elles-mêmes, mais émi-

nemment malléables, pour le bien comme pour le mal, dans les mains de l'autorité, les masses du vaste empire s'ébranlèrent à l'injonction qui leur vint des régions officielles. Indifférent d'abord aux événements de Pologne, le peuple russe ne tarda pas à faire cause commune avec le gouvernement devant une intervention des puissances qui ne faisaient qu'irriter ses susceptibilités nationales, tout en le rassurant sur les suites politiques, et il poussa désormais avec frénésie à l'œuvre d'extermination : il proclama Mouraviev son « archange Michel, » et entra avec toutes ses passions sauvages dans une guerre qu'on lui disait « sainte, » et qu'il rendit *inexpiable*. Vers la fin de l'été de 1863 (30 août), le prince Czartoryski put déjà retracer avec force et vérité, dans une lettre au comte Russell, l'immense aggravation des malheurs de sa patrie à la suite d'une action diplomatique qui n'avait eu d'autre résultat que de « déchaîner la Moscovie tout entière contre une insurrection qui, à l'origine, s'était trouvée seulement en face du tsar et de son armée, » et il importe d'ajouter que cette aggravation devait survivre à la cause même qui l'avait produite. Qu'on le sache bien, dans le travail obscur, sanglant, à certains égards surhumain, que la Pologne est condamnée à poursuivre désormais pour la conservation de son Église, de sa nationalité et de sa vie sociale, ce n'est plus uniquement, comme autrefois, avec un gouvernement oppresseur qu'elle devra se mesurer à chaque pas, mais avec toute une race alarmée, haineuse et farouche, avec le « peuple-tsar, » qui persécutera par patriotisme, expropriera par vertu civique, bouleversera pour remplir une « mission, » et c'est des négociations diplomatiques de 1863 que datera pour la Pologne cette nouvelle et inénarrable ère de son long martyre ! Jamais sollicitude européenne pour une nation malheureuse ne tourna ainsi au détriment de

ceux mêmes qu'elle prétendit protéger; jamais pitié ne se montra à ce point meurtrière dans ses effets, — *crudelis misericordia,* pour parler le langage du grand scolastique.

Il serait peut-être permis de se demander si, après avoir accumulé tant de désastres et rendu la lutte éternellement implacable, les cabinets de l'Occident étaient encore en droit de se retirer de la lice, et si, pour se disculper d'avoir créé à la Pologne, par leur ingérence, un véritable enfer, il suffisait de montrer les bonnes intentions dont ils l'avaient pavé. Il y a une responsabilité morale même pour les bonnes intentions, quand elles produisent de si épouvantables malheurs, alors surtout qu'il s'agit des deux puissances les plus grandes et les plus civilisées du monde, dont l'une avait déclaré « ne parler jamais en vain, » et dont l'autre avait non moins solennellement affirmé que « ce qui s'était passé après 1831 en Pologne ne saurait plus se renouveler. » Dans tous les cas, les puissances n'étaient-elles pas tenues au moins de répondre par un acte significatif et digne à l'attitude que venait de prendre définitivement le cabinet de Saint-Pétersbourg, et la démarche qu'avait recommandée depuis longtemps lord Malmesbury ne se présentait-elle pas dès lors comme la conséquence forcée d'une négociation si inutilement prolongée, si brusquement interrompue? S'élevant avec vigeur, dans la séance de la chambre des lords du 24 juillet 1863, contre la conduite adoptée par le comte Russell, l'ancien chef du *foreign office* du cabinet tory avait indiqué la manière dont l'Angleterre aurait pu et dû, selon lui, intervenir sans provoquer des malheurs et en sauvegardant sa dignité (*interfer innocently and with dignity*). « Nous aurions pu, disait-il, simplement faire savoir à la Russie l'opinion que nous avions de son régime en Pologne, de son mépris des traités et de la cruauté avec laquelle elle poursui-

vait cette guerre. *Vous auriez pu faire ce que vous avez fait à l'égard du roi de Naples, vous auriez pu rappeler votre ambassadeur* et montrer de la sorte que vous ne vouliez plus continuer de relations avec une puissance si peu civilisée, si peu intègre dans sa foi (*so uncivilized, so uncertain in its faith*), et dont les procédés révoltaient les sentiments de notre nation. Vous auriez pu faire tout cela sans vous placer dans la position compromettante (*derogatory*) pour votre honneur à laquelle vous risquez d'aboutir maintenant... » Tel était l'avis de lord Malmesbury dès le mois de juillet 1863, et depuis lors la situation n'a cessé de s'aggraver. A vrai dire, et pendant tout le cours des négociations, la Russie n'a fait que braver les puissances et redoubler d'atrocité envers la Pologne à mesure qu'elles redoublaient d'instances en sa faveur. Ainsi que le disait si bien le prince Czartoryski dans sa lettre au comte Russell, « aux notes demandant pour la Pologne une administration régulière, le gouvernement russe avait répondu par la nomination de Mouraviev; à la proposition d'une amnistie générale par des proscriptions et des confiscations en masse. Auparavant il soumettait les insurgés à la loi martiale, il en vint à mettre hors la loi la nation tout entière. » Et de même le langage de la diplomatie russe, qui pouvait d'abord sembler conciliant, n'avait pas tardé à se dépouiller de tous les ménagements : déjà la seconde note du prince Gortchakov avait paru à l'ambassadeur de France, en cela d'accord avec son collègue de la Grande-Bretagne, « insultante et tendant à une *rupture positive* et immédiate. » Cette rupture ne devenait-elle pas d'une nécessité absolue après la troisième et dernière note du vice-chancelier russe, qui congédiait les intervenants d'une façon si hautaine, et n'était-ce pas là la seule conclusion tant soit peu convenable que les puissances pouvaient donner, de leur côté,

à un débat si fatal? La résolution suggérée par lord Malmesbury se recommandait, en de telles circonstances, avec d'autant plus de force qu'elle répondait assez bien au niveau moral de notre époque, à la dévotion facile que nous aimons à suivre dans le culte des grands principes; en un mot, elle était honorable sans être héroïque.

En effet, sans imposer à l'Occident des sacrifices pénibles, sans compromettre en rien cette paix matérielle que semble de nos jours apprécier avant toute autre chose la philanthropie passablement hypocrite des heureux de la terre, une rupture positive avec la Russie, une suspension des relations diplomatiques avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, donnaient une satisfaction immédiate à la dignité, sinon à la conscience des gouvernements, et cette mesure ménageait de plus à la Pologne la seule chance de salut que lui laissaient encore les dispositions décidément paisibles de ses tièdes champions. Assurément le rappel des ambassadeurs de France et d'Angleterre près de la cour de Russie n'aurait pas empêché les Polonais d'être écrasés; mais l'insurrection une fois domptée, on peut hardiment affirmer que le cabinet de Saint-Pétersbourg aurait été le premier à faire des propositions aux puissances, à leur soumettre son nouveau plan de régime dans ce malheureux pays, à s'efforcer de se réconcilier l'Occident en usant avec modération de son triomphe. Rassuré dans la possession matérielle de ses provinces, pleinement satisfait dans son orgueil de n'avoir rien accordé au moment du péril, le gouvernement d'Alexandre II aurait eu hâte de rentrer dans le concert européen au moyen de quelques concessions, et telles des « largesses » impériales qui semblent maintenant reléguées dans le domaine du fabuleux et de l'impossible, — une amnistie sérieuse, le rappel du grand-duc Constantin à la lieutenance du royaume, le retour

au système du marquis Wielopolski, une loi régulière sur le recrutement, — n'auraient paru alors ni trop larges ni trop onéreuses aux Russes; elles auraient été proclamées, on doit en être convaincu, sans hésitation, avec empressement même. Dans tous les cas, la Pologne aurait été préservée de ce bouleversement social sans exemple que voit se poursuivre l'Europe avec une morne indifférence; elle n'aurait pas du moins connu dans toutes ses ineffables horreurs ce lendemain de la victoire moscovite, plus meurtrier pour elle à l'heure qu'il est que la lutte même qu'elle vient de traverser. Une rupture avec l'Occident affectait trop profondément les intérêts les plus vitaux de l'empire russe, pour que son gouvernement eût voulu la prolonger témérairement; elle créait d'un autre côté un état de malaise si général et si inquiétant, dérangeait ou arrêtait à un tel point les évolutions ordinaires du monde politique, que l'Europe entière s'en fût bientôt ressentie, et que les puissances restées neutres n'eussent pas tardé à peser sur le tsar dans le sens de la conciliation. La « pression morale » que lord Russell avait vainement espérée de ses bruyantes remontrances du mois d'avril 1863, cette pression se serait, en pareille éventualité, tout naturellement et très-sincèrement exercée sur le cabinet de Saint-Pétersbourg de la part des divers États, justement alarmés des suites incalculables de la crise, et qui auraient alors plaidé la cause de l'humanité avec bien plus de conviction qu'au printemps, avec la pénétrante éloquence de la peur. Il est probable que l'Autriche n'aurait pas suivi l'Angleterre et la France dans leur rupture avec la Russie; mais il est également certain qu'elle aurait profité de sa position pour prendre le rôle d'intermédiaire, et ce rôle, elle l'aurait joué avec une loyauté suffisante. Il n'est pas même jusqu'à M. de Bismark qui, dans de telles conjonctures, n'eût employé tous ses efforts

pour amener son intime allié du Nord à composition, et n'eût prêché en ce moment à Saint-Pétersbourg la nécessité de transiger avec une insistance égale à celle qu'il avait mise jusqu'alors à y conseiller les coups de vigueur. Et puisque le nom de M. de Bismark vient d'être prononcé, on est presque involontairement amené à se poser ici une question assez importante, à se demander si le superbe ministre eût consommé bientôt avec tant de facilité la ruine du Danemark, eût même osé en concevoir le projet, dans le cas où la France et l'Angleterre eussent dénoncé leurs relations diplomatiques avec la Russie au commencement de l'automne 1863. La Prusse aurait-elle pris sur elle de donner le signal d'une guerre dans une situation aussi tendue et devant l'accord maintenu entre les deux grandes puissances de l'Occident? Aurait-elle surtout réussi à entraîner, sous de tels auspices, l'Autriche dans l'étrange équipée des bords de l'Eider? Il nous sera bien permis de ne pas étendre jusqu'à des limites aussi fantastiques la part faite à l'audace et à l'habileté de M. de Bismark.

Envisagée donc à tous les points de vue, la mesure recommandée par lord Malmesbury se présentait, au mois de septembre 1863, comme la seule conclusion logique et digne que les puissances pouvaient donner aux longues et lamentables négociations avec la Russie. C'était là une politique nullement hasardeuse, éminement préservatrice même, une politique aussi avantageuse pour l'Occident que secourable à la Pologne, et qui serait devenue le salut du Danemark, qu'elle aurait mis ainsi dès l'origine à l'abri de toute agression et de toute entreprise. Malheureusement une telle politique était à la fois et trop modeste et trop nette pour tenter les esprits et s'imposer aux consciences. Rompre les relations avec la Russie, c'eût été protester uniquement au nom du droit outragé, accomplir un

devoir, prendre une résolution loyale, mais qui n'ajoutait rien au prestige et ne parlait pas aux imaginations. Et d'un autre côté c'eût été accepter une situation franche et précise vis-à-vis du tsar, s'interdire tout retour et détour, renoncer à ce jeu du hasard et de l'adresse qui apporte parfois des gains si inespérés. Or, si les velléités des grandes choses ne manquent pas absolument à notre époque, elle n'a pas la simplicité d'ambitionner des choses simplement honnêtes : en gros, elle professe le règne de la justice; en détail, elle croit au gouvernement de l'imprévu et de la ruse; elle a, selon la fine remarque de Tocqueville, plutôt des aspirations que des principes, et ses instincts valent toujours mieux que sa morale.

Dans les premiers moments toutefois, il y eut lieu de croire que le cabinet de Saint-James méditait une démarche assez sérieuse en réponse au refus péremptoire de la Russie, qu'il préparait un acte empreint d'une certaine énergie, et qui, sans prendre les formes d'une rupture diplomatique, la dépassait encore à certains égards en portée, et pouvait avoir une haute signification morale. La doctrine du prince Gortchakov sur la liberté d'interprétation des traités européens ne laissait pas de blesser profondément les sentiments de l'Angleterre, et lord Russell se montrait dès lors assez disposé à adopter un plan de conduite que lui suggérait depuis longtemps un homme remarquable, un émigré polonais auquel son nom, son caractère, sa profonde connaissance de la société anglaise, enfin ses prédilections et jusqu'à ses idiosyncrasies toutes britanniques avaient valu, dans les hautes sphères de Londres, une considération qui n'y est que très-rarement accordée aux étrangers de mérite. Le général Zamoyski (car c'est bien de lui que nous voulons parler) avait jugé dès le début et sainement l'impuissance absolue et radicale de la campagne inaugurée par l'Angle-

terre. « Pourquoi, ne cessait-il de dire au principal secrétaire d'État, pourquoi vous obstinez-vous à courir au-devant d'une insulte ou d'un mensonge, — d'une insulte, si la Russie rejetait vos représentations, et d'un mensonge, si elle faisait semblant de les accepter, quitte à violer ses engagements comme par le passé ? » Et l'éminent patriote s'épuisait à démontrer qu'au lieu de toute intervention, soit par des remontrances, soit même par les armes, l'Angleterre et la France n'avaient qu'une seule chose à faire : c'était de déclarer le tsar déchu des droits que les traités de Vienne lui avaient conférés sur la Pologne, attendu qu'il n'avait jamais rempli les conditions auxquelles cette reconnaissance de sa souveraineté en Pologne avait été liée. Une déclaration de déchéance, le retrait de la sanction donnée en 1815 par l'Europe à la domination russe sur les pays de la Vistule et du Dniéper, c'était là, argumentait le général Zamoyski, le seul acte que la Pologne avait le droit de réclamer des puissances, et que celles-ci avaient le devoir de lui accorder... Il est vrai que, dans l'esprit de son ardent promoteur, ce simple acte devenait la pierre angulaire de tout un merveilleux édifice, le prologue d'un drame grandiose, — d'une *historico-pastorale*, eût dit ici le bon Polonius, — où le gouvernement de Vienne, rassuré et stimulé à la fois par ce *verdict* de la France et de l'Angleterre, se décidait de son côté à un grand acte de réparation, renonçait à la Galicie, lui *rendait* même les cent mille soldats polonais qu'il tirait de cette province. A la tête de ces troupes *nationales*, un prince de la maison d'Autriche, acclamé roi de Pologne, marchait alors au secours des insurgés de Varsovie et de Wilna et arrachait l'antique patrimoine des Jagellons, son État légitime, à « l'envahisseur » moscovite. La restauration de la Pologne se faisait ainsi de par elle-même, d'une manière complétement normale,

et comme « par un enfantement naturel, » dans une lutte régulière entre le souverain légitime et un « usurpateur; » elle se faisait sans intervention, sans aucun secours de l'étranger, et tout au plus sous les seuls auspices d'un traité purement *défensif* entre les puissances de l'Occident et l'Autriche pour *garantir* cette dernière contre une attaque peu probable de la Russie... Au XVI^e^ siècle, le grand-connétable Jean Zamoyski ayait, dans la sanglante bataille de Byczyna, fait prisonnier un prétendant à la couronne de Pologne qui ne fut autre que l'archiduc Maximilien d'Autriche; il emmena alors le Habsbourg captif dans son château seigneurial de Krasny-Staw et l'y traita avec l'exquise chevalerie d'un « gentilhomme-roi. » Eh bien! n'était-il pas pour le moins piquant de voir maintenant un descendant du grand-connétable faire ainsi, en imagination, les honneurs de sa patrie restaurée à un autre archiduc d'Autriche salué roi de Pologne et comptant le prisonnier de Krasny-Staw parmi ses ancêtres?...

Sans discuter ici le mérite de la combinaison que développait le général Zamoyski avec la fougue persistante qui l'a toujours caractérisé, — conception bizarre à coup sûr et qu'on serait bien tenté de qualifier de *songe d'une nuit d'exil*, — reconnaissons toutefois avec lord Russell la réelle et grande valeur de la pensée première qui formait le point de départ et comme la base de cette thèse. Rien assurément de plus légitime et de plus logique que le retrait de la sanction donnée autrefois à la domination russe en Pologne à la suite du refus persistant de la Russie de remplir les clauses qui avaient accompagné cette sanction, et un tel arrêt de l'Europe ne serait pas resté pour le coup sans des conséquences graves et sérieuses. C'est l'un des plus douloureux signes de l'affaissement moral de notre époque que le peu d'importance qu'elle attache d'ordi-

naire à une simple protestation : elle reconnaît par cela et en principe la souveraineté absolue de la force sur le droit. Et toutefois une protestation telle que la projetait lord John Russell, un verdict aussi solennel prononcé par la France et l'Angleterre dans une cause que M. de Talleyrand, dès 1815, avait appelée « la première, la plus grande et la plus éminemment européenne de toutes les questions, » aurait eu son enseignement profond et salutaire, aurait porté ses fruits, même dans un temps comme le nôtre, si indifférent qu'on le suppose au droit abstrait, si peu soucieux d'un jugement qui n'aurait pas l'appui immédiat de la force. Pour ne regarder du reste qu'un côté, le plus étroit et le plus humblement utilitaire, d'une pareille mesure, il est clair qu'elle présentait, dans tous les cas, le même caractère préservateur déjà signalé plus haut dans la discussion de l'hypothèse d'une rupture diplomatique. Parmi toutes les calamités causées à la Pologne par l'ingérence de l'Occident, il y en avait alors une dernière à prévoir, sans contredit la plus lamentable, et qui depuis ne s'est malheureusement que trop réalisée. En effet, les remontrances de l'Europe n'ayant abouti à rien, à aucune déclaration *positive*, à aucun *acte*, ne fût-il que moral, mais saisissable et *obligatoire*, il y avait à craindre que la Russie, une fois maîtresse de l'insurrection, ne s'affranchît complétement de tous ses engagements antérieurs et même de ces promesses récentes « d'oubli et de réparation après la soumission » qu'elle n'avait cessé de prodiguer pendant les négociations, que les puissances, de leur côté, ne se crussent déliées de tout devoir envers leur protégée, et ne songeassent pas même à garantir du moins à la Pologne le *statu quo ante*, l'état bien précaire cependant dont elle avait « joui » avant leur intervention, si pleine de sollicitude et de désastres. En un mot, il y

avait à craindre qu'après avoir tour à tour excité et abandonné la victime, on n'en vînt à étouffer jusqu'à son souvenir inopportun. Or une telle calamité n'était plus possible après une déclaration formelle comme la méditait au mois de septembre 1863 le cabinet de Saint-James. A toute conférence, à toute entrevue, à chaque transaction diplomatique, le tsar aurait nécessairement commencé par demander que le verdict fût rapporté, aurait insisté sur la restitution des titres déniés, et les puissances avaient dès lors l'occasion, se trouvaient même *dans la nécessité* d'exiger des garanties, de stipuler des conditions nouvelles, très-modestes, si l'on veut, et conformes à la nouvelle fortune de la Pologne, mais qui lui eussent assuré en dernier lieu un *minimum* de sécurité et de vie, mis fin dans tous les cas au terrible régime de Mouraviev. Il est vrai que lord Palmerston croyait d'abord ou bien feignait de croire qu'une pareille déclaration serait plutôt nuisible qu'utile à la Pologne, « attendu, disait-il, que ce serait *dégager* la Russie de ses obligations. » Bien plus tard encore, dans la séance du parlement du 13 février 1864, le noble lord de la Trésorerie reproduisait ces mêmes objections et soumettait ainsi assez étrangement à une critique rétrospective la conduite tenue par son propre collègue du *foreign office* au mois de septembre de l'année précédente. « Il est parfaitement exact, disait-il, que les Polonais avec qui j'ai été en rapport ont toujours soutenu que ce serait ce qu'il y aurait de plus important à faire dans leur propre intérêt; mais je n'ai cessé de croire que *relever* le gouvernement russe de tous les engagements, de toutes les stipulations contenues dans le traité de Vienne, ce ne serait pas un avantage pour les Polonais, que ce serait au contraire les abandonner pieds et poings liés à la merci de ceux dont ils demandent à être délivrés. » Ce raisonnement de lord Palmer-

ston était plus spécieux que sincère, et le comte Russell n'eut pas beaucoup de peine à en démêler l'équivoque. Autre chose est en effet de déclarer que les traités de 1815 ont cessé d'exister et de relever ainsi le tsar de ses obligations, autre chose est de constater que le tsar, n'ayant pas satisfait aux stipulations de ce traité, en a perdu les *bénéfices*. Dans un contrat international comme dans un contrat entre particuliers, quand l'une des parties n'a point rempli ses obligations, elle perd son droit aux avantages qu'elle pouvait prétendre ; mais la partie lésée, en lui signifiant cette déchéance, ne la dispense point pour cela de ses obligations : elle entend, à son heure et à sa convenance, faire valoir les droits qu'elle tire de cet acte, et jamais le contrat n'a plus de force qu'au moment où il est ainsi dénoncé à ceux qui l'ont violé. Au fond, et pour quiconque connaît l'humeur et le langage du noble vicomte, il est prouvé que ce n'est pas la perte de son *droit* d'intervenir en faveur de la Pologne qu'il redoutait dans l'acte proposé par son collègue du *foreign office*, mais bien l'*obligation* d'intervenir qu'un tel acte lui aurait imposée désormais d'une manière à ne plus pouvoir être éludée.

Ces résistances de son chef, du premier ministre, lord Russell parvint cependant à les vaincre, momentanément du moins, sous le coup de l'irritation causée par la dernière réponse du prince Gortchakov. Une déclaration des droits et des devoirs telle que la suggérait le général Zamoyski allait assez bien à l'esprit méthodique et légiste du principal secrétaire d'État ; il embrassa même cette idée avec une certaine ferveur, et s'empressa de la développer au long et *inter pocula* au fameux banquet de Blairgowrie (26 septembre 1863). Dans ce discours, demeuré célèbre, lord John commençait par affirmer que « ni les obligations, ni l'honneur, ni l'intérêt, n'exi-

geaient de la Grande-Bretagne de faire la guerre pour la Pologne; » mais, après avoir payé ce tribut indispensable aux sentiments chevaleresques de la noble Angleterre, le ministre continuait de la sorte : « Le partage de la Pologne a été le scandale de l'Europe pendant le dernier siècle et la honte des trois puissances qui l'ont accompli. Jusqu'au traité de Vienne, cet acte n'était point admis dans le droit européen. Ce traité, sous la pression des circonstances, donna au partage une sanction rétrospective, « et les puissances de l'Europe sont devenues, pour me servir d'une expression légale, complices après le fait (*accessories after the fact*). » En reconnaissant toutefois la domination russe en Pologne, poursuivait l'orateur, les puissances de l'Europe ont stipulé certaines conditions pour ce pays; mais la Russie ne les a pas tenues. Avertie aujourd'hui par les remontrances de l'Europe, elle persévère dans la violation de ses engagements. Et le comte Russell concluait par ces paroles : « Les conditions en vertu desquelles la Russie a obtenu la Pologne n'ayant pas été remplies, le titre même peut difficilement être maintenu.... » Pendant que le monde, attentif et quelque peu surpris, recueillait de la bouche du ministre britannique cette déclaration solennelle, le cabinet de Saint-James se mettait en devoir de donner à sa pensée la forme d'un acte international, et invitait la France et l'Autriche à se joindre à sa note. Le gouvernement français adhéra *pleinement et immédiatement* à la proposition de lord Russell, et l'engagea seulement à s'entendre à ce sujet avec l'Autriche; or rien de plus caractéristique et de plus instructif que le langage que tint le cabinet de Vienne dans cette grave occasion.

Avant de le résumer, il importe néanmoins de savoir qu'ayant à faire sa réponse au ministre britannique, le comte Rechberg était déjà parfaitement instruit de la manière dont la

cour de Russie envisageait le projet qui s'agitait. En effet, trois ou quatre jours après le discours de Blairgowrie (au commencement d'octobre), le prince Gortchakov eut à ce sujet un long entretien avec M. de Thun, ambassadeur de Sa Majesté Apostolique à Saint-Pétersbourg. « Sans examiner encore jusqu'à quel point une démarche de la nature de celle que venait d'annoncer lord Russell pourrait influer sur l'attitude future du gouvernement russe vis-à-vis des puissances intervenantes, » le vice-chancelier commençait d'abord par affirmer que la première conséquence en serait infailliblement l'incorporation complète du royaume dans l'empire. Cette menace (que les organes russes annonçaient vers ce même temps comme un vœu exprimé par le sénat impérial) n'avait au fond aucune importance réelle, et ne dut pas émouvoir beaucoup le comte de Thun ; mais le prince Gortchakov ajoutait qu'il était évident qu'un pareil acte des puissances ne pourrait rester isolé, qu'il aurait pour complément logique la reconnaissance des Polonais comme belligérants [1], et il est superflu de faire observer qu'une semblable mesure serait regardée par le gouvernement d'Alexandre II *comme une déclaration de guerre à la Russie*. Le vice-chancelier terminait ses remarques en exprimant l'espoir que le gou-

1. Chose curieuse, dans cet acte si important d'une déclaration de déchéance, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne s'occupait et ne s'inquiétait que du *côté pratique*, de la conséquence qu'il pourrait avoir : le côté moral du projet de lord Russell, la grande question de *droit* qu'il renfermait, échappait complétement au prince Gortchakov, ou lui paraissait de peu de gravité. Il est vrai que le gouvernement français, de son côté, n'envisageait pas d'une manière très-différente la proposition du cabinet de Saint-James : lui aussi semblait n'y voir autre chose que le résultat pratique, la possibilité d'un secours matériel pour la Pologne, et paraissait se préoccuper assez peu de la portée morale d'un verdict aussi solennel, de la question de droit, ou plutôt d'un droit (il faut bien l'ajouter pour expliquer une telle indifférence) qui prenait son point de départ dans les *traités de Vienne*... Du reste, dès le 20 septembre, c'est-à-dire immédiatement après la rup-

vernement d'Autriche ne s'associerait pas à une politique de cette nature. — Ainsi dûment averti, le comte Rechberg ne repoussait cependant nullement, dans sa réponse, les ouvertures que le cabinet de Saint-James venait de lui faire; il reconnaissait le fondement légal de la proposition et partageait complétement l'opinion du gouvernement de Sa Majesté Britannique, — que la Russie n'avait pas rempli les conditions auxquelles la Pologne lui avait été remise en 1815; mais en même temps M. de Rechberg demandait quel devait être, au jugement du ministre anglais, le *résultat pratique* de la déclaration projetée, et il invitait le comte Russell à bien peser les conséquences probables ou possibles d'un pareil acte et à en assumer sa part de responsabilité. La France et l'Angleterre pouvaient bien, — argumentait-on à Vienne, et assurément non sans raison, — déclarer le tsar déchu de ses droits sur la Pologne sans la moindre crainte de représailles; mais tout autre était dans une semblable occurrence la position de l'Autriche comme puissance limitrophe de la Russie et détentrice elle-même d'une partie de la Pologne. Quelle attitude prendrait l'Angleterre, quelles obligations accepterait-elle dans une certaine éventualité qu'il fallait cependant prévoir, — pour le cas notamment où l'Autriche s'attirerait une guerre par

ture des négociations de la Russie avec les puissances, le prince Czartoryski avait adressé aux gouvernements de France et d'Angleterre la demande formelle de la reconnaissance des Polonais comme belligérants. Cette demande était accompagnée d'un curieux mémorandum sur les précédents diplomatiques de cette question de la reconnaissance d'un peuple insurgé comme belligérant : on y citait notamment l'exemple donné par la Russie elle-même dans l'insurrection grecque alors qu'elle signait un protocole de Londres déclarant « qu'une intervention est justifiée, non-seulement dans le cas où la sûreté et les intérêts essentiels d'un État sont affectés par les événements intérieurs d'un État voisin, mais aussi *dans le cas où les droits de l'humanité sont violés par les excès d'un gouvernement cruel et barbare...* »

suite de l'adhésion qu'elle aurait donnée à la note proposée? En un mot, avant d'apposer sa signature à un document d'une si grave portée, la cour de Vienne demandait qu'on s'expliquât sur les garanties... Les garanties! c'est là, depuis la guerre d'Italie, la pensée immuable, le *cæterum censeo* de l'Autriche à chaque transaction. Elle les demandait en juillet à la France et à l'Angleterre, en août aux princes d'Allemagne réunis à Francfort, en novembre à M. de Bismark; dans ce mois d'octobre, elle les redemandait encore une fois aux grandes puissances de l'Occident en vue d'une action possible en Pologne, — et ce fut là le moment le plus décisif pour ce malheureux pays. En effet, la France ayant dès l'origine déclaré vouloir accorder au cabinet de Vienne toutes les garanties et toutes les concessions désirables au prix d'une coopération sérieuse dans la question polonaise, il suffisait maintenant d'un mot de lord Russell, d'une assurance en cas d'attaque de la part de la Russie, pour obtenir l'adhésion de l'Autriche à l'acte de déchéance, — et alors qui oserait douter des chances de salut qui surgissaient pour les Polonais dans leur suprême détresse? Mais ce mot, le cabinet de Saint-James ne voulut jamais le prononcer. L'Angleterre n'entendait prendre aucune obligation, n'entendait répondre en rien des suites des mesures qu'elle était cependant la plus ardente à recommander. Lord Russell se montra même assez surpris des appréhensions et des exigences de M. de Rechberg; il pensait ingénument que la cour de Vienne devait se contenter de la satisfaction *morale* que lui procurerait « une attitude digne vis-à-vis de l'orgueil provoquant du gouvernement russe; » il croyait de plus que la déclaration de déchéance ne saurait en aucun cas avoir *d'autre résultat* que de faire *peut-être* adopter à la Russie une ligne de conduite « plus satisfaisante, » — et avant de prendre des

engagements d'une nature quelconque, il aima mieux, en dernier lieu, se passer du concours de l'Autriche.

Est-il besoin de dire qu'après cette retraite forcée du gouvernement de Vienne, la mesure tant prônée par lord John perdait, aux yeux de la France, presque tout son prix? Ce n'est que l'assentiment de l'Autriche qui, dans l'opinion du cabinet des Tuileries, pouvait donner à cet acte une valeur pratique, le faire aboutir à une œuvre de délivrance et de restauration; réduit aux seules signatures de la France et de l'Angleterre, il ne conservait plus que le caractère d'un jugement abstrait, et avait de plus, au gré de Paris, l'inconvénient d'en appeler aux fâcheux traités de 1815... Toutefois M. Drouyn de Lhuys donna au principal secrétaire d'État l'assurance formelle qu'aussitôt que lord Napier aurait remis au prince Gortchakov une note dans le sens du discours de Blairgowrie, le duc de Montebello s'empresserait de faire de son côté une déclaration analogue à la cour de Saint-Pétersbourg, — si grand était le désir du cabinet de Tuileries de voir l'Angleterre faire un pas en avant, si faible aussi sa confiance dans la fermeté des hommes d'État britanniques, alors même qu'il s'agissait d'un acte d'une portée purement morale et dû à leur propre initiative! Lord Russell écrivit donc sa dépêche; elle fut lue au conseil, obint l'approbation de lord Palmerston, et copie en fut donnée au ministre des affaires étrangères de France. Déjà lord Napier avait été avisé d'informer le prince Gortchakov d'une « communication importante » qu'il aurait bientôt l'honneur de lui transmettre, et le duc de Montebello était également instruit par son gouvernement d'avoir à appuyer son collègue de la Grande-Bretagne dans sa solennelle déclaration; déjà même le document tant débattu était parti pour sa destination et s'acheminait vers Saint-Pétersbourg... quand soudain, et à l'ébahissement indi-

cible des initiés, un coup de télégraphe arrêtait brusquement en Allemagne le courrier porteur de la dépêche ; un autre coup de télégraphe informait lord Napier qu'il ne serait plus donné suite à « l'importante communication : » lord Russell opérait une retraite précipitée et assurément peu honorable. M. de Bismark avait prononcé son *quos ego !...*

Depuis le scandale de la convention militaire du 8 février, le nom du ministre de Guillaume Ier n'avait plus reparu dans les négociations officielles qui se poursuivaient au sujet de la Pologne, et le cabinet de Berlin semblait s'être tout à fait retiré de la lice. Cela n'empêcha pas cependant M. de Bismark de veiller aux intérêts de la Russie avec une sollicitude sans égale, d'être en communication constante et des plus intimes avec le prince Gortchakov, et d'user de toutes les ressources de son esprit pour désunir les trois puissances intervenantes ou affaiblir leur action. Il sera parlé plus loin de diverses tentatives faites sur la cour de Vienne à cet effet ; toutefois, et avec sa sagacité ordinaire, M. de Bismark reconnut dès l'origine que le véritable nœud des affaires était à Londres, et c'est surtout vers ce point qu'il dirigea ses efforts. Les « affinités électives, » comme disait Goethe, entre l'Angleterre protestante et la Prusse luthérienne, les liens de famille qui unissaient les maisons royales des deux pays, les penchants très-tudesques de la cour de Windsor, les scrupules et les timidités des hommes d'État britanniques, toutes les circonstances enfin qui plus tard devaient si puissamment favoriser le coup hardi du ministre prussien contre le Danemark, lui servirent également dans l'infatigable besogne qu'il se donnait pour le bien de son intime allié du Nord pendant tout le cours de la négociation polonaise. Les mouvements stratégiques de M. de Bismark dans cette campagne auxiliaire étaient du reste invariablement les mêmes

et presque invariablement aussi couronnés de succès[1]. A chaque nouvelle représentation que lord Russell se proposait d'envoyer à la Russie, le ministre prussien ne manquait pas de venir en dissuader le cabinet de Saint-James, « dans l'intérêt bien entendu des Polonais eux-mêmes » et pour ne pas nuire aux intentions clémentes de l'empereur Alexandre II, dont il se portait garant : il parvenait ainsi à faire du moins sensiblement émousser les traits que forgeait avec peine l'officine de *Downing-street*. Lorsque ensuite le prince Gortchakov était sur le point d'expédier sa réponse aux puissances, M. de Bismark avait hâte d'informer quelques jours d'avance le principal secrétaire d'État du contenu de la missive russe et d'en atténuer au possible la mortifiante impression. La réponse étant arrivée et l'amertume en devenant grande, M. de Bernstorff demandait la permission de lire au comte Russell une dépêche confidentielle de son gouvernement, et cette dépêche attirait « sérieusement » l'attention de l'Angleterre sur les dangers qui résulteraient pour la paix générale d'une pression plus forte exercée sur la Russie, vu que, dans le cas d'une intervention armée en Pologne, la Prusse serait forcée de se joindre à la Russie » pour sauvegarder son intégrité et celle de l'Allemagne. » Le chef du *foreign office* avait beau se récrier à cet endroit, avait beau protester de ses intentions inébranlablement pacifiques et exprimer à la fin « son profond étonnement et chagrin » de voir le gouvernement du roi Guillaume Ier « s'obstiner dans une solidarité peu honorable avec l'atroce conduite de la

1. C'est notamment une de ces interventions pressantes de M. de Bismark auprès de lord Russell qui avait surtout contribué à faire rejeter par l'Angleterre l'idée d'une note identique et solidaire à adresser à la Russie, idée que recommandait au mois de juillet M. Drouyn de Lhuys, appuyé en cela fortement par le comte Rechberg. (Dépêche de M. Drouyn de Lhuys au duc de Gramont, 3 août 1863.)

Russie : » M. de Bismark tenait ferme, et, pour achever de porter le trouble dans l'esprit de lord John, il ne négligeait pas non plus de lancer un petit mot « plein d'appréhensions » au sujet du Slesvig-Holstein. Cette affaire du Slesvig-Holstein n'avait pas encore, à l'époque dont nous parlons ici (au printemps et dans l'été de 1863), l'aspect grave qu'elle devait prendre plus tard par un concours de circonstances vraiment fatales; elle n'était pas encore du tout alors une question brûlante, elle continuait seulement d'être une question « ennuyeuse, » — *a tedious question*, comme l'appelait sir A. Buchanan dans sa dépêche du 11 avril, — et l'Europe ne s'attendait nullement à un arrêt si prochain et si définitif dans ce procès interminable dont elle s'était habituée depuis longtemps à entendre sans émotion aucune les plaidoiries monotones. Telle qu'elle était cependant alors, cette affaire du Slesvig-Holstein rendait déjà des services signalés à M. de Bismark dans son action sur lord Russell au sujet de la Pologne, car c'est comme modérateur de « l'inquiétante » effervescence de l'Allemagne contre le Danemark que se posait pendant tout ce temps le ministre prussien devant la diplomatie britannique. Dix jours encore avant le fameux vote du *Bund* (dépêche de sir A. Buchanan du 19 septembre), il « affirmait » à l'ambassadeur anglais près la cour de Berlin « avoir fait tout son possible (*every thing in his power*) pour recommander la *modération* à Vienne et à Francfort » et pour empêcher l'exécution fédérale!...

C'est donc d'après les mêmes règles d'une stratégie qui avait déjà fait tant de merveilles auprès de lord John Russell que procéda aussi M. de Bismark à la suite du discours de Blairgowrie; il agit seulement cette fois avec un peu plus de vigueur que de coutume et selon les exigences impérieuses d'un moment aussi critique. Il chargea son ambassadeur M. de

Bernstorff de provoquer une explication *catégorique* avec le principal secrétaire d'État et de lui dire que le cabinet de Saint-James, s'il désirait le maintien de la paix européenne, ferait bien de ne pas hasarder, *même isolément*, une déclaration que le gouvernemeat du roi Guillaume Ier ne pourrait regarder que comme « attentatoire aux intérêts de la Prusse. » Trois jours plus tard, et sans attendre le résultat des explications demandées au chef du *foreign office*, M. de Bismark s'empressait de faire parvenir à Londres l'avis télégraphique que, d'après une communication confidentielle instantanément reçue de Saint-Pétersbourg, la cour de Russie regarderait une pareille déclaration, « devant avoir pour conséquence nécessaire la reconnaissance aux Polonais des droits de belligérants, » comme un *casus belli*.... La Russie et la Prusse faisant un *casus belli* à l'Angleterre, que secondait la France et que pouvait au besoin rejoindre l'Autriche, — la menace était-elle bien sérieuse? L'Angleterre, même isolée, privée de toute alliance, n'avait-elle pas ample raison de dédaigner une pareille bravade? Étaient-ce par hasard les flottes réunies de Kronstadt et de Stralsund que pouvait redouter la Grande-Bretagne « derrière ses remparts de granit et d'airain? » Et qu'aurait répondu dans une circonstance analogue un Chatham, un Pitt ou un Canning? Néanmoins le visage de lord Russell s'assombrit singulièrement à cette communication du comte Bernstorff; il s'assombrit beaucoup plus encore à la lecture d'une autre dépêche prussienne où M. de Bismark invitait le principal secrétaire d'État à prendre garde à sa démarche, — car si le tsar était déclaré déchu de ses droits sur la Pologne pour sa violation du traité de Vienne, les puissances allemandes pourraient bien aussi déclarer de leur côté le roi de Danemark déchu de sa souveraineté sur le pays de l'Eider pour n'avoir pas rem-

pli tous les engagements du traité de Londres... Le *recitativo* était donc au complet, et la note finale du Slesvig-Holstein ne manqua pas d'avoir, à ce moment surtout, quelque chose de singulièrement agaçant.

En effet, le différend dano-allemand était entré, vers ce même temps, dans une phase nouvelle et plus inquiétante que d'ordinaire. Déjà au début de ces complications, dans sa dépêche du 9 mai, le très-sagace agent anglais près la diète de Francfort, sir A. Malet, avait indiqué l'hiver comme l'époque où la valeureuse Allemagne s'enhardirait probablement à quelques mesures coercitives contre le Danemark, « la saison rigoureuse devant à ce moment rendre impossibles des opérations maritimes qui ne sauraient qu'être défavorables à l'Allemagne. » Chose curieuse, l'hiver était un auxiliare non moins précieux pour le prince Gortchakov dans sa campagne polonaise que pour M. de Bismark dans son équipée danoise, — et le 1er octobre la diète de Francfort votait effectivement l'exécution fédérale dans le Slesvig-Holstein. Entre un vote du *Bund* pourtant et une action véritable de la part de ses divers gouvernements, la distance est habituellement assez grande encore dans la Germanie une et divisible. Et qu'auraient pu du reste tous les votes de Francfort contre une volonté fermement exprimée par les deux grandes puissances de l'Occident? Il est vrai qu'ayant invité, quinze jours avant cette décision de Francfort, le gouvernement français à faire en commun des représentations aux cours allemandes au sujet du Danemark, lord Russell n'avait reçu qu'une réponse peu accueillante. « M. Drouyn de Lhuys me dit, — mandait au principal secrétaire d'État son chargé d'affaires à Paris, M. Grey, sous la date du 18 septembre, — que le mode de procédé suggéré par votre seigneurie serait analogue à la marche suivie par la

Grande-Bretagne et la France dans la question polonaise. Il n'avait aucune inclination (et il avoua franchement qu'il parlerait dans ce sens à l'Empereur) à placer la France vis-à-vis de l'Allemagne dans la position où elle avait été placée vis-à-vis de la Russie. Les notes formelles des trois puissances à la Russie n'avaient eu aucun résultat, et la situation de ces trois puissances n'était rien moins que digne. Si l'Angleterre et la France adressaient à l'Autriche, à la Prusse et à la Confédération germanique le mémorandum proposé par votre seigneurie, il fallait qu'elles fussent prêtes à aller plus loin et à adopter une ligne de conduite plus conforme à la dignité des deux grandes puissances que celle qu'elles tenaient en ce moment dans la question polonaise. A moins que le gouvernement de Sa Majesté ne fût décidé à faire quelque chose de plus, si c'était nécessaire, que de présenter une simple note et de se contenter d'une réponse évasive, il était sûr que l'Empereur ne consentirait point à adopter la suggestion de votre seigneurie... » Certes ce langage du ministre français se ressentait des amertumes causées par l'Angleterre dans les négociations au sujet de la Pologne. Remarquons toutefois qu'il ne repoussait nullement la pensée d'une action commune en faveur du Danemark. La France n'avait pas encore à ce moment les singuliers scrupules que devait lui suggérer plus tard le dépit produit par l'avortement de sa proposition de congrès; elle ne s'était pas encore avisée d'une « lutte du droit ancien et du droit nouveau » dans la cause du Slesvig-Holstein. Au milieu de ce mois de septembre 1863, la France se refusait seulement, et avec raison sans contredit, à une négociation vaine : elle était prête à toute action sérieuse. — Du reste, depuis cette réponse de M. Drouyn de Lhuys, l'Angleterre avait pris une attitude plus digne dans la cause polonaise : elle avait conçu

le projet d'une déclaration de déchéance, projet auquel le cabinet des Tuileries s'était empressé d'adhérer, et que celui de Vienne n'aurait point repoussé, si on lui avait accordé des garanties contre la Russie. Et c'est dans un pareil moment que lord Russell renonçait au concours possible de l'Autriche pour ne pas prendre d'obligations ; il renonçait à un concours qui serait peut-être devenu le salut de la Pologne, qui aurait certainement préservé le Danemark de toute atteinte ! Une politique large et généreuse aurait saisi l'occasion unique d'intéresser le gouvernement autrichien à la fortune de la Pologne et de le détacher de celle du Slesvig-Holstein ; une politique beaucoup plus étroite, mais encore sensée et clairvoyante, aurait du moins maintenu à tout prix l'accord avec la France et laissé se démener M. de Bismark, que l'Autriche se serait bien gardée alors de suivre. Malheureusement l'ineptie des ministres britanniques à ce moment ne fut égalée que par leur extrême pusillanimité, et ils crurent simplifier la situation en faisant abandon complet d'une des deux questions. Ils ne se doutaient pas qu'une pareille faiblesse ne ferait qu'enhardir M. de Bismark dans ses vues sur le Danemark et l'amener bientôt à déchirer précisément ce traité de Londres qu'ils s'imaginaient pouvoir sauver en sacrifiant la Pologne ; ils ne prévoyaient pas qu'une défection si inexcusable acheverait d'aigrir la France et de la rendre inaccessible à toute sollicitation d'une nouvelle campagne diplomatique à faire de concert avec la Grande-Bretagne. Ils plièrent devant les menaces du cabinet de Berlin, et donnèrent au monde un spectacle comme il n'en avait plus vu depuis le fameux coup de télégraphe par lequel M. de Manteuffel annonça jadis, en 1850, au prince Schwarzenberg son départ effaré pour Olmutz. Lord Russell retira sa note déclarant le tsar déchu de sa souveraineté

en Pologne, et la remplaça, le 20 octobre, par une courte dépêche à l'adresse du prince Gortchakov, qui disait textuellement : « Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas le désir de prolonger la correspondance au sujet de la Pologne pour le simple plaisir de la controverse. Le gouvernement de Sa Majesté reçoit *avec satisfaction* l'assurance que l'empereur de Russie *continue* à être animé d'intentions pleines de *bienveillance* vis-à-vis de la Pologne et de *conciliation* vis-à-vis des puissances étrangères [1]. »

Telle fut la conclusion que le cabinet de Saint-James trouva juste et digne de donner, pour sa part, à cette intervention européenne pour un malheureux peuple qu'il avait le premier rendue aussi retentissante et générale que possible, dans laquelle il avait presque violemment entraîné la France, d'abord très-récalcitrante, et qui ne devait laisser d'autres traces après elle que de vastes et profondes mares de sang sur les bords

1. Toutes ces vicissitudes du projet annoncé à Blairgowrie et de la dépêche d'abord expédiée pour Saint-Pétersbourg, puis précipitamment retirée, ont été le sujet d'une fort curieuse conversation entre M. Hennessy et lord Palmerston dans la séance de la chambre des communes du 13 février 1864. L'interpellation de l'honorable membre était conçue, ainsi que la réponse du ministre, en termes d'une obscurité calculée, et l'incident n'a pas eu de suite, M. Hennessy n'ayant pas voulu ou pu produire la dépêche supprimée, bien qu'au dire des initiés il en eût la copie exacte dans sa poche. Voici cependant, d'après le *Moniteur*, les principaux passages de ce débat très-caractéristique :

« M. Hennessy. — J'ai demandé hier au gouvernement si les papiers sur la Pologne promis par le ministre des affaires étrangères contiennent une certaine dépêche à laquelle une grande importance est attachée à Berlin. Cette dépêche est relative à la question danoise (*sic*); elle a été envoyée dans l'automne par le comte Russell au prince Gortchakov, redemandée par le télégraphe, puis changée et renvoyée. Lorsque cette dépêche est arrivée, il paraît que M. de Bismark et M. de Rechberg avaient appelé l'attention sur la déclaration faite par lord Russell dans son discours à Blairgowrie, où il a dit que la Russie n'avait plus droit sur la Pologne, parce qu'elle ne s'était pas conformée au traité de Vienne, et que les puissances allemandes déclarent aujourd'hui qu'elles appliquent la même doctrine

désolés de la Vistule et de la Wilia ! On ne saurait trop le répéter : dans les malheurs indicibles qu'amena pour la nation polonaise l'ingérence de l'Occident en 1863, la première part de responsabilité, sinon la plus grande, en revient aux hommes d'État britanniques, et ce serait à coup sûr pour tout esprit honnête une bien frivole tentative que de vouloir se consoler de ce spectacle en pensant aux perplexités et aux déboires de ces mêmes hommes dans la catastrophe danoise, qui ne tarda pas d'arriver, car cette expiation même, si tel est le nom qu'on voudrait donner à la défaite de la diplomatie anglaise dans l'année qui suivit, a eu, elle aussi, pour résultat l'injuste immolation d'un autre peuple également brave et confiant. Comment toutefois se défendre d'admirer au moins l'ironie vraiment shakespearienne de la Providence, qui fit si bien de lord Russell, et à un si court intervalle, d'abord le complaisant et ensuite la dupe de M. de Bismark ? Dès la fin d'octobre, et dans une

pour le Danemark, que le traité de Londres n'a pas été exécuté par le Danemark, et que par conséquent le traité de Londres est nul. Le gouvernement veut-il produire la dépêche originale envoyée du *foreign office* avec la sanction de la reine, signée par le secrétaire d'État, et qui ensuite a été changée et retirée ?

« Lord Palmerston. — L'honorable gentleman désire savoir si une certaine dépêche, envoyée à l'un de nos ministres à l'étranger, avait été modifiée par ordre du secrétaire d'État avant d'être remise au gouvernement étranger à qui elle était destinée. Il y a eu, à ma connaissance, bien des cas où, après avoir étudié de nouveau la question, l'on a jugé convenable de faire quelque changement à une dépêche adressée à l'un de nos ministres et destinée à être communiquée à un gouvernement étranger. Il serait, ainsi que le verra l'honorable gentleman, excessivement inconvenant de communiquer au parlement *ce qui n'a pas été un acte bien réfléchi* du gouvernement britannique. L'honorable gentleman pourrait tout aussi bien demander la production des dépêches avant qu'elles eussent été dûment préparées par le secrétaire d'État. La chambre a le droit de réclamer la communication qui a été réellement faite au gouvernement intéressé ; pour moi, je dois refuser toute espèce d'explications au sujet des changements qui, à quelque époque que ce soit, peuvent avoir été faits aux dépêches qui ont été retirées, mais qu'on destinait à d'autres gouvernements... »

dépêche confidentielle adressée à un de ses principaux agents à l'étranger, le grand homme du moment embrassait déjà la situation générale d'un regard triomphant et poussait un véritable cri de joie. Le ministre du roi Guillaume Ier n'y doute plus de l'attitude future de l'Angleterre ; il se réjouit également de la tournure que prenaient les affaires en Allemagne, où les efforts de l'Autriche venaient d'échouer définitivement dans la dernière tentative des conférences de Nuremberg, et après avoir parlé au long et avec animation de la perspective qu'offraient les complications danoises, il conclut par la remarque que *l'entente des trois puissances a cessé d'exister*, et que le gouvernement du roi ne peut que se féliciter de la politique qu'il avait adoptée dès le commencement de la rébellion polonaise... Et cependant, pour que cette politique pût porter tous les fruits qu'en attendait M. de Bismark, il fallait encore le concours vraiment étonnant d'événements étranges et tout à fait imprévus ; il fallait aussi et surtout que la situation de la France vis-à-vis du cabinet de Vienne en fût arrivée à ce degré de lassitude et d'irritation où elle se trouvait déjà vis-à-vis du cabinet de Saint-James. Ce sont donc les vicissitudes des rapports entre la France et l'Autriche qu'il importe maintenant d'exposer avec brièveté, et en reprenant d'un peu plus haut le récit.

II.

Négociations incessantes entre la France et l'Autriche au sujet de la Pologne pendant l'été 1863. — Mission du cardinal Reisach à Vienne (juillet). — Entrevue de Gastein : le roi de Prusse échoue dans ses efforts d'attirer l'Autriche dans une alliance du Nord. — Instructions données à M. de Gramont d'obtenir du cabinet de Vienne une déclaration catégorique au sujet de la Pologne. — Diversion imprévue : la *journée des princes* à Francfort (août). — Insinuations de lord Clarendon auprès de l'empereur François-Joseph. — Surprise et appréhensions de la France. — Bruits d'un subit rapprochement entre la France, la Russie et la Prusse. — Langage inconsidéré de la presse officieuse en France. — Avortement de la *journée des princes*. — M. de Rechberg se ranime pour la question polonaise (septembre). — Nouvelle tentative de reconstituer l'alliance du Nord : le grand-duc Constantin échoue dans sa mission à Vienne. — Dernière et hautaine réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg aux trois puissances intervenantes. — Réserve de la France et inquiétude de l'Autriche. — Le projet anglais d'une déclaration de déchéance et son avortement (octobre). — M. de Rechberg fait une démarche conciliante auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg. — Nouvelle et pressante note française à la cour d'Autriche pour l'engager dans une action commune contre la Russie. — Nouvelle diversion imprévue : la proposition d'un *congrès*. — Le discours impérial du 5 novembre et les voyages du marquis Pepoli. — Mort du roi Frédéric VII de Danemark (15 novembre). — Bonheur de M. de Bismark : l'alliance du Nord est maintenant assurée.

Dans une intime réunion politique qui se tenait un soir, au milieu de l'automne de 1863, à Londres, un très-spirituel membre du parlement rappelait le bizarre procédé des anciens prêtres de l'Égypte, qui, pour guérir une blessure, se hâtaient de faire une ligature à l'instrument contondant ou tranchant qui l'avait occasionnée, et l'honorable *gentleman* ajoutait que les puissances de l'Occident avaient quelque peu procédé d'après cette thérapeutique sacrée dans leurs efforts pour la Pologne : pour chaque blessure mortelle faite à la malheureuse victime, elles n'avaient pas manqué d'appliquer un nouvel emplâtre... au gouvernement de la Russie. Sans contester la profonde vérité

que cachait cette plaisante boutade, il est juste toutefois de remarquer que la France du moins ne s'est jamais aveuglée sur le mérite de cette méthode curative, et qu'elle n'a cessé de rechercher des moyens de guérison beaucoup moins hiératiques et bien plus rationnels. Depuis la lettre autographe adressée dans les premiers jours du mois de mars à l'empereur Alexandre, le gouvernement français ne se faisait plus la moindre illusion sur la possibilité d'influencer la Russie par des sollicitations ou remontrances, et s'il consentait à suivre lord John Russell dans son système de « pression morale, » c'était seulement dans le dessein de mener jusqu'au bout la *demonstratio ad absurdum* et de laisser la situation « mûrir, » selon le mot attribué au prince Richard de Metternich après son retour du voyage de Vienne. En effet, la pensée qui avait inspiré alors la mission de ce diplomate distingué subsistait toujours dans l'esprit du cabinet des Tuileries; il continuait d'avoir en vue une action sérieuse pour la délivrance de la Pologne, et ne désespérait pas d'obtenir un jour à cet effet le concours indispensable de l'Autriche. Sans doute le gouvernement de Vienne était très-lent dans ses décisions, très-hésitant et fugitif dans ses paroles, et M. de Rechberg avait déclaré dès le début « se réserver le droit de *changer d'attitude*, s'il lui devenait plus tard avantageux de le faire [1]; » mais, pour quiconque connaissait les traditions et à certains égards les nécessités de la diplomatie aulique, un pareil avertissement était presque superflu. Ainsi que le disait alors spirituellement un homme politique éminent, « l'Autriche se réservera toujours le droit de la défection, la Providence l'ayant douée d'une *souplesse de cœur* appropriée à sa situation géographique. » L'im-

1. Dépêche de lord Bloomfield du 26 février 1863.

portant, c'est qu'un pareil revirement ne se faisait encore nullement pressentir, que « l'avantage » pour le gouvernement autrichien semblait être du côté de la bonne cause, et que ses visées en Allemagne, sa rivalité croissante avec la Prusse, paraissaient élargir chaque jour la distance qui séparait le comte Rechberg du prince Gortchakov et de M. de Bismark. En somme, et jusqu'au milieu du mois d'octobre 1863, la cour de Vienne n'a cessé de garder dans les affaires de Pologne l'attitude qu'elle avait prise au début même de ses complications, attitude qu'on avait certes le droit de qualifier d'équivoque, mais qu'on avait aussi plus d'une raison de taxer seulement d'*expectante*, et dont il était permis d'attendre peu ou beaucoup, selon la faveur des circonstances et la tournure des événements.

Ce qui pouvait à certains égards contribuer à entretenir dans le cabinet des Tuileries l'espoir d'une coopération éventuelle de l'Autriche, c'était d'abord et surtout la simple circonstance que les Polonais poursuivaient leur lutte armée, car on était à Paris assez au fait de la situation pour savoir qu'il suffisait d'un seul ordre venu de Vienne, et de quelques mesures prises à Cracovie et à Léopol, pour couper aux Polonais leur unique base d'opération et étouffer l'insurrection dans un très-court espace de temps. Or, dans l'été de 1863 comme au printemps et dans les derniers mois d'hiver, avec plus ou moins de facilités ou d'obstacles, les détachements insurgés continuaient à s'armer et à se ravitailler en Galicie, à s'y procurer des munitions et à y trouver refuge. Un mot piquant était prononcé dans une des séances du *reichsrath* de l'année suivante. Interpellés au sein de cette assemblée sur le régime pratiqué en Galicie depuis la proclamation de l'état de siége, sur les condamnations innombrables qu'y décrétaient les tribunaux

militaires, les ministres ont répondu, comme de raison, que ces mesures étaient de toute nécessité, attendu qu'une portion notable des habitants de cette province s'est gravement compromise dans la rébellion polonaise de 1863. « S'il y a eu quelqu'un de compromis en Galicie en 1863, — riposta un député, M. Grocholski, — cela ne peut être que le gouvernement lui-même. » Eh bien! le gouvernement autrichien ne cessait de *se compromettre* pendant l'été de 1863, de faire preuve de cette *connivence* avec le mouvement polonais dont l'avait accusé dès l'hiver le directeur de la chancellerie diplomatique du grand-duc Constantin, — et il était impossible de n'y pas voir un symptôme assez grave de ses dispositions ou velléités. — Qu'après cela, et pour ce qui regardait les demandes de concessions et de réformes que les puissances formulaient collectivement en faveur de la Pologne, M. de Rechberg eût été très-modeste et parcimonieux, qu'il se fût même appliqué à rogner autant que possible le programme de ses alliés et à réduire les « six points » presque à l'insignifiance, une telle réserve n'avait de quoi étonner ni dérouter outre mesure le cabinet des Tuileries. Au fond, la France elle-même n'attachait qu'un médiocre prix à des demandes qu'elle savait devoir être refusées, et elle trouvait, après réflexion, assez naturel que, pendant que tout se bornait encore aux remontrances amicales et pouvait finir par de vaines paroles, l'Autriche ne s'empressât pas d'exiger pour les sujets polonais de la Russie un meilleur sort que celui de ses propres sujets en Galicie. Tout cela ne préjugeait en rien sa conduite ultérieure dans le cas d'une entreprise sérieuse, tandis que, d'un autre côté, on constatait avec une certaine satisfaction que l'Autriche non-seulement repoussait les avances que lui faisait la Russie, mais qu'elle secondait le cabinet des Tuileries dans tous ses projets, invariablement, hélas! déclinés

par l'Angleterre, et qui tendaient à resserrer les liens entre les trois puissances intervenantes en donnant à leur action un caractère d'engagement réciproque et de solidarité. C'est ainsi que le cabinet de Vienne a eu hâte de rejeter le 19 juillet, spontanément et « catégoriquement, » et même « avant de s'être entendu avec les gouvernements d'Angleterre et de France [1], » la proposition insidieuse du prince Gortchakov d'une *négociation séparée* entre les trois puissances copartageantes, proposition où le désir de détacher l'Autriche était assez manifeste, et où il est impossible de ne pas reconnaître la main de M. de Bismark. Le comte Rechberg à cette occasion procéda, on s'en souvient, avec un empressement qui étonna l'Europe, qu'il expliqua lui-même diversement selon ses divers interlocuteurs, mais qu'à Paris on trouva de bon augure. C'est ainsi que, quelques jours plus tard, le ministre autrichien appuya fortement la proposition que faisait M. Drouyn de Lhuys à l'Angleterre d'adresser à la Russie une note identique, une espèce d'*ultimatum* « qui devait rehausser l'autorité des démarches des puissances et garantir à l'Autriche qu'on entendait rester solidaire des conséquences d'une politique commune. » Ce fut l'Angleterre qui mit alors ce projet à néant, et le ministre des affaires étrangères de France put écrire au sujet de cette transaction, dans un document bientôt rendu public, ces paroles significatives : « Nos raisons, je le constate avec plaisir, ont été très-bien comprises à Vienne, et je me fais un devoir de reconnaître qu'*il n'a pas dépendu du gouvernement autrichien que notre proposition ne fût adoptée* [2]... »

Du reste, et vers ce même temps (fin juillet et premiers

1. Dépêche du comte Rechberg au prince de Metternich, 19 juillet 1863.
2. Dépêche à M. le duc de Gramont, 3 août 1863.

jours d'août), l'empereur François-Joseph devint personnellement l'objet de deux sollicitations en sens contraire, toutes les deux cependant imposantes, et dont le résultat, connu sur-le-champ à Paris, ajoutait aux espérances qu'on y nourrissait. D'ailleurs la France n'était pas tout à fait étrangère à la première des démarches dont nous parlons, et qui vint du souverain pontife. Appréciant avec justesse l'influence du Vatican sur l'entourage et l'esprit de l'empereur François-Joseph, le cabinet des Tuileries s'était de bonne heure adressé à la cour de Rome en la priant d'intercéder à Vienne pour la nation polonaise, et Pie IX se prêta généreusement au concours qu'on lui demandait. Un prélat tenu en très-haute estime à Vienne, et que son origine allemande recommandait particulièrement aussi bien au choix du pape qu'aux égards de Sa Majesté Apostolique, le cardinal de Reisach, vint, vers le milieu de juillet, dans la capitale des Habsbourg en mission confidentielle et porteur d'une lettre autographe. Pie IX y félicitait l'empereur d'Autriche sur l'attitude qu'il avait adoptée dans la question polonaise; mais Sa Sainteté ne se dissimulait pas l'inefficacité des démarches diplomatiques auprès de la Russie, cette dernière puissance n'ayant qu'un seul but, « l'extermination du peuple polonais et de l'Église catholique. » Le saint-père ne méconnaissait pas la situation difficile du gouvernement de François-Joseph, il était même persuadé que « les gens pervers et les spoliateurs » voudraient profiter de la première complication venue pour attaquer l'Autriche en Italie et « réaliser leurs projets funestes contre le saint-siége; » mais il était néanmoins convaincu que Dieu ne permettrait pas à ces hommes d'accomplir cette œuvre néfaste, et le chef de la chrétienté exprimait en conséquence l'espoir que le pieux fils des Habsbourg « prendrait hautement la défense d'un peuple héroïque et martyrisé et de l'Église

catholique menacée en Pologne. » Certes, pour peu qu'on veuille se placer au point de vue de la cour de Rome, de ses préoccupations et de ses craintes, on sera forcé d'avouer qu'un tel langage était empreint d'une véritable grandeur, qu'il était dicté par un esprit de charité et de désintéressement comme n'en avaient guère en 1863 les plus chaleureux même des amis de la Pologne. L'empereur François-Joseph parut touché de ces paroles : il remercia Sa Sainteté de l'approbation qu'elle venait de donner à sa politique; il l'assura de ses vives sympathies pour ce malheureux pays, et que, tout en étant obligé de tenir compte des intérêts de l'Autriche, il ne cesserait pas d'agir en faveur de la Pologne. Il désirait que les affaires de Pologne reçussent une solution pacifique, mais une solution qui donnât satisfaction à sa nationalité et à son Église.

D'un caractère tout différent, on le conçoit aisément, furent les considérations que venait faire valoir auprès du souverain de l'Autriche, vers ce même temps (à la fin de juillet), le roi Guillaume Ier en se rendant aux eaux de Gastein dans le Tyrol, où M. de Bismark ne tarda pas à le rejoindre. On se doute bien que ce ministre, tout en dirigeant principalement ses efforts vers Londres, n'avait pas négligé non plus d'agir directement sur le cabinet de Vienne. Dès le mois de mars, au moment même où le prince de Metternich s'acquittait à Vienne de sa grave mission, le président du conseil de Berlin avait rappelé, dans une dépêche adressée à son agent à Vienne, M. le baron de Werther, que pendant l'entrevue de Varsovie (en 1860) les trois souverains du Nord s'étaient engagés à s'opposer *de concert* à toute intervention armée en Pologne, et que la Prusse se reconnaissait liée par cet engagement : il demandait en conséquence au comte Rechberg de déclarer « sans réserve » si les dispositions du cabinet impérial n'avaient pas changé à cet

égard. M. de Rechberg se montra bien étonné de l'interprétation que donnait M. de Bismark aux paroles échangées pendant l'entrevue de Varsovie : certaines éventualités y avaient été discutées en effet, mais aucun engagement n'y avait été pris, et à plus forte raison un engagement tel que celui dont parlait le ministre prussien, et qui eût été *contraire aux véritables intérêts de l'Autriche*. « Il était à prévoir, — écrivait un homme d'État autrichien qui se trouvait à Gastein au moment de l'entrevue des deux souveraine allemands (2-3 août), — il était à prévoir que M. de Bismark userait de toutes les ressources de son esprit pour convaincre l'empereur de la solidarité de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie dans la question polonaise; mais les efforts faits dans ce sens personnellement par Sa Majesté prussienne ont dépassé toutes les prévisions. » Le roi Guillaume Ier fit entrevoir à l'empereur tous les dangers créés à la paix générale par l'attitude de son gouvernement dans la question polonaise, et se dit de plus autorisé par le tsar à donner à François-Joseph l'*assurance positive* du désir sincère de la Russie de rétablir l'ancienne entente cordiale avec la cour de Vienne. L'empereur se montra très-ferme; il déclara que les intérêts de l'Autriche ne lui permettaient pas de changer la politique qu'il poursuivait, et que c'était à la Russie de rendre la solution pacifique possible en adoptant un système conciliant envers les Polonais. Ce n'est pas là du reste le seul mécompte qui attendît le roi de Prusse à Gastein, et il ne tarda pas à y être surpris par l'initiative hardie et tout à fait imprévue de l'Autriche dans la question allemande.

Bien averti sur ces diverses démarches et en connaissant l'issue assez satisfaisante, le gouvernement français crut le moment favorable pour faire de nouvelles ouvertures à la cour de Vienne, et le duc de Gramont reçut (dans les commence-

ments du mois d'août) des instructions en ce sens. Le cabinet des Tuileries demandait à l'Autriche de s'expliquer franchement sur la conduite qu'elle comptait suivre, il se déclarait prêt à s'entendre avec elle *sur toutes les questions* qui avaient rapport aux intérêts et à l'intégrité de l'empire des Habsbourg. En même temps que M. Drouyn de Lhuys accentuait avec une force inusitée les devoirs de la France dans la cause polonaise, les obligations particulières, morales et traditionnelles d'un Napoléon envers cette nation opprimée à l'excès, fidèle à toute épreuve, il faisait encore ressortir les avantages précieux qui s'offriraient à l'Autriche, si elle s'associait sans arrière-pensée à la politique française dans cette question. Dans les cercles bien informés de Vienne, on prétendit même qu'à côté de ces paroles engageantes du cabinet des Tuileries, il y avait aussi un mot qui touchait discrètement aux *inconvénients* et *dangers* de certaines éventualités, de celle notamment où la France se verrait forcée de chercher ses alliés parmi les États hostiles à l'Autriche... La communication, dans tous les cas, ne manquait pas de sérieux, et les termes en étaient pressants ; mais M. le duc de Gramont n'avait pas encore eu le temps d'en calculer l'effet et d'en poursuivre les développements, lorsque surgit subitement une complication tout à fait inattendue, qui prit d'abord toutes les allures d'un événement, qui ne tarda pas à perdre son caractère de gravité, mais qui suffit pour rejeter sur l'arrière-plan, pendant plusieurs semaines, la question brûlante du moment, et porter le premier trouble dans l'harmonie, jusqu'alors assez bien maintenue, des relations entre la France et l'Autriche.

Dans cette entrevue de Gastein dont on vient de parler, la question polonaise ne fut pas la seule débattue entre les deux souverains : la réforme des institutions fédérales de l'Allemagne

y devint également le sujet d'une discussion où l'entente ne put s'établir. L'empereur d'Autriche ayant fait connaître son dessein de convoquer les princes d'Allemagne à Francfort pour y délibérer sur les modifications à apporter à la constitution du *Bund*, le roi de Prusse fit des objections à un pareil projet et n'hésita même pas à le déclarer impraticable pour le moment. Néanmoins, et le soir même du départ de l'empereur (3 août), un aide-de-camp remettait au roi Guillaume Ier une lettre contenant l'invitation officielle de se rendre le 16 du mois à Francfort : c'est sous cette forme, quelque peu inusitée et médiocrement déférente, que François-Joseph signifiait au souverain de Prusse sa résolution bien arrêtée et déjà en voie d'exécution. — Avec une fermeté et une promptitude qui ne sont guère dans ses traditions, la cour de Vienne poussa l'œuvre si brusquement improvisée. — Adressée à tous les souverains et aux villes libres de la Confédération germanique, la lettre de l'empereur causa partout la même surprise qu'à Gastein, mais produisit d'abord un effet entraînant, et, à l'exception du roi de Prusse, aucun des princes de l'Allemagne ne crut pouvoir manquer à l'appel parti de Vienne. L'Autriche déployait donc le drapeau de la grande patrie allemande. Cette œuvre ardue de la constitution de l'unité germanique, qui jusqu'ici avait semblé être la vocation spéciale de la Prusse, constituer son principal mérite, sa destinée providentielle et sa *mission piémontaise*[1] aux yeux des patriotes *littérateurs* et zélés partisans du *National Verein*, le fils des Habsbourg l'entreprenait pour son propre compte, avec l'assentiment de tous les rois, princes, grands-ducs et petits landgraves du *Bund*, et avec tous les sou-

1. Voyez nos études sur *l'Agitation unitaire en Allemagne et le Régime constitutionnel en Prusse*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er décembre 1862 et du 15 janvier 1863.

venirs merveilleux du saint empire romain ! L'Autriche croyait donc sa rivale séculaire assez annulée déjà par le régime « cavalier » (*junker*) de M. de Bismark, elle se croyait elle-même assez relevée dans l'opinion des peuples de la Germanie par le parlement de M. de Schmerling et sa conduite « libérale » dans la question polonaise, pour tenter un essai qui, il y a quelques mois à peine, aurait paru impossible !... Et en effet le 14 août l'empereur François-Joseph entrait dans la ville libre de Francfort au son des cloches et aux applaudissements du peuple. L'enthousiasme fut vif et sincère, car on parlait de la grandeur de l'Allemagne, de sa force et de son prestige futur devant l'étranger. Le réformateur impérial avait son projet tout prêt : il devait rendre la patrie commune aussi unie qu'invincible ; il instituait un pouvoir exécutif sous le nom de directoire, ainsi qu'un conseil fédéral, destinés tous les deux à remédier aux vices organiques du *Bund*. Le paragraphe 5 de l'article 8 du projet, pour être un des plus courts, n'en avait pas moins une importance capitale ; il donnait le mot de ce qui ne fut du reste une énigme pour personne. « Si une guerre, y est-il dit, menace d'éclater entre un État de la Confédération qui a *des possessions en dehors du territoire fédéral* et une puissance étrangère, le directoire doit provoquer une résolution du conseil fédéral sur la participation de la Confédération à cette guerre. La décision se prend *à la simple majorité des voix*. » L'Autriche enfin demandait des *garanties !...*

Assurément cette démarche de l'empereur François-Joseph avait de quoi étonner et choquer les esprits, et le mystère profond dont elle avait été entourée jusqu'au moment où elle se produisit d'une manière si éclatante ne pouvait qu'ajouter à la surprise générale. Ce qui accrut aussi le sentiment de malaise qu'éprouva le cabinet des Tuileries de cette improvisation de

Francfort, ce fut la part cordiale et étrangement enthousiaste que semblait y prendre l'Angleterre. Le voyage que faisait en Allemagne à ce moment même la reine Victoria pouvait bien n'être inspiré que par le désir de visiter les lieux où se passa la jeunesse d'un époux adoré et récemment perdu, et planer ainsi au-dessus des préoccupations politiques, dans la région des souvenirs douloureux et inoffensifs ; mais sa gracieuse Majesté était accompagnée d'un ministre, de lord Granville, qu'on avait toute raison de croire beaucoup moins détaché des choses de ce monde, et dans le fond s'agitait de plus un autre grand personnage dont le rôle ne cesse pas d'être important, même en cessant d'être officiel, ce lord Clarendon, qui ne quitte jamais sa somptueuse demeure de Grosvenor-Crescent ou sa *mansion* de Grove-Park-Near-Watford pour le continent sans avoir quelque grave mission à remplir. L'Angleterre oubliait donc tout à coup ses vieilles prédilections pour la Prusse protestante, les tendres liens qui existaient entre la cour Windsor et celle de Potsdam, pour applaudir à une tentative qui causait un si vif déplaisir au roi Guillaume Ier ! Elle, qui ne cessait de détourner l'empereur François-Joseph de toute entreprise pour la restauration d'une Pologne indépendante, l'encourageait maintenant soudain dans l'œuvre, pour le coup bien plus « aventureuse » encore, de l'unification de l'Allemagne ! Et on citait dans les hautes sphères de Paris les paroles par lesquelles lord Clarendon aurait salué l'empereur d'Autriche à une entrevue à Francfort : sa seigneurie aurait félicité Sa Majesté Apostolique d'une initiative qui, « en rendant l'Allemagne plus forte, procurerait au monde la plus sûre des garanties contre l'*ambition française*... » Qu'est-ce à dire ? se demandait-on devant cette agitation à Paris. L'Autriche n'aurait-elle annoncé si haut son entente avec la France dans la question polonaise

que pour retenir cette dernière puissance? N'aurait-elle voulu qu'exploiter à son profit les souffrances des Polonais pour supplanter la Prusse dans l'opinion libérale de l'Allemagne? Il était impossible d'admettre que c'était pour la conservation de la Galicie que le gouvernement de Vienne demandait aux princes germaniques d'adopter le paragraphe 5 de l'article 8 de son projet : c'était donc de Venise qu'il s'agissait, et certaine communication confidentielle de M. le duc de Gramont n'aurait donc eu d'autre effet que de faire rechercher avidement des forces auxiliaires contre la France !...

Si naturel que fût le sentiment de surprise dans une telle occurrence, si justifiées même à certains égards que fussent les appréhensions, y avait-il cependant de quoi s'alarmer outre mesure, de quoi faire perdre de vue tout à coup la question principale? Quelque abrupte et imprévue que pût paraître l'initiative de Francfort, la pensée qui l'avait inspirée n'était pourtant pas depuis longtemps un mystère pour la France : l'hégémonie de l'Autriche dans la Confédération germanique a été un des points du programme que le comte Rechberg avait présenté dès le mois de mars au cabinet des Tuileries, une des conditions essentielles d'un concours actif dans une certaine éventualité. Cette prétention avait été alors pleinement admise par le gouvernement français, et n'avait pas en effet de quoi l'effaroucher. Certes la niaiserie seule en matière politique peut prétendre que la France devrait favoriser avec joie ou même simplement tolérer avec une humeur béate la constitution de l'Allemagne en un État centralisé et uni comme le rêvent les hommes de Gotha et du *National Verein*. Le jour où une pareille transformation serait sur le point de s'accomplir, la France, à moins de déchoir, devra tirer l'épée et demander des compensations matérielles et morales du côté du Rhin et

de la Vistule. N'oublions pas cependant que l'unité allemande ainsi entendue ne saurait se réaliser autrement que toutes les unités nationales fortement établies que connaît jusqu'ici l'histoire ; en un mot, elle ne saurait être que l'œuvre de la guerre et de la conquête, avoir d'autre marraine que la révolution ou bien une monarchie aussi révolutionnaire (au point de vue de l'agrandissement territorial) que la Prusse. Quand ce n'est que le vieil empire des Habsbourg qui prétend organiser cette unité allemande, elle perd beaucoup de son aspect dangereux par cette simple raison qu'elle devient alors irréalisable. Dans ce monde politique comme dans cet autre moins laid sans contredit, il n'est guère donné, hélas! qu'à la jeunesse de faire des conquêtes : la sénilité n'a plus que le souci de la conservation, et ce n'est pas certes l'Autriche qui pourra devenir un jour le Piémont attendu ou redouté de l'Allemagne[1]. A défaut de tout autre obstacle, celui que soulèvera immanquablement, fatalement, la rivalité de la Prusse suffirait à lui seul pour faire avorter toute tentative de ce genre. Et en effet l'opposition décidée, violente, implacable, que faisait en ce moment même M. de Bismark à l'œuvre de Francfort n'était-t-elle pas de nature à apaiser toutes les inquiétudes et à complétement rassurer sur les suites? Il était permis à M. de Rechberg d'entreprendre quelque peu à l'étourdie une chose impossible, et de s'aveugler sur la situation dans le désir fiévreux d'éclipser M. de Schmerling par un coup splendide. La diplomatie étrangère, qui n'était point mêlée à ces passions, à ces entraîne-

1. Nous croyons néanmoins que l'Autriche a une grande mission à remplir, mission que jusqu'ici elle s'obstinait à ne pas reconnaître ou à traiter avec beaucoup trop d'insouciance. Il s'agit de sa tâche vis-à-vis des peuples slaves, magyares et roumains, de la nécessité pour l'empire des Habsbourg de devenir de fait ce qu'il n'a été jusqu'ici que de nom, un *Ost-reich*, un empire d'Orient. — Voyez la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1863. (*L'agitation unitaire en Allemagne.*)

ments, aurait dû conserver plus de calme, aurait dû deviner dès le début que cette « journée des princes » (*Fürstentag*), ainsi qu'on appelait en Allemagne la réunion de Francfort, finirait par être une véritable journée des dupes [1]. Une politique habile aurait même profité de la situation pour rendre les rapports entre les deux cabinets de Vienne et de Berlin encore plus délicats, et pour attirer l'Autriche par quelques marques de sympathie qui au fond n'engageaient à rien. Le prince Gortchakov du moins se garda bien de négliger une si bonne chance, et, malgré toute l'amitié que lui portait M. de Bismark, il s'empressa d'assurer M. de Thun que la Russie n'avait pas l'intention de créer des difficultés à l'empereur François-Joseph dans sa politique allemande, et qu'elle emploierait toute son influence auprès de la cour de Prusse pour l'amener à un compromis. Il n'est même pas jusqu'aux journaux russes qui n'eurent à ce moment l'esprit de faire taire leurs rancunes au sujet de la « connivence » en Galicie, et de déclarer effrontément que la Moscovie faisait des vœux sincères pour l'unité allemande!...

Déconcertée au premier abord par l'incident de Francfort, la diplomatie française fut sur le point d'oublier complétement la question qui l'avait préoccupée pendant tant de mois et de revenir subitement à la politique d'avant 1863. La dernière et si chaleureuse note de M. Drouyn de Lhuys pour la Pologne était encore sur la table du vice-chancelier russe et y attendait une réponse, qu'à Paris déjà on parlait, vers la fin du mois

1. Du reste, le seul point qui pouvait choquer le cabinet des Tuileries dans le projet de l'empereur d'Autriche, le paragraphe 5 de l'article 8, ne tarda pas à être amendé à Francfort de manière à perdre tout caractère inquiétant. D'après ces amendements, ce n'était plus à la simple majorité, mais aux trois quarts des voix du *Bund* que devait être votée toute décision qui associerait l'Allemagne à des conflits extérieurs.

d'août, du rétablissement des anciens bons rapports avec les cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin, et qu'on se souvenait des sentiments d'amitié personnelle qui unissaient naguère les deux empereurs. M. de Bismark saisit l'occasion avec empressement pour représenter l'attitude de l'Autriche comme un danger pour l'Europe et une menace à l'adresse de la France. Quant à la Pologne, M. de Goltz en parlait à M. Drouyn de Lhuys dans les termes qu'employait depuis longtemps son collègue à Londres, M. de Bernstorff, avec lord John Russell : la France n'aura nullement besoin de sacrifier ses sympathies traditionnelles, « le tsar étant fermement décidé à accorder aux Polonais tout ce qui a été demandé pour eux. » Le ministre du roi Guillaume Ier semblait, lui aussi, congédier sa pensée immuable, cette alliance du Nord qu'il n'avait cessé de poursuivre depuis la convention du 8 février, et pour le besoin du moment il fit sonner bien haut la reconstitution de l'*entente franco-russo-prussienne!*... Certes le cabinet des Tuileries ne s'était jamais avancé jusqu'à ce point, pas plus dans ses appréhensions que dans ses velléités : le tout s'était borné à « un échange d'idées et d'impressions, » et on revint même assez vite de part et d'autre aux positions respectives d'auparavant. La diversion n'en produisit pas moins un effet très-fâcheux ; le langage tenu dans cette crise par certains organes officieux fut surtout remarqué à Vienne, et il ne pouvait plus y être oublié. Croyant refléter la pensée du gouvernement, et, comme tout miroir grossier, la reflétant avec des traits exagérés, monstreux même, une presse obséquieuse se mit à démontrer que la France, après tout, avait le choix des alliances, que la Prusse et la Russie lui tendaient les bras. Un organe sénatorial fondé tout récemment, et auquel en Autriche on avait le tort d'attribuer les attaches les plus hautes, s'essayait à cette occa-

sion pour la première fois à cette politique d'équivoque qu'il présentait comme une politique d'équilibre, et qu'il n'a cessé de prêcher depuis dans mainte question grave et tranchée. On lui annonça *de Berlin* que le tsar allait proclamer une *constitution libérale* pour tout son empire, et sa joie ne connut plus de bornes! Est-ce M. de Bismark, par hasard, qui se portait garant de cette nouvelle, « puisée aux meilleures sources? » On n'a pas oublié peut-être la demande ingénue qu'adressait en avril 1863 lord Russell au baron Brünnow : « pourquoi des institutions représentatives ne seraient-elles pas accordées en même temps au royaume de Pologne et à l'empire de Russie? » Eh bien ! la presse officieuse de Paris, avec beaucoup moins de candeur, se posait cette même question au mois d'août, et elle y répondait sur un ton d'affirmation béate. Une constitution libérale étant préparée à Saint-Pétersbourg, il était naturel que la Pologne en eût sa part ; la France n'avait plus rien à demander, et les Polonais devaient tout espérer de l'esprit éclairé et magnanime de l'empereur Alexandre II. Et tout cela, on le disait au plus fort des persécutions, à l'apogée des atrocités de Mouraviev, au moment même où le prince Gortchakov méditait le passage suivant de la dernière note de M. Drouyn de Lhuys (3 août) : « dans le soulèvement dont nous avons le spectacle, la Pologne a fait appel à ce qu'il y a de plus élevé dans le cœur de l'homme, aux idées de justice, de patrie et de religion... » Quoi d'étonnant alors que le vice-chancelier russe crût pouvoir répondre (7 septembre) par un haussement d'épaules et une dépêche dédaigneuse? Quoi d'étonnant encore si à Vienne également on croyait ne pas devoir prendre trop au sérieux la récente communication de M. le duc de Gramont? Il faut bien le redire, la courte perturbation du mois d'août et les expédients préconisés à ce moment par certains organes parisiens

eurent une influence des plus déprimantes sur la marche ultérieure des événements. Pour un esprit spéculatif et désintéressé, c'était même un sujet de graves et tristes méditations que ce manque absolu de sens moral que révélait à cette occa- une presse jadis plus digne et plus libre [1].

Bientôt cependant tout ce trouble finit par s'apaiser; la tentative de Francfort avortait décidément, et le monde eut le réjouissant spectacle d'une Germanie qui, à force de vouloir s'unir, se divisait de plus belle. Grande-Allemagne, Petite-Allemagne, assemblées générales du *National Verein*, entrevues ministérielles pour la formation d'une *triade*, conférences ministérielles de Nuremberg pour le développement du programme de Francfort, toutes émettaient à l'envi des plans de concorde qui provoquaient des protestations unanimes; chaque borne devint un *mons sacer*, et M. de Bismark ne fut pas l'acteur le moins gai de la troupe. Ce qui offusquait surtout le ministre prussien dans le programme de Francfort, c'est qu'il n'était pas assez libéral, assez « avancé; » — ainsi le déclarait-il dans le rapport solennel qu'il adressa au roi Guillaume Ier

1. La *Revue des Deux-Mondes* n'a cessé de réagir à cette époque contre les alarmes excessives causées par le congrès de Francfort et contre le langage tenu alors par une presse beaucoup trop complaisante. Voici comment s'exprimait M. Forcade dans sa *Chronique* du 15 septembre 1863 : « On a pu juger par là à quel point l'esprit public a été abâtardi chez nous par l'absence de la liberté de la presse. Les amis officieux du régime actuel ont trouvé tout naturel que le gouvernement français pût avoir la politique la plus décousue et la plus inconsistante, et personne ne les a contredits. Ils ont trouvé tout simple que notre gouvernement ne cherchât qu'un prétexte pour enterrer la question polonaise; ils ont trouvé parfaitement logique que notre gouvernement se fît un jeu de ses alliances, quittât sans façon ses amis d'hier et offrît le bras à ses adversaires de la veille. Pour mettre le dernier trait à cette triste imbécillité de l'esprit public en France, il fallait encore, et c'est ce qui est arrivé, qu'en soufflant dédaigneusement sur cette illusion, la presse russe donnât à nos journaux officieux une leçon d'esprit et de dignité... »

(15 septembre). Au lieu d'une assemblée de délégués des diverses chambres allemandes que l'empereur François-Joseph parlait d'instituer à Francfort, M. de Bismark y voulait voir « une représentation véritable, élue directement par le suffrage universel. » Étrange contradiction du cœur humain! M. de Bismark avait chez lui, à Berlin, un parlement dont il ne pouvait guère s'accommoder, qu'il ne faisait qu'insulter, renvoyer ou dissoudre; mais cette représentation nationale, il l'imposait à la pointe de ses baïonnettes au souverain de Hesse-Cassel, et il la demandait à grands cris à Francfort! L'agitation se prolongea encore pendant un certain temps, et les conférences de Nuremberg notamment, où l'Autriche fit un dernier effort pour ressaisir l'hégémonie, un moment entrevue au mois d'août dans la ville libre des bords du Mein, ne devaient cesser qu'à la grande crise de novembre 1863, lors de la proposition du congrès européen.

Tous ces débats ne servirent du reste qu'à augmenter l'extrême tension entre l'Autriche et la Prusse; ils eurent de même pour effet naturel de rapprocher de nouveau le gouvernement de Vienne du cabinet des Tuileries et de la question polonaise. Dans les commencements du mois de septembre, le comte Rechberg parlait de la nécessité de prendre une attitude « énergique » vis-à-vis de la Russie, et d'en arriver à quelque chose de « décisif. » Il se fit adresser un rapport détaillé sur les forces de l'insurrection, et s'empressa de le communiquer à Paris. D'après ce rapport, le mouvement, loin de s'être affaibli, s'était plutôt propagé dans les derniers temps, et les Polonais devaient facilement tenir tête aux Russes pendant l'hiver, pour peu que la frontière galicienne ne fût pas strictement fermée. En conséquence, M. Merkel, le directeur de la police à Cracovie, reçut avis « d'avoir à s'abstenir désormais » de relations plus intimes

avec la police russe, relations qu'on lui avait recommandées quelques semaines auparavant, au moment de l'éclipse des rapports avec la France à la suite de l'entreprise de Francfort. Les autorités de la Galicie en général furent aussi invitées à ne plus signaler directement aux Russes les mouvements des insurgés; elles devaient « centraliser leur rapports » à Vienne... La réponse du prince Gortchakov était arrivée sur ces entrefaites, et en même temps passait par Vienne le grand-duc Constantin, qui avait cédé la place au général Berg à Varsovie et voyageait depuis quelques semaines *pour raison de santé*. Peu favorable au système de répression qui, après avoir obtenu « d'heureux résultats » en Lithuanie, allait être maintenant inauguré dans le royaume, et devenu déjà très-suspect aux patriotes moscovites pour son manque de dévotion envers Mouraviev, le grand-duc n'en était pas moins un prince russe, et il avait accepté de son frère le tsar une mission personnelle auprès de l'empereur François-Joseph. Il devait renouveler les représentations déjà faites à Gastein par le roi Guillaume I^er^, insister sur le sincère désir de la Russie de renouer l'entente cordiale avec l'Autriche et sur les desseins, dangereux pour tous, que nourrissait évidemment la France. Il devait surtout demander à l'Autriche de prêter *son concours moral* au gouvernement russe en faisant surveiller d'une manière efficace la frontière de la Galicie, et en se déclarant *satisfaite* de la dernière réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg... La grande préoccupation du moment, c'était d'en finir avec l'insurrection pendant l'hiver, de ne pas la laisser arriver jusqu'au printemps. « Si le grand-duc réussit dans cette négociation, la question polonaise est résolue, » écrivait à cette époque M. de Bismark à l'un de ses agents à l'étranger. La négociation ne réussit point. François-Joseph répondit seulement qu'il ne ces-

serait pas de remplir ses devoirs internationaux envers la Russie, et qu'il continuerait, *comme par le passé*, à employer toute son influence pour l'*arrangement* des affaires de Pologne. M. de Rechberg fut beaucoup plus explicite ; il déclara au grand-duc qu'il était *radicalement impossible* que le gouvernement impérial se déclarât « satisfait » de la dernière réponse russe, qui n'était en définitive qu'un refus complet, et le ministre ajoutait que le gouvernement impérial s'était engagé d'une manière *trop sérieuse* avec les cabinets de Londres et de Paris dans cette question, pour faire une démarche qui ne pourrait que le compromettre et rendre sa politique *suspecte*... Chose triste à noter, la déclaration que ne put obtenir du comte Rechberg le frère du tsar vers le milieu de septembre, lord John Russell devait la concéder, un mois plus tard, à M. de Bismark dans sa piteuse dépêche du 20 octobre ! Le mot de *satisfaction* s'y trouve en toutes lettres.

Lorsqu'on regarde de plus près à ce mélange bizarre et assurément peu édifiant de connivences et de réticences, d'adhésions et de refus, de volontés et de *nolontés*[1], que présentait en 1863 la politique de l'Autriche, on est forcé de s'avouer que la Pologne a été à la fois l'épouvante et la tentation du cabinet de Vienne pendant tout ce temps. Les idées traditionnelles, l'horreur de la révolution, les méfiances contre le cabinet des Tuileries, le désir de conserver la Galicie, la crainte des « aventures, » faisaient d'ordinaire pencher la balance du côté du système de la « stabilité ; » mais parfois aussi des prévisions plus saines de l'avenir et les amertumes du moment causées par les échecs dans la question allemande, enfin, chez quelques-uns du moins des membres de la famille impériale, cer-

1. Expression de Mirabeau dans sa correspondance avec La Marck (27 janvier 1790).

taines considérations religieuses, faisaient regarder la restauration de la Pologne comme une chose désirable, heureuse et glorieuse, — et la France se reprenait alors à espérer et à traiter. Par malheur, dans ces moments aussi, l'Angleterre était toujours là pour dissuader, pour prêcher la « prudence » et comprimer les velléités. On se racontait dans les cercles bien informés de Vienne une curieuse conversation qui avait eu lieu entre l'empereur d'Autriche et lord Clarendon pendant la *journée des princes* à Francfort. Sa Seigneurie avait recommandé la plus grande circonspection dans les affaires de Pologne; malgré ses « vives sympathies » pour ce malheureux pays, l'Angleterre se voyait forcée de garder une réserve absolue, parce qu'elle n'était nullement rassurée sur les intentions du cabinet des Tuileries, et lord Clarendon n'hésitait pas à déclarer que le gouvernement de Sa Majesté britannique ne se déciderait jamais à des mesures extrêmes contre la Russie tant que la cour de Berlin maintiendrait son attitude, vu que la guerre entreprise en de telles éventualités amènerait infailliblement la ruine de la monarchie prussienne. François-Joseph aurait répondu au noble lord que, sans s'associer tout à fait à cette méfiance contre la politique française, méfiance peut-être excessive, il se tiendrait également sur la réserve; les intérêts de l'Autriche le lui commandaient d'une manière impérieuse. L'aversion de l'Angleterre pour tout système coercitif envers la Russie, ce fut là en effet la grande inquiétude des hommes politiques de l'Autriche, car il ne s'en trouva pas un seul parmi eux qui eût osé, dans un tel état de choses, conseiller l'action. Ne serait-ce pas là, se demandait-on dans la *Burg*, se mettre complétement à la merci de la France et aller vers l'inconnu? Était-on du reste bien sûr des intentions du gouvernement français, et l'intermède bizarre du mois d'août, le langage tenu

à cette époque par la presse officieuse, ne devaient-ils pas servir d'avertissement à cet égard? Sans le dire aussi crument ou aussi franchement que M. de Rechberg, le cabinet des Tuileries, par toute sa conduite, n'indiquait-il pas assez clairement que lui aussi se réservait le droit de *changer d'attitude*, s'il lui devenait « avantageux » de le faire? Et on se plaisait à démontrer que, malgré toutes ses éloquentes plaidoiries pour la Pologne, le gouvernement français s'était bien gardé de toute démarche qui l'aurait irrévocablement compromis envers la Russie, qui aurait rendu la rupture décisive et un retour impossible. « Après tout, disait alors un homme d'État autrichien, il n'y a jusqu'ici encore que nous qui ayons donné des gages aux Polonais contre la Russie, et quant à les reconnaître comme belligérants, nous l'avons déjà fait depuis longtemps... en Galicie! »

Les inquiétudes augmentèrent dans la *Burg* sous l'impression du silence qu'on gardait à Paris après la dernière et très-blessante réponse du prince Gortchakov; on ne comprenait rien à cet excès de réserve et de modération. Il est vrai que le *Moniteur* du 22 septembre insérait à l'improviste, dans sa partie non officielle, une pièce assurément curieuse, une longue *dépêche-mémorandum* que le gouvernement insurrectionnel de Varsovie avait adressée le 15 août au prince Czartoryski, et qui soumettait à une critique sévère les argumentations de la chancellerie de Saint-Pétersbourg, ainsi que la conduite du gouvernement moscovite; mais dans leur détresse les Polonais seuls pouvaient voir dans cette publication l'indice de graves mesures, et on citait à ce sujet à Vienne le mot d'un diplomate russe qui, interrogé sur cet incident, aurait répondu qu'il ne lisait jamais dans le *Moniteur* les *faits divers*. Par contre, et à cette même date du 22 septembre, M. Drouyn de Lhuys envoyait

à ses agents à l'étranger une circulaire où le cabinet des Tuileries semblait de désister de toute initiative dans la conduite ultérieure de la question. La France, maintenant son point de vue, déclarait la cause polonaise un intérêt européen ; elle déplorait « qu'un concert préalable et formel en vue d'une situation hypothétique » n'eût pu être « établi d'avance » entre les trois cours intervenantes, et annonçait « ne pouvoir désormais qu'*attendre les communications* que les alliés croiraient utile de lui faire. » La communication vint de l'Angleterre, et elle avait cette fois un caractère assez sérieux : elle était de nature à faire faire un pas décisif à la question en donnant un *gage* certain à l'Autriche : ce fut ce projet de déclaration de déchéance dont on a raconté plus haut les phases aussi piquantes qu'instructives. On a vu les velléités du cabinet de Vienne à ce moment, les demandes très-légitimes qu'il faisait au sujet de l'adhésion qu'on sollicitait de lui; on a vu aussi le refus péremptoire de lord Russell d'assumer sa part de responsabilité dans les conséquences de la démarche qu'il proposait, et de donner l'assurance que réclamait impérieusement la situation de l'empire des Habsbourg. Dès lors tout fut dit pour l'Autriche, et elle ne tarda pas à prendre ses mesures en conséquence.

En effet, et sans même attendre l'issue finale du projet de lord John Russell, le coup de télégraphe qui devait l'arrêter d'une manière si déplorable, le comte Rechberg s'empressa (vers le milieu d'octobre) d'envoyer à Saint-Pétersbourg les déclarations les plus rassurantes. M. de Thun fut informé que le gouvernement de l'empereur n'avait jamais voulu participer et ne participerait jamais à une politique « qui pourrait être regardée comme hostile à la Russie. » Le représentant de Sa Majesté Apostolique devait assurer le prince Gortchakov qu'il n'avait jamais été dans l'intention du cabinet impérial, soit de

regarder les traités de 1815 comme annulés, soit de déclarer belligérants les insurgés des provinces polonaises de la Russie. Le gouvernement de Sa Majesté impériale n'avait pas cessé, il ne cesserait pas d'employer toute son influence pour maintenir la paix européenne et de travailler *dans l'intérêt des deux pays.* Vers la fin de sa dépêche, M. de Rechberg félicitait sincèrement l'armée du tsar des succès qu'elle avait déjà remportés et qui faisaient prévoir son prochain et complet triomphe de la révolte ; il annonçait même avoir donné les ordres *les plus précis* aux autorités de la frontière pour fermer tout passage à l'insurrection. En même temps que le cabinet de Vienne tenait à la chancellerie russe ce langage significatif, il y conformait sa conduite à l'intérieur. M. de Mensdorff-Pouilly, alors gouverneur de la Galicie, et dont les instincts administratifs, peut-être aussi les sentiments de loyauté militaire, avaient toujours répugné au jeu cruel pratiqué dans cette province (il demanda même à une certaine époque un congé temporaire), reçut alors des instructions selon son cœur... Le moment était suprême, la France allait perdre tout le fruit d'une entente si péniblement formée, si laborieusement maintenue ; M. le duc de Gramont fut avisé de faire une nouvelle et pressante communication au cabinet de Vienne. M. Drouyn de Lhuys se plaignait des mesures rigoureuses que le gouvernement autrichien avait jugé nécessaire de prendre en Galicie, et que les circonstances ne semblaient nullement justifier. Cette sévérité non motivée ne pouvait être interprétée que de la manière la plus défavorable pour la politique de l'Autriche ; il était difficile de la concilier avec les déclarations antérieures du cabinet de Vienne. Le ministre français parlait ensuite de la vitalité de l'insurrection polonaise, de la certitude qu'elle pourrait se maintenir pendant l'hiver, et de la nécessité d'adopter une conduite décisive envers

elle. Le cabinet des Tuileries avait fait tous ses efforts pour amener une solution pacifique, pour marcher d'accord avec l'Angleterre et l'Autriche ; mais maintenant que toutes les tentatives auprès de la Russie avaient échoué, et que les vues du cabinet de Saint-James étaient suffisamment connues, le gouvernement de l'empereur Napoléon se devait à lui-même et à la France de s'assurer des véritables intentions de la cour d'Autriche dans la question polonaise. Le duc de Gramont était chargé en conséquence de renouveler à M. de Rechberg de la manière la plus solennelle et la plus positive les garanties énoncées dans la dépêche du mois d'août, si le cabinet de Vienne se décidait à tenter, de concert avec celui des Tuileries, une action énergique en faveur de la Pologne. L'ambassadeur devait demander une réponse explicite. — Une pareille mise en demeure aurait-elle abouti, même si elle n'avait pas été traversée par l'incident du 5 novembre 1863 ? Certes on n'oserait l'affirmer, bien que le cabinet des Tuileries n'ait pas jugé inutile de répéter la démarche plus tard encore, à plusieurs reprises, et jusque dans les premiers mois de l'année suivante ; mais il était dit que toute ouverture sérieuse de M. Drouyn de Lhuys à M. de Rechberg devait être interceptée par une catastrophe imprévue, et, chose curieuse, cette catastrophe devait toujours prendre le nomd'un congrès quelconque. C'était le *congrès des princes allemands*, la subite initiative de l'Autriche à Francfort, qui avait englouti la communication faite par M. le duc de Gramont dans les commencements du mois d'août. Dans ces derniers jours du mois d'octobre auxquels nous sommes arrivés, le même mot, le mot de congrès, d'un *congrès européen*, vint également couper court à la nouvelle communication dont était chargé M. de Gramont, — et c'était la France qui maintenant prononçait ce mot !

L'importante dépêche de M. Drouyn de Lhuys venait à peine d'arriver dans la capitale de l'Autriche, que s'ouvrait en France la session législative (5 novembre 1863), et qu'un discours du trône changeait subitement la situation en annonçant un programme tout à fait nouveau. Dans ce discours demeuré célèbre, l'Empereur constatait que lorsqu'éclata l'insurrection de Pologne, les gouvernements de Russie et de France étaient dans les meilleures relations. Depuis la paix de 1856, les grandes questions européennes les avaient trouvés d'accord, et pendant la guerre d'Italie comme lors de l'annexion de la Savoie l'empereur Alexandre avait prêté au gouvernement français l'appui le plus sincère et le plus cordial. « Ce bon accord exigeait des ménagements, ajoutait l'Empereur, et il m'a fallu croire la cause polonaise bien populaire en France pour ne pas hésiter à *compromettre une des premières alliances du continent* et à élever la voix en faveur d'une nation rebelle aux yeux de la Russie, mais aux nôtres héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les traités... Malheureusement ces conseils désintéressés ont été interprétés comme une intimidation, et les démarches de l'Angleterre, de l'Autriche et de la France, au lieu d'arrêter la lutte, n'ont fait que l'envenimer. Que reste-t-il donc à faire? Sommes-nous réduits à la seule alternative de la guerre ou du silence? Non. Sans courir aux armes, comme sans nous taire, un moyen nous reste, c'est de soumettre la cause polonaise à un tribunal européen. *La Russie l'a déjà déclaré : des conférences où toutes les autres questions qui agitent l'Europe seraient débattues ne blesseraient en rien sa dignité. Prenons acte de cette déclaration.* Qu'elle nous serve à éteindre, une fois pour toutes, les ferments de discorde prêts a éclater de tous côtés, et que du malaise même de l'Europe, travaillée par tant d'éléments de dissolution, naisse une ère

nouvelle d'ordre et d'apaisement. » L'Empereur demandait ensuite si le moment n'était pas venu de reconstruire sur de nouvelles bases l'édifice miné par le temps et détruit pièce à pièce par les révolutions. *Les traités de* 1815 *ont cessé d'exister,* disait-il, et il proposait un arbitrage suprême. Il demandait encore si la rivalité des grandes puissances empêcherait sans cesse les progrès de la civilisation, si l'on entretiendrait toujours de mutuelles défiances par des armements exagérés, si l'on donnerait une importance factice à l'esprit subversif des partis extrêmes en s'opposant par d'étroits calculs aux légitimes aspirations des peuples.

Si généraux que fussent ces aperçus, si élevé que fût le point de vue d'où on les embrassait, peu d'esprits réfléchis et sensés se méprirent sur la portée positive et immédiate du discours impérial : il signifiait l'abandon de l'entente avec l'Angleterre et l'Autriche, la volonté de revenir à la politique d'avant 1863. L'Angleterre ne pouvait qu'être profondément irritée de cet arrêt de mort prononcé contre les traités de 1815, son œuvre de prédilection ; l'Autriche ne pouvait que tressaillir d'angoisse devant l'évocation de principes aussi nouveaux, aussi dangereux pour son existence, et l'étonnement dut naturellement redoubler chez tous ceux qui étaient au fait des propositions soumises encore tout récemment par la diplomatie française au cabinet de Vienne. Que s'était-il donc passé entre les derniers jours d'octobre et les premiers jours de novembre, et quel fut le mobile d'une démarche si imprévue, si solennelle ? Était-ce seulement la désolante conviction de l'inutilité du dernier effort tenté auprès de l'Autriche ? Était-ce le désir de s'affranchir d'une situation sans issue par un coup d'éclat, par une de ces paroles grandes et magiques qui consolent parfois la France de plus d'un mécompte ? Ou bien

faut-il chercher le mot de l'ènigme dans une interprétation qui s'était bientôt fortement accréditée à Berlin? D'après ce que l'on racontait dans certains cercles de la capitale prussienne, la proposition d'un congrès européen aurait eu une origine aussi compliquée que curieuse. Un diplomate italien fort goûté à la cour de Saint-Pétersbourg, et dont on connaissait les rapports intimes avec le souverain d'un autre pays, le marquis Pepoli, puisqu'il faut l'appeler par son nom, aurait été abordé par le prince Gortchakov dans un entretien plein de franchise et d'épanchement vers le milieu du mois d'octobre. Le vice-chancelier russe lui aurait exprimé tous ses regrets du trouble intervenu dans les rapports, naguère encore si cordiaux, entre la France et la Russie; mais il aurait insisté en même temps sur l'impossibilité où se trouvait l'empereur Alexandre de céder aux remontrances de l'étranger dans la question polonaise : la dignité, l'honneur de la nation russe lui défendaient de rien accorder à une intervention de cette nature. — Il en serait autrement, aurait ajouté le prince Gortchakov, si cette question pouvait être traitée dans un congrès européen, à côté des questions en suspens qui agitent le monde; son honneur étant sauf, la Russie se montrerait alors magnanime, et son exemple ne resterait pas sans une influence salutaire sur la conduite de telle autre puissance dans tel autre débat où la cause des nationalités se trouverait engagée. La Russie n'avait-elle pas rendu un service signalé à la France et à l'Italie par la proposition d'un congrès en 1859? et n'était-ce pas maintenant le tour de la France d'ouvrir, par une proposition analogue, une issue honorable pour tous? Le marquis Pepoli aurait saisi avec empressement la pensée qu'on venait de lui suggérer, et s'en serait fait le messager et le chaleureux interprète auprès de l'empereur des Français...

Quelque étrange que puisse paraître la version qu'on vient de rapporter, il faut avouer que les indices ne manquent pas pour l'appuyer. La coïncidence de l'arrivée du marquis Pepoli de Saint-Pétersbourg avec le discours prononcé le 5 novembre, et jusqu'à la part d'influence que ce diplomate aurait eue dans la résolution qui a dicté ce discours, furent signalées dès lors à Paris même. Si ensuite l'accueil, d'abord assez favorable en apparence, que rencontra la proposition du 5 novembre auprès de la Russie et de la Prusse peut s'expliquer par le désir naturel de faire pièce à l'Angleterre et à l'Autriche, il est néanmoins positif que le cabinet des Tuileries avait compté jusqu'au dernier moment sur l'adhésion expresse de la cour de Saint-Pétersbourg, et qu'il fut profondément blessé de son refus final. D'ailleurs, lorsqu'on parcourt le recueil des pièces diplomatiques de cette année si agitée de 1863, on est tout frappé d'entendre ce mot de *congrès européen* prononcé pour la première fois par M. de Bismark, et cela dès le mois de mai. « Le meilleur moyen peut-être de résoudre la question du Slesvig-Holstein (une question qui, à ce moment, n'avait encore aucune gravité), ce serait de la soumettre à un congrès européen, » disait alors le ministre prussien à sir A. Buchanan, que ces paroles ne laissèrent pas de surprendre[1]. Serait-ce donc jusqu'au ministre du roi Guillaume Ier qu'il faudrait remonter dans la recherche des origines de la proposition du 5 novembre? Et M. de Bismark aurait-il eu non-seulement le mérite incontestable d'avoir si bien profité de la situation créée par le projet de congrès, mais encore celui de l'avoir préparé, d'avoir inventé la machine de guerre et de l'avoir fait éclater entre les mains de la France? C'est ce qu'effectivement on préten-

1. « His excellency replied that *the best way* to settle the question might be *to submit it to a congress.* » (Dépêche de sir A. Buchanan du 30 mai 1863.)

dait dans quelques cercles de Berlin, épris d'une admiration excessive peut-être pour le génie de ce ministre. L'esprit demeure confondu, dans tous les cas, devant un problème si obscur, devant ce qu'un Milton aurait peut-être appelé *des ténèbres visibles;* il lui reste néanmoins une grande consolation, c'est que, quelque trouble que puisse être la source d'une pensée, cette pensée devient belle et resplendissante lorsque c'est la France qui lui sert d'interprète.

Il fut beau en effet et non sans grandeur, cet appel suprême à la justice, à la concorde; s'il ne fut point entendu, peut-être ne faudrait-il s'en prendre qu'à l'absence d'élévation qui caractérise si malheureusement notre époque. Quant à la Pologne, ce fut un de ses plus grands malheurs en 1863 que la seule puissance qui ait sincèrement voulu son bien l'ait toujours poursuivi sur des hauteurs inaccessibles à la diplomatie ordinaire ou dans une direction qui l'effarouchait. Le gouvernement français avait d'abord attaqué la question polonaise par son côté le plus délicat, le plus dangereux, — le côté de la Prusse. Ensuite, et afin d'éviter les souvenirs de 1815, il avait imaginé de la traiter *à un point de vue élevé* qui la maintint dans un vague dont le prince Gortchakov seul eut à se féliciter. Enfin le discours du 5 novembre la transplanta décidément dans des sphères idéales, dans des régions où elle ne pouvait que s'évaporer. Au fond, la France prononçait ce jour-là l'oraison funèbre de la question polonaise, oraison pompeuse, il est vrai, comme tout chef-d'œuvre de ce genre; mais ces splendeurs d'éloquence n'en étaient pas moins déployées devant un cercueil. Ce n'est pas que le gouvernement français ait cru dès ce moment ne devoir plus rien tenter pour cette cause; il espéra encore longtemps, il fit des tentatives diverses pendant tout l'hiver, il ne se lassa pas d'attendre un incident favorable, et

les Polonais le savaient pour leur malheur. Plût à Dieu que l'arrêt eût été prononcé dès ce temps d'une manière formelle ! Plût à Dieu que l'état de siége eût été proclamé en Galicie dès le mois d'octobre ! la Pologne n'aurait pas saigné dans l'attente du printemps, pendant tout cet hiver de 1863 à 1864, cet hiver terrible qui a consommé sa ruine sociale.

L'Europe méditait encore les graves paroles qu'elle venait d'entendre, les cabinets se concertaient sur la réponse qu'ils devaient faire, quand le roi Frédéric VII de Danemark mourait subitement dans son château de Gluksbourg (15 novembre 1863). Le hasard servait singulièrement M. de Bismark. En même temps que la proposition de congrès rendait facile, presque inévitable, le rétablissement de cette alliance du Nord qu'il avait rêvée depuis si longtemps, la mort du roi Frédéric ouvrait les perspectives d'une guerre de succession ; l'ère *de fer et de sang* était donc arrivée ! Reconstituer l'alliance du Nord, amener l'Autriche à proclamer l'état de siége en Galicie, obtenir pour ce prix le consentement tacite de la Russie à tout ce qui serait entrepris sur l'Eider, et, sûr du profond désaccord entre la France et l'Angleterre, procéder résolûment à la spoliation du Danemark, tel fut le plan simple et hardi que conçut à l'instant le ministre du roi Guillaume I^er^. Il l'exécuta avec une audace sans exemple et un bonheur qui jusqu'ici ne s'est point encore démenti.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER.

LES DUCHÉS DE L'ELBE ET LES INTERVENTIONS ANGLAISES.

I.

Une séance de la chambre prussienne en 1849. — Origines et progrès du *slesvig-holsteinisme*. — Une propagande littéraire aboutissant à une invasion armée. — Services rendus par la monarchie danoise aux lettres et aux sciences germaniques pendant le XVIII^e^ et le XIX^e^ siècle. — L'université de Kiel. — Le professeur Dahlmann et sa grande découverte. — Le *credo* du *slesvig-holsteinisme*. — Les Augustenbourg. — Faiblesse du roi Christian VIII pour les Augustenbourg et la propagande allemande. — Les familles gouvernantes dans le Danemark et l'aristocratie holsteinoise. — Première tentative de la Prusse sur les duchés en 1848. — Concert des puissances pour maintenir l'intégrité de la monarchie danoise. — Les arrangements de 1850-1852 et le traité de Londres. — Imprévoyance de la diplomatie européenne. — Le principe de nationalité. — Un armistice au lieu d'une paix. — Réveil du conflit depuis 1859. — Fausse sécurité du Danemark. — *La dépêche de Gotha* (24 septembre 1862).

Le 21 avril 1849 fut, dans les annales parlementaires de la Prusse, une de ces dates que l'histoire est appelée à recueillir à plus d'un titre. Ce jour-là, le roi Frédéric-Guillaume IV fit connaître son refus d'accepter la couronne impériale que lui avait décernée le parlement de Francfort, et le président du conseil vint lire à la tribune de la chambre de Berlin un manifeste écrit dans un style poétique bien connu du peuple, et qui contenait à la fin cette phrase demeurée célèbre : « Je reconnais la force de l'opinion publique, mais ce n'est pas une raison pour s'abandonner en aveugle aux courants et aux tempêtes;

jamais ainsi le vaisseau n'atteindrait le port, jamais, jamais !... » Au milieu du silence consterné qui accueillit ce triple *jamais*, un seul député se leva pour féliciter le gouvernement de sa résolution. « Je suis de la Marche de Brandebourg, dit-il, je suis du sol même où la monarchie prussienne a été bâtie, cimentée avec le sang de nos pères, » et cette considération lui suffisait pour ne pas vouloir troquer la couronne auguste de ses rois contre un jouet forgé par des professeurs de Francfort. Non content de blesser à ce point les sentiments de la majorité, l'orateur osait condamner sévèrement une autre convoitise de ses compatriotes encore plus chère à leurs cœurs, et il s'élevait avec force contre leurs prétentions sur les pays de l'Eider, alors que ces prétentions étaient soutenues par les armes et les vœux de l'Allemagne tout entière. Le député de la Marche de Brandebourg eut le courage méritoire de déplorer que « les troupes royales prussiennes fussent allées défendre la révolution dans le Slesvig contre le souverain légitime de ce pays, le roi de Danemark. » Il affirma qu'on faisait à ce roi « une véritable *querelle d'Allemand*, » qu'on lui cherchait noise « à propos de bottes » (*um des Kaisers Bart*), et l'orateur n'hésita pas à déclarer, au milieu d'une chambre frémissante, que la guerre provoquée dans les duchés de l'Elbe était « une entreprise éminemment inique, frivole, désastreuse et révolutionnaire[1]... »

L'homme qui prononçait en 1849 ces paroles remarquables n'était autre que M. de Bismark-Schœnhausen; mais pour rendre son jugement complet, l'honorable député de la Marche

1. « Ein höchst ungerechtes, frivoles und verderbliches Unternehmen zur Unterstützung einer ganz unmotivirten Revolution. » — Voyez à ce sujet l'interpellation de M. Temme sur les affaires de Slesvig-Holstein dans les débats de la seconde chambre prussienne du 17 avril 1863; voyez aussi les débats de la même chambre du 21 avril 1849.

de Brandebourg aurait dû ajouter que cette entreprise constituait de plus un monument insigne de l'ingratitude du génie allemand envers une monarchie qui de tout temps l'avait comblé de ses bienfaits. On ne saurait l'oublier, l'agitation des duchés de l'Elbe a été surtout l'œuvre des savants et des écrivains de la Germanie ; l'idée même de *Slesvig-Holstein* n'est due qu'à leur esprit inventif. Les généraux de Wrangel, de Gablentz, et jusqu'au prince royal, le héros de Missunde, n'ont donné, à vrai dire, que le dernier assaut à une place qu'assiégeaient déjà depuis plus d'un quart de siècle les Dahlmann, les Arndt, les Falk, les Droysen, les Waitz, et les autres grands capitaines de la république des lettres. Historiens, publicistes, poètes et romanciers de l'Allemagne ont fait pendant plus de trente ans au Danemark une guerre sans relâche, une guerre de pamphlets et de livres, de chansons et de romans, d'archéologie passionnée et de statistique haineuse; pendant trente ans ils ne se lassèrent pas de prêcher une doctrine qui finit par embraser les esprits teutons, par triompher même des scrupules de M. de Bismark, et la remarque a déjà été souvent produite, que le récent démembrement de la monarchie de Christian IX présentait, entre tant d'autres singularités, l'étrange spectacle d'une propagande littéraire aboutissant à une invasion armée. Ce qui a été moins remarqué à notre sentiment, c'est la manière odieuse dont le génie allemand s'est acquitté, dans tout ce différend, de sa dette de reconnaissance envers une dynastie étrangère jadis si tutélaire, si généreuse pour lui, et dont il avait si souvent célébré les bontés magnanimes.

Il y eut un temps où les docteurs et littérateurs de la Germanie furent loin d'avoir dans leur pays la considération et l'influence dont ils jouissent de nos jours; ils étaient bien

humbles au XVIII^e^ siècle, négligés et oubliés, et ils attendaient en vain un regard d'encouragement ou d'estime de leurs nombreux princes et souverains. Frédéric le Grand écrivait en 1780 son fameux libelle plein de mépris et de dédain pour sa langue nationale ; il demandait malicieusement à Mirabeau si le meilleur service à rendre aux lettres allemandes n'était pas de les ignorer ; il ne voulait reconnaître à ses compatriotes d'autres qualités que celles de savoir « manger, boire et batailler, » — et ni Marie-Thérèse, ni Joseph II, ni aucun des grands ou petits potentats du saint-empire d'alors ne songèrent à donner sur ce point de démenti au royal disciple de Voltaire. « Longtemps, lui disait le chantre de la *Messiade* dans des strophes demeurées célèbres, longtemps nous avons espéré que tu protégerais la muse allemande : les Gleim et les Ramler t'avaient imploré en sa faveur ; mais tu as répondu de manière à la faire rougir de honte ! Il est vrai que tu t'es chargé toi-même de nous venger de tes outrages ; tu as essayé de balbutier des sons dans une langue étrangère, et pour récompense on t'a répondu en ricanant que, malgré tout le lavage de tes Arouet, ton vers ne laissait pas de rester tudesque... » Combien différents, par contre, sont les accents du même Klopstock lorsqu'il parle des souverains du Danemark, de ce Frédéric V notamment qu'il aimait à placer en regard de son homonyme de Berlin ! Il opposait au *conquérant* ce prince « bien plus noble (*der Edlere*) qui, dans un temps de paganisme renouvelé, avait su demeurer chrétien, » et il lui faisait hommage de son poème du *Messie*. « C'est Frédéric le Danois, — lit-on dans la dédicace bien connue, — qui, devant tes pas, sème de fleurs les cimes où tu dois t'élever, ô ma muse ! » Il appelait ce prince *l'honneur de l'humanité ;* il célébrait la nation scandinave à l'égal de sa propre patrie, et, vieux encore, il décernait

au peuple danois « la plus belle des palmes qu'ait jamais portées dans ses mains l'Immortalité! »

C'est qu'à une époque où le goût français dominait tyranniquement et exclusivement dans les châteaux et les résidences des pays d'outre-Rhin, la cour de Copenhague, cette cour des Christian et des Frédéric, était la seule à cultiver les lettres allemandes, à honorer les talents de la Germanie, et, pour rappeler une autre expression encore du barde de Quedlinbourg, « à faire signe au mérite silencieux et lointain. » Elle recueillait Klopstock errant et lui assurait une existence exempte de soucis; elle attirait les Cramer, les Schlegel, les Sturz, les Oeder, les Kratzenstein, tant d'autres écrivains et artistes d'au delà de l'Eider, et les retenait par ses munificences. Les graves professeurs de Gœttingue portaient alors aux nues les *Dan os dona ferentes;* le grand Michaëlis prodiguait les éloges aux Mécènes scandinaves, et c'est aussi le chargé d'affaires du Danemark près l'empereur d'Allemagne, Niessen, qui protégea la veuve et adopta les enfants du sublime compositeur de *Don Juan,* mort dans la misère, et à qui la ville impériale de Vienne n'avait su accorder d'autre tombe que la fosse commune de ses pauvres! La tradition de ces libéralités s'est maintenue en partie jusque dans notre siècle : le poète dramatique le plus renommé de l'Allemagne contemporaine, Hebbel (le même qui plus tard, au fameux couronnement de Kœnigsberg, devait saluer Guillaume Ier de Prusse comme un « libérateur »), avait longtemps joui d'une pension que lui faisait le roi Christian VIII, et il n'est pas jusqu'au hargneux professeur Dahlmann qui n'ait rempli à son heure quelque fonction lucrative à Copenhague; ce père terrible du *slesvig-holsteinisme* avait même commencé par écrire dans cette langue danoise vouée depuis à tant de malédictions. Du reste, le gouvernement danois a bien autre-

ment encore mérité, dans ce XIXe siècle, du monde savant de la Germanie au moment des plus douloureuses épreuves, alors que le célèbre mémoire du conseiller russe Stourdza dénonçait, devant les souverains réunis au congrès d'Aix-la-Chapelle, les hautes écoles d'outre-Rhin comme les antres redoutables de l'esprit révolutionnaire, alors que le *Bund* instituait des commissions inquisitoriales contre les « menées démagogiques » de la jeunesse universitaire, et que la persécution était à l'ordre du jour contre les professeurs patriotes et les candides affiliés de la *Burschenschaft*. A cette époque si pleine de calamités pour les *docentes* et *studiosi* de la docte et studieuse Allemagne, seule l'*alma mater* de Kiel offrait asile et sécurité à la pensée fière et généreuse. Là, maîtres et élèves avaient libre carrière, là seulement ils étaient à l'abri des décrets de Carlsbad et des réquisitoires de Mayence. C'est que Frédéric VI de Danemark tenait à honneur de préserver son duché de Holstein de l'odieuse police fédérale, et de laisser à la science allemande toute indépendance et toute dignité au sein d'une grande école que lui et ses devanciers n'avaient cessé de protéger et de chérir.

C'est pourtant cette même université de Kiel qui, dès les premiers temps de la Restauration, devint le berceau du *slesvig-holsteinisme*, l'officine où l'érudition germanique se mit à forger contre la monarchie danoise l'arme meurtrière qui passa ensuite aux mains des Wrangel et des Bismark, et jamais science cordialement accueillie n'a mieux justifié qu'à cette occasion et dans le sens de la fable son antique emblème du serpent. Dès 1815 s'établissait à l'université de Kiel et y préludait à son action fatale le futur O'Connell des duchés de l'Elbe, — un O'Connell tout d'étude et de plume, un Warwick *faiseur de rois* au moyen d'interminables dissertations sur la *lex regia*

et la *constitutio Valdemari*, — ce même et célèbre Dahlmann qui, après avoir jeté les assises d'une nouvelle dynastie sur les bords de l'Eider, devait encore un jour, en 1849, relever le saint-empire romain à Francfort et venir à Berlin présenter la couronne de Charlemagne au romantique descendant des Hohenzollern. Frédéric-Christophe Dahlmann est un type remarquable de cette génération toute moderne de professeurs allemands dont les origines remontent aux guerres du premier Empire, mais dont l'importance s'est surtout accrue depuis 1840, et qui, à l'heure qu'il est, domine souverainement dans les écoles, les chambres et les assemblées populaires de l'autre côté du Rhin, — génération d'esprits violents et acerbes, poussant parfois au délire, toujours à l'injustice, un patriotisme haineux et farouche, mettant une érudition infatigable, spécieuse, fallacieuse même, au service de toutes les passions et de toutes les convoitises du génie national, ne rêvant et ne prêchant qu'annexions, revendications et conquêtes, et assujettissant en imagination l'univers entier « à la majesté de l'idée germanique, » *professoria lingua regimen mundi expostulans*... Du reste, l'élu du Seigneur dans la Bible allait seulement à la poursuite des ânes de son père, et trouva une royauté sur sa route ; de même le jeune professeur de Kiel fit la découverte d'une Atlantide, de tout un pays à revendiquer pour la *grande patrie*, là où il n'avait d'abord cherché que des arguments pour les immunités et priviléges de l'ordre équestre du Holstein, dont il était le mandataire judiciaire[1], car ce n'est pas une des moindres bizarreries de ce débat lamentable que la cause qui

1. Il était secrétaire payé de la *députation permanente de l'ordre équestre à Kiel*, et c'est en cette qualité qu'il élabora dès 1816 (8 octobre) son premier mémoire pour la noblesse de ce pays, où se trouvait déjà en germe toute la théorie du *slesvig-holsteinisme*. D'ailleurs Dahlmann, remarquons-le en passant, n'était

devait passionner plus tard en Allemagne la démocratie et y enrôler sous sa bannière les partis les plus avancés ait eu son point de départ dans les prétentions obsolètes d'une caste féodale. Pour défendre ces prétentions, pour justifier certaines prérogatives réclamées par ses clients « les prélats et chevaliers du duché de Holstein, » Dahlmann avait commencé par établir qu'il existait une communauté d'intérêts et de droits, — un *nexus socialis*, — entre la noblesse du Holstein et celle du Slesvig. Il creusa plus profondément le sillon, et finit par découvrir que le *nexus* s'étendait à l'ensemble des institutions, à « l'organisme même » des deux pays, et que « les duchés » étaient indissolublement « unis » l'un à l'autre, bien que l'un fût une terre fédérale et que l'autre n'eût jamais fait partie de l'empire. Le savant historien concluait de là que le Slesvig devait « partager » les institutions, la langue et « les destinées futures » du Holstein... Ainsi se trouva formulé le *credo* du *slesvig-holsteinisme*, que l'ardent professeur ne se lassa pas de propager depuis et « d'élucider » dans maint mémoire, cours, livre, pamphlet et journal. Il invoquait les textes les plus obscurs, les chartes les plus poudreuses, des diplômes de 1326, de 1448 et de 1460; mais, si confuse et peu attrayante que fût la démonstration, les honnêtes patriotes de la Germanie saisirent parfaitement « le très-bref sens du très-long discours, » pour parler le langage de leur Schiller. Il y avait là évidemment une province à réoccuper, un magnifique port à acquérir, une mer à dominer; plus tard, ils devaient même s'apercevoir qu'il y avait là aussi des *frères* à délivrer!

nullement originaire des duchés : il était né à Wismar dans le Mecklembourg, et avant de s'établir à Kiel il avait occupé une chaire d'histoire à l'université de Copenhague. Ce fut pendant ce séjour à Copenhague qu'il publia sur Oehlenschlager un travail très-sympathique, et en langue danoise.

La belle découverte de Dahlmann ne put donc pas manquer d'être chaleureusement acclamée par toutes les universités de la grande patrie allemande. Dans le Holstein même, les idées de l'*union* descendaient peu à peu des « prélats et chevaliers » aux couches populaires et y prenaient racine ; elles commençaient aussi à gagner une partie de la noblesse du Slesvig que nourrissait de son lait fortifiant l'*alma mater* de Kiel ; enfin tout bas on se disait encore que la nouvelle foi avait des confesseurs discrets, mais très-zélés et très-intéressés, jusque sur les marches du trône du bon Frédéric VI. Un des principaux points de la discussion soulevée par Dahlmann avait porté sur la *lex regia*, la loi salique du Danemark : le savant historien contestait la validité de cette loi pour plusieurs États du royaume ; il affirmait que, si l'ordre de succession était *cognato-agnatique* dans les îles et le Jutland septentrional, il n'était par contre que purement *agnatique* dans le duché du Slesvig, qui, sous ce rapport aussi, devait partager « les destinées futures » du Holstein. Les simples et les candides parmi les Danois ne comprirent d'abord rien au but de toute cette discussion, et ils crurent devoir charitablement prévenir les Allemands que leur ingénieux *distinguo* pourrait bien ne tourner qu'au profit de l'empereur Nicolas, qui n'avait déjà que trop de titres à faire valoir éventuellement comme descendant des Gottorp ; mais l'énigme s'éclaircit pour tout le monde alors qu'en 1837 parut à Halle une brochure anonyme *sur la succession dans le Slesvig-Holstein*. Cette succession dans les « duchés unis, » la brochure la revendiquait (dans l'éventualité, alors déjà très-probable, de l'extinction de la ligne directe de la maison royale du Danemark) pour le duc Christian-Auguste d'Augustenbourg, beau-frère du roi régnant Frédéric VI. On ne tarda pas non plus à savoir que l'auteur du pamphlet ou plutôt du manifeste ano-

nyme n'était autre que le duc d'Augustenbourg lui-même... Tous les voiles sont loin encore d'être levés sur la ténébreuse conduite tenue par le duc Christian et son frère, le prince Frédéric de Noer, pendant l'époque qui précéda la révolte de 1848 ; mais ce qu'on en sait déjà maintenant suffit, et au delà, pour constater la félonie la plus patente qu'ait jamais eu à enregistrer l'histoire. Les papiers d'État publiés depuis par le gouvernement danois [1] prouvent, jusqu'à la dernière évidence, que les deux princes n'avaient cessé, dès l'origine, d'entretenir avec les meneurs du *slesvig-holsteinisme* les relations les plus intimes, d'alimenter l'agitation et de lui inspirer les plus décisives démarches. En même temps ils profitaient de la haute position qu'ils occupaient auprès du trône, de la faiblesse du roi envers des parents si proches, des assurances toujours renouvelées de loyauté et de dévouement, pour détourner le gouvernement de toute mesure prévoyante et préventive, pour recommander et obtenir la tolérance la plus excessive, la plus injustifiable, envers un mouvement dont ils se présentaient comme les habiles modérateurs. « Je reconnais pleinement, écrivait encore en date du 14 juillet 1845 le prince Frédéric de Noer au roi Christian VIII, je reconnais pleinement qu'il n'y a point d'État nommé Slesvig-Holstein ; mais il me semble indifférent que tel journal l'affirme... » Et le prince de Noer continuait d'être investi de la dignité de commandant en chef de l'armée et de gouverneur dans les duchés ! Le double jeu fut ainsi joué jusqu'au bout, jusqu'au moment où l'un des frères s'emparait de la forteresse de Rendsbourg, et l'autre adressait

1. Surtout une collection de lettres saisies en 1848 dans le château des Augustenbourg, et dont de curieux extraits ont été publiés par M. C.-F. Wegener, directeur des archives, dans l'important ouvrage : *Ueber das Verhältniss der Herzoge von Augustenburg zum holsteinischen Aufruhre;* Copenhague 1849.

au « peuple de Slesvig-Holstein » un appel aux armes. Encore le langage hypocrite n'était-il pas complétement dépouillé à ce moment même, et dans cet appel aux armes le duc Christian expliquait son acte de rébellion ouverte par le fait que le roi « était entouré de Danois violemment excités et n'avait pas la liberté de ses résolutions !... »

C'est de cette connivence (de ce *connubio*, diraient les Italiens) entre la science germanique avide d'annexions et une famille princière ambitieuse, — toutes les deux également comblées de faveurs par une dynastie généreuse et débonnaire, — que date la période active et vraiment politique d'une propagande dont les phases antérieures intéressent surtout l'archéologie et l'histoire littéraire. Le *slesvig-holsteinisme* eut, à partir de 1838, ses chefs influents, ses visées précises, son prétendant même plus ou moins avoué, et la longanimité du gouvernement danois pendant toute cette période envers une agitation d'un caractère si dangereux et d'une portée si évidente est un phénomène assurément fait pour surprendre, — qu'il devient presque impossible d'expliquer par le seul désir d'éviter les embarras et de conjurer une catastrophe. Il faut bien le dire, les vicissitudes contemporaines (les plus récentes même) du Danemark présentent ainsi plus d'un point encore demeuré obscur, et qui sait si, pour les éclairer tous, le futur historien ne devra pas faire le dénombrement de la classe gouvernante de la monarchie scandinave, étudier en détail les familles traditionnellement investies dans ce royaume des hautes charges de la cour et de la diplomatie, et dont une grande partie n'a peut-être pas complétement dépouillé une origine holsteinoise et des attaches allemandes? Toujours est-il que le roi Christian VIII notamment[1] crut longtemps à l'efficacité d'un système

1. On sait qu'il succéda en 1839 au roi Frédéric VI, qui avait régné depuis

d'indulgence et de tempéraments dont les princes d'Augustenbourg se faisaient auprès de lui les interprètes insinuants et perfides. Le prince de Noer assurait son auguste maître « que les fonctionnaires et les habitants des duchés étaient animés envers Sa Majesté de sentiments beaucoup plus loyaux que ses propres sujets du Danemark, » et le souverain se plaisait à confier, sur la présentation de son cousin, les postes les plus importants du pays à des personnes enrôlées de longue date sous la bannière de l'*union ;* il acepta même un jour (1842), et en toute intimité, les excuses du duc Christian alors que celui-ci avait pris sur lui de faire supprimer une phrase significative dans le message royal à la diète de Slesvig, la phrase qui rappelait simplement que le duché de Slesvig était placé *sous la couronne de Danemark !* On se doute bien que, sous un pareil régime, l'éclat et la protection ne manquèrent pas non plus à la grande école de Kiel, veuve depuis longtemps de son Dahlmann, mais demeurée toujours le foyer principal de la propagande germanique sur l'Eider. Le gouvernement tint à honneur d'y réunir les maîtres les plus renommés de l'Allemagne pour leur science et leur *patriotisme ;* les Droysen, les Waitz, se rendirent à l'appel, et ils ne furent pas plus tôt installés qu'ils se mirent à démontrer les droits sacrés de la *grande patrie* sur le Slesvig. Plus tard ils devaient siéger tous dans le *gouvernement provisoire des duchés.* Le croirait-on? jusqu'en 1850, le Danemark maintint la bizarre loi nommée *biennium universitatis,* loi qui interdisait tout emploi, *même dans le Slesvig,* aux personnes qui n'auraient pas justifié d'un séjour de deux ans à l'université de Kiel !...

Grâce ainsi à la simplicité de Christian VIII et à la duplicité

1808. Le successeur de Christian VIII, en 1848, fut Frédéric VII, mort en 1863.

de ses « cousins, » le mouvement séparatiste se fortifiait de plus en plus dans les duchés, et ce qui ajoutait à la gravité de la situation, c'est que cette recrudescence coïncidait précisément avec une période où l'Allemagne, de son côté, avait pris un essor tout nouveau après de longues années d'engourdissement et d'apathie. Depuis l'alerte causée en 1840 au sujet du « Rhin allemand » et l'avénement de Frédéric-Guillaume IV en Prusse, les peuples de la Germanie, on s'en souvient, sont entrés dans une époque critique, dans cette époque d'agitation unitaire et réformiste dont rien encore n'annonce la fin. Or il arriva qu'alors, comme maintes fois plus tard, les aspirations de nos voisins vers l'unité et la liberté furent bien vite traversées, primées même, par ces vues d'agrandissement et de conquête qui semblent être l'épanouissement naturel du génie tudesque à son état d'exaltation. Les esprits en Allemagne commencèrent donc à être puissamment attirés vers l'Eider; des publicistes ingénieux se demandèrent même si le Danemark n'était pas au fond appelé par la « politique *rationnelle* » à devenir « l'état-amiral » (*Admiralsstaat*) de la Germanie future, d'une Germanie libre, unie et régénérée; l'hymne *national* du « Slesvig-Holstein enlacé par la mer » (*meer-umschlungen*) remplaça peu à peu dans toute réunion populaire la fameuse chanson de Becker sur « le Rhin allemand, » et quand le roi Christian VIII, averti enfin sur le danger, publia la célèbre lettre patente du 8 juillet 1846, qui maintenait simplement les droits incontestables de la couronne de Danemark sur le Slesvig, la *grande patrie* poussa déjà un long cri d'indignation et d'horreur. Les professeurs de Heidelberg élevèrent les premiers la voix contre « l'injure » faite à l'honneur et au droit de leur nation; les universités de Bonn, de Leipzig, de Goettingue, suivirent cet exemple; les chambres de Bade, de Wurtemberg,

de Bavière, retentirent d'imprécations violentes; les duc d'Augustenbourg, le duc de Glucksbourg, le grand-duc d'Oldenbourg, protestèrent devant la diète de Francfort, et il n'est pas jusqu'à cette diète fédérale elle-même, — jadis si sourde à tous les mémoires de Dahlmann[1], — qui ne crût devoir maintenant, dans sa *résolution* du 17 septembre 1846, réserver « les droits de tous et de chacun, spécialement de la Confédération germanique et des *agnats*, » et « reconnaître le sentiment patriotique qui s'est manifesté à cette occasion dans plusieurs États allemands. » Les événements marchèrent vite dans ces mois fiévreux qui précédèrent la catastrophe de février. Alors du reste comme de nos jours la crise fut précipitée par un changement de règne à Copenhague, — la mort de Christian VIII et l'avénement de Frédéric VII, — et bientôt il y eut une émeute de plus dans cette année 1848, année de grâce et de révolutions. Le Holstein s'insurgea contre le souverain légitime *que les Danois tenaient prisonnier ;* un gouvernement provisoire fut installé à Rendsbourg sous la direction des princes d'Augustenbourg, et les *volontaires de l'Allemagne* pénétrèrent dans le duché de Slesvig pour y délivrer « des frères opprimés. » L'armée danoise eut promptement raison de ces bandes indiscipli-

1. Par sa décision, entre autres, du 17 novembre 1823, la diète fédérale avait « rejeté comme non fondée » la plainte portée par *les prélats et chevaliers de Holstein* dans une pétition datée du 5 décembre de l'année précédente, et il est curieux de consigner (d'après les protocoles de la diète) l'opinion émise alors par le gouvernement prussien au sujet de ce différend. « Les auteurs de la pétition (déclarait le plénipotentiaire prussien dans la séance du 10 juillet 1823) demandent que l'union soit maintenue entre les duchés de Holstein et de Slesvig; mais, à part toutes les autres objections que ce maintien de l'union pourrait soulever par lui-même, il est évident que la diète fédérale ne saurait exercer une influence quelconque sur ce sujet, et cela par la raison que le duché de Slesvig n'appartient pas au territoire fédéral allemand, et reste par conséquent en dehors de l'autorité de la Confédération germanique. »

nées des « corps francs ; » mais à leur suite vinrent les soldats de la Prusse et de la Confédération, le général Wrangel s'avança jusque dans le Jutland, et il ne fallut rien moins que l'intervention de l'Europe pour faire cesser un pareil scandale, pour mettre fin à une entreprise que la conscience indignée de M. de Bismark a si bien qualifiée alors de *frivole*, d'*inique* et de *révolutionnaire*...

Il faut rendre cette justice à la diplomatie européenne dans ces années agitées de 1848-49, qu'elle n'eut pas les moindres doutes touchant le caractère et la moralité de la « guerre de délivrance » sur l'Eider, et qu'elle agit dans ces occurrences avec une louable fermeté. L'Angleterre s'entendit alors avec la Russie et la France pour préserver le Danemark de l'agression germanique et maintenir dans son intégrité une ancienne et glorieuse monarchie. Peu porté déjà par ses principes et ses intérêts à favoriser cette Allemagne unitaire « dont la première pensée a été une pensée d'extension injuste, le premier cri un cri de guerre[1], » le tsar Nicolas sut également mettre de côté toute sensibilité intempestive pour son bien-aimé beau-frère le roi Frédéric-Guillaume IV, et il fut le plus ardent à provoquer le concert européen qui finit par arracher aux Prussiens la proie tant convoitée. Disons-le toutefois, la diplomatie se montra beaucoup moins résolue et surtout beaucoup moins prévoyante alors qu'après avoir fait cesser la guerre elle se mit à jeter les fondements de la paix future : dans ce moment décisif, elle ne sut point remédier à des inconvénients pourtant bien sensibles, ni même porter la main sur le siége véritable du mal. Le mal, il était évidemment dans la position des rois de Danemark vis-à-vis du *Bund* comme suzerains du Holstein, et

1. Expressions de la célèbre circulaire russe du 6 juillet 1848, adressée par le comte Nesselrode à ses agents en Allemagne.

surtout dans l'équivoque qu'on avait laissé s'établir au sujet du Slesvig, formant d'un côté « partie intégrante de la monarchie danoise » et gardant de l'autre une « autonomie » qui le rapprochait du Holstein. A cette confusion déjà si nuisible en elle-même, l'Allemagne ajoutait encore la confusion qui lui était propre, — l'embarras de sa constitution fédérale, la multiplicité de ses arrangements territoriaux, le mécanisme compliqué de ses souverainetés particulières et de sa diète unitaire, — et parvenait ainsi à envelopper le litige dans un réseau vraiment inextricable. Ce vice de son organisme qu'elle ne cessait de déplorer, cet état mal défini de ses relations extérieures qui faisait l'éternel sujet de ses plaintes, la Germanie le mettait précisément à profit dans ses démêlés avec le Danemark pour échapper à toute obligation ; elle semblait vouloir prouver à cette occasion la fameuse *identité de l'être et du non-être* que lui avaient enseignée ses grands philosophes, et, sommée de s'expliquer ou de répondre, elle posait toujours la question préalable de maître Jacques. Était-ce au cocher qu'on voulait parler, elle prenait alors la casquette du roi de Prusse. Était-ce au cuisinier, dans ce cas elle mettait le bonnet de son *Bundestag*, et cocher et cuisinier ne se trouvaient jamais d'accord, ni présents sur les mêmes lieux pour les mêmes stipulations... C'est ainsi qu'un jour (1er juillet 1848) une suspension d'armes fut signée entre la Prusse et le Danemark sur la médiation de l'Angleterre ; mais le général Wrangel refusa péremptoirement d'exécuter l'armistice. Ce serviteur éprouvé de Frédéric-Guillaume IV, et qui devait bientôt diriger le coup d'État à Berlin, déclara en ce moment désobéir à son roi : il était soldat de la Confédération, et n'avait d'ordre à recevoir que de l'archiduc Jean, le nouveau vicaire de l'empire[1]. De même plus tard la

1. Lord Palmerston ne cacha pas alors le sentiment que lui inspirait cette

Confédération germanique prétendait ne pas reconnaître le traité de Londres, vu que la Prusse et l'Autriche seules l'avaient signé, et qu'il n'avait pas été soumis à l'approbation de la diète de Francfort. Les « progressistes décidés, » les Brutus et *honourable men* de la grande association patriotique du *National Verein* devaient même bientôt affirmer[1] qu'il n'est pas jusqu'à l'Autriche et la Prusse qui ne pussent au besoin, et *comme membres de la Confédération germanique*, « s'affranchir des obligations d'un traité qu'elles avaient signé uniquement en leur qualité de puissances européennes!... »

En face d'un problème à ce point confus et de la convoitise allemande si habile dans l'art de créer les ténèbres et de « fendre les mots[2], » les puissances appelées, en 1850 et 1852, à établir un arrangement définitif, auraient donc dû rechercher surtout une combinaison nette et précise qui ne laissât aucune place à l'équivoque et mît hors d'emploi la chicane. Le plus simple à coup sûr, le plus sensé aussi, eût été de débarrasser complétement le Danemark de son fardeau du Holstein, de mettre ce duché à la disposition d'un de ces nombreux princes que la féconde Allemagne tient toujours prêts pour tout autel nuptial de haut lignage ou pour tout trône fraîchement décoré. On aurait ainsi rendu la monarchie scandinave à elle-même, brisé

politique cauteleuse de l'Allemagne, et, dans une dépêche à lord Westmoreland, du 25 juillet 1848, il menaça d'abandonner tout essai de médiation, si la Prusse ne faisait pas respecter l'armistice : « *The office of mediation would otherwise be of such a description that it would not be consistent with the dignity of England to undertake it.* »

1. Voyez la curieuse dépêche de sir A. Malet à lord John Russell (Francfort, 30 mai 1863). Du reste, M de Bismark tint un langage presque identique à lord Wodehouse; voyez aussi la dépêche de ce dernier à lord Russell, du 12 décembre 1863.

2. *Splitting of words*, expression de lord Palmerston à l'adresse de M. Gagern, dans sa dépêche à lord Cowley, du 13 mars 1849.

la chaîne qui la rongeait en la rivant au corps germanique. Un programme si rationnel concordait toutefois bien peu alors avec les vues routinières et intéressées d'une partie de la classe gouvernante à Copenhague ; il aurait paru excessif même à ce *parti de l'Eider*, qui ne voulait « qu'isoler » le plus possible le duché de Holstein des autres provinces de la monarchie ; il aurait enfin trouvé un obstacle invincible dans la mesquine obstination du tsar Nicolas et du prince Schwarzenberg à rétablir partout et en tout le *statu quo* absolu d'avant le bouleversement de février. Cependant, à défaut d'une solution vraie et radicale, tout devait au moins engager à ne laisser subsister aucun doute sur la nature du *statu quo* qu'on entendait maintenir. Le roi de Danemark pouvait continuer à être le suzerain du duché allemand de Holstein comme le roi de Hollande était le suzerain du duché allemand du Luxembourg ; mais il devait être bien établi que les provinces extra-fédérales de la monarchie danoise demeuraient aussi complétement étrangères au *Bund* que l'étaient les provinces néerlandaises du royaume des Pays-Bas. C'était du reste dans ces termes que le problème fut nettement et honnêtement posé dès l'origine par le roi Frédéric VII. Dès le 4 avril 1848, le monarque danois répondit à la députation que lui avaient envoyée les insurgés de Rendsbourg qu'il accorderait au Holstein tout ce qu'on pourrait désirer, et s'associerait, pour ce qui regardait ce duché, très-franchement à l'œuvre de l'unité allemande qu'on allait tenter à Francfort, mais que le Slesvig était un patrimoine de la nation danoise qu'il n'avait « ni la volonté, ni le pouvoir, ni le droit » d'aliéner, — et rien assurément de plus légitime, de plus loyal que cette déclaration. Il importe bien de le rappeler : ni alors, ni depuis, ni à une époque quelconque de l'histoire, la couronne de Danemark n'a prétendu enchaîner le Holstein, peser

de manière ou d'autre sur les destinées de ce pays fédéral, y « daniser » la moindre parcelle de terre. Ce qu'elle demandait, c'était de préserver ses provinces propres de l'envahissement toujours croissant du germanisme, de mettre à l'abri des empiétements du *Bund* ce duché de Slesvig qui n'a jamais fait partie de la Confédération allemande, de demeurer indépendante au delà de ce fleuve qui, depuis les temps les plus reculés, depuis Charlemagne, a toujours constitué la frontière de la monarchie scandinave : *Eidora romani terminus imperii!* C'était donc là le *statu quo* que les puissances de l'Europe auraient dû établir en 1850 et 1852 dans les termes les plus précis et les plus clairs; elles auraient dû hautement proclamer le droit de Frédéric VII d'être maître indépendant dans ses possessions au delà de l'Eider, maître d'y introduire les changements qu'il jugerait nécessaires au salut et à l'unité de ses États, maître en un mot d'incorporer pleinement et complétement dans la monarchie danoise ce duché de Slesvig qui, de l'aveu de tous, en était une « partie intégrante [1]. »

Mais il y avait des Allemands de l'autre côté de l'Eider! s'écrieront ici les défenseurs farouches du « droit nouveau, » les fanatiques de ce *principe de nationalité* devenu, à ce qu'on assure, le dogme souverain de « la politique de l'avenir, » l'arche sainte, la loi et les prophètes, l'*ultima ratio* des peuples... Sans doute il y avait et il y a en effet des Allemands de l'autre côté de l'Eider : grâce à la tolérance, à la sociabilité, à la sympathie traditionnelle des Danois pour cette race ger-

1. C'était là l'arrangement que recommandait alors le cabinet des Tuileries. « J'ai dit à M. de Brünnow que la France désirait aussi sincèrement que la Russie la solution de cette affaire, dans laquelle nous n'avions d'autres vues que d'asseoir la monarchie danoise sur les bases les plus solides, et que ce but eût été plus certainement atteint par l'*incorporation complète du Slesvig au Danemark...* » (Dépêche du comte Walewski au marquis de Turgot, 30 novembre 1851.)

manique dont ils avaient même maintes fois défendu les intérêts les armes à la main depuis l'époque de Witikind, des colons, des émigrants teutons ont pu de tout temps s'établir dans le *Jutland méridional*, appelé plus tard le *Slesvig;* ils s'y sont établis et multipliés, ils y ont prospéré, comme ils ont également prospéré dans plusieurs provinces de la Pologne (dans celle de Posen notamment), où ils avaient jadis cherché refuge contre les persécutions politiques ou religieuses de leur saint-empire; mais depuis quand le bienfait de l'asile accordé a-t-il pour conséquence légale ou morale la spoliation du bienfaiteur? Depuis quand Tartufe, hospitalièrement reçu, est-il sérieusement admis à dire que la maison est à lui, et que c'est à l'honnête Orgon d'en sortir? Le premier, le plus simple devoir de tout colon et émigré n'est-il pas de respecter les lois du pays qui l'accueille, de suivre les destinées de la patrie de son choix? Et que dirait la France, si les nombreux Allemands domiciliés à Paris engageaient le *Bund* à procéder à une pétite exécution fédérale dans le quartier de la Villette? La population tudesque de Paris est pourtant assez près déjà d'atteindre ce chiffre des *frères* que le général Wrangel est allé « délivrer » dans le Slesvig, et il est vraiment heureux que les grands patriotes du *National Verein* se bornent pour le moment à gémir sur le sort de leurs « *frères* opprimés » dans l'Alsace et la Lorraine!... Hélas! et pour parler plus sérieusement, l'histoire ne cite que trop de peuples broyés, anéantis et expropriés par ces Germains dont le bon Froissart disait déjà au XIV^e^ siècle : « Allemans de nature sont rudes et de gros engin, si ce n'est à prendre leur proffit, mais à ce sont-ils assez experts et habiles; item moult conuoiteux et plus que nulles autres gens, jà ne tiendroyent rien de choses qu'ils eussent promis; telles gens valent pis que Sarazins ne payens... » Humbles à la fois et

présomptueux, sobres et prolifiques, expansifs et tenaces, pratiquant avec persistance leur ancien proverbe *ubi bene, ibi patria,* et gardant néanmoins toujours un âpre attachement à la *mère patrie,* les Allemands s'infiltrent en tout pays, pénètrent dans toutes les régions, ne dédaignent aucun coin de la terre habitable. Ils ont leurs familiers et consanguins sur tous les trônes et dans tous les comptoirs du monde; ils peuplent les centres industriels de l'Europe et les nouveaux territoires des États-Unis; ils exproprient la Pologne et la Hongrie et administrent la Grèce; ils décident la nomination du président Lincoln, ils fournissent le contingent le plus fort à la classe gouvernante dans le vaste empire des tsars, et l'esprit reste confondu devant les perspectives qu'ouvre sur l'avenir cette ubiquité du génie et de l'influence de la Germanie. A ne tenir compte que du présent, la langue tudesque « résonne[1] » déjà dans assez de pays demeurés jusqu'à ce jour en dehors du *Bund* pour que la doctrine qui vient triompher sur l'Eider devienne l'objet de sérieuses réflexions. Cette langue domine dans la moitié des cantons suisses, persiste dans l'Alsace et fait journellement des conquêtes dans les districts flamands de la Belgique. Les provinces russes de la Baltique sont sans contredit bien plus *germanisées* que l'ancien Jutland méridional; les habitants de Mittau et de Riga s'enorgueillissent même du plus pur accent allemand, et sans parler du Luxembourg, au sujet duquel le parlement de Francfort avait déjà en 1848 élevé les mêmes plaintes et prétentions qu'à l'égard des duchés de l'Elbe, nous ne voyons pas en conscience les raisons *philologiques* que pourraient faire valoir les Néerlandais pour ne pas subir le sort des Frisons du Slesvig, pour échapper un jour à

1. « La patrie allemande doit s'étendre partout où *résonne* (*klingt*) la langue allemande, » dit le célèbre chant *national* d'au delà du Rhin, le chant d'Arndt.

l'honneur de former, eux aussi, un *état-amiral* de la grande Confédération. « Au bas-allemand appartiennent les dialectes frisons, ainsi que le hollandais et le flamand ; » tel est l'arrêt de la plus irrécusable des autorités, de cet illustre Max Müller que l'université d'Oxford a su enlever à l'Allemagne, et qui n'a pas du reste négligé de faire, lui aussi, et devant les Anglais, son *plaidoyer pour la Germanie*[1] dans la question du Slesvig-Holstein. « Les nations et les langues contre les dynasties et les traités, voilà ce qui a refait et ce qui refera encore la carte de l'Europe, » a dit aussi le même savant dans son cours classique sur *la science du langage*, aux applaudissements de l'auditoire exquis du *Royal Institute*, et il est à parier que ce mot fera encore fortune dans tel organe voué à la *politique de l'avenir!...* Pourvu, — ajouterions-nous humblement, — que ces langues, idiomes et patois ne soient pas tournés contre les *organismes vivaces*, historiques et traditionnels des *nations*, pourvu que le despotisme ne soit pas seul à trouver son compte au déchirement de ces traités, qui contenaient peut-être plus d'une stipulation favorable pour les pays opprimés, les dernières garanties des peuples malheureux, subjugués, et qui ne garderaient plus alors aucun lambeau de droit pour couvrir leur corps meurtri : *nudi in nuda!...* Il est triste de penser que le principe tant prôné des *nationalités* n'a jusqu'ici rapporté de profits clairs qu'à l'absolutisme. L'Autriche s'est armée en 1848 de ce principe de la nationalité des Croates, des Slovaques, des Serbes, des Ragusiens, etc., pour en accabler la Hongrie défendant ses libertés antiques et sa constitution. A

1. Voyez les articles intitulés *A German plea for Germany*, by professor Müller, dans le *Times* de 1864. Voyez aussi *la Science du Langage* de Max Müller dans l'élégante traduction de MM. Harris et Perrot ; les paroles que nous rapportons dans le texte se trouvent aux pages 185 et 13 de cette traduction.

l'heure qu'il est, la Russie « protége et développe » dans le royaume de Pologne les nationalités « ruthène, allemande, israélite, lithuanienne, samogitienne et lette, » pour dissoudre la vie organique de la nation, écrasée jusque dans son dernier réduit. Enfin c'est M. de Bismark qui est le champion du *droit nouveau* sur l'Eider, ce même M. de Bismark qui n'en est pas à donner ses gages au libéralisme, et qui au début de sa campagne dans les duchés déclarait à lord Wodehouse qu'il n'y avait pas d'entente possible aussi longtemps que les institutions démocratiques seraient maintenues dans le Danemark[1]!... Qu'on y prenne garde, la politique a, tout aussi bien que la littérature, son *history of fiction*, et plût à Dieu que le futur Dunlop qui se chargerait d'écrire une telle histoire n'eût pas à consacrer tout un chapitre au principe sacré des nationalités comme à la plus désolante duperie du XIX^e^ siècle!...

La grave diplomatie se montre d'ailleurs, elle aussi, bien souvent encline à d'étranges illusions. Elle avait cru par exemple mettre un terme au différend dano-allemand par les arrangements qu'elle prit dans les années 1850-52. A première vue, il est vrai, tout dans ces arrangements semblait dicté par une politique saine, désintéressée même, et on pouvait se flatter d'avoir procédé dans les formes voulues, selon les préceptes éprouvés de l'art. Un protocole signé à Londres, le 4 juillet 1850, par les réprésentants de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'*Autriche*, de la Suède et du Danemark, établissait en principe le maintien, pour l'avenir, de « l'intégrité de la monarchie danoise » par le *règlement de l'ordre éventuel de la succession*, et il importe de constater que *la Prusse elle-même*

1. Dépêche de lord Wodehouse du 12 décembre 1863. « His Excellency said... Germany would never be on good terms with Denmark *as long as the present democratic institutions of Denmark were maintained.* »

avait donné *dès lors* (dans une convention secrète) son assentiment plein et entier, sans nulle restriction ni réserve, à ce principe capital [1]. Les puissances pensèrent ensuite à régler cet ordre éventuel de succession : elles reconnurent le prince Christian de Glucksbourg comme l'héritier futur, unique et légitime de tous les États de Danemark, et s'appliquèrent à mettre ses droits à l'abri de toute contestation ultérieure. A cet effet, l'empereur Nicolas déclarait, dans un protocole daté de Varsovie, 5 juin 1851, céder au prince de Glucksbourg et à ses descendants les titres que la branche aînée des Holstein-Gottorp pourrait faire valoir sur une partie quelconque des États de

1. Ce n'est pas là un des moins étranges incidents des affaires du Slesvig-Holstein, et c'est M. Layard, le sous-secrétaire d'État au *foreign office*, qui est venu dernièrement (dans la séance de la chambre des communes du 7 juillet 1864) nous révéler cette « secrète et curieuse histoire, » ainsi qu'il l'a lui-même appelée. En effet, la Prusse avait *ostensiblement* refusé de signer le protocole de Londres du 4 juillet 1850 concernant la succession danoise, et son plénipotentiaire, M. de Bunsen, crut même de bonne foi devoir motiver ce refus dans un long mémoire et faire pressentir une protestation formelle de la part de son gouvernement. Or ce gouvernement avait déjà, *deux jours auparavant*, à l'insu de son plénipotentiaire, reconnu cette succession dans un *article secret* rédigé à Berlin, et qui fut ajouté au protocole de Londres! « C'est que le baron de Bunsen, disait M. Layard, était un Slesvig Holsteinois violent (*a violent Slesvig-Holsteiner*), et que le gouvernement prussien craignait qu'il ne se refusât à exécuter ses instructions en cette matière; on préféra donc signer à Berlin cet article secret, qui donnait suite (*carrying out*) au protocole de Londres... » Cette « curieuse et secrète histoire, » bien digne de la politique de M. de Manteuffel, a du reste son importance au point de vue légal. Elle détruit, comme l'a dit M. Layard, le raisonnement des Allemands, qui prétendaient que la Prusse n'a reconnu la succession danoise que depuis le traité de Londres, en 1852, et à la suite des fameux « éclaircissements » donnés par le cabinet de Copenhague dans le courant de 1851 : la Prusse avait, tout aussi bien que l'Autriche, reconnu cette succession *dès 1850* et avant tout « éclaircissement » de la part du Danemark. Ce fait, il est vrai, fut longtemps ignoré, et M. Gosh lui-même (dans son ouvrage souvent consulté, *Denmark and Germany*, London 1862, voyez surtout page 182, en note) n'en a pas eu connaissance. Seul l'*Annuaire des Deux Mondes* entrevit la vérité dès 1850. — Voyez l'*Annuaire* de cette année à la page 93.

Frédéric VII. Une cession analogue fut également obtenue des autres branches agnatiques ou cognatiques (la vieille landgrave de Hesse, le prince Frédéric de Hesse, la princesse Marie d'Anhalt, etc.), et il n'est pas jusqu'au sujet félon, le duc d'Augustenbourg, dont la diplomatie n'ait alors songé à s'assurer le concours pour l'œuvre durable qu'elle croyait ainsi fonder. Prétendant désabusé et seigneur besoigneux, le duc Christian-Auguste, qui vivait alors dans l'exil à Francfort, voulut bien signer en 1852, et contre une forte somme que lui paya la cour de Copenhague, un acte solennel de renonciation : il s'engageait « *pour lui et sa famille*, sur l'honneur et la foi de prince, à respecter toutes les mesures prises ou encore à prendre par Sa Majesté le roi de Danemark concernant la succession. » Et par cette ironie du sort qui semble décidément devoir marquer la question du Slesvig-Holstein jusque dans les moindres détails, c'est M. de Bismark-Schoenhausen, alors plénipotentiaire de la Prusse près la diète fédérale, qui ménagea toute cette délicate transaction avec le chef des Augustenbourg et y attacha son nom! Enfin, et pour donner à ces divers arrangements « un gage additionnel de stabilité par un acte européen, » les puissances signataires du protocole du 4 juillet 1850, auxquelles vint s'adjoindre la Prusse, — cette fois ouvertement et publiquement, — proclamaient, dans le traité de Londres du 8 mai 1852 et d'une manière irrévocable, les droits du prince de Glucksbourg à « succéder à la totalité des États actuellement réunis sous le sceptre de Sa Majesté le roi Frédéric VII, » et reconnaissaient en outre « comme *permanent* le principe de l'intégrité de la monarchie danoise [1]. »

1. Ont déclaré adhérer au traité de Londres (outre la Hollande, la Belgique, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et les souverains de l'Italie) parmi les États de la Confédération germanique : le Hanovre, la Saxe, le Wurtemberg, la Hesse électo-

Par malheur, bien plus *permanent* se montrait dès lors un autre « principe » qui devait tôt ou tard détruire l'œuvre de Londres. Les Allemands n'avaient cessé de camper sur le territoire danois pendant que la diplomatie européenne était occupée de ces laborieuses négociations. Ils étaient entrés en 1848 dans les duchés pour les ravir au roi Frédéric VII : ils y restaient pendant les années 1850 et 1851 afin de *rétablir* dans le Holstein « l'autorité légitime » du même roi *au nom de la Confédération!* et ils ne se retirèrent définitivement au commencement de 1852 qu'après avoir obtenu de la cour de Copenhague certains « éclaircissements » dont il était aisé de prévoir les conséquences fatales et désastreuses. Ce n'étaient, à vrai dire, que de simples explications[1], ou, si l'on veut, un échange « amical » d'idées, et le traité définitif de Londres n'en faisait aucune mention. Le tout s'était borné à quelques phrases insérées dans une correspondance du ministre danois avec les cours allemandes; mais c'était assez pour fournir à l'adversaire une

rale et l'Oldenbourg; seuls la Bavière, Bade, la Hesse-Darmstadt, le Mecklembourg et la Saxe-Weimar n'avaient pas accédé. Or les États allemands qui avaient donné leur sanction au traité formaient, avec l'Autriche et la Prusse, plus de la moitié, plus des deux tiers même de la Confédération, et cependant la Confédération devait plus tard déclarer ne pas être liée par un traité auquel manquait l'assentiment de la diète fédérale!... Il est utile aussi de rappeler les termes dont s'est servi M. de Beust dans sa *note* du 2 décembre 1852 à l'égard de ces stipulations de Londres qu'il devait si complétement répudier en 1864. Dans cette note, M. de Beust « se plaisait à reconnaître *la sagesse des vues* et *la sollicitude pour les grands intérêts politiques de l'Europe* dont les hautes parties contractantes ont donné, dans cette circonstance, un nouvel et éclatant témoignage. » Le ministre de Saxe n'hésitait pas à déclarer son assentiment au traité signé à Londres le 8 mai passé, « *s'associant ainsi à une combinaison qui servait à maintenir l'intégrité de la monarchie danoise* et à assurer en même temps la conservation de la paix générale. »

1. « Les droits souverains du roi de Danemark nous sont sacrés; mais, selon notre conviction la plus profonde, il ne leur serait porté aucune atteinte, si la position de Sa Majesté l'amenait à donner des éclaircissements (*Erläuterungen*) à ses confédérés. » (Dépêche du prince Schwarzenberg du 26 décembre 1851.)

arme redoutable dont il se promit bien de faire usage au moment opportun. Dans cette correspondance malheureuse, il était parlé en effet des « intentions » de la cour de laisser au Slesvig son « autonomie, » d'y placer les deux nationalités (allemande et scandinave) « sur le pied d'une égalité parfaite, » et d'élaborer pour l'ensemble des États une *constitution commune*. Or la non-incorporation du Slesvig dans le royaume était déjà une calamité immense, « l'égalité des deux nationalités » ouvrait les portes à toutes les interprétations et réclamations imaginables ; mais que dire d'une « constitution commune » pour l'ensemble des États du Danemark ? C'était à la fois une monstruosité et une impossibilité qui ne pouvaient avoir pour effet qu'un déchirement intérieur permanent et un assujettissement final à l'omnipotence du *Bund* étranger. Et ce sont là les conditions que dut subir le Danemark en 1852 malgré tant et de si puissants protecteurs, hélas! et en partie sur l'insistance même de ces protecteurs! Alors, comme plus tard en 1863, lord Palmerston (il faut bien avoir cette vérité toujours présente à la mémoire) était fermement résolu à ne risquer aucun conflit sérieux avec les Allemands malgré leurs violences, leurs audaces même, et il amenait le Danemark récalcitrant à des concessions déplorables[1]. De son côté, l'empereur Nicolas

1. En 1848, lord Palmerston était allé jusqu'à proposer de céder la moitié du Slesvig à la Confédération germanique, — proposition que les deux parties furent unanimes à rejeter. Rien de plus curieux, pour le dire en général, que l'indulgence inépuisable dont le superbe ministre fit preuve envers l'Allemagne pendant toutes ces négociations de 1848-52 ; on ferait bien de relire les dépêches du *foreign office* de cette époque : on y trouve l'explication de la conduite de l'Angleterre en 1863 et 1864 au sujet du même différend. — Dès 1850, du reste, sir Robert Peel s'exprimait ainsi dans son célèbre et dernier discours où il passait en revue la politique aventureuse de lord Palmerston : « Contrairement au droit des gens, et nonobstant l'engagement formel pris par la Grande-Bretagne de garantir à la couronne de Danemark la possession des duchés de Slesvig et de Holstein, vous

tenait avec une étrange persistance au *statu quo*, et par conséquent à « l'autonomie » du Slesvig. En outre, la charte très-libérale accordée par le roi Frédéric à ses provinces danoises en 1849 portait ombrage au tsar : une nouvelle constitution « commune » qui passerait au creuset de M. de Manteuffel et du prince Schwarzenberg souriait bien plus à son esprit[1], — et c'est ainsi qu'on se garda bien de retirer du corps meurtri de la nation les traits empoisonnés qu'y avaient laissés les Allemands au moment de partir.

Quelques mots suffiront à résumer toute cette situation. Après une guerre désastreuse interrompue par deux armistices et terminée par une paix entre les belligérants et un traité européen, « gage additionnel de stabilité, » après tant de conférences et de protocoles, l'intégrité de la monarchie danoise se trouvait, en 1852, plus menacée que jamais : l'épée avait été tirée deux fois et le nœud gordien n'était en fin de compte que bien plus compliqué, plus resserré encore. En vérité, à la vue de son impuissance si manifeste à résoudre ne fût-ce que cette « petite affaire » des duchés, quoi d'étonnant que la diplomatie européenne ait eu une juste méfiance d'elle-même, ait fini par se récuser complétement, alors qu'au mois de novembre 1863 une parole auguste la sommait soudain de régler

avez favorisé dans ce pays le développement de l'esprit révolutionnaire, en encourageant les menées des sociétés secrètes d'Allemagne, et cela pour aider à réaliser le chimérique projet de l'unité allemande. Aussi, non-seulement vous avez travaillé à rompre l'équilibre européen, mais vous avez aussi compromis au plus haut degré les intérêts mêmes de la Grande-Bretagne, qui exigent que le Danemark soit maître des ports du Slesvig-Holstein ainsi que de l'embouchure de l'Elbe. »

1. « Lord Palmerston a caractérisé ainsi que suit l'insistance des trois grandes puissances du Nord sur la non-incorporation du Slesvig : « Pour la Russie, c'est une arrière-pensée anticonstitutionnelle; pour les puissances germaniques, c'est une *marotte* de marine allemande... » (Dépêche du comte Walewski au marquis de Turgot, 23 novembre 1857.)

hardiment et d'un coup les plus grosses affaires du monde, et de « reconstruire sur de nouvelles bases » tout l'édifice de l'humanité?

« La paix que nous fit avoir l'Europe en 1852 *n'a été en réalité qu'un armistice*, » disait, dans la séance du *rigsraad* du 11 mai 1863, l'homme considérable qui avait lui-même, comme ministre danois, pris une part active dans les négociations d'alors. Cette parole de M. Bluhme est à la fois la définition la plus exacte et la critique la plus méritée des arrangements que couronna le traité de Londres. La guerre était au fond même des stipulations de la paix, dans la fatalité de la situation qu'on venait de créer. Après une expérience si chèrement acquise, le Danemark devait bien naturellement, dans l'intérêt de son salut et de son indépendance, n'épargner désormais aucun effort pour « isoler » le Holstein autant que possible et pour resserrer en même temps les liens entre ses possessions extra-fédérales. Et il était non moins naturel que l'Allemagne se prévalût, elle, du *statu quo* malencontreusement restauré sur l'Eider, des « éclaircissements » surtout de 1851, pour empêcher à la fois cet isolement d'une part et cette unification de l'autre, pour se plaindre tantôt de « l'atteinte portée à l'autonomie du Slesvig, » et tantôt pour exiger cette « constitution commune à tous les États du Danemark, » qui devait définitivement asservir « l'État-amiral » à la *grande patrie*. Ceci bien établi, nous nous dispenserons volontiers d'entrer dans les détails des interminables récriminations de l'Allemagne contre « la perfidie scandinave, » de ses plaintes au sujet des « violences » exercées dans le Slesvig par les *false Danish dogs*, ainsi qu'on s'exprimait alors de l'autre côté du Rhin, en empruntant une citation à Shakspeare, apparemment pour mieux toucher le cœur de lord Palmerston. Les mêmes

hommes qui, en violation audacieuse des traités, extirpaient l'élément national du grand-duché de Posen et proclamaient le Mincio « une frontière allemande, » poussaient des cris de rage à la moindre apparition d'un nouveau pasteur ou maître d'école danois aux environs de Töndern ou de Flensborg. Il importe même de remarquer que le bataillon sacré des défenseurs de la « sainte cause » s'était notablement accru en Allemagne, depuis le rétablissement de la paix, de toute une classe de Holsteinois compromis dans l'insurrection, et qui trouvèrent ensuite dans les divers États germaniques un accueil enthousiaste et même les positions les plus hautes [1]. Disons-le toutefois : depuis 1852 jusqu'en 1858, le Danemark jouissait d'une paix relative du côté de ses redoutables voisins. La guerre des pamphlets et des journaux continuait, il est vrai ; mais les cabinets évitaient volontiers de reprendre le débat, et, si le *Bund* intervenait de temps à autre avec ses remontrances à Copenhague, c'était plutôt pour empêcher les libertés constitutionnelles de se développer à l'aise dans la monarchie de Frédéric VII que pour entamer « la grande œuvre. » Le vent soufflait alors à la réaction : M. de Manteuffel et M. de Buol avaient garde de se créer des embarras au dehors et d'exciter les passions à l'intérieur. Rien ne peint mieux les dispositions résignées des hommes d'État germaniques à cette époque que la réponse faite par M. de Pfordten le 23 mai 1853 à une dépu-

1. M. Reventlow-Preetz fut promu en Prusse à la pairie à vie, M. Beseler à la dignité de chancelier de l'université de Bonn, M. Droysen devint professeur à la même université, M. Esmarch fut nommé conseiller de la cour d'appel suprême en Poméranie, M. Geertz, capitaine de l'état-major-général de la Prusse, le docteur Lorentzen, rédacteur du journal officiel de Berlin; MM. Francke et Harbou ne tardèrent pas à être premiers ministres à Gotha et à Saxe-Meiningen, etc. Ils avaient tous figuré dans le gouvernement provisoire ou dans l'insurrection des duchés. Ajoutons que Dahlmann vivait encore : il était professeur à Bonn et exerçait une influence considérable sur toute l'Allemagne.

tation des Holsteinois qui vinrent porter devant lui les doléances de leurs *frères* opprimés dans le Slesvig. « Les gouvernements allemands, dit alors le premier ministre de Bavière, ont bien mal apprécié la cause des duchés, et par leur assistance n'ont fait qu'empirer la situation de ces provinces, *que des avocats et des professeurs avaient agitées et entraînées.* Les duchés sont la propriété du Danemark, et *si j'étais ministre holsteinois, je danoiserais le pays, dût une émigration des peuples s'ensuivre...* [1] »

Peu d'années s'écoulèrent, et M. de Pfordten vint tenir un tout autre langage; il devait même se signaler parmi les *avocats* [2] les plus ardents, les plus intraitables de la sainte cause des duchés! C'est que depuis 1859 les esprits de l'autre côté du Rhin avaient reçu une forte impulsion, et que, selon une expression officielle, « une ère nouvelle » (*Neue Aera*) venait de commencer. Grâce aux événements du dehors et de l'intérieur, à la guerre d'Italie et à la régence du prince Guillaume de Prusse, la Germanie reprenait son essor vers la vie politique, sa course éperdue à l'unité et à la liberté à travers les trente-huit barrières de ses trente-huit souverainetés, et, comme toujours, la pensée du Slesvig-Holstein finit par l'emporter bien vite sur toutes les autres idées de progrès et de réforme. Déjà, dans son discours d'ouverture devant les chambres de Berlin (12 janvier 1859), le prince-régent ne put se dispenser de toucher à la question des duchés; son ministre le baron de Schleinitz ne tarda point à entamer avec M. Hall, le chef du cabinet à Copenhague, une correspondance de plus en plus aigre, et bientôt un haut fonctionnaire dans le Holstein

1. Voyez la *Gazette de Cologne* du 11 mars 1865.

2. Voyez le *Rapport du baron de Pfordten, ministre de Bavière près la diète germanique, sur la succession dans le Slesvig-Holstein.* Francfort, 1864.

portait dans un banquet public un toast chaleureux « à Guillaume le *conquérant !...* » l'Allemagne tressaillit d'aise et d'allégresse; les chambres de Bade, de Bavière, de Wurtemberg, etc., retentirent d'accents belliqueux; le *Bund* de Francfort redoubla de vigueur : il accabla le gouvernement de Copenhague de ses *monitoria*, *excitatoria* et *inhibitoria*. Au commencement de 1861, il prononçait déjà contre le Danemark une « exécution fédérale » que personne, il est vrai, ne se pressa d'*exécuter*... Ce qui ajoutait aux espérances et rehaussait le cœur de tous les bons citoyens, c'était de voir le cabinet de Vienne lui-même venir rejoindre la croisade diplomatique, ce cabinet si lent d'ordinaire dans ses mouvements, et qui avait jusque-là donné si peu de gages à la cause du Slesvig-Holstein! L'Autriche, en effet, n'avait pris aucune part à la première « guerre de délivrance » sur l'Eider ; elle s'était même alors unie aux autres grandes puissances pour s'opposer à la convoitise prussienne, et son ambassadeur n'avait pas quitté Copenhague dans le courant de 1848. Dès cette époque toutefois, et pendant les négociations de 1851, le prince Schwarzenberg avait subitement « changé d'attitude; » la prépondérance de la Prusse une fois écartée, la cour de Vienne voulut montrer qu'elle était aussi bonne gardienne du patriotisme germanique que sa rivale, et c'est surtout à la pression de la diplomatie aulique que Frédéric VII avait dû accorder des « explications » si grosses d'avenir.

Ainsi avait agi déjà l'Autriche absolutiste de Schwarzenberg. De combien plus de zèle n'était donc pas tenue de faire preuve l'Autriche libérale de M. Schmerling, l'empire des Habsbourg régénéré par le progrès, s'essayant dans la vie parlementaire et aspirant à l'hégémonie parmi les peuples de la Confédération! L'empereur François-Joseph, de-

venu souverain constitutionnel, ne put vraiment pas se dispenser d'entendre à son tour un *grido di dolore ;* il crut l'entendre très-distinctement même du côté de la Baltique, et M. de Rechberg tint à honneur de ne pas se laisser dépasser par M. de Schleinitz dans l'amertume de son langage à l'égard de M. Hall. M. de Rechberg fut d'autant plus énergique dans ses paroles qu'il crut ne devoir jamais leur donner suite par les actes, — car il faut bien ne pas l'oublier : par toutes ces violentes démonstrations contre le Danemark, c'était plutôt et même exclusivement une *expédition à l'intérieur* qu'entendaient faire les différents gouvernements de l'Allemagne. Les gouvernements des petits États voyaient dans la question du Slesvig-Holstein un utile dérivatif à l'agitation unitaire si menaçante pour les souverainetés particulières des princes ; l'Autriche et la Prusse n'y cherchaient que le moyen de faire « des conquêtes morales en Allemagne, » selon le mot célèbre du prince-régent : de toutes parts on faisait les enchères du patriotisme avec des billets tirés sur le Danemark, et qu'on savait devoir être protestés. Quant à passer l'Eider et à renouveler l'expérience de 1848, certes MM. de Rechberg et de Schleinitz y songeaient aussi peu que MM. de Beust et de Pfordten.

L'entreprise avait échoué à une époque bien autrement favorable, au moment d'une crise révolutionnaire universelle, alors que le monde était livré à toutes les angoisses d'une commotion politique et sociale : comment réussirait-elle en 1862, au milieu d'une paix générale et en face des puissances jouissant de la plénitude de leur liberté et de leur force ? L'Angleterre, en première ligne, ne défendrait-elle pas l'héritage du Glucksbourg, et oublierait-elle jamais la recommandation suprême de sir Robert Peel « que *les intérêts de la*

Grande-Bretagne exigeaient que le Danemark fût maître des ports du Slesvig-Holstein ainsi que de l'embouchure de l'Elbe?... »

Ainsi pensaient tous les hommes sérieux, même en Allemagne; ainsi pensait surtout le Danemark, et il ne s'effrayait pas outre mesure des démonstrations germaniques. Il avait confiance dans son droit, dans l'opinion et l'appui de l'Europe. La rivalité manifeste et toujours croissante entre l'Autriche et la Prusse devenait d'ailleurs pour lui un motif de sécurité de plus.

Du reste, depuis la fin de 1861, le grand flux libéral qui avait jusque-là porté les esprits en Allemagne perdait visiblement de son niveau, et avec lui devait inévitablement s'apaiser aussi l'agitation pour les duchés. L'*ère nouvelle* s'était déjà éclipsée; le régent de Prusse, devenu le roi Guillaume Ier, était entré en lutte avec les « hommes du progrès » (*Fortschrittsmänner*), un conflit constitutionnel des plus graves avait éclaté, et le 24 septembre 1862 M. de Bismark venait d'être placé à la tête du cabinet de Berlin. Or on connaissait de longue date l'opinion de M. de Bismark sur la « querelle d'*Allemand* » faite au roi de Danemark, « souverain légitime dans les duchés; » on savait de plus que le parti auquel appartenait le nouveau ministre, et qui lui prêtait son appui indispensable, que le *parti de la Croix* avait toujours répudié le *slesvig-holsteinisme* comme une invention de la démagogie : on avait donc toute raison de croire à l'assoupissement prochain de ce que les diplomates de la Grande-Bretagne n'avaient cessé d'appeler *a tedious and a vexed question*. Telle était la situation dans l'automne de 1862, quand soudain, le jour même de l'arrivée au pouvoir de M. de Bismark, au moment le moins opportun et du quartier le plus inattendu, partit une dépêche incroyable

qui fut accueillie en Allemagne avec les transports d'une joie frénétique, et remplit par contre Copenhague d'une stupeur et d'une consternation faciles à comprendre. La missive sonnait en effet le glas funèbre de l'intégrité du Danemark : elle déchaîna en Allemagne la tempête qui au bout d'un an devait engloutir la moitié des États de la monarchie scandinave. La dépêche était datée : *Gotha,* 24 *septembre* 1862, et portait la signature de lord John Russell.

II.

Les interventions anglaises dans le conflit dano-allemand depuis 1848. — Langage de lord Russell en janvier 1862. — Brusque changement pendant son séjour à Gotha. — La dépêche du 24 septembre 1862. — Motifs probables de ce revirement. — Enthousiasme de l'Allemagne pour la dépêche de Gotha. — *Lettre patente* du roi Frédéric VII concernant le Holstein (30 mars 1863) et violentes protestations de l'Autriche et de la Prusse. — Nouvelle intervention de lord Russell. — Dépêche anglaise du 31 juillet. — Langage de lord Palmerston : *le Danemark ne combattra pas seul.* — Lord Russell croit pouvoir compter sur un accord avec la France. — Amertumes nées de la conduite de l'Angleterre dans la question polonaise et avertissement donné à M. Grey par M. Drouyn de Lhuys (septembre). — Pour maintenir l'accord avec la France lord Russell imagine de déclarer l'empereur de Russie déchu de ses droits sur la Pologne. — Menaces de M. de Bismark. — Le *Bund* vote une exécution fédérale contre le Danemark (1er octobre). — *Minute* stipulée, le 14 octobre, entre M. de Bismark et sir A. Buchanan : la Prusse empêchera l'exécution fédérale et acceptera la *médiation* de l'Angleterre. — En échange, lord Russell retire sa déclaration de déchéance contre l'empereur de Russie et la remplace par la dépêche *satisfaite* du 20 octobre. — La dépêche anglaise expédiée, M. de Bismark change d'attitude et presse l'exécution fédérale contre le Danemark. — Lamentations de lord Russell à sir A. Buchanan : il renonce à la *médiation*. — Diversion opérée par le discours impérial du 5 novembre et la proposition d'un *congrès*.

« La question des duchés, disait ingénument un mémorandum germanique du commencement de 1863 [1], a donné matière à un entassement de pièces d'une abondance qui n'a été égalée par aucun procès politique ou civil des temps modernes, » et il est juste d'ajouter que la Grande-Bretagne n'a pas fourni le contingent le plus mince de cette formidable collection de papiers. Le cabinet de Saint-James n'a cessé de suivre attentivement, scrupuleusement le démêlé dano-allemand dans ses oscillations les plus fugitives, et d'intervenir à tout moment

1. Voyez le mémorandum du baron Plessen au comte Platen, ministre de Hanovre (dépêche de M. Howard au comte Russell, 26 février 1863. *Inclosure*).

par des conseils, des remontrances et des notes. Lord Malmesbury n'a fait qu'un court passage au pouvoir dans l'année 1858, à l'époque relativement la plus calme du long différend : il a pourtant trouvé le moyen (ainsi que le racontait plus tard M. Layard, à la grande hilarité de la chambre des communes) pendant les quinze mois de son ministère d'enrichir le *foreign office* de « sept nouveaux et gros volumes *in-folio* » de correspondance relative aux duchés. On se doute combien plus fertile a dû être dans les temps qui suivirent la plume remuante, diserte et volontiers *dissertante* de lord John : sa correspondance fut infatigable, intarissable, *pragmatique*, comme devait l'appeler plus tard « et sans malice » le très-honorable M. Disraeli[1]. Toutefois, pour être plus agité et agitant, le comte Russell n'en gardait pas moins, jusqu'en l'automne 1862, l'attitude traditionnelle des ministres britanniques dans ce litige ; il suivait la ligne de conduite qu'avaient tenue avant lui lord Malmesbury et lord Palmerston. Il recommandait au Danemark la patience, la circonspection, et à l'occasion les sacrifices les plus pénibles ; mais en même temps il ne se lassait pas de faire aux cours allemandes de très-vertes semonces sur leurs prétentions et empiétements injustifiables. — Résumons pour la dernière fois ces prétentions germaniques

1. Le nombre des pièces présentées au parlement anglais pendant la première session législative de 1864, et relatives aux affaires du Danemark dans la seule année 1863, montait à mille deux cent quinze numéros, sans compter le volume des protocoles de la Conférence de Londres. Ces pièces, distribuées par intervalles, au fur et à mesure de l'impression, portaient le titre général de *Denmark and Germany*, qui n'a pas varié ; mais le sous-titre subit une altération caractéristique dans le cours de l'impression... et des événements. Le sous-titre de la première livraison disait encore : « Correspondence respecting *the maintenance of the integrity of the Danish monarchy ;* » dans les livraisons suivantes, il fut modestement changé en « Correspondence respecting *the affairs of the duchies* Holstein, Schleswig and Lauenbourg. »

et établissons-en la valeur. Au point de vue du droit international et des traités, elles n'en avaient aucune. La fameuse théorie de « l'union des deux duchés, » la théorie du *slesvig-holsteinisme*, n'ayant pas triomphé en 1852, ayant même été expressément abandonnée alors [1], la Confédération n'avait pas l'ombre d'un droit écrit à invoquer pour une ingérence dans le Slesvig, et quant au Holstein, le gouvernement de Copenhague se gardait bien d'y donner sujet à une plainte sérieuse quelconque. A défaut de tout traité, l'Allemagne se prévalait donc des « éclaircissements » fournis en 1851 par le ministère danois sur le régime futur dans les duchés, sur « l'intention » du roi de ne pas incorporer le Slesvig et de proclamer une constitution *commune* à tous les États de la monarchie. Ce terme *Erläuterungen* « éclaircissements, » les diplomates germaniques s'ingéniaient à le supplanter dans leurs factums par celui de *Erklärungen*, qui signifiait à la fois « explications » et « *déclarations;* » à la suite et sous leur plume toujours glissante, les « déclarations » devenaient des « engagements » (*Verpflichtungen*), des engagements formels, solennels, sacrés, — des *stipulations!* Mais outre que ces « explications » n'en demeuraient pas moins de simples pourparlers ministériels dépourvus de tout caractère juridique et obligatoire, le roi Frédéric VII s'y était conformé dans la mesure du possible et selon toute la rigueur de la lettre, sinon de l'esprit. Il n'avait pas incorporé administrativement le Slesvig, et quant à la constitution *commune*, il l'avait promulguée dès le 2 octobre 1855;

1. « Le gouvernement impérial reconnaît absolument au roi de Danemark le droit d'*annuler l'ancienne union* entre le Slesvig et le Holstein en ce qui regarde l'administration et la justice; il reconnaît également le principe que l'autorité de la diète fédérale et la compétence de la diète *ne peuvent avoir aucune force* sur un pays n'appartenant pas à la Confédération... » (Dépêche du prince Schwarzenberg du 26 décembre 1851.)

mais l'essai avait été démontré si impraticable au bout de deux ans que la diète fédérale elle-même en avait demandé (2 novembre 1858) et obtenu la suspension pour le Holstein et le Lauenbourg. Il est vrai qu'après avoir exigé eux-mêmes la séparation qui venait de s'accomplir, les Allemands sommaient derechef le gouvernement de Copenhague de présenter une nouvelle constitution commune, capable de les satisfaire : c'était là procéder sans ambage à l'assujettissement définitif de la monarchie scandinave aux volontés du *Bund* étranger, c'était prétendre tenir par le Holstein, non-seulement le Slesvig, mais le Jutland même et les îles! Bien plus, avant d'absorber « l'État-amiral, » les Allemands voulaient encore le dissoudre. En attendant l'élaboration de la nouvelle constitution commune, ils demandaient que la charte du 2 octobre 1855 fût abrogée *pour toutes les parties du royaume indistinctement*, et remplacée par *quatre assemblées législatives indépendantes* (dans le Holstein, dans le Lauenbourg, dans le Slesvig, dans le Jutland et les îles), quatre assemblées qui discuteraient, chacune séparément, la future loi commune, et auraient, *dans le provisoire*, « une influence égale sur les intérêts généraux. » Or, pour faire voir la portée de pareilles exigences, il suffira de rappeler simplement les observations qu'elles suggérèrent, dans les premiers jours de 1862, au comte Russell lui-même. « L'Autriche, demandait excellemment le ministre britannique dans sa missive à lord Loftus du 6 janvier 1862, l'Autriche souffrirait-elle que la diète hongroise votât sa quote-part du budget de l'armée et de la marine, et la Prusse consentirait-elle à ce que son budget militaire fût soumis à une assemblée composée exclusivement de représentants de Posen? Supposons que le Danemark fût sous le coup de quelque danger extérieur, serait-il conforme à l'intérêt de la nation de convoquer quatre

assemblées diverses afin d'obtenir les subsides pour l'armée et la marine? L'Autriche consentirait-elle à voir son armée et sa flotte dépendantes des votes séparés des diètes de Hongrie, de Bohême, de Galicie et de Vénétie ?... »

Ainsi parlait en janvier 1862 lord John Russell. Dès l'automne de cette année, le même homme d'État devait tenir un tout autre langage, un langage assurément bien étrange, en contradiction complète avec tout ce que le cabinet de Saint-James avait jusque-là soutenu et défendu! Dans sa fameuse dépêche du 24 septembre 1862, le chef du *foreign office* commençait d'abord par transcrire une récente note prussienne (du 22 août) pleine de récriminations contre le Danemark : il adoptait comme authentiques les faits allégués dans un document émanant du cabinet de Berlin! Par un procédé encore plus inusité dans les traditions de chancellerie, et comme si Sa Majesté la reine Victoria n'avait pas eu d'ambassadeur officiel à Copenhague, lord Russell en appelait aux rapports de ses *agents secrets* sur l'Eider, rapports « dignes d'une parfaite confiance, » et qui attestaient la violente oppression que le gouvernement de Frédéric VII n'aurait cessé d'exercer sur la population allemande dans le Slesvig. On avait rempli cette province de fonctionnaires danois dans l'administration, de prêtres danois dans les églises et dans les écoles; on avait laissé exprès en oubli la disposition du *biennium universitatis*, c'est-à-dire qu'on avait confié des emplois dans le Slesvig à des personnes que n'avait pas préalablement endoctrinées la grande et *patriotique* école de Kiel; enfin on avait tyrannisé les particuliers et les familles par des ordonnances vexatoires. Après avoir dressé cet acte d'accusation étrange contre une puissance « amie, » le noble lord rappelait avec force les « explications » données autrefois en 1851 par le cabinet de

Copenhague aux cours allemandes sur le régime futur des duchés. On a vu plus haut les périphrases diverses, toujours ascendantes et *climatériques*, que les diplomates de la Germanie avaient su employer pour le mot fameux de *Erläuterungen* ; le comte Russell inventa pour son usage une périphrase tout à fait nouvelle, celle de *bounds of honour*. Des « liens d'honneur, » affirmait-il, avaient été formés par le gouvernement danois en 1851, et, pour sauver cet « honneur, » le principal secrétaire d'État ne trouvait rien de mieux à proposer au monarque que de souscrire à la perte de la monarchie. En effet, pour réparer le mal, lord John conseillait de détacher tout à fait le Slesvig du *Denmark proper*, et de reconnaître à chacune des quatre provinces dont se composerait le royaume (le Holstein, le Lauenbourg, le Slesvig et le *Denmark proper*) une autonomie complète et une assemblée législative indépendante ! « En général, devait bientôt dire au sujet de cette conception ingénieuse, mais peu originale et visiblement traduite de l'allemand, un homme d'État scandinave, — en général les souverains de l'Europe trouvent déjà de la difficulté à manier un seul parlement ; le principal secrétaire d'État fait au roi de Danemark assurément un grand honneur en le croyant capable d'en manier jusqu'à quatre... » Il est vrai que, pour pallier les inconvénients possibles d'une pareille « constitution, » l'imperturbable réformateur proposait d'établir, en dehors des représentations provinciales, un budget annuel fixé pour dix ans[1] ; seuls, les crédits supplémentaires « inévitables » seraient votés « librement » par les quatre assemblées législatives !...

1. *Pour dix ans !...* Toujours la préoccupation constante, la pensée fixe du juste Ézéchias : *sit pax in diebus meis !* C'est ainsi que, l'année suivante, le comte Russell ne répugnait pas à voir les aspirations de la Pologne se réaliser *dans quinze ou vingt ans*, pourvu qu'on eût *une paix immédiate* (dépêche à lord

Telle fut la panacée merveilleuse découverte pour les maux de la situation et formulée « en quatre points » par le grand auteur du *reform-bill,* que M. Disraeli devait plus tard saluer en plein parlement comme le Sieyès comtemporain de l'Europe. Ainsi, par sa missive célèbre du 24 septembre 1862, le comte Russell ne faisait pas seulement un acte manifeste d'intervention dans les affaires intérieures d'un État indépendant, mais il prenait en main la cause de l'Allemagne contre le Danemark, et se prononçait hautement pour les prétentions les plus excessives et les plus injustifiables de MM. de Beust et de Pfordten! Le noble lord était subitement touché de la grâce du *National Verein,* et c'est une des belles allées du charmant parc de Gotha qui devint la route de Damas pour cette conversion foudroyante! Certes il y a quelque chose de piquant, ou plutôt, comme on dirait de l'autre côté du Rhin, quelque chose de « symbolique » dans le fait qu'une note si mortelle pour le Danemark ait été écrite le jour même de l'avénement de M. de Bismark et dans la ville qui a donné son nom au parti unitaire de la Germanie, sous les ombrages hospitaliers d'un patriote aussi ardent que le duc de Cobourg[1]. Faut-il pourtant

Bloomfield du 17 mars 1863), — et il était tout prêt alors à suggérer même un projet de constitution pour la Russie, comme il l'avait fait en 1862 pour le Danemark. « Pourquoi, en effet, demandait-il au baron Brünnow, pourquoi des institutions représentatives ne seraient-elles pas accordées en même temps au royaume de Pologne et à l'empire de Russie? » (Dépêche à lord Napier du 10 avril 1863.)

1. Le ministre anglais s'est plus tard défendu d'avoir subi l'influence de l'entourage de Gotha lorsqu'il écrivait sa note : il affirmait en avoir déjà porté le germe avant de toucher aux frontières de l'Allemagne, et il citait en témoignage le bizarre passage suivant de la dépêche de son agent à Copenhague : « *Je me rappelle parfaitement,* — lui écrivait M. Paget le 28 janvier 1863, — que Votre Seigneurie m'a parlé, pendant notre rencontre à Bruxelles au commencement de septembre dernier, des affaires dano-allemandes. Votre Seigneurie m'a donné alors les contours (*outlines*) de l'arrangement qui s'était présenté à son esprit (*occurred*), et qu'elle a *ensuite* développé dans sa dépêche du 24 septembre. »

tout attribuer aux seules séductions du lieu et de l'entourage? Ne doit-on pas accorder au noble lord les bénéfices d'une pensée un peu plus sérieuse et politique? Rappelons-nous que depuis l'annexion de la Savoie l'Angleterre avait commencé à tourner ses regards vers l'Allemagne, à cultiver avec une certaine tendresse un grand peuple si rapproché par ses origines et sa foi, placé si providentiellement entre la France et la Russie. Les hommes d'État britanniques avaient pris l'habitude régulière de faire une tournée de vacances sur les bords du Rhin et d'y resserrer les liens d'amitié avec les princes et les ministres de la Germanie. Ainsi faisait chaque été lord Clarendon; ainsi, en septembre 1862, fit lord John Russell, qui accompagna sa gracieuse Majesté la reine Victoria dans son voyage à Cobourg. Or cette année 1862 était singulièrement tourmentée et ténébreuse; l'explosion de Pologne n'avait pas encore eu lieu, l'intimité entre les deux cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg devenait de jour en jour plus grande, et plus grande aussi l'inquiétude des autres puissances; on parlait de vastes projets en l'air pour le remaniement de la carte de l'Europe, tant à l'occident qu'à l'orient, et lord Palmerston déclarait en plein parlement que la situation lui semblait « grosse au moins d'une demi-douzaine de guerres respectables[1]. » Serait-ce donc l'appréhension de pareilles éventualités qui aurait converti de la sorte le ministre britannique à la foi du *National Verein*, et aurait-il voulu s'assurer le concours futur de l'Allemagne dans des occurrences redoutables par cette concession faite à sa passion la plus chère? Dans une telle hypothèse, lord John pourrait du moins plaider les circonstances atténuantes de sa démarche incroyable, et prétendre

1. Voyez plus haut, p. 27-31.

avec le bon Polonius que la folie n'avait point manqué de méthode[1]. Il aurait ainsi, en septembre 1862, abandonné le roi Frédéric VII pour s'attacher la Germanie en face de l'alliance franco-russe, comme il devait l'année suivante sacrifier la Pologne pour sauver le traité de Londres, et lâcher de nouveau le traité de Londres devant l'épouvantail d'un congrès européen à Paris. Singulier pilote dans tous les cas, dont tout l'art de navigation consisterait à jeter invariablement par-dessus le bord une partie de sa cargaison à la moindre annonce d'une tempête !

Quoi qu'il en soit, la dépêche de Gotha devint le signal d'une recrudescence violente du *slesvig-holsteinisme* de l'autre côté du Rhin, et c'est d'elle, à dire vrai, que date diplomatiquement le démembrement de la monarchie danoise. Le chef du *foreign office* fut si glorieux de son œuvre qu'il s'empressa de la communiquer à tous les cabinets intéressés ;... il n'y eut d'exception que pour les deux puissances scandinaves. Le gouvernement de Copenhague n'eut connaissance officielle de la note que le 14 octobre ; quant à la Suède, bien que signataire du traité de Londres, elle fut dédaigneusement laissée à l'écart, ce qui donna au comte Manderström l'occasion d'écrire « qu'il était tenté de féliciter le ministre anglais d'un silence si opportun, ses dépêches paraissant écrites à l'adresse des cours ennemies du Danemark ou fort ignorantes de ses affaires, et la cour de Stockholm n'étant dans l'un ni dans l'autre cas. » Par contre, les cours allemandes, celles de Vienne et de Berlin notamment, ne manquèrent pas d'adresser au cabinet de Saint-James leurs compliments sincères : le débat « ramené à ces termes, » elles l'acceptaient de grand cœur ! Il faut bien noter ceci : les

1. « Is it madness, has it method. »

« quatre points » et les quatre parlements de la note anglaise du 24 septembre devaient être, pendant toute l'année 1863, le mot d'ordre de la diplomatie germanique dans la question des duchés. Le ministre du Hanovre, comte Platen, ne tarissait pas, aux mois de mars et d'avril de cette année, en éloges sur les ingénieuses propositions de lord Russell; il tenait absolument à les introduire « de manière ou d'autre » dans la motion qu'il préparait pour la diète fédérale; il les mit enfin en préambule[1]! Le comte Rechberg avait au mois de janvier 1863 une grande confiance dans les « puissants arguments employés par le principal secrétaire d'État; » en avril et encore en juin, il regardait la dépêche de Gotha « comme la meilleure base pour une entente véritable[2]. » M. de Bismark ne manqua point non plus (dans sa dépêche à M. de Balan du 15 avril) de s'emparer de l'expression anglaise de *bounds of honour* et de reprocher au Danemark d'avoir résisté dans l'automne passé « à la médiation d'une puissance amie et impartiale. » Dans le rapport présenté à la diète fédérale au nom de sa commission exécutive, M. de Pfordten insérait tout au long les passages principaux du document britannique, et dans les *résolutions* du 9 juillet le *Bund* lui-même faisait au comte Russell l'honneur de proclamer sa proposition de septembre 1862 « une base acceptable pour un arrangement. » La diplomatie germanique se maintint jusqu'au bout dans la position que lui avait livrée si inconsidérément lord John Russell; encore à la veille de l'invasion, le président de la diète fédérale se déclarait prêt à traiter sur le terrain de la note du 24 septembre[3], et c'est la

1. Voyez les dépêches de sir H. Howard au comte Russell des 20 mars, 17 avril, 20 avril 1863, etc.

2. Dépêches de lord Bloomfield des 23 avril et 2 juin 1863.

3. Dépêche de sir A. Malet du 24 septembre 1863.

dépêche de Gotha en mains que l'Allemagne devait s'avancer jusqu'à la ligne du Danevirk.

En Angleterre, l'œuvre du principal secrétaire d'État eut un succès bien moins durable. Dans une nouvelle dépêche du 20 novembre 1862, lord Russell avait, il est vrai, maintenu encore et même développé son projet de Gotha. « Nul argument *ab inconveniente*, y disait-il, ne peut être admis à prévaloir contre des stipulations positives et des engagements d'honneur. » Il insistait déjà plus faiblement dans une missive du 21 janvier 1863 ; mais depuis il se tut, et lord Palmerston devait bientôt venir déclarer à la chambre des communes que le projet de son noble ami était aussi excellent qu'impraticable. D'ailleurs les complications de Pologne commençaient dès lors d'absorber toute l'attention du cabinet de Saint-James : peut-être aussi le résultat immédiat de ces complications, le refroidissement de l'entente franco-russe, rendait-il les hommes d'État britanniques moins soucieux maintenant des bonnes grâces de la Germanie et plus favorables au Danemark. Le gouvernement de Copenhague, de son côté, voulut évidemment profiter de la nouvelle tournure des affaires, du *tolle* diplomatique surtout que venait de soulever contre M. de Bismark sa fameuse convention militaire avec la Russie (février 1863), afin de tenter un coup décisif « pour sortir d'une position intolérable, et qu'il ne pouvait prolonger à moins de courir le risque d'une dissolution complète de la monarchie[1]. » Déjà, par un décret du 12 novembre 1862, le roi Frédéric VII avait essayé de rendre l'autonomie du Holstein bien plus complète en établissant un gouvernement local au sein même du duché : il convoqua l'assemblée législative de ce pays fédéral, afin

1. Dépêche de M. Manderström à M. Wachtmeister du 22 février 1863.

d'arriver à un arrangement amiable; mais, selon l'expression même de l'envoyé anglais, sir A. Paget (dépêche du 18 février 1863), les prétentions des États du Holstein n'allèrent à rien moins « qu'à faire passer dans leurs mains l'administration de toute la monarchie. » Enfin le 30 mars le gouvernement danois publia la célèbre *patente* à laquelle l'Allemagne devait répondre bientôt par un long cri de guerre. La patente n'était cependant qu'à l'adresse du Holstein et lui faisait les concessions les plus larges : une indépendance législative absolue, un ministère des finances particulier, une armée séparée et formant à elle seule le contingent pour la Confédération germanique.

Examinant la proclamation du 30 mars à tous les points de vue, l'envoyé anglais, M. Paget (dépêche du 29 avril), arrive à la conclusion « qu'elle n'est ni blessante pour les intérêts du Holstein, ni calculée de manière à placer ce duché dans une position inférieure à l'égard des autres parties de la monarchie danoise. Je crois au contraire que c'est là la création d'un état des choses dont peu de contrées en Europe seraient disposées à se plaindre, et dont le Holstein lui-même devrait être satisfait, si ses pensées se bornaient à ses interêts légitimes et à son bien-être national. » Et M. Paget ajoutait que, « si la Germanie voulait désormais moins tenir à la lettre des *engagements*, elle pourrait faciliter l'amélioration pratique d'un état des choses dont elle s'est si souvent plainte avec tant de véhémence. » La véhémence de la Germanie redoubla précisément à cause de ces concessions mêmes. Ce n'est pas l'autonomie du Holstein que demandaient les Allemands, mais le maintien d'une situation qui leur permît toujours d'intervenir à propos de ce duché dans les affaires de *l'État-amiral*. Les cabinets de Vienne et de Berlin adressèrent aussitôt à Copen-

hague (13 et 15 avril) des protestations énergiques contre la patente du 30 mars, et ils en référèrent à la diète de Francfort, qui remit immédiatement l'examen de la cause à ses « comités réunis. » Déjà le 9 mai sir A. Malet appelait de Francfort l'attention du gouvernement britannique sur la gravité de ces événements, tout en indiquant avec une rare sagacité l'automne de 1863 comme l'époque décisive de la crise. La diète, pensait-il, traînerait avec intention les affaires en longueur jusqu'au moment où la saison rigoureuse ne permettrait plus aux Danois de faire usage de leur marine, qui seule pourrait devenir dangereuse aux Allemands, et c'est dans le même sens que s'exprimait quelques jours plus tard lord Loftus dans une dépêche du 26 mai datée de Munich.

En face de pareilles éventualités, lord Russell se décida enfin à sortir de la réserve qu'il avait gardée dans le différend dano-allemand depuis le commencement de l'année[1], et il écrivit, sous la date du 27 mai, une missive identique à l'adresse des cours de Vienne et de Berlin, dont il fit remettre aussi une copie au président de la diète fédérale, le baron Kübeck. Le ministre britannique voulait sans doute, par ce premier acte d'intervention, réparer le grand mal qu'il avait fait au Danemark ; mais ce qui le préoccupait surtout, c'est que ce nouvel incident ne compliquât la situation générale, assez aggravée déjà par les affaires de Pologne. « Sans discuter la déclaration du roi de Danemark du 30 mars, » il se bornait

1. Le 11 mars, il avait répondu sèchement au comte Manderström qui lui demandait de prêter un appui moral au Danemark dans son essai d'arrangement avec les États du Holstein : *Her Majesty's government will not interfere* (dépêche à M. Jerningham). — Après la publication de la patente du 30 mars, il se borna à recommander au Danemark, selon l'habitude, « de procéder avec la plus grande prudence et circonspection, eu égard surtout au moment présent. » (Dépêche à M. Paget du 22 avril.)

donc à exprimer « combien il serait désirable que rien ne vînt augmenter les dangers déjà existants et les complications de l'Europe. » En même temps il faisait observer que les affaires du Slesvig regardaient la politique internationale, « et ne pouvaient être décidées par la diète de Francfort. » Quelques jours plus tard (9 juin), il demandait au baron Kübeck si la diète entendait ne discuter que les affaires du Holstein, en ajoutant que « d'autres puissances, non germaniques, faisaient une grande distinction entre le Holstein et le Slesvig. » La diète répondit en insérant dans le rapport de son comité (18 juin), avec force éloges, les principaux passages de la dépêche de Gotha, et en la proclamant même dans ses *résolutions* une « base acceptable d'arrangements » (9 juillet); mais le principal secrétaire d'État avait garde maintenant de passer par cet arc de triomphe qui ressemblait trop bien à des fourches caudines, et il maintenait son importante distinction avec d'autant plus de force que la diète de Francfort, par ses dernières résolutions, avait sommé le gouvernement de Copenhague de retirer la patente du 30 mars, et d'informer le *Bundestag*, dans un délai de six semaines, des préparatifs qu'il aurait faits pour l'établissement d'une constitution *commune*, — faute de quoi il serait procédé à une *exécution fédérale*.

La cause en réalité n'était ni des plus claires, ni traitée avec toute bonne foi et décence. La majorité des États composant la Confédération germanique avait accepté le traité de Londres, mais la Confédération elle-même déclarait ne pas reconnaître ce traité! Tout en ne reconnaissant pas « ce gage européen de stabilité, » elle en appelait cependant « aux éclaircissements » auxquels avait donné lieu la négociation du traité, et ces éclaircissements, elle entendait les expliquer suivant ses convenances! Elle voulait l'autonomie du Slesvig, et pour y

arriver plus sûrement, elle prétendait imposer aux États du Danemark une constitution plus unitaire! Enfin elle voulait procéder à une exécution fédérale au sujet d'un pays qui n'était pas un pays fédéral! Les ténèbres cimmériennes, qui enveloppaient « le droit » s'étendaient aussi jusqu'à la mesure par laquelle on voulait « le rétablir. » Qu'était-ce par exemple que la mesure dont le Danemark était menacé? « Une exécution fédérale ne signifie pas la guerre, » disait le comte Rechberg à lord Bloomfield, l'ambassadeur anglais à Vienne. Le sous-secrétaire d'État à Berlin, M. Philipsborn, « niait pertinemment (*denied*) qu'une exécution fédérale dans le Holstein pût signifier une invasion dans le Slesvig. » Le plus rassurant fut sans contredit le comte Platen, ministre du Hanovre. Selon cet homme d'État, « la mesure serait exécutée de manière à empêcher un conflit, et le tout se bornerait à l'envoi d'un commissaire assisté seulement d'une escorte ou d'une brigade. » C'était, comme on le voit, la question banale de quatre hommes et un caporal. Le prix toutefois de la lucidité dans le langage, c'est, comme de juste, M. de Bismark qui l'emporta ; le ministre prussien déclarait dans sa note à M. de Katte, chargé d'affaires à Londres, « qu'il ne voyait pas les complications ultérieures qui pourraient résulter de la mesure fédérale ; mais si la guerre en résultait néanmoins, ce serait alors une *guerre offensive de la part du Danemark* contre la Confédération germanique [1]! »

Pour introduire un peu de clarté dans le débat, le chef du *foreign office* fit le 31 juillet une seconde démarche officielle auprès des deux grandes puissances allemandes. Dans une dépêche à l'adresse du comte Rechberg et dont copie fut ensuite

1. Voyez les dépêches de lord Bloomfield du 9 juin, de M. Lowther du 4 septembre, de M. Howard des 4 et 25 juillet, et enfin la dépêche de M. de Bismark à M. de Katte du 11 septembre.

donnée à M. de Bismark, lord Russell demandait d'abord qu'on voulût bien indiquer les défauts (*defects*) trouvés à la patente du 30 mars, et il insista surtout pour qu'on séparât la question holsteinoise de celle du Slesvig, qui ne pouvait dépendre que d'une négociation européenne. « Si l'Allemagne, poursuivait le ministre britannique, persiste à confondre le Slesvig avec le Holstein, d'autres puissances de l'Europe pourraient bien confondre le Holstein avec le Slesvig et lui contester le droit de se mêler des affaires de l'un comme de l'autre. Une telle prétention pourrait devenir aussi dangereuse à l'indépendance et à l'intégrité de l'Allemagne que le serait une invasion du Slesvig à l'indépendance et à l'intégrité du Danemark. » Ce langage était significatif et cachait presque une menace. C'est que l'opinion en Angleterre commençait à s'émouvoir des procédés de la Germanie et que des interpellations pressantes se produisaient au sein du parlement. Lord Derby, qui blâmait sévèrement le cabinet pour son intervention diplomatique en Pologne, s'exprimait d'une manière toute différente au sujet de ses efforts pour la monarchie scandinave. « L'intégrité de la monarchie danoise, disait le chef du parti tory, est d'une importance vitale pour notre pays; il est de notre intérêt de soutenir (*support*) le Danemark contre toute prétention mise en avant par des nations ambitieuses : je répugne à la guerre, mais si la question était posée, si le Danemark devait être détruit ou lésé dans son intégrité, il ne pourrait exister alors aucun doute sur le devoir de l'Angleterre. » Aussi lord Palmerston faisait-il, le 23 juillet, dans la chambre des communes, la déclaration hautaine et depuis si souvent rappelée « que ceux qui voudraient s'attaquer à la monarchie de Frédéric VII pourraient bien ne pas avoir en définitive le Danemark seul à combattre ! »

Plus tard, quand l'opposition reprochait au gouvernement anglais avec tant d'amertume la dépêche du 31 juillet et les fières paroles qui l'avaient précédée de quelques jours au parlement, les ministres britanniques devaient expliquer qu'en affirmant que le Danemark ne serait pas seul à lutter pour son intégrité, ils avaient cru qu'il serait secouru par... la Suède[1] ! Sans doute le comte Manderström intervenait alors activement en faveur du gouvernement de Copenhague. « Nos intérêts les plus chers, disait une note du cabinet de Stockholm, ne pourraient guère nous permettre de voir d'un œil tranquille écraser nos voisins sous des prétextes qui plus tard pourraient mettre en danger notre propre indépendance[2]. » Sans doute aussi la Suède aurait dû se trouver à côté du Danemark au moment du danger, elle aurait dû affronter une défaite même certaine (peu périlleuse cependant), ne fût-ce que dans un intérêt purement égoïste, en vue de l'avenir et de « l'union scandinave, » qui tente, à ce qu'on affirme, plus d'un esprit élevé sur le bord du Mœlar, car il est bon, dans l'occasion, de combattre non-seulement, mais d'essuyer même un revers « pour une idée, » et le Piémont en est un exemple éclatant. Toutefois il sera bien permis de chercher ailleurs que dans ce secours espéré des Suédois les raisons qui faisaient tenir aux ministres britanniques un langage si affirmatif quant à la sécurité du Danemark. Ces raisons, elles étaient évidemment dans la bonne entente avec la France et le malaise de l'Allemagne elle-même à l'approche de la crise.

Depuis l'insurrection de Varsovie, on pouvait remarquer

1. Voyez les débats du parlement des 8 et 9 juillet 1864, surtout les discours de M. Layard, sous-secrétaire d'État, et du duc d'Argyll, membre du gouvernement.

2. Dépêche de M. Manderström au comte Wachtmeister du 19 juillet.

un peu plus de cordialité dans les rapports entre les deux cabinets de Saint-James et des Tuileries; le spectre de l'alliance franco-russe s'était évanoui, les deux gouvernements faisaient des efforts communs pour la Pologne, et de même la France appuyait les démarches de l'Angleterre dans le différend dano-allemand. Sans prendre en effet dans ce dernier débat le rôle actif et principal, M. Drouyn de Lhuys ne cessait pourtant, jusqu'au mois de septembre, de seconder lord Russell dans sa sollicitude pour la monarchie de Frédéric VII. Dès le mois d'avril, il avait recommandé la modération aussi bien à Vienne qu'à Copenhague[1]. Deux mois plus tard, il déclarait vouloir *agir de concert avec le gouvernement de Sa Majesté britannique dans cette affaire;* il donnait son approbation à la dépêche significative de lord Russell du 31 juillet, et promettait d'écrire en ce même sens à ses agents[2]. Enfin, dans les commencements de septembre encore, le ministre français adhérait pleinement à une nouvelle missive du principal secrétaire d'État dont lord Cowley lui donnait lecture, et où le comte Russell établissait devant M. de Bismark des distinctions toujours plus précises : il y maintenait non-seulement le caractère non germanique du Slesvig, mais rappelait de plus que le Holstein lui-même, bien que pays fédéral, « n'en faisait pas moins partie du territoire d'un souverain indépendant dont les possessions sont comptées pour un élément nécessaire à l'équilibre de l'Europe[3]. » Or, si cet accord entre la France et l'Angle-

1. Voyez les dépêches de lord Bloomfield du 23 et de M. Paget du 28 avril.

2. Dépêches de lord Cowley du 31 juillet et du 1er août.

3. Dépêche du comte Russell à M. Lowther, à Berlin, du 31 août. — Dépêche de lord Cowley du 7 septembre. — « Le chargé d'affaires de France s'en est rapporté à la dernière déclaration de lord Russell, qui a été communiquée à Paris. On partage à Paris les vues du ministre britannique,... » écrit également M. de Bismark à M. de Katte, à Londres, dans sa dépêche du 11 septembre.

terre était déjà de nature à faire sérieusement réfléchir l'Allemagne même *progressiste*, il y avait plus d'un indice qui montrait les gouvernements de l'autre côté du Rhin beaucoup moins résolus que ne l'auraient fait croire les « résolutions » du *Bund*. M. de Bismark se tenait sur le pied d'une neutralité armée, et parlait avec une absence de préjugés tudesques qui semblait rendre un accommodement pour le moins possible; quant à l'Autriche, il n'était que trop évident que dans toutes ses démonstrations elle cédait seulement au désir de s'assurer les bonnes grâces des petits États. Le moyen imaginé par la diplomatie germanique d'aller chercher dans le Holstein un *gage matériel* pour l'exécution des « promesses » danoises rappelait trop le procédé analogue de l'empereur Nicolas lorsqu'il passait le Pruth pour ne pas faire penser aussi aux conséquences qu'avait eues pour le tsar cette manœuvre spécieuse, et lord Loftus ne manqua pas d'insister sur ce rapprochement historique devant le ministre de Bavière, le baron de Schrenk (dépêche du 26 mai). « D'après tout ce que j'ai pu apprendre, — mandait de Francfort en date du 10 juillet M. Corbett au comte Russell, — il paraîtrait que le gouvernement de Prusse et surtout celui d'Autriche croient s'être déjà trop avancés pour abandonner le terrain sans se rendre ridicules aux yeux de l'Europe, bien qu'ils ne fussent pas fâchés de le faire, s'ils en trouvaient le prétexte dans l'intervention d'une puissance quelconque qui apporterait une solution pacifique[1]. » Enfin, dans le mois suivant (août), se passa un événement qui mit à nu toutes les divisions intestines de la Germanie, et semblait

1. De même le ministre danois, M. Hall, écrivait à M. de Bille, à Londres, le 3 septembre : « On a si souvent répété que la diète ne désirait rien plus vivement que de pouvoir se retirer de la position trop avancée où elle s'était engagée un peu malgré elle... »

presque le prélude d'une guerre civile... L'empereur François-Joseph, on s'en souvient[1], fit à cette époque une tentative plus hardie que réfléchie pour réformer le *Bund*, et donna le signal d'une vaste agitation que lord Clarendon vint étudier sur place. La *journée des princes* à Francfort échoua piteusement, mais elle entraîna à sa suite, entre l'Autriche et la Prusse, un antagonisme violent, une hostilité qui allait en s'envenimant. Un déchirement intérieur de la *grande patrie* et une rivalité si manifeste de l'Autriche et de la Prusse ne permettaient guère de croire que les Allemands s'entendissent pour une action commune dans une entreprise qui n'était pas certes dépourvue de dangers, et le cabinet de Saint-James eut d'autant plus lieu d'espérer en une solution pacifique que la réponse danoise à la sommation fédérale venait d'arriver, et était rédigée dans le ton le plus conciliant. En effet, tout en se déclarant « hors d'état de révoquer l'ordonnance du 30 mars, » le cabinet de Copenhague, dans sa note du 27 août, laissait la porte ouverte aux négociations; il était prêt à donner à la diète fédérale « toutes les explications qu'elle pourrait désirer » sur les différentes dispositions de l'ordonnance tant incriminée.

Le comte Russell se trompait néanmoins. Cet antagonisme même de la Prusse et de l'Autriche, pendant et après la *journée des princes* à Francfort, devait avoir précisément pour effet de stimuler leur action dans l'affaire des duchés. C'était une lutte d'influence et d'hégémonie en Allemagne entre la cour de Vienne et celle de Berlin, et il était évident que dans cette lutte le prix ne serait accordé qu'à celui qui aurait montré le plus « d'énergie » dans la question de Slesvig-Holstein. A son retour de Francfort, le comte Rechberg s'exprimait

1. Voyez plus haut, p. 190-200.

devant lord Bloomfield (dépêche du 10 septembre) avec une ardeur inaccoutumée (*with much fervency*) au sujet des duchés; il déclarait qu'il lui était impossible d'intervenir dans les résolutions de la diète fédérale, à quoi l'ambassadeur anglais répondit que la question devenait décidément *sérieuse*. De son côté, M. de Bismark, dans sa note du 11 septembre, en réponse à la dernière communication du cabinet britannique, prenait tout à coup un ton tranchant dont il s'était jusque-là toujours gardé. Il ne se refusa pas le plaisir de rappeler la dépêche de Gotha; il établit la thèse étonnante, que si par impossible une guerre résultait de l'exécution fédérale, ce serait une guerre *offensive* que le Danemark ferait alors au *Bund*, et il finit par déclarer qu'il ne pouvait que « donner libre carrière aux procédés fédéraux. » La situation s'aggravait, le terme qu'avait fixé dès le printemps sir A. Malet approchait; le *Bund* allait voter l'exécution, et il sembla tout naturel à lord Russell de s'adresser de nouveau à la puissance qui avait approuvé jusque-là toutes ses démarches. Il demanda donc au gouvernement français (16 septembre) si le moment n'était pas venu d'offrir en commun leurs « bons offices, » ou même de rappeler l'Autriche, la Prusse et la Confédération aux obligations du traité de Londres; mais là une déception nouvelle attendait le principal secrétaire d'État. Cette fois la France se refusait d'une manière assez catégorique... C'est que le cabinet des Tuileries avait déjà éprouvé la bonne volonté de l'Angleterre dans cette négociation polonaise à laquelle le prince Gortchakov venait précisément de mettre une brusque fin par sa réponse du 7 septembre; c'est qu'on était parfaitement instruit à Paris des obstacles que n'avait cessé d'opposer la politique anglaise à une entente sérieuse entre l'Autriche et la France; on y savait aussi le langage tenu tout récemment par lord Clarendon à

Francfort. L'homme d'État britannique y avait plaidé devant l'empereur François-Joseph la cause de la paix sur l'Eider; mais il avait également dissuadé le Habsbourg de rien entreprendre sur la Vistule et mis l'Allemagne en garde contre les desseins ténébreux de l'empereur Napoléon. M. Drouyn de Lhuys était d'autant moins disposé à suivre lord Russell dans une passe d'armes contre l'Allemagne qu'il ne désespérait pas encore à ce moment de pouvoir gagner l'Autriche à une action sérieuse en faveur de la Pologne. Aussi répondit-il à M. Grey que le mode de procéder suggéré par Sa Seigneurie serait analogue à la marche qu'on avait suivie dans la question polonaise, et dont on n'avait pourtant guère lieu d'être fier. « Je n'ai aucune inclination, dit le ministre français, à placer la France vis-à-vis de l'Allemagne dans la position où elle avait été placée vis-à-vis de la Russie, et j'avoue franchement que je parlerai dans ce sens à l'Empereur. A moins que le gouvernement britannique ne fût décidé à faire quelque chose de plus, si c'était nécessaire, que de présenter une simple note et de se contenter d'une réponse évasive, je suis sûr que l'Empereur ne consentira point à accepter la suggestion de Sa Seigneurie... [1] »

L'avertissement était formel, et il eut son contre-coup curieux dans les négociations au sujet de la Pologne. Désireux de maintenir l'accord avec la France dans la question des duchés, irrité aussi de la réponse hautaine du prince Gortchakov, lord Russell imagina alors, dans les derniers jours de septembre, de déclarer l'empereur de Russie déchu de ses droits sur la Pologne, et il en fit la proposition formelle aux cabinets des Tuileries et de Vienne. On a raconté déjà les

1. Dépêche de M. Grey au comte Russell du 18 septembre.

incidents dramatiques de cette transaction si piteusement avortée[1], et on se bornera maintenant à n'indiquer ici que le côté par lequel elle touchait aux affaires du Danemark. Le moment était des plus graves. La France adhérait pleinement au projet du ministre britannique, et l'Autriche consentait à y souscrire sous la condition d'une assurance en cas d'attaque de la part de la Russie. Si l'Angleterre eût alors accordé les garanties demandées par la cour de Vienne, la situation aurait peut-être radicalement changé, le salut du Danemark devenait dans tous les cas certain; mais lord Russell se refusait à donner la moindre des garanties, et il rejeta ainsi l'Autriche irrévocablement dans l'agitation allemande. Restait encore une politique beaucoup plus modeste, mais toujours sensée et saine : c'était de donner, au moins pour sa part, suite au projet de déchéance, d'accorder à la France cette satisfaction et ce gage de fermeté, et de tenir l'Allemagne en respect par la manifestation éclatante de l'accord toujours conservé entre les deux grandes puissances de l'Occident. Lord Russell y pensa un instant : il formula sa déclaration de *forfeiture*, il l'expédia même pour Saint-Pétersbourg; puis soudain il la révoqua, et donna tête baissée dans le piége que lui tendait depuis longtemps M. de Bismark.

Rien de plus curieux que de suivre, dans les rapports multipliés de sir Andrew Buchanan, le langage ondoyant et fuyant de M. de Bismark, au sujet de la controverse dano-allemande, jusqu'à la fin du mois d'octobre. Au moment où la question venait de se poser dans sa forme nouvelle et inquiétante, à la suite de l'ordonnance du roi Frédéric VII du 30 mars, le ministre prussien en était encore à se débattre contre la tem-

1. Voyez plus haut, page 166-179.

pête qu'avait soulevée en Europe sa convention militaire avec la Russie. Le comte Russell fit alors tout ce qui était dans son pouvoir pour détourner l'orage, et les hommes politiques d'au delà du Rhin se demandaient si déjà ces obligations envers lord John ne paralyseraient pas toute action « énergique et patriotique » de la Prusse dans la question des duchés. Les *progressistes* de la chambre de Berlin ne faisaient pas même à M. de Bismark l'honneur de lui supposer « une pensée allemande, » et M. Temme lui rappelait les termes « sacriléges » dans lesquels l'ancien député de la Marche de Brandebourg avait parlé en 1849 de la sainte cause du Slesvig-Holstein. « Ce n'est pas le moyen de me faciliter l'action tant réclamée que de me citer des lambeaux des discours d'autrefois, » répondit ironiquement le chef des *hobereaux* devenu président du conseil, et il ajouta avec hauteur : « Quand je croirai nécessaire de risquer une guerre, je la risquerai avec ou sans votre approbation, messieurs les députés ! » Toutefois il s'empressa de rassurer l'ambassadeur anglais sur ses intentions toutes pacifiques; il n'admettait pas (18 avril) que la guerre pût être la conséquence du conflit, mais en même temps il exprimait dès lors, et lui le premier, l'appréhension que les droits du prince Christian de Glucksbourg à la succession ne fussent sérieusement ébranlés par ce nouvel incident... Le mois suivant (23 mai) et à plusieurs reprises, il affirmait à M. Buchanan que la Prusse n'avait pas d'*intérêt spécial* dans cette question, qu'elle ne prendrait pas l'initiative, et M. de Quaade lui-même, l'envoyé danois près la cour de Berlin, crut longtemps que la Prusse exercerait son influence dans le sens de la modération ! Le plus plaisant, c'est que, dans le cas d'une occupation militaire du Holstein, M. de Bismark se promettait de bien veiller à ce que la diète n'y employât les troupes prussiennes : il avait

dès lors probablement jeté les yeux sur le général de Hake ! Un autre jour (30 mai), il étonna le diplomate anglais par la brusque mention d'un *congrès européen* possible : il lança le premier alors ce mot fatidique qui, cinq mois plus tard, devait retentir d'une autre place et avec un tout autre éclat. Du reste, il affirmait confidentiellement (30 mai) *ne pas partager du tout l'effervescence allemande dans cette affaire du Slesvig-Holstein*, et encore au mois de septembre (19) il déclarait avoir fait tout son possible pour recommander la modération à Vienne et à Francfort...

Pendant tout l'été de 1863 en effet, M. de Bismark ne se servait auprès du cabinet de Saint-James du différend dano-allemand que pour assister le prince Gortchakov dans la controverse relative à la Pologne [1]. Ferme et inébranlable dans la question polonaise, et affirmant toujours sa solidarité complète sur ce point avec la Russie, le ministre prussien se montrait par contre beaucoup plus facile et traitable en ce qui regardait les duchés, et l'agitation de Slesvig-Holstein semblait le contrarier plutôt que l'exciter. Ce n'est que vers le milieu de septembre qu'il commença d'accentuer avec suite et avec force sa politique contre le Danemark : c'était après la *journée des princes* à Francfort, alors qu'approchait le terme fixé pour le vote de l'exécution fédérale, alors aussi que la dernière réponse du prince Gortchakov allait décider de l'abandon définitif de la question polonaise. A la nouvelle de la « déclaration de déchéance » que lord Russell projetait de lancer contre l'empereur de Russie, M. de Bismark fit jouer tous ses ressorts (fin septembre et commencement d'octobre). Il parla d'un *casus belli*, insinua que le roi de Danemark pourrait bien, lui aussi,

1. Voyez plus haut, page 172-176.

être déclaré déchu de ses droits sur les duchés pour ne pas avoir rempli les « conditions » qui avaient accompagné le traité de Londres, et parvint ainsi à ébranler le principal secrétaire d'État dans la résolution qu'il avait annoncée à toute l'Europe par son célèbre discours de Blairgowrie. Ajoutons qu'au même moment l'horizon semblait tout à coup s'éclaircir du côté de la Baltique. La diète, il est vrai, avait décidément voté le 1er octobre l'exécution fédérale; mais à l'exaspération de l'Allemagne il y eut un temps d'arrêt inexplicable. C'est que M. de Bismark venait de faire entrevoir à lord Russell la possibilité d'un arrangement, et que la *minute* suivante était convenue le 14 octobre entre le ministre prussien et l'ambassadeur anglais, sir A. Buchanan: « Si le Danemark déclare à la diète (de Francfort) qu'il est prêt à lui donner satisfaction quant aux demandes du Holstein et du Lauenbourg de contrôler la législation et toutes les dépenses des duchés, prêt à accepter la *médiation de la Grande-Bretagne* pour l'arrangement de la question internationale, *la Prusse s'efforcera de prévenir l'exécution*[1]. » Lord Russell s'était mis courageusement à l'œuvre, et le télégraphe joua continuellement entre Londres, Copenhague et Berlin. Le Danemark céda aussi sur ce point : il consentait même à déclarer provisoire la patente du 30 mars. « Rien de plus courtois et de plus conciliant que le langage de ce document, écrit sir A. Paget le 26 octobre au sujet de la nouvelle déclaration

1. Voyez la dépêche de M. Buchanan du 17 octobre. *Inclosure. — Minute of conversation between M. de Bismark and sir Buchanan.* « If Denmark would declare to the Diet that she is ready to give them satisfaction as to the claim of Holstein and Lauenburg to control their own legislation and the expenditure of all moneys raised in the duchies, to accept the mediation of Great-Britain for the arrangment of the international question, Prussia will endeavour to prevent execution. » — Voyez aussi plus loin, p. 295, *note*, la curieuse correspondance de M. de Quaade pendant ce mois d'octobre.

que le Danemark venait de faire à la diète. Si la Confédération veut négocier au lieu d'*exécuter*, elle en a maintenant tous les moyens. » On suit avec anxiété dans les *state-papers* le cours de cette dernière transaction; on respire, avec lord John Russell, en lisant des dépêches qui, tantôt de Vienne, tantôt de Francfort et même de Stockholm, annoncent une évolution « favorable; » puis on est brusquement réveillé par la missive du *foreign office* à sir Andrew Buchanan, du 9 novembre, conçue en ces termes : « Si les informations parvenues de Vienne au gouvernement de Sa Majesté sont exactes, M. de Bismark n'oppose plus aucune objection (*no longer offers any objection*) à l'exécution fédérale dans le Holstein. D'un autre côté, le gouvernement de Sa Majesté est informé que le ministre d'Autriche à Francfort a reçu pour instructions de conformer sa conduite à celle de son collègue de Prusse. » Et lord Russell ajoute à la fin : « Le gouvernement de Sa Majesté ne peut que laisser à l'Allemagne la responsabilité d'exposer l'Europe à une guerre générale... »

Ainsi, après avoir leurré pendant un mois le cabinet de Saint-James en lui faisant entrevoir la possibilité d'un arrangement, après l'avoir amené à obtenir du Danemark les concessions les plus extrêmes, M. de Bismark changeait subitement d'attitude et pressait l'exécution fédérale! C'est que, pendant ce temps, lord Russell avait déjà rappelé de l'Allemagne certain courrier envoyé avec une « communication importante » pour Saint-Pétersbourg, et qu'il avait même écrit (le 20 octobre) sa célèbre dépêche à lord Napier, où il déclarait que « le gouvernement de Sa Majesté avait reçu avec *satisfaction* l'assurance que l'empereur de Russie *continuait* à être animé d'intentions bienveillantes vis-à-vis de la Pologne et *conciliatrices* vis-à-vis des puissances étrangères... » La situation désormais

était aplanie de toutes parts. Il était à présumer que la France, après cette dernière épreuve, ne s'empresserait guère de suivre le descendant des anciens whigs dans une nouvelle *Grand Remonstrance;* le comte Rechberg avait dès les premiers jours d'octobre fait amende honorable à la Russie, et quant au prince Gortchakov, on pouvait bien espérer qu'il saurait récompenser tant et de si éminents services par une abstention bienveillante. Restait seulement l'homme éconduit avec tant d'audace, le ministre d'une fière puissance qui avait déclaré qu'au moment du danger le Danemark ne combattrait pas seul; mais le président du conseil à Berlin avait eu l'occasion de reconnaître l'humeur singulièrement endurante des hommes d'État britanniques de notre temps. D'ailleurs le discours impérial du 5 novembre venait de retentir dans le monde : le comte Russell avait déjà une tout autre préoccupation, et quelques jours plus tard, oubliant la *minute* de sir A. Buchanan, il devait insister d'une manière très-pressante et *très-amicale* auprès de M. de Bismark pour qu'il voulût bien décliner l'appel fait à un congrès européen à Paris!

CHAPITRE II.

UNE EXÉCUTION FÉDÉRALE ET UNE OCCUPATION PACIFIQUE.

I.

Le projet d'un congrès. — Réponse acerbe de lord Russell. — Ses efforts pour amener les diverses puissances à rejeter la proposition française. — Attitude curieuse de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. — Mot du prince Gortchakov sur la *parfaite harmonie* entre les quatre gouvernements. — Aggravation de la crise danoise pendant cette campagne de lord Russell contre le projet d'un congrès. — Mort de Frédéric VII (15 novembre 1863). — Caractère de ce roi. — La constitution de novembre et les protestations subites de l'Autriche et de la Prusse. — Le prétendant Augustenbourg et la lettre de l'empereur Napoléon III. — Opinion de M. de Rechberg sur les *droits* du prétendant. — Effervescence de l'Allemagne. — Lord Russell reprend son œuvre de médiation. — Une *demi-mesure* suggérée par M. de Bismark : une exécution fédérale dans le Holstein garantira implicitement les droits du roi Christian IX sur ce duché. — Le prince Gortchakov partage l'avis de M. de Bismark. — Lord Russell s'y résigne. — Mission spéciale de lord Wodehouse. — Le cabinet de Copenhague se soumet, révoque la patente du 30 mars et fait évacuer le Holstein. — Les troupes du *Bund* sur l'Eider (décembre 1863).

Lorsque le bon abbé de Saint-Pierre eut imaginé sa *diète européenne*, qui devait établir la paix perpétuelle du monde, l'évêque de Fréjus ne trouva qu'un seul défaut à cette conception, de tout point d'ailleurs excellente. « Vous avez oublié, monsieur l'abbé, lui dit-il, de commencer par envoyer une troupe de missionnaires pour disposer le cœur et l'esprit des princes... » C'est un argument de même nature que fit valoir lord Russell contre le congrès européen dont la France venait

de saisir les cabinets au commencement de novembre 1863, et le langage tenu en cette occasion par le chef du *foreign office* a été, on ne saurait le nier, aussi judicieux qu'irréfutable. Aux invocations quelque peu idylliques de M. Drouyn de Lhuys, l'impassible Johnny opposa les dures réalités du temps, les considérations tirées de la force des choses et de la faiblesse des humains; ce fut, comme eût dit Voltaire, un curieux dialogue entre un ministre entendu et « un secrétaire d'État de la république de Platon. » Si, selon un mot maintenant célèbre, il suffisait en effet, dans les affaires compliquées de ce monde, d'être logique pour être juste, l'auteur de la verte dépêche à lord Cowley du 25 novembre 1863 pourrait aisément défier tout reproche, et il importe aussi de reconnaître que le comte Russell n'a été dans ce moment solennel que la conscience même de la nation britannique. L'Angleterre s'était montrée dès le premier jour unanime à repousser toute idée de congrès. Aussi, à l'ouverture du parlement, M. Disraeli félicitait-il les ministres de la reine d'avoir décliné une proposition qu'il ne craignait pas de qualifier d'*adroite manœuvre*, et il n'est pas jusqu'à MM. Cobden et Bright qui ne crussent devoir traiter sans merci les illusions d'un gouvernement ami du *free-trade*, les répudier avec un dédain marqué. Toutefois il est permis de se demander si lord John avait bien fait de prendre l'initiative d'un refus aussi péremptoire, et surtout de formuler sa réponse en des termes aussi acerbes, aussi blessants pour le souverain d'un grand pays. « Mon noble ami, devait dire plus tard[1] à ce sujet le très-honorable M. Gladstone en prenant la défense de son collègue le principal secrétaire d'État, mon noble ami est un homme de loyauté et d'honneur,

1. Séance de la chambre des communes du 4 juillet 1864.

toujours porté à exprimer sa pensée *avec aussi peu de circonlocutions que les circonstances peuvent le permettre...* » Mais les circonstances d'alors permettaient-elles de se passer de toute circonlocution, et le moment était-il bien choisi par le ministre britannique pour faire sortir du puits de sa sagesse la vérité nue et choquante? Un mois auparavant, le cabinet de Saint-James était en instances auprès du cabinet des Tuileries pour une action commune en faveur du Danemark, qui pouvait bien aboutir à une guerre avec l'Allemagne; un mois plus tard, il devait renouveler sa démarche en l'accentuant d'une manière encore plus significative, — et c'est dans l'intervalle de ces deux propositions, au moment même où un changement de règne venait d'aggraver les complications, les périls sur les bords de l'Eider, que lord Russell jugeait opportun d'infliger au gouvernement de la France une mortifiante leçon, de combattre « une idée » assurément peu viable, et qui, pour mourir de sa mort naturelle, n'avait nul besoin d'un pareil déploiement des forces britanniques! Il y a en diplomatie un art bien simple, presque élémentaire, et dont l'honnête chef du parti whig ne paraît guère se douter : c'est l'art de laisser dire par les autres ce qu'on aurait de la mauvaise grâce à dire soi-même. Serait-il donc vraiment si difficile, comme l'assurait Horace, de ne *point* écrire de satire, et le principal secrétaire d'État ne pouvait-il pas s'en remettre à l'Autriche, à la Russie et à la Prusse du soin d'enterrer le malencontreux projet de congrès, en se ménageant pour lui-même tout le bénéfice de sa réserve auprès d'un gouvernement allié dont le concours était jugé indispensable pour le salut de la monarchie danoise?

Lord Russell ne se borna pas d'ailleurs à exprimer sa pensée : il fit de la propagande, et une propagande des plus

actives même. Pendant tout ce mois de novembre 1863, il perdit presque entièrement de vue les dangers du Danemark et n'eut qu'une seule et fiévreuse préoccupation : il tint à préserver les cours étrangères de la contagion de l'idée française, et ne se lassa pas de prêcher à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Berlin l'abstention du congrès. Il prêchait des convertis, qui ne se refusèrent pas néanmoins le malin plaisir de le maintenir quelque temps dans le doute sur leurs dispositions véritables. Nous parlons ici de la Russie et de la Prusse, car l'Autriche était trop irritée et effrayée pour user d'artifice et déguiser ses sentiments. Le discours du trône du 5 novembre avait été accueilli à Vienne avec une stupeur et une consternation faciles à comprendre. On ne savait comment concilier cette improvisation soudaine avec la politique suivie depuis tant de mois, avec les ouvertures toutes récentes de M. de Gramont touchant une alliance contre la Russie ; on ne se dissimulait pas non plus que les principes énoncés dans le manifeste français ébranlaient les fondements mêmes de la monarchie des Habsbourg. Vainement le cabinet des Tuileries s'efforçait-il bientôt d'atténuer le sens de son manifeste, de *dégraisser sa proposition,* pour emprunter une expression caractéristique au cardinal de Retz. Dans la seconde moitié de novembre, le prince Metternich mandait de Compiègne au comte Rechberg que la France n'entendait soumettre au congrès projeté que quatre « questions pendantes, » à savoir les questions d'Italie, de Pologne, des duchés de l'Elbe et des principautés danubiennes ; que pour l'Italie, le cabinet des Tuileries se bornerait à demander la reconnaissance des faits accomplis ; quant aux affaires polonaises, l'intention du gouvernement français serait de revendiquer une autonomie complète pour le royaume de 1815 et une administration séparée pour les « anciennes provinces »

(la Lithuanie et la Ruthénie). L'ambassadeur de François-Joseph terminait même sa dépêche en exprimant sa conviction intime que l'empereur Napoléon accepterait encore à ce moment toute combinaison qui pourrait unir la France et l'Autriche dans une action commune contre la Russie. De telles explications n'étaient cependant pas de nature à rassurer le cabinet de Vienne, d'autant plus qu'un rapport secret du général Benedek lui signalait en même temps une recrudescence d'agitation en Vénétie et demandait la formation immédiate d'un corps de 60,000 hommes près de Vérone [1]. Il n'en fallait pas tant pour rendre l'Autriche méfiante, pour lui faire voir partout des embûches et des piéges : aussi le comte Apponyi reçut-il promptement des instructions pour féliciter le gouvernement britannique de son « initiative, » à laquelle le cabinet impérial s'empressait d'adhérer en tout point.

L'adhésion de la Russie ne s'obtint pas avec la même facilité. Le prince Gortchakov, on s'en souvient, n'avait pas été aussi complétement que M. de Rechberg pris au dépourvu par le discours du 5 novembre; il n'était pas resté tout à fait étranger à la brusque évolution de la France, qui faisait alors l'étonnement du monde politique : il ne pouvait donc décemment condamner sans phrase et sans délai une pensée dont il avait lui-même déposé le premier germe dans ses insinuantes conversations avec le marquis Pepoli [2]. D'ailleurs il était dans

1. Le rapport du général Benedek était daté de Vérone et adressé au comte Degenfeld, ministre de la guerre. Le gouverneur général du royaume lombardo-vénitien se prévalait surtout des papiers saisis sur un émissaire piémontais dans les environs de Peschiera. D'après cette correspondance, Garibaldi, dont la complète guérison était prévue pour le mois de février, devait entrer en Vénétie, au commencement du mois de mars, à la tête de volontaires que le Piémont viendrait bientôt secourir « sans avoir déclaré la guerre à l'Autriche. » Avec cette « invasion » devait coïncider un soulèvement de la Hongrie.

2. Voyez plus haut, p. 210.

l'intérêt manifeste du cabinet de Saint-Pétersbourg de laisser l'incident se prolonger et s'envenimer ; on tenait aussi à faire quelque peu expier à lord Russell le ton *magistral* de ses récentes remontrances, et on ne céda à ses sollicitations de plus en plus vives qu'après avoir reçu des explications très-satisfaisantes et catégoriques, après s'être bien prémuni contre tout prochain retour de l'entente entre les deux grandes puissances de l'Occident. On trouve à ce sujet, dans la correspondance de lord Napier, un passage éminemment significatif, et qui n'a pas manqué d'être relevé dans les discussions du parlement britannique aussitôt qu'on en a eu connaissance. « Le prince Gortchakov est d'avis, écrivait l'ambassadeur anglais en date du 6 janvier 1864, qu'il serait très-désirable que l'action de l'Autriche et de la Prusse ne fût séparée de l'Angleterre et de la Russie dans aucune des questions pendantes. *Les quatre gouvernements, qui heureusement pensent et agissent maintenant en parfaite harmonie dans une question bien autrement importante que celle de Slesvig-Holstein*, ne devraient pas, sur cette dernière matière, se fendre (*split*) en deux camps opposés... »

Ainsi, vers la fin de 1863, les gouvernements du Nord étaient « heureusement » d'accord avec l'Angleterre sur une question bien autrement importante que celle des duchés de l'Elbe, et rien de plus facile à coup sûr que d'indiquer le terrain sur lequel se fit le rapprochement et de nommer la grande puissance dont il n'est pas parlé dans ce nouveau concert européen si ingénument dénoncé. Rien aussi de moins étonnant au fond que de voir ici la Prusse expressément comprise dans la joyeuse « harmonie » qui charmait tant le vice-chancelier russe, bien que le cabinet de Berlin eût d'abord affecté une divergence d'opinion assez marquée et donné par cela même

beaucoup de soucis à la candide diplomatie du *foreign office*. De toutes les grandes puissances en effet, la Prusse avait été la seule à répondre d'une manière presque sympathique à l'appel d'un congrès. Dans sa lettre à l'empereur Napoléon du 18 novembre 1863, le roi Guillaume Ier avait offert « son concours impartial et désintéressé à la tâche d'établir entre les puissances convoquées l'accord préalable sur le principe du congrès, » et il n'avait pas non plus décliné l'invitation de venir à Paris, « sûr qu'il était d'y retrouver l'accueil cordial qui lui rendait si cher le souvenir de son séjour à Compiègne. » Les mobiles de cette conduite sont aisés à comprendre. Trop heureux de voir lord Russell si alarmé, si complétement absorbé par la proposition française, M. de Bismark s'était bien gardé de le rassurer plus tôt qu'il n'était besoin, de lui rendre prématurément toute liberté d'esprit, de lui créer par exemple des loisirs qui lui auraient permis de penser sérieusement au péril du Danemark. « La Prusse n'avait rien à redouter de la proposition française, se plaisait à dire M. de Bismark dans ses conversations avec l'envoyé anglais pendant tout ce mois de novembre; la Prusse n'étant jamais sortie de la limite des traités (il oubliait le grand-duché de Posen), elle n'avait pas d'intérêt direct à en empêcher la révision, devenue peut-être nécessaire. » Du reste, le ministre du roi Guillaume Ier n'avait-il pas lancé le premier, et dès l'été, ce mot d'un *congrès européen*, et n'était-ce pas au fait le moyen le plus simple de mettre fin aux « embarras » du conflit dano-allemand? M. de Bismark se savait sans peur et sans reproche, — et en quoi donc, après tout, un appel suprême à la justice pouvait-il effaroucher la monarchie de Frédéric le Grand, une monarchie qui avait toujours eu pour devise ces deux mots sublimes et touchants : *Suum cuique?* Sir Andrew Buchanan fut assez décon-

certé par un pareil langage; il prit la peine de ramener le président du conseil à une appréciation plus « pratique » des affaires, et ne se lassa pas de combattre une *idéologie* vraiment déplorable. Il insista sur les impossibilités de la conception française, sur la situation difficile de la Prusse dans l'aréopage projeté, sur les desseins on ne peut plus ténébreux de l'empereur Napoléon. — Et puis, ajoutait l'ambassadeur britannique, le congrès ne devait-il pas forcément s'occuper de la question polonaise, et le gouvernement du roi n'avait-il pas déclaré à plusieurs reprises que toute reconstitution d'une Pologne, la plus restreinte même, serait un danger pour la Prusse? — L'argument était à coup sûr étrange dans la bouche d'un agent qui jusqu'alors, d'accord en cela avec son chef du *foreign office*, n'avait cessé de protester contre une pareille assertion toutes les fois que le cabinet de Berlin avait voulu la reproduire pendant la dernière campagne diplomatique. Aussi M. de Bismark s'empressa-t-il de « prendre acte » des paroles de M. Buchanan et de « se féliciter » de voir enfin l'Angleterre lui rendre justice; mais il n'en continua pas moins à envisager avec une parfaite sérénité l'hypothèse d'un congrès. « Les puissances dont les intérêts sont plus particulièrement engagés dans cette question polonaise ne pourraient-elles *s'accorder d'avance*, demandait ingénieusement le ministre prussien, sur l'attitude à garder dans la réunion réclamée par la France, et, cette précaution remplie, quel inconvénient y aurait-il alors à *tenter l'entreprise?* » La Prusse, dans tous les cas, ne pouvait procéder qu'avec la plus grande circonspection à l'égard de l'empereur des Français, ajoutait mystérieusement le président du conseil de Prusse, et M. de Bismark se donnait ainsi jusqu'au bout l'air de regretter que le refus de l'Angleterre rendît toute réunion d'un congrès impossible.

Quoi qu'il en soit de ces regrets de M. de Bismark, la proposition française se trouvait être décidément écartée vers le milieu de décembre, et lord Russell put enfin respirer. Ne devait-il même pas être fier à bon droit du résultat de sa dernière et laborieuse équipée? Il avait isolé le cabinet des Tuileries, rétabli « l'harmonie » entre les quatre grandes puissances, et, ce qui est plus encore, tandis que les autres gouvernements s'étaient contentés de répondre à l'empereur des Français avec une courtoisie évasive et diversement nuancée, lui, il avait exprimé sa pensée en « homme de loyauté et d'honneur; » il l'avait exprimée avec aussi peu de circonlocutions et autant de mauvaise humeur que possible... Malheureusement, dans ces cinq ou six semaines si bien remplies par la guerre faite à un fantôme, les catastrophes s'étaient multipliées du côté de la Baltique. Un monarque patriote y était mort au milieu de la crise, un prétendant étrange y avait surgi, les premières lueurs d'une guerre de succession avaient apparu à l'horizon, et pendant que sir Andrew Buchanan s'était épuisé à combattre l'idéologie française à Berlin et à y prêcher des vues « pratiques, » M. de Bismark avait tranquillement marqué ses étapes vers le port de Kiel...

Coïncidence fatale, et qui a bien étrangement signalé la fin comme les débuts de cette longue tragédie de l'Eider! En 1848, lors de la première tentative des Allemands sur les duchés, et au moment même où ils allaient envahir le territoire danois, le décès subit de Christian VIII venait ajouter au péril de la monarchie menacée dans son intégrité. Seize années plus tard, le successeur de Christian expirait, lui aussi, et d'une manière également imprévue, au milieu de complications semblables, à la veille d'une seconde invasion allemande bien plus calamiteuse encore. Certes les vicissitudes contemporaines du Dane-

mark n'ont point manqué d'incidents dramatiques, et il y a comme un *rhythme* douloureux et saisissant dans cette double et soudaine intervention de la mort au moment des crises suprêmes pour l'État scandinave. Ce n'est d'ailleurs que par cette fin que les deux règnes se ressemblent, et si l'histoire a pu garder rancune au bon roi Christian pour sa longue incurie envers la propagande du *slesvig-holsteinisme*, elle ne saurait par contre refuser de reconnaître en son successeur un monarque aussi vigilant que patriotique. Arrivé au pouvoir au milieu de la tourmente de 1848 et de l'épreuve terrible que fit subir à son trône l'Allemagne « régénérée » et avide de conquêtes, Frédéric VII eut toujours présents à l'esprit les dangers auxquels son royaume demeurait exposé; il fut loin de les croire à jamais conjurés par les débiles arrangements de la diplomatie en 1852, et il voulut s'entourer d'appuis plus solides. Animé d'un amour ardent pour la nationalité danoise, il ne cessa de la protéger et de la développer dans toutes les sphères, de l'encourager jusque dans les plus humbles de ses manifestations, — jusque dans ces fouilles archéologiques qui attestaient un passé reculé et autochthone, — et en même temps il résolut de retremper les forces de son peuple dans l'exercice digne et viril de la vie publique. Il eut hâte de doter son pays des institutions les plus larges et les plus libérales; il encourut ainsi la disgrâce du tsar Nicolas, la mauvaise humeur constante de MM. de Manteuffel et de Buol, sans cependant se laisser jamais détourner de sa voie ni emporter par le triste courant de réaction devenu si général depuis 1852. Il se montra jusqu'à la fin le propagateur zélé et éclairé de toutes les réformes. Dans sa politique extérieure, Frédéric VII fut attentif à multiplier partout ses relations, à se ménager des amitiés et des protections pour le moment toujours prévu d'une

lutte suprême. Il fut un des premiers à reconnaître le nouveau royaume d'Italie; il donna volontiers un prince de sa famille à la Grèce secouant sa dynastie bavaroise, et il eut l'esprit assez délié pour ne pas même prendre ombrage du *mouvement scandinave*, qui semblait lui promettre l'assistance éventuelle de la Suède. Parmi les grandes puissances, il croyait pouvoir toujours compter sur la Russie, dont l'appui efficace ne lui avait pas fait défaut en 1848; mais sa plus ferme confiance, il la plaçait surtout dans l'intérêt que l'Angleterre n'avait cessé de lui témoigner. Le mariage du prince de Galles avec la fille du duc de Glucksbourg, l'héritier désigné du trône, les ovations prodigieuses, enthousiastes, vraiment populaires, qui accueillirent la belle princesse Alexandra lors de son entrée à Londres, ne firent naturellement que relever à cet égard les espérances du Danemark. Le moyen de supposer que la Grande-Bretagne, si puissante, si fière, devenue même si *démonstrative*, souffrirait jamais qu'on démembrât la patrie de sa future et gracieuse reine! Ce fut cependant le cabinet de Saint-James qui donna le premier signal de ce démembrement par la fatale dépêche de Gotha du 24 septembre 1862. Et lorsque, dans l'année suivante, les ministres britanniques voulurent réparer le mal, apaiser l'effroyable tempête qu'ils avaient déchaînée eux-mêmes, ils ne surent au fond faire autre chose qu'imposer au gouvernement de Copenhague des concessions toujours nouvelles et de plus en plus pénibles! Frédéric VII s'était prêté à toutes les transactions que lui recommandaient tour à tour lord Russell et l'envoyé anglais sir A. Paget; il avait répondu du ton le plus conciliant aux hautaines sommations du *Bund* vers la fin du mois d'août 1863; il avait souscrit aux points stipulés entre M. Buchanan et M. de Bismark dans la fameuse *minute* du 14 octobre, et ne rejetait même pas d'une manière absolue

« l'avis » de révoquer entièrement la patente du 30 mars. Sans doute ces diverses et douloureuses concessions, le roi les faisait avec bien peu d'empressement et en s'en défendant même beaucoup ; il les faisait cependant, il suivait docilement les conseils du cabinet de Saint-James ; il espérait qu'à l'heure des épreuves l'Angleterre lui tiendrait compte de tant de sacrifices. Disons-le toutefois, jusque dans ces condescendances envers la Grande-Bretagne, l'honnête souverain ne se départit pas de la conviction qu'il s'était formée de bonne heure sur les intérêts vitaux de sa monarchie, et jamais peut-être prince n'est demeuré jusqu'au bout aussi conséquent avec lui-même. Dès les premiers jours de son avénement, il avait fait la loyale déclaration[1] qu'il accorderait au Holstein tout ce qu'on pourrait désirer, mais qu'il n'aliénerait jamais rien de l'antique patrimoine du peuple danois, et ce programme, on le retrouve tout entier dans les deux derniers actes importants de son règne. Le même jour en effet où le *rigsraad* de Copenhague, après plusieurs semaines de longs et solennels débats, donnait sa sanction définitive au projet de constitution que lui avait présenté le gouvernement pour les provinces scandinaves, le plénipotentiaire de FrédéricVII à Francfort soumettait au *Bund* un décret de son souverain qui accordait au Holstein le droit de voter lui-même son budget normal et complétait ainsi l'autonomie absolue de ce duché fédéral. Ceci se passait le 14 novembre 1863 ; le lendemain, Frédéric VII avait cessé de vivre... Assurément il n'est point sans grandeur, ce spectacle d'un monarque retraçant ainsi pour la dernière fois, d'une main près de se dessécher, l'extrême limite de ses concessions

1. Dans sa réponse aux insurgés de Rendsbourg, le 4 avril 1848. — Voyez plus haut, p. 234.

et de ses droits, et disparaissant ensuite pour ne pas être témoin du triomphe de l'iniquité et de la ruine de son peuple.

Chose curieuse, aux yeux de lord Russell, cet événement fut d'abord loin d'offrir un caractère menaçant ; il contribua même à ranimer en lui des espérances de paix. La semaine d'auparavant, dans sa dépêche éplorée du 9 novembre à sir Andrew Buchanan, le ministre britannique semblait décidément abandonner la partie, et déclarait renoncer à une médiation que la duplicité du cabinet prussien rendait tout à fait dérisoire ; mais le 18 du même mois il se reprenait à traiter, et offrait de nouveau sa médiation à Copenhague, à Vienne, à Berlin et à Francfort. C'est que la mort de Frédéric VII lui paraissait rouvrir la porte aux négociations ; c'est qu'il espérait, disait-il naïvement, qu'on aurait des égards pour la situation douloureuse du Danemark : le *Bund* allait maintenant « retarder l'exécution, donner au nouveau roi le temps de se reconnaître et de former son gouvernement. » Lord John comptait sur la délicatesse de cœur de M. de Bismark, sur le sentiment des convenances qui distingue si éminemment ce bon peuple tudesque ! Il est juste toutefois de reconnaître que le langage du comte Rechberg put un instant autoriser quelque peu des illusions si étranges. Au reçu de la grave nouvelle de Copenhague, M. de Rechberg exprimait devant lord Bloomfield « l'espoir que cet événement, triste en lui-même, n'en aurait pas moins un effet favorable pour les affaires du Holstein ; » il déclarait avoir écrit « dans un sens conciliant » à Francfort et à Copenhague, et l'ambassadeur eut hâte de transmettre par le télégraphe cette bonne nouvelle à sa seigneurie du *foreign office*. « Son excellence, ajoutait lord Bloomfield, est évidemment désireuse d'employer l'influence de l'Autriche afin d'arrêter autant que possible toute complication qui pourrait surgir

à la suite de ce changement de règne. » Dans le lamentable imbroglio dont le jeu désormais se resserrait de plus en plus, l'Autriche allait ainsi rappeler en maintes circonstances encore ce personnage connu de la comédie qui, au plus fort de l'action, profite de chaque *a parte* pour dire qu'il aurait grande envie de s'en aller... L'envie de s'en aller, l'Autriche l'éprouvait régulièrement au passage de chacun des innombrables gués dont cette question de Slesvig-Holstein était sillonnée, comme d'autant de Rubicons internationaux. De temps en temps, un doute s'élevait dans l'esprit des hommes d'État de Vienne ; ils se demandaient s'ils n'allaient pas tout bonnement à une guerre européenne, et s'ils ne se trouveraient pas en fin de compte, autre doute plus cuisant encore, avoir travaillé pour le roi de Prusse ! M. de Rechberg eut plus d'une fois de ces retours, de ces défaillances *lucides*, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; mais il suffisait presque toujours d'une sommation, d'un avis, d'une « communication » venue de Berlin pour triompher des hésitations du cabinet autrichien et le faire marcher droit dans ce qu'on appelait le chemin de la vertu et du patriotisme ! Et par exemple, immédiatement après avoir annoncé au principal secrétaire d'État les dispositions si heureuses de M. de Rechberg à la suite du décès du roi Frédéric VII, lord Bloomfield dut de nouveau affliger son chef par la dépêche suivante, datée du 18 novembre, du jour même où lord John revenait à son offre de médiation. « Le comte Rechberg m'a informé hier, écrivit-il, que le baron Werther (l'ambassadeur prussien à Vienne) venait de lui faire une autre communication touchant l'incompatibilité de la constitution votée par le *rigsraad* avec les engagements que le Danemark avait contractés envers l'Allemagne à l'égard du Slesvig. Son Excellence me dit que ce procédé du gouvernement de Copen-

hague était bien regrettable, et ne pouvait que compliquer les affaires en augmentant les difficultés dont cette question n'était déjà que trop entourée... » Dans l'espace de deux jours, l'aspect des choses se trouvait donc complétement changé à Vienne. Décidément le baron Werther avait le don de persuader.

Cette constitution de novembre, qui devint ainsi d'un jour à l'autre le grand grief de M. de Bismark et le sujet des doléances du comte Rechberg, n'était point cependant un fait soudain, imprévu, un acte de « trahison, » un coup d'État diplomatique du « violent » parti de l'Eider ! La loi avait été soumise au *rigsraad* par le monarque défunt dès le 28 septembre ; elle avait été discutée dans chacun de ses articles par la représentation nationale, débattue solennellement, publiquement, pendant six longues semaines, et sans devenir pendant tout ce temps l'objet d'une observation quelconque de la part des deux puissances allemandes. Bien au contraire, pendant tous ces débats du *rigsraad*, le président du conseil à Berlin avait tenu un langage qui ne pouvait qu'encourager le gouvernement de Copenhague dans une œuvre poursuivie au su et aux yeux de l'Europe entière[1]. Préoccupé alors d'obtenir

1. Rien de plus curieux, de plus instructif que la correspondance de M. Quaade, envoyé du Danemark à Berlin, du mois d'octobre et des premiers jours de novembre 1863. De cette correspondance, qui a été communiquée au *rigsraad* en août 1864, il ressort, avec une clarté lumineuse, qu'à cette époque (à l'époque où fut discutée la nouvelle constitution dans le parlement de Copenhague), M. de Bismark *conspirait* avec l'Angleterre et le Danemark dans le dessein d'arranger le différend de la manière la plus avantageuse pour la monarchie scandinave, la plus décevante pour la *grande patrie allemande*. M. Quaade ne tarit pas d'éloges sur le ministre prussien. « Je puis déclarer en conscience que le gouvernement prussien désire que l'exécution n'ait pas lieu. M. de Bismark m'a assuré que lui personnellement et le gouvernement dont il fait partie sont en faveur d'un arrangement (21 octobre). » — « Ce qui est important pour moi, c'est d'éviter soigneusement tout ce qui pourrait manifester de ma part un manque de confiance dans les paroles ou dans le pouvoir de M. de Bismark. Il m'a donné itérativement l'assurance que l'affaire était dans la meilleure situation possible; il est sin-

du cabinet de Saint-James son désistement absolu dans la question polonaise et d'arracher à lord Russell sa déclaration de *satisfait* vis-à-vis du prince Gortchakov, M. de Bismark s'était montré à cette époque (octobre 1863) des plus conciliants dans les affaires des duchés, formulant même, dans ses conversations avec sir Andrew Buchanan, le programme *d'un Danemark indépendant jusqu'à l'Eider et d'un Holstein indépendant jusqu'au même fleuve.* Or ce programme, il était précisément réalisé en tout point par la loi fondamentale que le *rigsraad* venait de sanctionner à la veille du décès de Frédéric VII, et que le nouveau monarque était tenu de procla-

cère dans ses efforts pour trouver une issue pacifique (23 octobre). » — Le 6 novembre encore, M. Quaade écrivait : « Le premier ministre de Prusse, soit en raison de ses vues personnelles, soit à cause de l'attitude prise par l'Angleterre, a mis l'affaire dans une position *qui dépasse de beaucoup tout ce qu'on aurait pu prévoir...* » Et l'envoyé danois remarquait avec regret que la diplomatie britannique n'avait pas pu ou voulu agir à Vienne avec autant de succès qu'à Berlin. « Je ne suis pas certain que la question soit envisagée à Vienne, du côté de l'Angleterre, avec la même netteté et la même chaleur qu'elle l'est ici... » Par la *netteté* du point de vue, il fallait entendre ceci : c'est que le Danemark fît des concessions dans le Holstein, ôtant ainsi tout prétexte à l'exécution fédérale, et qu'il agît avec le Slesvig selon ses convenances. « D'après ce que l'ambassadeur anglais m'a rapporté confidentiellement, M. de Bismark a dit : Que la question du Holstein soit seulement arrangée, et il n'y aura plus de risque. Si le gouvernement danois accorde au Holstein ce que la diète demande, l'exécution est impossible, et quant à la seconde partie de l'affaire (le Slesvig), *assurément personne ne fera la guerre pour cela* (23 octobre). » — « Le grand mérite de M. de Bismark dans la situation présente des affaires, écrit de nouveau M. Quaade en date du 6 novembre, me paraît consister en ce qu'il s'abstient complétement de faire aucune allusion à tout ce qui ne se renferme pas strictement dans la question du Holstein... » Citons encore un autre passage étrangement naïf de la correspondance de M. Quaade (8 octobre). En parlant de l'arrangement tel quel des affaires du Holstein, M. de Bismark dit : « Les projets de *danisation* dans le Slesvig n'en seraient que de plus facile exécution. » Et M. Quaade ajoute : « Ici je crus devoir protester immédiatement; j'ai dit que mon gouvernement n'avait nullement le dessein d'incorporer le Slesvig... » Ainsi, au mois d'octobre 1863, M. de Bismark se montrait plus danois que le gouvernement de Copenhague lui-même. Ce dernier trait achève le tableau.

mer, à moins de provoquer un soulèvement national. Le peuple danois avait religieusement recueilli ce testament politique de son roi patriote ; il voyait dans cette charte le palladium de sa liberté et de son intégrité, il l'embrassait dans l'étreinte suprême de l'amour et de la mort, il insistait avec d'autant plus d'ardeur sur une promulgation immédiate, qu'il n'était pas le seul à supposer chez son nouveau souverain de forts penchants germaniques. Christian IX ne pouvait se dispenser de donner un gage à son malheureux peuple, à la sécurité de son trône ; lord Russell lui-même, interrogé par le télégraphe (17 novembre), ne voulut point prendre la responsabilité d'une décision négative, lui qui dans toutes les autres circonstances ne ménageait guère les conseils péremptoires au gouvernement de Copenhague. Et c'est à un pareil moment que M. de Bismark s'avisait tout à coup de trouver la charte de novembre « incompatible » avec les intérêts de l'Allemagne, et que le comte Rechberg se plaignait des « procédés » du Danemark !... « Je ne pus cacher mon extrême étonnement à M. de Balan (l'envoyé prussien) à l'endroit de ces protestations inattendues, écrit sir A. Paget de Copenhague en date du 18 novembre. Rien de ce qui s'est passé, lui dis-je, dans les négociations avec M. de Bismark ne pouvait faire supposer qu'il était contraire à la loi en question ; jamais une parole n'a été prononcée à ce sujet par lui ni devant M. Buchanan ni devant l'envoyé danois à Berlin ; le débat avait toujours roulé sur le budget normal du Holstein, et sous ce rapport le gouvernement danois a satisfait à toutes les exigences de M. de Bismark. D'ailleurs le projet de constitution a été discuté pendant les six dernières semaines dans le *rigsraad ;* c'était alors le moment de produire des objections, au lieu de venir ainsi à la onzième heure : un tel mode de procéder était étrange, pour ne rien dire de plus.

— M. de Balan admit qu'on eût mieux fait de protester plus tôt, mais que ce n'était pas cependant de sa faute, *attendu qu'il était vers ce temps en congé !* — On avait si peu de raisons, continuai-je, de croire M. de Bismark opposé à la nouvelle constitution, que, quant à moi personnellement, je pensais qu'elle fondait précisément l'état de choses que le cabinet prussien semblait si désireux de voir introduire. Je citai à l'appui le passage d'une lettre de sir Andrew Buchanan où le président du conseil de Prusse demandait un arrangement des affaires danoises, de telle sorte qu'il y eût *un Danemark indépendant jusqu'à l'Eider et un Holstein indépendant jusqu'au même fleuve*. C'étaient les propres expressions de M. de Bismark, et ce langage a été tenu non pas seulement à sir Andrew Buchanan, mais aussi à l'envoyé danois ; j'ai lu la dépêche de ce dernier rapportant le même fait. Avec quel semblant de raison, demandai-je, M. de Bismark peut-il donc venir maintenant accuser le gouvernement danois d'ajouter aux complications existantes, puisque la mesure dont il s'agit est précisément en accord parfait avec les vues qu'il exposait lui-même il y a trois semaines ? — M. de Balan put seulement répondre qu'il n'avait pas eu connaissance de ce langage de M. de Bismark ; *il convint qu'il y avait contradiction* entre ce qui avait été dit alors et la démarche qui lui était prescrite maintenant ; mais il ne pouvait, pour ce qui le regardait, que suivre ses instructions officielles... »

Il fallut bien passer cette *contradiction* à M. de Bismark, et peu de jours après l'on dut même lui savoir gré de ses « vues modérées dans la question[1], » car l'Allemagne en était à demander déjà tout autre chose que le retrait de la constitu-

1. L'expression est du prince Gortchakov ; on la trouve dans la dépêche citée plus loin de lord Napier, et qui porte la date du 1er décembre 1863.

tion de novembre ; elle demandait la franche spoliation du Danemark et proclamait le duc d'Augustenbourg souverain légitime des duchés !... Ce n'était pas, bien entendu, le vieux duc Christian-Auguste Augustenbourg qui se mettait cette fois sur les rangs, l'ancien et perfide conseiller du bon roi Christian VIII, l'exilé qui en 1852, et contre un million et demi de *rixdalers* reçu du gouvernement de Copenhague par l'entremise de M. de Bismark, s'était solennellement engagé « *pour lui et sa famille,* sur sa parole et son honneur de prince, à ne rien entreprendre qui pût troubler la tranquillité de la monarchie danoise. » Ce noble vieillard était désormais « décidé à se retirer de la vie publique et à passer ses derniers jours dans son château de Primtenau, dans le repos et le *contentement.* » Ainsi s'exprimait-il dans un acte daté du 16 novembre 1863 ; mais par ce même acte il déclarait céder « à son bien-aimé fils Frédéric » tous ses droits, notamment le droit de souveraineté dans les duchés de l'Elbe, « ses duchés héréditaires, » et le bien-aimé Frédéric s'empressait d'annoncer son joyeux avénement aux peuples du Slesvig et du Holstein ; un paragraphe spécial de la proclamation était aussi consacré aux habitants du Lauenbourg, — « beau pays échangé contre un pays dont je porte le nom ! » disait le prince Frédéric dans un galimatias double et attendri... L'impudence de cette démarche ne fut égalée que par l'enthousiasme avec lequel l'accueillit la loyale et généreuse nation allemande. Les démocrates d'outre-Rhin ne jurèrent que par « l'ancien ordre de succession » qu'invoquait le manifeste du prétendant ; les *unitaires,* toujours désolés de la multiplicité des princes régnants dans la *grande patrie,* apprirent néanmoins avec une joie ineffable qu'il y avait un souverain de plus en Germanie ; le duc de Cobourg-Gotha fut le premier à reconnaître le prince Frédéric ;

le *Bund* ordonna à son comité l'examen approfondi de la *question de succession*, et avant tout il résolut de ne plus admettre dans son sein le plénipotentiaire de Christian IX pour le Holstein. Dans leur premier élan pour le jeune et vaillant champion « du droit et de l'honneur allemand, » les patriotes teutons voulurent bien lui pardonner jusqu'à un appel fait à « l'ennemi héréditaire, » jusqu'à la lettre adressée de Gotha le 2 décembre 1863 à l'empereur des Français, dans laquelle le prétendant invoquait pour les « souffrances » du Slesvig-Holstein les sympathies d'un grand souverain « qui n'a jamais été indifférent à la voix des peuples opprimés : l'Europe entière en est témoin[1]. » L'appel finissait par un curieux *anch'io !* « Et moi aussi, disait le prince Frédéric à Napoléon III, j'ai eu à lutter contre un sort hostile, j'ai eu à supporter de pénibles revers, et si un mouvement d'orgueil m'était permis, j'ajouterais : Et moi aussi, je n'ai jamais renoncé à l'espérance, ni surtout à mon devoir !... » L'auteur de l'épître oubliait seulement d'ajouter qu'il n'avait non plus jamais renoncé au million et demi de *rixdalers* reçu par son père. Le souverain de la France fit à cette lettre, le 10 décembre 1863, l'honneur d'une réponse. Il y rappelait qu'ayant combattu pour l'indépendance italienne, élevé la voix pour la nation polonaise, il ne saurait en Allemagne avoir d'autres sentiments ni obéir à d'autres principes. « *Le Danemark a pu avoir des torts envers l'Allemagne...* Toutefois, ajoutait l'empereur Napoléon III, si ce pays était opprimé par de puissants voisins, l'opinion publique

1. Du reste, le prétendant sut tenir plus d'un langage, et on lit aussi dans les *state-papers* la dépêche suivante de lord Napier en date du 25 décembre : « Le prince Frédéric Augustenbourg a adressé une lettre à l'empereur de Russie où il sollicite d'être reconnu au nom des *principes légitimistes*. Le prince Gortchakov m'informe que la lettre ne sera pas renvoyée, mais qu'elle sera laissée sans réponse... »

en France se retournerait de son côté. » Ces paroles ne manquaient pas sans doute de gravité, car c'était la première fois que le gouvernement français déclarait ainsi hautement vouloir tenir la balance égale dans le conflit sur l'Eider, et admettait que le Danemark « avait pu avoir des torts ; » mais le motif de ce changement, il sera permis de le chercher dans un passage de la lettre où l'Empereur exprimait « son regret, sous ce rapport comme sous bien d'autres, que l'Angleterre eût refusé d'assister au *congrès* qu'il avait proposé... »

Malgré la haute distinction dont le duc d'Augustenbourg était ainsi devenu l'objet, nous nous garderons bien de lui accorder dans ce récit une place plus grande qu'il ne mérite et qu'il n'est probablement destiné à occuper dans ses « duchés héréditaires. » Bornons-nous à noter ici que le prétendant forma un ministère composé d'un M. Samwer, décréta le 5 décembre « un emprunt volontaire et *sans intérêts*, » dont nous ne connaissons pas le résultat, et annonça le dessein d'organiser sur le territoire de Cobourg « une armée slesvico-holsteinoise, » que seul le mauvais vouloir de l'Autriche et de la Prusse a très-certainement empêchée de se couvrir de gloire. L'Autriche et la Prusse en effet furent loin d'éprouver pour « le champion du droit et de l'honneur allemand » la sympathie qu'il inspirait aux petits États et aux grands patriotes de la Germanie. M. de Bismark jugea prudent de ne pas se prononcer du tout dans cette « question de succession ; » l'ambassadeur anglais à Berlin remarquait seulement avec une certaine satisfaction (dépêche du 28 novembre) que la fameuse *Gazette de la Croix*, l'organe intime du ministre et du parti des *hobereaux*, ne cessait de tourner en ridicule l'enthousiasme de messieurs les libéraux pour la cause de la légitimité dans les duchés, et de parler du jeune duc et de sa famille sur un ton

d'hostilité extrême. Le cabinet de Vienne tint un langage plus clair, très-décidé, piquant même à rappeler aujourd'hui, — aujourd'hui que l'Autriche plaide parfois assez chaleureusement la cause du prince Frédéric dans le vain espoir d'empêcher Kiel de devenir un port prussien ! En 1863, le cabinet de Vienne avait de tout autres convictions à ce sujet. « Le comte Rechberg me dit, écrivait lord Bloomfield le 26 novembre, que ces prétentions du duc d'Augustenbourg étaient insoutenables et ne sauraient résister à un examen critique. Le père du duc a renoncé par un acte solennel et pour toujours, en son nom et au nom de sa famille ; ni lui ni son fils ne peuvent plus se dégager de cet acte, ou c'en est fait de la foi des traités, et tout prince serait désormais libre de répudier les obligations contractées par son prédécesseur ! Le futur empereur d'Autriche, par exemple, pourrait ainsi déclarer qu'il n'était pas lié par les engagements de Villafranca, et ressaisir la Lombardie... » Dans un autre entretien avec l'ambassadeur anglais (dépêche du 19 novembre), le ministre autrichien citait la curieuse opinion du prince Schwarzenberg, opinion qu'il s'était formée « sur de bonnes autorités juridiques, » à savoir que les prétentions des Augustenbourg une fois admises, il faudrait reconnaître de toute force que l'empereur de Russie avait des droits bien plus antérieurs et incontestables à la succession dans les duchés !...

Tout en estimant à leur juste valeur les « droits » du prince Frédéric, les deux grandes puissances allemandes ne se firent pourtant pas faute de profiter de l'effervescence que sa cause provoquait en Germanie, de l'excitation toujours croissante des esprits, pour démontrer à l'Angleterre l'impossibilité où elles se trouvaient de résister au courant. M. de Bismark surtout affectait devant M. Buchanan un air « très-alarmé; » il se

déclarait débordé par le sentiment populaire et la pression des petits États, — les deux choses que d'ordinaire cependant il redoutait le moins et bravait même le plus volontiers; — il appréhendait « un mouvement démocratique » en Allemagne, une insurrection nationale dans les duchés, la proclamation du duc d'Augustenbourg sur le Mein et sur l'Eider; enfin il trépignait sur une douzaine de volcans en travail d'éruption. Sir A. Paget eut beau exprimer (2 décembre) l'opinion très-sensée « que si l'Autriche et la Prusse voulaient agir avec bonne foi et sincérité, elles amèneraient bien facilement la Confédération à ne demander que des choses raisonnables; » lord Russell eut beau rassurer le cabinet de Berlin sur l'état intérieur des duchés, *où tout était calme*. « Notre ministre à Copenhague, s'empressa-t-il de répondre le 2 décembre, me mande que le Holstein est parfaitement tranquille, et ce rapport est confirmé par le langage du comte Blome et du baron Plessen. » Rien n'y fit : M. de Bismark tint absolument à être « très-alarmé. » Et alors se joua une scène magnifique, — la plus magnifique peut-être de toute cette longue pièce de cape et d'épée, — et qu'il importe de suivre de près dans les précieuses révélations des *state-papers* anglais.

Rendant un jour compte de la situation des partis à Berlin, sir Andrew Buchanan s'exprimait en ces termes : « Des personnes ayant des intimités avec le gouvernement et le ministère des affaires étrangères parlent de l'impossibilité pour la Prusse de résister à un mouvement si général, si populaire, du danger même qu'il y aurait à contrarier à ce point le sentiment national; mais en même temps elles sont convaincues que le gouvernement restera fidèle à ses obligations internationales, et qu'il ne se laissera pas emporter par le courant comme les petits États. Ces personnes croient donc que le gouvernement

n'a devant lui qu'une seule voie de salut : c'est d'adopter quelque demi-mesure (*by adopting some half measure*) qui donnerait une certaine satisfaction au vœu populaire. Elles affirment qu'une exécution dans le Holstein calmerait à la fois l'effervescence du moment et préviendrait tout mouvement révolutionnaire dans les duchés... » C'est cette *demi-mesure* en effet que l'ingénieux ministre de Guillaume Ier allait prendre à tâche de faire agréer au cabinet de Saint-James. « M. de Bismark me dit, — écrivait le 28 novembre sir Andrew Buchanan à lord Russell, — qu'il avait conclu des rapports de M. de Bernstorff que Votre Seigneurie pensait, comme lui, qu'une exécution fédérale préviendrait tout mouvement révolutionnaire dans le Holstein, et serait en même temps à un certain degré une *reconnaissance indirecte* du roi Christian IX comme duc de Holstein de la part de la diète de Francfort. Son Excellence affirma que l'état alarmant de l'Allemagne commandait qu'il fût procédé immédiatement à l'exécution; mais elle ne put ou ne voulut m'expliquer comment une pareille exécution serait une reconnaissance de la souveraineté du roi Christian et pourrait éviter l'apparence d'une occupation... » Ainsi c'était pour préserver Christian IX d'une révolution que la Prusse demandait à entrer dans ses États; c'était pour le faire reconnaître « indirectement » comme souverain du Holstein qu'elle pressait l'exécution! Il a été donné au ministre de la philosophique et transcendante Prusse de trouver de la sorte un pendant précieux au célèbre axiome de Descartes, un principe qu'on pourrait formuler par ces mots : *Je dépouille, donc je reconnais!* Et, chose curieuse, cette thèse incroyable vint assaillir le cabinet de Saint-James de divers côtés à la fois, de Vienne par exemple et même de Saint-Pétersbourg! « Le comte Rechberg, écrivait lord Bloomfield en date du 26 novembre,

ne voit plus la possibilité d'arrêter l'exécution; bien au contraire. Son Excellence est maintenant convaincue que plus on hâtera l'exécution et mieux cela vaudra *tant pour le Danemark* que pour le Holstein, qu'on empêchera ainsi de devenir la proie de l'anarchie et de la confusion. La présence des troupes régulières agissant au nom de la Confédération germanique contribuera plus que toute autre chose à maintenir l'ordre et l'autorité dans ce duché jusqu'à l'époque où le différend sera complétement vidé... » De son côté, lord Napier mandait, le 1er décembre, de Saint-Pétersbourg : « Le langage du prince Gortchakov me fait croire qu'il est persuadé que M. de Bismark a des *vues modérées* dans cette question. Le vice-chancelier est disposé à considérer une exécution fédérale, si elle est bien conduite (*if properly managed*), comme une *mesure conservatrice*, comme le moyen de procurer une satisfaction légitime au parti modéré en Allemagne et de décourager ainsi les desseins de la secte révolutionnaire. Dans l'opinion du prince, les troupes fédérales, agissant d'après des instructions judicieuses, assureraient l'ordre, et maintiendraient la distinction nécessaire entre la question législative et la question dynastique... »

Assurément ce langage du prince Gortchakov était significatif : il prouvait que les trois cours du Nord « pensaient et agissaient en harmonie parfaite, » plus parfaite même que ne voulut jamais l'admettre le cabinet de Saint-James, qui demeura jusqu'au bout persuadé que la Russie n'avait cessé de lui prêter « un loyal concours. » Quoi qu'il en soit, la triple argumentation de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg ne manqua pas d'émouvoir lord John Russell. S'il pouvait en effet contenter le parti « modéré » en Allemagne, laisser occuper le Holstein, laisser la Prusse mener à bien sa *demi-mesure*,

— puis discuter sur le reste, exercer la médiation qu'il tenait toujours à la disposition du *Bund!*... Et au fait la diète fédérale, qui s'obstinait à repousser de son sein le plénipotentiaire de Christian IX, ne serait-elle pas forcée de reconnaître ce même souverain en se transportant chez lui, en occupant son territoire, — de le reconnaître *indirectement* du moins, *à un certain degré*, comme le disait si bien M. de Bismark? Le moyen d'exécuter fédéralement un prince en lui contestant le caractère de prince fédéral!... Une objection se présentait toutefois ici à la grave diplomatie britannique. Puisque, comme on ne cessait de l'affirmer, l'Allemagne était si exaltée, le Holstein prêt à éclater et à acclamer le duc d'Augustenbourg, n'y avait-il pas alors à craindre que l'apparition des forces allemandes sur l'Eider ne devînt le signal d'une explosion, que des cris séditieux ne fussent poussés, « l'autorité du roi méconnue, » et que les troupes fédérales, au lieu d'*exécuter*, ne s'avisassent de « fraterniser » avec les insurgés qui se lèveraient dans le Holstein? — Qu'à cela ne tienne! répondit à cette question M. de Rechberg, on saura y pourvoir. — « Si j'ai bien compris Son Excellence, écrivait lord Bloomfield le 10 décembre, il est entendu que, pour se prémunir contre toute fraternisation entre les soldats autrichiens et les habitants du Holstein, la brigade impériale sera composée de régiments *hongrois* et *polonais*... » O nationalité, que de comédies on joue en ton nom!... C'est pour délivrer des « frères allemands » que les puissances germaniques se mettaient en campagne contre le Danemark; mais en même temps elles se gardaient bien de trop *fraterniser* avec ces *frères*, et pour mieux s'en préserver elles confiaient l'œuvre libératrice à des Hongrois, à des Polonais qu'elles opprimaient!... Certes il appartenait de droit à l'Autriche de M. Schmerling de dire

ainsi le dernier et sublime mot de cette sainte « guerre de nationalité » sur l'Eider!...

Avant de se résigner toutefois à la *demi-mesure* de M. de Bismark, lord Russell avait eu soin d'épuiser tous les moyens, de demander tous les délais; il avait tenu surtout à bien semoncer les petites cours allemandes sur leur conduite « injustifiable. » Il envoya missive sur missive à la Bavière, au Wurtemberg, à la Saxe et au Hanovre; il expliqua longuement et itérativement la grande, l'incommensurable différence qu'il y avait entre une exécution plus ou moins légale et opportune dans le Holstein et une attaque contre le Slesvig, pour ne plus rien dire de l'inconcevable prétention des petits États à ne pas reconnaître le traité de Londres et le principe de l'intégrité de la monarchie danoise. En train de faire la leçon à tout le monde, le principal secrétaire d'État en fit même à l'un de ses propres agents, à l'un de ceux qui certes en avaient le moins besoin, et M. Malet (le seul peut-être des diplomates britanniques qui ait montré dans toute cette affaire de la sagacité et de la prévoyance) reçut une verte réprimande pour avoir imité inconsidérément les Germains en donnant au traité de Londres le « *sobriquet* (*nick-name*) de protocole de Londres; » il était prié de ne plus jamais confondre les deux expressions[1]! De temps en temps, lord Russell se tournait aussi du côté de la France et invitait le comte Cowley à « communiquer » à M. Drouyn de Lhuys telle de ses missives qu'il destinait pour Copenhague, pour Berlin, pour Francfort ou pour Dresde. M. Drouyn de Lhuys lisait tout « attentivement, » prononçait un *sempre bene*, mais ne montrait nulle velléité de suivre de si

1. Voyez la dépêche à sir A. Malet, du 14 décembre 1863, sur laquelle M. Disraeli a si agréablement plaisanté le comte Russell pendant la grande discussion du *vote of censure* (4 juillet 1864).

beaux exemples d'éloquence. En dernier lieu, le principal secrétaire d'État s'attachait avec ardeur à une proposition venue soudain de Saint-Pétersbourg. Vers la fin de novembre 1863, le prince Gortchakov suggéra tout à coup l'idée d'une mission spéciale à Copenhague, qui, sous le prétexte de complimenter le roi Christian IX de son accession, rechercherait les moyens d'un arrangement possible. Certes l'inspiration était pour le moins singulière ; en bonne logique, c'était plutôt sur Berlin qu'il eût fallu diriger les pacificateurs, et La Fontaine a négligé ce trait d'une ambassade envoyée par les lions et les aigles pour persuader à l'agneau de ne pas troubler la boisson du loup. Quoi qu'il en soit, la France ne se refusa point à la tentative, et le général Fleury fut désigné pour être le collègue du conseiller d'État russe M. d'Ewers dans cette mission au roi Christian. Le cabinet de Saint-James choisit pour son représentant lord Wodehouse, jeune diplomate plein d'espérance qui, avant de partir, avait prononcé dans le parlement un discours chaleureux en faveur du Danemark, et devait pour cela même être d'autant mieux écouté à Copenhague.

Il faut bien le reconnaître en effet, le cabinet de Saint-James avait été jusque-là beaucoup plus heureux dans ses négociations avec le « violent » parti de l'Eider qu'avec M. de Bismark, dont le prince Gortchakov avait pourtant loué les « vues modérées... » Il va sans dire que le gouvernement de Copenhague s'était empressé d'accepter dès l'origine (le jour même de l'offre, le 20 novembre) la médiation britannique, que l'Allemagne s'obstinait à repousser ; M. Hall avait seulement à cette occasion hasardé une remarque, demandant s'il ne vaudrait pas mieux réserver la question des duchés au *congrès européen* que la France venait de proposer, ou à une conférence spéciale des puissances signataires du traité de

Londres. Le ministre britannique remercia (30 novembre) le Danemark de son acquiescement à la médiation proposée ; quant à la remarque concernant le congrès, on répondit sèchement « que le gouvernement de la reine n'avait point accepté l'invitation de l'empereur des Français. » L'offre de médiation n'ayant produit aucun effet sur l'Allemagne, le chef du *foreign office* eut hâte (25 novembre) d'émettre « l'opinion » que le roi Christian devrait révoquer « et dans le plus bref délai possible » la *patente du* 30 *mars*. Le Danemark s'exécuta (4 décembre), bien que M. Hall ne pût découvrir aucune utilité à cette démarche pénible, le débat étant maintenant transporté sur un tout autre terrain. « Je répondis à M. Hall, écrit sir A. Paget le 9 décembre, que je partageais ses vues et que je n'espérais pas non plus un résultat quelconque de cette révocation ; toutefois, comme le décret de la diète de Francfort se prévaut de la patente du 30 mars pour justifier l'exécution, il est peut-être utile de la retirer... » Après avoir ainsi fait ôter à l'exécution jusqu'à l'ombre d'un prétexte, le cabinet britannique insista de nouveau (depuis le 7 décembre) auprès du gouvernement de Copenhague pour qu'il subît cette mesure fédérale sans résistance et évacuât le Holstein !... La demande était grave, le sacrifice à faire des plus douloureux, car, comme le disait M. Hall à l'ambassadeur anglais (dépêche du 10 décembre), « si le sentiment public était fort en Allemagne, il l'était bien aussi dans le Danemark. » Et puis, l'exécution n'ayant plus aucun prétexte quant au Holstein, c'était donc en vue du Slesvig qu'on voulait entrer sur le territoire danois? Le *Bund* le déclarait d'ailleurs en propres termes, et les deux grandes puissances allemandes commençaient, elles aussi, à tenir le même langage. Déjà en effet la *demi-mesure* de M. de Bismark prenait distinctement les amples formes d'une mesure

des plus complètes : ce n'étaient plus les petits États « qui méconnaissaient l'autorité du roi, » M. de Rechberg lui-même déclarait (dans la séance du *Reichsrath* du 4 décembre) que l'occupation du Holstein ne préjugeait en rien « la question de succession, » c'est-à-dire, pour parler le langage du ministre de Guillaume Ier, que l'exécution ne serait point une *reconnaissance indirecte* de la souveraineté du roi Christian dans les duchés. En même temps les cours de Vienne et de Berlin refusaient de recevoir l'amiral Irminger, qui devait simplement leur notifier l'avénement du nouveau monarque danois[1]. Sir A. Paget n'en « conseilla » pas moins l'évacuation du pays jusqu'à la frontière du Slesvig ; lord Wodehouse, fraîchement débarqué, joignit ses prières, ses recommandations, sa pression, — et le Danemark céda aussi sur ce point (20 décembre). Lord Wodehouse n'avait pas pour cela épuisé tous ses conseils : il lui restait encore un autre moyen de salut à faire agréer, — l'abrogation de la charte de novembre, « le suicide, » comme l'appelait M. Hall ; — mais la première partie de la besogne était déjà faite avant Noël, et la diplomatie anglaise était par-

1. « Je demandai à M. de Bismark, — écrit lord Wodehouse le 12 décembre, — sur quoi au monde l'Autriche et la Prusse peuvent se fonder pour ne pas recevoir un envoyé de Christian IX venant leur annoncer l'accession de ce souverain au trône du Danemark. La diète de Francfort ne prétend pas, je suppose, étendre ses droits jusque sur le Danemark proprement dit, et si Christian IX n'est pas le roi de ce pays, je serais bien aise d'apprendre qui doit être considéré comme tel... » L'amiral Irminger avait attendu huit jours à Berlin sans obtenir une audience du roi ; on finit par lui en promettre une à son retour de Vienne. « J'ai exprimé à ce sujet, écrivait M. Buchanan le 5 décembre, mes appréhensions à M. de Bismark que le comte Rechberg ne vît dans cet arrangement un désir de la Prusse de rejeter sur le dos de l'Autriche une cause d'impopularité... » Les appréhensions de sir A. Buchanan ne tardèrent pas à se vérifier. Le comte Rechberg renvoya à la Prusse « une cause d'impopularité... » L'amiral ne fut pas admis devant l'empereur François-Joseph, et dès lors il devint naturellement « impossible » de l'admettre devant le roi Guillaume Ier.

venue à aplanir les routes devant M. de Bismark jusqu'à l'Eider.

Donc, dès le 21 décembre, les Danois commencèrent à évacuer le Holstein, et à mesure qu'ils se retiraient, on voyait entrer les troupes fédérales. Parmi ces troupes, dont la plus grande partie restait échelonnée dans le nord de la Germanie, on distinguait des régiments hongrois de la patrie d'Arpad, des régiments polonais de la Galicie et du grand-duché de Posen : on ne voyait pas « l'armée slesvico-holsteinoise » que le duc d'Augustenbourg avait déclaré former sur le territoire de Cobourg. Le duc n'en resta pas pour cela inactif : il adressa une proclamation à ses chers sujets de Slesvig-Holstein où il les engageait « à respecter les commissaires du *Bund* et à éviter les *conflits*... » Sérieusement la mouche du coche pensait faire aller la machine.

II.

Perplexités de l'Autriche dans le conflit dano-allemand. — Ce qui la décide à suivre la politique de M. de Bismark. — L'Autriche et la Prusse demandent l'abrogation préalable de la constitution de novembre. — Efforts désespérés de lord Wodehouse à Copenhague pour obtenir cette abrogation. — Nouvelle *demi-mesure* suggérée par M. de Bismark : une *occupation pacifique* du Slesvig garantira implicitement l'intégrité de la monarchie danoise. — Le prince Gortchakov partage l'avis de M. de Bismark. — Lord Russell proteste, adresse un télégramme menaçant à Berlin (1er janvier 1864), renonce à la médiation isolée de l'Angleterre et en appelle à une conférence spéciale des signataires du traité de Londres. — Le cabinet des Tuileries montre peu d'empressement pour une conférence spéciale. — Langage suppliant du comte Cowley. — Impassibilité de M. Drouyn de Lhuys. — Circulaire française du 4 janvier 1864 aux États secondaires de l'Allemagne : le traité de Londres qualifié d'*œuvre impuissante*. — Dépit de lord Russell et nouvelles propositions au cabinet des Tuileries. — Diversion en Allemagne : grandeur et décadence des petits États germaniques.

Au moment où les troupes de Christian IX évacuaient le duché de Holstein, le cabinet de Copenhague adressait à ses agents une dépêche circulaire, en date du 24 décembre, qui protestait en termes dignes et mesurés contre les violences subies et en faisait pressentir de nouvelles. « Ce n'est pas sans faire un grand effort sur nos sentiments, disait la circulaire danoise, que nous avons accepté d'attendre de ce côté de l'Eider la marche ultérieure des événements. Si nous avons pris cette résolution, c'est uniquement pour nous rendre aux conseils et aux instances des puissants gouvernements amis et pour différer aussi longtemps que possible une collision à main armée, — *collision qui néanmoins nous semble inévitable.* » Inévitable en effet était désormais le conflit, et l'attitude de l'Allemagne, de ses peuples aussi bien que de ses gouvernements, ne laissait guère de doute à cet égard. Le ministre de Hesse-Darmstadt, baron de Dalwigk, un de ces imperceptibles

satellites qui gravitaient alors autour du corps germanique, et qui pendant un moment se flatta même de briller par sa propre lumière, déclarait le 18 décembre à sir A. Malet « que le moins que l'Allemagne puisse accepter en tout cas, ce serait le Holstein, le Lauenbourg et la partie méridionale du Slesvig; Son Excellence penchait même pour l'annexion de ce troisième duché en entier. » Les États secondaires de la Confédération germanique avaient décidément épousé la cause du jeune et chevaleresque prétendant; ils demandaient sa reconnaissance immédiate par la diète de Francfort, et poussaient de toute leur force à « l'œuvre nationale » de la Baltique. Du reste, cette œuvre, ils auraient bien mieux aimé la voir protégée par l'empereur d'Autriche que par M. de Bismark, et le duc de Cobourg, l'ancien mais désabusé zélateur de « l'hégémonie » prussienne, envoyait au commencement de décembre 1863 son confident intime, M. de Loewenfels, avec une lettre autographe à Vienne, pour supplier François-Joseph « de ne pas faire obstacle à un mouvement devenu irrésistible et de se placer lui-même à la tête du parti populaire en Allemagne[1]. » Une politique aussi hasardeuse convenait bien peu, il est vrai, aux sentiments et aux traditions de la vieille maison des Habsbourg, et de tous les gouvernements germaniques (en exceptant peut-être le Hanovre), celui de l'Autriche se montra sans contredit le moins épris de la grande cause des duchés, le plus désireux de trouver une issue pacifique quelconque à un débat qui ne laissait pas de lui inspirer de graves appréhensions. C'était déjà, au gré de certains et loyaux personnages de la cour, un fâcheux inconvénient de cette question du Slesvig de présenter une analogie si embarrassante avec la question

1. Dépêche de lord Bloomfield du 3 décembre 1863.

hongroise, — le point vulnérable de l'empire « régénéré » par la patente de M. Schmerling du 26 février 1861. Il fallait bien s'avouer que si le *rigsraad* unitaire de M. Hall menaçait « d'une manière criminelle, » au dire des Allemands, la prétendue « autonomie » du Slesvig, le *Reichsrath* unitaire de M. Schmerling faisait, lui, bien autrement violence à la plus légitime des autonomies historiques, à cette antique constitution hongroise que le peuple magyar défendait précisément alors avec une persévérance et un sens de légalité admirables contre la patente impériale du 26 février. En dehors de cette considération tout intime, mais qui ne manquait pas de poids dans certains cercles de la *Burg*, il y avait bien d'autres raisons encore pour mettre l'Autriche en garde contre les entraînements des États secondaires. Pour un gouvernement qui faisait toujours profession de respecter scrupuleusement les engagements internationaux, il était plus que gênant, il était presque impossible de répudier un pacte aussi solennel, aussi européen que le traité de Londres, de le répudier surtout à un moment où la France venait de consterner les cabinets conservateurs par sa déclaration contre les traités de 1815. On ne pouvait non plus se dissimuler que l'agitation allemande pour les duchés présentait un caractère et invoquait un principe que l'Autriche moins que toute autre puissance au monde, était libre d'admettre. Dans un de ces *a parte* dont il a été parlé plus haut, et où le gouvernement de Vienne trahissait de temps en temps le grand malaise qu'il éprouvait, le comte Rechberg déclarait à lord Bloomfield (dépêche du 31 décembre) « que personne ne regrettait plus que lui la tournure que semblait prendre l'affaire danoise, *rien n'étant plus éloigné des désirs et des intérêts de l'Autriche que de soulever la question des nationalités...* » A tous ces scrupules de conduite et de principe

venait s'ajouter encore une crainte bien autrement grave et sérieuse, la crainte de troubler la paix du monde et de donner le branle à une conflagration européenne.

D'un autre côté cependant, comment rompre brusquement en visière avec les aspirations de la *grande patrie,* qu'on avait jusqu'ici flattées et encouragées? Comment permettre à la Prusse d'exploiter à elle seule et au profit de son « hégémonie » un mouvement aussi populaire? Comment surtout s'aliéner les sympathies de la Germanie à un moment où l'on en avait plus besoin que jamais, à la veille peut-être du jour où l'on aurait à réclamer son aide pour la défense du Mincio? Depuis le discours impérial français du 5 novembre, les hommes d'État autrichiens demeuraient obsédés par la pensée qu'une seconde guerre d'Italie était imminente, qu'au printemps une armée française descendrait de nouveau dans les plaines de la Lombardie, et en passant en revue les alliés possibles dans la lutte qu'ils croyaient proche, ils ne trouvaient guère que l'Allemagne sur laquelle ou pût compter avec quelque assurance, pourvu qu'on lui donnât les gages d'une politique « nationale » sur l'Eider. Au milieu de ces perplexités, de ces tiraillements en sens divers, le gouvernement autrichien crut que le plus sage était de s'unir à la Prusse et de tâcher de résoudre avec elle tant bien que mal, très-probablement beaucoup plus mal que bien, le problème si ardu et si épineux du Slesvig-Holstein. L'action commune avec la Prusse présentait déjà, et dès le premier abord, un avantage considérable : c'est qu'on aurait, dans tous les cas, avec qui partager l'impopularité d'un arrangement qui, pour satisfaire à un degré quelconque la diplomatie européenne, devrait nécessairement mécontenter au plus haut point « l'honneur et le droit allemand, » — et le cabinet de Vienne ne pensait guère alors à un autre dénoûment pos-

sible. De plus, en marchant de concert avec Berlin, on était au moins sûr de ne jamais s'avancer au delà de ce que pourrait permettre la Russie, car M. de Rechberg, beaucoup plus clairvoyant en cela que le ministre britannique, se doutait bien que M. de Bismark ne ferait pas un seul pas qui risquerait de sérieusement déplaire au prince Gortchakov : à ce sujet on avait même à Vienne des assurances très-positives. Enfin, et pour dernière raison déterminante, la Prusse avait, aux yeux des hommes politiques autrichiens, un mérite précieux dans la circonstance, et qui la distinguait très-avantageusement des autres États de la Confédération, beaucoup trop emportés : la Prusse reconnaissait les engagements pris envers l'Europe en 1852 et entendait maintenir le traité de Londres !

C'était là en effet le langage qu'avait constamment tenu jusqu'ici M. de Bismark, non-seulement à Copenhague et à Londres, mais bien aussi à Vienne et à Saint-Pétersbourg : il demandait péremptoirement au Danemark le rappel de la constitution de novembre, mais il protestait toujours de son respect pour les stipulations de 1852. Bientôt[1] cependant il entendit ne plus accorder ce respect qu'*à terme*, jusqu'au 1er janvier 1864 : si d'ici là la malencontreuse constitution n'était pas révoquée, « les puissances allemandes se considéreraient comme déliées de tous leurs engagements envers le Danemark, y compris le traité de 1852. » Ainsi le déclarait-il le 12 décembre à lord Wodehouse, qui s'était arrêté deux jours à Berlin avant d'aller remplir sa mission auprès de Christian IX. Lord Wodehouse objecta qu'un pareil changement de la loi fondamentale d'un pays ne pouvait, dans tous les cas, se faire en un si bref délai, que, le *rigsraad* danois expirant sous peu

1. Dès que le cabinet autrichien eut donné *carte blanche* au comte Karolyi pour se concerter avec lui. (Dépêche de lord Bloomfield, 10 décembre.)

de jours, il faudrait convoquer une assemblée nouvelle pour trancher une question aussi capitale. « Son Excellence me dit (lisons-nous dans la dépêche du noble lord du 12 décembre) qu'il lui importait peu quelle assemblée abrogerait en définitive la loi; il était toutefois convaincu qu'il serait nécessaire que le roi du Danemark se séparât de ses ministres actuels, et qu'un *coup d'État serait la meilleure solution* de la difficulté. Le fait était que l'Allemagne ne serait jamais en bons termes avec le Danemark *aussi longtemps que les institutions démocratiques du Danemark seraient maintenues...* » Ainsi le ministre prussien prétendait imposer un *coup d'État* à une monarchie voisine, lui faire changer des institutions entachées à ses yeux de *démocratie!* « J'ai dit, continue lord Wodehouse, que je regrettais d'entendre ce langage, qui équivalait à une intervention dans les affaires intérieures d'un État indépendant, » et il pressa son interlocuteur d'indiquer les moyens d'un arrangement; on lui répondit « que c'était non aux Allemands, mais aux Danois de les proposer. » Qu'on veuille bien admirer ici le machiavélisme constant de la diplomatie germanique, qui, tout en réprouvant l'un après l'autre chacun des divers essais que faisait le Danemark depuis tantôt vingt ans pour organiser ses États (la patente de 1846, la constitution de 1849, la constitution *commune* de 1855, la suspension de cette constitution *commune* pour le Holstein en 1858, la patente du 30 mars 1863, la constitution de novembre 1863), se gardait bien cependant de préciser un plan quelconque pour un établissement comme elle l'entendait, et disait toujours que *c'était aux Danois de faire des propositions!* « Les gouvernements d'Autriche et de Prusse, écrivait sir A. Buchanan le 14 décembre (le lendemain du départ de lord Wodehouse pour Copenhague) continuent de la sorte la vieille politique de la diète de Franc-

fort, dont le Danemark s'est tant de fois plaint : ils énoncent seulement ce à quoi ils s'opposent, mais ils refusent positivement de donner la moindre indication sur la nature d'un arrangement qui pourrait enfin leur agréer... » Sir A. Buchanan ne put même obtenir du président du conseil prussien la promesse de ne pas envahir le Slesvig alors que le gouvernement de Copenhague se déclarerait prêt à abroger la constitution. « M. de Bismark répliqua, mandait le ministre anglais le 31 décembre, qu'il ne pouvait donner de promesse positive pour l'avenir sans la sanction du roi, et qu'il ne pouvait non plus soumettre à la sanction du roi une pensée arrêtée dans une question qui subissait journellement le contre-coup d'incidents multiples et échappant à tout contrôle !.. » Notons aussi au passage cette intervention soudaine du nom du roi dans les pourparlers de Berlin. A la « pression » dont M. de Bismark se disait toujours victime de la part des États secondaires et des révolutionnaires allemands vint s'ajouter en effet, surtout vers la fin de décembre, l'animation croissante du monarque lui-même, de Guillaume 1er, que le président du conseil déclarait avoir toutes les peines du monde à maîtriser. D'ailleurs le prince Gortchakov avait déjà depuis plusieurs semaines charitablement prévenu lord Napier que M. de Bismark « contenait le roi de Prusse, qu'un entourage exalté poussait à des mesures plus extrêmes. » Vers l'approche du nouvel an, des bruits divers arrivaient au *foreign office,* qui présentaient la position de ce ministre comme fortement ébranlée par suite de sa résistance à la fougue patriotique de son souverain, et il y eut un moment où lord Russell dut faire des vœux pour la conservation à son poste de cet étrange « conservateur de la paix[1] ! »

1. Dépêches de lord Napier (1er décembre 1863), de lord Loftus (29 décembre 1863) et de sir A. Malet (2 janvier 1864).

Quoi d'étonnant dès lors que M. Hall, dans sa circulaire du 24 décembre, jugeât une collision « inévitable, » que M. Drouyn de Lhuys exprimât vers le même temps à M. Grey ses doutes sur une issue pacifique possible, et que sir A. Malet prédît (2 janvier 1864) la ruine certaine de la monarchie danoise, si elle n'était point secourue?

Lord Russell s'obstina pourtant dans ses espérances de paix. N'avait-il pas offert sa « médiation » à l'Allemagne? L'Angleterre, la Russie et la France n'avaient-elles pas aussi envoyé une ambassade spéciale à Copenhague, ambassade pleine de solennité et de persuasion? Il est vrai que des trois personnages qui composaient cette « mission extraordinaire, » l'un parlait peu et manquait souvent d'instructions, tandis que l'autre en était amplement pourvu et ne soufflait mot pour cela. Arrivé le 16 au soir à Copenhague, le général Fleury en repartit dès le 20, ayant soigneusement évité toute démarche commune avec ses deux collègues : il s'était contenté d'une ou deux entrevues avec le roi et M. Hall. Invité par lord Wodehouse à joindre ses efforts aux siens, le général Fleury répondit « que ses instructions n'étaient pas qu'il prît part ici à des négociations, mais de faire savoir d'une manière explicite au gouvernement du roi Christian que, si le Danemark était engagé dans une guerre avec l'Allemagne, la France ne lui viendrait pas en aide... » L'envoyé spécial de Russie, le conseiller d'État M. d'Ewers, fit preuve de plus de confraternité. Il en référait trop souvent peut-être à Saint-Pétersbourg à propos de tout incident, mais il ne refusait jamais d'assister lord Wodehouse et sir A. Paget dans leurs pourparlers avec les divers membres du gouvernement. Lui aussi, il recommandait la soumission absolue aux exigences de l'Allemagne; il ne compromettait guère par de pareilles recommandations les bons

rapports du prince Gortchakov avec M. de Bismark. Le premier et important résultat de cette étrange mission fut, comme on l'a vu plus haut, l'évacuation du Holstein par les Danois devant les troupes fédérales. Cette concession obtenue, l'envoyé de l'Angleterre se mit en devoir de faire agréer au gouvernement de Copenhague un second sacrifice bien plus immense, le retrait de la loi fondamentale du pays! Ce point ne se trouvait pas dans les instructions qu'il avait emportées de Londres : le principal secrétaire d'État britannique n'avait pas encore prévu alors cette nécessité impérieuse; mais, informé depuis de l'*ultimatum* posé à Berlin, il s'était empressé d'écrire le 17 décembre une note à l'adresse du Danemark et d'y réunir les « arguments pour la révocation de la constitution. » Le ministre qui n'avait pas trouvé une seule objection à faire contre la loi pendant les six semaines que dura la discussion du *rigsraad*, le ministre qui, un mois auparavant, n'avait pas osé en déconseiller la signature au roi Christian montant sur le trône, le même ministre, subitement illuminé, déclarait maintenant cette constitution de novembre « contraire aux engagements de la cour du Danemark, » et demandait « qu'elle fût rapportée!... » — « C'est le désir du gouvernement de Sa Majesté, ajoutait l'imperturbable conseiller, que cela soit fait de la manière qui conviendra le plus à la *dignité* et au caractère du Danemark comme nation *libre et indépendante!* » Trois jours après, il expédiait une dépêche électrique pour Copenhague, annonçant « que le rappel de la constitution était *indispensable.* » Cette fois il ne fut pas même fait mention de « la dignité et du caractère : » c'était sans doute la faute du laconisme obligé du télégraphe. Lord Wodehouse entreprit courageusement une œuvre aussi difficile ; il ne demandait pas mieux que d'y réussir, « de mettre fin (*put an end*) à la constitution, » ainsi qu'il s'exprimait avec

une aisance toute cavalière dans une de ses dépêches; mais il devait rencontrer une résistance opiniâtre, — et c'est ici, dans la correspondance des deux agents britanniques, qu'il faut se donner le spectacle d'un poignant débat entre le client si constamment sacrifié et le superbe protecteur si ardent toujours à prêcher « l'immolation de soi-même[1]... »

Certes, disaient les ministres de Christian IX, le Danemark a donné des preuves assez nombreuses de sa déférence pour les conseils du cabinet de Saint-James : il a répondu humblement à une sommation hautaine du *Bund*, révoqué la patente du 30 mars, subi une exécution fédérale injustifiable, évacué le Holstein sans coup férir. Aujourd'hui on lui demande d'abolir sa loi fondamentale, de briser le seul lien qui unit un peuple cruellement éprouvé à un souverain nouveau, peu connu ou méconnu dans le pays, et dont lord Russell lui-même, dans ses missives aux diverses puissances, exalte si inconsidérément les « sympathies germaniques ! » Aux angoisses de l'invasion étrangère, on nous propose ainsi d'ajouter la tourmente des bouleversements intérieurs! Du reste, cette concession accordée aux Allemands, est-on bien sûr de n'avoir pas à en faire d'autres encore, et le contraire plutôt n'est-il pas avéré dès à présent? Le plus digne, le plus politique aussi ne serait-il point dès lors de prendre une forte position dans le Slesvig et d'accepter la lutte, devenue inévitable? Ne pourrait-on même pas se reprocher d'avoir attendu jusque-là, d'avoir laissé venir l'hiver, car n'était-ce pas sur la saison des glaces que les Allemands avaient compté dès l'origine, et au su de tout le monde, pour mettre complétement hors de combat la

1. *Self-immolation*, le mot est de sir A. Buchanan (dépêche du 5 janvier 1864). Pour le résumé qui suit, voyez les dépêches de lord Wodehouse et de sir A. Paget (21, 22 et 24 décembre 1863).

seule force sérieuse que le Danemark pût leur opposer, sa marine ?...

Les agents britanniques ne surent trop que répliquer à une argumentation aussi animée et pressante. « J'engageai M. Hall, raconte lord Wodehouse, à bien peser la gravité des dangers qui menaçaient le royaume. Il était de mon devoir de lui déclarer que, si le gouvernement danois repoussait notre conseil, le gouvernement de Sa Majesté devait laisser le Danemark s'engager dans la lutte avec l'Allemagne sous sa propre responsabilité. » M. Hall répondit qu'il ne connaissait que trop les dangers dont le Danemark était menacé, s'il repoussait le conseil de l'Angleterre; mais les dangers qu'il courait en l'acceptant étaient encore plus graves... « Maintenant le roi et son peuple étaient unis, et cette union cordiale du roi et du peuple avait la puissance d'une forteresse : si la constitution était abolie, ce grand avantage serait perdu. » Passant ensuite aux divers modes d'exécution, le ministre danois démontrait que le *rigsraad* allait expirer légalement dans ving-quatre heures, et qu'il était inutile de vouloir prolonger ses séances, puisqu'on n'obtiendrait jamais de lui un vote favorable à l'abrogation. Il faudrait donc réunir un nouveau parlement, faire procéder à des élections; mais outre que de tels préparatifs demanderaient beaucoup plus de temps que n'en accordait l'ultimatum de Berlin (le 1er janvier, et on était au 20 décembre !), outre aussi qu'il était fort douteux que le *rigsraad* futur se montrât moins récalcitrant, la nouvelle assemblée ne pourrait, dans tous les cas, être convoquée qu'au nom de la constitution de novembre : or M. de Bismark avait déclaré que toute mise en pratique de la constitution de novembre serait considérée par lui comme un *casus belli*. On tournait dans un cercle vicieux... Lord Wodehouse, il est vrai, « espérait » pouvoir obtenir une prolonga-

tion du fatal délai qui rendrait la réunion d'un nouveau *rigsraad* possible, pourvu, bien entendu, que les membres du Slesvig ne fussent pas appelés à y prendre place,—c'est-à-dire, pourvu que l'on tranchât d'avance la question sur laquelle on se donnerait l'air de vouloir consulter le pays. « Il n'est pas d'usage, s'écria M. de Hall, de convoquer un parlement dans la seule pensée de lui faire commettre un suicide!... » Et il finit par demander quel était l'*équivalent* qu'on lui offrait en échange d'un sacrifice aussi immense, aussi plein de périls? Promettait-on au moins que ce serait là le terme des concessions imposées? On n'avait pas même la certitude de voir toute la question déférée à un verdict de l'Europe; on n'avait pas même l'assurance que le Slesvig ne serait point envahi malgré le rappel de la constitution !... Comme dernier expédient, le ministre danois proposa de *suspendre* la constitution jusqu'au 1er janvier 1865; on aurait ainsi toute une année devant soi pour négocier. Lord Wodehouse trouva que l'idée n'était pas tout à fait mauvaise (*not altogether a bad one*); il ne lui donna pas de suite pourtant, et M. Hall finit par se démettre de son poste (le 24 décembre), pour ne pas faire obstacle à des essais d'arrangement avec l'Allemagne. Une crise ministérielle s'ensuivit, qui dura plusieurs jours, et c'est seulement vers la fin de l'année que l'évêque Monrad put compléter une administration nouvelle. M. Monrad du reste se montra aussi peu disposé que son prédécesseur à inaugurer l'œuvre du « suicide. » Il dit le 31 décembre à sir A. Paget que, « si un arrangement définitif en réalité pouvait être proposé au Danemark, on consentirait à de grands sacrifices, mais qu'il ne souscrirait à aucune espèce de concession qui n'aurait pour effet que d'obtenir un résultat temporaire. » Et l'évêque-ministre répéta à plusieurs reprises que, « dans l'état actuel des affaires, il ne

restait plus d'autre parti à prendre que de *lancer le peuple*[1]. »

Tandis que la diplomatie anglaise éprouvait de si grandes difficultés à « en finir » avec la constitution à Copenhague, le cabinet de Saint-James était constamment tenu en éveil, en alarme, par des propos excentriques de M. de Bismark, que sir A. Buchanan s'empressait de rapporter en toute hâte à Londres. Le 20 décembre, par exemple, le président du conseil de Berlin jetait négligemment, et pour la première fois, une pensée à laquelle il réservait encore un rôle des plus importants, la pensée « qu'une guerre avec le Danemark mettrait fin à tous les engagements de l'Allemagne envers l'Europe concernant cette monarchie. » Trois jours après, il déclarait à l'ambassadeur britannique que la Prusse n'avait que « deux alternatives » devant elle : ou répudier les obligations de 1852 et laisser le *Bund* procéder à l'installation du duc d'Augustenbourg dans le Holstein, ou bien maintenir les obligations de 1852, mais à la condition que les puissances resteraient *neutres* dans la guerre que ferait le *Bund* au Danemark pour la revendication de ses droits dans le Slesvig! Le principal secrétaire d'État protesta de toutes ses forces contre les « alternatives » et les aphorismes de Berlin, et le ministre de Guillaume I^er^ s'étonna à son tour d'être si mal compris. Il tenait toujours aux engagements internationaux, au traité de Londres. « Le respect du traité de Londres! disait-il à sir A. Buchanan, mais vous prêchez un converti! » Il ne voulait pour rien au monde déchirer ce traité, encore moins faire la guerre au Danemark, et c'est précisément pour éviter l'une et l'autre de ces extrémités qu'il demandait.... à occuper le Slesvig, à l'occuper pacifiquement et comme « un *gage* de l'accomplissement par le Danemark

1. Ces trois mots curieux sont en français dans la dépêche de sir A. Paget du 3 janvier 1864.

des vœux légitimes de l'Allemagne. » La proposition était éminemment conservatrice, soutenait-il, *faite sur la base du maintien de l'intégrité de la monarchie danoise*, et la preuve, c'est que la diète de Francfort accueillait avec déplaisir ce projet (le 28 décembre), comme entaché d'une reconnaissance indirecte des droits de Christian IX. En effet, continuait à démontrer le ministre prussien, en se saisissant du Slesvig comme d'un « gage, » ne confirmait-on pas par cela même les titres du Danemark sur ce duché, et ne prévenait-on pas tout mouvement révolutionnaire, toute acclamation du duc d'Augustenbourg?... C'était, comme on le voit, la répétition exacte de la pièce jouée un mois auparavant à propos du Holstein, l'application au pays d'au delà de l'Eider de la fameuse *demi-mesure* qui avait fait des merveilles dans le pays en deçà de ce fleuve. On procédait contre le Danemark par une « exécution » dans la première de ses provinces, par une « saisie » dans la seconde, le tout pour mieux constater sa souveraineté légitime ! Et pour que l'analogie fût complète de tous points, cette fois encore Vienne et Saint-Pétersbourg trouvèrent les arguments de M. de Bismark aussi pleins de vérité que de *modération*. Cette fois pourtant lord Russell n'y tint plus, la plaisanterie devenait trop forte même pour lui, et il adressa à Vienne, à Saint-Pétersbourg et à Berlin une dépêche identique (29 décembre), dans laquelle il déclarait « que le gouvernement de Sa Majesté était incapable de comprendre (*at a loss to understand*) comment une agression du territoire danois pouvait être considérée comme une barrière élevée contre les passions extrêmes de l'Allemagne ; bien au contraire, une telle agression, au lieu d'être un frein, deviendrait un éperon pour les mouvements révolutionnaires... » C'était parler d'or, et c'était même parler de fer et de feu lorsque lord Russell faisait savoir le 1er janvier 1864

à M. de Bismark, et par le télégraphe, « que l'invasion du Slesvig mettrait en *grand danger* les relations de la Grande-Bretagne et de la Prusse[1]... » Il est vrai que le chef du *foreign office* atténua bientôt notablement cette parole trop courageuse, et qu'il en donna le 6 janvier la curieuse explication qui suit : « Le gouvernement de Sa Majesté *n'a pas dit* que les relations de l'Angleterre et de la Prusse pourraient être exposées par une invasion du Slesvig, bien qu'il crût qu'une pareille invasion pourrait avoir cet effet (*might do so*), si on ne donnait pas au Danemark le temps nécessaire pour accorder les concessions qu'on lui demandait. Le gouvernement de Sa Majesté se plaît à croire que le gouvernement de Prusse a, comme celui d'Autriche, l'intention de jouer un *rôle honorable* dans la crise présente!... » Toujours est-il que cette menace du cabinet de Saint-James fit de l'impression à Berlin. Le 1er janvier si redouté, et que M. de Bismark avait fixé comme le dernier jour de l'état de paix, se passa sans encombre; lord Russell eut un moment de répit, et travailla aussitôt avec ardeur à la réunion d'une conférence européenne qui devrait enfin mettre un terme au différend dano-allemand.

Cette nécessité de convoquer une conférence des divers gouvernements de l'Europe n'avait pas été d'abord trop reconnue par la diplomatie britannique, et lord Russell ne se décida pour un tel projet que bien tard, vers les derniers jours de l'année 1863. Jusque-là il avait constamment pensé que les efforts de l'Angleterre seule suffiraient. Il s'en tenait au projet du mois d'octobre, alors que, dans la plus parfaite entente avec M. de Bismark au sujet de la question polonaise, il avait

1. Le menaçant télégramme a été omis dans le *blue book*, mais on le trouve résumé dans la réponse de sir A. Buchanan du 2 janvier. Voyez aussi les explications de lord Russell dans sa dépêche du 6 janvier.

été convenu que, pour le règlement définitif du litige sur l'Eider, il ne serait fait appel qu'à l'*unique médiation* du cabinet de Saint-James[1]; mais on était déjà loin de ces beaux jours d'octobre. De très-graves événements avaient eu lieu depuis lors, et la France entre autres avait fait sa fameuse proposition d'un congrès, qui était devenue le signal d'un notable déplacement des positions sur l'échiquier diplomatique de l'Europe. Débouté par l'Angleterre, le cabinet des Tuileries n'avait pas cependant complétement renoncé à son idée ; il avait même profité de la grave complication survenue dans l'intervalle au sujet des duchés de l'Elbe, pour démontrer la sagesse de ses prévisions, et dans une circulaire datée du 8 décembre M. Drouyn de Lhuys s'était adressé aux différents gouvernements du continent pour leur proposer, à défaut d'un congrès général, une réunion préalable dans le sens qu'avait indiqué le roi de Prusse dans sa lettre à l'empereur Napoléon III, — une conférence des ministres qui s'entendrait sur les questions qu'on pourrait soumettre plus tard au jugement éclairé des souverains. Lord Russell ne put cacher devant M. de Bernstorff « sa surprise » de voir le gouvernement français persister dans des projets qui, pour assumer une forme plus modeste, n'en devenaient pas pour cela plus « pratiques. » Il apprit avec satisfaction qu'on était du même avis à Saint-Pétersbourg, et que M. de Rechberg, lui aussi, ne croyait pas que la question des duchés « fût déjà mûre pour les délibérations d'un congrès européen. » Autre fut le sentiment de M. de Bismark. Pourquoi pas des conférences ministérielles sur toutes les ques-

1. M. Quaade écrivait alors à M. Hall : « *En conséquence d'une observation de l'ambassadeur anglais,* je crois bon de vous avertir que le gouvernement du roi ne doit pas essayer de provoquer *d'autre médiation que celle de l'Angleterre,* pas plus que l'intervention de plusieurs gouvernements... » (Papiers d'État communiqués au *rigsraad.*)

tions pendantes ? demanda le ministre prussien, qui feignait de garder un faible pour l'*idéologie* française. Et puisqu'on ne voulait pas même de ce « congrès restreint, » il suggérait une *conférence spéciale* sur les affaires du Danemark, en désignant *Paris* pour lieu de réunion (dépêche de sir A. Buchanan du 16 décembre). Le gouvernement britannique fut d'abord loin d'être ravi de la suggestion prussienne, et le lieu indiqué pour le rendez-vous n'entrait pas pour peu dans ce sentiment de répulsion, car qui lui garantissait qu'une conférence spéciale à Paris n'engendrerait pas, par impossible, un congrès général, et qu'à l'encontre de l'aventure arrivée jadis au vainqueur des Philistins, ce ne serait point cette fois du *doux et de l'utile* que sortirait l'*animal dévorant*, pour parler le langage du Samson de la Bible ?... Après quelques jours d'hésitation, lord Russell déclara le 24 décembre qu'il ne « répugnait pas » à ce que la question fût discutée dans une conférence, pourvu, bien entendu, qu'elle se bornât « strictement » à ce seul sujet. Il n'avait pas non plus d'objection contre Paris, « bien que les conférences antérieures sur ces affaires aient été tenues jusqu'à présent à Londres. » L'adhésion, comme on le voit, n'était pas des plus chaleureuses ; mais la situation s'aggravant d'un moment à l'autre, et lord Bloomfield ayant mandé (24 décembre) que l'Autriche était très-désireuse (*anxious*) « qu'une conférence se réunît le plus tôt possible, pour que la question des duchés pût dépouiller son caractère germanique exclusif et assumer un caractère européen » (M. de Rechberg cherchait une issue !), le ministre britannique commença par éprouver pour l'idée de M. de Bismark une ardeur qui alla croissant à mesure même que l'auteur primitif se refroidissait pour elle.

Comment cependant faire la proposition d'une conférence sur la question danoise au cabinet des Tuileries ? Après avoir

exprimé sa pensée « avec aussi peu de circonlocutions que possible, » après avoir dit son fait au gouvernement de la France au sujet du congrès et « heureusement » rétabli contre lui « l'harmonie » des quatre grandes puissances, le principal secrétaire d'État ressentait quelque gêne de venir de nouveau lui parler d'une conférence spéciale à Paris, « strictement limitée » à la question des duchés. Il demanda conseil à Saint-Pétersbourg[1], et le prince Gortchakov fut d'avis que le mieux serait d'employer l'intermédiaire du gouvernement de Copenhague. C'était maintenant au pauvre Danemark de tirer lord Russell d'embarras ! Le télégraphe joua immédiatement pour Copenhague, et lord Wodehouse fit une proposition,... non pas précisément une proposition (soyons bien exact), mais une insinuation, ainsi qu'il eut soin de le faire remarquer à M. Vedel, sous-secrétaire dans le cabinet danois. Le nom importait peu à l'affaire ; mais M. Vedel voulut savoir si la conférence prendrait pour base le traité de Londres, c'est-à-dire le principe de l'intégrité de la monarchie danoise. — L'intégrité de la monarchie ! s'écria le diplomate anglais, elle est indiscutable : c'est la femme de César, dont il ne doit pas même être parlé ! « Ce serait, dans mon opinion, une méprise (*mistake*) que de faire mention spéciale du traité de Londres, car ce serait faire supposer que la validité en pût être mise en doute. » Le gouvernement de Copenhague trouvait que c'était peut-être trop de respectueuse réserve ; il ne pouvait pas, dans tous les cas, préparer dans les vingt-quatre heures les notes qu'on lui inspirait : le nouveau cabinet n'avait même pas encore un ministre des affaires étrangères pour les écrire convenablement. Impa-

1. Voyez, sur cette plaisante transaction, les dépêches de lord Napier (25 décembre), de lord Wodehouse (26, 29 et 30 décembre), de lord Bloomfield (31 décembre).

tienté de ce retard et pressé par les événements, aiguillonné surtout par l'Autriche, qui croyait *qu'on ne devrait pas perdre un seul instant*, le ministre britannique se décida enfin à faire lui-même la grave démarche. Déjà le 28 décembre il avait adressé aux cosignataires du traité de Londres (France, Russie, Autriche, Prusse, Suède et Danemark) une missive quelque peu philosophique, où, traitant « l'ambarrassante et inextricable question du Slesvig-Holstein à un point de vue plus large et plus général, qui pourrait fournir un fil conducteur pour s'échapper du *noir labyrinthe* vers la clarté du jour, » il s'était efforcé d'établir les « principes d'un arrangement. » Il fallait pour cela tout simplement donner une égale satisfaction aux exigences du Danemark, maintenu dans son intégrité, et aux vœux de ses habitants d'origine allemande, — chose d'autant plus facile à l'heure qu'il est (disait lord Russell), que le nouveau souverain Christian IX « *était né Allemand* et naturellement disposé à traiter ses sujets germaniques avec la même libéralité que ses sujets danois. » Guidé par ces deux principes, le cabinet de Saint-James fit donc, le dernier jour de l'an 1863, la proposition formelle d'une conférence « pour traiter du différend entre le Danemark et l'Allemagne. » La conférence siégerait « à Paris ou à Londres, » serait composée des représentants des puissances signataires du traité de 1852, « plus d'un ministre de la diète germanique ; » enfin le *statu quo* serait maintenu dans les duchés jusqu'à l'achèvement des travaux de la réunion. C'est ce que lord Russell appelait les *bases de la conférence*, — bases que M. de Rechberg et M. de Bismark devaient encore manier et remanier pendant plusieurs semaines. Le ministre de Guillaume Ier s'élevait surtout contre la condition du *statu quo*, et, ce qui est bien plus curieux encore, c'est que le prince Gortchakov ne la goûtait guère non

plus, « le *statu quo*, disait-il à lord Napier (dépêche du 5 janvier), étant la loi fondamentale votée par le *rigsraad* et acceptée par le roi. » M. de Bismark, lui, ne comprenait pas pourquoi, tout en traitant d'un arrangement à Paris ou à Londres, il ne pourrait pas s'avancer dans le Slesvig et y saisir un « gage matériel. » A l'instar des pieux compagnons de Néhémie, le président du conseil de Prusse voulait absolument travailler d'une main au temple de la paix, et de l'autre pousser son épée dans les reins de l'*agresseur* danois.

Le temple manquait malheureusement de bien d'autres *bases* encore ; le sol même où il devait être placé se dérobait sous lui, et le *foreign office* n'avait pas encore expédié sa note solennelle que déjà tous les cabinets étaient informés que le gouvernement français se refuserait plus ou moins clairement à la conférence projetée. D'ailleurs, et bien avant l'éclosion de ce projet de conférence, de nombreux indices étaient venus prouver que la France avait depuis un certain temps ses vues originales dans la question des duchés : il suffisait de se rappeler la lettre de l'empereur des Français au duc d'Augustenbourg et le langage tenu par son aide de camp à Copenhague. Depuis l'avortement du congrès, le cabinet des Tuileries avait évidemment commencé à envisager le litige dano-allemand sous un jour nouveau. Il éprouvait des doutes et des perplexités, il se demandait si les Danois « ne pouvaient avoir des torts, » s'il ne s'agissait pas sur l'Eider du principe sacré des nationalités, et si M. de Bismark, M. de Beust ou le prince Frédéric ne seraient pas d'aventure les défenseurs du *droit nouveau* contre un traité vermoulu... A ces grands scrupules vinrent s'ajouter des oublis plus singuliers encore. Et par exemple, lorsque le chargé d'affaires britannique à Paris, M. Grey, « communiquait » à M. Drouyn de Lhuys les instruc-

tions données à lord Wodehouse, le ministre français fut « tout étonné » d'y trouver la mention qu'en 1851 et 1852 l'Autriche et la Prusse avaient explicitement renoncé à toute prétention d'une *union* entre le Slesvig et le Holstein. « Son Excellence me déclara n'avoir pas eu soupçon d'un pareil fait, encore moins s'est-il jamais douté que la diète elle-même eût adhéré à cette déclaration ; il prit note des différentes dates citées à ce sujet dans notre dépêche, et dit qu'il examinerait soigneusement toute la question... Il avoua son entière ignorance de tous ces détails[1]. »

Ce n'est pas sans une émotion profonde qu'on peut lire dans les *state-papers* le récit que fait lord Cowley de sa première entrevue avec M. Drouyn de Lhuys où il fut parlé de la conférence (29 décembre) : ce simple récit est toute une situation. On y voit deux grands gouvernements se rencontrer malgré eux après un éloignement qui a accumulé un trésor de griefs, tristes tous les deux, désabusés, et, comme dit le poëte, « avares en paroles pour ne pas être prodigues en récriminations... » Le ministre français commença par expliquer qu'un grand nombre de souverains ayant gracieusement accepté les invitations de l'Empereur pour un congrès, il ne conviendrait pas à la dignité de l'Empereur et il serait contraire aux égards dus à ces souverains qu'une conférence à laquelle ils ne seraient pas appelés fût tenue à Paris. Tout en déclinant la « courtoisie » qu'on avait voulu faire à la capitale de la France, M. Drouyn de Lhuys exprimait également ses doutes que la diète allemande pût agréer Londres, lieu où fut signé ce traité de 1852 qui risque bien de devenir une « lettre morte. » Il avait aussi des objections contre l'idée d'adjoindre à la réunion

1. Voyez les dépêches de lord Cowley des 24 et 25 décembre (*inclosure*).

projetée un représentant de la diète fédérale. Lord Russell l'avait évidemment émise dans le désir d'en finir avec la tactique des Allemands, qui prétextaient toujours de leur *Bund* pour échapper aux obligations contractées par leurs gouvernements ; mais M. Drouyn de Lhuys pensait qu'un tel plénipotentiaire du *Bund* ne manquerait certainement pas d'user de tous les moyens pour défaire les arrangements de 1852. En général, il déclarait vouloir avant tout attendre que les puissances germaniques eussent indiqué d'une manière précise « leurs exigences envers le Danemark, » à quoi lord Cowley répondit qu'on pourrait attendre ainsi dans l'éternité (*for ever*), et pendant ce temps la Germanie dicterait sa loi au Danemark. En ce qui touchait cette monarchie scandinave, et tout en regrettant que sa conduite n'ait pas été « plus libérale » dans les duchés, le ministre de France convint, il est vrai, que ses droits, en vertu du traité de Londres, étaient indiscutables ; mais quant à prendre les armes pour sa défense, le gouvernement de l'Empereur « avait besoin de voir plus clair devant lui avant de se prononcer. » Du reste, et malgré ce qu'avait pu dire à Copenhague le général Fleury, l'Empereur gardait toujours une pleine liberté d'action selon les circonstances... L'ambassadeur anglais fit un effort suprême pour rompre la glace. « Ce serait, dit-il, une chose pénible (*a grievous thing*) que la différence d'opinions qui s'est manifestée sur les mérites d'un congrès général fût de nature à diviser les deux gouvernements à tel point que chacun en vînt à suivre une conduite isolée. J'espère qu'il n'en sera point ainsi. Le gouvernement de la reine fera tout son possible pour l'éviter ; il a le désir sincère d'agir de concert avec le gouvernement impérial en cette question. Nous pensons qu'en nous entendant nous pouvons éviter la guerre qui sans cela est imminente... » —

« M. Drouyn de Lhuys me répondit qu'il partageait cette manière de voir ; mais il n'ajouta rien à ces paroles. »

Très-alarmé par les rapports de son ambassadeur à Paris, le principal secrétaire d'État eut l'idée qu'une proposition venant directement de Copenhague trouverait peut-être plus de faveur auprès du cabinet impérial, et il télégraphia en ce sens à lord Wodehouse. L'envoyé spécial répondit que le gouvernement danois, au lieu d'une conférence, préférerait la *médiation* des puissances non germaniques signataires du traité de Londres (l'Angleterre, la France, la Russie et la Suède). Lord John Russell voulut bien l'admettre, et, sans attendre les notes de Copenhague, il chargea immédiatement lord Cowley de proposer au cabinet des Tuileries un « concert des quatre puissances non germaniques » pour obtenir un délai d'abord et pour travailler ensuite à une « conférence ou à une médiation des puissances non germaniques ou à tout autre mode d'un arrangement amiable. « C'était le 5 janvier ; mais vers ce temps M. Drouyn de Lhuys devint presque inabordable pour l'ambassadeur anglais : il était indisposé, il devait prendre les ordres de l'Empereur, il donnerait sa réponse par écrit et promptement ; cette réponse ne s'en faisait pas moins singulièrement attendre [1]. On eut cependant plusieurs courtes entrevues (le 3, le 5 et le 7), qui n'amenèrent à aucun résultat. Le ministre de

1. On lit entre autres dans une dépêche de lord Cowley du 7 janvier : « J'ai informé Votre Seigneurie que M. Drouyn de Lhuys m'a fait espérer le 5 une réponse dans le courant de la journée. Le jour passa toutefois sans aucune communication de la part de Son Excellence. Le lendemain, et au reçu de votre télégramme, je ne perdis pas un instant; je me rendis chez le ministre et le priai de me fixer une heure. A quatre heures de l'après-midi, deux billets m'ont été remis de la part de Son Excellence, l'un daté de la veille, *et qui a ainsi mis vingt-quatre heures pour arriver chez moi.* Il déclarait que le gouvernement impérial, avant de nous répondre, veut attendre les communications de Copenhague... »

France avait toujours les mêmes objections : il trouvait que la présence d'un plénipotentiaire de la diète ne produirait que de la « confusion » dans les débats ; il estimait en général que les propositions du cabinet de Saint-James n'étaient point « pratiques. » « Il n'avait pas besoin de dire que les sentiments nés des circonstances passées ne doivent point influer sur une décision dans une cause aussi importante ; » mais il demandait ce qu'on ferait si l'Allemagne n'acceptait pas la médiation proposée et continuait les hostilités. Lord Cowley répondit naïvement « que dans ce cas de *nouvelles délibérations* entre les puissances deviendraient nécessaires : à quoi bon cependant s'occuper par anticipation de difficultés qui peut-être ne se réaliseront jamais ?... » On comprend qu'une pareille perspective n'avait guère de quoi sourire à un ministre déjà si éprouvé par les négociations au sujet de la Pologne, et l'ambassadeur anglais eut beau représenter que les grandes puissances « devraient au moins se donner la *consolation* de n'avoir rien négligé pour détourner un malheur, » il eut beau même s'écrier : « Ce n'est pas *en nous croisant les bras* que nous empêcherons la guerre d'éclater! » le ministre de France ne se laissa pas persuader. Il voulut, dans tous les cas, attendre l'arrivée des notes du Danemark, qui devaient déjà être en route.

Il s'en faut néanmoins que M. Drouyn de Lhuys se fût entièrement « croisé les bras, » et pendant que le comte Cowley s'efforçait en vain de faire sortir le cabinet des Tuileries de sa désespérante inertie, l'agent britannique près la cour du Hanovre, M. Howard, signalait au *foreign office* le 9 janvier l'existence d'une circulaire française qui traitait du projet de conférence et tranchait même à certains égards le fond de la question. La circulaire portait la date du 4 janvier et était

surtout destinée aux États secondaires de l'Allemagne [1]. M. Drouyn de Lhuys y parlait du projet anglais et établissait d'abord la différence qui existait entre une conférence discutant une question spéciale et le congrès général ou restreint dont l'Empereur avait conçu la pensée. « Un congrès ayant à régler les intérêts les plus divers eût offert des éléments de transaction qui feront nécessairement défaut, si la délibération demeure circonscrite à un objet isolé. » Toutefois le gouvernement français ne se refuserait pas à la tentative de la Grande-Bretagne ; mais la conférence de Londres de 1852 n'ayant fait qu'une *œuvre impuissante*, « ainsi que l'état présent des choses le prouve surabondamment, » il serait essentiel, en se réunissant aujourd'hui, « de se placer dans des conditions propres à donner l'espoir d'un résultat plus satisfaisant. » Avant donc de se déclarer définitivement, le cabinet des Tuileries voulait s'assurer « de la manière de voir des États allemands. » Ces États accepteraient-ils le *statu quo* pour la conférence, et la diète de Francfort consentirait-elle à être représentée au sein d'une telle réunion et à lui déférer sa cause ?

Tout dans ce document, aussi bien que dans les circonstances qui l'accompagnèrent, était de nature à étonner quelque peu, à surprendre bien d'autres gouvernements encore que celui de l'Angleterre. On ne saurait peut-être faire un reproche au cabinet des Tuileries de n'avoir pas communiqué sa circulaire à lord Cowley (le comte Russell n'a pas péché par un excès d'égards envers la France en cette année 1863), il est également inutile de demander s'il n'y avait pas une légère contradiction entre le langage tenu devant l'ambassadeur an-

1. Elle n'a pas été comprise parmi les pièces diplomatiques que le gouvernement français a présentées au Corps législatif sur les affaires des duchés de l'Elbe.

glais sur les inconvénients de l'admission d'un plénipotentiaire de la diète, sur la « confusion » qui en résulterait, et cet appel direct et exclusif aux États secondaires, à la diète ; mais le plus grave sans contredit, ce fut l'arrêt prononcé sur les stipulations de 1852, qualifiées ainsi publiquement, et devant l'Allemagne, d'*œuvre impuissante*. La déclaration allait au delà de ce que souhaitait probablement l'Autriche, au delà même de ce qu'avait osé dire jusqu'à présent M. de Bismark : le trait frappait un autre encore que le *foreign office* ; il ne faisait que heurter lord John, il atteignait le Danemark au cœur. Cette circulaire du 4 janvier fut la *dépêche de Gotha* du cabinet des Tuileries pour la malheureuse monarchie scandinave. Certes le traité de Londres était loin de constituer un chef-d'œuvre, et on n'a point manqué dans ce récit d'en relever à l'occasion tous les côtés défectueux[1] ; mais le moment était-il bien choisi par la France pour passer solennellement condamnation sur lui ? Aussi peu, oserions-nous dire, que le fut, par rapport à la Pologne, le moment où l'on déclarait que les traités de 1815 avaient cessé d'exister. Les stipulations de Vienne demeuraient en novembre 1863 le seul soutien européen pour les Polonais, comme les stipulations de Londres constituaient en janvier 1864 la plus forte position diplomatique du Danemark. L'arrêt prononcé en novembre ne put qu'être agréable au prince Gortchakov, comme le manifeste du 4 janvier dut nécessairement remplir de joie le cœur de MM. de Beust et de Pfordten. Les sourdes menées de ces derniers, les allées et venues des divers petits diplomates des États secondaires germaniques faisaient-elles réellement illusion à la France et l'amenaient-elles à croire qu'une *troisième Allemagne* était

1. Voyez plus haut, page 244.

en train de se former, dont il importerait de se ménager l'amitié à la veille d'une conflagration générale ? Ou bien le cabinet des Tuileries ne voulait-il faire ressortir les nombreuses divergences des gouvernements que pour mieux démontrer la nécessité d'un congrès et amener jusqu'à lord Russell à invoquer « l'idéologie » française comme le seul fil conducteur du « noir labyrinthe ? » Ou bien encore ne cherchait-on que la simple satisfaction de déchirer un traité quelconque, celui de Londres, qui était à portée, à défaut de celui de Vienne, qui persistait à ne pas vouloir disparaître ?

Le ministre britannique dut refouler dans son cœur le dépit que lui causa la circulaire française ; il eut soin seulement, à partir du 9 janvier (puisque décidément on parlait de la femme de César), de placer le « maintien du traité de Londres » à la tête des « bases de conférence » qu'il ne cessait de remanier avec MM. de Rechberg et de Bismark, et il continua ses négociations avec Paris. Il envoya le 10 janvier 1864 une nouvelle proposition, — la cinquième depuis dix jours, si nous avons bien compté. Les puissances non germaniques devraient faire une « représentation commune (*joint representation*) à la diète de Francfort, portant que l'invasion du Slesvig constituerait un acte de guerre envers le Danemark, et lui opposant la grave responsabilité dont elle se chargerait en rompant par des mesures précipitées la paix de l'Europe. » M. Drouyn de Lhuys demanda de nouveau à prendre les ordres de l'Empereur ; il attendit jusqu'au 14 janvier, et alors il rapporta la réponse qui avait déjà été faite en septembre 1863 à M. Grey, au commencement même de ces complications, — la réponse qui devait être faite plus d'une fois encore dans le cours des événements, et qui était comme le refrain et la moralité saisissante de cette douloureuse négociation au sujet du Danemark.

« M. Drouyn de Lhuys m'a fait remarquer, — lisons-nous dans la dépêche de lord Cowley du 14 janvier, — qu'il ne pouvait oublier que, quand la Russie a été avertie par la France, la Grande-Bretagne et l'Autriche, de la responsabilité qu'elle encourait par sa conduite envers la Pologne, le prince Gortchakov avait répondu que la Russie était prête à assumer cette responsabilité devant Dieu et devant les hommes. Il (M. Drouyn de Lhuys) ne se soucierait pas, quant à lui, de provoquer maintenant, et de la part de l'Allemagne, une réponse du même genre qui serait accueillie avec un même indifférence... » — « Du reste, ajoutait le ministre de France, l'Empereur ne voyait pas quel avantage il y aurait à faire à la diète de Francfort des représentations qu'il serait plus logique assurément d'adresser à l'Autriche et à la Prusse, puisque c'étaient ces deux grandes puissances qui non-seulement avaient proposé au *Bund* l'invasion du Slesvig, mais qui s'apprêtaient à exécuter ce dessein, avec ou même sans le consentement de la Confédération. » En effet, au moment où lord Cowley insistait sur une « représentation commune » à l'adresse de la diète de Francfort, celle-ci avait déjà fini son rôle : un véritable coup d'État venait d'avoir lieu sur les bords du Mein, et M. de Bismark était maintenant le seul exécuteur de la grande œuvre patriotique...

Force nous est donc de retourner ici un peu en arrière et de raconter un épisode de l'histoire intérieure de l'Allemagne. Ce fut, dans le drame général qui occupait la scène du monde, un drame tout intime, éminemment tudesque, et auquel on pourrait bien donner pour titre : *grandeur et décadence des petits États germaniques.*

III.

La *troisième Allemagne* et le triumvirat de MM. de Beust, de Pfordten et de Dalwigk. — Hautes aspirations de M. de Beust. — La politique nationale du *farà da se*. — Entrevue de Munich (18 décembre 1863). — Arrivée du prétendant à Kiel (30 décembre). — Les *terzines* indignées de sir A. Paget. — Remontrances de lord Russell aux petits États et réponse insolente de M. de Beust. — M. de Bismark promet à lord Russell de le venger : l'Autriche et la Prusse *prendront en leurs mains* l'exécution fédérale. — Coup d'État du 14 janvier 1864 à Francfort : la Confédération germanique terrifiée et écartée. — Singulières illusions de la diplomatie britannique sur cette campagne de M. de Bismark contre la diète fédérale. — Le lendemain de son coup d'État à Francfort, M. de Bismark envoie un *ultimatum* de guerre au cabinet de Copenhague. — Lord Russell s'adresse de nouveau à la France pour obtenir « son concert et sa coopération. » — M. Drouyn de Lhuys demande des explications. — Ce que lord Russell entendait par ces mots de « concert et coopération. » — Dérision incroyable. — Invasion du Slesvig. — Le cabinet de Saint-James demande aux deux puissances allemandes si elles entendent maintenir l'intégrité de la monarchie danoise. — Note austro-prussienne du 31 janvier 1864, en réponse à cette question. — Lord Russell « laisse à l'avenir le soin de déchiffrer le vrai sens de cette réponse. »

Il a été parlé plus d'une fois dans ce récit de l'ardeur avec laquelle les États secondaires de l'Allemagne avaient embrassé dès l'origine la cause du Slesvig-Holstein. Seul, le royaume de Hanovre avait fait longtemps exception et donné des espérances à la diplomatie britannique. Enclavée dans la Prusse, cette patrie des deux Schlegel et de la maison actuellement régnante en Angleterre n'avait guère hâte de voir à sa frontière de l'est (la frontière du Holstein) les sombres poteaux *noirs et blancs* qui ne la serraient déjà que trop des divers autres côtés, et le ministre hanovrien comte Platen fit tout son possible pour amener une solution pacifique du différend. Il mérita même à ce titre, et plus d'une fois, les vives félicitations du comte Russell, qui, lorsqu'elles furent connues plus tard (à

l'apparition des *state-papers*), soulevèrent contre M. de Platen la grande colère de tous les bons patriotes. Vers la fin de 1863 toutefois, M. Howard dut mander au comte Russell (31 décembre) que le Hanovre, lui aussi, ne reconnaissait plus le traité de Londres, soit qu'il ne pût résister plus longtemps au courant général, soit qu'il eût à ce moment l'espoir, l'illusion, que « la délivrance des duchés, » qui avait été, en 1848, une entreprise toute prussienne, pourrait bien cette fois devenir une œuvre nationale, une œuvre vraiment allemande, l'œuvre en un mot des États secondaires. Ces États avaient de tout temps cherché dans la question de l'Eider un petit rôle pour eux, l'occasion de se produire, de devenir marteau après avoir toujours été enclume. Du reste, et depuis l'extension que commencèrent à prendre dès 1840 les tendances unitaires en Allemagne, les petites cours furent hantées bien souvent par l'idée d'une *triade*, d'une solidarité étroite à établir parmi les États secondaires afin de s'interposer entre l'Autriche et la Prusse, afin d'échapper aussi aux annexions et aux hégémonies futures, et de faire figure dans le monde, s'il était possible. Étoiles microscopiques et au point même d'être déclarées filantes, elles se demandaient si, serrées en un groupe unique, elles ne formeraient pas une constellation qui aurait sa place dans le système européen. Ce *parti de Wurzbourg* (ainsi qu'on devait le nommer bientôt en l'opposant au *parti de Gotha*) était depuis bien des années déjà dirigé par une espèce de triumvirat composé de M. de Beust, ministre de la Saxe, M. de Pfordten, plénipotentiaire de la Bavière près de la diète de Francfort, et M. le baron de Dalwigk, ministre de Hesse-Darmstadt. Ancien professeur de droit à l'université de Leipzig, M. de Pfordten était le grand jurisconsulte du parti, le rapporteur constant et interminable dans les comités du *Bund*, l'homme qui mainte-

nant avait surtout à cœur de bien établir les droits héréditaires du duc d'Augustenbourg. Nous ne saurions trop dire ce qu'était dans le triumvirat M. de Dalwigk ; bornons-nous à constater qu'il faisait nombre. Quant à M. de Beust, il fut le diplomate par excellence, le Richelieu, le Talleyrand et le prince de Ligne de cette *troisième Allemagne* en train de se former.

Fier de ses succès de salon, de sa prestance et de l'air dégagé de ses notes, M. de Beust n'a jamais pu se consoler d'être le grand ministre d'un tout petit royaume. C'est, à ce qu'on prétend, lord Clarendon qui le définit un jour « un aigle en cage, » et il est certain dans tous les cas que l'homme d'État que son portefeuille attachait à la jolie ville de Dresde n'a négligé aucune occasion de constater qu'il aspirait vers la région des tempêtes, qu'il savait regarder le soleil et pousser bravement son cri. A l'époque de la guerre d'Italie par exemple, il engageait une polémique acerbe avec le prince Gortchakov pour prouver que l'Allemagne était un « grand tout, » ayant le droit de secourir l'Autriche contre la France, et il n'avait pas encore fini sa démonstration lorsqu'intervint la paix de Villafranca. On se doute bien quelle fascination exerça sur cet esprit remuant la grande effervescence du patriotisme germanique dans la cause des duchés. Au mois de décembre 1863, il tint à la chambre de Dresde un discours significatif que lord Russell s'empressa de dénoncer à l'indignation de MM. de Rechberg et de Bismark. « Il est à peine nécessaire de rappeler à la chambre, disait M. de Beust, que le gouvernement de la Saxe a depuis nombre d'années plaidé ce principe, que les États secondaires devraient cimenter entre eux une alliance étroite : l'idée dominante de ce projet était qu'une occasion pourrait se présenter où ce groupe, influent s'il est uni, aurait non-seulement à imposer aux deux grandes

puissances (l'Autriche et la Prusse) une ligne politique purement allemande, mais à poursuivre cette ligne contre la volonté même de ces puissances... » Quant au traité de Londres, le ministre de Saxe avait été l'un des premiers à le déclarer lettre morte malgré la signature qu'il avait apposée dans le temps à cet acte international. Interpellé à ce sujet par M. Murray, l'envoyé anglais près la cour de Dresde (dépêche du 26 décembre), M. de Beust répondit qu'il avait bien pu donner au traité de Londre son « assentiment, » mais qu'il ne lui avait jamais accordé son « adhésion! »

Dans un curieux entretien qu'eut un jour M. de Bismark avec l'envoyé danois au commencement d'octobre 1863, — à l'époque où il *conspirait* avec M. Quaade et M. Buchanan pour le bonheur du Danemark, — le ministre de Guillaume Ier dit qu'il voudrait bien voir ce que les petits États pourraient faire dans la question de Slesvig-Holstein, si son gouvernement se retirait du jeu. « Jusqu'à ce moment, — ainsi s'exprimait le président du conseil en belle humeur[1], — toutes les fois que la question danoise était remise sur le tapis, le reste de l'Allemagne avait toujours dit à la Prusse : *Hic Rhodus, hic salta;* maintenant c'est à la Prusse de répéter aux petits États le même mot... » Le mot n'embarrassait guère M. de Beust, il ne demandait même pas mieux que de faire le *saut*, qui ne lui paraissait point du tout périlleux. L'entreprise, selon lui, était des plus simples et des plus faciles. Le duc d'Augustenbourg n'avait qu'à être reconnu par la diète de Francfort comme souverain légitime du Holstein, et puisque heureusement, grâce à l'exécution fédérale, ce pays était occupé par des troupes allemandes sous le commandement du général saxon Hake, l'in-

1. Dépêche de M. Quaade du 8 octobre 1863. (Papiers d'État communiqués au *rigsraad.*)

stallation du prince Frédéric se ferait sans encombre. Resterait le Slesvig, sur lequel la diète n'avait pas peut-être une entière compétence, mais sur lequel le prince Frédéric avait des droits incontestables. Or qu'est-ce qui pourrait empêcher le prince Frédéric, déjà en possession du Holstein, de conquérir sur le Danemark son duché héréditaire du Slesvig à l'aide de son armée, à l'aide aussi des « volontaires d'Allemagne » qui accourraient de toutes parts, et des troupes du *Bund*, qui n'a jamais reconnu le traité de Londres? L'œuvre nationale serait ainsi accomplie par la nation elle-même, par l'élan de son héroïque jeunesse, sans l'immixtion des grandes puissances germaniques, et par conséquent sans fournir de prétexte à l'intervention de l'Europe. *Farà da se*[1]!

C'est cette ingénieuse combinaison dans la tête (« tête trop forte pour son royaume, » disait vers ce temps un diplomate français) que M. de Beust se mit en route subitement le 18 décembre pour Munich, après avoir annoncé son départ au corps diplomatique de Dresde avec une solennité inaccoutumée. Le même jour arrivait à Munich le duc d'Augustenbourg, voyageant *incognito* sous le nom de comte Storman-Augusten, et le roi de Bavière le recevait au bas de son escalier. Des conciliabules eurent lieu, un plan de campagne fut arrêté; le Wurtemberg et le Hanovre lui-même entrèrent de loin dans la ligue. On ne négligea pas non plus de renouveler auprès de l'Autriche l'appel récemment fait par le duc de Cobourg, et on fit entrevoir l'assistance certaine du *Bund* dans l'éventualité d'une guerre d'Italie, si l'empereur François-Joseph voulait favoriser l'élan patriotique de l'Allemagne. Des tentatives

1. Les dépêches de lord Loftus des 23 et 29 décembre résument assez bien le plan de conduite des États secondaires. Voyez aussi la dépêche de M. Murray du 19 décembre.

furent-elles aussi faites alors et simultanément dans la direction de Paris? La logique de la situation le ferait déjà supposer, à défaut même d'autres indices, qui cependant ne manquent pas. Quoi qu'il en soit, les résultats de l'entrevue de Munich ne tardèrent point à se produire : lorsque le 28 décembre 1863 l'Autriche et la Prusse soumirent à la diète le projet d'une « occupation éventuelle » du Slesvig comme *gage*, le baron Dalwigk leur opposa immédiatement un contre-projet tendant à la reconnaissance indirecte des droits du duc d'Augustenbourg. Deux jours après (30 décembre), le prétendant arrivait tout à coup et « inopinément » à Kiel. Le pays était occupé par des troupes saxonnes et hanovriennes (les contingents de la Prusse et de l'Autriche demeuraient encore dans le nord de l'Allemagne), — et alors eurent lieu des scènes que sir A. Paget juge ainsi dans une dépêche du 31 décembre qui prend presque la forme des *terzines* dantesques, — *facit indignatio versum.* — « Une exécution fédérale d'une légalité quelque peu douteuse est votée par la diète; des armées, au nombre de cinquante mille hommes, sont mises en mouvement pour exécuter ce décret fédéral; les commissaires de la diète, dans la forme voulue et selon l'usage consacré, annoncent que leur mission est de prendre possession du duché au nom de la diète, sans préjudice des droits du souverain, qui ne sont que temporairement suspendus; le roi de Danemark, quoique persuadé que ses droits sont injustement attaqués, retire son armée du Holstein pour ne pas précipiter les actes d'hostilité; les troupes fédérales entrent dans le duché avec des bandes jouant l'air révolutionnaire[1]; les couleurs du duc d'Augustenbourg sont partout déployées, tandis qu'en même temps les couleurs du roi de

1. L'air de « Slesvig-Holstein enlacé par la mer. »

Danemark sont partout arrachées; des affiches, il est vrai, sont publiées qui défendent de proclamer le duc d'Augustenbourg, mais le duc n'en est pas moins proclamé partout, sinon par le fait des commissaires de la diète, du moins en leur présence, et, pour couronner le tout, le prétendant lui-même arrive à Kiel, où, sous la protection de l'autorité de la diète, il lui est permis de résider, bientôt même de se déclarer souverain. Voilà les procédés sur lesquels l'Europe est appelée à se prononcer !... »

Lord John Russell se prononça sans retard et protesta énergiquement à Vienne. Le comte Rechberg blâma devant le duc de Gramont et lord Bloomfield (dépêche du 31 décembre) « l'apathie » du commissaire saxon et du général Hake, et déclara qu'il fallait « se débarrasser du duc d'Augustenbourg, dût-on y employer la force ! » Le 2 janvier 1864, l'Autriche et la Prusse proposèrent à la diète d'inviter le prétendant à quitter le Holstein ; mais, bien qu'appuyées par la Saxe (par M. de Beust!), elles restèrent en minorité. L'exaspération du ministre britannique fut à son comble. Les menées du *Bund* et de M. de Beust n'avaient pas laissé de l'irriter depuis longtemps. Dès le 25 décembre 1863, il avait demandé à M. de Bismark « de vouloir bien lui indiquer, *pour son information*, le traité ou document qui conférait à la diète le droit de décider dans des questions de succession. » Le président du conseil à Berlin répondit avec une bonhomie narquoise « qu'il ne connaissait aucun traité ou document de ce genre, et que si le gouvernement britannique voulait poser la même question à la diète de Francfort, *il l'embarrasserait beaucoup* [1] ! » Trop heureux de pouvoir à son tour mettre quelqu'un dans l'em-

1. Dépêche de sir A. Buchanan du 31 décembre 1863.

barras, le principal secrétaire d'État se garda de négliger l'occasion. Il fit à la diète la communication solennelle du traité de Londres, et entama une correspondance des plus aigres avec les divers États secondaires. Le 5 janvier 1864, il leur adressa une dépêche courte, mais d'une originalité vraiment magnifique. — Puisque, disait-il, ce n'est plus une exécution fédérale que veulent les Allemands dans le Holstein, mais le renversement de la dynastie, la loyauté leur commandait au moins d'évacuer sur-le-champ ce duché, pour que le Danemark pût le défendre contre leur invasion ; « autrement une *fraude* aurait été commise, et l'exécution fédérale n'aurait servi que de prétexte pour une conquête déguisée... » En honnête et loyal Anglais, lord John demandait aux petits États de jouer *fair play* et de ne pas employer la ruse, — comme si la ruse n'était pas l'arme constante et pour ainsi dire le droit naturel de tout être faible et dépendant, de la femme, du nègre et des hommes d'État tels que M. de Beust ! Il est vrai qu'il n'y a rien de si arrogant que l'être faible, lorsqu'il se sent à l'abri d'une correction. Aussi M. de Beust répondit-il (5 janvier) à une des semonces du comte Russell par la note la plus insultante qu'ait jamais eu à décacheter le *foreign office*, et où il affirmait que le langage blessant du noble lord « égalait la légèreté de ses assertions et son ignorance des choses qui se passaient en Allemagne. » A la lecture de ce document étrange (car M. de Beust avait eu soin de lui donner la plus grande publicité possible), M. de Bismark remarqua finement « qu'une telle note n'aurait jamais été écrite, si l'Angleterre eût été une puissance continentale, ou la Saxe une puissance maritime [1]... » Qui le sait cependant ? « Il est de mon devoir de dire, écrivait

1. Dépêche de sir A. Buchanan du 14 janvier 1864.

sir A. Malet au principal secrétaire d'État, le 8 janvier, qu'il y a ici une *indifférence miraculeuse* pour toutes nos représentations, et la conviction étant absolue que l'Angleterre n'interviendra pas matériellement, nos avis ne sont d'aucun poids... »

L'Angleterre ne tarda pas cependant à trouver un vengeur de sa dignité compromise, de son autorité méconnue, et ce vengeur ne fut autre que M. de Bismark-Schœnhausen. Le ministre de Guillaume Ier eut hâte d'exploiter l'incident et de faire valoir ses *vues modérées* auprès de la diplomatie britannique, car enfin qu'avait-il voulu par sa motion à la diète du 28 décembre 1863 qui lui avait attiré le télégramme menaçant de Londres ?... Rien qu'une occupation « éventuelle » et pacifique du Slesvig, une simple prise de « gage » qui reconnaissait implicitement les droits du roi Christian IX, et laissait tout le temps à des conférences et à un arrangement à l'amiable, tandis que le *Bund* poussait à la guerre, au renversement de la dynastie, à la révolution ! Qui sait du reste où tendait « l'ambition » des petits États ? Les avances que leur faisait le cabinet des Tuileries, la lettre impériale au duc d'Augustenbourg, la circulaire de M. Drouyn de Lhuys déclarant le traité de Londres une « œuvre impuissante, » n'étaient-ce point là les symptômes d'une situation des plus graves, d'un travail souterrain formidable, d'une tentative de faire revivre la néfaste confédération du Rhin ? Heureusement M. de Bismark était là pour veiller au salut du monde : il promit de faire rentrer le *Bund* dans ses limites, M. de Beust dans son lit, et il tint parole. Dès le 2 janvier, lord Russell put annoncer par le télégraphe à M. Howard, son envoyé en Hanovre, la bonne nouvelle « que l'Autriche et la Prusse étaient désormais résolues à *prendre en leurs mains* la conduite de l'exécution fédérale. » Cette phrase devint le mot d'ordre de la situation. « Dans

les mains de l'Autriche et de la Prusse, disait M. de Rechberg à lord Bloomfield (dépêche du 7 janvier), la question ne saurait compromettre la paix de l'Europe. » Alors on vit un spectacle curieux : l'homme qui avait jusqu'ici tant redouté (il le disait du moins) l'esprit ombrageux du *Bund* et les « mouvements démocratiques » en Allemagne, le même homme se mit tout à coup à traiter toutes ces puissances et tous ces spectres avec un sans-gêne et un dédain cavalier qui permettaient de suspecter gravement la sincérité de ses terreurs de la veille. Le 4 janvier, M. de Bismark, dans un comité de la chambre de Berlin, faisait une sortie violente contre les États secondaires et la Confédération germanique. — Les questions politiques, déclarait-il, n'étaient pas des questions de droit, mais de force, et la Prusse était une puissance européenne qui ne se laisserait pas *majoriser* par quelques voix au sein de la diète fédérale. Il déniait à cette diète le droit de décider dans la question de succession ; elle n'avait pas de droits souverains quelconques, elle était une simple *compagnie d'assurance*. Et le ministre concluait en comparant d'une manière encore plus significative qu'originale les deux grandes puissances allemandes à une « serre » (*glashaus*) qui protégeait les États secondaires de la Confédération contre les *courants d'air de l'Europe !...* De son côté, M. de Rechberg adressait le 10 janvier 1864 une longue dépêche au gouvernement de Bavière, pour démontrer que l'Autriche non plus ne pouvait se laisser *majoriser* par la diète de Francfort, et que la motion faite par les deux grandes puissances le 28 décembre 1863 allait « jusqu'à la dernière limite » du droit fédéral. Simultanément, et à coup sûr non sans une suggestion venue de Berlin, le *Journal officiel* de Saint-Pétersbourg publiait tout à coup (9 janvier) le *protocole de Varsovie* de 1851. C'était rappeler à M. de Beust et aux

États secondaires que la maison de Gottorp n'avait renoncé à certains droits qu'en faveur de l'arrangement consacré par le traité de Londres, et que si ce traité venait à être annulé, si la question de sucession était posée, la Russie pourrait bien faire valoir des titres que le prince Schwarzenberg lui-même avait déclarés « supérieurs et antérieurs » à ceux du duc d'Augustenbourg [1].

Les tempêtes s'accumulaient de toutes parts au-dessus de « l'aigle » de Dresde, et déjà le 7 janvier sir A. Buchanan put écrire que le langage des États secondaires devenait « plus modéré, » qu'ils commençaient même à considérer la réunion d'une conférence comme un moyen désirable de sortir d'une position décidément trop dangereuse. L'ambassadeur anglais ajoutait encore une remarque qui peint on ne peut mieux la situation. « L'attitude de la Prusse, dit-il, est devenue une cause d'anxiété pour les petites cours ; on se demande si l'objet réel de ses armements est bien celui qu'elle indique, et si ce n'est pas plutôt contre l'Allemagne, et non contre le Danemark, qu'elle réunit tant de troupes... » Vint enfin la grande journée du 14 janvier. Ce jour-là, l'Autriche et la Prusse renouvelèrent

1. Dépêche de lord Napier du 10 janvier. N'oublions pas de noter que lord Russell avait soin de faire toujours et simultanément à la Russie les mêmes propositions qu'il adressait au cabinet des Tuileries : or rien de plus caractéristique que l'attitude du prince Gortchakov dans toutes ces circonstances. Il était toujours d'accord lorsqu'il s'agissait d'exhorter le Danemark aux concessions; il fut beaucoup moins empressé dès qu'il fut question d'arrêter l'agresseur. Le vice-chancelier russe voulait bien participer à des démarches contre la diète, « son désir (écrit lord Napier le 10 et le 11 janvier) étant *d'encourager l'Autriche et la Prusse à réassumer leur contrôle sur la Confédération ;...* mais il avait une grande répugnance (*great reluctance*) à faire des représentations à la Prusse et à l'Autriche. » — C'était, comme on le voit, tout le contraire de la France, qui aurait trouvé « au moins logique » de s'en prendre à l'Autriche et à la Prusse, mais qui ne voulait d'aucune manière blesser la diète et les États secondaires. Cette différence de vues explique à elle seule toute la situation politique en janvier 1864.

leur motion du 28 décembre au sein de la diète fédérale, qui la rejeta à une majorité considérable (11 voix contre 5), et immédiatement après ce vote les deux grandes puissances déclarèrent « que, vu leur position spéciale et l'impérieuse urgence de la question, elles ne croyaient pas pouvoir se soustraire à l'obligation de *prendre en main propre* la défense des droits de la Confédération dans le Slesvig et de procéder aux mesures réclamées par cette défense. » Qu'on veuille bien réfléchir sur l'étrangeté de la complication : c'est pour sa prétendue désobéissance au *Bund* que le roi de Danemark a été puni d'une exécution fédérale, et c'est pour mieux renforcer cette punition que l'Autriche et la Prusse notifiaient maintenant leur désobéissance au même *Bund!* « La déclaration des deux grandes puissances germaniques, écrit sir A. Malet le 14 janvier, est une violation flagrante de la constitution fédérale. Les États secondaires poussent de hauts cris : ils disent que la diète est virtuellement dissoute!... » Ce fut en effet un coup d'État véritable, et la Saxe et la Bavière firent d'abord mine de résister. Déjà même on affirmait que les troupes fédérales dans le Holstein allaient s'opposer au passage de l'armée austro-prussienne, et certes le tableau eût été complet, si la campagne entreprise pour la délivrance des *frères* au delà de l'Eider eût préludé et fini par une guerre civile entre les autres *frères* en deçà de ce fleuve; mais cette extrémité fut évitée. Le *Bund* trouva plus sage de se résigner, d'accepter quelques explications « rassurantes, » et bientôt (20 janvier) le général Hake, la grande épée de M. de Beust, évacuait Kiel pour prévenir tout « conflit » avec les généraux austro-prussiens qui préparaient leur entrée.

La politique « nationale » du *farà da se* était donc écartée, la « troisième Allemagne » refoulée dans son néant, et il se

peut que M. Drouyn de Lhuys en ait éprouvé quelque regret. Lord Russell toutefois ne savait pas trop comment se réjouir de la victoire qu'il avait remportée de compte à demi avec la Prusse, car dans toute cette dispute si passionnée des diverses *Allemagnes* le débat n'avait roulé, qu'on nous passe l'expression, que sur la sauce à laquelle le Slesvig allait être mangé; quant à l'envie de le manger, elle fut égale chez tous. Au début de cette campagne étrange, les relations s'étaient naturellement quelque peu détendues entre Londres et Berlin, et la diplomatie britannique avait cru le moment venu pour faire un chaleureux appel à la sensibilité de M. de Bismark. « Je représentai à Son Excellence, écrit sir A. Buchanan en date du 4 janvier, que la situation actuelle du Danemark était déjà si remplie de fiel pour tout peuple fier et brave, que ses pires ennemis en devraient être satisfaits, qu'il était déjà prêt à livrer tout ce qu'un ennemi triomphant pourrait exiger avec quelque justice... » Hélas ! ce fut là le langage que tint la *happy England* en faveur de son protégé à un agresseur insolent et qui n'était encore qu'aux portes, — *at her gates*, comme disait M. Buchanan dans la même dépêche. Le président du conseil de Prusse n'en fut point ému. Il voulait bien accepter une conférence, en discuter les *bases*, y inscrire même le « maintien du traité de Londres » en première ligne; mais il n'abandonnait pas l'idée de l'occupation *pacifique* du Slesvig. « Si les Danois résistaient cependant? démandait le principal secrétaire d'État en détresse. — Oh! s'ils résistaient, lui fut-il répondu, alors ce serait un grand malheur, car ce serait la guerre, et la guerre pourrait bien changer les *dispositions favorables de la Prusse et de l'Autriche...* » Ainsi parlait le ministre de Guillaume Ier; le comte Rechberg ne put guère dire autre chose, et comme toujours, le prince Gortchakov finit, lui aussi, par trouver que le

raisonnement de M. de Bismark avait du bon. « Le vice-chancelier m'a fait ce matin la suggestion, mandait lord Napier de Saint-Pétersbourg en date du 11 janvier, qu'on devrait engager le Danemark à *admettre* l'occupation du Slesvig par des forces de l'Autriche ou de la Prusse à titre de *garantie* donnée à ces deux puissances par rapport à la population allemande du duché ; le duc d'Augustenbourg serait en revanche éloigné du Holstein... » Bientôt même le prince Gortchakov exécutait ce beau projet et envoyait à Copenhague la recommandation expresse de ne pas résister à la « prise de gage. »

Le comte Russell n'eut pas l'âme aussi haute. Il écrivit à Saint-Pétersbourg « que le gouvernement de la reine ne croyait pas avoir le droit et n'avait pas certainement l'intention de donner un conseil semblable, » et il prononça même à l'adresse de l'ambassadeur de Prusse des paroles menaçantes. « J'ai dit au comte Bernstorff, racontait-il dans une missive à lord Bloomfield et à sir A. Buchanan, que je ne saurais déterminer d'avance la décision du cabinet et de la reine, mais qu'à en juger par les sentiments du parlement et de la nation, une invasion du Slesvig par l'Allemagne pourrait bien nous amener à donner notre concours au Danemark. Le comte Bernstorff insista fortement sur les dangers que courrait l'Europe, si jamais l'Allemagne et l'Angleterre devenaient ennemies. Je reconnus pleinement ces dangers, mais je dis que la voix de l'Angleterre n'avait pas été entendue alors qu'elle les avait signalés, et que peu de place était maintenant laissé à la réflexion, à la sagesse et à la modération... » Le 13 janvier cependant, le ministre britannique n'en était déjà plus qu'à demander un délai, un simple délai « de quinze ou même de dix jours, » pour que le Danemark pût convoquer le *rigsraad* et retirer la constitution, — et il ne craignit pas d'ajouter,

dans cette note destinée à Vienne et à Berlin, que si ce délai accordé ne devait point aboutir, « l'Autriche et la Prusse auraient des raisons beaucoup plus fortes pour entrer dans le Slesvig! » M. de Bismark répliqua seulement que c'était aux Danois de profiter du temps qu'exigeaient encore ses préparatifs militaires, et de donner dans cet intervalle, *dont il ne pouvait déterminer la durée*, la satisfaction que l'Allemagne exigeait; mais l'ambassadeur anglais à Berlin avait toute raison de croire que la durée de l'intervalle n'était que trop bien connue du ministre prussien, qu'elle se comptait par heures, — et il ne se trompait guère dans ses pressentiments. M. de Bismark n'attendait que l'issue du coup d'État qu'il avait préparé à Francfort (le 14), et le matin du 16 M. Buchanan dut écrire à son chef une dépêche significative conçue en ces termes : « Quoique le gouvernement de la Prusse *ait constamment, et jusqu'à ce matin*, répondu à toutes mes questions qu'une sommation à l'adresse du Danemark était prête, *mais n'avait pas été expédiée*, je trouve aujourd'hui que mes impressions étaient justes. *La sommation a été expédiée pour Copenhague il y a trois jours*, et un télégramme de cette nuit ou de ce matin en a ordonné la remise immédiate... » En effet, le 16, dans l'après-midi, les envoyés d'Autriche et de Prusse apportaient au président du conseil, à Copenhague, une note identique de leurs gouvernements qui sommait le roi Christian d'abroger la constitution de novembre *dans deux jours;* passé ce délai (le 18), les envoyés des deux puissances quitteraient la capitale du Danemark. C'était une déclaration de guerre !...

Dans ce danger extrême, lord Russell eut recours à son procédé ordinaire : il demanda des concessions à Copenhague et un peu d'aide à Paris! Déjà le 13 avril il avait écrit à sir A. Paget que le roi Christian devrait réunir le *rigsraad* pour

lui faire voter le retrait de la constitution, et en même temps sir A. Buchanan envoyait de Berlin « l'assurance » que M. de Bismark « ne s'opposerait plus » à la convocation du parlement danois [1]. Le 15, le ministre britannique revenait sur sa demande avec plus d'insistance encore; le 18, deux jours après la sommation des puissances allemandes, il « suppliait sérieusement » M. Monrad de ne pas perdre de temps, et pour donner plus de poids à son conseil, il ajoutait « que le gouvernement de la reine était engagé dans des négociations dont il espérait le plein *succès!...* » C'est que le principal secrétaire d'État avait fait le même jour (18 janvier) une proposition au cabinet des Tuileries qui lui semblait devoir être décisive. M. Drouyn de Lhuys avait déjà sur sa table toute une collection de projets anglais pour le salut de la monarchie scandinave, — sans compter la demande directe du gouvernement danois pour la médiation des puissances non germaniques. Lord Wodehouse, au retour de sa mission spéciale de Copenhague, venait enfin d'apporter à Paris, le 12, ce dernier document, qui manquait jusqu'ici. Pour rappeler un vif passage du discours de M. Disraeli, le ministre des affaires étrangères de France pouvait choisir à son gré entre « une conférence à Paris, une conférence à Londres,

1. Toutefois, dans une note adressée plus tard (30 janvier) au cabinet de Londres, M. de Bismark devait déclarer : « Ne reconnaissant pas l'existence de la constitution de novembre, nous ne pouvons prêter la main à un procédé qui impliquerait *pour le moment* la reconnaissance de cette constitution,... » c'est-à-dire qu'il exigeait le retrait de la constitution, mais qu'il ne voulait point permettre la réunion du *rigsraad* pour l'abolir légalement, puisque le *rigsraad* serait *momentanément* convoqué au nom de cette constitution ! « Comment donc faire alors pour ne pas *tomber dans le vide?* » demandait M. Monrad à sir A. Paget (dépêche du 19 janvier). Il est vrai que M. de Bismark avait depuis longtemps indiqué un *coup d'État* à Copenhague comme le seul moyen de sortir de la difficulté constitutionnelle, et de même M. de Rechberg disait à lord Bloomfield (dépêche du 19 janvier) que le mieux pour le roi Christian serait de proclamer l'*état de siége!*

une conférence à Vienne, entre une médiation commune et une médiation solitaire, entre des notes originales, des notes relatives, des notes identiques, des notes séparées, ou des notes jointes et séparées en même temps... » Cette fois cependant le cabinet de Saint-James avait l'air de parler un langage plus adapté à la circonstance : il demandait à la France « *son concert et sa coopération* pour le maintien de l'intégrité du Danemark!... » On a depuis beaucoup reproché au cabinet des Tuileries de n'avoir pas pris en considération cette demande de lord Russell, d'avoir négligé la précieuse occasion qui lui fut donnée à ce moment pour resserrer son alliance avec l'Angleterre, pour sauver la monarchie scandinave et prendre même sa revanche de l'échec subi dans la question polonaise. Les reproches sont-ils fondés, et la proposition du 18 janvier avait-elle vraiment la portée qu'on a bien voulu lui assigner? Une seule remarque suffira pour répondre : c'est que le cabinet de Saint-James adressa simultanément la même dépêche à tous les signataires du traité de Londres, c'est-à-dire non-seulement à la France et à la Suède, mais aussi à la Russie et même à l'Autriche et à la Prusse! Or, si le comte Russell pouvait encore se faire illusion sur le singuler rôle du cabinet de Saint-Pétersbourg dans toutes ces transactions, il ne lui était guère permis d'ignorer ce que faisaient l'Autriche et la Prusse, il ne lui était guère permis d'ignorer que ces deux puissances allemandes avaient pris « en leur propre main » les griefs de la Germanie, et qu'elles étaient sur le point d'envahir le Slesvig après avoir si bien exécuté leur *demi-mesure* dans le Holstein. Demander à ces deux puissances leur « concert et coopération » en faveur du Danemark au moment où elles lui faisaient la guerre, c'était là à coup sûr l'idée la plus originale qui eût jamais surgi dans un cerveau de diplomate, et certes M. Layard a eu raison de

répudier pour la missive du 18 janvier le nom d'une « dépêche de guerre, » que voulut lui décerner l'opposition lors des fameux débats du *vote of censure*, et de l'appeler plutôt une « dépêche de paix dans toute l'acception du mot! » Elle fut pacifique en effet, elle fut même quelque chose de plus...

« Qu'est-ce que le gouvernement britannique entend par ces mots de *concert et de coopération?* » demanda M. Drouyn de Lhuys à la lecture de cette note du 18 janvier, et la même question revint au *foreign office* de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Le comte Russell répondit longuement et avec une foule de *distinguo* (24 janvier). Il distingua d'abord entre la diète fédérale, qui n'était cependant plus en cause, puisque les deux grandes puissances germaniques s'étaient chargées du Slesvig, et l'Autriche et la Prusse. Les exigences de la première n'allaient à rien moins, disait-il, qu'au démembrement de la monarchie danoise, et c'est dans cette éventualité qu'il proposait aux puissances concert et coopération « pour assister matériellement le Danemark si besoin était. » Quant à l'Autriche et à la Prusse, « leur plan *semble être* d'obtenir du Danemark l'accomplissement de certains engagements compatibles avec l'indépendance et l'intégrité de cette monarchie : des complications *plus sérieuses* sont difficilement admissibles, » et dans tous les cas « l'effet moral » d'une union telle que la proposait le cabinet de Saint-James « suffira pour atteindre le but qu'on avait en vue. » M. Drouyn de Lhuys dut étrangement sourire à ces merveilles qu'on lui faisait espérer de l'*effet moral ;* cela le ramenait au beau temps de la campagne en faveur de la Pologne. Il s'excusa, et bientôt le prince de Latour-d'Auvergne vint lire au *foreign office* une missive de son gouvernement, tendant à expliquer que l'empereur Napoléon III avait toujours été disposé à montrer de grands

égards pour les sentiments et les aspirations des nationalités, qu'il éprouverait par conséquent de la répugnance pour tout moyen qui l'obligerait à s'opposer par les armes aux vœux des Allemands, et que par ces raisons il ne pouvait prendre aucun engagement au sujet du Danemark...[1] « Je n'ai pas interrompu la communication de l'ambassadeur ni débattu avec lui la substance de la dépêche, écrit le principal secrétaire d'État en informant lord Cowley de cette notification du cabinet des Tuileries. Je me suis borné à tâcher de préciser bien clairement la position prise par le gouvernement français... »

Dès lors les événements se précipitèrent avec une rapidité fatale. Le cabinet de Saint-James eut beau démontrer à l'Autriche et à la Prusse (18 janvier) toute l'injustice de leur demande d'un *gage matériel*, leur rappeler même « que l'occupation des principautés danubiennes comme gage matériel par la Russie était devenue la cause directe de la guerre de Crimée. » De son côté, le cabinet de Copenhague eut beau faire la concession la plus extrême et annoncer que, puisque M. de Bismark voulait bien le permettre, il allait convoquer immédiatement le *rigsraad* pour procéder à l'abrogation de la loi fondamentale du pays (21 janvier). Le gouvernement de Copenhague ne demandait plus que six semaines de délai pour satisfaire à toutes les exigences de l'Allemagne : ce temps lui était indispensable pour effectuer légalement une pareille révolution à l'intérieur, pour accomplir le « suicide » par-devant notaire... L'Angleterre et cette fois aussi la France et la Russie appuyè-

1. La missive au prince Latour-d'Auvergne n'a point été jusqu'ici publiée *in extenso ;* lord Russell la résume seulement, d'après la lecture que lui en a faite l'ambassadeur français, dans une dépêche ultérieure au comte Cowley du 30 janvier 1864. M. Drouyn de Lhuys a toutefois reconnu la parfaite exactitude de ce résumé, ainsi que le constate lord Cowley dans sa réponse du 31 janvier.

rent la demande, qui fut rejetée par les deux cours allemandes (23 janvier). Elles rejetèrent également la proposition de lord Russell (26 janvier) de signer un *protocole* à Londres par lequel les puissances non germaniques « assureraient » à l'Allemagne le retrait de la constitution de novembre, — et le 1er février le général Wrangel passait l'Eider. La guerre était commencée.

Une seule pensée consolait le cabinet britannique dans ces tristes temps et à la veille même de la guerre : c'est que les deux puissances allemandes avaient constamment déclaré vouloir maintenir le traité de Londres. En d'autres termes, elles prétendaient respecter l'intégrité de la monarchie danoise, tout en envahissant ses provinces, en écrasant ses armées et en « réservant » la question de succession. La thèse était quelque peu contradictoire, c'était un problème ou plutôt un mystère presque religieux ; mais, comme tout grand mystère religieux, il constituait le fondement même de la foi,... de la foi du moins que lord Russell n'avait cessé d'affirmer dans le cours de toute la négociation, — *animosa firmat fides !*... Le ministre britannique voulut cependant s'assurer au dernier moment si le dogme demeurait toujours intact, et il pressa les cours de Vienne et de Berlin de lui donner à ce sujet une nouvelle et satisfaisante déclaration. Les deux cours lui répondirent le 31 janvier par une note identique où, tout en témoignant « de leur intention de ne pas se départir du principe des engagements de 1851-52 (on évitait le nom du traité de Londres), » elles prévoyaient le cas « où elles se verraient forcées à *renoncer* à des combinaisons qui n'offriraient plus un résultat proportionné aux sacrifices que les événements leur imposaient. »

Le principal secrétaire d'État eut peut-être alors une vague appréhension, et comprit que des « complications *plus sérieuses* » devenaient décidément « admissibles. » Le jour où cette

notification arrivait au cabinet de Saint-James s'ouvrait le parlement britannique (4 février 1864), et les ministres de la reine durent bien dire quelques mots de cette monarchie scandinave qui était dès lors engagée dans sa lutte suprême. Dans le discours qu'il fit à la chambre des communes, lord Palmerston ne parut point du tout alarmé. « En examinant bien la question, » le noble vicomte trouvait que l'Allemagne s'était rendue coupable « d'une agression injuste ; » il trouvait aussi que les gouvernements d'Autriche et de Prusse avaient bien fait de s'opposer aux desseins des États secondaires allemands et s'étaient montrés dans ce sens les *amis du Danemark*. Enfin lord Palmerston pensait encore « qu'une déclaration reçue il y a quelques heures, » de la part de ces étranges amis du Danemark, était rassurante pour l'intégrité des États du roi Christian IX. Dans la chambre des lords, le comte Russell tint un langage bien différent. Moins superbe que le premier ministre ou rendu plus circonspect par la pratique plus directe de M. de Bismark, le chef du *foreign office* se contenta de lire devant les nobles lords la dernière déclaration des deux puissances germaniques « en laissant à Leurs Seigneuries et à l'avenir le soin de *déchiffrer le vrai sens* de cette réponse... » Leurs Seigneuries ne devaient pas tarder à être très-complétement édifiées sur le sens de la note austro-prussienne du 31 janvier 1864.

CHAPITRE III.

LE DÉMEMBREMENT D'UNE MONARCHIE.

I.

Sollicitude générale des puissances pour le Danemark en 1848. — Abandon général en 1864. — L'Autriche conquérante malgré elle. — La Suède et ses velléités : étrange logique de M. de Manderström. — Le cabinet de Saint-Pétersbourg et ses complaisances pour M. de Bismark. — Profond désaccord entre la France et l'Angleterre. — Reproches adressés à la France au sujet de sa politique d'abstention. — Injustice de ces reproches. — Les rapports nécessaires entre l'Angleterre et l'Allemagne. — Jugement sur la conduite de l'Angleterre envers le Danemark.

Le spectacle que présentait l'Europe au mois de février 1864 était à coup sûr l'un des plus bizarres et des plus affligeants qu'ait offerts l'histoire contemporaine. Deux grandes puissances, à la fois stimulées et décriées par toute une ligue des princes et des peuples de la Germanie, attaquaient un État faible, mais qui fut une monarchie antique et glorieuse, et dont l'existence était proclamée par tous les cabinets comme nécessaire à l'équilibre du monde ; elles l'attaquaient sous le prétexte le plus futile, au nom d'une cause que le chef même de la coalition avait qualifiée jadis « d'éminemment inique, frivole, désastreuse et révolutionnaire. » Elles avaient commencé par arracher au roi Christian IX une province fédérale pour mieux faire reconnaître la souveraineté de ce roi par la

Confédération ; elles avaient ensuite prétendu saisir pacifiquement, et comme gage matériel, une autre de ses provinces, déjà extra-fédérale, et elles devaient bientôt s'avancer dans la troisième, pour avoir *le gage de leur gage*. Elles n'en affirmaient pas moins toujours respecter les obligations internationales et ne porter aucune atteinte à l'intégrité de la monarchie scandinave. C'est d'ailleurs pour punir le roi de Danemark de sa désobéissance au *Bund* que les deux puissances s'étaient chargées de cette œuvre de « justice, » et cette œuvre, elles l'inauguraient par une déclaration formelle de leur propre désobéissance envers le même *Bund ;* elles agissaient en « mandataires de l'Allemagne, » et l'Allemagne entière protestait contre l'usurpation du mandat ! — Toutes ces choses monstrueuses, l'Europe les regardait et les laissait faire, l'Europe, qui dans cette année de grâce 1864 ne manquait pas certes d'armées nombreuses et bien disciplinées, ni de gouvernements forts, doués d'initiative et se proclamant même volontiers les défenseurs providentiels des faibles, les vengeurs des opprimés. Et pourtant l'Europe avait jadis su empêcher l'iniquité de s'accomplir, alors que la tentative en avait été faite pour la première fois par la brave et généreuse Allemagne en 1848, au moment d'une tourmente universelle, où les peuples étaient en délire et les gouvernements dans le désarroi et dans un état voisin de l'impuissance absolue. Les défenseurs ne firent pas défaut en 1848 à la monarchie de Frédéric VII, et l'empire des Habsbourg lui-même était du nombre. Sourde aux appels de la *grande patrie,* l'Autriche s'était alors opposée de toutes ses forces à la convoitise prussienne, et son ambassadeur n'avait pas quitté Copenhague pendant que se poursuivait sur l'Eider la « guerre de délivrance. » La Suède s'était jetée résolûment dans la mêlée et avait envoyé ses soldats au secours d'un

peuple qui lui était uni par tant de liens de race et d'histoire. L'empereur Nicolas avait su, de son côté, s'affranchir de tout égard envers son beau-frère le roi de Prusse; il avait été même le plus ardent à provoquer contre l'agresseur un concert des grandes puissances, et la flotte russe avait paru un jour dans les eaux de la Baltique comme une menace à l'adresse de l'effervescence tudesque. L'Angleterre, cela s'entend, s'était montrée, comme toujours, prodigue de remontrances et de semonces, et les circonstances avaient empêché heureusement de dévoiler ce que ce goût si marqué pour la parole cachait alors déjà peut-être de défaillance pour l'action. Enfin il n'est pas jusqu'à la France, si éloignée du théâtre de la lutte, et si absorbée à cette époque par des déchirements intérieurs et les angoisses d'une guerre sociale, qui n'eût cru devoir prêter au Danemark tout son concours moral, qui n'eût même songé un instant à lui donner une assistance matérielle [1].

Aujourd'hui la situation était singulièrement changée, et l'indifférence, la perplexité ou une inimitié plus ou moins avouée et active avaient remplacé la sollicitude si générale de 1848. Aujourd'hui la France se balançait dans une expectative mystérieuse à laquelle elle s'efforçait de donner les allures d'une philosophique impartialité. Cette attitude du cabinet des Tuileries frappait d'avance de stérilité toutes les timides démarches de l'Angleterre, qui faisait à chaque instant virer de bord

1. Il a été réservé à ces derniers temps de faire pleinement ressortir ce côté honorable du gouvernement provisoire, et voici le curieux passage qu'on lit à ce sujet dans les *state-papers* anglais : « M. Drouyn de Lhuys me dit, raconte lord Cowley dans une dépêche datée du 13 février 1864, qu'en 1848 le Danemark avait demandé la protection de la France, et que M. Bastide, alors ministre des affaires étrangères sous la république, avait chaudement (*warmly*) pris la cause, et qu'il fut même question d'envoyer dix mille hommes pour assister les Danois dans la défense de l^eur pays... »

sa redoutable flotte du canal, et le dissentiment ainsi déclaré entre les deux puissances libérales de l'Occident rendait l'Autriche plus « patriotique » qu'elle ne le voulait, la Suède plus sage qu'elle ne l'ambitionnait, et la Russie aussi complaisante envers M. de Bismark que pouvait l'exiger l'état toujours alarmant de la Pologne. L'Autriche n'avait plus, comme en 1848, sa jalousie séculaire contre la Prusse pour se maintenir dans le chemin du droit des gens et des traités solennels ; elle marchait maintenant de concert avec sa rivale pour la délivrance des « frères allemands. » Elle marchait à contre-cœur, il est vrai, avec maintes réticences et retours, et trahissant de temps en temps la violente envie de rentrer au plus vite dans le giron de l'orthodoxie internationale. Le 31 janvier encore, au moment même où les troupes autrichiennes franchissaient l'Eider et échangeaient les premières balles avec les Danois, le comte Rechberg suppliait le cabinet de Saint-James de ne pas interrompre ses efforts pour la paix. « Son Excellence, écrit lord Bloomfield, insiste sur la réunion d'une conférence à Londres durant même les opérations militaires ; M. de Rechberg me prie de bien recommander cette considération au gouvernement de la reine ; il est *évidemment* très-désireux de voir les négociations commencer le plus tôt possible. » La semaine d'après, et le Danevirk pris, le ministre autrichien acceptait avec empressement le projet d'un armistice, et l'ambassadeur anglais mandait le 8 février de Vienne que Son Excellence désirait *évidemment* qu'il fût mis fin, et le plus tôt possible, aux opérations de la guerre... » Il est vrai que le 12 février tout de nouveau se trouvait changé. « Le comte Rechberg m'a dit aujourd'hui, écrit à cette date lord Bloomfield, qu'il a reçu de Berlin une réponse défavorable à notre proposition d'armistice, et Son Excellence m'a fait observer que l'empereur son

maître ne pouvait se séparer de la Prusse, ni faire dans ce moment un pas sans elle, malgré son désir ardent de voir les hostilités cesser. — Je répondis à Son Excellence que j'étais désolé de ce que les avis venus de Berlin eussent produit un tel changement dans les opinions personnelles qu'il m'avait exprimées avant-hier... » C'était, comme on le voit, toujours la même situation, toujours les « avis » de Berlin venant stimuler à point la chancellerie aulique aux moments de défaillance, et c'est ainsi, et par une suite non interrompue d'élans *passifs*, que le cabinet de Vienne devait être mené jusqu'au bout, jusqu'à cette « copossession » des duchés, la plus embarrassante des acquisitions sans contredit qui soient jamais venues accabler un conquérant marri et involontaire !

Ce fut tout le contraire avec un autre des anciens défenseurs du Danemark, avec ce royaume de Suède qui finit par ne pas bouger du tout, après avoir longtemps tenu le monde en haleine par ses velléités d'aller en avant. Le gouvernement de Charles XV s'était beaucoup remué en 1863 dans l'intérêt de Frédéric VII, et M. de Manderström n'avait négligé aucune occasion de faire l'apologie du cabinet de Copenhague, de recommander le royaume ami à la sollicitude des puissances, et de laisser entrevoir l'intervention indubitable de la Suède dans le cas d'une agression allemande contre le Danemark. « Nos intérêts les plus chers, disait entre autres une note de Stockholm du 19 juillet 1863, ne pourraient guère nous permettre de voir d'un œil tranquille écraser nos voisins sous des prétextes qui plus tard pourraient mettre en danger notre propre indépendance... » Vers le même temps (juillet 1863), les souverains de Suède et de Danemark se rencontraient personnellement à Skodsborg et à Malmœ, et l'Allemagne eut raison de considérer ces entrevues royales comme les prélimi-

naires d'une alliance défensive. Les pourparlers de Skodsborg et de Malmœ n'avaient-ils même pas une portée plus grande encore, et n'y combinait-on pas une union tout autrement décisive et qui eût rappelé le glorieux jour de Calmar ? On prétendait en effet, on prétend encore dans certains cercles de Copenhague et de Stockholm, que Frédéric VII caressait, vers la fin de son règne, un projet grandiose : que, mû par un patriotisme généreux et inquiété des « sympathies germaniques » de son successeur désigné, le duc de Glucksbourg, il n'aurait songé à rien moins qu'à léguer son royaume au prince Oscar, l'héritier du trône suédois. Il est sûr, dans tous les cas, qu'un traité d'alliance avait été convenu dans ses principaux points entre M. Hall et le comte Hamilton, ministre de Suède à Copenhague, dès le mois d'août 1863[1] ; il est également sûr que la mort subite de Frédéric VII changea d'une manière notable les dispositions de la cour de Stockholm, qui dès lors ne voulut plus « mettre le comte Hamilton en état de procéder à la signature définitive du traité, » et il n'est pas non plus douteux que des « conseils » venus de Paris eurent une grande part dans ce refroidissement du roi Charles XV[2]. Rien de plus curieux du reste que les raisons que crut alors devoir donner

1. On en trouve la *minute* dans la curieuse et importante publication qui a paru à Copenhague en 1865 sous le titre *Aktstykker vedkommende den danske-tydske strid* (t. Ier, p. 87 *seq.*). C'est au même recueil que sont empruntées les citations suivantes des dépêches de Stockholm.

2. Le comte de Scheel-Plessen, envoyé du Danemark près la cour de Stockholm, écrit ce qui suit à M. Hall, en date du 16 novembre 1863 : « Je sais par rapport à ce traité que le roi (Charles XV) a dit avant-hier (le 14, la veille du décès de Frédéric VII!) que des instructions partiront sous peu pour mettre le comte Hamilton en état de procéder à la signature; *je sais aussi que mon collègue de France conseille de ne rien précipiter à cet égard.* Je me permets de mander à Votre Excellence ces données, puisqu'elles me semblent dessiner assez bien la situation du moment .. » — Voyez *Aktstykker,* p. 87, note.

M. de Manderströ mpour expliquer son soudain revirement. Dans sa dépêche au comte Hamilton du 2 décembre 1863, le président du conseil suédois commençait par convenir qu'un traité d'alliance avait été préparé à la veille du nouveau règne ; il prétendait toutefois « que la situation avait subi un immense changement, *non par suite du décès du feu roi*, mais par d'autres circonstances qui l'avaient suivi ou qui en étaient résultées. » Jusque-là, argumentait M. de Manderström, il ne s'était agi que d'une exécution fédérale dans le Holstein, et la Suède avait bien pu songer à porter secours ; mais aujourd'hui c'était au démembrement complet de la monarchie danoise que visait l'Allemagne. « Peut-on dire, demandait victorieusement la dépêche suédoise, que le cas actuel soit le même et que la situation soit identique à celle d'alors ?... » — « Il est vrai, ajoutait avec candeur le ministre du roi Charles XV, que du côté du Danemark on peut répondre que le cas actuel est plus extrême et plus dangereux encore. Nous ne le nions pas ; mais aussi le Danemark peut-il compter sur un appui *plus prononcé*, » c'est-à-dire sur l'appui des grandes puissances signataires du traité de Londres ! En d'autres termes, M. de Manderström avait trouvé juste et utile de prêter une assistance matérielle à la nation « amie » alors qu'elle n'était menacée que dans le Holstein et que le concours des grandes puissances n'était point à espérer ; mais, aujourd'hui que l'on s'attaquait à l'existence même de la malheureuse monarchie, « que le cas devenait plus extrême et plus dangereux encore, » il s'abstenait : c'était maintenant aux grandes puissances d'agir, comme si l'on ne savait pas très-bien à Stockholm que le seul moyen encore possible d'entraîner ces grandes puissances dans l'action, c'était précisément d'y entrer hardiment soi-même et le premier ! Comment toutefois accuser la Suède de n'avoir pas

su déployer un courage qui fut inconnu même à la fière Angleterre ? Comment reprocher son humilité à l'hysope du mur, lorsque le cèdre du Liban lui-même pliait devant le souffle de M. de Bismark ? Reconnaissons plutôt que le gouvernement de Charles XV se déclarait « toujours prêt à se joindre à n'importe quelle grande puissance qui viendrait au secours du Danemark. » Reconnaissons aussi que, si le gouvernement de Stockholm s'associait volontiers aux diverses démarches de l'Angleterre dans l'intérêt de la paix, il ne jugea cependant pas de sa dignité de seconder le noble lord Russell dans ses sommations à l'adresse de Copenhague, et ne crut jamais devoir presser le roi Christian de se soumettre aux exigences allemandes, « d'en finir » même avec la loi fondamentale du pays [1].

D'ailleurs, et pour rendre la Suède très-circonspecte dans ses mouvements, il y avait encore d'autres raisons que le peu de sympathie que lui inspirait le successeur de Frédéric VII, que les timidités de l'Angleterre et les recommandations de la France. Il y avait surtout la Russie, la voisine redoutable sur le compte de laquelle on était loin de partager à Stockholm les étranges illusions de la candide diplomatie britannique. Cet empire des tsars, qui en 1848 s'était montré un des plus fermes soutiens de la monarchie danoise et qui, dans le cours ordinaire des choses, aurait dû en effet être le plus intéressé à empêcher Kiel de devenir un port allemand, cet empire était maintenant détourné forcément de sa politique traditionnelle dans la question des duchés par suite de la solidarité impérieuse que l'insurrection de Pologne avait établie entre lui et le cabinet de Berlin. Les craintes qu'inspirait au gouvernement

1. Voyez la dépêche du comte Russell à lord Cowley du 26 décembre 1863 et la correspondance de M. Jerningham, ministre britannique à Stockholm, des 6, 13 et 19 janvier 1864.

russe cette insurrection toujours persistante, les appréhensions alors générales d'un branle-bas pour le printemps, décidèrent le prince Gortchakov à passer à M. de Bismark toutes ses fantaisies sur l'Eider, à lui prêter même un concours absolu et d'autant plus efficace qu'il prenait les dehors d'une neutralité affairée en quête d'un arrangement pacifique. La connivence de la Russie dans l'odieuse spoliation de la monarchie danoise n'était déjà plus, dès le mois de décembre 1863, un secret pour tout esprit judicieux et tant soit peu initié aux affaires; la publication des *state-papers* au mois d'avril 1864 rendit cette connivence manifeste et palpable pour quiconque avait des yeux. On put constater dès lors que le prince Gortchakov n'avait cessé de favoriser le cabinet de Berlin dans ses desseins, de lui tendre avec empressement, et bien qu'à la dérobée, une main secourable à toute traversée difficile. En vérité, dans ce passage de l'Eider, le vice-chancelier russe joua le rôle de la biblique *colonne de nuée* « qui était ténébreuse d'une part, et de l'autre éclairait; » — elle éclairait cette fois M. de Bismark marchant vers la mer du Nord, et enveloppait de ses ténèbres le malheureux lord John dans sa poursuite effarée! Des révélations piquantes[1] sont venues depuis marquer dans ses moindres détails une conduite qui, encore une fois, ressortait déjà avec une clarté suffisante des rapports officiels de la diplomatie britannique publiés dans le *blue book*. On connaît main-

1. Les fameux extraits de dépêches publiés par le *Morning-Post* les 4 et 5 juillet 1864. A la suite d'un long entretien avec M. Drouyn de Lhuys au sujet de ces révélations de la feuille anglaise, le comte Moltke-Hvitfeldt, ministre du Danemark à Paris, écrit à l'évêque Monrad en date du 12 juillet 1864 : « Personne ne met plus en doute l'authenticité de ces documents, ou tout au moins l'existence des tendances politiques dont ils contiennent la révélation... » (Papiers d'État communiqués au *rigsraad*.) En effet, et malgré les démentis des gouvernements intéressés, personne parmi les initiés n'a mis un seul nstant en doute le fond authentique de ces documents, — et M. Drouyn de Lhuys moins que personne.

tenant le langage intime qu'avait parlé le gouvernement russe aux cabinets de Berlin et de Vienne au sujet des affaires du Danemark. Le 23 janvier 1864, c'est-à-dire au moment même où lord John Russell demandait à la Russie « concert et coopération » pour le maintien de l'intégrité de la monarchie scandinave, le comte de Thun, ambassadeur d'Autriche à la cour de Saint-Pétersbourg, mandait à M. de Rechberg que le prince Gortchakov lui avait « de nouveau donné l'assurance que, dans cette question, la Russie continuerait d'être sympathique à l'Allemagne, et que dans le cas où la Suède voudrait assister le Danemark, on concentrerait un corps d'observation en Finlande, » — car, ajoutait le vice-chancelier, « il est très à craindre que la Suède ne devienne le foyer principal des intrigues, si l'insurrection polonaise n'est pas promptement étouffée. » Le 3 février, et la guerre sévissant déjà dans le Slesvig, le prince Gortchakov déclarait à l'envoyé prussien, M. de Redern, « que la résistance armée du Danemark *déliait jusqu'à un certain point* l'Autriche et la Prusse des engagements du traité de Londres, et que dans tous les cas l'empereur Alexandre continuerait d'être favorable aux deux puissances allemandes. » La semaine d'après, le Danevirk étant pris et l'Angleterre s'échauffant jusqu'à parler cette fois de protéger sérieusement la nation assaillie, de la protéger « même par les armes, » le cabinet de Saint-Pétersbourg voulut bien (10 février) écrire ostensiblement une note assez ferme à l'adresse de Berlin, pour insister sur « les intérêts de la Russie dans la Baltique » et son « devoir » d'empêcher tout démembrement des États de Christian IX. Communication « amicale » fut faite de ce document à Paris et à Londres; mais en même temps et dans une lettre *confidentielle* à son chargé d'affaires à Berlin, M. d'Oubril, le vice-chancelier russe, exprimait l'espoir que M. de Bismark

« saurait apprécier et approuver » les motifs qui avaient dicté un pareil langage officiel. « Nous avons cru de l'intérêt de la Prusse et de l'Autriche de *paralyser* l'action de l'Angleterre et de prévenir, au moins momentanément, son intervention armée, qui était tout à fait probable. C'est dans cette intention que nous avons adressé la dépêche ci-jointe après l'avoir communiquée à lord Napier. » Le vice-chancelier voulait *paralyser* encore autre chose par sa dépêche ostensible du 10 février, qui contenait aussi le passage significatif suivant : « Le démembrement du Danemark pourrait amener la formation d'un grand État scandinave, c'est-à-dire l'accomplissement de l'union scandinave: mais nos intérêts sont formellement contraires à une telle combinaison, et je dois vous déclarer que nous nous y opposerions de toutes nos forces... » L'avis allait directement à la Suède, indirectement aussi à la France et à certaines « solutions » qui commençaient alors à avoir de la vogue dans diverses régions de Paris.

C'est par un tel enchaînement de circonstances fatales que le Danemark se trouva sans défenseurs en ce mois de février 1864, et la plus grande de toutes ces fatalités, ce fut sans contredit le profond désaccord des deux puissances libérales de l'Occident. On se trompe généralement, il est vrai, lorsqu'on croit qu'à ce moment encore la France et l'Angleterre n'auraient eu qu'à faire cesser leur dissentiment pour faire cesser aussi, et d'un coup, l'agression allemande. A ce moment, la situation était déjà trop compliquée pour se dénouer à si bon marché; ce qui aurait pleinement suffi en septembre 1863 fût resté sans effet dans l'hiver de 1864, et pour arracher à la Germanie la proie tant convoitée il aurait fallu maintenant quelque chose de plus qu'une note identique des deux cabinets de Paris et de Londres, quelque chose de plus même qu'une simple

« démonstration maritime » que devait bientôt proposer lord John Russell. Il n'est pas douteux toutefois qu'une action énergique de la France et de l'Angleterre, fortement unies dans un sentiment de solidarité et de confiance mutuelles, aurait fini par triompher des desseins de M. de Bismark et donner satisfaction au droit outragé. Et à cet égard la conduite tenue alors par le gouvernement français a été depuis l'objet de récriminations bien nombreuses. Des deux côtés du détroit, on n'a cessé de reprocher à ce gouvernement d'avoir cédé dans ces graves occurrences à un mouvement d'humeur et de rancune peu digne d'une grande politique. La France, a-t-on prétendu, aurait dû faire plus de cas des propositions du cabinet de Saint-James; elle aurait dû saisir avec empressement l'occasion d'une guerre juste dans ses motifs, exempte de tout péril, et qui eût raffermi pour longtemps l'alliance avec l'Angleterre, si malheureusement compromise. Quelque autorité qu'on doive reconnaître aux voix qui ont porté ce jugement, et si généreux que pussent être les motifs de ces regrets souvent exprimés, il nous semble cependant qu'un examen attentif arriverait aisément à des conclusions de tout point différentes. Un esprit impartial, et qui voudrait se rendre un compte exact de la situation de l'Europe en 1864, ne saurait partager les opinions généralement accréditées en cette matière, et, loin de se plaindre de l'abstention du cabinet des Tuileries dans le litige sur l'Eider, il s'aviserait peut-être de regretter que cette abstention n'ait pas été plus complète encore et surtout plus franchement dessinée.

Il faut bien le dire tout d'abord : dans cette question danoise, si grave et si douloureuse qu'elle fût, il n'y avait pour le gouvernement français aucune de ces obligations morales, aucune non plus de ces considérations de sûreté ou d'influence

qui commandent impérieusement à un grand pays le recours aux armes. La France n'avait pas, comme l'Angleterre, contracté à l'égard du Danemark ces engagements d'honneur qui défendaient d'assister, les bras croisés, à la ruine d'un client malheureux ; elle n'avait pas pris sous sa tutelle la monarchie scandinave, dirigé ses conseils, imposé des démarches et des concessions sous peine d'abandon : elle avait, dès l'origine, gardé une sage réserve dans le différend, se bornant à rappeler de temps en temps le droit incontestable plutôt en témoin impartial qu'en champion décidé à mettre son épée dans la balance. Sans doute le cabinet des Tuileries avait apposé jadis sa signature à ce traité de Londres qui proclamait l'intégrité des États de Frédéric VII ; mais cet acte international, le gouvernement français l'avait signé au même titre que plusieurs autres puissances européennes, au même titre que la Russie par exemple, qui assurément était loin maintenant de vouloir le défendre à tout prix, au même titre que l'Autriche et la Prusse, qui le déchiraient ouvertement à la pointe de leurs baïonnettes. La France avait laissé protester plus d'une stipulation européenne au bas de laquelle se trouvait son nom, elle avait, entre autres, toléré la confiscation de la république de Cracovie, souffert pendant quarante ans la violation constante du premier article du grand pacte de 1815, sans que son gouvernement eût jamais cru devoir pour cela déclarer la guerre, sans que le pays le lui eût jamais sérieusement demandé. Et de même il serait malaisé de prétendre que l'agrandissement de l'Allemagne par le Slesvig constituait un déplacement de forces, un changement d'équilibre général de nature à inquiéter l'empire français, à l'affecter dans sa sécurité et à lui imposer des résolutions extrêmes. Au fond, de toutes les grandes puissances non germaniques il n'y avait que la Russie

de vraiment intéressée à la conservation de Kiel dans les mains d'un État faible et ne visant à aucun rôle dans l'avenir; quant à la France, jusqu'à quel point devait-elle prendre ombrage de la création possible d'une marine allemande qui, ajoutée à d'autres marines secondaires, pourrait un jour servir de contre-poids utile à la prépondérance britannique sur les mers? Il y aurait là dans tous les cas une question à débattre. Pour le dire d'un mot, et en employant les termes mêmes qui, appliqués par le discours impérial du 5 novembre 1863 à la Pologne, avaient rencontré un assentiment presque universel, « ni son *honneur*, ni ses *intérêts* n'obligeaient la France à prendre les armes dans la cause du Danemark, » et ce n'est point à coup sûr une des moindres bizarreries de notre temps et de ce pays que l'opinion libérale, qui s'y est si vite consolée et même réjouie de l'abandon de la Pologne, ait toujours gardé quelque rancune au gouvernement de son abstention dans les affaires des duchés, abstention qui lui était cependant commandée par la plus saine et la plus prévoyante des politiques.

Ah! certes, et sans vouloir examiner si l'honneur et les intérêts de la France étaient complétement dégagés dans la question polonaise, il sera au moins permis de rappeler qu'il s'agissait là d'un très-vaste problème de politique et de civilisation, et que c'est tout un nouvel ordre de choses qu'embrassait l'hypothèse de cette alliance austro-française dont le prince de Metternich était allé porter la pensée à Vienne en mars 1863. L'alliance ainsi comprise impliquait le rétablissement sur les confins de l'Europe occidentale d'un État antique, libéral et chrétien, « dont le partage avait été le prélude, en partie la cause et jusqu'à un certain point l'excuse des bouleversements ultérieurs du continent[1]. » On brisait de la sorte à jamais la

1. Expression de M. de Talleyrand dans sa note célèbre au congrès de Vienne

ligue absolutiste du Nord, cimentée depuis un siècle par le sang de la nation démembrée. On relevait en même temps dans le monde germanique, comme dans le monde slave, ces intérêts catholiques, qui, quoi qu'on ait dit, seront toujours des intérêts français. On préservait les peuples déshérités du Danube et du Balkan de la propagande délétère du panslavisme tsarien, et la solution de la terrible question d'Orient était préparée dès lors par les voies et au profit de la civilisation véritable. On abaissait la monarchie rapace de Frédéric le Grand, et on éloignait de la France les très-réels périls d'une future unité allemande que seule la Prusse est en état de constituer. On rachetait pour l'Italie la perle de l'Adriatique au moyen de compensations alors devenues possibles, et on procédait dans les deux hémisphères à la régénération de la grande race latine. — Voilà ce qu'impliquait une entreprise commune de la France et de l'Autriche en faveur de la Pologne, et l'esprit demeure confondu devant les perspectives radieuses qu'une pareille alliance ouvrait à l'humanité... Les dieux jaloux et les Anglais, plus jaloux encore que les divinités de l'Olympe païen, ont empêché une telle combinaison d'aboutir. Il se peut qu'elle fût mal engagée, ou bien prématurée, ou bien encore tout à fait impraticable; mais elle fut dans tous les cas d'une grandeur singulière, et mérita d'être tentée, d'être désirée avec ardeur, avec dévouement et dévotion, — *devoutly to be wish'd*, comme dit le poëte immortel.

De tels et si hauts intérêts, on l'avouera, n'étaient point en jeu dans la question du Danemark : ni les destinées de l'Europe, ni les grands problèmes de la civilisation ne se trouvaient liés au sort des duchés. Il y avait là sans doute une agression

du 19 décembre 1815. La phrase est d'autant plus significative qu'elle vient de l'homme qui fut précisément alors le plénipotentiaire du roi Louis XVIII.

inique et violente, l'oppression d'un faible par les forts, un acte de brigandage international accompli en plein XIXe siècle, et certes il était permis de souhaiter que la France prît une part active à l'empêchement d'un tel méfait, — à une condition toutefois : c'est que cette participation n'amenât point pour la France elle-même des inconvénients très-graves ou de véritables périls. On ne le supposait guère, il est vrai, et l'opinion libérale dans ce pays penchait assez généralement à voir dans une intervention française en faveur du Danemark une entreprise aussi facile que dépourvue de tout danger. Là étaient cependant l'illusion et l'erreur, — erreur profonde, et qu'il importe de bien préciser.

Parmi les divers raisonnements plus ou moins spécieux que contenait la note au prince de La Tour d'Auvergne[1], dans laquelle le cabinet des Tuileries expliquait son refus de s'engager avec l'Angleterre dans la question des duchés, on trouve un argument dont la parfaite justesse ne saurait être contestée par aucun esprit sérieux. « Ce serait une chose comparativement facile pour l'Angleterre (ainsi s'exprimait M. Drouyn de Lhuys) de faire à cette occasion une guerre qui, de sa part, se limiterait toujours à des opérations maritimes, au blocus et à la capture des navires. Le Slesvig et l'Angleterre sont bien loin l'un de l'autre ; mais le sol de l'Allemagne touche au sol de la France, et *une guerre entre la France et l'Allemagne serait la plus calamiteuse et la plus hasardée que l'Empire pût engager.* » Cette considération irréfutable, le ministre des affaires étrangères de France devait la reproduire plus d'une fois dans le cours de la négociation, et encore le 10 juin 1864 dans une très-curieuse dépêche au prince de La Tour d'Auvergne.

1. Celle que lord Russell a résumée dans sa dépêche au comte Cowley du 30 janvier 1864. Voyez plus haut, p. 358, *note*.

« Une démonstration maritime, y lit-on, qui nous amènerait à tirer le canon, entraînerait pour nous la guerre sur terre comme sur mer. Nous ne serions pas libres, ainsi que l'Angleterre, de limiter nos opérations selon notre seule volonté. Malgré nos efforts pour localiser les hostilités, nous réussirions difficilement à les empêcher d'éclater sur nos frontières. En admettant même que l'on ne dût pas s'attendre à une agression armée de l'Allemagne contre nous, il se produirait inévitablement, dans une question où l'amour-propre national est engagé à un tel degré, des manifestations que leur caractère ne nous permettrait peut-être pas d'endurer. » Ce n'est pas toutefois qu'une telle guerre, nécessairement agrandie, eût complétement répugné au cabinet des Tuileries : bien au contraire, elle le tentait, mais il pensait avec raison qu'il ne saurait s'y engager sans avoir obtenu l'assurance formelle d'un concours loyal et jusqu'au bout complet, — *throughout*, comme on dit de l'autre côté de la Manche, de la part d'un allié aussi capricieux que méfiant ; il pensait en outre qu'à l'importance de l'entreprise devait naturellement répondre l'importance du résultat. « Une pareille entreprise, disait M. Drouyn de Lhuys dans la dépêche déjà citée, exigerait de nous le déploiement de toutes nos ressources et nous imposerait des efforts immenses. Devant une éventualité de cette nature, l'Angleterre serait-elle disposée à nous prêter un *appui illimité?* Le gouvernement de l'Empereur, en demandant aux grands corps de l'État leur concours, aurait à leur expliquer pour quels avantages le sang de la France va couler : le cabinet anglais nous mettrait-il à même de répondre à cette question, la première assurément qui nous serait faite ?... » La pensée de ces pièces officielles était claire et précise malgré le style diplomatique, et le gouvernement français la développa du reste à plusieurs reprises

et avec une sincérité parfaite dans divers pourparlers confidentiels avec les différents hommes d'État de la Grande-Bretagne. Vers la fin de janvier 1864 notamment, le souverain de la France était très-circonvenu par les principaux personnages qui, de l'autre côté du détroit, avaient leur voix dans les affaires publiques, whigs aussi bien que tories, — car ces derniers se croyaient alors sur le point de succéder au cabinet Palmerston-Russell, fortement ébranlé, et avaient un grand intérêt à sonder avant tout le terrain à Paris. Lord Malmesbury, MM. Fitzgerald et Disraëli y firent tour à tour une courte descente : on affirma même dans le temps que M. Disraëli jugea opportun d'introduire la haute politique jusque dans un bal masqué de la cour, et que c'est en costume de domino qu'il entretint un auguste personnage des espérances et des vues du parti conservateur en passe de rentrer au pouvoir. A ces adversaires comme aux amis de l'administration Palmerston, on tint à Paris invariablement le même et clair langage : c'est que la participation active de la France au différend dano-allemand entraînerait de toute nécessité une grande guerre, qu'à la grande guerre devrait par conséquent répondre un grand but, un résultat proportionné aux sacrifices, — et on laissait à l'Angleterre la liberté d'opter dans ce cas entre une restauration plus ou moins complète de la Pologne, ou l'affranchissement de la Vénétie, ou la promesse du Rhin... Certes on pourrait trouver que c'était là donner trop de choses à choisir, faire preuve aussi d'un éclectisme quelque peu pyrrhonien ; la mention du Rhin surtout fut un excès de franchise que les ministres britanniques ne manquèrent pas de dénoncer discrètement, doucement, et du haut de la tribune. Toutefois cette alternative même du Rhin était trop clairement indiquée par la situation et la nature même des choses pour qu'elle ait pu

être passée sous silence sans éveiller des soupçons encore plus forts. Il y avait de la loyauté et de la prévoyance à poser le problème sous toutes ses faces et d'une manière aussi explicite que possible ; — seulement il y avait aussi quelque naïveté à croire (si tant est qu'on le croyait !) que l'Angleterre pût jamais consentir à une entreprise décisive quelconque contre l'Allemagne.

Les relations naturelles, les rapports nécessaires, comme dirait Montesquieu, entre la Grande-Bretagne et les principaux États sont aussi simples que constants. Avant toute chose, l'Angleterre redoute, jalouse et surveille la France ; elle s'inquiète aussi par des moments des progrès de la Russie dans l'Orient, sans que cette disposition lui suggère toutefois jamais le désir de voir l'influence du tsar diminuer en Europe ; quant à l'Allemagne, les hommes d'État britanniques y voient la barrière précieuse, providentielle, qui empêche un contact immédiat entre la France et la Russie ; ils y voient de plus leur grand point d'appui pour toute action sur le continent, le grenier d'abondance, l'*officina gentium* où l'Angleterre a de tout temps trouvé des mercenaires à enrôler, des armées à solder et de vastes coalitions à former au moment du péril. Ajoutez encore les affinités de race et de religion entre la nation anglo-saxonne et les peuples de la Germanie, puis cette autre circonstance, qui n'est point certes à dédaigner, que c'est en Allemagne que prend son origine et se renouvelle sans cesse la maison régnante du Royaume-Uni. Aujourd'hui même on parle allemand dans l'intimité du château de Windsor, et ce n'est un secret pour personne non plus qu'en février 1864 Sa gracieuse Majesté la reine Victoria se soit dite plutôt prête à l'abdication qu'à une rupture avec la Prusse. Les Allemands savaient tout cela très-bien, et dans cette certitude ils puisaient

leur audace. Il se rappelaient l'indulgence extrême, la patience vraiment angélique dont fit preuve à leur égard lord Palmerston dans cette question des duchés en 1848 même, à l'époque où la France bouleversée dans son intérieur n'inspirait guère d'inquiétude au dehors : ils comptaient, en l'année 1864, sur l'humeur d'autant plus conciliante du *civis romanus* que maintenant, lorsque celui-ci jetait ses regards au delà du canal, il voyait un Napoléon à la tête de la nation *welche*, toujours redoutée et devenue plus belliqueuse que jamais. « J'apprends, écrivait le 2 janvier 1864 sir A. Malet de Francfort au principal secrétaire d'État, j'apprends qu'un des membres les plus importants de la diète, et qui exerce une influence prépondérante sur la question (M. de Pfortden évidemment), ne cesse de prétendre qu'il n'y avait aucune complication sérieuse à craindre, et qu'une opposition efficace de la part de l'Angleterre aux aspirations et aux vœux de la Germanie *n'était point une chose admissible...* » L'ambassadeur de Prusse à Londres, le comte Bernstorff, s'exprimait de même en face de lord Russell, et en effet une guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne, une guerre sérieuse, véritable, et de concert avec un Napoléon, c'est là une extravagance que ne saurait rêver le plus échevelé même des enfants d'Albion, le membre le plus folâtre de l'*excentric-club*.

Sans doute, à la première nouvelle du passage de l'Eider, le sentiment intime de l'Angleterre reçut une forte commotion. On fut irrité au plus haut point de l'insolence et de la perfidie prussiennes ; dans les cercles du West-End, on parla avec indignation de M. de Bismark, avec dégoût du prétendant Frédéric, le « *Dis*gustenbourg, » ainsi qu'on se plaisait à l'appeler alors. Dans la chambre des lords surtout, où ne domine pas encore absolument l'esprit de l'école de Manchester, dans cette aristocratique assemblée qui n'a pas tout à fait oublié

l'ancienne fierté des Chatham et des Canning, la douleur fut vive et éloquente. A ce moment, comme plus tard, à chaque nouveau pas que faisait l'Allemagne dans le chemin de la violence, le cabinet de Saint-James se redressait, donnait des ordres à la flotte du canal, et proposait à la France une *démonstration maritime*, une simple démonstration, « une mesure d'intimidation, » ainsi qu'il avait toujours soin de le bien établir. Si cependant M. de Bismark ne se laissait point intimider, ce qui était plus que probable? Si, ce qui était non moins probable, à l'apparition du drapeau français devant Kiel, l'Allemagne s'avisait de répondre par quelque provocation sur le Rhin, par des actes plus ou moins directs et hostiles, mais toujours très-blessants pour l'amour-propre et la dignité d'un grand pays?... Dans une telle éventualité, la conduite du cabinet de Saint-James était toute tracée et pouvait se prédire d'avance avec une précision presque mathémathique. En pareille occasion, le *foreign office* aurait su arranger tant bien que mal les affaires des duchés, dont bientôt on n'aurait même plus entendu parler, et l'Angleterre se fût retirée du jeu. La France alors serait demeurée seule engagée dans une guerre continentale formidable, où elle aurait eu contre elle les États du *Bund*, l'Autriche, la Prusse et la Russie, et ce n'est point certes la chevaleresque Albion qui aurait tout sacrifié pour faire sortir son allié avec honneur et profit d'une si terrible épreuve. « L'Angleterre est, en fait de politique extérieure, un pays à la fois égoïste et téméraire : il peut s'engager dans des mesures par lesquelles il ne serait pas du tout compromis lui-même, mais qui nous compromettraient fort, nous, sur le continent. » Ainsi s'exprimait déjà en 1840 M. Guizot dans une curieuse lettre datée de Londres[1]; voilà ce qu'entrevoyait aussi

1. *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. V, p. 18.

très-bien le gouvernement impérial dans cette crise de 1864, et voilà ce dont ne tiennent guère compte ceux qui s'obstinent à lui reprocher son inaction en cette triste occurrence. — En supposant même l'impossible, en admettant qu'aucune de ces prévisions ne se fût réalisée, qu'aucun incident ne fût venu jeter une étincelle du côté du Rhin, que les *Welches* eussent conservé une sagesse miraculeuse, que l'Allemagne, elle aussi, eût fait preuve d'une réserve et d'une délicatesse surnaturelles, que M. de Bismark eût lâché pied à la première sommation, — que tout en un mot se fût passé selon le programme bénin du bénin lord John, — s'imagine-t-on bien la situation que se serait créée la France dans l'avenir par cette sublime équipée? Elle aurait amassé contre elle des trésors de haine dans les cœurs robustes et implacables de toute la race germanique; c'est à la France et à elle seule, « à l'ennemi héréditaire, » que les braves Allemands auraient fait remonter la responsabilité de leur échec et de leur mécompte, et une occasion prochaine ne les aurait plus trouvés certes ni aussi hésitants ni aussi désunis qu'à l'époque de la guerre de Crimée ou de la guerre d'Italie : le « grand tout » dont parlait en 1859 M. de Beust dans sa dépêche platonique au prince Gortchakov serait alors devenu une vérité...

En thèse générale donc, — et abstraction faite de certains procédés, de certaines arrière-pensées, — le gouvernement français est parfaitement justifiable de s'être refusé aux sollicitations de lord Russell pour « des mesures d'intimidation. » Il y avait à ce refus une cause des plus rationnelles, une nécessité absolue, et, si nous ne craignions pas qu'on se méprît sur le sens de nos paroles, nous dirions même qu'il y avait à cela aussi une haute moralité historique. « L'attitude que l'Angleterre prend relativement à vous est *tristement curieuse*, » disait

dans l'été de 1864 M. Drouyn de Lhuys à l'envoyé danois près la cour de France[1]. Hélas! c'est l'attitude que depuis la mort de Canning a prise trop souvent cette riche et puissante Angleterre dans les grandes questions dont s'est émue l'Europe. Pour avoir témoigné d'abord plus de sympathie au régime du 2 décembre qu'au régime de 1830, la libérale Grande-Bretagne n'en poursuivit pas moins toujours une politique d'égoïsme et de rancune. Ce n'est qu'à son corps défendant qu'elle est entrée dans l'expédition de Crimée, où ses intérêts étaient cependant bien plus engagés que ceux de la France, et c'est bien sa faute si cette guerre, qui aurait pu devenir vraiment sainte, a été stérile pour la liberté et la civilisation. Elle n'aurait pas demandé mieux, il est vrai, que de détruire encore la marine russe dans la Baltique après l'avoir anéantie dans la mer Noire; mais elle se refusa péremptoirement à toute action aussitôt que le cabinet des Tuileries voulut poser le débat sur le terrain de la justice, sur « la terre des tombeaux et des croix, » comme appelle sa patrie le grand *poëte anonyme*.... Plus tristement curieuse encore fut l'attitude du gouvernement britannique dans cette cause italienne que les voyages de lord Minto n'ont pas certes peu contribué à agiter, les écrits de M. Gladstone à enflammer, mais qui ne valut plus « ni un homme ni un shilling anglais » aux yeux du ministère Derby alors que vint le moment décisif et que sonna l'heure de l'affranchissement. On dut s'estimer heureux alors que le ministère *libéral* qui remplaça celui de lord Derby déclara vouloir garder dans cette question une neutralité absolue, qui ne fut pas cependant de bon aloi, et qui entra même pour beaucoup (les initiés le savent bien) dans les considérations qui firent brusquer la paix de Villafranca.

1. Dépêche du comte Moltke-Hvitfeldt, à M. Bluhme, du 14 juillet 1864 (papiers d'État communiqués au *rigsraad*).

Après la paix, et quand on n'eut plus ni un homme ni un shilling à risquer, lord John Russell voulut bien prendre la nation affranchie sous sa verbeuse tutelle : il poussa de toutes ses forces à l'unité italienne, qu'il savait être importune au cabinet des Tuileries, il reconnut hautement les annexions dans sa célèbre dépêche à M. Hudson; mais dans cette même dépêche il déclara renoncer généreusement pour la péninsule à la délivrance de la Vénétie!... Sans nous arrêter à cette tragédie de Syrie, où la pieuse et philanthropique Angleterre prit fait et cause pour ceux qui versaient à flots le sang chrétien, sans parler de l'aventure du Mexique (il se peut en effet que la créance Jecker fût par trop véreuse), ne suffit-il pas de rappeler en dernier lieu les négociations au sujet de la Pologne? « C'est selon moi, disait à ce sujet lord John Russell avec candeur et avec un trait détourné contre la France[1], c'est selon moi une des choses *les plus cruelles du monde* que d'encourager un peuple à prendre les armes dans l'espoir qu'on lui viendra en aide, quand on n'a pas l'intention de le faire. » Comme si le gouvernement britannique n'avait pas été le premier à encourager les malheureux combattants des bords de la Vistule par cette mémorable campagne diplomatique qu'il inaugurait avec tant de bruit, dans laquelle il entraînait le cabinet des Tuileries, d'abord très-récalcitrant, et qu'il devait clore en se déclarant *satisfait* du régime de Mouraviev et en rétablissant « heureusement » et contre la France la parfaite harmonie entre les trois démembreurs de la Pologne!... Qu'après tout cela, après tant d'expériences amères et de déceptions cruelles, et rien que pour tirer l'Angleterre d'embarras, la France eût bénévolement consenti à exaspérer contre elle l'Allemagne comme elle

1. Séance de la chambre des lords du 4 février 1864.

avait déjà exaspéré la Russie, à faire une « démonstration maritime » qui pouvait aisément, qui devait même infailliblement faire éclater une guerre continentale des plus dangereuses, c'eût été là non-seulement de la part du cabinet des Tuileries la plus colossale des duperies, mais une véritable prime d'encouragement donnée à l'égoïsme brutal, heureux, qui aurait fini par se trouver sublime! Les nations, aussi bien que les individus, ne doivent jamais être soustraites à la sainte loi de la responsabilité morale, et il y avait justice à le rappeler enfin à la Grande-Bretagne, dans cette question danoise du moins, que le *foreign office* avait soulevée lui-même par sa déplorable dépêche de Gotha. Il y avait justice à renvoyer cette fois la puissante Albion à ses propres ressources, plus que suffisantes du reste pour le cas dont il s'agissait, à lui laisser le choix absolu entre la gloire d'une protection efficace et le déshonneur d'un abandon.

On connaît le choix auquel s'arrêta l'Angleterre et on n'insistera plus ici que sur les deux principaux arguments qu'elle a fait valoir depuis pour se disculper, et que lord Russell notamment a exposés tout au long pendant la fameuse discussion du *vote of censure*. « Nous n'avons pas fait la guerre pour le Danemark, disait-il en se résumant, d'abord parce que la France nous a refusé son concours, ensuite parce que nous n'avons jamais donné au gouvernement de Copenhague l'assurance formelle de l'assister... » Il est vraiment pénible de voir une grande nation et un homme d'État qui a bien mérité de la cause libérale dans son pays s'abaisser à une pareille plaidoirie. Qu'est-ce qui empêchait la Grande-Bretagne de faire à elle seule sa démonstration maritime? L'abstention de la France ne lui rendait-elle même pas sous quelques rapports l'action plus facile, moins hérissée de certains dangers qu'on semblait tant

redouter de l'autre côté du détroit? Déclarer des blocus, capturer des navires, bombarder même Stettin, Dantzig ou Hambourg, la flotte du canal pouvait le faire tout à l'aise sans le concours de la France; la Suède était là, toute prête pour offrir même au besoin une base d'opération à un débarquement de troupes, et il est impossible d'admettre que dans ce cas M. de Bismark n'eût fini par entendre raison. Quant aux promesses faites au Danemark, il n'y a que l'esprit judaïque qui pût arguer du défaut d'un engagement par écrit à l'absence de toute obligation morale. Les ministres britanniques avaient pendant seize ans intercédé, parlé, traité pour la monarchie scandinave; ils avaient dirigé tous ses pas, imposé à son gouvernement toutes les concessions, ils s'étaient même en dernier lieu portés garants du changement de la loi fondamentale de ce pays! « Quoi qu'il puisse arriver, disait au mois de janvier 1864 sir A. Paget à l'évêque Monrad, le gouvernement de Copenhague aura toujours la *consolation* d'avoir agi d'après le conseil de ses meilleurs amis... » Et il est triste de penser que ce devait être là aussi la seule *consolation* laissée au Danemark par ses meilleurs amis! « Si le gouvernement du roi Christian repoussait notre conseil, disait un autre jour l'envoyé officiel britannique lord Wodehouse à M. Hall, l'Angleterre devrait laisser le Danemark s'engager dans la lutte avec l'Allemagne sous sa propre responsabilité. » Si la langue humaine a encore une logique et le cœur humain une bonne foi, cela ne signifiait-il pas que, si le conseil était suivi (et il le fut!), l'Angleterre prendrait sa part de responsabilité dans la lutte? Et que dire de la déclaration solennelle de lord Palmerston dans l'été de 1863 et en plein parlement, qu'au moment du danger le Danemark ne serait pas seul à combattre? Il combattit cependant seul au Danevirk, seul à Düppel, seul aussi à Fridericia!

Les brillants budgets de M. Gladstone ne doivent pas faire oublier la grande faillite morale du peuple anglais en cette année 1864. Elle pèsera certainement sur son honneur, sur son crédit politique, et même sur ses destinées futures, car, quoi qu'on ait dit, ce n'est point de pain seul que vivent les nations chrétiennes, celles surtout auxquelles il a été tant donné.

II.

Anarchie morale de l'Europe. — Attitude que pouvait prendre la France dans le conflit dano-allemand. — Faux calculs de la France par rapport à l'Angleterre, aux États secondaires de l'Allemagne et à l'insurrection polonaise. — Comment M. de Bismark déjoue ces calculs. — Exaspération des États secondaires : *Conférence de Wurzbourg* (18 février). — Les divers voyages du général Manteuffel auprès des cours de l'Allemagne. — Sa mission à Vienne. — *Déclaration-proposition* à la diète de Francfort (25 février) et déroute complète des États secondaires. — Mort du roi de Bavière. — Suite de la mission du général Manteuffel à Vienne : réconciliation de l'Autriche avec la Russie. — Proclamation de l'état de siége en Galicie (29 février) : l'insurrection polonaise définitivement écrasée.

Ce qui, pour tout esprit réfléchi, constituait la profonde et désolante gravité des événements de 1864, ce n'était pas seulement l'odieuse agression contre un peuple indépendant et inoffensif, c'était aussi et surtout l'état d'anarchie morale dont l'Europe révélait à cette occasion les déplorables symptômes. Dans l'ordre politique comme dans l'ordre physique, dans le monde des États comme dans celui des êtres, il y a eu de tout temps, il y aura toujours des forts et des faibles, et par conséquent la fatale tendance au *bellum omnium contra omnes*. Ce qui empêche l'axiome de Hobbes de s'exercer dans toute sa funeste liberté, ce ne sont pas tant tels traités ou arrangements internationaux que la présence d'une autorité quelconque qui en assure l'exécution, la formation en un mot d'un groupe puissant et compacte de gouvernements à la fois intéressés au maintien de ces traités et résolus à donner au besoin force à la loi. A ce point de vue, il est même indifférent qu'une telle autorité soit exercée par une ligue absolutiste ou libérale, pourvu qu'elle existe et qu'elle soit efficace, et c'est ainsi que,

depuis 1815, la sainte-alliance comme l'entente anglo-française ont tour à tour contribué à conserver l'équilibre général. Or en 1864 il devenait évident que l'Europe manquait cette fois de ce noyau de puissances capables d'imprimer une volonté et un but déterminé aux événements; il n'y avait plus ni ligue libérale ni ligue absolutiste, il n'y avait que des monades politiques emportées par le premier vent qui soufflait, car « l'harmonie renaissante entre les trois cours du Nord » était elle-même plutôt une connivence pour laisser faire qu'une tentative pour diriger. C'était l'anarchie, et, comme dans toute anarchie, la direction des affaires n'appartenait plus ni à la vertu, ni à la sagesse, ni même à la force véritable; elle appartenait à cette chose éminemment révolutionnaire et précaire qui s'appelle l'audace. Les destinées du monde, c'était la Prusse maintenant qui semblait les tenir dans ses mains, — une monarchie qui depuis bientôt un siècle n'avait plus joué de rôle indépendant, qui, dans les dernières assises de l'Europe, au congrès de Paris, avait même eu de la peine à se faire une petite place dans le conseil des empires, un état de second ordre au fond, et qu'on ne nomme « grande puissance » que par politesse, à peu près comme on donne le titre de seigneurie à certains membres de la chambre des communes, *lords by courtesy*. Comme dans toute anarchie aussi, les grandeurs véritables, les positions acquises, les influences légitimes, s'effaçaient subitement devant l'audace révolutionnaire, reniant leurs principes, renonçant à leurs traditions, agissant même contre leur propre intérêt. L'Autriche faisait une guerre de nationalité et conquérait deux provinces pour le compte des Hohenzollern; la Russie s'employait complaisamment pour procurer à l'Allemagne le principal port de la Baltique, et l'Angleterre laissait tranquillement passer à la portée de son canon, devant Helgoland, une

flotille partie de Trieste pour aider à la prise de l'île d'Alsen ! Enfin il n'est pas jusqu'à la France qui n'eût, et de propos délibéré, gâté une position excellente et inattaquable par ce besoin d'agiter et d'agioter qui devient une dangereuse tentation même pour les esprits supérieurs à certaines époques tristement marquées par le désordre moral.

Rien de plus facile, de plus honorable que l'attitude que pouvait prendre la France dans ce drame traversé de tant d'audaces et de défaillances. Tout en pratiquant l'abstention la plus absolue, elle n'avait qu'à maintenir théoriquement le droit, à le professer hautement et sans ambages. Elle devait cette déclaration à la justice, à la vérité, à la signature qu'elle avait jadis apposée au traité de Londres, enfin au souvenir de la fidélité constante dont le Danemark avait donné les preuves au premier empire, et que le captif de Sainte-Hélène rappelait encore avec reconnaissance quelques jours avant sa mort. En agissant ainsi, la France serait restée à l'abri de toute critique, et elle n'aurait fait qu'ajouter à la confusion de l'Angleterre... Professer la justice sans se charger de l'exécuter immédiatement envers et contre tous, nommer un chat un chat et M. de Bismark un violateur de la foi publique sans le terrasser à l'instant, renoncer à jouer en toute chose le rôle de la divine Providence, s'en remettre même humblement à elle du soin de venger les injures et les crimes, mais reconnaître franchement, fermement, qu'il y avait là en effet des injures et des crimes, — notre époque décidément n'a ni la simplicité ni la modestie voulues pour une résolution pareille ! On s'y arrêta aussi peu dans les affaires danoises que dans les affaires polonaises, et on aima même mieux cette fois laisser mettre en question le droit que son propre prestige. On eut donc subitement des doutes sur le droit de la malheureuse nation, on se demanda si le Danemark

ne pouvait pas avoir des torts, on fut le premier parmi les signataires du traité de Londres à dénoncer comme « une œuvre impuissante » le grand pacte de l'Europe avec la monarchie de Frédéric VII! L'œuvre de 1852 ainsi solennellement condamnée, on ne s'en tint même pas au seul projet juste et sensé que la diplomatie française eût recommandé à cette époque, en 1852 (la cession absolue du Holstein à l'Allemagne et la réunion également absolue du Slesvig aux provinces extra-fédérales). On voulut en appeler au suffrage universel, on proposa de consulter « les vœux des populations » dans les deux duchés. Et comme il était impossible de se dissimuler qu'une pareille consultation, dans une pareille crise, achèverait d'emporter le malade, qu'il ne resterait rien de viable après une telle opération électorale, on invitait généreusement la Suède à recueillir les épaves de la nation « amie » et appartenant à la même race! Dans certaines régions officielles et dans certains organes officieux, on faisait bon marché de la royauté de Christian IX, et on parlait avec emphase d'un futur grand État scandinave : c'était, prétendait-on, le moyen de tout concilier, de contenter aussi bien les Allemands que les Danois, de satisfaire à toutes les « aspirations de l'avenir... » C'était simplement laisser sa proie à M. de Bismark pour courir après une ombre, l'ombre respectable de Calmar. La combinaison fût-elle de tout point réalisable et désirable, le moment, on l'avouera, était mal choisi pour venir conseiller au peuple assailli cette autre manière de *self-immolation*, pour parler le langage de sir A. Buchanan. Et puis n'était-il pas évident qu'un pareil arrangement ne pouvait avoir lieu qu'après une grande guerre européenne, et le prince Gortchakov ne déclarait-il pas bien haut que la Russie s'opposerait de toutes ses forces à la moindre tentative d'une union scandinave?...

Ce qui est certain, c'est qu'à Paris on croyait en effet à la guerre, à la grande guerre; c'est qu'on y demeura longtemps sous l'impression que John Bull finirait par s'émouvoir aux provocations de l'Allemagne, par se mettre en colère et en mer, qu'il « nagerait. » Or pour cette éventualité on voulait « se réserver toute liberté d'action. » On s'étudiait donc à ne s'engager à rien et à ne décourager personne, à sourire à toutes les hypothèses et à multiplier les cordes à son arc. On traitait avec les tories tout en s'avouant qu'une administration Derby vaudrait autant ou encore moins qu'une administration Palmerston-Russell. On parlait union scandinave à Stockholm, on *soignait* quelques « incidents » dans les principautés danubiennes, on savait qu'on pourrait toujours en faire naître en Italie; mais on gardait surtout en vue deux choses : l'agitation des États secondaires allemands, qui recommençait, et l'insurrection polonaise, qui continuait de donner des signes de vie, — faibles roseaux pourtant, que le souffle de M. de Bismark devait complétement briser et déraciner encore avant le printemps! L'importance qu'on attachait alors à Paris aux menées et aux velléités de la Bavière, de la Saxe ou du Wurtemberg, a vraiment de quoi étonner. Il est permis à la diplomatie française de badiner autour de la « troisième Allemagne » dans ses heures de loisir, et il y eut même un moment, — lors de la *journée des princes* à Francfort, dans l'été de 1863[1], — où on aurait dû en tenir plus de compte et ne pas trop s'effaroucher d'un mouvement qui tendait à rendre incurable l'antagonisme entre les Habsbourg et les Hohenzollern. Dans les temps difficiles toutefois, comme le furent les trois ou quatre premiers mois de l'année 1864, à un moment où l'on voyait se remuer

1. Voyez plus haut, page 190-200.

de grands corps comme l'Autriche, la Prusse et la Russie, n'était-ce pas un vain amusement que de chercher dans les fractions mobiles du fédéralisme germanique les éléments d'une force et d'une situation nouvelles? La vertu qui, dans le commerce régulier et ordinaire de la vie, consiste à ne pas dédaigner les petits postes, ne touche-t-elle pas à la puérilité, si elle s'obstine à s'exercer à une époque de grande crise, où toute la fortune est en jeu et où l'on ne doit plus opérer qu'avec des sommes fortes et rondes? — Quant à l'insurrection polonaise, comment ne voyait-on pas que son arrêt avait été déjà prononcé depuis longtemps, qu'à la rigueur il fut même prononcé dès le mois de mars 1863, lors de l'avortement de la mission du prince Metternich, et bien définitivement, dans tous les cas, au mois de novembre de la même année, à la suite de la proposition du congrès? Le jour où il devint manifeste que l'Autriche ne se laisserait ni entraîner ni engager dans une action en faveur de la Pologne, il n'y avait plus rien à faire de ce côté; il y avait de la sagesse à se le dire à soi-même, de la charité à le dire aux autres, à le dire hautement, péremptoirement, et à ne pas laisser se prolonger une situation qui, sur les bords de la Vistule et de la Wilia, se traduisait chaque jour en massacres, en supplices, et dans l'extermination systématique de toute une race!...

C'est ainsi qu'en voulant « se réserver toute liberté d'action » on perdit toute liberté d'allures, et, placé entre la Prusse et le Danemark, on rappelait quelque peu le don Juan de Mozart dans la fameuse scène avec doña Anna et doña Elvire. On protestait devant chacune de ces nobles dames de ses sentiments dévoués; on confiait à chacune tout bas que l'autre, la rivale, avait la tête quelque peu montée (*è pazza!*). En réalité, on n'était préoccupé que de la sémillante petite Zerlina, de

cette « troisième Allemagne » pudibonde, mais évidemment flattée des attentions d'un si grand seigneur! On la courtisait avec un air de protection, on lui chantait des duos *sotto voce*, et on ne désespérait pas de pouvoir encore à un moment donné, au moment de la *danse*, l'emmener à l'écart, à la barbe du gros Mazetto, le Gros-Jean tudesque... Il serait malaisé de nier que la politique française n'ait contracté à ce jeu une apparence bien fâcheuse. Elle avait des félicitations pour les vaincus comme pour les vainqueurs des bords de l'Eider; elle faisait des vœux pour l'intégrité du Danemark et des propositions qui ne pouvaient qu'amener le démembrement de cette monarchie; elle se disait toujours prête à seconder le cabinet anglais dans ses efforts pour la cessation des hostilités, tout en déclarant qu'elle ne croyait pas à la paix, et en faisant même assez voir qu'elle ne la désirait guère. Rendant compte un jour (le 14 février) d'un entretien avec M. Drouyn de Lhuys au sujet de l'armistice que proposait alors l'Angleterre, lord Cowley rapporte au comte Russell les paroles du ministre français, « que le concours du gouvernement impérial à toute mesure qui tendrait à arrêter l'effusion du sang était assuré d'avance; » mais l'ambassadeur a soin d'ajouter : « *La valeur d'une pareille déclaration* dépend tellement de *la foi dans son efficacité*, que je crus de mon devoir de demander à M. Drouyn de Lhuys, dans le cours de la conversation, s'il croyait que notre proposition serait acceptée. Son Excellence répondit que dans l'état présent de l'excitation il n'avait pas l'espoir de la voir réussir... » Le passage est significatif à coup sûr, mais que dire de cet autre passage encore qu'on trouve dans une dépêche de l'envoyé danois près la cour de Saint-James? « Le cabinet anglais, y lit-on en toutes lettres, n'est pas tout à fait convaincu que la France n'a pas une *entente secrète avec la*

Prusse relativement à nos affaires[1]... » Ainsi lord John Russell, qui s'obstina jusqu'au bout à croire au « concours cordial » que lui prêtait la Russie, ne fut pas éloigné par moments, et encore au milieu de juillet 1864, de supposer une connivence entre le cabinet des Tuileries et M. de Bismark!

Certes la supposition fut toute gratuite, elle fut seulement une preuve curieuse, ajoutée à tant d'autres, de l'anarchie morale qui régnait alors dans les conseils de l'Europe : on se croirait parfois transporté au beau siècle de Louis le More, à voir les profondes noirceurs dont on se faisait ainsi mutuellement les tristes hommages! La vérité est que, pendant ces deux années 1863 et 1864, la politique française n'a pas eu d'adversaire plus systématique, plus vigilant et plus habile que le ministre du roi Guillaume Ier. Attentif à étudier toutes les démarches du gouvernement français et à en pénétrer les vues, il ne se lassait pas de les contrecarrer en toute occasion, tantôt de les dénoncer à l'Europe en les défigurant, tantôt de les discréditer bien plus encore en se donnant l'air de les partager. Au moment où ses armées s'emparaient du Slesvig et s'avançaient jusque dans le Jutland, M. de Bismark n'eut au fond d'autre préoccupation que de faire pièce à la France dans toutes les combinaisons qu'elle semblait plutôt vouloir laisser se nouer d'elles-mêmes que resserrer d'après un plan fermement arrêté, de la devancer dans toutes les positions aperçues de loin, et, d'un regard bien plus curieux que pénétrant, de déblayer en un mot le terrain diplomatique de tous les « accidents » avant l'arrivée de ce printemps qu'on s'accordait alors à considérer comme l'époque qui devait mettre une fin à l'attitude purement expectative du cabinet des Tuileries.

1. Dépêche de M. Torben-Bille à M. Bluhme du 15 juillet 1864 (papiers d'État communiqués au *rigsraad*).

Le souci principal et immédiat du ministre de Guillaume Ier fut, on le conçoit, cette *troisième Allemagne*, qui, momentanément abasourdie, mais non terrassée par l'impérieuse signification austro-prussienne du 14 janvier, commençait à se redresser et à compter ses blessures. Un seul trait suffira pour peindre l'état des esprits à cette époque : c'est que les troupes autrichiennes destinées pour le Slesvig durent faire le détour par Breslau et Berlin, par les provinces jadis ravies à Marie-Thérèse, pour ne pas traverser la Bavière et la Saxe, dont on redoutait les manifestations populaires et hostiles ! Quelques mois auparavant, à la *journée des princes*, à Francfort, François-Joseph avait été salué avec des transports de dévouement et d'enthousiasme par les rois, ducs, landgraves et burgraves du Mein, du Rhin, du Lech et du Neckar ; Bavarois, Saxons, Wurtembergeois et Lichtensteinois crurent voir revenir les *saturnia regna* et les jours de Barberousse, et M. de Bismark invoquait le secours de l'Europe contre le saint-empire romain en train de renaître. Qui aurait prédit alors que bientôt les *Kaiserliks* éviteraient des contrées qu'enchantait naguère encore le nom des Habsbourg ? Ces *Kaiserliks* allaient pourtant à la délivrance des « frères » allemands sur l'Eider ! C'est que la situation faite aux États secondaires de la Germanie était vraiment intolérable. Ils avaient toujours été les premiers et les plus ardents à pousser à la grande œuvre nationale de la Baltique, ils s'étaient déclarés prêts à former une armée slesvico-holsteinoise sur le territoire de Cobourg, ils avaient combattu en Goliath contre le *little giant* lord John Russell. Eh bien, au moment décisif, on les écartait dédaigneusement du champ de la politique comme du champ de la guerre ; on ne leur permettait ni de ceindre le front de leur Augustenbourg du diadème ducal, ni de se couronner eux-mêmes des lauriers

de Missunde ! Il est vrai que, pour adoucir le trait et « rassurer les esprits, » les deux grandes puissances allemandes avaient déclaré, immédiatement après le grand coup du 14 janvier, que, tout en prenant « en leurs propres mains » la conduite des affaires dans le Slesvig, elles entendaient ne gêner en rien et respecter en tout les autorités et les troupes fédérales dans le Holstein. La satisfaction ainsi accordée n'avait pas précisément de quoi trop exalter l'âme, car c'était condamner les soldats de la Bavière, de la Saxe et du Hanovre à demeurer l'arme au pied de ce côté de l'Eider, tandis que de l'autre côté, et à deux pas, les Autrichiens et les Prussiens « se couvraient de gloire ; » mais M. de Bismark s'appliquait en outre à rendre cette position, déjà peu enviable, aussi humiliante que possible. C'est ainsi que dès le 21 janvier 1864 l'armée prussienne commença de traverser le Holstein sans même que notification courtoise en fût faite aux commissaires du *Bund*, et à mesure que se développaient les faits de guerre dans le Slesvig, les Prussiens occupaient tel point « stratégique » dans le Holstein, pour « s'assurer » leurs communications et narguer les soldats fédéraux. Le 9 février, le maréchal Wrangel mettait le comble à ses empiétements comme à ses procédés en écrivant au commandant fédéral Hake de lui livrer les places les plus importantes du duché, et entre autres la ville de Kiel. M. de Wrangel ne doutait pas qu'on ne mît cette fois à satisfaire ses désirs « le même empressement (*willfæhrigkeit*) dont on avait déjà souvent donné les preuves. » Le pauvre général Hake protesta et en appela au *Bund ;* le *Bund* délibéra, M. de Beust proposa d'augmenter l'effectif fédéral dans le Holstein, et le 14 février le maréchal Wrangel... occupa Kiel !

L'exaspération des États secondaires allait croissant. Dès le 20 janvier, une grande assemblée populaire à Munich conjurait

le roi Maximilien Ier « de jeter l'épée de la Bavière dans la balance du destin. » Une autre assemblée, à Augsbourg, ne voyait que dans « l'intervention énergique (*thatkræftiges Eingreifen*) des gouvernements demeurés fidèles au *Bund* le moyen de préserver l'Allemagne de l'esclavage et du déchirement. » — « Que fait la Confédération ? s'écriait, dans son adresse au roi, une assemblée tenue le 17 février à Nuremberg. Que font les États fidèles au *Bund* et leurs princes ? Depuis tant de mois, pas un acte ! On reste immobile, semblable au peureux (*der Furchtsame*) qui du vaisseau en flammes n'ose pas sauver sa vie par un saut courageux dans les ondes écumantes de la mer, pour atteindre le rivage prochain !... » C'est vers Munich en effet qu'étaient maintenant tournés les regards et les vœux du patriotisme tudesque. Des trois monarques de la *triade*, celui de Wurtemberg était trop vieux et trop prudent pour faire le saut dans les ondes écumantes ; le roi Jean de Saxe, l'érudit profond qui, sous le nom de *Philalethes*, avait doté le monde d'un commentaire archéologique sur Dante, « étudiait » les droits du duc d'Augustenbourg avec toute la conscience d'un « président de la société des antiquaires » qu'il était[1]. Seul, Maximilien de Bavière, bien que savant lui aussi (il avait travaillé toute sa vie à une réfutation complète du système de Hegel), semblait ambitionner un rôle actif. Aussi est-ce de Bavière que vint maintenant le signal d'une grande levée de boucliers. On devait battre M. de Bismark sur le terrain légal aussi bien que sur le terrain des faits, en brusquant le vote

1. Lord Loftus écrivait le 23 décembre 1863 : « Le baron Schrenk (le ministre de Bavière) me dit que la Bavière et la Saxe se trouvaient sur la même ligne dans cette question, la seule ombre de différence entre les deux gouvernements étant que le roi de Bavière a déjà exprimé sa conviction personnelle quant aux droits légitimes du prince Frédéric, tandis que le roi de Saxe *est encore occupé à les étudier*... »

dans la « question de succession » et en mettant sur pied une force armée respectable. Sur cette « question de succession, » M. de Pfordten, le plénipotentiaire de la Bavière près de la diète, préparait depuis longtemps un rapport formidable, vrai monument d'érudition en matière de droit féodal, œuvre immense, œuvre gothique, mais qui, comme tout grand monument de l'âge gothique, comme la cathédrale de Cologne et la *Somme* de saint Thomas, semblait destinée à ne devoir jamais être achevée. Au mois de février 1864, l'homme d'État légiste n'en était encore qu'à la moitié de son travail. N'importe, le temps pressait, et on résolut de saisir le *Bund* du *premier demi-rapport de M. le baron de Pfordten.* En même temps le gouvernement de Bavière invitait les États secondaires à se réunir en *conférence ministérielle* à Wurzbourg, pour aviser à la situation. Le Wurtemberg, la Saxe, Bade, Hesse-Darmstadt, Nassau, Brunswick, Weimar et Cobourg-Gotha se rendirent à l'appel (18 et 19 février), et on résolut à l'unanimité de demander au *Bund* un vote décisif et prompt dans la question de succession, la convocation des États provinciaux dans le Holstein et l'augmentation considérable de l'effectif de l'armée fédérale dans le même duché. Ce dernier point était surtout significatif. « Comme il est impossible d'admettre, écrivait avec une certaine candeur lord Loftus en date du 17 février, que les troupes fédérales aient à redouter une attaque soudaine dans le Holstein de la part des Danois (alors déjà refoulés vers l'extrémité du Jutland!), la mesure projetée ne peut être regardée que comme une précaution à l'égard de l'Autriche et de la Prusse... »

On se doute bien que M. de Bismark ne resta pas inactif devant la coalition qui essayait de se former. Dès le 13 février, des notes des deux grandes puissances germaniques mettaient les

diverses cours allemandes en garde contre le « premier demi-rapport » du plénipotentiaire bavarois. Le ministre prussien ne niait pas la valeur scientifique de ce travail, il y reconnaissait même « des matériaux estimables (*schætzbar*) ; » mais il pensait que la question exigeait « un examen profond et solide » (comme si M. de Pfordten, un ancien professeur de Leipzig, n'était pas suffisamment profond et solide !), et il croyait qu'il fallait attendre une meilleure occasion pour aborder un tel examen. Pour lui, il venait précisément de trouver des matériaux bien plus « estimables » à Saint-Pétersbourg et d'engager à ce sujet une négociation secrète qui fut un véritable coup de maître. Le président du conseil de Berlin se souvint à point que la maison régnante en Russie pouvait, le cas échéant, faire valoir des prétentions très-sérieuses sur les duchés, et puisque le prince Gortchakov n'avait rien à lui refuser, il en appela sans hésitation à sa bienveillance accoutumée. Ce n'est pas que M. de Bismark voulût demander au vice-chancelier russe de transférer tout simplement les « droits » de la maison de Holstein-Gottorp sur la tête du roi Guillaume Ier : le jeu eût été trop grossier et n'aurait pas manqué de soulever des protestations ; mais il y avait tout près un grand-duc d'Oldenbourg, un membre de la branche cadette de la maison de Gottorp, et c'est à son profit que se poursuivait la transaction. Proche parent de l'empereur de Russie et voisin du roi de Prusse, le grand-duc d'Oldenbourg présentait des avantages précieux; on pouvait au besoin tenter avec lui quelques échanges[1]. Avant toutes choses, il était dans l'intérêt évident de la Prusse de multiplier

1. Dès cette époque, en effet, circulèrent des bruits sur un traité d'échange conclu entre la Prusse et l'Oldenbourg (voyez les dépêches de sir A. Buchanan du 19 et du 20 février). Le gouvernement d'Oldenbourg opposa à ces bruits une dénégation absolue, mais que l'avenir seul pourra confirmer.

les compétiteurs autour de la « succession ; » l'abondance des prétentions et l'obscurité des titres ne devaient laisser en fin de compte d'autre droit clair et précis que celui de la conquête, comme le déclarait en effet plus tard la fameuse consultation des syndics de la couronne. Ce n'est que pendant les conférences de Londres que ce ténébreux arrangement avec la Russie éclata au grand jour et à l'étonnement de quelques naïfs ; mais, dès l'époque dont nous parlons, le ministre prussien en fit un usage discret, dans la mesure qu'exigèrent les circonstances. A une députation du Slesvig, qui vint, le 13 février, à Berlin plaider la reconnaissance du duc d'Augustenbourg, M. de Bismark répondit par une suggestion des plus surprenantes : il fit entendre « que le grand-duc d'Oldenbourg serait un candidat bien plus convenable, puisque l'empereur de Russie serait certainement disposé à lui céder les droits très-réels qu'il avait sur une portion du Holstein. » Interpellé au sujet de cette sortie subite par sir A. Buchanan (dépêche du 20 février), le ministre répondit qu'il avait fait la « suggestion » seulement pour le cas où « les droits du roi de Danemark viendraient à être écartés, » — ce que naturellement le bon sir A. Buchanan ne put guère admettre.

C'est là le terrain légal que se préparait M. de Bismark pour l'avenir. Sur le terrain des faits et pour les besoins pressants du moment, il ordonna tout simplement (16 février) la mobilisation du 6e corps d'armée dans la Lusace (sur les frontières du royaume de Saxe), et envoya le général Manteuffel en « mission extraordinaire » à Dresde et auprès de divers autres souverains de l'Allemagne. L'apparition de cet aide de camp du roi de Prusse dans les différentes petites cours germaniques y produisit cet étrange effet qui charme le spectateur au quatrième acte de *Robert :* comme ce duc de Normandie quelque peu

infernal, le général diplomate n'eut qu'à secouer son rameau magique, — une lettre plus ou moins autographe, — pour amener partout un assoupissement instantané. La persuasion du Hanovre n'exigea même pas le moindre effort de la part de M. de Manteuffel, et rien de plus curieux que de suivre les évolutions successives de ce petit royaume dans le conflit dano-allemand. Le Hanovre avait d'abord employé tous les moyens pour arranger le conflit et éloigner des duchés une « délivrance » prussienne. La délivrance devenant inévitable, il eut un moment l'illusion qu'elle pourrait se faire par les États secondaires à l'exclusion de la Prusse, et il trempa dans les conciliabules de Munich. Revenu bientôt de son erreur et complétement édifié sur la puissance irrésistible de M. de Bismark, il n'eut plus qu'un seul souci, celui de complaire au cabinet de Berlin dans toutes ses exigences. Le ministre hanovrien, comte Platen, se tint loin des conférences de Wurzbourg, il en détourna même la Hesse électorale, qui avait d'abord montré quelques velléités d'action *énergique*. « Je me garderai bien, disait-il dès le 13 février à l'agent britannique, M. Howard, de tomber dans la faute de M. de Beust... » Avec M. de Beust, naturellement, la négociation fut plus rude, on dut même employer la menace : on fit clairement entendre que le sixième corps d'armée pourrait bien « occuper » Dresde, et le bruit courut un moment que le gouvernement saxon avait ordonné de vider les célèbres « caveaux verts » (*Gruenes Gewœlbe*) et de transporter les diamants de la couronne et les autres trésors dans la forteresse de Kœnigstein[1]... Poursuivant ainsi avec succès sa tournée terrifiante, le général Manteuffel arrivait le 22 février à Vienne.

Les propositions que venait apporter l'aide de camp du roi

1. Voyez surtout les dépêches de lord Loftus du 24 février, et de M. Murray du 2 mars.

de Prusse dans la capitale des Habsbourg étaient d'une nature aussi délicate que complexe. Dès l'origine, la cour de Vienne n'avait pas été trop charmée de la tournure que prenaient les affaires des duchés. A ce moment, elle était plus mal à l'aise que jamais. Ces pauvres petits États allemands, que le cabinet de Berlin irritait et exaspérait à plaisir, ils étaient cependant les seuls soutiens des Habsbourg dans la *grande patrie !* Ils avaient voulu se porter au secours de Giulay et de Hess en 1859 ; ils avaient été prodigues d'enthousiasme pour l'empereur François-Joseph à la *journée des princes* à Francfort ; ils n'avaient pas demandé mieux aussi que de voir le petit-fils de Marie-Thérèse « se placer à la tête de l'élan national contre le Danemark. » Comment permettre l'abaissement d'alliés si dévoués ? comment surtout y contribuer de ses propres mains ? Et de même la politique générale de M. de Bismark convenait aussi peu à l'Autriche que sa politique allemande, car enfin où en voulait-il venir avec des audaces et des pétulances dont la chancellerie aulique n'était pas coutumière, et dont l'Europe pourrait bien à la longue se fatiguer ? Le but qu'on s'était proposé par la guerre sur l'Eider (si tant est que l'on se fût jamais proposé un but clair et défini), il était atteint, dépassé même depuis bien longtemps. Dès le 5 février 1864, les Danois ne possédaient plus dans tout le Slesvig que la position de Düppel-Alsen ; dès lors aussi le comte Rechberg avait accepté avec empressement la proposition d'un armistice, la perspective d'une bonne conférence. Le cabinet de Berlin avait péremptoirement rejeté tout cela, et, sans même en prévenir le ministre d'Autriche, il avait fait avancer (19 février) ses troupes jusqu'à Kolding, dans le Jutland ! Interpellé sur cette « invasion » par l'Angleterre, M. de Bismark avait répondu (lord Palmerston le racontait bientôt à la chambre des communes) « que l'occupa-

tion de Kolding avait été effectuée sans ordres et même contrairement à des instructions précises, *mais qu'elle n'en serait pas moins continuée!...* » Les périls d'une telle situation, le comte Rechberg était assez clairvoyant pour les mesurer, et la diplomatie anglaise ne manquait pas du reste de les faire ressortir avec beaucoup de développement. — On allait à un bouleversement général, ne cessait de répéter lord Russell au comte Apponyi à Londres ; la France seule y trouverait profit, et l'Autriche, si évidemment menacée dans ses possessions hongroises, polonaises et italiennes, était la puissance du monde la plus intéressée à un prompt rétablissement de la paix.

Ces arguments mêmes n'en furent pas moins ceux dont se prévalut l'envoyé extraordinaire du roi Guillaume Ier pour rallier le cabinet de Vienne à la politique de son gouvernement! Il posa seulement en principe ce fait, qu'on ne put guère lui contester, à savoir, que l'Angleterre ne ferait rien, absolument rien, qui pût sérieusement menacer l'Allemagne. Cela bien établi, M. de Manteuffel convint qu'il y avait en effet de très-grands et de très-réels dangers du côté de la France, de cette France qui gardait en main, comme une ressource de son jeu, les deux cartes de l'insurrection polonaise et de l'agitation des États secondaires de l'Allemagne, et qui, dans tous les cas, chercherait très-certainement dans les plaines de la Lombardie la revanche de son échec de l'année précédente ; mais tout cela n'indiquait-il pas précisément la voie qu'on avait à suivre? Tout cela ne devait-il pas impérieusement engager l'Autriche à aider efficacement la Russie dans ses efforts contre la Pologne, à étouffer également dans son germe une Confédération du Rhin près de renaître, et à se ménager ainsi des *alliances sûres* pour le cas d'une guerre en Italie? La Russie ne demandait pas mieux que de favoriser l'Allemagne dans ses « légitimes »

revendications. Et par exemple, cette pointe poussée dans le Jutland, qui irritait tant le cabinet britannique et inquiétait le comte Rechberg, le prince Gortchakov en prenait aisément son parti. « Il la considérait simplement, écrivait lord Napier le 20 février, comme une *opération militaire* sans conséquences. » Pour peu qu'on lui donnât un vigoureux coup de main en Galicie, le cabinet de Saint-Pétersbourg passerait l'éponge sur certaines velléités et certaines « connivences » de l'année 1863. Pour peu aussi qu'on donnât satisfaction pleine et entière aux vœux de la *grande patrie* par une politique « nationale » dans les affaires des duchés, le patriotisme tudesque se consolerait bien vite de certaines leçons infligées aux petites cours ; il approuverait même des rigueurs qui auraient en définitive servi à sauvegarder « le Rhin allemand. » Quant aux éventualités d'une attaque en Italie pour le printemps, il était tout juste que le cabinet de Vienne reçût à cet égard des assurances très-positives. « Il était tout naturel, devait dire le mois suivant M. de Bismark à sir A. Buchanan (dépêche du 12 mars), il était tout naturel (*of course*) que *la Prusse ne pourrait abandonner l'Autriche,* si cet empire était exposé aux hostilités des autres puissances par suite de la guerre avec le Danemark, » et le ministre ajoutait que les dangers pour l'Autriche venaient non de la Hongrie, mais bien de l'Italie et de la Pologne. Il est vrai que le président du conseil maintenait en même temps devant sir A. Buchanan le caractère « purement militaire » de la mission de M. de Manteuffel. Toutefois ces « arrangements militaires » étaient en réalité aussi politiques que possible. L'aide de camp du roi Guillaume apportait à Vienne un projet de convention qui fut à la fois quelque chose de moins et de plus que cette « garantie » que l'Autriche n'avait cessé de demander depuis 1860 à tous ceux qui l'abordaient. Le projet stipulait la

mobilisation de l'armée prussienne dans le cas d'une attaque sur la Vénétie de la part des Italiens seuls, sa coopération effective dans le cas où la France leur prêterait son aide, et une assistance militaire (si l'Autriche la demandait toutefois) contre tout soulèvement dans les provinces non allemandes de l'empire. Un quatrième et dernier article de la convention réservait pour la Prusse le commandement de l'armée fédérale, si le *Bund* devait être appelé à participer à la guerre[1].

Le général Manteuffel prolongea son séjour à Vienne jusqu'au 7 mars ; mais les effets de sa mission par rapport aux États secondaires se firent sentir dès le 25 février. Ce jour-là, l'Autriche et la Prusse présentaient au sein de la diète de Francfort « la déclaration-proposition » (*Erklærung und Antrag*) par laquelle elles annonçaient prendre le commandement militaire et civil *dans le Holstein*, c'est-à-dire dans un pays fédéral, dans le seul coin de terre où s'exerçât encore l'exécution du *Bund !* Telle était la réponse de M. de Bismark au demi-rapport de M. de Pfordten, aux résolutions « énergiques » de la conférence de Wurzbourg et aux projets de M. de Beust d'augmenter l'effectif fédéral dans les pays de l'Eider... La prétention était vraiment exorbitante, l'humiliation était sans bornes ; mais la tournée de M. de Manteuffel avait déjà répandu une terreur si grande que, lorsque vint le moment du vote définitif (le 3 mars), la Bavière, le duché de

1. Lorsque plus tard, à la suite de la convention conclue entre la France et l'Italie au mois de septembre 1864, le cabinet de Vienne rappelait à M. de Bismark les stipulations apportées par le général Manteuffel, le ministre de Prusse répliqua que ces arrangements n'avaient eu évidemment qu'une signification temporaire, pour le cas d'une guerre qu'auraient amenée les événements dans les duchés. Les récriminations devinrent alors violentes à Vienne contre M. de Rechberg pour sa conduite « imprévoyante » dans les négociations avec M. de Manteuffel, et c'est surtout à ces récriminations qu'est due la chute du ministre des affaires étrangères d'Autriche.

Bade et la 13e *curie* (un *ambigu* de quelques petits principicules qui n'ont ensemble qu'une seule voix) osèrent seuls se déclarer formellement contre l'usurpation austro-prussienne. M. de Beust lui-même fit défection, et la déroute des alliés de Wurzbourg devint complète. Le roi de Bavière Maximilien Ier ne put survivre à une pareille honte. Il tomba malade le 8 mars ; il mourut deux jours après, « le cœur brisé (*am gebrochenen herzen*), » ainsi que s'exprimait la presse officieuse de Munich, et ce fut là peut-être le seul trait émouvant et respectable de l'histoire allemande dans ce piteux imbroglio... Chose triste à dire, il semblait que la mort se fût mise au service de M. de Bismark pour lui aplanir les voies. En frappant au mois de novembre le roi Frédéric VII de Danemark, elle avait ouvert à l'heureux ministre les riantes perspectives de la conquête ; elle le délivrait maintenant d'une ligue embarrassante, sinon dangereuse, des princes allemands en leur enlevant le chef désigné.

Le décès de Maximilien Ier sonna le glas funèbre de la *troisième Allemagne,* qui dès lors ne vit plus autour d'elle que l'abandon et le vide. Ce n'est pas certes le prince Gortchakov qu'elle pouvait invoquer, le désir constant de la Russie étant, ainsi que l'écrivait déjà lord Napier le 11 janvier, « que l'Autriche et la Prusse *réassumassent* leur contrôle sur le *Bund.* » L'Angleterre n'avait pas non plus de raisons pour s'intéresser à ces États secondaires qui l'avaient tant irritée, malmenée même, et puis, avec son ordinaire sagacité, la diplomatie britannique voyait dans la « déclaration-proposition » du 25 février un événement « favorable » pour le Danemark. « Cette motion, écrivait M. Howard à lord Russell le 27 février, est sans nul doute une *contre-mine* pour la conférence de Wurzbourg, et elle peut avoir un résultat important, si l'Autriche et la Prusse

sont honnêtement disposées (*if they are honestly disposed*). » Restait le *Welche*, la grande puissance voisine, bienveillante, à ce qu'on affirmait, — dangereuse cependant, — éminemment suspecte au patriotisme teuton et plus apathique en apparence que jamais! On se décida pourtant à faire une tentative de ce côté, et le duc de Cobourg vint le 11 mars 1864 à Paris. Ce singulier personnage, qui avait commencé par incorporer ses soldats dans l'armée prussienne et par prôner l'hégémonie de Guillaume Ier, qui ensuite s'était déclaré « démocrate et ne comptant tenir son rang que de la volonté du peuple, » qui plus tard avait de nouveau acclamé l'empereur François-Joseph le restaurateur de la *grande patrie*, ce protecteur du *National-Verein* et « des mangeurs de glands et de Français, » venait maintenant demander à un Napoléon de sauver les libertés de l'Allemagne! Et, retour plus étrange encore des choses d'ici-bas, les « mangeurs de glands » ne s'offusquaient pas de cette démarche faite auprès « de l'ennemi héréditaire; » seul, le vieux Wrangel parlait d'arrêter le *déserteur* à son retour, — car le prince était toujours général prussien! Reçu dans la capitale de France avec tous les égards qui lui étaient dus, le duc démocrate n'eut pas cependant lieu d'être bien satisfait des résultats de son voyage, malgré l'affirmation contraire de la gazette *officielle* de Gotha. On commençait enfin à Paris à voir clair dans les affaires d'outre-Rhin, à se dire que la troisième Allemagne, pour ne pas être précisément une vertu, n'en était pas moins un rêve. En même temps on apprenait que M. de Manteuffel venait de réussir encore sur un autre point de sa mission militaire, qu'il venait de faire sauter « la seconde carte, » et de porter à l'insurrection polonaise un coup décisif et mortel.

Objet, dans l'origine, d'un assez vif intérêt de la part de

l'Europe et depuis destiné à s'épuiser et à s'éteindre au milieu d'une indifférence presque générale, le mouvement polonais n'avait pas cessé cependant de préoccuper plus ou moins gravement les cabinets, malgré la grande diversion qu'avait créée le conflit dano-allemand. Rejetée sur l'arrière-plan par les événements qui éclataient sur l'Eider, resserrée de plus en plus par les rigueurs croissantes de la saison, de la répression moscovite et de la police autrichienne, l'insurrection se maintenait néanmoins au prix de milliers de vies humaines et d'effroyables calamités sociales. C'est sur l'hiver qu'avait compté le gouvernement russe pour y mettre une fin ; elle survivait à l'hiver, et comptait à son tour sur le printemps pour échapper à l'étreinte mortelle. Les « incidents » que le cabinet des Tuileries avait vainement attendus ou voulu provoquer dans l'été de 1863 s'étaient multipliés depuis l'automne; une guerre générale devenait probable pour le mois de mai ou de juin, et la guerre, c'était le salut! Du reste, et pour leur malheur, les Polonais savaient très-bien que la France n'avait pas complétement abandonné leur cause, ni renoncé à toute espérance de pouvoir leur porter secours. En effet, et malgré la froideur survenue à la suite du discours impérial du 5 novembre 1863, le cabinet français essaya encore à diverses reprises, vers la fin de 1863 et le commencement de 1864, de renouer les négociations avec Vienne au sujet de la Pologne; il se prévalut même de son attitude « sympathique » dans le différend sur l'Eider, pour insister sur l'adoption d'une ligne de conduite « commune et énergique » dans les affaires polonaises. De temps à autre, M. Drouyn de Lhuys entretenait confidentiellement le prince Metternich de « l'utilité » qu'il y aurait à reconnaître aux Polonais les droits des belligérants, de l'impossibilité où l'on serait de ne pas s'occuper de leur sort, si le printemps les trouvait

encore sous les armes. « L'harmonie » cependant était déjà trop parfaite entre M. de Rechberg et M. de Bismark pour que ce dernier n'eût pas connaissance immédiate de pareilles suggestions, et il ne manqua jamais d'en faire grand bruit à Londres et à Saint-Pétersbourg. Cela ne lui servait que trop à augmenter les perplexités de lord Russell et les complaisances du prince Gortchakov dans la question des duchés. Vers la seconde moitié de janvier 1864, le gouvernement français s'inquiéta avec plus de sollicitude qu'à l'ordinaire de l'état de l'insurrection en Pologne. Un agent spécial envoyé sur les lieux fit un rapport assez favorable : il affirma que l'insurrection pourrait tenir de longs mois encore, pourvu que les mesures ne devinssent pas trop rigoureuses du côté de la Galicie. Les rares mais chaleureux amis de la Pologne dans les régions du pouvoir reprenaient courage et semblaient même retrouver de l'influence. C'était le moment où l'Angleterre redoublait d'instances pour obtenir un « concert et une coopération » dans le conflit dano-allemand. Le cabinet des Tuileries fit une faible tentative pour lier la cause polonaise à celle du Danemark, et le prince de La Tour d'Auvergne dut sonder les ministres britanniques sur une reconnaissance éventuelle des Polonais comme belligérants. Le comte Russell s'y refusa en termes catégoriques, il eut même hâte d'en informer le cabinet de Berlin et de le « rassurer » pleinement à cet égard, — car ce fut un des bonheurs innombrables de M. de Bismark que, tout en étant en « dissidence » avec les hommes de *Downing-street* sur les « droits allemands » dans les duchés, il pouvait toujours compter sur leur concours loyal et empressé dès qu'il s'agissait d'empêcher des « complications » nouvelles, dès qu'il était question de « déblayer le terrain » en Pologne, dans les États scandinaves ou dans les États germaniques. Le chef du *foreign*

office à cette occasion poussa la bonne volonté jusqu'à faire un appel au cœur du prince Czartoryski et lui représenter qu'il devrait, « dans l'intérêt de l'humanité, » engager ses compatriotes à ne pas prolonger « une effusion inutile du sang. » Le principal secrétaire d'État eut même la naïveté d'ajouter que la persistance du soulèvement pourrait « amener de sérieux embarras pour l'Europe! » — « Nous promettez-vous du moins, demanda le prince, de poser notre question aux conférences qui vont s'ouvrir à Londres, d'y rappeler les engagements de 1815, ne fût-ce que les promesses faites par l'empereur Alexandre II pendant le congrès de Paris? — Certainement non, répondit lord Russell; nous sommes au mieux avec la Russie, et puis M. de Brünnow m'affirme que l'empereur Alexandre est plein de bienveillantes intentions envers vos compatriotes... »

On saurait difficilement se faire une idée de l'ardent désir qui animait alors les deux cours de Berlin et de Saint-Pétersbourg de voir la Pologne « apaisée » avant le printemps, avant que la France pût tenter quelque « coup » et la Suède de son côté « devenir un foyer d'intrigues, » ainsi que s'exprimait le vice-chancelier russe selon la dépêche confidentielle du comte de Thun. Pour atteindre ce but, M. de Bismark n'hésita pas, lui non plus, à faire un appel indirect au prince Czartoryski, et même à entamer avec lui, par un intermédiaire officieux, une négociation des plus piquantes, où le président du conseil de Prusse fit voir les inépuisables ressources d'une fantaisie aussi brillante que hasardeuse. Tantôt le ministre du roi Guillaume I^er^ demandait au prince de formuler lui-même des conditions *raisonnables* et indiquait « une amnistie générale et des concessions larges et sérieuses dont Sa Majesté le roi de Prusse se porterait garant sur l'honneur ; » tantôt il parlait des quelques

palatinats limitrophes et « tranquillisés » qu'on pourrait laisser aux Polonais pour y faire « l'essai d'une administration nationale, » et pourvu qu'ils voulussent contribuer à la pacification immédiate. Dans d'autres moments, l'ingénieux ministre insinuait tout à coup que « ni les Russes ni les Polonais ne pouvaient bien administrer ce pays, » que des troupes prussiennes seraient les plus propres à y maintenir l'ordre « *sans le bouleverser,* » à « *s'interposer* entre l'insurrection et la répression, » et il parlait de M. de Mirbach, un ancien président de gouvernement dans le grand-duché de Posen, comme de l'homme le plus capable « d'organiser quelques provinces de ce côté de la Vistule. » Toutefois cette dernière combinaison, « la plus avantageuse pour les Polonais, » ajoutait le ministre, la Prusse ne saurait guère la proposer directement au cabinet de Saint-Pétersbourg ; c'était au prince Czartoryski « et à quelques notables du pays » d'en faire la demande auprès de l'empereur Alexandre !... Dans ces diverses suggestions, plus étranges les unes que les autres, le président du conseil de Prusse poursuivait-il seulement la prompte reddition d'un soulèvement qui ne laissait pas de l'inquiéter, ou bien y cherchait-il encore par-dessus le marché l'occasion « d'arrondir » la monarchie de Frédéric le Grand, de lui procurer « des frontières *moins défavorables,* » pour rappeler l'expression fameuse de cet homme d'État dans un comité de la chambre, — et reprenait-on ainsi avec le prince Czartoryski la célèbre conversation ébauchée, juste une année auparavant (février 1863), à un bal de la cour, avec le vice-président M. Behrend[1] ? — Le prince Czartoryski ne jugea pas devoir mettre trop vite fin à un jeu qui, tout compte fait, ne pouvait qu'ajouter un « incident » de

1. Voyez plus haut, p. 55-56.

plus à tant d'autres; mais, M. de Bismark devenant de plus en plus pressant et demandant une « démarche décisive avant le 8 mars » (le jour où commença plus tard l'invasion totale du Jutland !), le prince répondit (le 24 février) avec une entière franchise : « Il conviendrait assurément au souverain d'une nation civilisée de s'offrir comme médiateur dans une lutte acharnée où toutes les lois de l'humanité sont constamment violées. Ce rôle ne manquerait ni de grandeur ni d'habileté; mais les propositions faites jusqu'à présent n'ont pu dissiper la crainte qu'on ne veuille mettre à profit nos malheurs pour s'enrichir de quelques nouveaux lambeaux de notre territoire... »

Il y avait un moyen plus prompt et infaillible d'amener la « pacification » de la Pologne, et M. de Bismark n'eut garde de le négliger. Il savait mieux que tout autre que la « connivence » de l'Autriche en Galicie avait été la principale et presque unique cause du développement et de la longue vitalité de l'insurrection polonaise, et ce fut là aussi un des principaux objets recommandés à toute la sollicitude du général Manteuffel lors de son départ pour Vienne. Certes cette connivence de l'Autriche s'était bien ralentie et affaiblie avec la marche descendante de la négociation diplomatique, et la bureaucratie galicienne ne ressemblait plus guère en février 1864 à celle de février 1863. On était bien plus scrupuleux maintenant sur les « devoirs internationaux, » parfois même on était tracassier au plus haut degré. Depuis le discours du 5 novembre notamment, les instructions du comte Mensdorff-Pouilly, alors gouverneur de la province, s'accentuaient chaque jour davantage dans le sens de la vigilance et de la répression. Si rigoureux que devînt le régime, il permettrait cependant encore de rares échappées; une trouée se faisait de temps en temps dans le

cordon, et les insurgés recevaient en armes et en munitions une petite « fourniture. » Dans les grandes occasions, et lorsque la frontière se fermait trop violemment, une représentation « amicale » de M. Drouyn de Lhuys au prince Metternich opérait de nouveau un relâchement de quelques heures, *ad augusta in angustiis!* Toutefois il devenait évident pour les hommes d'État à Vienne qu'une telle situation ne pouvait guère se prolonger, qu'il fallait prendre un parti décisif, et M. de Manteuffel trouva sous ce rapport le terrain bien mieux préparé que dans la question des États secondaires et dans celle du Jutland. On se disait à Vienne que la politique « aventureuse » de 1863 avait fait son temps, qu'on en avait retiré aussi tout l'avantage désirable, — la fin de l'entente franco-russe, — qu'il fallait faire la paix avec « l'ennemi intime » et rentrer décidément dans le bon et vieux système de la « stabilité, » dans cet accord presque séculaire des trois cours du Nord, qui avait bien aussi ses inconvénients, il est vrai, mais des inconvénients lointains, et avec lequel on était au moins à l'abri des « surprises » et des principes nouveaux et subversifs. « L'Autriche avait besoin d'*alliances fortes et sûres*, » disait le général Manteuffel, et cet aphorisme devint le mot d'ordre de la situation ; il se retrouve jusque dans la dépêche confidentielle qu'envoyait M. de Rechberg le 7 mars à son ambassadeur près la cour de Rome, — la seule cour qui élevât encore à cette époque, avec la France, sa voix à Vienne en faveur d'un « peuple catholique persécuté dans sa foi. » Certains esprits honnêtes et loyaux de la *Burg* poussaient à la mesure que recommandait l'aide de camp du roi de Prusse par des motifs de pure charité. Puisqu'à tort ou à raison on ne voulait rien entreprendre pour les malheureux insurgés, c'était un devoir d'humanité, pensaient-ils, de ne pas continuer un jeu cruel et d'empêcher l'effusion du sang.

Ils pensaient juste, mais ils auraient dû également veiller à ce que « l'ordre » qui allait maintenant régner en Galicie n'eût pas du moins d'effet rétroactif, qu'on ne condamnât pas en 1864 des hommes et même des femmes au *carcere duro* et « aux fers avec jeûne » pour des actes commis en 1863 au vu et avec la garantie du gouvernement apostolique, que la justice impériale et royale, qui s'était si pertinemment et si longtemps enfoncé le bandeau sur les yeux, ne se mît pas tout à coup à rechercher avec le regard du lynx et à punir sans merci tous ceux des habitants qui avaient « aidé et contribué à la dernière rébellion dans un État voisin et ami. » Quoi qu'il en soit, un rapport solennel, contre-signé par tous les ministres, dénonçait à Sa Majesté l'Empereur, avec force développements et avec tous les arguments usités en pareil cas, l'état « déplorable et anarchique » qui régnait depuis un certain temps dans la province limitrophe du royaume de Pologne, — et le 29 février la loi martiale était proclamée en Galicie.

Le soulèvement dans le royaume de Pologne ne devait pas survivre un mois au coup qui venait ainsi de le frapper, et M. Drouyn de Lhuys ne put cacher au prince Metternich « le pénible sentiment de surprise » que lui avait causé la résolution « si inattendue » du gouvernement impérial et royal. Le ministre de France fit ressortir « la contradiction de cette attitude nouvelle avec les déclarations favorables à la Pologne que le cabinet de Vienne n'avait cessé de faire jusque-là, » et Son Excellence ajouta que ce changement imposait désormais à la France « une plus grande réserve et une politique plus conforme à ses intérêts dans les questions pendantes... » On dut désormais rayer définitivement l'insurrection polonaise de la liste des « éventualités » pour le printemps[1] ; mais ce qui

1. Il est permis de voir dans la correspondance secrète du prince Czartoryski

frappait surtout le cabinet des Tuileries dans la situation, c'était l'alliance du Nord qui venait de se reformer, et dont la mesure du 29 février était le symptôme irrécusable. Les effets de cette nouvelle situation ne se firent pas du reste attendre, et dès le 7 mars, le jour même où la mission de M. de Manteuffel se terminait à Vienne, les deux gouvernements germaniques annonçaient dans une communication identique aux puissances intéressées « que d'importantes considérations stratégiques avaient motivé l'autorisation donnée au commandant en chef de l'armée austro-prussienne d'*avancer dans le Jutland*... » Toutefois les deux cabinets de Vienne et de Berlin avaient soin d'ajouter « que l'*extension* donnée aux opérations militaires ne changeait rien à leurs déclarations antérieures, et afin de mieux prouver que ces *dispositions conciliantes étaient sincères,* ils se déclaraient prêts à entrer en conférences avec les puissances intéressées pour aviser aux moyens de rétablir la paix... »

avec le gouvernement insurrectionnel de Varsovie le reflet des dispositions du gouvernement français pendant cette crise. Au mois de février 1865, et tout en ne dissimulant pas ses doutes et ses appréhensions, le prince croyait encore à des « événements » et à une tournure « peut-être meilleure. » Dans les derniers jours de mars, le prince écrivait « qu'il devait considérer sa mission comme finie, » que toute action était désormais impossible, et que le gouvernement français avait même dû renoncer à l'idée d'introduire la question polonaise dans les conférences de Londres. Le prince conjurait le gouvernement insurrectionnel de se dissoudre et d'engager le pays à suspendre une lutte sans espoir.

III.

La campagne du Slesvig et l'invasion du Jutland. — Léger rapprochement qui s'opère entre la France et l'Angleterre à la suite de la mission du général Manteuffel. — Négociations au sujet d'une conférence (mars et avril). — Le carnaval et une descente de la Courtille : Garibaldi en Angleterre. — Ouverture des conférences de Londres (25 avril). — Armistice (9 mai). — Les puissances allemandes répudient franchement le traité de Londres. — La France et l'Angleterre proposent le partage du Slesvig. — L'Autriche et la Prusse proclament les droits du duc d'Augustenbourg (28 mai). — Joie de M. de Beust. — Assurance du prétendant. — L'incident Oldenbourg (2 juin). — Impossibilité de toute entente. — Clôture de la conférence (25 juin) et reprise des hostilités. — Les débats dans les chambres anglaises et le *vote of censure* (2-9 juillet). — Entrevues de Berlin, de Kissingen et de Carlsbad (9-23 juin). — Dernières tentatives de la France en faveur du Danemark (juillet). — Préliminaires signés à Vienne le 1er août : le Danemark fait abandon complet du Holstein et du Slesvig. — Moralité de cette douloureuse histoire : dépêche de sir A. Buchanan du 28 novembre 1863.

Bien courte et désastreuse avait été la première campagne que les Danois eurent à soutenir dans le mois de février contre un ennemi supérieur en nombre comme en matériel de guerre et qu'aidait encore puissamment la saison d'hiver, et dès le 5 le Slesvig était perdu pour eux par suite de la prise ou plutôt de l'abandon du Danevirk. Ce dernier fait de guerre, encore aujourd'hui enveloppé de ténèbres, faillit même coûter cher au roi Christian IX ; à toutes les angoisses des ministres britanniques vint s'ajouter pour un moment la crainte de voir le peuple de Copenhague, exaspéré et criant à la trahison, s'insurger contre son nouveau souverain (le père de la gracieuse princesse de Galles) et proclamer Charles XV ou le prince Oscar de Suède. Un pareil dénoûment, qui aurait pu avoir des conséquences incalculables, fut cependant évité : la politique cau-

teleuse de M. de Manderström n'était pas de nature à inspirer à la nation en détresse un tel acte « d'immolation de soi-même. » On se contint dans un désespoir morne, mais exempt de tout emportement. Une circulaire du ministre des affaires étrangères annonçait le 12 février la ferme résolution de continuer énergiquement la lutte, et en même temps le gouvernement de Copenhague adressait aux signataires non germaniques du traité de Londres la demande formelle d'une assistance. Dans la note que l'envoyé danois remettait à ce sujet le 11 février au *foreign office*, M. Torben Bille rappelait toutes les concessions faites jusqu'ici par son gouvernement dans l'intérêt de la paix et « sur les conseils pressants du cabinet de Londres, » ainsi que les déclarations diverses du ministère anglais, qui ne laissaient pas de doute sur son devoir. « Dernièrement encore, ainsi finissait la note, le cabinet de Londres a fait entendre à Francfort que, dans le cas d'une attaque du Slesvig, le Danemark ne serait point laissé seul dans la lutte ; mon gouvernement a dû y voir l'expression d'une détermination à laquelle le gouvernement britannique donnera suite *avec toute l'énergie qui caractérise la nation anglaise !...* » Outre le traité de Londres, — et surtout par égard pour le cabinet des Tuileries, qui avait décidément pris en aversion « l'œuvre impuissante » de 1852, — le gouvernement de Copenhague, dans sa demande d'assistance, invoquait encore un ancien traité de 1720, par lequel l'Angleterre, la France et la Russie avaient garanti « à Sa Majesté le roi de Danemark, ses héritiers et successeurs, la possession paisible du Slesvig, » en promettant de « les y maintenir *contra quoscunque* qui voudraient les y troubler, soit directement, soit indirectement. »

Le cabinet de Saint-James fut d'abord assez curieux de savoir comment la France se tirerait de cette réminiscence

d'avant le déluge, — de soixante-dix ans avant la révolution ! Mais on n'avait pas moins d'érudition à Paris qu'à Dresde, et M. Drouyn de Lhuys « étudiait » au besoin telle question pour le moins aussi « consciencieusement » que le roi Jean de Saxe. Le ministre des affaires étrangères de France expliqua donc clairement à lord Cowley que la « garantie » qu'on invoquait se rapportait seulement à certaines parties « ducales » du Slesvig, nullement à ses parties « royales, » et il put même montrer une petite carte, faite proprement et à point, qui représentait les divisions du Slesvig en parties *ducales* et *royales* très-enchevêtrées, et telles qu'elles étaient en cette mémorable année 1720. « Si la carte est exacte, écrit l'ambassadeur britannique le 13 février, et si la garantie de la France s'étend en effet seulement à ce qui fut alors des parties *ducales*, on ne saurait nier qu'il serait extrêmement difficile d'exécuter maintenant une telle garantie... » Une fois engagé dans ces fouilles historiques, M. Drouyn de Lhuys fit même une véritable *trouvaille*. « Son Excellence me dit tout dernièrement, écrit lord Cowley en date du 23 février, qu'en parcourant de vieilles paperasses (*old papers*) en rapport avec ce sujet, elle a découvert qu'un article 5 d'un traité signé entre *la Prusse* et le Danemark le 24 mai 1715 *garantissait* à cette dernière puissance la possession du Slesvig... » Quel thème pour l'école des chartes ! Au fond, il n'y avait rien de sérieux dans cette archéologie diplomatique : aucune des grandes puissances ne songeait à secourir le Danemark, et le comte Russell, dans sa réponse au gouvernement de Copenhague du 19 février, déclarait ne pouvoir faire de « nouvelles démarches » sans en être d'abord convenu avec la France et la Russie ! Quant à « la garantie de 1720, » le noble lord pensait que, « l'Autriche et la Prusse ayant fait la déclaration solennelle qu'elles n'avaient pas l'*intention* de

troubler (*disturb*) l'intégrité du Danemark, il n'était pas *nécessaire* pour le moment d'examiner la question en principe, c'est-à-dire la validité de la garantie en elle-même... » Le principal secrétaire d'État n'avait qu'un seul souci, celui de faire cesser les hostilités. La Prusse ayant rejeté la proposition d'armistice, il finit par s'accrocher avec désespoir à cette pensée des conférences que les deux gouvernements germaniques, ainsi qu'on l'a vu plus haut, voulaient bien admettre, tout en continuant de « donner quelque extension aux opérations militaires » dans le Jutland.

Une grave question se présentait ici tout d'abord. Sur quelles bases allait se réunir la conférence projetée? « Sur les bases du traité de Londres, répondait naturellement le cabinet de Copenhague, sur le principe de l'intégrité de la monarchie danoise! » La demande était d'autant plus justifiée que les deux puissances germaniques elles-mêmes, d'après l'affirmation toute récente de lord John, n'entendaient point « troubler » cette intégrité... Il est vrai que dès le mois de décembre M. de Bismark avait hasardé un singulier aphorisme : c'est *que la guerre annulait tout traité*, et cet aphorisme était depuis devenu le thème favori de la diplomatie tudesque; mais les ministres anglais n'avaient cessé de protester avec énergie contre une pareille doctrine : lord Palmerston la qualifiait d'*insensée* encore le 8 février et en plein parlement. « Si jamais une telle théorie s'établissait, déclarait à cette occasion le noble vicomte, une grande puissance ayant conclu un traité avec une puissance faible n'aurait, pour se débarrasser de ses engagements, qu'à faire une attaque injustifiable, sans provocation, et à dire ensuite : La guerre a éclaté, et la guerre met fin aux traités! C'est là une doctrine qu'aucun gouvernement qui se respecte lui-même ou qui respecte les principes

de la bonne foi ne défendra sérieusement[1]. » Eh bien! MM. de Bismark et de Rechberg la défendirent néanmoins sérieusement, très-sérieusement même et à outrance, — au point que lord Russell dut proposer la conférence (23 février) sans parler des « bases. » Vaine fut la protestation du Danemark, qui se doutait bien du sort que lui préparait une pareille prétérition; vainement aussi le ministre britannique revint-il sur ses pas et parla-t-il derechef des « engagements de 1852 : » il en parla « au moins comme d'un point de départ » dans une note identique à Vienne et à Berlin du 17 mars. Ce fut de nouveau le tour des puissances allemandes de protester. Pendant un long mois, et alors que le sang coulait dans le Jutland et devant Düppel, le principal secrétaire d'État épuisait toutes les combinaisons que présentaient ces trois mots de conférence, armistice et « bases; » il demanda le 23 février une conférence *sans armistice*, puis le 11 mars une conférence *avec armistice*, ensuite le 17 mars une conférence *avec bases*, et il finit par se contenter, le 21 mars, d'une conférence *sans armistice et sans bases*, devant se réunir « dans la simple intention de trouver les moyens de restaurer au nord de l'Europe les bénédictions (*blessings*) de la paix! » C'est le 12 avril, et à Londres, que le chef du *foreign office* donnait aux puissances rendez-vous pour

1. L'Allemagne arguait en 1864 de la guerre pour s'affranchir de toutes ses obligations *européennes* à l'égard du Danemark, comme la Russie se prévalait depuis longtemps de l'insurrection de 1830 pour se prétendre déliée de ses engagements de Vienne concernant la Pologne. A cela il y avait à répondre et il fut répondu en effet que l'insurrection de 1830 ou la guerre de 1864 dégageait tout au plus soit la Russie, soit l'Allemagne, de leurs obligations *directes* envers la Pologne ou envers le Danemark, mais qu'elle ne les affranchissait nullement des stipulations faites *avec l'Europe* par rapport à l'un ou à l'autre de ces pays. L'argumentation est irréfutable; seulement, pour lui laisser toute sa force, il ne fallait pas déclarer soudain que les traités de 1815 « avaient cessé d'exister, » ou que l'arrangement de 1852 était « une œuvre impuissante... »

cette espèce de *meeting* diplomatique sans point fixe, sans programme tracé, — cours libre de droit des gens expérimental. Admonesté, pressé et acculé comme à l'ordinaire par son « meilleur ami, » le Danemark dut céder cette fois comme toujours. La France, qui depuis la mission militaire de M. de Manteuffel se rapprochait quelque peu de l'Angleterre, « n'eut pas d'objections, » tout en pensant « que le plus naturel eût été de prendre pour base le vœu des populations. » La Russie trouva naturellement bon tout ce qui agréait à la Prusse et à l'Autriche. La Suède fit comme tout le monde. Quant à la Confédération germanique, que lord Russell n'avait eu garde d'oublier, elle fut longue à se décider, et le cabinet de Saint-James se vit même forcé, par suite de ce retard, de renvoyer la réunion jusqu'au 20 avril. C'est que la Confédération voulait d'abord bien s'assurer que l'Autriche et la Prusse n'accepteraient rien de ce qui pourrait léser « le droit et l'honneur allemands; » c'est qu'elle aurait même voulu décider la « question de succession » avant tout arrangement avec l'Europe! On dut cependant renoncer à cette dernière pensée. D'ailleurs, et depuis le coup d'État du 3 mars et la mort du roi Maximilien Ier, le *Bund* ne développait plus d'autre force que celle de l'inertie, et menait l'existence que Dante assigne aux ombres des justes qui ont vécu avant la venue du Sauveur : une existence rongée par le désir et dénuée d'espoir, *senza speme, in disio*... La diète dut même enterrer sans pompe (13 mars) le « deuxième demi-rapport » de son illustre baron de Pfordten, et elle finit (14 avril) par désigner le baron de Beust comme son représentant à la conférence, en ne lui donnant pour tout viatique que le saint commandement de ne jamais reconnaître le traité de 1852.

On aurait pu croire un instant que les deux grandes puis-

sances libérales de l'Occident allaient mettre à profit l'intervalle causé par tous ces retards pour se rapprocher et former une entente qu'on semblait maintenant souhaiter des deux parts. L'arrivée de lord Clarendon à Paris (13 avril 1864) fut en effet l'indice de rapports meilleurs. L'homme et le moment paraissaient on ne peut mieux choisis. Déjà l'entrée de ce noble lord dans le cabinet britannique au commencement d'avril avait été considérée comme de bon augure. En s'adjoignant ce membre distingué, le cabinet Palmerston-Russell n'avait pas songé seulement à fortifier sa position à l'intérieur, il voulait aussi évidemment faire une avance au souverain des Français après les débats tout récents et irritants de la malheureuse affaire Stansfeld. Lord Clarendon avait été ministre des affaires étrangères du temps de l'alliance intime des deux cours et de la guerre de Crimée, il avait été le plénipotentiaire anglais du congrès de Paris, l'hôte toujours bien vu aux Tuileries et le compagnon aimable des chasses de Compiègne. Il est vrai que lord Clarendon était aussi l'homme de Windsor, le diplomate selon le cœur de la reine Victoria, et on savait depuis longtemps les dispositions de Sa gracieuse Majesté dans le conflit dano-allemand. Du reste, et comme toujours dans les grandes affaires de la vie, les difficultés tenaient plus aux choses qu'aux hommes, et il était impossible de se dissimuler que les choses n'avaient point changé, ou plutôt qu'elles avaient empiré. On n'était plus, en ce mois d'avril 1864, aux idées qu'on avait caressées pendant l'hiver; on ne pensait plus à une « liberté d'action, » à quelque grande entreprise pour le cas où John Bull se décidérait à « nager. » On avait perdu successivement toutes les positions sur lesquelles on avait compté, — en Allemagne, en Pologne, dans les États scandinaves et dans les principautés danubiennes. — L'alliance du Nord s'était forti-

fiée et accusée dans des traits qu'on ne pouvait guère méconnaître : au lieu de nouer ou de se laisser nouer les vastes combinaisons, on se tenait à Paris sur ses gardes et déjà sur la défensive. Le gouvernement français était moins libre que jamais de suivre le cabinet de Saint-James dans une vaine campagne diplomatique qui n'aurait fait qu'exaspérer l'Allemagne et resserrer le nœud entre les trois cours du Nord; il pouvait moins que jamais aussi prendre part à une « démonstration maritime » sans s'être assuré de l'*appui illimité* de ceux qui la proposaient. Certes il y avait cette demi-vérité qui, selon le proverbe oriental, est encore pire que le mensonge entier, dans l'assertion que les ministres britanniques, et lord Clarendon comme tout autre, devaient bientôt produire au sein du parlement, — à savoir que la France avait demandé une compensation territoriale pour le prix de son concours dans le salut d'une nation malheureuse. Énoncée ou plutôt dénoncée ainsi d'une manière tellement abrupte, la thèse prend un caractère peu honorable et même odieux, qu'elle perd complétement lorsqu'on la considère dans l'ensemble de circonstances où elle fut présentée. Cet ensemble de circonstances a été développé plus haut : à lord Clarendon comme à ses devanciers dans la tentative d'amener une action commune, il fut répondu que l'action de la France entraînerait une guerre sur mer et sur terre, une grande guerre avec de graves conséquences, et qu'une de ces conséquences les plus immédiates, les plus probables, serait une rectification de la frontière du Rhin. Lord Clarendon pouvait aussi peu qu'aucun autre Anglais bien avisé accepter de pareilles conséquences ou même admettre de pareilles prémisses, c'est-à-dire une guerre sérieuse contre l'Allemagne, — et, telles étant les constellations, il ne restait pour le gouvernement français qu'une marche à suivre. Il

devait autant que possible améliorer ses rapports avec l'Angleterre sans trop irriter le sentiment tudesque, afin de ne pas contribuer ainsi à une entente encore plus intime des trois cours de la sainte-alliance. Déjà une dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 4 avril 1864 à M. le baron Forth-Rouen, ministre de France à Dresde, avait fait pressentir la légère inflexion que le cabinet des Tuileries entendait maintenant donner à sa politique dans la question des duchés. La dépêche ne condamnait plus d'une manière aussi absolue « l'œuvre impuissante » de 1852. « Si, disait-elle, le rétablissement pur et simple des transactions de 1851 et 1852 est reconnu possible, *nous le soutiendrons de préférence.* » Ce n'est que pour le cas où le traité de Londres serait abandonné que M. Drouyn de Lhuys se réservait de plaider la cause du suffrage populaire sur les bords de l'Eider. On prenait ainsi le même point de départ que l'Angleterre, tout en indiquant une déviation, si elle devenait impérieuse : on maintenait le vote possible des populations, par principe sans doute, mais quelque peu aussi par calcul. M. de Bismark avait l'esprit bien assez large pour admettre au besoin le suffrage universel, alors surtout qu'il serait convenablement « dirigé » par des caporaux prussiens; mais on savait que l'Autriche et la Russie répugnaient à cette manifestation du « droit nouveau, » et il parut utile d'introduire cette première et légère divergence entre trois cabinets qui ne s'entendaient que trop. Dans la situation générale créée par la politique anglaise de 1863 et la situation spéciale qu'on s'était faite à soi-même par la circulaire qui avait déclaré le traité de 1852 « une œuvre impuissante, » c'était là peut-être en effet la seule attitude qu'on avait à prendre. Elle ne fut cependant ni des plus commodes ni des plus pratiques, et tandis que toutes les autres puissances arrivaient au *meeting* diplomatique de

Londres avec une pensée ou du moins avec une arrière-pensée très-claire et très-précise, la France y apportait un *sine ira et studio* qui sied mieux assurément à ceux qui écrivent l'histoire qu'à ceux qui la font.

« La conférence de Londres a duré six semaines, juste l'espace d'un carnaval, et ce fut en effet une affaire de masques et de mystifications, » disait M. Disraëli dans son étincelant discours du 4 juillet 1864. En train de faire des épigrammes, le caustique orateur aurait pu ajouter que le « carnaval » fut cette fois précédé, au lieu d'être clos, par une véritable descente de la Courtille : nous voulons parler de cet excentrique « pèlerinage de Stafford-House » qui eut lieu à la veille même de la conférence et contribua à la retarder. Quelle ironie du destin que l'enthousiasme des Anglais pour Garibaldi et pour le peuple qu'avait affranchi la France, à l'heure même où la Grande-Bretagne s'apprêtait à abandonner si lestement le Danemark, son client et son protégé! Que de bouffonne impertinence aussi dans la naïveté avec laquelle John Bull se disait et se laissait dire à ce moment que c'est à lui qu'était due la résurrection de l'Italie! Et quelle amusante réminiscence de la *Buona sera* du *Barbier* que la brusque fin de toute cette pièce grotesque, l'accord des *gentlemen* pour faire entendre tout à coup au *lion* qu'il était malade, pour le renvoyer au plus vite à Caprera, dès que l'on sut que certains représentants des puissances commençaient à prendre ombrage, et que l'*enthusiastic exhibition* pourrait nuire aux négociations!... Ce n'est qu'après le départ de Garibaldi que les plénipotentiaires se réunirent et inaugurèrent la conférence (25 avril). Les trois premières séances (25 avril, 8 et 9 mai) furent exclusivement consacrées à la question de l'armistice. Il se trouva que les plénipotentiaires allemands manquaient à ce sujet d'instructions; ils

durent en référer à leurs gouvernements respectifs, et en attendant « les alliés » prenaient d'assaut Düppel, s'emparaient de Fridericia, finissaient d'investir complétement le Jutland jusqu'à la baie de Limfjord. Pour faire hâter l'envoi des instructions, la flotte du canal dut jeter l'ancre aux Dunes : on les reçut enfin, et un armistice fut conclu (9 mai) pour un mois. Le Danemark dut plier en tout, rendre les vaisseaux capturés et lever même le blocus, sans que les « alliés » aient eu seulement à évacuer le Jutland, une province sur laquelle eux-mêmes cependant déclaraient n'avoir pas la moindre prétention.

Les débats véritables, sur le fond du litige, ne commencèrent qu'avec la quatrième séance (12 mai); mais dans l'intervalle la question avait fait des progrès notables... en Prusse. Le 21 avril, le roi Guillaume I^er^ avait fait une petite excursion dans le Slesvig-Holstein en compagnie de M. de Bismark et du général Manteuffel, et la vue des belles provinces tout récemment conquises par la valeur allemande ne put manquer de produire une grande impression sur l'esprit du monarque. « Je regarde comme sacrée la cause des duchés, dit-il aux bourgeois de Rendsbourg ; la chose a été commencée *sérieusement*, elle doit être terminée de même. » Sérieusement aussi, la presse libérale de Prusse, très en désaccord en cela, il est vrai, avec le reste de l'Allemagne libérale, demandait de « terminer la chose » par une annexion pure et simple ; des adresses écrites dans ce sens se couvraient de milliers de signatures ; les Prussiens voulaient à leur tour avoir combattu pour une idée... avec toutes ses conséquences territoriales : l'idée fut même mise en vers qui parurent vers la fin d'avril à Berlin et à l'*imprimerie royale* de Decker! — Donc à la quatrième réunion de la conférence (12 mai) le plénipotentiaire de la Prusse

donna lecture d'une déclaration portant « que les puissances allemandes regardaient le terrain de la discussion comme *libre de toute restriction* résultant d'engagements qui pouvaient avoir existé avant la guerre entre leurs gouvernements et le Danemark. » Lord Russell tenait enfin le mot de cette note identique et énigmatique du 31 janvier dont il avait donné lecture, trois mois auparavant, à la chambre des lords, « en laissant au temps et à Leurs Seigneuries le soin d'en *déchiffrer* le sens! » Les puissances allemandes se considéraient comme complétement dégagées du traité de Londres : la guerre l'avait « annulé! » Le plénipotentiaire russe, le baron Brünnow, qui en 1852 avait plus que tout autre contribué à la confection de ce traité, ne put décemment renier son enfant, il le défendit même avec une force et une chaleur qui pouvaient faire croire à sa sincérité. Peut-être bien aussi le prince Gortchakov jugea-t-il en effet utile de ne pas initier son ambassadeur au fin mot de la comédie, pour qu'il pût jouer son rôle avec plus de succès. Lord Clarendon essaya de la méthode insinuante : on devrait au moins, pensait-il, accepter le traité de 1852 comme point de départ, l'adopter pour type, sauf à y introduire les variantes devenues nécessaires! « Vous avez donc quelques combinaisons arrêtées pour remplacer le traité de 1852, demanda à son tour le prince de La Tour d'Auvergne aux Allemands? — Oui, fut la réponse, mais avant de les produire il faut que la question préjudicielle soit décidée et que *le terrain soit libre!* » Dans la séance qui suivit (la cinquième, du 17 mai), les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse produisirent enfin leur combinaison pour une paix « solide et durable : » c'était « l'indépendance politique complète des duchés. » Cela signifiait-il l'indépendance sous le sceptre de Christian IX, c'est-à-dire *l'union personnelle?* L'Autriche et la Prusse ne

s'expliquaient que vaguement à ce sujet : elles semblaient seulement admettre l'hypothèse d'une union personnelle, et « sans porter préjudice aux droits acquis; » mais M. de Beust protesta clairement contre l'union personnelle au nom de la compétence légale du *Bund*, du *nexus* du Slesvig avec le Holstein et de la « question de succession. » D'ailleurs tout cela n'était qu'une fausse manœuvre : on savait que le Danemark ne pourrait accepter « l'union personnelle; » mieux valait pour lui en effet perdre définitivement même tout le Slesvig que de mener l'existence hybride que lui préparait un pareille solution. Aussi les plénipotentiaires danois refusèrent-ils d'accepter la proposition, ne fût-ce qu'*ad referendum*, et on se sépara en se donnant rendez-vous après les vacances de la Pentecôte.

On se racontait dans le même temps à Londres qu'immédiatement après cette cinquième séance les ministres britanniques s'étaient réunis au grand complet, que lord Palmerston avait proposé dans ce conseil d'assister matériellement le Danemark, mais que la reine avait refusé péremptoirement de sanctionner une telle politique. « Plutôt abdiquer ! » aurait-elle répondu cette fois encore à lord Clarendon... En enfant terrible qu'il était, le comte Ellenborough se fit même bientôt au parlement l'écho de ces bruits. « On croit volontiers en Allemagne, dit le noble lord le 26 mai 1864, on croit sur le continent que les ministres de Sa Majesté, dans toutes les questions publiques relatives à l'Allemagne, ont autant de difficulté à suivre une politique *purement anglaise* que les ministres en éprouvaient autrefois sous les deux premiers souverains de la *maison de Hanovre*. Cela est évidemment faux, car cela est *contraire à la constitution*, et il est à espérer qu'une politique purement anglaise prévaudra dans les conseils du cabinet anglais... » A des paroles si peu voilées et qui visaient

si haut, lord Russell ne put naturellement répondre qu'en revendiquant toute responsabilité pour les conseillers de la couronne. Il affirma que Sa gracieuse Majesté était une reine constitutionnelle, « bien qu'elle pût, comme les autres monarques, avoir ses affections personnelles, étant alliée par mariage avec des princes d'Allemagne et ayant avec des familles allemandes des liens de parenté. » Quoi qu'il en fût, et l'idée d'assister matériellement le roi Christian IX ayant dû être abandonnée, le cabinet de Saint-James profita des vacances de la Pentecôte pour se mettre d'accord avec le cabinet des Tuileries sur un moyen de pacification, qui ne fut autre que... le partage du Slesvig ! Qu'on se garde toutefois de faire à la France ou même seulement à l'année 1864 l'honneur de cette initiative : dès 1848, lord Palmerston avait proposé le partage du Slesvig pour se tirer d'affaire[1], — si prompt était alors déjà le gouvernement anglais à sacrifier le Danemark, si peu soucieux surtout d'en venir avec l'Allemagne aux extrémités! Du reste, — la moralité et la dignité du principe une fois écartées, — il est juste de reconnaître que le plan combiné dans les vacances de la Pentecôte présentait certains avantages. On séparait pour toujours les affaires danoises des affaires allemandes ; on cédait, il est vrai, au *Bund* la partie méridionale du Slesvig (qui, réunie au Holstein et au Lauenbourg, aurait ainsi fait partie de la Confédération germanique sous un souverain laissé au choix des populations), mais on pourvoyait à l'intérêt stratégique de la monarchie écourtée en demandant pour elle une frontière (celle de la Slei), qui se rapprochait de l'ancienne ligne de défense du Danevirk. Enfin, et dans un intérêt d'équilibre, on

1. La proposition en fut faite par lord Palmerston dans une note à M. Bunsen du 23 mai 1848, et rejetée par les Allemands comme par les Danois. Voyez aussi la note de M. de Beust au comte Russell du 1er juin 1864.

demandait à la Confédération « de ne pas ériger ni maintenir de forteresses, ni établir de ports fortifiés (Kiel) dans le territoire cédé par le Danemark... »

C'est avec ce plan que lord John Russell aborda la sixième réunion des plénipotentiaires (28 mai). Les Allemands lui opposèrent immédiatement un contre-projet décisif. Ils ne parlèrent plus d'une « union personnelle » possible : ils demandèrent « la séparation complète des duchés de Slesvig et de Holstein du royaume de Danemark, et leur réunion dans un seul État sous la souveraineté du prince héréditaire le duc d'Augustenbourg ! » Ainsi l'Autriche et la Prusse reconnaissaient cette fois pleinement les prétentions du duc d'Augustenbourg, les mêmes prétentions qui, au mois de novembre 1863, d'après M. de Rechberg, « ne pouvaient soutenir un examen sérieux, » et qui devaient bientôt être jetées par M. de Bismark aux orties. M. de Beust fut dans le ravissement. Il fut doublement heureux de cette séance du 28 mai, car d'un côté les deux puissances germaniques embrassaient enfin la cause du « champion de l'honneur et du droit allemands; » de l'autre, l'Angleterre abandonnait à son tour le traité de Londres et cédait déjà une portion du Slesvig ! « L'aigle » de Dresde ne put s'empêcher d'épancher sa joie dès le surlendemain dans une longue note à l'adresse du comte Russell. M. de Beust tint à y prouver, entre autres choses, qu'il savait concilier en lui les contraires, être docte Allemand et homme d'esprit en même temps, et il fit un jeu de mots *en latin*. « Vous voilà donc revenu, s'écriait-il dans sa note du 1er juin 1864 au chef du *foreign office*, vous voilà donc revenu à l'idée de 1848, à l'idée de partager le Slesvig ! *Post tot discrimina... verum !* » Non moins heureux, on s'en doute bien, fut le prétendant. Il eut hâte de venir à Berlin et de tomber dans les bras de M. de

Bismark (1er juin) ; mais là de grandes déceptions l'attendaient[1]. Le ministre de Guillaume Ier mettait des conditions à son cadeau : il demandait à pouvoir fortifier et occuper pour la Prusse tels points importants dans les duchés, Kiel entre autres ; il présentait une convention militaire qui incorporait les troupes du nouvel État dans l'armée prussienne et une convention maritime qui livrait à la Prusse les matelots nécessaires à sa future flotte ; il exigeait la cession du canal de navigation projeté d'Eckernfœrde à Brumsbuttel, c'est-à-dire l'empire sur les deux mers du Nord ; en un mot, il produisit le programme qu'il ne s'est pas lassé depuis de vouloir imposer à l'Autriche et au *Bund*... Le fier prétendant trouva les *servitudes* un peu lourdes, « il ne pouvait accepter des conditions *honteuses*, on devait tâcher de gagner *son cœur* plutôt que de le lier par des stipulations fixes : dans ce cas, il ferait de la politique prussienne. » M. de Bismark riposta « qu'il avait espéré avoir déjà gagné le cœur du prince ! » Le duc objecta « qu'avec un pareil système il ne pourrait se présenter à la diète et au peuple, » qu'il ne voulait rien promettre qu'il ne pût tenir, et il finit par demander à réfléchir. Sur une observation du président du conseil, que la Prusse pourrait bien se refroidir pour le champion du droit et de l'honneur allemands par suite de sa » conduite, » le duc répondit avec assurance que « sous ce rapport il n'avait aucune inquiétude, vu que l'affaire était déjà trop

1. M. de Bismark mit par écrit cet entretien pour le roi dès que le duc l'eut quitté. Tout récemment même, il a publié dans le *Moniteur prussien* du 1er juillet 1865 ce document intime, qui se termine ainsi : « L'impression générale de cette conversation se résume pour moi dans cette pensée, c'est que le prince ne nous voit pas avec un sentiment de reconnaissance, et qu'il nous considère comme des créanciers désagréables auxquels il est disposé à donner la moindre satisfaction possible en mettant en jeu l'appui des États des duchés et celui de l'Autriche. »

avancée pour qu'il fût possible de la ramener en arrière... » Ainsi le croyait le pauvre prétendant ! Il connaissait bien peu les ressources de M. de Bismark ; mais il ne tarda pas à les apprendre dès le lendemain.

Le lendemain en effet (2 juin) eut lieu la septième réunion de la conférence de Londres. Le télégraphe avait eu le temps de jouer, et M. de Brünnow demanda à faire à ses collègues une « communication » importante. Faisant son deuil du traité de 1852, qu'il avait encore naguère si chaleureusement défendu, le plénipotentiaire russe déclarait subitement que l'empereur son auguste maître, « désirant faciliter autant qu'il dépendait de lui les arrangements à conclure, » avait cédé ses droits éventuels, comme chef de la maison de Gottorp, à son parent... le grand duc d'Oldenbourg ! Voilà comment répondit M. de Bismark à l'assurance du naïf duc d'Augustenbourg ! Il lui montrait qu'il y avait encore un autre prétendant que lui, le grand-duc d'Oldenbourg, un cousin de l'empereur de Russie. Bientôt il devait même s'en présenter un nouveau, également cousin de l'empereur Alexandre II, le prince Frédéric de Hesse[1] ! Avec le souverain légitime, avec le roi Christian IX, cela faisait donc quatre *successeurs* dans la « question de succession, » sans compter les futurs « copossesseurs » l'empereur François-Joseph et le roi Guillaume Ier !... Du reste, et aux yeux de lord Russell notamment, la communication de M. de Brünnow ne formait qu'un *incident* de la séance du 2 juin, où il ne fut plus parlé du tout du « prince héréditaire » le duc d'Augustenbourg, et très-peu même de la proposition anglaise du partage. Dans cette séance, comme dans la suivante (9 juin), on s'occupa presque exclusivement de l'affaire de l'armistice.

1. Voyez la déclaration adressée par le prince Frédéric-Guillaume de Hesse au comte Russell, président de la conférence de Londres, du 18 juin 1864.

La suspension d'armes, convenue un mois auparavant, allait expirer dans quelques jours : il fallut donc aviser pour assurer encore un peu de temps aux délibérations sur une paix « durable. » Les Allemands voulaient bien prolonger l'armistice, le prolonger même autant que possible, pour deux ou trois mois par exemple; en réalité, ils entendaient s'assurer contre toute opération maritime jusqu'à l'automne, saison où la Baltique devait se fermer. Le Danemark ne voulut accorder que quinze jours de trêve, et il finit par l'emporter.

La situation devenait de plus en plus critique : on n'avait plus que quelques jours à soi, et les Allemands rejetaient la proposition anglaise. Ils ne voulaient rien entendre de la clause qui interdisait la construction ou l'entretien des forteresses militaires ou maritimes dans les territoires qu'on allait concéder, et, quant à la ligne de démarcation, ils la reculaient jusqu'à Aspern-Tondern, et ne laissaient au Danemark qu'une lisière du Slesvig ! Dans cette crise, la flotte du canal fit de nouveau un mouvement vers Spithead, dans la direction de la Baltique, et le comte Russell vint derechef proposer à la France une « démonstration maritime, » une simple démonstration qui intimiderait peut-être l'Allemagne sans effaroucher la reine Victoria, et qui, dans tous les cas, ne manquerait pas de produire son grand » effet moral !... » L'idée fut assurément étrange de renouveler la proposition tant de fois déclinée, et cela juste au moment où l'*incident* Brünnow dans la conférence du 2 juin, où l'entrevue prochaine et annoncée déjà des trois souverains du Nord à Kissingen, révélaient si bien et aux plus aveugles l'entente parfaite des cours de la sainte-alliance ! Dans sa dépêche au prince de La Tour d'Auvergne du 10 juin, dont il a été déjà parlé plus haut, M. Drouyn de Lhuys prit la peine d'expliquer pour la dernière fois au chef du *foreign office*

qu'une démonstration maritime à laquelle participerait la France tournerait très-probablement à la guerre, que la guerre, si elle éclatait, serait des plus sérieuses, et pour la dernière fois aussi il demanda si dans ce cas l'Angleterre serait disposée à prêter au gouvernement de l'empereur un *appui illimité?* Quant à « l'effet moral » dont lord John espérait tant, le cabinet des Tuileries ne put s'empêcher de faire un douloureux retour sur un passé encore récent et saignant, et on entendit de nouveau le refrain triste et saisissant qui clôt presque toujours chaque phase décisive de ces incessantes négociations entre la France et l'Angleterre au sujet du Danemark. « Avant le résultat regrettable qu'ont eu nos démarches communes dans l'affaire de Pologne, — ainsi finissait la dépêche française du 10 juin, — l'autorité des deux puissances n'avait subi aucune atteinte, elles pouvaient l'exposer sans hésitations; mais aujourd'hui des paroles non suivies d'effet et des manifestations vaines seraient fatales à leur dignité... »

Dès lors il devint évident pour les hommes d'État britanniques qu'ils ne sauraient plus arrêter par des palliatifs la marche triomphante de M. de Bismark. Dans la réunion de la conférence du 13 juin, ils cédèrent encore une nouvelle portion du Slesvig et proposèrent la ligne de Gelting-Bredstedt comme frontière entre l'Allemagne et le Danemark; mais ils furent déboutés. Le débat ne portait cependant presque plus que sur une simple bande de terre, le différend était concentré dans les plus étroites limites. La France (18 juin) émit son vœu constant et philosophique, elle proposa de consulter les populations dans les districts en litige, ce qui n'agréait guère à aucun des gouvernements intéressés. L'Angleterre, de son côté, opina pour un arbitrage qu'elle destinait évidemment à l'empereur des Français. Les plénipotentiaires allemands accueil-

lirent (22 juin) cette dernière ouverture par une adhésion dérisoire, en demandant une prolongation d'armistice jusqu'à l'hiver et en se réservant la faculté de ne pas acquiescer à la sentence arbitrale. Tous les moyens d'amener un arrangement se trouvaient épuisés, et lord Russell dut enfin clore les conférences (25 juin) et laisser parler le canon... des autres. Malice étrange du sort ! Le même homme d'État qui, au mois de novembre 1863, avait si supérieurement démontré à la France que son projet de congrès n'était qu'une chimère, qu'il n'y avait pas de congrès possible sans bases, pas de congrès efficace sans moyens de coercition prévus d'avance, le même homme devait au printemps de l'année suivante provoquer, présider et enterrer un aréopage qui, pour être modeste et relativement mesquin, n'en avait pas moins réuni tous les défauts reprochés à « l'adroite manœuvre » du 5 novembre 1863, car la conférence de Londres avait, elle aussi, manqué de bases comme de moyens de coercition, et elle ne pouvait même se dire, comme consolation, le *in magnis voluisse*. Sans doute le sens pratique anglo-saxon préférera toujours la culbute mortifiante, mais nullement mortelle, de l'astronome de la fable à toute chute d'Icare mythologique et olympienne ; mais c'est peut-être le cas de rappeler le mot de Chateaubriand, qui comprenait bien qu'on donnât de la tête contre le mur, mais qui ne comprenait guère qu'on élevât le mur de ses propres mains et *ad hoc*...

Les négociations étaient rompues, les hostilités avaient immédiatement commencé (26 juin), et, après avoir essuyé les ennuis des six semaines de ce *meeting* diplomatique, il restait encore aux ministres anglais à subir le jugement des représentants de la nation. Rouvert au moment même où éclata la guerre sur l'Eider (4 février), le parlement n'avait cessé depuis

cette époque d'interpeller à chaque instant les conseillers de la couronne : il avait l'appréhension de la gravité des choses, il s'irritait de la marche des affaires, s'étonnait de l'ignorance où on le laissait, et demandait des éclaircissements, des *blue books,* des *papers*. « Des papiers ? répondit un jour (en février 1864), dans la chambre des communes, lord Palmerston avec le sans-façon qui lui a si souvent réussi, oh ! vous en aurez, et je souhaite que vous y trouviez de l'amusement (*joy of them*) ! » Les papiers furent distribués en effet, mais tardivement (avril et mai), avec une abondance « suffocante, » avec une profusion et avec une confusion savamment calculées : la richesse même des matériaux devait cacher la pauvreté de la politique. Pendant que les membres studieux de l'opposition s'enfonçaient avec courage dans ce « noir labyrinthe, » et que M. Disraëli notamment débrouillait avec une rare sagacité « la plus importante correspondance (comme il le dit plus tard) que des ministres britanniques aient déposée sur la table du parlement depuis la rupture du traité d'Amiens, » on calmait tant bien que mal les impatiences par la perspective d'un arrangement satisfaisant qui sortirait des délibérations de la conférence. Les délibérations ayant misérablement échoué, les ministres vinrent, le 27 juin, faire l'exposé de la situation et de leur conduite devant les chambres, et ils ne craignirent pas de récriminer contre le peuple malheureux qui, à ce moment, poursuivait *seul* sa lutte suprême. Ils accusèrent le Danemark de l'insuccès de leurs efforts : le cabinet de Copenhague avait en grande partie causé tout le mal par son obstination et son indocilité ! il n'avait fait ses concessions ni à cœur joie ni à temps ! C'est pourtant l'ambassadeur britannique, sir A. Paget lui-même, qui avait dit à M. Hall qu'il resterait dans tous les cas au gouvernement de Copenhague la *consolation* d'avoir agi selon le conseil de ses

« meilleurs amis. » C'est aussi au sujet de ces récriminations pour le moins déplacées que M. Drouyn de Lhuys adressa au comte Moltke ces paroles déjà citées : « L'attitude que l'Angleterre prend relativement à vous est tristement curieuse ; elle vous accuse d'obstination et d'ingratitude... » Ingrats ou non, les Danois allaient succomber s'ils devaient cette fois encore lutter seuls, et les ministres eurent aussi à s'expliquer sous ce rapport. Ils le firent avec simplicité et franchise : ils déclarèrent catégoriquement qu'ils abandonneraient la monarchie de Christian IX à son sort. Dans un seul cas, celui où les Allemands seraient disposés « à prendre d'assaut Copenhague, à mettre la ville à sac et à faire le roi de Danemark prisonnier, » lord Palmerston réservait la possibilité de l'intervention de l'Angleterre. Encore, et pour *illustrer* complétement ces belles paroles, lord Russell eut-il la naïveté de raconter le même jour dans la chambre haute que le comte Apponyi lui avait donné l'assurance formelle que l'Autriche et la Prusse ne comptaient pas pousser leurs conquêtes sur le Danemark au delà de la terre ferme ! Il est vrai que le noble lord eut en même temps le soin d'ajouter que, quelque respect qu'il eût gardé jusqu'alors pour l'Autriche et pour la Prusse, il était maintenant convaincu qu'on ne pouvait plus désormais se fier à leurs déclarations ! Et certes ce dernier trait d'un grand gouvernement proclamant ainsi à la face du monde qu'il n'était plus possible de croire à la parole d'honneur de deux autres grands gouvernements n'est pas un des moins saillants : il achève le tableau de l'anarchie morale où se trouvait alors l'Europe !

Une telle conduite et un tel programme ne purent cependant passer sans toute contradiction dans un pays libre. L'opposition se réunit en plusieurs conciliabules, et une motion fut déposée dans les deux chambres pour voter une adresse à la

reine exprimant un blâme énergique contre le ministère. Les débats sur ce *vote of censure* s'ouvrirent dans les deux chambres le 2 juillet, et ils durèrent jusqu'au 9. Les orateurs les plus illustres et les hommes d'État les plus expérimentés prirent part à cette discussion: mais c'est M. Disraëli surtout qui la sillonna des éclairs d'une éloquence marquée de la double empreinte des informations les plus sûres et des sarcasmes les plus mordants. Sur les bancs des ministres, la palme d'une apologie insinuante, adroitement menée et témérairement soutenue, appartient sans contredit au sous-secrétaire d'État M. Layard. Le ministère succomba dans la chambre haute, il eut une majorité suffisante en sa faveur dans la chambre des communes ; mais ce qui fut surtout caractéristique et instructif, ce fut la pensée dominante de ces débats, qui ressortait avec une clarté lumineuse, et dans des termes identiques, de l'un comme de l'autre côté du *speaker* et du *lord chancellor*. Qu'on veuille bien le remarquer en effet, ce n'est pas une assistance à porter au Danemark que poursuivait l'opposition dans son projet de *censure* contre le ministère. L'abandon de la malheureuse nation ! tout le monde était d'accord à en reconnaître la nécessité, la « sagesse ; » M. Disraëli le proclamait aussi haut que lord Palmerston, le comte Derby aussi haut que lord Russell, — ce noble et savant comte Derby qui l'année passée pourtant avait si fièrement déclaré que, « si le Danemark se trouvait en péril, personne ne saurait hésiter sur le *devoir* qu'aurait alors à remplir l'*Angleterre !...* » On ne reprochait pas non plus aux conseillers de la couronne d'avoir par hasard négligé une occasion précieuse, laissé échapper tel moment où il leur eût été peut-être donné de secourir le Danemark d'une manière efficace et facile. Bien au contraire : on leur reprochait d'en avoir seulement conçu la pensée, d'avoir eu une velléité

quelconque d'agir; on leur faisait un crime de s'être mêlés des affaires de cette monarchie comme de celles du continent en général, de s'être trop *remués* et d'avoir trop agité, — *medle and mudle,* comme l'avait déjà dit lord Derby dès l'ouverture de la session. On ne saurait trop insister sur la grande leçon qui sortit de ces débats mémorables, sur la pleine justification aussi qu'y a trouvée l'abstention qu'avait pratiquée le gouvernement français dans le différend dano-allemand, abstention nécessaire, impérieusement commandée par les circonstances, et à laquelle, encore une fois, on aurait tout au plus le droit de reprocher de n'avoir pas été encore plus absolue et plus franche!

Et toutefois c'est précisément à l'époque où se poursuivaient ces débats si instructifs dans les chambres britanniques, c'est alors que la France eut soudain la pensée de renoncer à son abstention et de se jeter dans la mêlée. Il y eut un moment, — une semaine, — où la France fit jouer tous les ressorts pour entraîner l'Angleterre dans une action commune, où le Danemark assailli eut une lueur d'espoir, — et ce n'est pas là certes un des moins curieux épisodes de l'étrange drame... Depuis le mois de mars, lors de la proclamation de l'état de siége en Galicie, le cabinet des Tuileries avait abandonné toute idée d'une entreprise guerrière en dehors d'un concert avec le cabinet de Saint-James; depuis la mission de lord Clarendon, il avait aussi renoncé à l'espoir de toute entreprise de même nature en commun avec l'Angleterre. Enfin, devant l'alliance du Nord, qui commençait à se dessiner dans le lointain, il résolut d'améliorer ses rapports avec la Grande-Bretagne, tout en évitant de blesser les puissances allemandes pour ne pas précipiter la situation. Telle est la clé de l'attitude gardée par la France pendant les conférences de Londres. Eh bien! vers la fin de ces conférences, le cabinet des Tuileries vit clairement

qu'il était loin d'avoir atteint son but, qu'au lieu de se disloquer, l'entente des trois cours devenait chaque jour plus intime, et les entrevues successives entre Alexandre II, François-Joseph et Guillaume Ier à Berlin, à Kissingen, à Carlsbad, dans le mois de juin (du 9 jusqu'au 23), étaient à cet égard des indices peu trompeurs. Les niais seuls pouvaient dire et se laisser dire que de pareilles rencontres en de pareilles circonstances n'avaient point de but ou même de signification politique, que l'empereur de Russie cédait seulement à un bon mouvement de cœur en se ménageant un rendez-vous avec ce souverain de l'Autriche qui avait osé l'année passée lui faire des remontrances au sujet de la Pologne, et dont les employés avaient pratiqué en Galicie la « connivence » qu'on sait. Vers le milieu de juin, un auguste personnage disait à Fontainebleau au prince Metternich qu'on était très-bien renseigné sur les propositions que l'empereur Alexandre avait faites à Berlin et devait aussi faire au souverain de l'Autriche, que la France saurait garder son attitude calme, impartiale, mais aussi défendre énergiquement au besoin son influence légitime. La vérité est que les trois cours du Nord étaient très-sérieusement travaillées en ce moment par l'idée d'établir entre elles une forte solidarité. Une fois rentrée dans l'ancien giron et renonçant à des « aventures, » l'Autriche crut devoir exploiter autant que possible la situation, obtenir surtout cette « garantie » qui était devenue sa pensée fixe depuis la guerre de Lombardie. Et de même, si d'un côté la mission « piémontaise » de la Prusse entretenait toujours un antagonisme latent entre les cours de Berlin et de Vienne, de l'autre cependant les intérêts « conservateurs, » les traditions et les préjugés de ce *parti de la croix* qui lui donnait sa seule force à l'intérieur poussaient M. de Bismark à « la grande trinité politique fondée en 1815 sous

l'invocation de la Trinité chrétienne et sur les ruines du paganisme moderne qu'on nomme la révolution, » pour parler le langage de M. de Gerlach. Quant à la Russie, il semble qu'elle aurait dû être la puissance la moins disposée à engager l'avenir et à rechercher des appuis : elle était sortie triomphante de son « combat aérien » avec l'Europe libérale et sentimentale au sujet de cette Pologne qu'elle avait écrasée, et, bonheur ineffable, elle avait en même temps, dans la même année, extirpé à jamais les populations montagnardes et guerrières de la Circassie, conquis définitivement le Caucase et ouvert devant ses légions la route de l'Asie centrale, de Bokhara et de Tachkend, où elles ne cessent depuis de s'avancer. Eh bien! la peur causée par la réapparition du nom de la Pologne dans les conseils de l'Europe avait été si grande et avait laissé un souvenir si amer, l'exaspération nationale du peuple moscovite avait été poussée si loin, que le cabinet de Saint-Pétersbourg était prêt à sacrifier à ce sentiment plus d'une considération politique comme il y avait déjà sacrifié le port de Kiel. Le renouvellement solennel de la convention de Munchen-Grætz, une signification hautaine et péremptoire aux auteurs des notes et des remontrances de 1863, déclarant que la question polonaise n'était point et ne saurait plus jamais devenir une *question européenne*, qu'elle était du domaine exclusif des trois puissances copartageantes et sujette à tous les arrangements ultérieurs qu'elles pourraient trouver dans leur intérêt de prendre, — un pareil coup d'éclat tentait alors l'imagination et l'orgueil des hommes politiques de la Russie, et c'étaient là les propositions que l'empereur Alexandre essayait de faire réussir pendant son voyage en Allemagne.

Le gouvernement français s'émut devant l'œuvre qui se tramait à Berlin, à Kissingen et à Carlsbad, et qui ne pouvait

manquer d'avoir aussi ses conséquences sur les bords du Rhin et du Mincio; il se demanda s'il ne serait point possible d'opposer à cette coalition une alliance sérieuse et éclatante avec l'Angleterre, si les libéraux de la Grande-Bretagne ne partageraient pas son émotion en présence du rétablissement projeté de la sainte-alliance, — et puisque le Danemark luttait encore et que le parlement bouillonnait d'amertume et de dépit, s'ils ne se décideraient pas, à cette dernière heure, à faire quelque chose de sérieux? Les fameux extraits de dépêches publiés à ce moment même (4 juillet) par le *Morning Post* semblaient venir à point pour donner le branle à l'opinion; le cabinet des Tuileries attacha à ces révélations une valeur que ne leur prêtait que trop réellement l'ensemble de la situation; mais il en espéra aussi une impulsion sur l'esprit public en Angleterre qui ne s'est guère produite, et qu'il était même assez étrange d'attendre. Quoi qu'il en soit, il n'est point douteux que la France n'ait fait quelque tentative du côté du cabinet de Saint-James vers la fin de juin et les premiers jours du juillet. « On m'assure, écrivait à son gouvernement M. Torben Bille, le ministre danois à Londres, en date du 6 juillet[1], que des avances plus ou moins directes ont été récemment faites par le cabinet de Paris pour amener une entente intime, ou même une alliance, avec le cabinet de Londres, en face de la coalition probable des trois cours du Nord. Le cabinet de Paris désire, dit-on, un accord pour toutes les éventualités générales d'une guerre; son vœu est que des engagements mutuels et formels soient pris à ce sujet. » Et, de son côté, l'envoyé danois à Paris, le comte Moltke-Hvitfeldt, s'exprime encore ainsi le 14 juillet: « L'accord, dont personne ne doute, qui s'est récemment établi

1. Les dépêches danoises et suédoises qui sont citées dans la suite sont toutes empruntées aux papiers d'État communiqués au *rigsraad*.

entre les cours de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Berlin semble devoir amener une entente entre les deux puissances occidentales ; les deux gouvernements se donnent mutuellement des preuves de confiance qui sont grosses d'heureux pronostics pour l'avenir... »

Malheureusement ces dépêches sont traversées par d'autres qui montrent un horizon bien moins souriant. « Les avances françaises n'ont pas été accueillies favorablement, mande de nouveau M. Torben Bille de Londres. Tout en désirant une bonne entente avec la France, le cabinet anglais ne se soucie pas de se lier les mains ni de s'engager formellement pour l'avenir. » — « Nous souffrons en ce moment, écrit le comte Moltke de Paris le 7 juillet, de la situation générale de l'Europe. Il paraît hors de doute que la sainte-alliance, que la France avait réussi à briser par la guerre de Crimée, est maintenant un fait plus ou moins accompli, devant lequel l'empereur, abandonné par l'Angleterre, ou tout au moins ne pouvant pas compter sur son concours, a résolu de garder une attitude plus réservée que jamais... » Hélas ! on ne pouvait même plus compter sur la Suède maintenant, cette Suède qui avait cependant tant parlé et tant fait parler d'elle. « Le comte Manderström m'a fait remarquer, lisons-nous dans une dépêche du comte de Scheel-Plessen de Stockholm (10 juillet), que la France paraissait s'émouvoir un peu. Il n'a pas dissimulé néanmoins que la Suède ne se regardait en aucune façon obligée, par ses promesses antérieures, à se joindre à la France pour le cas où cet État se déciderait à prendre les armes, afin de poursuivre un but qui serait dans son intérêt *particulier !...* » — « Il n'existe pas, s'écrie avec désespoir M. Torben Bille dans sa dépêche du 15 juillet, de rapprochement réel entre le cabinet (de Londres) et celui de Paris : tous deux continuent d'avoir

de la méfiance... » Comment en effet le gouvernement français espérait-il encore entraîner l'Angleterre dans une action quelconque? Le seul enseignement que l'heureuse Albion avait su tirer de sa dernière mésaventure, n'était-ce pas celui-là même que proclamait avec conviction lord Wodehouse, l'envoyé extraordinaire qui, revenu de sa mission et de ses illusions, pensait « qu'on devait à l'avenir éviter autant que possible de se mêler des affaires continentales? » Et que lui importait, à l'île « triplement cuirassée par sa mer, ses rochers et son fer, » l'entente plus ou moins intime des cours du Nord, voire la résurrection de la sainte-alliance? Elle avait bien su s'accommoder de la sainte-alliance aux temps des Liverpool, des Castlereagh, sans que cela l'empêchât d'augmenter sa fortune et ses libertés! Quant aux « ennuis » qu'avait causés la Germanie avec son *Dis*gustenbourg, ils étaient aussitôt oubliés qu'avoués, et le 28 juillet, — la veille même du jour où le Danemark écrasé signait les préliminaires de Vienne, — lord Russell déclarait au banquet du lord maire « que l'attitude de l'Angleterre n'avait jamais été *plus fière*, que son influence sur les affaires du monde n'avait jamais été *plus grande* qu'à l'heure présente !... » — « Être grand, a cependant dit le sublime tragique anglais, être vraiment grand, ce n'est pas seulement *remuer* de grosses affaires; c'est savoir défendre jusqu'à un brin de paille et à outrance, alors que l'honneur est en jeu... » Et comment ne pas saluer en passant le génie vraiment divinatoire de Shakspeare, qui a su mettre précisément dans la bouche d'un prince fictif du *Danemark* des paroles d'une application si nette et si directe à la Grande-Bretagne de nos jours?

La dernière tentative de la France avait échoué, et avec elle s'était évanoui aussi le dernier espoir du Danemark. Il est vrai que les appréhensions nées des conciliabules des trois sou-

verains du Nord ne tardèrent pas non plus à s'apaiser, sans toutefois complétement disparaître. Il n'est pas douteux que certains arrangements furent pris à Kissingen et à Carlsbad au sujet d'une politique commune dans les provinces polonaises pour l'avenir ; mais il n'y eut point de coup d'éclat ni de stipulations précises pour toutes les « questions pendantes. » C'est que les exigences étaient trop grandes de part et d'autre ; c'est que M. de Bismark de son côté tenait à « consolider » sa conquête sur l'Eider et à évincer doucement « le copossesseur ; » c'est enfin que notre temps, il faut bien le dire, semble être non moins inerte pour la grandeur dans le mal que pour la grandeur dans le bien. La diplomatie française résolut elle-même d'attendre les événements et de laisser passer les velléités de coalition. *Inertia sapientia*, disait à ce moment un personnage auguste, et il n'est pas jusqu'à cette convention au sujet de Rome, à laquelle on commençait à penser dès lors, qui ne doive être comptée parmi les mesures de prudence plutôt que de vigoureuse initiative. De toutes les « questions pendantes » en effet, la question romaine était la moins propre à resserrer, la plus capable même de relâcher les liens entre ces cabinets du Nord, dont l'un est catholique, l'autre protestant, et le troisième orthodoxe. C'est par de telles habiletés qu'on est arrivé à empêcher l'alliance de se manifester *in actu*, bien qu'elle n'eût cessé de subsister *in potentia*. Quant au Danemark, son arrêt était prononcé depuis longtemps. « Je suis sûr, disait M. Drouyn de Lhuys au comte Moltke-Hvitfeldt (dépêche du 12 juillet), que, dans la situation actuelle des affaires, il est de votre propre intérêt que vous vous adressiez directement à l'Allemagne. Une résistance prolongée de votre part serait un acte de véritable folie... » Écrasé par un ennemi supérieur, abandonné de tout le monde, le Danemark finit en effet par

s'adresser à ses vainqueurs et par céder sans condition aucune, dans les préliminaires signés à Vienne le 1er août, le Holstein aussi bien que le Slesvig tout entier. *Sic vos non vobis!* car ce n'est point l'Allemagne qui hérita de ces « duchés-unis. » L'Allemagne de MM. de Beust et de Pfordten, la Confédération germanique, le *Bund*, ne figurèrent même pas parmi les comparses de la paix de Vienne. C'est François-Joseph et Guillaume Ier qui devinrent les « copossesseurs » du Slesvig-Holstein « enlacé par la mer, » — et la semaine même qui précéda la cession, le 21 juillet, un ordre brutal d'un prince prussien avait déjà chassé le pauvre général Hake de Rendsbourg, le seul point qu'occupait encore l'armée du *Bund* dans le duché « fédéral » qu'elle avait si bien *exécuté*. Le commandant fédéral fit comme lord Russell envers la Russie et l'Allemagne dans ses deux campagnes diplomatiques de 1863 et 1864 : il laissa au prince Frédéric-Charles « toute la responsabilité de ses actes, » et se retira.

Ainsi fut accompli le démembrement d'une antique et glorieuse monarchie, en plein XIXe siècle et en face d'une Europe unanime à blâmer et à tolérer en même temps « cette entreprise éminemment inique, frivole, désastreuse et révolutionnaire. » *The rest be silence :* le reste, les démêlés et les arrangements entre les « copossesseurs » du bien ravi, est une affaire tout intérieure et tudesque, ce n'est plus ou ce n'est point encore une *question européenne*. Quant à la moralité à tirer de cette douloureuse histoire, on peut la résumer en deux mots, et sans sortir même des pièces diplomatiques qui nous ont constamment guidé dans cette pénible étude. Elle se trouve indiquée et prévue, dès le début de la catastrophe danoise, par le plus berné pourtant et assurément le moins *voyant* des diplomates. « Les événements qui se passent en Pologne, —

écrivait sir A. Buchanan au comte Russell le 28 novembre 1863, — malgré la réprobation des trois grandes puissances, ont amené les Allemands à croire que personne ne s'opposerait par les armes à une œuvre de spoliation contre le Danemark... » Si, au lieu d'être divisées et méfiantes l'une envers l'autre, les deux puissances libérales de l'Occident avaient été unies en ces années 1863-1864, que de bien on eût pu faire, que de mal on eût empêché sur les bords de la Vistule, de l'Eider, et peut-être même du Potomac!

FIN.

ERRATA.

Page 45, ligne 9, au lieu de : *février,* lisez : *janvier.*

— 118, — 23, au lieu de : *19 mars,* lisez : *20 mars.*

— 209, — 12, au lieu de : *généraux,* lisez : *généreux.*

— 237, — 17, au lieu de : *vient triompher,* lisez : *vient de triompher.*

— 244, dernière ligne de la note, au lieu de : *1857,* lisez : *1851.*

Deacidified using the Bookkeeper process.
Neutralizing agent: Magnesium Oxide
Treatment Date: MAY - 2002
PreservationTechnologies
A WORLD LEADER IN PAPER PRESERVATION
111 Thomson Park Drive
Cranberry Township, PA 16066
(724) 779-2111

LIBRARY OF CONGRESS
0 009 492 938 6